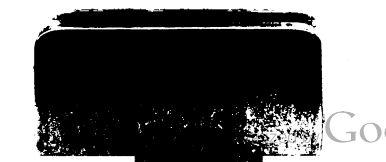




L'INVESTIGATEUR

JOURNAL
DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

TOME VIII — IVe SÉRIE

398e Livraison. — Janvier 1868
399e Livraison. — Février 1868



PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE
DE FRANCE
47, RUE BONAPARTE, 47

1868

TABLEAU

DES JOURS DE SÉANCE DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE DE 1867.

Classes et Assemblée.

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1re Classe. Histoire générale, Histoire de France....... 2e Classe. Histoire des langues et des littératures...... 3e Classe. Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques......... 4e classe. Histoire des beaux-arts.	8	12	11	8	13	10	8	»	»	»	11	9
Assemblée générale.............	24	28	27	24	29	26	24	»	»	30	27	30

TABLE DES MATIÈRES DES 398e ET 399e LIVRAISONS

Janvier 1868.

Février 1868.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

DE FRANCE

Imprimerie L. Toinon et Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME VIII. — IVe SÉRIE

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.

PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE,
RUE BONAPARTE, 47
1868


BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

MÉMOIRES

FRANÇOIS SALFI, CONTINUATEUR DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE D'ITALIE — par GINGUENÉ, de l'Institut. NOTICE BIOGRAPHIQUE.

I

SALFI EN ITALIE DE 1759 A 1789

François Salfi naquit à Cosenza, en Calabre, le 24 janvier 1759; ses parents, quoique peu fortunés, ne négligèrent rien pour lui donner une éducation convenable. Doué d'une imagination ardente, avide d'instruction, le jeune Salfi sut mettre à profit tous les avantages que pouvaient lui offrir son pays natal et l'époque à laquelle il vivait. Mais, quelque grands que fussent ces avantages, ils ne suffisaient pas pour diriger et développer les heureuses facultés qu'il avait reçues de la nature.

La poésie fut d'abord son étude favorite, et Pétrarque, l'Arioste et le Tasse captivèrent sa jeune admiration.

Il existait alors à Cosenza une académie appelée de *Costanti*, mais dont le véritable fondateur était Telesio, et qui avait pour but de propager l'enseignement de la vraie philosophie. Malgré sa jeunesse, Salfi y fut reçu avec empressement; et ses qualités lui attirèrent l'amitié du président (1). Il ne tarda pas à s'apercevoir que ses idées prenaient une nouvelle

(1) M. Gagliardi, mort peu de temps après; Salfi célébra sa mémoire dans le sonnet suivant:

Femmi di Crati presso l'aurea sponda
Piantar Ladone un ramoscel d'alloro;
Cresca poi disse, e l'ombra sua ti asconda
Quando nembo minaccia atro e sonoro.

Cresceva intanto ed io devoto or l'onda
Or l'arbor sacro co' miei voti onoro;
E già sperava di sua verde fronda
Ornarm' il crin fra l'apollineo coro.

vie et une nouvelle direction. Plusieurs des membres de cette académie avaient suivi à Naples les cours de Genovesi, dont les lumières et l'éloquence exerçaient sur la jeunesse d'alors une si heureuse et si puissante influence ; admis dans leur intimité, Salfi apprit à connaître les principes de ce philosophe, qui ne tardèrent pas à fructifier dans son esprit naturellement disposé à les recevoir.

Dès lors, sans renoncer entièrement à la poésie, il cessa d'en faire son étude habituelle. C'était quelque chose de plus sérieux, de plus substantiel qu'il lui fallait, et il s'attacha de préférence aux écrivains qui pouvaient lui offrir de nouvelles causes à connaître, de nouveaux phénomènes à contempler. Il parvint à se procurer, grâce aux soins de deux savants de ses amis, MM. Joseph Spiriti et Dominique Bisceglia, les œuvres de Descartes, d'Helvétius, de Rousseau et de d'Alembert, qui étaient sévèrement défendues en Italie. Il leur dut aussi de lire le dictionnaire historique et critique de Bayle, qui se trouvait également mis à l'index, et cette lecture influa singulièrement sur le genre de ses idées. Non content d'étendre chaque jour la sphère de ses connaissances, il voulut les communiquer à la jeunesse à laquelle il s'était entièrement voué par un penchant naturel qu'il a toujours suivi. Il employa toutes ses forces à détruire le système pédantesque alors en vigueur, et à détourner la jeunesse d'une étude qui étouffait ses facultés intellectuelles au lieu de les développer, et il chercha à la faire arriver à une appréciation des faits plus solide et plus juste.

Mais en adoptant ce système, qui devait propager les lumières d'une manière rapide, Salfi se mit en opposition avec l'évêque du diocèse, qui crut devoir venger ses droits en le persécutant.

Sur ces entrefaites, un événement malheureux vint lui fournir de nouveaux sujets d'étude et de réflexion. Un tremblement de terre (le 7 février 1783) avait désolé la Calabre. Des villes détruites, des montagnes écroulées, et la mort de 60,000 citoyens, avaient bouleversé toutes les idées, toutes les affections, tous les intérêts. Cette révolution engagea Salfi à se transporter sur les lieux qui avaient le plus souffert, pour étudier de près un phénomène que la nature présente si rarement à notre

Ma poi chè, Ladon morto, io non ho pace
Pendon da quello ed amo e reti infrante,
Che arido tronco in ermo lido or giace.

Sol dice la mia cetra, che fra tante
Meste compagne sue fremendo or tace;
Io sacro il mio silenzio all' ombra errante.

observation. Se rappelant quelques maximes de Vico sur la grande influence que les phénomènes les plus terribles de la nature ont exercée sur notre manière de penser et de sentir, il se mit à étudier l'homme sous l'action du désastre qui venait d'avoir lieu, observant sa surprise, ses opinions, ses sentiments, ses actes et tout ce qui pouvait intéresser son bien-être. Les résultats de cette étude furent consignés dans un opuscule qu'il composa à ce sujet. Le désir de le faire connaître au public lui fit abandonner ses parents et ses amis pour se rendre à Naples.

Son ouvrage, après avoir subi les mutilations de la censure, fut imprimé (1783) et publié sous le titre *d'Essai sur les phénomènes anthropologiques relatifs au tremblement de terre.* Le succès de ce livre s'accrut encore par la vexation que l'évêque fit éprouver à l'auteur pour les maximes qui y étaient contenues. Salfi, en y combattant la superstition, s'attira les rigueurs de l'autorité ecclésiastique. Un tribunal inquisitorial fut institué par l'évêque pour juger et le livre et l'auteur; mais l'inquisition était proscrite du royaume de Naples, et la cour, jalouse de défendre ses droits, contre les empiétements sacerdotaux, intervint dans cette affaire, réclama l'auteur, et fit mettre l'évêque en jugement.

Cet acte de vigueur du gouvernement napolitain ne contribua pas peu à augmenter la renommée de Salfi, qui bientôt se trouva dans l'intimité de Filangieri, de Pagani, de madame Pimentel et d'une foule de personnages célèbres et distingués.

Peu de temps après, des débats qui s'élevèrent entre Pie VI et le roi de Naples, fournirent à Salfi l'occasion de donner une nouvelle preuve de ses talents. Le roi de Naples refusait de payer au pape ce qu'on appelait le *tribut de la Guinée,* et il jugea à propos d'intéresser la nation dans la querelle, en encourageant les écrivains à soutenir ses droits, afin de se soustraire à ce honteux vasselage. Cette tactique, que les autres princes d'Italie voyaient avec plaisir comme une protestation contre les empiétements de la cour de Rome, produisit l'effet qu'on s'en était promis. De nombreux écrits parurent où la question était traitée à fond et avec talent, mais aucun n'attira autant l'attention que celui tout satirique que publia Salfi, sous le titre d'*Allocution d'un cardinal au pape*, avec cette épigraphe :

« Venit summa dies et ineluctabile tempus;
» Fuimus. . . . . »

La mordante ironie qui animait cet opuscule, la nouveauté et la hardiesse des attaques qui y étaient dirigées contre le pape, produisirent dans le public une sensation des plus vives.

Dans tout autre temps, ce spirituel pamphlet eût valu à Salfi de cruelles persécutions; mais l'intérêt de la cour de Naples lui assurait l'impunité, et son ouvrage fut accueilli avec un véritable enthousiasme. On en fit en Italie plusieurs éditions, qui toutes eurent le plus prompt débit, et les journaux français et anglais en donnèrent la traduction. Les cours de Naples et de Toscane prodiguèrent les éloges à l'auteur, bien que les suffrages de ses concitoyens lui fussent plus chers que la protection et la faveur des grands; il profita néanmoins de la tolérance que le gouvernement était alors obligé de montrer à l'égard des écrivains, et bientôt il composa un mémoire intitulé : *les Devoirs du citoyen*. Il voulait y présenter les véritables doctrines du droit public et de la politique pour prouver aux gouvernants la nécessité de se soumettre aux opinions des peuples. Mais le ministre qui d'abord l'avait encouragé, lui conseilla de ne pas publier son écrit, comme étant trop libéral. Ce conseil, de la part d'un ministre, pouvait être, et fut en effet, regardé comme une défense. Les amis de Salfi, après avoir fait subir à l'ouvrage quelques modifications, le reproduisirent dans le *Journal des Ephémérides* qui se publiait à Florence sous le patronage du duc Léopold.

Peu de temps après, Salfi donna un opuscule intitulé : *Réflexions sur la cour de Rome,* dont il se proposait de faire plus tard un ouvrage complet. Il y indiquait, avec autant de hardiesse que d'esprit, les causes principales de l'origine de cette cour, de ses progrès, de son élévation et de sa décadence. Sa renommée s'étant déjà étendue à l'étranger, on lui offrit de prendre part à la rédaction du *Dictionnaire des hommes illustres*, publié à Caen, et qui paraissait aussi à Naples avec des augmentations.

Il est à remarquer cependant que ses goûts semblaient le porter de préférence vers le genre dramatique et particulièrement vers la tragédie. Le fait suivant vient à l'appui de ce que j'avance.

Salfi assistait un jour à une représentation de l'*Electre* de Crébillon. Le jeune acteur (Patella), chargé du rôle d'Oreste, le rendit avec tant d'énergie et de vérité, sa voix et sa physionomie exprimèrent si bien les fureurs et les remords d'Oreste après le meurtre de sa mère, que Salfi, tout entier à l'impression que lui causaient et le personnage et l'acteur, se crut à la fois auteur et acteur tragique.

Il se mit aussitôt à traiter le sujet de *Conradin* et celui de *Jeanne* Ire; mais bien que ces deux sujets ne fussent pas sans mérite, Salfi ne s'en trouva pas assez satisfait. Il s'était montré l'admirateur de Corneille, de Racine et de Voltaire, mais bientôt il revint au théâtre italien, qui déjà avait occupé le premier rang, et se passionna pour les tragédies d'Alfieri

dès qu'elles parurent. Dès lors il se sentit plus que jamais entraîné vers ce genre de composition, et ce penchant fut encore fortifié par l'encouragement qu'il reçut d'une jolie femme, à l'amitié de laquelle il aspirait en secret. Celle-ci s'étant aperçue de ses sentiments, lui fit espérer qu'elle y répondrait lorsqu'il aurait obtenu sur la scène un succès comme auteur tragique.

L'on peut penser avec quelle ardeur il se mit aussitôt à l'œuvre. Le sujet qu'il choisit fut le *Spectre de Temessa.* Mais un spectre qui tourmente une population, qui exige qu'on lui sacrifie la plus belle fille de la contrée et qui se la voit disputer par un athlète, lui parut plutôt de nature à exciter le rire que la terreur. Il imagina donc, pour faire rentrer sa pièce dans les conditions du genre tragique, de faire intervenir l'intrigue sacerdotale ; et quand le grand prêtre croit avoir mis à mort son ennemi, il se trouve que c'est son propre fils qu'il venait d'immoler. Ce dénoûment, tout à fait imprévu, produisit le plus grand effet ; sa pièce fut applaudie d'un bout à l'autre ; et l'auteur qui, pendant tout le cours de la représentation, s'était tenu caché dans une loge, partagé entre la crainte et l'espérance, fut demandé par le public et recherché par la dame, qui lui rendit la justice qui lui était due.

II

SALFI EN ITALIE DE 1789 A 1815.

Au moment où la carrière dramatique s'ouvrait pour Salfi d'une manière si brillante, la révolution française (1789) éclata.

Ce grand événement vint donner aux peuples des idées nouvelles, et leur faire concevoir et désirer un ordre de choses opposé à celui que cherchait à maintenir la politique de leurs gouvernements.

Bientôt la cour de Naples devint inquiète, soupçonneuse, tracassière. Elle organisa l'espionnage, elle encouragea et récompensa la délation. Les idées libérales qu'elle avait jusqu'alors fait servir à ses intérêts, furent répudiées et proscrites. Salfi, pour échapper aux rigueurs auxquelles les patriotes étaient en butte, alla se réfugier dans le sein de sa famille, où il ne resta que peu de temps. Après avoir visité les différentes villes de la Calabre, jadis centre de la philosophie et des arts, mais bien déchues depuis de leur ancienne splendeur, les circonstances le ramenèrent de nouveau à Naples. Il y vit ses ouvrages contre la cour de Rome, condamnés

par ceux qui les avaient applaudis, et lui-même dénoncé comme suspect.

La terreur allait toujours croissant, et la délation ne tarda pas à porter ses fruits. Le sang des citoyens coula. Salfi eut la douleur de voir de ses propres yeux l'exécution de deux jeunes gens condamnés pour opinion à être fusillés. Salfi se trouva par hasard sur la place au moment de l'exécution. Un coup de fusil étant parti de la foule, les soldats chargèrent le peuple, et au lieu de deux victimes, il y en eut plusieurs.

A cette époque, le genre tragique était proscrit, au point qu'on avait même défendu la lecture des tragédies d'Alfieri ; Salfi fit représenter quelques opéras (1) que le public accueillit avec faveur, et au succès desquels contribua la musique d'Andreozzi et de Paër.

Quoiqu'il suffît alors, pour devenir suspect; d'un simple service rendu à un ami, cependant il y avait des circonstances où l'on ne craignait pas de s'exposer aux soupçons et au danger. Un des compatriotes de Salfi, Dominique Bisceglia, avec lequel il était lié d'amitié depuis Cosenza, et qui s'était fixé à Naples, tomba malade. Salfi, guidé moins par l'amitié que par ce sentiment qui porte tout homme à secourir son semblable, lui amena un médecin, le docteur Bianchi. C'en fut assez pour que l'autorité vît en eux des conspirateurs et des clubistes. Le malade et la médecin furent arrêtés et conduits au château. Quant à Salfi, il eut le temps de se sauver chez un de ses amis, M. Morlino, qui le garda quatre jours ; de là il parvint à se rendre chez M. Pacifico qui le recueillit au péril de sa vie et le cacha dans sa bibliothèque ; il y resta trois mois, tremblant à tout moment pour lui-même et pour ses amis. Enfin, ne pouvant plus supporter une pareille position, il prit le parti d'émigrer. La tentative était périlleuse, car il y avait partout des sicaires. M. Pacifico lui procura un navire, et tous deux profitèrent, pour s'y rendre, du silence de la nuit ; mais arrivés au bord de la mer, où le bâtiment les attendait, ils ne trouvèrent pas le pilote. Le jour vint les surprendre et les exposer à être reconnus et arrêtés. Heureusement ils échappèrent, non sans peine, à ce danger. Pendant qu'on était à chercher les moyens de sauver Salfi, il fut abordé par un inconnu qui s'offrit à lui pour lui servir de guide, et l'engagea à se livrer à lui sans rien craindre. Touché de cette offre généreuse, Salfi l'accepta avec empressement et l'inconnu se chargea de le conduire dans l'île de Caprée (2), où il pouvait attendre une occasion favorable pour se rendre à l'étranger. Dans

(1) *Saul, les Amours d'Héro et de Léandre, Idoménée,* etc.

(2) Cette île appartenait au roi pour sa chasse réservée. Elle était sous la surveillance de Vanni, célèbre parmi les inquisiteurs de l'État, et le plus sanguinaire. Cet endroit était le moins suspect.

cette retraite et malgré les inquiétudes qui venaient à tout moment l'assaillir, Salfi trouva moyen d'exercer l'activité de son esprit en traduisant en vers italiens les tragédies de Shakespeare. Enfin il vit revenir son libérateur en costume de marin, monté sur un navire qu'il avait amené, et partit en jetant des yeux baignés de larmes sur cette terre où il laissait tous les objets de son affection.

Il arriva à Gênes; là il trouva plusieurs amis qui l'y avaient précédé, fuyant comme lui les persécutions et la mort. Ses qualités et son mérite lui en eurent bientôt acquis de nouveaux; il eut partout à se louer des qualités personnelles de M. Cacault, agent général de la France à Gênes; mais il fut bien surpris de lui entendre dire que les hommes qui avaient fait la révolution française n'étaient peut-être pas assez forts pour la soutenir, et que si l'Italie s'abandonnait aussi à une révolution, les effets en seraient encore plus funestes pour elle à cause de la disposition de ses habitants à recevoir et à conserver des impressions fortes. Cela ralentit l'ardeur de Salfi, car il s'était formé une tout autre idée de ceux qui servaient la révolution. Il partit pour Paris, recommandé par M. Cacault au ministre des affaires étrangères, M. Delacroix. A peine entré sur la terre hospitalière de France, il apprend que Bonaparte venait d'être nommé général en chef de l'armée d'Italie. Plein d'espérances, il retourne à Gênes. Tous les patriotes, tous les émigrés italiens font des vœux pour le triomphe du jeune général. Saliceti obtient de l'argent à Gênes, et les Piémontais offrent le leur à Bonaparte pour subvenir aux premiers besoins de son armée.

Les Alpes sont franchies. L'armée française bat l'ennemi à Montenotte et chasse les Autrichiens de la Lombardie. Le drapeau national italien est arboré à Milan, et le roi de Piémont est contraint à la paix. Les patriotes suivirent les destins de l'armée de Gênes, Salfi se rendit par Milan à Pavie.

Là il faillit être victime d'une insurrection populaire suscitée par les émissaires de l'Autriche. Déjà le sang avait été répandu par des hommes égarés par la séduction. Bientôt Salfi voit sa maison cernée ; on l'appelle, on demande sa tête. Sans se déconcerter, il paraît sur le balcon; les cris redoublent, et il ne voit plus d'autre parti à prendre que de se livrer à ces furieux. Mais en descendant l'escalier, une idée subite se présente à son esprit, c'est de se faire passer pour un membre de la famille Doria de Gênes. Il espère en imposer aux mutins, à l'aide de ce nom révéré des paysans. La porte s'ouvre et il voit les fusils dirigés sur sa poitrine. Alors d'une voix ferme il prononce le nom de *Doria* et réclame avec autorité l'assistance de ces forcenés; tous demeurent stupéfaits, le prient de leur pardonner, et lui promettent secours et protection.

A la nouvelle de cette insurrection, Bonaparte revient sur ses pas pour la réprimer. Les mutins, se croyant assez forts, résistèrent, autant qu'ils purent, mais Pavie fut prise d'assaut par l'armée française. Salfi obtint du général Bonaparte la faveur d'une garde de quatre hommes, pour protéger la maison et les jours de son hôte.

De Pavie, Salfi fut appelé à Milan par les patriotes qui voulaient s'aider de ses lumières pour l'administration de la république que l'on venait d'établir, mais il refusa d'y prendre part, attendu que l'aristocratie et la démocratie étaient aux prises pour se disputer le pouvoir. En effet, tant que Saliceti fut présent, les démocrates eurent le dessus, mais Despinois, resté seul au commandement de la Lombardie, les aristocrates devinrent les maîtres.

Profondément affligé de ces discordes et de leurs tristes résultats, Salfi aima mieux s'appliquer à combattre les abus par un journal intitulé : *le Thermomètre politique*, qu'il fonda et dirigea pendant quelque temps, dans le but de former l'esprit public, en faisant connaître les menées de l'aristocratie et le préjudice qu'elle causait au peuple, mais les conditions qu'exigeait l'existence d'un organe de la publicité ne pouvant pas se concilier avec ses principes, le journal dut tomber.

Regardant toujours le théâtre comme le moyen le plus sûr de répandre les lumières et la civilisation, Salfi composa pour le grand théâtre de Milan un opéra qui fut mis en musique par Talchi. Comme tout devait alors porter le cachet révolutionnaire, il choisit pour sujet la *Conspiration de Pison contre Néron*; son but était de mettre les patriotes en garde contre le despotisme et la tyrannie. Cette pièce, qui fut son début à Milan, eut un tel succès que les autorités françaises se crurent en droit de mettre le talent de l'auteur en réquisition.

Le général Dupuis, homme brutal et colère, envoya à Salfi un ordre que venait lui adresser Kellermann au nom, disait-on, du général en chef Bonaparte, qui était occupé à battre et à refouler les Autrichiens dans leurs États; l'ordre prescrivait de faire représenter un ballet à l'occasion du succès obtenu par les Français sur les troupes du pape.

Pie VI, obsédé par les intrigues de sa cour qui s'était divisée en deux fractions et cédant aux sollicitations de celle dite *anti-française,* avait déclaré la guerre à la France, guerre toute de religion.

Le général Colli prit le commandement de ses troupes, mais avant même d'en être venu aux mains, il reconnut le vainqueur et signa la paix à Tolentino.

Peut-être, pensa Salfi, que cette guerre n'étant, au fond, qu'une espèce

de représentation théâtrale, il pourrait, sans se compromettre, se retirer de dessus la scène.

Mais l'ordre transmis par Dupuis à Salfi ne causa pas peu d'étonnement à ce dernier, qui demanda à ce général dans quel sens on voulait que le ballet en question fût composé. Tout ce qu'il put savoir, c'était que le caractère en devait être burlesque. Mais comment, disait Salfi, tourner en caricature un général Colli? Comment oser mettre un pape sur la scène, en Italie, encore? D'ailleurs la nature de son talent ne le portait guère à composer des ballets bouffes.

A toutes ces objections Dupuis répondit *que l'Italie devait faire sa révolution, qu'il fallait lui montrer Colli combattant sur la scène*, *et ridiculiser aux yeux du peuple les guerres papales.*

Quant aux scrupules littéraires de Salfi, il ajouta : *que la révolution rendait propre à tout*; enfin il termina en disant : *qu'il fallait absolument que le général Colli dansât et se divertît en plein théâtre*, *comme il s'était diverti sur le champ de bataille.*

Dupuis mit, dans cette conversation, tant de chaleur et d'emportement, qu'il brisa une chaise qui se trouvait sous sa main. Bref, on tomba d'accord sur le fond du ballet; seulement la forme en fut modifiée, et, sur les observations de Salfi, il fut décidé qu'on respecterait autant que possible les convenances.

Voilà donc le spectacle convenu, les personnages mis en scène, avec tous les accessoires que la circonstance exigeait. Plusieurs crièrent au scandale, et pensèrent que ce genre de représentation ne serait nullement du goût du peuple. Mais ils se trompaient : non-seulement le peuple y accourut en foule, mais encore il s'abandonna sans aucun scrupule au plaisir que ce spectacle lui causait.

La conduite du gouvernement avait découragé les patriotes. Bonaparte ayant fait la paix avec le roi de Piémont, pour être en sûreté sur ses derrières, poursuivait l'ennemi. Salfi se retira comme les autres, et partit pour Brescia. Il s'y trouva au milieu d'une réaction terrible suscitée par la république de Venise, pour faire rentrer sous sa domination les villes du Continent. La révolution qui avait aussi pénétré dans la Valteline, avait soulevé des inimitiés entre ces différentes villes, partagées d'intérêts et d'opinions. Le gouvernement de Brescia, sollicité d'intervenir, prit le parti de les concilier en y envoyant une députation. Salfi, dont les Bresciens appréciaient le patriotisme et les talents, et qu'ils avaient nommé secrétaire du comité de législation (1796), fut choisi pour en faire partie, comme homme habile et capable d'agir de sang-froid dans

les circonstances difficiles. Mais le vrai but de cette mission était de connaître l'esprit public dans cette province.

A Tirano l'effervescence populaire était à son comble lorsque Salfi y arriva. Regardé comme suspect, il jugea qu'il valait mieux faire face au danger que de tomber victime d'une fureur aveugle, comme cela était arrivé à un jeune homme qui avait été assassiné quelques jours auparavant. Il demanda, par l'organe d'un chef du clergé, que le peuple se rassemblât pour une communication importante qu'il avait à lui faire. Bientôt au son de la cloche une foule considérable se rendit dans le lieu désigné. Salfi se présenta devant elle, et son air calme détruisit tout d'abord les soupçons qui s'étaient élevés contre lui. A l'aide d'arguments évangéliques, il réussit à convaincre l'assemblée de la nécessité de la paix et de l'union entre tous les citoyens, comme étant les effets infaillibles de la vraie égalité ; et secondé par les ministres du culte, il eut le bonheur de voir s'opérer aussitôt une réconciliation générale.

Salfi retourna à Brescia, ayant déjà oublié le danger dont il avait été menacé.

Il s'était lié, dans cette ville, d'une amitié étroite avec le général Murat, jeune homme ardent, passionné pour la gloire, et qui, en même temps, était amoureux d'une des plus belles femmes de la ville. C'était le seul Français que Salfi fréquentât, parce qu'il avait une âme naturellement ouverte à tous les sentiments bienveillants et généreux.

La république cisalpine avait été la base du traité de paix conclu par Bonaparte à Léoben. La Valteline tendait à s'unir à cette république, union généralement réclamée par les patriotes.

Murat reçut l'ordre du général Bonaparte de se rendre avec un certain nombre de troupes sur les confins de la Valteline, pour assister à un congrès, où les représentants de cette province devaient exprimer leurs vœux pour la réunion, Il voulut amener Salfi avec lui, comptant, ainsi que les patriotes, sur son influence pour faire voter le congrès en faveur de la réunion. Son attente ne fut point trompée. Lorsqu'ils arrivèrent à Edalo, le congrès se réunit ; les représentants, ayant reconnu l'impossibilité de garantir l'indépendance de la Valteline, la réunion à la république fut solennellement proclamée.

Les patriotes de Ponte invitèrent le général et Salfi à assister aux fêtes brillantes qu'ils donnèrent à l'occasion de cet heureux événement. Ils acceptèrent ; mais en retournant à Edalo, ils trouvèrent le passage entièrement cerné. L'Autriche, mécontente de voir que la Valteline allait encore lui échapper et n'ayant pu s'opposer au mouvement populaire qui venait

d'y avoir lieu, avait fait répandre, par ses agents, le bruit que le général avait l'intention d'aller enlever le trésor de la madone à Tirano.

Aussitôt les montagnards s'armèrent par milliers et accoururent pour défendre à Murat l'entrée de la ville. Celui-ci n'avait avec lui que quelques officiers de son état-major et une compagnie de hussards. Le chemin était étroit et longé par l'Adda. Il fallait absolument passer devant Tirano, pour grimper ensuite un à un sur la montagne escarpée de Scapelli.

Murat, n'écoutant que sa bravoure, allait tenter un coup hardi ; mais Salfi, habitué à obtenir des succès par son sang-froid et son éloquence, proposa d'user d'un moyen ingénieux et propre à sortir de cette situation périlleuse.

La difficulté de l'entreprise ne l'effraya pas ; il s'avança seul au-devant de cette foule armée, et il demanda à parler aux plus âgés ; et lorsque ceux-ci se furent rendus à son invitation, il leur dit que le général, en passant dans ces lieux, avait désiré donner aux habitants un gage de bonne amitié et de fraternité, que, puisque le hasard avait mis sur son chemin les principaux du pays, il voulait, avant de quitter la Valteline, saluer et embrasser les vieillards les plus respectables, et qu'il pensait que ce plaisir ne lui serait point refusé.

Cette allocution flatteuse changea tout à coup les dispositions des montagnards. Ceux d'entre eux qui se trouvaient le plus près de Salfi, y répondirent par des cris de joie et des applaudissements, sans savoir pourquoi ; et une scène qui aurait pu devenir des plus funestes se changea aussitôt en une joie générale.

Ce fut à qui fêterait le général, et malgré son désir de partir sur-le-champ, il fut forcé de traverser la ville, et d'assister à un banquet avec toute sa suite.

Cet événement, si glorieux pour Salfi, redoubla l'affection que lui portait le général Murat ; et la ville de Brescia voulant lui donner un témoignage public de reconnaissance, l'admit au nombre de ses citoyens.

Quelque temps après on offrit à Salfi la charge de secrétaire général au ministère de l'instruction publique à Milan, charge qu'il accepta avec l'intention de se rendre utile par ses productions théâtrales.

En effet il traduisit le *Charles IX* et le *Fénelon*, de Chénier, qui obtinrent un succès éclatant ; encouragé par ce succès, il fit paraître peu après la pièce intitulée *Virginie de Brescia*. Cette tragédie était une espèce d'hommage rendu par l'auteur aux habitants de Brescia ; ceux-ci lui surent gré de cette intention et applaudirent avec transport une pièce conçue et exécutée en si peu de temps et au milieu du bruit des armes.

L'Italie possédait alors beaucoup de bonnes tragédies, mais elle manquait d'acteurs capables de les bien représenter. Salfi ne laissa échapper aucune des occasions qui lui furent offertes pour étendre l'art et le goût de la vraie déclamation théâtrale. Il avait été déjà secondé dans cette entreprise par la ville de Brescia, qui avait assigné des fonds pour l'établissement d'une école et d'une académie ; mais lorsque cette ville eut réuni ses intérêts à ceux de la république cisalpine, il lui devint bien plus facile encore de faire sentir l'utilité de son projet et d'en assurer l'exécution, et Salfi eut le bonheur de voir s'opérer la réforme théâtrale qu'il avait provoquée (1).

Ce plan de réforme fut adopté et suivi : on établit des écoles de déclamation, de musique et de danse ; le gouvernement fit construire à ses frais, à Milan, un théâtre patriotique ; et pour que rien ne manquât à cette manifestation de l'amour de la patrie, des prix furent fondés pour les meilleurs ouvrages dramatiques. Salfi, qui avait appelé de tous ses vœux ces institutions vraiment utiles, ne voulait pas être le dernier à enrichir le théâtre de productions capables d'élever l'esprit public.

Mais cette vie tranquille et laborieuse fut de nouveau troublée, et il se vit encore lancé dans les mouvements révolutionnaires. La victoire remportée par Nelson, près d'Alexandrie, avait ranimé contre les Français les princes italiens, qui supportaient avec impatience une paix honteuse. La reine de Naples, encouragée par l'alliance de la Russie, et par la présence d'une armée nombreuse confiée au général Mack, mais poussée par-dessus tout par le désir de la vengeance, attaqua les Français avant même que les despotes du Nord fussent prêts pour la soutenir. L'armée française, obligée d'abord de se défendre, dut alors prendre l'offensive, malgré les instructions formelles du Directoire.

Le général Joubert seconda les patriotes émigrés de Naples, qui marchaient sur le royaume avec Championnet, chef de l'expédition. Salfi ne suivit pas comme les autres ce premier mouvement ; et obligé de passer aux yeux de ses amis pour un tiède patriote, il gémissait intérieurement des maux qui menaçaient son pays.

La dispersion de l'armée napolitaine, ayant succédé aux triomphes obtenus à Rome par le roi de Naples, ce prince se vit contraint de fuir précipitamment de sa capitale ; il en avait confié la défense à une populace effrénée qui, fidèle aux instructions qu'elle avait reçues de lui, porta dans toutes les parties de la ville la terreur, l'incendie et la mort. Pour com-

(1) Il avait rédigé un ouvrage sur la déclamation pour le théâtre italien.

pléter dignement ces scènes d'horreur, le roi fit brûler sa flotte, et lui-même et toute sa cour, placés non loin de là, purent contempler cet affreux spectacle.

Dans ces circonstances Salfi, appelé par ses amis, quitta Milan et se rendit à Naples : Championnet avait déjà occupé cette ville avec son armée ; ce général, secondé par les patriotes, semblait vouloir seconder leurs principes. Il avait établi un gouvernement provisoire de vingt-cinq membres, divisés en deux comités, dont l'un législatif et l'autre exécutif. Salfi fut appelé à y exercer les fonctions de secrétaire général ; mais Championnet ayant paru trop révolutionnaire fut rappelé et le Directoire envoya à sa place le général Macdonald avec des instructions tout opposées.

En effet Macdonald voulut substituer à l'ordre des choses établi une autorité militaire et une administration étrangère. Le commissaire Abrial parvint seul à tempérer les effets d'un changement aussi brusque, en ne conservant à ce gouvernement de forme qu'une ombre d'indépendance extérieure. Cette humiliation ne pouvait être supportée patiemment et la lutte s'engagea aussitôt entre les deux partis. Instruits du progrès que faisait la réaction, Salfi ainsi que tous les membres du gouvernement voulaient soulever et armer le peuple et tous les patriotes pour préparer une forte résistance, mais le pouvoir militaire comprima toute manifestation de civisme, et l'enthousiasme des provinces se refroidit. Salfi proposa un projet de constitution, le même pouvoir militaire ne voulut pas l'accepter. Tous les membres du gouvernement se voyant dans l'impossibilité de faire du bien, donnèrent leur démission.

Cependant, pour conserver quelques hommes de bonne foi, le pouvoir militaire donna une constitution qui fut proclamée, et Abrial se chargea d'organiser un Directoire et nomma les membres du Corps législatif ; mais ce Directoire, *in extremis*, privé de la force morale et de la force matérielle (car les Français avaient cette force, mais ils ne pouvaient en disposer que pour eux seulement), ne put résister aux mouvements qui se manifestaient à l'intérieur.

D'ailleurs la France en ce moment était attaquée du côté de l'Italie et du côté du Rhin, et la réaction du cardinal Ruffo, appuyée par l'escadre anglaise, faisait des progrès d'autant plus rapides qu'on n'avait que peu d'obstacles à lui opposer.

Toutes les instances que firent Salfi et les patriotes auprès du Directoire pour préparer une défense générale n'eurent aucun succès. La division était partout, l'armée française avait quitté Naples et l'ennemi approchait. Les patriotes cependant étaient maîtres des citadelles ; ils firent même une

sortie contre les soldats du cardinal Ruffo sous la conduite du général Vielz, dans laquelle Salfi se distingua comme les autres. Ils obligèrent même le cardinal à accepter une capitulation, dont les conditions étaient qu'ils sortiraient avec les honneurs militaires et seraient libres ou d'émigrer ou de rester tranquillement dans le pays; malgré ces conditions, ils furent reçus, et Salfi avec eux, comme prisonniers des Anglais. Le cardinal Ruffo avait donné d'abord en otages des personnes de distinction, il avait signé la capitulation avec presque tous les représentants des cours européennes (1), et cependant le roi de Naples viola cette capitulation. Lady Hamilton fut chargée de cette honorable mission, et ayant rejoint Nelson, elle sut l'engager par ses artifices à se rendre le vil instrument de la vengeance d'autrui.

Force fut à Salfi de maîtriser sa douleur à la vue de ces deux personnages qui se félicitaient des effets de leur mutuel pouvoir, tantôt en traitant avec mépris les prisonniers, tantôt en livrant au bourreau les victimes désignées par une cour vindicative et altérée de sang.

Salfi, accablé déjà par les adieux de ses amis traînés à l'échafaud et par l'idée qu'il pouvait d'un moment à l'autre s'y voir traîné lui-même, devait encore être témoin d'un spectacle atroce donné sur la mer comme pour servir de pendant aux horreurs qui se commettaient dans la ville: l'amiral Caracciolo (2) fut pendu aux antennes de la frégate la *Minerve*; son cadavre fut ensuite jeté dans la mer et porté par les eaux jusque sous les yeux du roi de Naples qui se trouvait à bord du vaisseau de Nelson; ce prince ne put s'empêcher de frémir, si ce n'est de l'assassinat même, du moins du dégoût d'en avoir été spectateur.

Le retour du roi de Naples fut, comme son départ, signalé par des persécutions, par des assassinats et par tous les actes de la plus odieuse barbarie.

Salfi dut au hasard, peut-être aussi à sa réserve et à son peu de vanité, d'échapper au massacre des patriotes. Un officier anglais prit les noms et qualités de tous les prisonniers qui se trouvaient sur le vaisseau. Ceux-ci,

(1) Micheroux, capitaine général de l'armée napolitaine, l'amiral russe, le commandant des Turcs, le commandant de l'escadre anglaise, et Megeant, pour la république française.

(2) Ce brave patriote, dont le talent était envié par les Anglais, avait défendu contre eux la république avec les débris de la flotte brûlée au départ du roi, et il succomba plus par les vents contraires dans le combat que par la force supérieure des ennemis. Par un conseil de guerre vendu à Acton, il fut condamné à une mort d'une espèce nouvelle, dont la barbarie et l'invention étaient bien dignes de ses ennemis.



confiants sur la foi des traités, n'hésitaient pas à faire connaître les emplois qu'ils avaient exercés, soit dans le militaire, soit dans le civil. Quant à Salfi, moins confiant que les autres, il était confondu dans la foule, vêtu comme un homme du commun, et en affectant les manières; et lorsque son tour fut venu d'être inscrit sur la liste, il déclara s'appeler *François Salvo*, et être simple *garde national*, ce qui, joint à son déguisement, fit qu'on le prit sans peine pour un personnage sans importance. Salfi faisait en effet partie de la garde nationale, en qualité de capitaine dans la 4e légion (1) du Sebeto, et il avait rendu de grands services à la patrie; mais, sous son déguisement et le titre qu'il s'était donné, on ne pouvait reconnaître le vrai caractère public qu'il avait exercé.

S'étant sauvé de cette manière, il passa plusieurs jours retiré dans le coin de la *Polacca*, navire qui contenait déjà plus de trois cents patriotes. Là, couché sur la paille, il cherchait à adoucir l'horreur de sa situation par la lecture du Dante, de Tacite et de Plutarque que la signora Pimentel lui avait recommandé lorsqu'en le quittant elle fut traînée à l'échafaud. Pendant qu'il était plongé dans les réflexions que Tacite et Dante lui faisaient faire sur sa situation actuelle, quelqu'un se présenta à bord du navire, se disant son parent, et demandant à le voir. Ses compagnons d'infortune soutinrent qu'il n'y avait avec eux personne du nom de Salfi, et trois d'entre eux (2), qui cependant le connaissaient à peine, se mirent tour à tour en observation pour prévenir ou rendre vaines toutes les recherches dont il pourrait être l'objet, décidés même, s'il le fallait, à se faire passer pour lui.

Enfin arriva un juge inquisitorial. A son aspect ce fut une anxiété générale. Il venait pour faire signer à tous les prisonniers une déclaration par laquelle ils s'engageaient à ne jamais plus reparaître à Naples, sous peine capitale.

Quelque dur que fût le sacrifice, les patriotes le firent avec joie, car tous avaient cru leur mort assurée ; mais bientôt ils soupçonnèrent qu'on n'avait exigé d'eux cette déclaration signée que pour parvenir à découvrir Salfi et tous ceux qui avaient échappé à la fureur des sicaires.

Salfi signa *Francesco Salvo*, nom qu'on a vu qu'il s'était donné antérieurement. Au bout de quelques jours il fut appelé, toujours sous ce même nom, à passer, ainsi que les autres, sur un bâtiment qui devait les transporter en France.

(1) 5 prairial an VII (25 mai 1799).
(2) Primicerio, Gennaro et Prato, noms pour lesquels Salfi a conservé un souvenir de gratitude et de reconnaissance.

Tout paraissait terminé, quand on vit arriver sur le bâtiment un autre juge criminel. Celui-ci, dont le nom était *Liberatore*, était chargé de prendre les noms de tous les prisonniers, afin de découvrir ceux que l'on supposait s'être soustraits aux premières recherches. Cette fois Salfi se crut perdu; et pensant que sa ruse devenait inutile, il se décida à donner son vrai nom. Heureusement Primicerio, l'un des trois qui avaient précédemment veillé sur ses jours, l'engagea à prendre le sien, tandis que lui prendrait le nom supposé sous lequel Salfi s'était présenté d'abord. Un combat de générosité venait de commencer entre eux à ce sujet, quand tout à coup on appelle *Francesco Salvo*; Primicerio se hâta de répondre et passa. Alors Salfi se vit forcé de répondre au nom de *Primicerio*, et il rejoignit ainsi son compagnon.

Enfin on fit voile pour Marseille. Salfi reçut dans cette ville une touchante hospitalité, et les patriotes marseillais, aidés par ceux de Milan, lui procurèrent tous les secours qui lui étaient nécessaires. Malgré la douleur que lui causaient et la perte de ses amis (1) les plus chers, et la triste tournure que les revers de Jourdan, de Schérer et de Macdonald avaient fait prendre aux affaires de la France et de l'Italie, il sentit se réveiller en lui le goût de la tragédie.

D'après l'idée que lui suggéraient les circonstances de cette époque, Salfi se mit à traiter le sujet de Pausanias qui, au milieu de sa gloire, médite l'asservissement de sa patrie et de la Grèce.

A cette époque le général Murat, de retour de l'expédition d'Egypte, écrivit à Salfi, pour le prier d'aller le trouver à Paris. Celui-ci avait à peine terminé les préparatifs de son voyage, que le général Murat fut obligé de se rendre à l'armée d'Italie. Salfi, qui faisait partie de la légion italienne, commandée par l'adjudant général Teulée, en qualité de capitaine adjoint à l'état-major général (2), reçut ordre d'aller rejoindre Murat par la route du Simplon.

Bonaparte franchit le Saint-Bernard et les triomphes de l'armée française eurent délivré l'Italie du joug de l'Autriche.

(1) *Cirillo*, qui aima mieux mourir que de demander sa grâce par l'entremise de Nelson et de lady Hamilton, qui l'en pressaient, *Ciaja*, *Conforti*, *Rasti*, *Caracciolo*, *La Pimentel*, *Russo*, *Pagano*, *Pacifico*, *Lagoteta*, *Scotti*, *Caraffa*, *Rossi*, *Bagni*, *Palomba*, *Bisceglia*, *Mantone*, *Serra*, *Pignatelli*, *Riario*, *Falconieri*, les *évêques de Potenza et de Vico*. Ces hommes illustres périrent victimes d'une réaction sanglante, dont les exécuteurs féroces furent *Guidebaldi* et *Speziali*, livrés dans l'histoire au mépris de la postérité.

(2) Le général Lecchi et le commissaire Bondurand furent les organisateurs de cette légion, créée à Bourges par un sénatus-consulte du 28 frimaire an VIII (18 juin 1800).

Salfi arriva à Milan, et là, du moins, il retrouva une nouvelle patrie. Sa feuille de route fut apostillée ainsi de la main même de Murat. *Le lieutenant général Murat certifie que le citoyen Salfi a fait avec moi toute cette campagne et qu'il mérite des égards pour les services qu'il a rendus. Milan,* 30 *prairial an VIII de la République.* J. MURAT.

Las de suivre une carrière si peu conforme à ses goûts, Salfi résolut de se fixer dans cette ville où ses talents lui avaient déjà procuré des amis. Murat lui-même s'empressa de le recommander au ministre Petiet, par une lettre autographe que je crois devoir rapporter en entier, comme honorant également celui qui l'écrivit et celui qu'elle concernait.

« ARMÉE DE RÉSERVE. — LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

» Au quartier général de Milan, le 5 messidor (1) an VIII de la république.

» JOACHIM MURAT, *lieutenant général*, *au ministre* PETIET.

» Je m'empresse, citoyen ministre, de vous recommander le citoyen Salfi,
» réfugié napolitain. Ses talents connus dans la république littéraire, sa
» probité et son civisme lui méritent des égards particuliers. Vous rendrez
» justice à ce brave garçon et vous m'obligerez infiniment en lui accor-
» dant votre appui dans les circonstances où il puisse en avoir besoin.

» *Salut et fraternité.*

» J. MURAT. »

Salfi ne tarda pas à montrer qu'il était capable, par ses talents et son civisme, de former des citoyens utiles à la patrie, et le gouvernement de la république, juste appréciateur de son mérite et intéressé à l'éducation de la jeunesse, le nomma professeur de logique et de métaphysique au gymnase national de Brescia (2) et en même temps examinateur des pièces de théâtre.

A l'occasion d'une grande fête que le général en chef de l'armée d'Italie avait ordonnée, pour honorer la mémoire des généraux Dalton et Calvin, morts au passage du Mincio, Salfi avait composé un hymne que le général commandant la place de Milan lui demanda par la lettre autographe que nous croyons utile de reproduire :

(1) Le 23 juin 1800.
(2) 30 fructidor an VIII (16 septembre 1800).

Liberté, *Égalité.*

« ARMÉE D'ITALIE.

» A Milan, le 8 ventôse an IX (27 février 1801) de la république française une et indivisible.

» LE COMMANDANT de la place de Milan.

» Je te prie, mon cher Salfi, de nous envoyer ton hymne (1) imprimé, » puisque tout le monde nous en demande des exemplaires.

» Adieu, MARTELY,

» Commandement de la place de Milan, au citoyen Salfi ; casa Soresi, à » S. Damiano la scala. »

(1) A LA MÉMOIRE DES GÉNÉRAUX DALTON ET CALVIN et des autres braves tués au passage du Mincio, hymne chanté à la fête donnée par Guillaume Brune, général en chef de l'armée d'Italie.

I

No, non muore chi cade sul campo,
E cadendo minaccia la morte,
No, non muore, trionfa da forte,
E immortale fra i numi vivrà.
Qual si caccia fra' nugoli il lampo
Urta il Franco le schiere di Marte,
Non l'arresta natura, non arte,
Non periglio, che lena gli dà.
Finchè noi — facciam plauso agli Eroi,
Vacillar libertade non può.
Bella Italia, ti sveglia, ed imita
Chi a te vita — morendo donò.

I

Non, il ne meurt pas celui qui tombe sur le champ de bataille et qui défie la mort en tombant; non, il ne meurt pas, il triomphe intrépide, et il vivra dans l'immortalité. Tel que l'éclair qui sillonne les nues, le Franc se précipite contre la légion de Mars; rien ne l'arrête, ni la nature, ni l'art, ni les dangers qui excitent son ardeur.

Et nous — applaudissons aux héros; la liberté ne peut vaciller. Belle Italie, éveille-toi, et imite ceux qui en mourant t'ont donné la vie.

II

Tuoni il bronzo di morte ripieno,
Sdegni il Mincio riparo sull' onda,
Selva di aste protegga la sponda,
Tenda insidie, fra gli altri, il livor;
Finçhè bolle del Franco nel seno
Libertà, che minacce non teme,
Freme invano lo schiavo, invan freme
Chi la serve, ma l'odia nel cor,
Finchè noi, ecc.

II

Que le bronze meurtrier tonne, que le Mincio, rempart mouvant, s'indigne, qu'une forêt de lances protége la rive, que la rage haineuse tende ses embûches; tant que l'indomptable liberté fait battre le cœur du Franc, c'est en vain que l'esclave frémit, en vain que frémissent ceux qui la servent avec la haine dans le cœur.

Et nous, etc.

III

Quel bel sangue, che bella più rende
L'onda al Mincio, che al Franco si prostra,

III

Ce beau sang qui embellit le Mincio, soumis au Franc, ce n'est pas un signe de

Grâce aux victoires de l'armée française, il fut enfin donné aux patriotes déportés la liberté de rentrer en Italie (3 germinal an IX, 23 mars 1801).

Non di morte, vi segna, vi mostra
Della gloria l'aperto sentier,
Tal la tromba, che i spirti raccende,
Grida appena nel core del prode,
Ma trascorso è già sì, che non l'ode
Più da lungi l'audace guerrier.
Finchè noi, ecc.

mort, mais il vous montre le sentier ouvert de la gloire; ainsi, à peine la trompette qui anime les courages a-t-elle retenti dans le cœur des braves, que l'ennemi est si loin qu'il ne l'entend déjà plus.

Et nous, etc.

IV

Domo è il Mincio; già l'Aquila piega;
Non si oppone, già l'Adige applaude;
Ma, più ch' altri, soccombe la fraude,
Del nemico sovente peggior.
La vittoria già l'ali dispiega,
Lieta ride la incerta fanciulla
Cisalpina, che fin dalla culla
Del destino soggiacque al rigor.
Finchè noi, ecc.

IV

Le Mincio dompté, déjà l'aigle fuit, il ne résiste plus, et déjà l'Adige applaudit; mais la trahison surtout succombe, la trahison souvent pire que l'ennemi. Déjà la victoire déploie ses ailes. Joyeuse, elle sourit, la jeune Cisalpine, elle qui, dès son berçeau, a subi les rigueurs du destin.

Et nous, etc.

V

Salve, o prole di madre possente!
Te plaudenti salutan le squadre;
Sorgi omai: riconosci la madre
Che inalzarti sul trono dovrà.
La vittoria già truce, furente,
Raddoppiava le antiche ritorte;
Or del vinto migliora la sorte,
Ei perduti suoi dritti gli dà.
Finchè noi, ecc.

V

Salut, ô fille d'une mère puissante. Les armées applaudissantes te saluent. Lève-toi enfin, reconnais la mère qui devra t'élever sur le trône; déjà l'ennemi victorieux et cruel redoublait avec fureur les anciennes chaînes; aujourd'hui la victoire améliore le sort du vaincu et lui rend ses droits perdus.

Et nous, etc.

VI

Di onor tanto la parte tu sei,
Sangue illustre, più nobile e vera;
Da te pace la terra già spera,
Libertà spera Italia da te,
Libertà! la più cara agli Dei,
Per quel sangue, a te sacro, difendi
I tuoi figli; pugnammo; deh, rendi
Agli affanni l'attesa mercè.
Finchè noi — facciam plauso agli eroi,
Vacillar libertade non può,
Bella Italia, ti sveglia, ed imita
Chi a te vita — morendo donò.

Franco Salfi.

VI

De tant d'honneur tu as, sang illustre, la plus noble et la meilleure part; c'est de toi que la terre espère la paix, c'est de toi que l'Italie espère la liberté. Liberté, toi, chère aux dieux, par ce sang qui t'est consacré, défends tes fils; nous avons combattu. Ah! rends à nos douloureux efforts la récompense attendue.

Et nous — applaudissons aux héros; la liberté ne peut vaciller. Belle Italie, éveille-toi et imite ceux qui en mourant t'ont donné la vie.

Les autorités, à la tête de la population, se portèrent à la rencontre de ces enfants de la commune patrie, arrachés de son sein par la violence de l'étranger. Salfi fut nommé membre de la commission des fêtes publiques, décrétées par le gouvernement à Milan, pour célébrer leur retour. Le temps ne lui permit pas de composer une poésie analogue, mais il y suppléa par l hymne qu'il avait fait pour les fêtes que donnèrent les autorités françaises à la suite des dernières victoires de leur armée sur les Autrichiens. Cet hymne (voir p. 22), mis en musique par Minoja, fut chanté pendant la plantation de l'arbre de la liberté à Milan. Des spectacles, des divertissements publics suivirent cette cérémonie.

Tout occupé qu'il était des travaux du professorat, Salfi ne put demeurer longtemps sans produire quelque nouvelle œuvre théâtrale, et la *Clytemnestre*, opéra dont le maestro Zingarelli composa la musique, fut représenté sur le grand théâtre de la Scala, dans le carnaval de 1801. Indépendamment de ses travaux ordinaires, il publia l'année suivante, à Milan, l'éloge de Serra, son concitoyen, le créateur des sciences politico-économiques, dans lesquelles ont figuré après lui et Melun et Locke.

Nommé professeur de philosophie et d'histoire au même gymnase de Brera (10 novembre 1803, an XI) il justifia pleinement la confiance du gouvernement républicain. Indépendamment des avantages résultant d'une connaissance profonde des mœurs et des vicissitudes des diverses nations, le but principal de l'institution, but vers lequel Salfi dirigea tous ses efforts, était de former un esprit public national. On sentait que dans un pays qui avait vu naître tant d'hommes illustres par leur patriotisme, par leur savoir et par leurs vertus, mettre de tels exemples sous les yeux d'une jeunesse ardente et avide de gloire, ce serait lui donner le désir de les imiter.

Mais, au grand étonnement des patriotes, la république cisalpine avait fait place au royaume d'Italie, et Salfi, toujours entraîné par son penchant, avait déjà fait paraître avec succès une traduction des *Templiers* de Raynouard (Italie, 1805) ; cependant il continuait à suivre la carrière de l'instruction publique.

En 1807 (14 mars) il fut appelé à la chaire d'histoire et de diplomatie dans les écoles spéciales de Milan ; le 3 septembre de l'année suivante, l'Académie italienne des sciences, lettres et arts de Livourne le nomma membre ordinaire de la classe des sciences morales ; en 1809 (18 janvier) il fut chargé d'enseigner à Milan le droit public et commercial dans ses rapports avec les nations étrangères.

Les désastres de 1814 survinrent ; le royaume d'Italie fut désorganisé et

l'Autriche voulut faire subir aux Italiens l'affront de les déclarer étrangers à l'Italie. Ainsi Salfi, malgré son titre de citoyen de Brescia, dix-huit années de domicile à Milan, et les nombreux services qu'il avait rendus dans l'instruction publique, ne put obtenir de continuer tranquillement son honorable et laborieuse carrière.

L'indépendance de son caractère et le dégoût qu'avaient fait naître en lui tous ces changements d'hommes et de choses, l'avaient toujours tenu éloigné de Naples et de celui qui y tenait alors les rênes du gouvernement (Murat). Mais ses amis (1) le désiraient, et d'ailleurs les Autrichiens le forçaient à retourner dans sa ville natale. Ajoutons que Murat avait, par l'organe du général Carascosa à Bologna (30 avril 1814), réclamé tous les Napolitains que l'on renvoyait de Milan, leur promettant un accueil digne d'eux.

Salfi arriva donc à Naples où il fut reçu de la manière la plus flatteuse ; et le 17 septembre 1814 on le nomma professeur d'histoire et de chronologie à l'Université des études de cette ville, où ses talents et sa renommée lui valurent deux décorations universitaires, et Murat le créa chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, titre dont Salfi ne se prévalut jamais.

La guerre s'alluma entre le roi de Naples et l'Autriche. Murat, à la tête de l'armée napolitaine, se dirigea sur le Pô, en proclamant dans toutes les provinces occupées l'indépendance de l'Italie, mais en pensant que ce moyen ne suffirait pas pour électriser les Italiens, il voulut s'appuyer sur le parti patriote, et comme il connaissait l'influence qu'avait Salfi sur ce parti dans toute la haute Italie, il le fit venir de Naples pour s'entendre avec lui à ce sujet (lettre du ministre de la guerre *Macdonald* du 13 février 1815).

Le désir d'être utile et l'amour de la liberté firent accourir Salfi; il conçut l'espoir d'un avenir heureux pour la patrie, espoir que partagèrent ses amis à son passage dans ces provinces, et surtout à Ancône. L'entrevue eut lieu en effet entre Murat et Salfi; mais le lendemain de cette entrevue, cette illusion s'évanouit. Au lieu des institutions libérales convenues, on se contenta de lancer une proclamation (Rimino, 30 mars 1815), par laquelle on appelait les Italiens aux armes pour soutenir leur indépendance, et où on parlait vaguement de constitution et de lois à venir. Les autorités civiles et militaires firent tout ce qu'elles purent pour soulever les différentes classes des citoyens, mais ce fut en vain ; à l'enthousiasme et à l'espoir avaient succédé la froideur et l'indifférence.

(1) Le général Pepe, qui s'intéressait particulièrement à Salfi, avait sollicité pour lui de M. Zurla et du roi lui-même une position honorable.

Salfi découragé retourna à Naples, où il arriva le 5 mai (lettre du maréchal de camp *Crivelli* du 28 avril), et la malheureuse issue de cette expédition le força de chercher, pour la troisième fois, un asile sur la terre hospitalière de France.

A. Renzi,
Membre de la 1re classe.

(*Suite, p. 33, livraison suivante.*)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

Sur l'histoire du caractère et de l'esprit français depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Renaissance, par M. Cénac Moncaut, *vice-président de l'Institut historique.*

Dans le cours de l'année 1867, M. Cénac Moncaut a publié un savant ouvrage en deux volumes, sous ce titre : *Histoire du caractère et de l'esprit français depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Renaissance.* Il y a réuni de précieux documents et les résultats de ses innombrables recherches sur l'histoire, les langues, la religion, les mœurs, les institutions et les lois des Gaulois, des Romains et des Francs dans des temps plus ou moins barbares où il est si difficile de découvrir la vérité. Déjà notre infatigable confrère avait composé antérieurement onze ouvrages et seize volumes dont la plupart sont consacrés à des études historiques.

Tant de productions, d'une incontestable utilité, lui ont conquis les dignités de notre Institut et l'estime particulière de tous les hommes laborieux qui préfèrent, comme nous, aux plaisirs du monde les douces jouissances du travail intellectuel.

Au premier aspect, le titre du nouvel ouvrage de M. Cénac Moncaut paraît étrange. On se demande quelle peut être l'histoire d'un caractère, s'il y a une différence nettement marquée entre le caractère et l'esprit d'un peuple, si l'histoire de son esprit ne se confond pas avec celle de sa littérature.

L'auteur a prévu ces objections et pris soin d'y répondre dans le passage suivant de son introduction, que nous croyons devoir transcrire ici :

« *Le caractère*, dit-il, est le principe, le germe primitif ; c'est la dispo-
» sition naturelle qui porte l'homme à faire un certain genre d'actions ;
» il constitue, à proprement parler, l'existence. *L'esprit* est ce qui donne

» le mouvement, l'activité à ce principe, ce qui l'anime et régularise son » action. *Le caractère,* c'est l'être. *L'esprit,* c'est la vie, le mouvement » de l'être. *Le caractère* est le résultat de la nature physique et morale, » combinées et prises à leur point de départ ; il est généreux ou vindicatif, » vertueux ou vicieux, bon ou méchant, noble ou vil, grave ou léger, » jovial ou taciturne, résolu ou faible. Voilà le fonds humain, la matière » première. *L'esprit* survient ; il naît, se développe dans le cerveau ; il » compose l'agent et le modérateur de cette première fermentation de » l'être ; il donne à chacune des qualités bonnes ou mauvaises du ca- » ractère quelque chose d'actif, de prompt, de souple, de subtil, de vivant » qui lui manquait....

» *Le caractère* se développe en l'homme dès le berceau ; dans le peuple, » dès l'état sauvage. *L'esprit* est l'apanage de l'homme devenu raison- » nable par l'éducation, l'apanage du peuple passant de l'état sauvage à » l'état héroïque et civilisé. Empruntant enfin une image à la langue de » notre époque, nous dirons que le *caractère* est la machine, que *l'esprit* » en est le combustible et le moteur. Tel est le sujet de notre travail. »

L'auteur ajoute que *l'histoire du caractère et de l'esprit français* ne saurait faire double emploi avec l'histoire de la littérature, ou l'histoire de la politique et de la civilisation ; qu'elle est destinée tout au plus à servir de complément à ces deux sortes de travaux, à former le point d'intersection qui doit les réunir. Puis il signale les différences qui existent, à son avis, entre sa composition et la critique littéraire et l'histoire de la politique.

Peut-être trouvera-t-on que les distinctions de M. Cénac Moneaut, qui réduit le caractère à l'état de *machine* et attribue à l'esprit une si grande puissance, sont plus ingénieuses que réelles ; qu'il ne tient pas suffisamment compte de l'influence de l'éducation, des habitudes contractées dans la jeunesse, et des accidents de force majeure qui modifient si profondément le caractère et les premières tendances de l'esprit des individus et des peuples?

Après avoir ainsi exposé le plan et le but de son ouvrage, l'auteur l'a partagé en neuf parties principales : 1° Division de la Gaule en deux grandes zones, prouvée par les langues, la religion et les mœurs. 2° Lutte de l'État pastoral contre l'état civilisé, de la société gauloise contre la société romaine. 3° Mélange des civilisations grecque, romaine et gauloise. 4° Avénement du christianisme. 5° Invasion de la Gaule par les peuples scandinaves et germains. 6° Époque carlovingienne. 7° Débuts du moyen âge chez les peuples du Midi. 8° Débuts du moyen âge chez

les peuples du Nord. 9° Époque de fusion, mélange des littératures.

Dans chacune de ces neuf parties, M. Cénac Moncaut a déterminé séparément les aptitudes des peuples qui ont successivement occupé le sol de la France, les péripéties des luttes qui ont préparé la fusion des races nouvelles avec les races anciennes, quels ont été les éléments religieux, moraux, politiques, littéraires, que chaque nation a fournis pour apport social; il a insisté avec raison sur l'organisation politique et sur les langues qui contribuent si fortement à unir les peuples.

Nous avons revu avec plaisir, comme d'anciennes connaissances, les chapitres qu'il avait déjà communiqués à l'Institut historique sur l'influence du clergé et de Sidoine Apollinaire, au cinquième siècle, et sur celle des trouvères et des troubadours.

Il était réservé au Christianisme d'apporter dans les Gaules et d'y propager les bienfaits de la véritable civilisation. M. Cénac Moncaut a décrit avec impartialité les heureux effets de la transformation due à la religion catholique et à l'esprit de charité qu'elle inspire; il a rendu justice à la tolérance de la majorité des membres du clergé. Ses réflexions sur ce point essentiel, nous ont paru dictées par les meilleurs sentiments. Aussi nous est-il difficile de concevoir qu'il ait pu, à la dixième page de son introduction, ranger *le hasard* et *les coups de hasard* parmi les causes des révolutions et des événements politiques.

Le hasard est un être chimérique et sans pouvoir, dont le nom est souvent répété dans le monde pour expliquer des circonstances fortuites que la raison bornée des mortels ne peut immédiatement comprendre. Mais, ainsi que Bossuet l'a démontré dans son *Discours sur l'histoire universelle*, tous les événements politiques, et autres, sont préparés et dirigés par la main toute-puissante de la divine Providence; les hommes ne sont que ses instruments. Suivant la juste observation de M. Guizot, *l'homme s'agite* et *Dieu le mène*.

M. Cénac Moncaut s'est montré sévère pour Charlemagne; il a même dit, dans une note insérée à la page 17 de son second volume, que cet illustre monarque ressemblait aux Mérovingiens en cruauté. Nous ne pouvons partager son opinion. Charlemagne est, à nos yeux, l'un des plus grands hommes qui aient paru sur la terre; il fut à la fois conquérant, législateur, organisateur, administrateur, protecteur des lettres et des sciences; il créa la marine; il fonda la première Académie dans son palais, et l'école de Paris; il mérita par son génie et sa prodigieuse activité le titre d'Empereur d'Occident. M. Cénac Moncaut lui reproche d'avoir fait périr 4,500 Saxons; mais il oublie de rappeler que les Saxons avaient

massacré une troupe de soldats français et se révoltaient sans cesse ; qu'une répression énergique était devenue d'une impérieuse nécessité. Nous déplorons, comme l'auteur, les abus, commis dans tous les temps, du droit de la guerre ; mais nous croyons que, pour juger équitablement les actes d'un Souverain, il faut se transporter au milieu des idées et des mœurs du siècle où il vivait.

M. Cénac Moncaut n'a rien négligé pour dépeindre le caractère franc, loyal, mobile et impressionnable des Français, et leur esprit vif, gai, léger, expansif et frondeur. Il a peut-être accordé au caractère des peuples une influence trop décisive sur leurs destinées ; c'est assurément une cause d'influence ; mais cette cause n'est pas la seule et n'est pas toujours déterminante ; elle contribue à la prospérité ou à l'affaiblissement des nations avec d'autres causes non moins efficaces, telles que la situation topographique d'un pays entouré de grands royaumes, les changemens fréquents d'institutions et de lois, le plus ou moins de force des convictions religieuses, la prépondérance ou la décadence de l'ordre moral.

En général, le style de l'auteur est élégant et pur ; on y aperçoit de temps à autre les traces brillantes de son imagination méridionale et poétique.

M. Cénac Moncaut s'est arrêté à la fin de la Renaissance du XVI[e] siècle, *au moment où la société franque approchait*, selon ses propres expressions, *du sommet que devait atteindre au* VII[e] *siècle la société française définitivement et majestueusement constituée*. Il a le projet de continuer son beau travail jusqu'à nos jours. Nous attendrons avec une légitime impatience *le couronnement de son édifice historique.*

NIGON DE BERTY,
Membre de la 3[e] classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JANVIER 1868.

⁂ La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 8 janvier, à neuf heures du soir. M. Barbier, président de la deuxième classe, occupe le fauteuil ; M. Folliet, secrétaire de la première classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est

adopté. Lettre de M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, lue par M. Folliet, par laquelle il s'excuse auprès de ses collègues de ne pouvoir assister à cette séance.

L'administrateur a reçu une lettre de notre honorable collègue M. le comte Reinhard, président honoraire, par laquelle il annonce qu'il se propose de composer une notice sur le *Recueil de lettres de Marie-Thérèse, ainsi que de ses fils Joseph et Léopold*, publication importante qu'a faite M. d'Arneth, à Vienne, et qui lui a paru avoir un intérêt particulier pour nous, attendu que les éclaircissements qui s'y trouvent, sur le dernier lustre du XVIII[e] siècle, renferment des détails très-curieux sur la cour de Versailles, sur Paris et sur la France, que Joseph II a visitée en 1777. L'auteur de la notice aura soin de s'abstenir de toute discussion qui pourrait se rapporter à la politique de notre temps.

Notre honorable collègue, M. Paul de la Croix, ayant offert à notre Société un ouvrage intitulé : *Histoire monumentale, pittoresque et anecdotique de la Chartreuse de Paris*, M. le président nomme M. Folliet rapporteur.

M. Renzi a émis le vœu qu'un rapporteur soit nommé pour rendre compte des travaux importants de l'institution smithsonienne de Washington; M. de Bellecombe est désigné, par M. le président et par les suffrages unanimes de nos collègues, pour cet important travail.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. Folliet, est adopté.

Plusieurs livres ont été offerts à cette classe; des remercîments sont votés aux donateurs.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. La lecture des mémoires et rapports est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. de Berty est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. Cénac Moncaut, intitulé : *Histoire du caractère et de l'esprit français*. Après quelques observations de MM. Barbier, Renzi et Folliet, cet intéressant travail est renvoyé au comité du journal.

M. Barbier donne lecture d'une *Notice biographique sur l'astronome Calandrelli*, par M. Depoisier, absent. L'assemblée ayant manifesté le désir d'obtenir de l'auteur de ce travail quelques renseignements, M. l'admi-



nistrateur a été chargé d'être son interprète auprès de notre honorable collègue, M. Depoisier.

Il est onze heures; la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 24 JANVIER 1868.

⁂ La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Cénac Moncaut, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée une lettre de M. Sacaley, sous-chef du cabinet de l'empereur, adressée à M. Renzi, par laquelle il annonce que Sa Majesté a accepté avec plaisir les deux rapports sur l'histoire de Jules César, qu'il lui a offerts, au nom de l'Institut historique, et le charge de remercier cette honorable Société.

M. le président fait connaître à l'assemblée que deux candidats ont été admis par les classes: M. le prince de Ventimille comme membre correspondant de la première classe, et M. le docteur Valdes y Martinez comme membre résidant de la troisième.

L'assemblée, sur l'invitation de M. le président, passe au scrutin secret, et les deux admissions sont approuvées. M. Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil; il propose la nomination d'une commission des finances, chargée d'examiner les comptes et de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale les diverses mesures qu'elle jugera utiles. Sont nommés membres de cette commission MM. Breton, Gauthier la Chapelle, Barbier, de Berty, Desclosières et Vavasseur.

M. Folliet est appelé à la tribune pour lire l'analyse du rapport de M. Trompeo, sur le congrès de statistique internationale qui a eu lieu à Florence. Après quelques observations de MM. Barbier, Breton, de Berty et Renzi, l'analyse est renvoyée au comité du journal.

M. Rossignol a la parole pour lire une étude historique sur l'enfance de Louis XIII. Cette lecture sera continuée.

Il est onze heures, la séance est levée.

RENZI.



CHRONIQUE

Di alcune più essenziali Reforme dell' insegnamento medico-chirurgico in Italia, Memorie ed osservazioni del prof. Luigi del Punta, *etc.*

Mémoire du professeur Louis del Punta, *président du collége médical de Florence, sur quelques réformes essentielles à introduire dans l'enseignement médico-chirurgical en Italie.* (Florence, 1863.)

M. le docteur del Punta, notre honorable collègue, qui a été pendant trente ans professeur de médecine à l'Université de Pise, et qui est aujourd'hui président du collége médico-chirurgical de Florence, s'est proposé, dans cette intéressante brochure, de répondre aux principales questions que le ministre de l'instruction publique avait adressées aux facultés du royaume sur les réformes à introduire dans l'enseignement de la médecine.

Entre autres points importants que M. le professeur del Punta examine avec une attention particulière, nous avons surtout remarqué la question de la nécessité de l'enseignement médical pratique, superposé à l'enseignement théorique : l'art après la science.

La Toscane possède une institution spéciale que M. del Punta voudrait voir établir dans toute l'Italie : c'est l'École pratique de Florence, dont les étudiants en médecine viennent suivre les cours pendant deux ans, après avoir suivi pendant cinq ans ceux de l'Université de Pise ou de celle de Sienne. L'étudiant sort de l'Université avec le titre de docteur, mais ce n'est qu'après avoir, en outre, subi les examens de l'École pratique qu'il obtient le droit d'exercer son art. Ce droit lui est conféré par le collége médico-chirurgical de Florence, établissement qui remonte aux temps obscurs du moyen âge, puisqu'il existait déjà au XIIIe siècle. Il était alors composé de douze *docteurs physiques* et de leur président, et il représentait l'art de la médecine et de la pharmacie dans les corporations qu'on appelait *Arts majeurs*. En 1781, Léopold Ier déclara le collége des médecins et pharmaciens indépendant de la Chambre des arts, et le constitue comme corps scientifique. L'occupation française transforma ce corps en *jury de médecine*, et, en 1814, la Restauration rétablit le collége des médecins et des pharmaciens. On y joignit plus tard celui des chirurgiens, et chacune des trois sections fut composée de douze membres.

Telle est, résumée trop brièvement peut-être, la seule partie du travail de M. le professeur del Punta qui ait trait à nos études historiques.

A. F.

A. RENZI, *Administrateur.*

Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imp. L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

FRANÇOIS SALFI, CONTINUATEUR DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE D'ITALIE par Ginguené, de l'Institut. — Notice biographique.

(*Suite et fin.*)

III

SALFI EN FRANCE DE 1815 A 1832. — ANALYSE DE L'ŒUVRE (XVIIe SIÈCLE)

Salfi arriva à Paris le 29 juin 1815. Sa réputation l'y avait précédé : aussi, malgré son désir de vivre obscur, se vit-il recherché par les hommes de lettres les plus distingués de la capitale, dont ses talents et ses qualités lui firent autant d'amis. Il ne tarda pas à justifier leur estime par les divers articles qu'il donna à la *Revue encyclopédique*. Son *Analyse de l'histoire grecque*, publiée en 1817, dans les deux langues française et italienne, par les soins de madame A. M. B., est un tableau aussi instructif qu'agréable. L'auteur, examinant les actions des Grecs, les circonstances qui y ont donné lieu et surtout les effets produits par le concours des unes et des autres, donne l'idée la plus haute du degré de civilisation auquel parvint la Grèce, à son époque la plus brillante. Il se proposait de faire, mais sur un plan plus vaste, une analyse semblable de l'histoire romaine et une autre de l'histoire de l'Italie au moyen âge, afin de montrer les rapports que ces trois peuples ont eus entre eux, l'influence du premier sur l'époque des deux autres, et l'état progressif, stationnaire, incertain et rétrograde de tous les trois.

Mais à cette époque les lettres perdirent un des hommes dont elles s'honoraient le plus, Ginguené, avec lequel Salfi s'était lié de l'amitié la plus étroite. L'*Histoire littéraire d'Italie* restait incomplète, et Salfi, par sa situation, ses relations et son talent, se trouvait seul en état de continuer cet important ouvrage. Ginguené était allé jusqu'à la fin du XVIe siècle, mais il ne l'avait pas entièrement terminé. Salfi remplit cette lacune par la publication du *dixième* volume (Paris, 1823). Il y ajouta une *Vie de*

Ginguené, payant ainsi la dette de l'Italie envers cet écrivain impartial et consciencieux.

Je ne me permettrai pas de rendre compte de cet ouvrage que le public a déjà su apprécier ; je dirai seulement que l'auteur en publia un résumé général (1826), dans lequel il s'étend particulièrement sur le XVIIe siècle, et qui parut aussi en italien, en 1831, à Lugano.

Le cadre qu'il avait choisi lui prescrivait de se restreindre aux sujets littéraires qui offraient le plus d'importance. Il jette donc un coup d'œil rapide sur la masse des écrivains de divers siècles et ne s'arrête que sur ceux du premier ordre ; il examine le mérite de leurs ouvrages avec autant de justesse que d'impartialité, et fait ainsi connaître le progrès général des lettres dans une nation qu'elles ont tant illustrée.

La clarté et l'ordre qui règnent dans l'exposition des faits, les jugements portés sur les hommes et les choses les plus dignes d'attention, dispensent de recourir à la lecture d'une histoire plus longue et plus détaillée, et ne laissent absolument rien à désirer.

Je dois faire remarquer que, malgré ses occupations continuelles, dont le principal objet était *l'Histoire littéraire d'Italie*, il donna un *Essai sur la comédie italienne* (1829), au moment où furent publiées à Paris les comédies de *Nota*.

Il ne m'appartient pas de reproduire l'histoire de la comédie italienne et de ses diverses périodes; l'auteur a longuement traité ce sujet. Il me semble cependant que deux périodes ont été signalées comme une preuve de la renaissance du bon goût pour la comédie italienne.

Vers le commencement du XVIe siècle, l'Italie produisit trois écrivains célèbres, auxquels les autres nations n'avaient alors personne à opposer.

L'*Arioste,* dit Salfi, semblait avoir été créé pour exceller dans tous les genres ; imitateur de Plaute et de Térence, il ne perdit cependant pas de vue ses contemporains et ses compatriotes. Le premier, il osa exposer sur la scène, dans sa *Scolastique*, un frère dominicain, pour corriger les vices et les opinions de son pays. *Bibiena,* dans sa *Calandra* , donna le tableau fidèle des mœurs de son temps et de la cour de Rome, et y fit voir, à travers l'excessive liberté qui y régnait, un certain esprit philosophique qu'on chercherait en vain dans les pièces de ses prédécesseurs. Enfin *Machiavel,* dans sa *Mandragore*, voulut donner un genre d'instruction, dont, jusqu'alors, on n'avait pas encore vu d'exemple.

Pour nous faire connaître l'esprit de la moinerie, il peint l'influence que frère Timothée exerce sur ses pénitents. Ce personnage vraiment original n'est pas, comme Tartufe, un hypocrite impudent et misé-

rable, mais il est persuadé que ce qui est illicite et licencieux devient honnête et permis dès qu'il tourne au profit de la religion et du monastère.

Après avoir passé en revue les divers auteurs comiques, Salfi nous fait observer que depuis l'*Arétin*, dont personne ne surpassa la licence et le mordant, la comédie italienne ne fut portée à la perfection que par le génie de *Goldoni*, que la nature avait doué de toutes les qualités nécessaires pour accomplir la réforme théâtrale, vainement tentée avant lui. Il remarque très-bien que ce qui prouve l'étonnante fécondité de cet auteur, et surtout l'inépuisable richesse de ses inventions, c'est que sur *cent cinquante* pièces qu'il nous a laissées, il n'en est pas une qui ne puisse suffire à elle seule pour assurer la gloire d'un poëte comique. Il ajoute enfin que le digne soutien des vrais principes de la comédie, en Italie, fut *Nota*, dont l'art consista à introduire sur la scène cette partie de la nature qui convient le mieux au genre comique. Moins gai que *Goldoni*, *Nota* sut cependant en imiter le caractère, et, tandis que tant d'autres s'efforçaient d'abandonner la route que ce grand maître avait parcourue, lui tint à honneur de marcher sur ses traces et de soutenir son école, comme Goldoni lui-même avait, même en France (1), soutenu celle de Molière, dans son *Bourru bienfaisant*.

Parvenu au terme de ses longs travaux, Salfi voulut payer un dernier tribut à la scène italienne et il composa à cet effet deux tragédies qui sont inédites : la *Francesca di Rimini* et *il Corradino*. Dans la première, l'auteur a introduit *Colonna*, envoyé de la cour de Rome près de Lanciotto ; ce personnage, dont la mission est de concilier les intérêts des deux parties, parvient à faire croire à Lanciotto que son frère Paolo a séduit sa femme, et à le pousser ainsi à la haine et à la vengeance, tandis que le seul tort de Paolo est d'être l'adversaire politique de son frère et du pape. Lorsque Colonna vient annoncer à Lanciotto qu'il a tout préparé pour la fête qui doit célébrer ses triomphes, celui-ci lui montre les cadavres de sa femme et de son frère qu'il vient de sacrifier, et lui reproche ce double meurtre comme étant le fruit de ses perfides suggestions. Cette scène, remarquable d'ailleurs par une poésie énergique, imprime à sa tragédie un caractère qui ne se retrouve pas dans celle de *Pellico*, et d'autres qui ont traité le même sujet.

Le *Conradin*, ouvrage de la jeunesse de l'auteur, fut perfectionné par lui un

(1) Obligé d'émigrer, Goldoni demeura à Paris pendant trente ans, et mourut à Versailles. Cinq de ses pièces en français sont conservées dans le répertoire du Théâtre-Français; on en joue une, le *Bourru bienfaisant*, une fois tous les ans.



an avant sa mort. Conradin et Frédéric, son ami et son compagnon d'infortune, tombent entre les mains de Charles, leur vainqueur. Celui-ci veut sacrifier Conradin à sa vengeance, mais il lui est difficile de le reconnaître, lorsque enfin la mère de ce jeune prince arrive à Naples dans l'espoir d'obtenir sa liberté. La scène où la mère et le fils se trouvent ensemble devant Charles, et qui fixe le caractère et le sort des deux prisonniers et les résolutions du tyran, est conduite avec une rare habileté. Elisabeth écoutant la voix de l'honneur plus que celle de la nature, pousse Conradin à préférer la mort à une liberté dont la condition serait d'abjurer envers Rome. Le dévouement de Frédéric, qui rendu à la liberté d'abord s'est introduit dans la prison pour sauver son ami à l'aide d'un déguisement, l'atrocité de Charles qui le fait mourir avec Conradin, sont les traits les plus remarquables de cette tragédie.

Enfin, après un travail assidu de huit années, Salfi termine l'*Histoire littéraire d'Italie.*

Je ne puis me dispenser de donner une idée de cet ouvrage.

Mais d'abord il n'est pas inutile d'apprendre que l'auteur était venu en France (en 1815) sans fortune, sans aucun avoir, et qu'il ne trouva d'encouragement pour un travail aussi dispendieux que dans la complaisance des bibliothécaires. Salfi n'était pas homme à mendier des protections; menant une vie retirée plus que modeste, il se privait souvent du nécessaire plutôt que de renoncer à son indépendance, à laquelle il avait tout sacrifié. Toutefois il parvint à se procurer des livres et tout ce qu'il lui fallait pour terminer son ouvrage, et il n'épargna ni recherches, ni veilles, ni sacrifices pour se rendre aussi consciencieux et aussi parfait que possible.

Salfi a suivi le même plan que son prédécesseur Ginguené, et parfois s'il s'en écarte quelque peu, ce n'est que lorsque les circonstances l'y obligent.

Ginguené changea sa marche quand il vit que le champ qu'il avait à parcourir était plus vaste qu'il ne l'avait cru d'abord ; de même Salfi, profitant de l'expérience, au lieu de publier chaque volume à mesure qu'il l'avait rédigé, attendit que l'ouvrage fût entièrement terminé pour voir la direction qu'il convenait le plus de lui donner ; car il voulait que la réunion de ses parties formât un tout régulier et que le lecteur pût saisir les rapports qui existaient entre elles.

Ginguené, à l'exemple de Tiraboschi, avait senti la nécessité de faire précéder l'histoire littéraire de chaque siècle d'un précis de son histoire politique. Salfi crut devoir faire de même, mais loin de montrer les gou-

vernements comme ayant cultivé les lettres, soit pour eux-mêmes, soit pour les écrivains, il donne d'abord un tableau de l'état politique de l'Italie au dix-septième siècle, et fait voir que si quelques gouvernements appelèrent à eux les écrivains, ce ne fut que par le besoin qu'ils avaient d'être soutenus par eux dans leurs luttes contre les prétentions de la cour de Rome. Et en effet, nous en avons eu la preuve dans les idées libérales propagées par d'Ossone, qui attaqua en même temps l'influence de la noblesse, dans la résistance des vice-rois de Sicile à l'inquisition de Rome, et dans la défense de la république de Venise contre les papes. Mais si, dans l'intérêt de leur politique, les princes laissaient quelque liberté aux écrivains, cette liberté ne peut être comparée à la faveur dont jouissaient les lettres dans différentes autres cours, animées par l'émulation du faste. Toutefois les ducs de Toscane se distinguèrent particulièrement par la protection qu'ils accordèrent à la fois et aux lettres et à ceux qui s'y adonnaient.

Salfi examine ensuite l'état des divers établissements destinés à l'instruction publique, dont l'Italie était remplie, et qui avaient été fondés soit par les gouvernements, soit par les particuliers; il nous montre les progrès que ces établissements ont fait faire à la civilisation, et l'influence exercée par les gouvernants sur le sort des lettres.

De là l'auteur passe à l'histoire de divers genres scientifiques et littéraires cultivés pendant ce siècle ; et pour donner à son travail la direction convenable, il commence par les découvertes et les inventions de Galilée ; c'est qu'en effet non-seulement l'histoire littéraire est, jusqu'à un certain point, inséparable de l'histoire scientifique, mais encore l'esprit et la doctrine de Galilée influèrent puissamment sur toutes les branches des connaissances humaines qui furent développées et améliorées d'après son principe et son propre exemple.

Fidèle au plan qu'il s'est tracé, l'auteur nous donne d'abord la vie de ce grand philosophe, qui contint presque tous les éléments de ce que ce siècle produisit de meilleur, malgré la guerre acharnée faite par la cour de Rome, par des raisons même indirectes, aux principes et à la personne même de Galilée, qu'elle jeta dans les prisons du saint office, sans pitié pour son âge et ses souffrances; puis il jette un coup d'œil rapide sur ses inventions, telles que le compas géométrique, le microscope, l'horloge; et après avoir fait connaître le mérite du père de la philosophie expérimentale, il passe en revue ses ouvrages, ainsi que ses découvertes astronomiques, successivement développées par ses disciples.

Il poursuit ainsi l'histoire des mathématiques pures et mixtes, et des sciences physiques et naturelles.

Sur la route qu'il nous fait parcourir, nous rencontrons Cavalieri, Viviani, Torricelli, Ricci, et d'autres disciples fameux du grand Galilée, qui, continuateurs de la doctrine de leur maître, ont tant illustré l'Italie et par leurs ouvrages et par les inventions positives qu'ils nous ont données. Parmi tous ces savants brille surtout notre Cassini, que ses belles découvertes ont rendu à jamais immortel.

Salfi accorde une attention particulière à l'histoire des études métaphysiques, morales et politiques, soit qu'on ne l'eût jusqu'alors traitée qu'imparfaitement, soit que Tiraboschi ne s'en fût pas occupé. Sans même qu'il ne nous présente point sur ces différentes matières d'ouvrage ou de système complet, les essais et les idées qu'il a eu la patience de recueillir et de réunir commandent assez l'intérêt du lecteur par l'ordre et la clarté avec lesquels il les expose. Il faut lui savoir gré de la lumière qu'il a répandue sur l'histoire de cette partie de la science ; nous devons à ses profondes investigations de connaître l'existence d'ouvrages et d'auteurs qu'on avait entièrement négligés, ou confondus avec d'autres, appartenant à des genres différents ; il leur a donné place dans cette partie de leur histoire, autant pour leur rendre la justice qui leur est due, que pour prouver à ses lecteurs que les traités de sciences morales, politiques et économiques, ne sont pas des choses aussi nouvelles qu'on le suppose.

Après avoir traité des sciences, il entre dans le domaine littéraire proprement dit, ou des études philologiques. Il commence par les langues orientales et italienne cultivées en Italie et nous fait connaître leurs grammaires et leurs dictionnaires respectifs, ainsi que les auteurs qui ont écrit avec le plus de succès dans ces diverses langues. Ensuite il examine tout ce qui a rapport à la rhétorique, à la poétique et à la critique littéraire ; puis enfin aux études de l'érudition sacrée et profane.

Salfi passa successivement en revue les meilleurs ouvrages qui nous sont parvenus sur l'antiquité profane et ecclésiastique, sur la chronologie, la géographie et les voyages ; et justement convaincu de l'avantage que l'histoire peut retirer de ces études, il a cru devoir s'en occuper tout particulièrement. En suivant un ordre clair et précis, il nous présente d'abord les historiens qui ont parlé seulement de l'Italie ancienne et moderne ; viennent ensuite ceux qui ont écrit l'histoire de leur époque ; enfin ceux qui ont traité des sujets étrangers à l'Italie.

Le dessein de l'auteur est de s'étendre plus qu'il ne l'a fait pour toute autre chose sur l'histoire littéraire ; les ouvrages publiés sur cette matière, tout incomplets qu'ils sont, peuvent encore fournir assez de renseignements utiles. Il y joint l'histoire ecclésiastique, qui embrasse un cer-

tain genre d'idées et d'opinions, et qui, selon lui, fait partie de l'histoire littéraire sans lui nuire aucunement, et il démontre de toutes les manières que cette dernière n'est pas si pauvre qu'on l'avait d'abord pensé.

Ne sachant pas trop quelle place assigner aux écrivains qui se sont distingués dans les différents genres, l'auteur les a tous réunis sous le titre de *Polygraphes*; et comme quelques-uns d'entre eux s'étaient approchés du genre encyclopédique, il en signale quelques essais, pour montrer plutôt leur talent et leur hardiesse que la perfection du genre qu'eux-mêmes n'avaient pas atteinte.

Salfi passe ensuite aux ouvrages didactiques ou de pure instruction, où d'ordinaire se trouvent répandues des idées et des connaissances propres à former le goût et l'imagination. S'occupant en premier lieu de ceux en prose, il commence par parler de l'éloquence du style; et tout en faisant passer sous nos yeux les écrivains qui se sont le plus fait connaître dans ce genre, il n'oublie pas de signaler le mérite des ouvrages purement didactiques, épistolaires, oratoires, des dialogues, des compositions romantiques et satiriques, des nouvelles et des romans. Cette revue le mène à reconnaître que, malgré la corruption de ce siècle, corruption produite par les circonstances politiques, la littérature italienne y brille par plus d'invention et d'originalité que dans le siècle précédent.

Mais un champ plus vaste et plus riche se présente devant l'auteur: c'est celui de la poésie. Nous y rencontrons d'abord Marini, qui ouvrit la carrière aux poëtes de ce siècle, et dont l'école menaça d'usurper le Parnasse italien; honoré et imité en Italie avec passion, il ne fut pas célébré en France avec moins de transport. Quel que soit le jugement que l'on doive porter sur ce poëte, on ne peut s'empêcher, dit Salfi, d'admirer l'originalité de ses productions, et l'influence extraordinaire qu'elles exercèrent sur la poésie italienne. L'auteur devait nécessairement reproduire cette partie de l'histoire littéraire; à cet effet il a réuni dans un seul chapitre, consacré à Marini, tout ce qui a rapport à son école dont les causes et les conséquences regardent plus spécialement ses imitateurs qui abusèrent de sa manière.

Après les Marinistes viennent les Pétrarquistes, qui tentèrent, mais sans beaucoup de succès, d'accréditer le style de leur modèle. Ces deux écoles offrirent entre elles un contraste frappant: la première se fit remarquer par l'excès de l'imitation, la seconde par celui de la liberté.

Entre ces deux extrêmes se présentent les écrivains qui furent vraiment la gloire du XVIIe siècle, et qui, loin de suivre les traces de Pétrarque et de Marini, se livrèrent aux inspirations de leur génie, sans toutefois perdre de vue leurs prédécesseurs.

L'auteur semble prendre plaisir à s'arrêter devant eux ; c'est qu'en effet, malgré les Marinistes et les Pétrarquistes, ils ont mis leur siècle à même de ne rien envier aux siècles précédents.

Après avoir parlé des productions les plus originales des lyriques italiens, dont la manière se rapproche de celle des lyriques grecs, Salfi passe à l'épopée héroïque, genre traité par un nombre prodigieux de poëtes qui tous ont cherché à égaler ou à imiter le Tasse. De là, il arrive à l'épopée héroï-comique considérée, sous le rapport de l'utilité, puis aux divers genres de poésie dramatique. Ici l'abondance des matières et des auteurs nous dispense de toute réflexion, sans oublier néanmoins le nom de Porta, remarquable parmi tant d'autres par ses productions. Il termine enfin la revue de la poésie italienne par le genre didactique et par la satire ; parmi les poëtes qui ont excellé dans ce dernier genre, il cite Chiabrera, et surtout Salvator Rosa, que l'Italie peut offrir tous deux comme modèles.

La poésie latine fleurit aussi dans ce siècle, malgré l'opposition constante qu'elle y rencontra; plusieurs auteurs la cultivèrent avec succès, surtout dans le genre didactique et dans la satire. Et quelque médiocres que soient les vers latins d'Urbain VIII et d'Alexandre VII, l'exemple de ces deux papes n'en a pas moins contribué en quelque sorte à encourager les partisans de cette langue.

La dernière partie de l'ouvrage traite des beaux-arts. L'auteur ne manque pas de faire remarquer tout ce qu'ils ont dû à l'instruction que possédaient les artistes d'alors. En parlant des diverses écoles d'Italie, il indique les ouvrages des peintres les plus célèbres, parmi lesquels brillent le Caravage et ses disciples, malgré la corruption du goût et la servilité des artistes. Enfin l'histoire du dessin, de la musique, de la pantomime et de la déclamation est présentée avec une admirable clarté; et l'auteur chaque fois fait mention des artistes qui se sont particulièrement distingués dans l'un ou l'autre de ces genres.

Tel est l'aperçu que nous avons cru devoir donner de l'ouvrage de Salfi ; malgré la multiplicité et la variété des genres dont il traite, toutes les parties de cet ouvrage sont parfaitement liées entre elles, et dépendantes les unes des autres ; il se fait remarquer par l'ordre dans lequel il est conçu, par un style clair et naturel, par le profond savoir dont l'auteur fait preuve et par l'impartialité des jugements qu'il porte sur les hommes et sur les choses. On y rencontre quelques répétitions qui, au premier coup d'œil, peuvent paraître des défauts, mais il faut observer que plusieurs auteurs s'étant exercés dans plusieurs genres différents, il a fallu pour les faire connaître entièrement et leur rendre toute la justice qui leur est due, revenir à eux à propos de chacun de ces genres.

A la fin de l'ouvrage devrait se trouver, ainsi que dans son Abrégé général, une analyse succincte des matières contenues dans cette longue histoire; l'auteur y fait voir le lien qui unit les différentes branches dont il a traité et les résultats avantageux obtenus par ceux qui les ont cultivées, soit à cause de l'importance même de leurs ouvrages, soit à cause du mouvement progressif qu'ils surent imprimer au XVIII[e] siècle, à ce siècle dans lequel le génie, profitant des expériences et des efforts des siècles précédents, jeta les germes de l'avenir le plus fécond et le plus merveilleux.

Cet important travail, qui ne forme que la troisième partie de l'ouvrage entier, se trouva terminé à la fin de 1830.

Salfi jouissait d'avance du plaisir de se présenter une dernière fois à ses lecteurs; il espérait que le résultat de ses longues recherches, s'il ne leur procurait pas une lecture agréable, serait au moins pour eux de quelque utilité; mais la mauvaise foi qu'il trouva dans certains hommes auxquels il s'était abandonné avec trop de confiance, le força d'ajourner la publication de son travail, publication qu'il ne lui fut malheureusement pas donné de voir. Quoique les années ne lui eussent rien fait perdre de sa vigueur, il ne put survivre longtemps à la perte des espérances qu'avait un moment fait naître en lui pour la liberté de l'Italie l'événement de juillet 1830.

Croyant cependant trouver quelques consolations dans une retraite, il se rendit à Passy (mois d'août), mais il ne jouit d'autre bonheur que de celui de revoir pour la dernière fois, sans s'en douter, quelques amis qu'il chérissait le plus (1).

(1) Il avait des sentiments d'estime et d'amitié pour mesdames de Cabanis et Dupaty, sa fille, et il alla les voir dans le même village. Ce fut chez elles qu'il rencontra le vénérable général *Lafayette*. La joie qu'ils éprouvèrent dans les effusions de tendresse que leur procura cette rencontre amicale, fut bientôt troublée, ainsi qu'on peut le voir par une lettre autographe pleine de tristesse que le général m'adressa :

« *A monsieur* RENZI, 14, *rue de Madame, à Paris.*

» C'est avec une vive affliction, monsieur, que j'ai appris la déplorable perte de mon ami *Salfi*. Votre lettre me parvient ce soir à neuf heures, lors de ma rentrée chez moi, et cependant je n'en étais sorti, pour la première fois, qu'à une heure, et j'y étais rentré un instant à cinq heures et demie. Je regrette beaucoup de ne m'être pas uni aux patriotes italiens pour l'accomplissement d'un triste et dernier devoir, et je vous prie de vouloir bien leur expliquer la cause involontaire de mon absence. Je suis venu ici de

Le 2 septembre 1832, il termina sa pénible mais honorable carrière, et les dernières paroles qu'il prononça furent encore pour sa patrie et pour ses amis.

RENZI,
membre de la 1re classe.

PRISE PAR LES ANGLAIS (en 1424), DE MONT-AIGUILLON, PLACE FORTE DE LA BRIE CHAMPENOISE.

Parmi les monuments historiques dont les ruines jonchent la Champagne, on en trouve peu qui présentent un caractère plus imposant que le château de Mont-Aiguillon. Tout en lui retrace et des époques de gloire et des époques de deuil. Comme on désire connaître les étranges événements qui l'ont réduit à un état si informe, avant qu'il disparaisse entièrement, essayons d'en esquisser l'histoire, et d'en rendre la physionomie architecturale. Il est peu de monuments aussi intéressants et qui soient tombés dans un oubli aussi complet.

Mont-Aiguillon, ou Mont-Aigu (*Mons aculeus*), s'élève sur la crête d'un monticule, au milieu d'un bois, dans la Brie Champenoise. Il fait partie de la commune de Louan du département de Seine-et-Marne.

Ce fort était une des vedettes de la Brie. Du sommet de ses tours on voyait au loin le vieux Provins, placé aussi sur une hauteur et une des

---

Lagrange pour peu de jours, mais j'aurais emploïé celui-ci à rendre hommage à la mémoire de votre respectable concitoïen.

» Agréez l'expression de ma considération distinguée.

» 4 septembre. » LAFAYETTE. »

NOTA. — Une pierre sépulcrale, que l'amitié de madame HENRIETTE HARVEY, anglaise, lui a élevée au cimetière de l'Est, porte l'inscription suivante :

A FRANÇOIS SALFI, NAPOLITAIN,

NÉ 1759. — MORT A PARIS 1832.

HISTORIEN — PHILOSOPHE ET PATRIOTE

SES DERNIERS VŒUX ONT ÉTÉ POUR LA LIBERTÉ DE SA PATRIE.

DERNIER TÉMOIGNAGE D'UNE LONGUE AMITIÉ.

H. H.



plus redoutables cités de la Brie. Ces deux forteresses devaient communiquer entre elles à l'extérieur par des signaux et sous terre par des galeries.

Le château de Mont-Aiguillon forme un carré long. Il est environné de larges fossés à glacis, et défendu par huit grosses tours bâties en grès. Quatre de ces tours regardent le levant, et quatre le couchant. Ces tours sont couvertes en ardoises, et effilées comme un fer de lance ; elles s'appuient de chaque flanc sur un bastion. Au couchant s'ouvre la porte d'entrée. Elle a un pont-levis ; elle est bordée de deux fortes tours à mâchicoulis et percées de meurtrières. En face dans la muraille bâille une poterne. Tout au centre du château à droite s'élève une jolie chapelle gothique. Des murs épais enserrent l'avant-cour, qui est séparée du château par le fossé d'enceinte. Semblables à des sentinelles avancées et parallèles aux quatres angles, se dressent à quelque distance des redoutes formidables.

Les tours du château sont crénelées et communiquent entre elles par un chemin qui règne sur le sommet des murs. On a établi dans les tours plusieurs étages, qui forment des logements. Les escaliers circulent dans l'épaisseur des murs. Des cheminées gothiques dominent tout l'édifice.

On descend dans un souterrain fort large et dont la voûte est très-hardie ; du côté nord, il y a un couloir, qui aboutit au fossé pour les sorties imprévues, et du côté sud s'ouvre une porte, qui communique à un autre souterrain, dont la forme est une croix. Dans l'embrasure des portes, on descend par un escalier fort étroit dans d'autres souterrains qui s'étendent dans la plaine et que la tradition populaire fait aller jusqu'à Provins. Mais on ne peutplus y pénétrer fort loin, parce que les lumières s'éteignent par défaut d'air, et qu'on y rencontre des éboulements.

Tous les murs, destinés à braver tous les siècles, sont en grès et ont plus de trois mètres d'épaisseur à la base.

On voit, au milieu de la cour, un puits très-profond, construit en grès, et de deux mètres de largeur. Il paraît qu'un souterrain y communique.

Toute cette masse immense d'architecture forme comme un seul bloc. Le ciment romain, plus dur que le granit, en unit toutes les parties, et la rend inébranlable. Son seul aspect glace d'effroi. C'est là qu'on a un témoignage irrécusable de la puissance féodale.

On se fait une question fort importante. Par qui fut construit ce colosse de granit ?

Tout donne à croire que les Romains n'auront pas négligé d'élever une forteresse sur un point stratégique aussi important. Mais nous ne pouvons former que des conjectures.

La première mention historique du nom de Mont-Aiguillon (*de Monte acuto*) est une charte de l'année 1150 (que nous n'avons pas du reste, retrouvée), par laquelle Simon de Rethel, fils de Hugues, seigneur de Bray et son héritier, donne aux religieux de l'abbaye de Nesle la dîme du bois de Mont-Aiguillon. Cette terre était donc dépendante de la baronnie de Bray, et l'édifice serait dû à l'un de ses seigneurs.

L'abandon des dîmes de Mont-Aiguillon à l'abbaye de Nesle est un de ces actes de piété très-fréquents au moyen âge. Ces oblations faites par les fidèles, par les nobles, par les princes, aux couvents, s'appelaient précaires.

Mais l'histoire ne dit pas comment Mont-Aiguillon passa tour à tour de ses seigneurs particuliers à l'ordre des Templiers, puis à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

On raconte quelques légendes sur Mont-Aiguillon, auxquelles ont donné lieu les mœurs dégénérées des Templiers.

Qu'on nous permette d'en citer seulement une.

Des hommes se repaissant de la chair de nouveau-nés s'étaient retirés dans Mont-Aiguillon. Le château fut attaqué. Mais le siége dura trois ans, d'autres disent cinq, tant à cause des moyens de défense qu'avaient ces anthropophages qu'à cause des galeries souterraines qui communiquaient avec Provins, d'où ils tiraient leurs provisions. Mais enfin la forteresse fut prise, et les vaincus furent traînés à Paris la hart au cou. On les condamna à être étranglés. Mais la reine ayant fait grâce à la moitié d'entre eux, ils tirèrent au sort qui mourrait. Telle fut la fin de ces cannibales.

Mais voici un événement plus certain et plus épouvantable.

Le 13 octobre 1307, tous les chevaliers de l'ordre du Temple établi dans les environs de Provins, furent arrêtés et renfermés dans les prisons de Melun, d'où ils ne sortirent que pour aller à Paris subir leur dernier supplice.

En 1313, par arrêt du parlement de Paris, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem hérita d'une grande portion des biens de l'ordre des Templiers. Mont-Aiguillon passa entre les mains des chevaliers de Malte.

Il s'ouvre le siècle le plus néfaste pour la France, le XVe siècle. La monarchie française se trouve à deux doigts de sa perte. Mais ce fut aussi le siècle le plus prodigieux.

Trois partis déchirent la France, les Anglais, les Armagnacs et les Bourguignons. Pendant douze ans la guerre civile et la guerre étrangère la désolent. Mais la Champagne subit des épreuves plus cruelles que les autres provinces, parce qu'elle fut plus fidèle à ses souverains légitimes. Aussi quelle fut sa gloire !

Les Anglais, aidés des traîtres Bourguignons, envahissent la France et ne laissent à Charles VII que quelques provinces. Le roi de la Grande-Bretagne trône à Troyes.

Mais la Champagne ne veut pas subir le joug de l'étranger et des parjures. La voilà qui se lève tout entière pour le combat. Elle s'apprête à soutenir une lutte héroïque désespérée.

Chaque ville, chaque château, chaque bourg s'environnent de remparts. Quel pinceau pourrait peindre et les héros qui les défendent et les combats acharnés qu'ils soutiennent?

Le siége le plus célèbre fut, en 1424, celui de Mont-Aiguillon, place la plus forte de la Brie Champenoise; il dura six mois, quelques-uns disent un an.

Est-il un fait d'armes plus glorieux pour la Champagne?

Révélons des noms, qui méritent de passer à la postérité.

Les guerriers les plus célèbres de l'époque sont les sires de Barbazan, de Lahire, gentilshommes gascons, Pierre de Chailly, le commandeur de Giresme, de Bourbe, de Coligny, Prégent de Coëtivy, et quelques autres.

« Coëtivy, dit Juvénal des Ursins, vaillant homme d'armes, escuyer et » notable du pays de Brétagne, qui estait comme lieutenant de monsei- » gneur le Dauphin, avait sous ses ordres le seigneur de la Bourbe, et » un nommé Bourguenou, lesquels *grévaient fort* les Anglais et les Bour- » guignons, puis se retiraient en une place nommée Mont-Aiguillon. »

On veut leur faire payer cher leur fidélité à Charles VII.

Tout est tranquille aux alentours de Mont-Aiguillon. Renfermés dans leur forteresse, Prégent de Coëtivy et ses compagnons se reposent de leurs fatigues, vident quelques brocs de vin, et devisent sur la longue guerre qui accable la France. Chacun sent que l'avenir est gros de malheurs, qu'il y a dans l'air quelque chose de lourd, de terrible, comme lorsqu'un orage se forme. On se dit que, la tempête venant à éclater, il pleuvra encore bien du sang.

On distingue de distance en distance sur le chemin, qui règne sur le haut des murs et relie les tours, les hommes de garde, et on entend le bruit monotone de leurs pas.

De temps en temps retentit le cri: *sentinelles, veillez.*

Ce cri, comme un écho, se répète sur toute la circonférence du colosse de granit, et revient mourir à l'endroit d'où il est parti.

Tout à coup une sentinelle fait entendre ces mots d'une voix perçante :

« Aux armes! Voici l'ennemi! »

Tout Mont-Aiguillon tressaille. Les hommes d'armes abaissant la herse,



levant les ponts-levis, se placent aux créneaux, aux mâchicoulis, montent sur les tours, préparent tous les instruments de défense. Les lances, les piques, les épées étincellent. Tout s'agite, tout se heurte, chefs et soldats. La bannière se gonfle à la brise sur la tour du beffroi. La trompette sonne, on répète de toute part :

« Aux armes ! Voici l'ennemi. »

En effet, à droite et à gauche du château s'élève en tourbillonnant un nuage de poussière. Du sein de ce nuage scintillent les armures comme des éclairs. « *Procella equestris !* Une tempête à cheval ! Ce sont les An» glais. »

« En ce temps-là, dit Montrelet, allez (allait) le comte de Salesbery a tout » grand puissance assieger la forteresse de Mont-Aiguillon, en Cham» poigne, par ordonnance et commandement du duc de Bethfort, qui se » disait régent de France. Lequel Salesbery estait pour lors gouverneur » du pays de Champoigne et de Brie. Lequel siége il continua par moult » longue espace de temps en faisant plusieurs assauts par divers engins » et instruments de guerre, et y fut bien six mois ou environs.

» Toutes fois, ce temps durant, furent livrés plusieurs assauts à la forte» resse et par diverses manières de les assiéger, furent moult éprouvés et » pouvaient se trouver dedans six vingt combattants. »

Mont-Aiguillon n'est défendu que par cent vingt hommes d'armes contre une armée anglaise. Mais la place est forte et le courage des assiégés l'est plus encore. Si l'on n'eût pas négligé une précaution, les Anglais se seraient vraiment escrimés contre cette place pendant un siècle.

Déjà ils avaient tenté plusieurs assauts.

« Ceux de dedans, écrit Juvénal des Ursins, non esbahis, ni effrayés de » tout cela, ayant bonne volonté et résolution de se défendre, souvent sail» lient sur les ennemis, et fort les grêvaient de traits, que austrement » donc ils tuaient plusieurs. »

Prégent de Coëtivy s'impatiente de voir cette ceinture de fer, qui étreint le château ; il veut la déchirer et commande une sortie.

En un instant tous les hommes d'armes sont prêts. La herse se lève et laisse sortir une poignée de braves.

Celui qui s'avance le premier, c'est Coëtivy. Une masse d'armes pesante et dentelée pend aux arçons de la selle de guerre du côté droit.

« En avant ! » s'écrie-t-il !

Tous ses intrépides compagnons s'élancent sur ses traces, la lance en arrêt, au milieu du camp ennemi.

Les Anglais se hâtent de se mettre en défense. Le terrain vide, qui

sépare les combattants, disparaît promptement sous les pieds rapides des chevaux.

On se heurte. Les lances se croisent ; les coups se multiplient. L'agilité des Français leur donne l'avantage, et déjà mordent la poussière un bon nombre d'Anglais.

Les lances se brisent. On saisit la hache et l'épée. Alors commence un combat d'homme à homme, corps à corps. Chacun déploie ses ruses, son adresse, sa vigueur, sa longue expérience.

Prégent de Coëtivy bouillonne au plus fort de la mêlée ; il culbute hommes et chevaux.

Cependant la muraille de fer qu'il a ouverte devant lui, se referme sur lui, et le presse comme pour l'étouffer. Coëtivy comprend le péril et sent qu'il est temps de rentrer dans la forteresse. Mais sa retraite sera celle du lion.

Il jette son épée, laisse tomber la bride sur le col de son cheval, saisit à deux mains sa masse d'armes, et crie aux siens : *A moi !* Il s'élance en frappant sur les rangs ennemis comme un batteur en grange sur les gerbes pleines, se fraie un chemin à travers les bataillons ennemis, et arrive bientôt à la herse, qui se lève de nouveau et le laisse entrer avec sa troupe sans que les Anglais osent le poursuivre.

Les rares hommes d'armes chargés de la garde de la place et témoins paisibles du haut des tours de cette horrible mêlée, racontèrent qu'à chaque coup que portait le chevalier breton, il abattait un Anglais. Car lorsque sa masse ne fendait pas l'armure, elle assommait l'homme. Il écrasa ainsi des rangs entiers.

Effrayé d'une telle résistance, Salisbery songe à lever le siége.

Cependant il veut auparavant tenter un dernier moyen de s'emparer de Mont-Aiguillon. Il fait percer une mine.

Déjà la mine approche du mur, lorsqu'un homme d'armes du château, placé dans le souterrain, entend un bruit de pioche.

Coëtivy ordonne une contre-mine. Après quelques heures de travail, les Français et les Anglais ne sont plus séparés que par une épaisseur de terrain de deux pieds. Cet espace est effondré.

Aussitôt les hommes d'armes, de part et d'autre, s'attaquent avec furie dans cet étroit passage, où l'on peut à peine se tenir debout, éclairés par les seules étincelles des épées. Les Anglais prennent la fuite.

« Il y eut es-dites mines, dit toujours des Ursins, de beaux faits » d'armes faits. »

Le comte de Salisbury ayant été forcé de marcher à la rencontre des

troupes de Charles VII, vers Auxerre, laissa devant Mont-Aiguillon assez de monde pour surveiller la place et partit avec son armée.

Pendant son absence, une partie de la garnison sortit. Comme on n'avait pas eu le temps de faire une abondante provision de vivres, les assiégés en manquaient depuis longtemps, n'avaient plus de pain et avaient été même forcés de manger leurs chevaux. Quoique réduits à une trentaine d'hommes, les Français tenaient toujours la place.

Un matin ils sont fort surpris. Ils voient dans le lointain une multitude d'hommes. Ils croient d'abord que c'est un renfort qui leur arrive. Mais qu'ils sont cruellement trompés dans leur attente ! C'est Salisbury qui revient avec le duc de Suffolk et toute l'armée.

Il est un ennemi que le courage le plus héroïque ne peut vaincre, la famine.

Désespérant d'être secourus, les assiégés entament des négociations avec les ennemis. Mais quelles dures conditions on leur impose ! Ils doivent se rendre prisonniers, et s'obliger de payer pour sauver leur vie une somme exorbitante.

Écoutez encore des Ursins :

« Les restes de la garnison se rendirent prisonniers, par conditions
» qu'ils payeraient pour sauver leur vie vingt et deux mille saluts d'or;
» dont pour la dite somme fournir, dumourront en hotages quatre des
» principaux jusqu'à l'accomplissement d'icelle. Et ce partirent les com-
» paignons soubs bon sauf conduit, réservé ceux qui austrefois avaient
» fait serment de la paix finale, qui avait été jurée entre les rois de France
» et d'Angleterre. Et quand tous furent partis (comme dit est) la forte-
» resse fut abattue et du tout démolie. »

Ces paroles ne doivent pas être prises à la lettre. La démolition totale de Mont-Aiguillon n'était pas chose facile, comme nous le verrons.

Des Ursins ajoute :

« Prisait fort le dict comte (Salisbury) la vaillance de ceux de dedans. »

En effet, Prégent de Coëtivy, lieutenant de Charles VII, en Champagne, était un des braves gentilshommes, qui contribuèrent le plus à faire donner à ce prince le surnom de *Victorieux*. Compatriote des Duguesclin, des Beaumanoir, des Kéaniel, des d'Avrancourt, Coëtivy, plein de cette haine traditionnelle des Bretons pour les Anglais, n'avait pas plus tôt vu la France menacée par eux, qu'il était accouru offrir au jeune roi si misérablement trahi, le secours de son épée. Il entrait à peine dans sa vingt-quatrième année lors de la glorieuse capitulation de Mont-Aiguillon.

Vingt ans plus tard, les Anglais rencontraient leur redoutable ennemi

en Gascogne, Coëtivy était du nombre des seigneurs et chevaliers, qui, en 1442, se trouvaient sous les murs de Tartas.

Enfin, comblé d'honneur par Charles VII, créé comte de Taillebourg et baron de Craon, élevé aux dignités de maréchal et d'amiral de France, Coëtivy devait mourir comme il avait vécu, les armes à la main.

Au mois de juillet 1450, au siége de Cherbourg, un chevalier couvert de fer, portant sur la poitrine un écu d'or et de sable, fut renversé mort dans les fossés : ce chevalier était Prégent de Coëtivy.

Avant de raconter la dernière catastrophe dont Mont-Aiguillon n'a pu se relever, jetons un coup d'œil sur les désastres incroyables que les Anglais ont causés dans tous les pays circonvoisins.

La célèbre abbaye de Nesle-la-Reposte, qui avait été construite par Clovis, autour de laquelle s'était formée une ville de quatre mille habitants, et qui n'était qu'à une lieue de Mont-Aiguillon, fut pillée et saccagée. On peut se faire une idée des dégâts qu'elle subit, d'après une note qu'on trouve en marge dans l'inventaire des biens de l'hôpital de la Charité des Essarts-le-Vicomte. On y lit que les habitants de Nesle étaient pour la plupart errants dans les villages des environs, où ils payaient la taille, et que ce lieu avait été ruiné par les guerres, comme on le voit dans le dénombrement de la comté de Brienne donné au roi en l'année 1446 (1).

Le temps de la justice arrive. Les Anglais seront punis des horreurs qu'ils ont commises, par une flétrissure ignominieuse, unique, à jamais ineffaçable, ils seront vaincus par une femme.

Jeanne d'Arc paraît en 1429, et met partout les Anglais en fuite.

Nicolas de Giresme, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et Denis de Chailly, bailli de Meaux, donnent une rude leçon aux Anglais. Ils leur reprennent une seconde fois Provins en 1433; mais, par représailles, les Anglais brûlent, en se retirant, Rampillon, Notre-Dame de Giresme.

« Fra Nicolo de Giresme, commandator della Croix et di Rampillon, » cavaliero di gran valore, del Priorato di Francia. »

C'est ainsi que s'exprime Bosio, historien de Malte. Ceci peut faire supposer que Mont-Aiguillon était une dépendance de la commanderie de le Croix ou de Rampillon.

Ces deux guerriers, de concert avec Barbaran que Charles VII avait nommé gouverneur de la Champagne, reprennent également Mont-Aiguillon et le restaurent.

(1) Boitel, *Histoire d'Esternay*, p. 338.



Avant de raconter la dernière catastrophe de Mont-Aiguillon, faisons connaître quelques-uns de ses possesseurs.

MM. de Baucicault et de Baudicourt en sont successivement seigneurs. Après avoir appartenu à une princesse de la maison de Bourgogne, Mont-Aiguillon passe par les filles dans la maison de Choiseul, qui en a joui jusqu'en 1595, que M. de Villemonté en fait l'acquisition.

Au commencement du règne de Louis XIII, les grands cherchaient à rompre l'unité de l'État, en couvrant de nouveau le royaume de duchés, de comtés, de baronnies. Le cardinal de Richelieu crut qu'il devenait indispensable d'abattre toutes ces nombreuses forteresses.

Mont-Aiguillon étant considéré comme la place forte la plus redoutable, ne tarda pas à subir le sort que les autres devaient éprouver dans la suite. Le roi l'acheta en 1613, à M. de Villemonté, pour une somme de soixante mille écus, d'autres disent cent mille, dont M. de Villemonté fit construire, en 1617, le château de Villenauxé. La forteresse fut démantelée.

On dirait qu'un volcan souterrain, la soulevant tout entière, en aurait disloqué toutes les parties : ce n'est plus qu'un amas de ruines gigantesques, qu'une belle horreur.

C'est qu'en effet, pour démanteler Mont-Aiguillon, on fut forcé de faire jouer la mine.

On plaça des barils de poudre au milieu des salles aux boiseries sculptées, à plafonds à moulures, sous les tourelles dentelées, sous les portes de fer et de chêne, sous toute l'armure de granit du vieux guerrier marqué par la croix et l'épée. On met le feu aux mines ; il se fait une explosion terrible. Mais la forteresse est bâtie avec tant de solidité en pierres de grès, que des murs entiers sautent sans se disjoindre. On voit une tour, qui n'a pu être entamée, qui a été soulevée toute entière et qui s'est rassise par son propre poids; seulement elle est restée fortement inclinée. Par là elle devient le lieu de promenade, des courses de la chèvre et la demeure du hibou.

Dans l'état où le temps et la mine l'ont réduite, cette forteresse présente encore une masse imposante et pleine de grandeur.

Louis XIII ne se contenta pas de donner à M. de Villemonté une indemnité pour la perte de son château; il érigea, en 1627, en faveur de messire François de Villemonté, deuxième du nom, la terre de Mont-Aiguillon en marquisat.

Le maréchal d'Estrées acheta, en 1651, cette propriété, et y fit élever deux pavillons.

M. de Villemonté, évêque de Saint-Malo, y rentra, et en 1659 donna cette terre en mariage à la comtesse du Belloy, d'où elle passa à la comtesse de Livron, dont le fils, le marquis, la vendit, en 1718, au marquis de Saint-Chamans, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant des gardes du corps, qui fut le père de M. Alexandre-Louis de Saint-Chamans, marquis de Saint-Chamans et de Mont-Aiguillon, vicomte de la Barthe de Rebenau, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Saint-Venant-en-Artois et grand sénéchal d'épée de la province de Béarn. Ce dernier fut obligé d'émigrer en 1792.

Son château de Villenauxé fut démoli en 1793, et la terre vendue en détail. Lors du rétablissement de l'ordre sous Napoléon Ier, M. de Saint-Chamans revint en France, et fut réintégré dans ses biens non vendus. Il fit, en 1808, l'achat du château de Bouchy. Ce ne fut que sous la Restauration qu'il put obtenir la restitution de ses bois (1,500 arpents), où sont situées les ruines de son château de Mont-Aiguillon, qui sont si curieuses à visiter. A son décès, tout passa à sa veuve, née de Saint-Chamans, sa légataire universelle (1).

Mont-Aiguillon, en retournant à la maison de Saint Chamans, revenait, en quelque sorte, entre les mains de ses premiers propriétaires.

Le nom de Saint-Chamans appartient aux annales de la chevalerie. Il y a sept cents ans, un chevalier de Saint-Chamans occupait la dignité de grand maître des Templiers. Il y a quatre siècles, un autre Saint-Chamans était honoré de la dignité de grand maréchal de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. C'est donc, pour les successeurs de ce nom illustre, une sorte de devoir de conserver Mont-Aiguillon avec ses ruines solennelles. C'est là un magnifique souvenir de famille.

Plus heureux que Provins, il a échappé, jusqu'à ce jour, aux démolisseurs. Pendant la tourmente révolutionnaire, les habitants des pays circonvoisins ont enlevé du côté *est* beaucoup de pierres. Mais le côté opposé est mieux conservé. Quel spectacle saisissant, incroyable, on a sous les yeux !

Ici des pans de mur d'un seul bloc et d'une immense dimension gisent dans les larges fossés. Là des portions d'escaliers sont suspendues dans l'air. Plus loin c'est une tour largement fendue ; les arbres y ont enfoncé leurs racines, y ont poussé leurs troncs, passant leurs têtes chevelues par les ouvertures des meurtrières, appuyant leurs branches sur les balustrades. Voilà un reste de salle, où l'on admire des peintures sur joint

(1) Boitel, *Histoire d'Esternay*, p. 187.

qui datent de six à sept cents ans. Des fragments de cheminées gothiques s'élèvent encore à plus de quarante pieds de hauteur. On distingue quelques parties de murs à ogives de la chapelle. Sur le sommet de cette tour profondément inclinée s'élance un chêne qui se perd dans les airs et qui brave les autans, comme jadis la tour, qui le porte, bravait les balistes. On dirait que Mont-Aiguillon se respecte, veut dérober sa misère aux regards indiscrets. Il s'enveloppe de graminées, de mousse, de lierres, de ronces, de broussailles. Pour pénétrer au sein de ses débris, il faut, en quelque sorte, se glisser comme un serpent. On ne peut entrer facilement que dans l'avant-cour où se trouve la demeure du garde-chasse, dernier habitant de l'antique manoir.

Nous voulûmes, quelques amateurs avec moi, jouir d'un immense panorama. Nous parvînmes à écarter les épines, à franchir les pans de mur qui s'affaissent sous la main du temps, et à gravir le point le plus élevé d'une tour. Là nous nous assîmes sur le thym odoriférant, à l'ombre d'un chêne séculaire. De là, on découvre les contrées qui dépendent de Troyes, de Meaux, de Châlons, de Soissons. Où trouver de semblables points de vue?

Mais que de lamentables réflexions occupaient notre esprit!

Mont-Aiguillon est un de ces monuments historiques qui deviennent chaque jour plus rares. Plus de mille ans ont passé sur lui, l'oubli pèse sur ses ruines; la solitude, le silence les entourent. De nombreux écrivains parlent de la Brie, notamment du département de Seine-et-Marne; ils ont à peine daigné en faire mention par quelques mots.

L'abbé Boitel, *chanoine titulaire de Châlons*,
membre de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

BIOGRAPHIE DES GRANDS INVENTEURS,

Par MM. Ch. Beaufrand et J. Desclosières.

Notre honorable collègue M. Gabriel Joret Desclosières a fait hommage à l'Institut historique d'un exemplaire de l'ouvrage qu'il a publié en collaboration avec M. Ch. Beaufrand et qui a pour titre : *Biographie des grands Inventeurs dans les Sciences, les Arts et l'Industrie*. Ce n'est pas là un livre se révélant au public pour la première fois, et auquel nous ayons



à souhaiter la bienvenue. Depuis longtemps celui-ci a fait son chemin. Publié dans le principe en 1855, lors de l'Exposition universelle, il devait tout naturellement reparaître, sous forme d'édition nouvelle, en 1867, au moment des grandes Assises de l'Industrie et de la Science; et il a reparu en effet avec les développements et les augmentations que le cours des événements, pendant ces douze dernières années, a suggérés aux auteurs. Le volume que nous avons sous les yeux ne constitue que la première partie d'un ouvrage complet. Ce volume est consacré aux illustres morts qui ont laissé leur trace toujours vivante dans la science et dans les arts appliqués à l'industrie.

Un second volume renfermera la biographie des inventeurs dans les lettres et dans les beaux-arts.

Enfin la troisième partie contiendra des notices sur les contemporains signalés à l'attention publique par quelque grande découverte, quelle que soit la branche des connaissances humaines dans laquelle ils auront développé leur activité intellectuelle.

Pour donner une idée de l'intérêt qu'offre dès à présent le premier volume, il suffit d'en indiquer les divisions principales et de citer les noms de quelques-uns des grands hommes dont la vie est retracée par MM. Desclosières et Beaufrand,

Dans l'Astronomie : Galilée, Gassendi, Newton, Laplace, Arago.

Dans la Physique : Mariotte, Saussure, Volta.

Dans la Chimie : Réaumur, Lavoisier, Fourcroy, Chaptal, Gay-Lussac.

Dans l'Histoire naturelle : Linné, Buffon, Lacépède, Cuvier, Geoffroy-Saint-Hilaire.

Dans l'Économie politique : Sully, Richelieu, Colbert, Turgot, Say.

Dans l'Agriculture : Parmentier, Mathieu de Dombasle.

Dans l'Architecture : Pierre Lescot, Philibert Delorme, Claude Perrault, Mansard.

Dans l'Imprimerie : Guttemberg, Estienne, Elzevier, Didot.

Tels sont les noms qui correspondent aux notices les plus importantes, généralement écrites d'un style sobre, élégant et approprié à la nature de chaque sujet. L'ouvrage, comme on le voit, sera un véritable *Panthéon* des grands inventeurs, et M. Desclosières ne nous paraît pas s'être fait illusion sur la portée de son livre, quand il a manifesté l'espoir, dans un rapide avant-propos, d'offrir au public *une lecture attrayante et profitable pour quiconque se préoccupe de soutenir sa vie par des idées élevées et de grands modèles.*

Ajoutons qu'à côté de ce charme et de ce profit, qui suffiraient pour



assurer ou plutôt pour développer le succès de l'ouvrage, on y rencontre une véritable utilité pratique; en effet, le lecteur studieux a sous la main, dans un cadre restreint et facile à embrasser d'un coup d'œil d'ensemble, les éléments multiples très-habilement résumés, dont se compose l'histoire de l'esprit humain, dans chacune des branches du majestueux arbre de la science.

Le Recueil biographique de MM. Joret Desclosières et Beaufrand, par sa nature même, on le comprend, est réfractaire à l'analyse. Essayons du moins, en citant quelques pages au hasard, de faire partager l'heureuse impression produite en nous par la lecture de ce livre où se mêlent, sans se confondre, les notions techniques, les données puisées dans l'histoire et l'élément anecdotique, sorte de condiment nécessaire pour relever les œuvres qui répondent aux goûts les plus sérieux.

Dans une section consacrée à l'art de dessiner les jardins, MM. Desclosières et Beaufrand racontent la vie du célèbre Lenôtre. Ils rappellent un incident assez curieux qui se rapporte à l'exécution des grands travaux qu'il dirigea à Versailles. A chaque merveille nouvelle que Lenôtre montrait à Louis XIV : « Lenôtre, je vous donne 20,000 livres, répétait invariablement le grand roi, Lenôtre, je vous donne... — Sire, interrompit brusquement le jardinier, Votre Majesté n'en saura pas davantage, je la ruinerais »

Cette saillie ne doit pas étonner de la part de l'homme qui avait frappé familièrement l'épaule du pape Innocent XI, et qui, dans ses transports de joie, en présence du plus bienveillant accueil, s'était jeté au cou de Sa Sainteté et l'avait cordialement embrassée. Les auteurs rappellent aussi ce trait dans leur biographie, et ils eussent pu en compléter le récit. Lenôtre avait écrit de Rome à Bontemps, premier valet de chambre de Louis XIV, tous les détails de sa réception par le saint-père. La lettre fut lue au roi à son lever. Le duc de Créqui, présent à cette lecture, voulait gager mille louis que Lenôtre n'avait pu s'oublier auprès du saint-père à ce point d'aller jusqu'aux embrassements : « Ne pariez pas, dit Louis XIV; quand » je reviens d'une campagne, Lenôtre m'embrasse; il a bien pu embras- » ser le pape. »

A côté de la notice relative à Lenôtre, nous aurions aimé en trouver une consacrée à La Quintinie, son contemporain et son émule, que les deux auteurs se sont contentés de nommer. Placer Lenôtre auprès de La Quintinie, c'eût été, suivant le vieux précepte, unir l'agréable à l'utile. L'homme qui a créé les magnifiques potagers de Saint-Cloud pour le roi, de Chantilly pour le prince de Condé, de Rambouillet pour le duc

de Montausier, de Sceaux pour Colbert et de Vaux pour Fouquet, méritait, ce nous semble, une mention très-honorable dans la biographie Desclosières et Beaufrand. Mais quoi! il faut bien se borner : la France est trop riche en illustrations, quand on veut les renfermer dans un seul volume.

Des jardins transportons-nous à un sujet tout différent, à la vapeur, aux constructions maritimes et à l'application de l'hélice à la navigation.

Dans l'article relatif à *Sauvage*, MM. Desclosières et Beaufrand retracent rapidement l'historique de cette invention toute récente, et qui a produit une révolution véritable dans la navigation maritime. Nous leur empruntons les lignes suivantes : « Dès 1752, Daniel Bernouilli proposa d'appliquer aux navires un moteur de forme héliçoïde; seize ans plus tard, l'ingénieur François Paucton présenta au monde savant plusieurs projets dans lesquels les rames des navires étaient remplacées par des hélices. L'idée chemina lentement. Vers 1805, Charles Dallery, mécanicien d'Amiens, fit fonctionner sur la Seine un bateau auquel il avait adapté des hélices; elles devaient être mises en mouvement par la vapeur. Mais les ressources d'argent lui manquèrent et il dut renoncer à ses expériences. »

Ces détails sont vrais, mais ils pouvaient être complétés; et ici encore nous témoignerons le regret que Charles Dallery, *qu'on peut considérer comme le véritable inventeur de l'application de l'hélice à la navigation*, n'ait pas eu sa notice personnelle, au même titre que Sauvage, avec plus de droit encore peut-être, car le second s'est inspiré des travaux du premier; et si la fortune, dont les sourires sont si rares pour les inventeurs et les vulgarisateurs des idées utiles, n'a pas plus favorisé Sauvage que Dallery, celui-là, du moins, est mort avec la consolante certitude que son nom était sauvé de l'oubli. Pour Dallery, au contraire, la renommée a été posthume, et l'éclatante justice rendue à ses travaux, dont profite aujourd'hui l'humanité, ne devait luire que sur une tombe. Le savant Arago, dans une mémorable séance de l'Académie des sciences, a vengé la mémoire de Charles Dallery de l'ingratitude de ses contemporains; et tout récemment le gouvernement de l'Empereur, s'associant noblement à cet acte de réparation, a commandé à un habile statuaire, M. Edmond Lévêque, d'Abbeville, un buste en marbre de Charles Dallery pour Amiens, sa ville natale.

Sous la réserve de ces observations, qui ne sont pas même des critiques, et qu'a fait naître en nous l'étude de la *Biographie des grands Inventeurs*, nous ne pouvons qu'applaudir à l'idée qui a inspiré cet ouvrage, aux dé-

veloppements qu'elle a reçus dans l'exécution et à ceux qu'elle doit recevoir encore.

J. **Barbier**,
membre de la 2e classe.

RAPPORT SUR LES CALENDRIERS AMÉRICAINS DE 1821 A 1836,

Envoyés par M. Henry, *secrétaire de l'Institution Smithsonienne, à l'Institut historique de France.*

Les calendriers historiques, hiérarchiques et statistiques, sont les régulateurs et les éclaireurs de l'histoire. Ils fournissent en effet à l'historien et à l'économiste les renseignements les plus exacts et les plus officiels sur la statistique des peuples et des gouvernements.

La France possède un almanach national, royal ou impérial annuel, dont la création remonte à l'an 1699, c'est-à-dire vers la fin du règne de Louis XIV. Là sont classés hiérarchiquement et par sections ou catégories, les rois souverains ou chefs de l'État, les princes et princesses de la famille royale, les ducs et pairs, les officiers et gentilhommes des maisons royales ou impériales, les chevaliers du Saint-Esprit, de Saint-Louis, de Saint-Michel et de la Légion d'honneur, les ministres, les conseillers d'État, les maîtres des requêtes et les préfets, les ambassadeurs, les sénateurs, les magistrats, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les membres de l'Institut ou des cinq Académies, les professeurs de l'Université et du Collége de France, les avocats et les médecins ou chirurgiens de Paris, les maréchaux, les lieutenants généraux ou maréchaux de camp, les amiraux, les vice-amiraux, les contre-amiraux, les gouverneurs de province ou des colonies, en un mot tous les fonctionnaires politiques, civils, administratifs, militaires, ecclésiastiques, académiques et universitaires. C'est là un répertoire complet et officiel de cent soixante-huit années dont la valeur est précieuse, utile et incontestable.

L'almanach de Gotha, connu de tous nos lecteurs, fondé en 1763, et parvenu par conséquent à la cent quatrième année de son âge, destiné d'abord à la généalogie des familles royales et princières de l'Europe, est devenu depuis quelques années un répertoire historique, généalogique et hiérarchique presque universel.

L'Angleterre avait en 1807 son royal Kalendar, l'almanach impérial de la France, aussi complet et aussi utile à son histoire privée, que l'almanach national l'est à notre propre histoire.

L'Amérique s'est piquée d'honneur et a produit en 1820 son National Calendar dont M. Henry a envoyé dix à douze volumes, c'est-à-dire dix à douze années, à l'Institut historique de France. Nous regrettons que cet envoi ne renferme qu'un espace restreint de quinze années (1821 à 1836), et ne nous rapproche pas un peu plus des temps présents ou contemporains.

Le National Calendar est modelé sur nos almanachs royaux et impériaux, dont il suit à peu de chose près l'ordre et la distribution méthodiques, sauf toutefois quelques innovations heureuses et originales, que nous signalerons avec plaisir et bonheur au fur et à mesure que nous les rencontrerons sur notre route.

En tête figurent tout naturellement les président et vice-président des États-Unis dont les noms sont accompagnés d'une courte notice biographique.

Vient ensuite la reproduction *in extenso* du message présidentiel adressé au sénat et à la chambre des représentants, résumant les travaux divers et offrant l'analyse succincte de la vie politique et administrative de l'année, de vingt-huit à trente pages d'impression, document officiel des plus curieux et des plus intéressants, surtout pour un État républicain comme les États-Unis.

Puis les listes des membres du congrès, sénateurs, députés ou représentants, répartis à la fin par ordre de provinces, par commissions et par ordre alphabétique, des officiers du congrès et des jours des sessions et des assemblées.

Ici s'arrête ce que nous appelons la première section ou subdivision du calendrier national américain.

La seconde section comprend le ministère d'État avec toutes ses ramifications de bureaux, les clerks (sortes de conseillers d'État) attachés à l'expédition des affaires diplomatiques ou consulaires, les membres du patent office ; le ministère du trésor et les clercs de la trésorerie, les officiers du contrôle de la cour des comptes, et le ministère de la guerre avec ses subdivisions et ses bureaux du génie, des pensions, des affaires de l'Inde, ses payeurs, ses quartiers-maîtres, ses médecins et ses pourvoyeurs ou fournisseurs de vivres ; le ministère de la marine (navy department) avec ses employés d'administration ; l'attorney ou procureur général ; la direction générale des postes qui constitue un ministère séparé ; la Cour suprême de justice et les cours de districts (1) ; les ambassadeurs, ministres pléni-

(1) La cour suprême de Washington se compose d'un chief justice (juge suprême), de neuf juges adjoints, d'un procureur général, etc. Les cours de cercle ou de circuit

potentiaires ou consuls américains à l'étranger, et les ambassadeurs ministres plénipotentiaires ou consuls étrangers envoyés aux États-Unis.

La troisième section est essentiellement consacrée à l'armée dont nous connaissons déjà les bureaux et la direction. Elle est précédée d'un rapport du secrétaire d'État ou ministre de la guerre, d'environ douze pages d'impression, sur la situation des troupes des garnisons, des subsistances et des hôpitaux militaires. Les milices nationales ou l'armée permanente des États-Unis, qui étaient dirigées en 1788 par un état-major composé d'un général en chef, de treize majors généraux (maréchaux), de dix-neuf brigadiers (lieutenants généraux), d'un inspecteur général, d'un adjudant général et de deux quartiers-maîtres généraux des vivres, d'un commissaire général de l'armée, d'un commissaire général des prisonniers, d'un trésorier général et d'un directeur général des hôpitaux, se trouvent placées en 1836 sous la direction d'un seul major général, de deux brigadiers généraux, d'un adjudant général, de deux inspecteurs généraux, de cinq quartiers-maîtres, d'un commissaire général des vivres et de deux commissaires adjoints.

Le corps du génie se compose d'un colonel et de vingt et un officiers de tout grade; celui de la topographie de six majors et de quatre capitaines; il y a de plus un régiment d'ordonnance, un régiment de dragons, sept régiments d'infanterie et quatre régiments d'artillerie, formant un contingent de sept mille cent quatre-vingt dix-huit soldats ou officiers; un chirurgien général, douze chirurgiens et cinquante-cinq aides-chirurgiens formant le corps médical de l'armée; un payeur général et quatorze payeurs de second rang; et une académie militaire nationale (celle de Westpoint), renommée par la pépinière d'excellents officiers qu'elle a fournis dans les dernières guerres. (Suivent les listes des officiers de tout grade et de tout rang, classés selon leur ordre de promotion et de nomination, puis réunis et groupés par ordre alphabétique (1).

La marine forme la quatrième section. Un message ministériel de dix pages d'impression en résume les principales modifications ou améliorations. Le grade le plus élevé est celui de capitaine de vaisseau dont le plus

sont au nombre de dix; celles de districts sont au nombre de quarante-trois; un par État; il y a aussi la cour des griefs (*court of clains*), composée de trois juges, de deux sollicitors (avocats) et d'un avocat député, dont la mission est de statuer sur les plaintes portées contre le gouvernement.

(1) Depuis 1836, l'armée des États-Unis a doublé. L'almanach de Gotha la porte de 14 à 15,000 hommes. Il y a maintenant un général en chef (grade rétabli en 1864), cinq majors généraux et sept brigadiers généraux.

ancien porte le nom de senior (ou commodor). L'effectif naval de 1836 donne un résumé de quarante capitaines, de quarante maîtres commandants, de deux cent cinquante-trois lieutenants, etc., avec un corps médical et des payeurs spéciaux et privés. On doit signaler aussi un corps de marine militaire commandé par un colonel commandant, un lieutenant colonel, quatre majors et treize capitaines. La marine militaire a subi une grande modification depuis 1862. Il y a maintenant un vice-amiral commandant la flotte, quatre commodores ou contre-amiraux, et cinq capitaines commandants ou contre-amiraux suppléants, ayant sous leurs ordres et sous leur direction un ensemble de cinquante et un mille soldats ou officiers, et un matériel de soixante-onze vaisseaux cuirassés, de deux cent soixante-deux vapeurs à hélice, de deux cent vingt-six vapeurs à aubes, et deux cent douze bâtiments à voile, de dimensions diverses.

La cinquième section est affectée aux détails secondaires de l'administration des postes, la sixième à celle des finances, de la banque, des comptoirs nationaux, des impôts, des contributions du commerce et de la navigation, des fabriques et des manufactures, trop considérable et trop étendue pour être analysée dans ce rapport tout sommaire et tout abrégé.

Les cultes ne sont nullement représentés dans les calendriers que nous avons sous les yeux, par cette raison assez originale que l'Église est entièrement séparée de l'État et ne relève en aucune façon du gouvernement fédéral. C'est là une grave erreur et un grand oubli, selon nous, mais qui a pu être réparé peut-être par les annuaires nationaux postérieurs à ceux qui nous ont été envoyés.

En résumé, la collection complète des annuaires ou almanachs américains est un répertoire du plus haut mérite et du plus grand intérêt, et ne cède en rien et en aucune façon à l'almanach national de France et à l'almanach de Gotha que nous avons cités au commencement de cet article. C'est un ouvrage à consulter avec fruit, non-seulement par les chronologistes, les biographes et les historiens, mais encore par les financiers, les économistes, et généralement tous ceux qui se livrent à des recherches utiles et rétrospectives.

Le calendrier national de 1821 offre, en outre, une notice statistique des plus originales et des plus instructives sur le nombre des décès survenus dans les États-Unis dans le courant de cette même année, avec l'indication des divers genres de maladies qui ont motivé ou occasionné ces décès. Nous regrettons que cet appendice indicatif et comparatif, si utile aux médecins et aux philanthropes, ait été retranché et supprimé dans les annuaires suivants.

Nous ferons aussi, en faveur du calendrier national américain, la remarque d'une innovation statistique que nous voudrions voir imitée par nos annuaires nationaux ou impériaux. C'est que le traitement annuel affecté à tous les fonctionnaires de l'État se trouve accolé à côté du nom de chaque titulaire.

Ainsi par exemple :

1836.	André Jackson, président des États-Unis,	25,000 dollars.
	Martin van Buren, vice-président,	5,000
	Lewis Cass, ministre de la guerre, Lewis Woodbury, ministre du trésor, et les autres ministres,	6,000
	Walter Lownès, secrétaire du sénat,	3,000
	Joseph Story, chef de justice,	5,000
	Benj. R. Butler, attorney général,	4,000
	Williams Wilkins, ministre plénipotentiaire,	9,000
	John Ramdolph Clay, secrétaire de légation,	2,000
	Jacob Brown, major général (avec quinze rations par jour),	2,400
	Alexandre Macomb, brigadier général (avec douze rations),	1,248
	Joseph Lowel, chirurgien général,	2,500
	Un colonel,	900
	Un capitaine,	480
	Un capitaine de vaisseau (avec huit rations par jour),	1,200
	Un lieutenant commandant,	500
	Un chapelain,	480

Nous le répétons, ce serait là un curieux et précieux répertoire. Nous remercions M. Henry de son attention et de son bon souvenir.

A. DE BELLECOMBE,
membre de la 1re classe.

CORRESPONDANCE.

Cabinet de l'Empereur

Palais des Tuileries, le 9 janvier 1868.

Monsieur,

L'Empereur a accepté avec plaisir les deux rapports sur l'*Histoire de Jules César* que vous lui avez adressés au nom de l'Institut historique.



Sa Majesté m'a chargé de vous prier de vouloir bien transmettre ses remercîments à cette honorable société.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le conseiller d'État, secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet, et par autorisation,

Le sous-chef,
SACALEY.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE FÉVRIER 1868.

⁂ La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 12 février, à neuf heures du soir. M. Rossignol, président de la quatrième classe, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée la correspondance suivante :

Lettre de M. Clovis Michaux, qui demande à faire partie de l'Institut historique comme membre résidant, sous les auspices de MM. de Pongerville et Cénac Moncaut. La lettre du candidat est accompagnée de titres imprimés.

Lettre de notre honoré collègue, M. Fernandes Pinheiro, de Rio de Janeiro, à M. Renzi, par laquelle il accuse réception du diplôme de membre, et du journal, et remercie les membres de l'Institut historique.

Une autre lettre de M. Arnaud, de Marseille, par laquelle il annonce à M. Renzi la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire en la personne de M. l'abbé Fissiaux, directeur du pénitencier agricole et industriel de Marseille, et l'un des plus anciens membres de l'Institut historique.

Notre honorable collègue, M. Albrespy, de Montauban, demande à M. Renzi si notre Société a pris en considération l'ouvrage qu'il lui a offert.

Après ces communications, M. le président nomme une commission chargée d'examiner les titres de M. Michaux, candidat à la deuxième classe. Cette commission se compose de MM. Bonnet Belair, Barbier et

Alix. M. le président fait observer à la première classe que M. Cénac Moncaut ayant été élu vice-président du grand bureau, il y a lieu à nommer un vice-président de la première classe. On passe au scrutin, et M. Calfa Ambroise est nommé vice-président de la première classe.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté; les lectures sont renvoyées à la fin de la séance.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques*, *mathématiques*, *sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs ouvrages ont été offerts à la classe. Des remercîments sont votés aux donateurs.

*** La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. Breton, au nom de notre honoré collègue M. Vimercati Sozzi, de Bergame, fait hommage à l'Institut historique d'une photographie représentant un bassin en argent, attribué longtemps, à tort, à Benvenuto Cellini. M. Marcellin offre également un dessin représentant un projet d'ouverture de plusieurs rues dans Paris.

M. Rossignol prend la parole pour lire la suite de son ouvrage sur l'*Enfance de Louis XIII*. Cette intéressante lecture sera continuée à la prochaine séance.

Il est onze heures, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1868.

La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Renzi communique à l'assemblée la correspondance suivante :

Nos honorables collègues, MM. Malvès-Pons et l'abbé Ducis, d'Annecy, présentent comme membre correspondant de la première classe M. Despine, qui a envoyé plusieurs titres imprimés. M. le président nomme une commission chargée de vérifier ces titres; elle se compose de MM. Paringault, Cénac Moncaut, Minoret.



MM. Marcel Ranzi et Barbier présentent à la même classe, comme correspondant, M. Joseph Deluca, professeur d'histoire et de géographie à l'université de Naples. Une commission est nommée par M. le président pour examiner les titres du candidat; elle se compose de MM. Breton, Folliet et Renzi.

Notre honorable collègue, M. le comte Reinhard, président honoraire, remercie nos collègues de l'avoir confirmé dans ses fonctions. Il enverra bientôt son mémoire, et il prie M. Barbier de vouloir bien en faire lecture à la Société.

M. le docteur Valdes y Martinez remercie nos collègues de l'avoir admis comme membre résidant de la troisième classe.

Monseigneur Cerri, de Turin, notre honoré collègue correspondant, en envoyant les deux cotisations qu'il devait, regrette de ne pouvoir continuer à faire partie de l'Institut historique; il désire cependant conserver son diplôme, s'il est possible, en promettant de se rendre utile à la Société pour lui témoigner sa reconnaissance.

M. Rudon, de Bordeaux, annonce à l'Institut historique, par sa lettre du 19 février, la perte qu'il vient de faire en la personne de notre honoré collègue, M. Charles Sedail, décédé le 18 février, au Buscat, après une douloureuse maladie.

Notre honoré collègue, M. Edmond Py, professeur d'histoire à l'école de Sorèze, offre à l'Institut historique un volume de poésies, intitulé : *Antiques et contemporains*. M. Barbier est nommé rapporteur.

Notre honoré collègue, M. l'abbé Houpert, retiré comme aumônier à l'hospice de Sainte-Anne (près de Strasbourg), prie l'administrateur de lui envoyer quelques listes des membres de la Société.

Sont offerts à l'Institut historique les *livres suivants :*

Recueil des publications de la Société havraise, d'études diverses; 1866. 1 vol. in-4°. — Rapporteur, M. Masson.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine; vol. 1 et 2, Armorial de Touraine; in-4°. — Rapporteur, M. Cénac Moncaut.

Riforme del l'insegnamento medico-chirurgico, par M. Del Punta, membre correspondant à Florence; 2 broch. in-8°. — Rapporteur, M. Folliet.

Du Palais municipal et du Palais du Prétoire (dei Palazzi municipale e Pretorio) di Gubbio, par M. le marquis Ranghiassi Brancaleoni, membre correspondant. — Rapporteur, M. Breton.

Bulletin nautique et géographique de Rome, par M. Scarpellini, astronome au Capitole, membre correspondant. — Rapporteur, M. Depoisier.

Le rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. Clovis Michaux est lu par M. Bonnet Belair, rapporteur, qui propose l'admission du candidat à la deuxième classe, comme membre résidant. M. le président invite les membres de cette classe à prendre part au scrutin. M. Michaux est admis à l'unanimité des suffrages. L'assemblée générale passe ensuite au scrutin, et elle approuve cette admission faite par la deuxième classe.

Après avoir entendu la lecture d'un rapport fait par M. Joret Desclosières, au nom du Conseil, l'assemblée passe à la discussion de diverses mesures d'administration proposées dans l'intérêt de l'Institut historique.

La séance est levée à onze heures. RENZI.

CHRONIQUE.

Portraits contemporains, par Félix RIBEYRE.

Sous ce titre, M. Félix Ribeyre a réuni dans une mince brochure les biographies de trois députés : MM. Achille Jubinal, Bertrand et Granier de Cassagnac.

Dans les pages qui sont consacrées à la biographie du secrétaire général de l'Institut historique, l'auteur rappelle les titres littéraires de M. Jubinal.

« Son édition des œuvres de Rutebœuf, le Béranger du temps de Saint-Louis, resté inédit depuis le XIIIe siècle jusqu'à nous, est, dit M. Véron, un modèle de philologie; plus tard, il donna la collection des anciennes tapisseries de France, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions. On doit encore à M. Jubinal : l'*Histoire des armes au moyen âge par les monuments* et spécialement par *la galerie royale de Madrid;* une édition de la *Danse des morts de la Chaise-Dieu*, fresque splendide du XVe siècle; un beau volume sur les *Manuscrits de la Bibliothèque de La Haye;* un *Voyage aux Pyrénées*; un savant travail sur *Christophe Colomb*, paru seulement au *Moniteur*; enfin un grand nombre d'articles remarquables dans les revues littéraires et scientifiques. »

M. Félix Ribeyre rappelle aussi les débuts de M. Jubinal; mais pourquoi l'auteur dit-il que « M. Achille Jubinal suivit les cours de Guérard et de Champollion à l'*École des Chartes ?* »

M. Ribeyre fera bien, une autre fois, de surveiller son imprimeur trop fantaisiste. A. F.

A. RENZI, *Administrateur.* ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.



Pace a niello di Matteo Dei
di Firenze nell' anno 1455

CALCOGRAFIA TAV.^e I

MÉMOIRES

Description d'un fac-simile de la Paix de Matteo Dei, florentin, suivie d'une notice sur Girolamo dalle Croci, nielliste italien inconnu jusqu'à ce jour, par le comte Paolo Vimercati-Sozzi, *de Bergame, membre de la 4e classe* (1).

Les nielles n'ont pas dû leur importance dans les arts, seulement à la valeur intrinsèque de leur matière ou à la difficulté du travail. Déjà plusieurs siècles avant que les orfévres florentins commençassent à les employer à la décoration de leurs célèbres ouvrages, les peuples du Nord ornaient leurs joyaux de nielles, usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours, ainsi qu'en font foi les couverts et les tabatières que nous envoient en si grand nombre les fabriques russes de Toula et de Kalouga. La France les connaissait aussi depuis longtemps, et M. Duchesne, dans son *Essai sur les nielles*, cite le testament de Leodebode, abbé de Fleury qui vivait au VIIe siècle ; il contient le legs de *deux coupes dorées de Marseille, ayant au milieu des croix niellées*. Un célèbre manuscrit de sainte Elisabeth dans le Frioul est enrichi de nielles et porte la date de 1205.

Cicognara prétend que cet art passa de Grèce en Russie par les relations commerciales de l'ancienne Novogorod ; mais les ouvrages des Grecs en ce genre ont toujours eu et conservent encore un style sec et mesquin, qui ne permet de leur reconnaître d'autre valeur que celle qu'on accorde à des objets curieux et de provenance lointaine.

Les nielles n'arrivèrent à l'apogée de leur vogue et de leur éclat que lorsque brillèrent les fameux maîtres italiens du XVe siècle, qui appliquèrent surtout cet art aux compositions religieuses, lorsque apparurent les fameuses *Paix* exécutées par Maso Finiguerra et Matteo Dei pour le baptistère de Florence. Ce qui ne contribua pas peu à propager la renommée des nielles, c'est que cet art fut l'origine d'un autre bien plus important et plus utile, celui de la gravure en taille-douce.

Tout le monde connaît l'anecdote rapportée par Vasari. Maso Fini-

(1) Nous regrettons que la longueur de l'intéressant mémoire de notre collègue, sur l'un des trésors de son riche musée, ne nous ait permis d'en publier que les parties principales ; nous nous sommes efforcé toutefois de conserver tout ce qui avait trait directement aux œuvres et aux artistes qu'il s'est proposé de faire connaître.

(*Note du traducteur*.)

guerra avait laissé dans son atelier une planche gravée prête à être niellée; une servante ayant, par inadvertance, posé dessus un paquet de linge humide qui y resta quelque temps, Maso fut frappé d'étonnement quand en l'enlevant il y trouva reproduit fidèlement tout son travail de gravure.

Quoi qu'il en soit de la vérité de ce récit dans lequel quelques-uns n'ont voulu voir qu'une spirituelle invention, il n'en est pas moins hors de doute que c'est à Florence et vers cette époque qu'on arriva à tirer des épreuves d'une planche gravée par le véritable procédé de l'impression en taille-douce. Jusqu'alors on avait employé pour obtenir des épreuves un procédé tout différent. On prenait avec du plâtre très-fin une empreinte en relief sur laquelle on en fondait une de soufre; en noircissant cette dernière, soit à la flamme de la chandelle, soit au noir de fumée délayé à l'huile ou à l'eau, et en y appliquant une feuille de papier, on produisait des épreuves très-imparfaites, il est vrai, mais qui attestent déjà l'existence d'une première pensée de la chalcographie. On assigne la date de 1452 à la découverte de Finiguerra, qui terminait alors la *Paix* de Saint-Jean de Florence, connue sous le nom de l'*Assomption* ou plutôt du *Couronnement de la Vierge* (1).

Quelques critiques trouvant moins de perfection dans la *Paix* dite des *Rois Mages*, et la croyant cependant aussi l'œuvre de Finiguerra, reportent un peu en arrière la découverte de la gravure, s'appuyant sur des épreuves sur papier qui existent de cette nielle. Sans discuter la question de savoir si dans cette œuvre on doit trouver l'enfance de l'art, plutôt que le talent d'un artiste non arrivé à l'apogée de son talent, nous dirons qu'à la fameuse *Paix* du *Couronnement de la Vierge*, qui en 1452 fut payée à Finiguerra 66 florins d'or, une livre et six deniers, ainsi qu'il résulte des registres de la fabrique, succéda dès 1455 une autre *Paix* très-remarquable aussi, qui fut commandée pour la même église de Saint-Jean à Matteo Dei qui reçut 68 florins d'or. Duchesne fait remarquer que de ce prix plus élevé il ne faut pas conclure que le talent de Dei ait été tenu en plus grande estime que celui de Finiguerra; il pense que la valeur intrinsèque de l'argent étant comprise dans le prix de la *Paix*, celle de Dei aura pesé quelque chose de plus, différence qui toutefois n'a pas dû être bien considérable. Je n'essaierai certainement pas d'établir une comparaison entre les figures sveltes et élégantes de Finiguerra et celles un peu lourdes de Dei, mais d'autre part, qu'il me soit permis de faire observer que Finiguerra

(1) La seule épreuve connue de la Paix de Finiguerra se trouve à Paris, au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale.



ayant à retracer un mystère joyeux, ayant pour ainsi dire à réunir dans sa composition le ciel et la terre, a pu y introduire les élégants accessoires du somptueux trône de Dieu, des anges nombreux, les uns sonnant de la trompette, les autres portant des vases ou des banderoles, détails qui ne contribuent pas peu à l'éclat de sa riche composition, bien qu'il faille reconnaître qu'un assez grand nombre de figures semblent tant soit peu étrangères au sujet et occupées de tout autre chose que de l'action principale.

Par ces réflexions, je n'entends certainement pas rabaisser le mérite de cette charmante composition si justement admirée, mais je crois pouvoir ajouter que, sous le rapport de la pensée philosophique, le *Crucifiement* de Dei ne lui cède en rien. Dei réservant les ornements pour l'encadrement seul, conserva toute l'unité et l'austère gravité du sujet émouvant qu'il avait à représenter.

Au centre est le Christ sur la croix, entouré de huit anges voltigeant dans des attitudes variées, mais toutes se rattachant à la scène principale. Au sommet de la croix est le pélican nourrissant ses petits de son sang, le plus parfait symbole du divin sacrifice de la rédemption; enfin, le soleil et la lune semblent compléter l'univers assistant à la grande expiation. A la droite du Christ, au pied de la croix, sont debout six figures: saint Jean le précurseur, reconnaissable à sa croix de roseau, un religieux qu'une palme et une auréole désignent comme un saint, et quatre autres personnages sans auréoles, que rien ne caractérise. A gauche du Christ, les spectateurs sont au nombre de huit également debout, parmi lesquels saint Jean le bien-aimé est seul reconnaissable à son auréole et au regard de douleur qu'il jette sur son maître expirant. Du même côté est la Madeleine embrassant le pied de la croix. Enfin, sur le premier plan est un groupe composé de la Vierge évanouie, secourue par quatre saintes femmes et ayant à droite saint François d'Assises, à gauche saint Jérôme, tous deux agenouillés et les yeux levés vers le Sauveur. En dernier lieu nous ferons remarquer que le cartel de la croix est écrit de droite à gauche, selon l'antique usage (1).

(1) Telle est, en effet, l'inscription en hébreu, grec et latin, tracée à l'orientale sur le titre même de la vraie croix conservé en partie à Rome, dans l'église Sainte-Croix-de-Jérusalem; mais ici le cas n'est pas le même. L'inscription n'est point renversée sur la planche, mais sur l'épreuve. Nous pensons que de cette circonstance on pourrait plutôt déduire un nouvel argument à l'appui de l'opinion de l'auteur du mémoire qui, comme on le verra plus loin, ne croit pas que la planche ait été destinée au tirage.

(*Note du traducteur.*)



Il est difficile de comprendre comment aucune épreuve en soufre ou en papier n'est parvenue jusqu'à nous de cette œuvre si remarquable. Comment, si en 1452, Finiguerra tira une épreuve sur papier, de son *Couronnement de la Vierge,* Dei, qui exécuta sa *Paix* pour la même église en 1455, ne profita-t-il pas d'une si belle découverte pour se procurer quelques exemplaires de sa planche avant de la nieller? Cela est d'autant plus extraordinaire que, par leur rareté et leur petit nombre, ces épreuves eussent pu lui procurer un notable bénéfice.

La *Paix* de Dei, conservée au cabinet de Florence, est aujourd'hui très-endommagée par l'usage et en partie méconnaissable, ce qui rend encore plus précieuse la planche qu'un heureux hasard nous a permis de sauver d'une destruction imminente. Il serait impossible de deviner par quelle suite de circonstances cette planche est restée jusqu'à ce jour cachée et inconnue et plus encore d'en déterminer positivement l'auteur. C'est une scrupuleuse reproduction de l'original; il ne s'y trouve pas le plus léger changement dans l'ensemble, ni dans les détails de la composition; seulement la copie est de quelques millimètres moins grande que l'original, sans doute parce qu'on n'a pas tenu compte de la partie de celui-ci qui était cachée par le cadre.

Quant à l'auteur de notre planche, si l'on ne voulait pas admettre que ce fût Dei lui-même qui eût exécuté sur cuivre la répétition de son œuvre, ne pourrait-on pas supposer que Martin d'Anvers, qui vint à Florence attiré par la renommée des nielles de Finiguerra et qui, comme le dit Cellini, « désespérant d'arriver à la perfection du maître florentin et voulant cependant employer son talent à quelque chose d'utile, se mit à graver certaines planches de cuivre..., » ait eu l'idée de reproduire une œuvre alors en grande réputation? Même en ce cas, notre planche aurait encore le mérite d'être un des premiers essais de gravure sur cuivre destinée à l'impression; mais la première hypothèse est bien plus probable, d'autant plus que notre planche n'est pas gravée au burin selon le nouveau procédé, mais que ses figures sont détachées du fond d'après la méthode usitée pour les planches destinées à être niellées. Une autre preuve que Dei destinait cette répétition à être employée comme décoration et non à tirer des épreuves sur papier, résulte des trous disposés symétriquement deux à deux sur le bord, lesquels étaient percés pour recevoir les clous qui la fixaient sur quelque meuble ou dans quelque cadre. Nous pensons donc pouvoir conclure que Dei lui-même est l'auteur de la planche que nous possédons et qui pour la première fois a été publiée par nous.

Les amateurs des arts nous sauront sans doute quelque gré de leur faire

connaître en terminant ce mémoire, le nom d'un autre artiste italien inconnu non-seulement aux écrivains étrangers, tels que Bartsch et Duchesne, mais même à notre compatriote Cicognara, qui pourtant découvrit de nombreuses nielles dans les provinces lombardo-vénitiennes. Les œuvres de cet artiste nous serviront en outre à prouver qu'en 1518, florissait encore parmi nous cet art que Cellini nous présente comme presque éteint même à Florence dès 1515.

Cet artiste est *Girolamo dalle Croci*, dont j'ai pu reconnaître une œuvre magnifique dans l'église paroissiale de l'ancien bourg appelé aujourd'hui *Cividate-Camuno*, et que l'on croit avoir été l'antique ville de *Blasia*. J'ai en effet tiré de ce lieu de nombreux restes des époques étrusques et romaines, qui font partie de ma collection archéologique.

Je ne pourrais affirmer que tel ait été le nom de famille de l'artiste; on le lui donna sans doute plutôt pour s'être adonné spécialement à la décoration du symbole de notre religion. Il est bien probable qu'un artiste de ce mérite dut au moins avoir étudié et résidé dans le chef-lieu de sa province ; nous pouvons donc le regarder comme Bressan.

La croix de l'église de l'Assomption de *Cividate-Camuno* est une croix processionnelle de grande dimension; sur le globe qui surmonte la hampe on lit en caractères latins niellés :

ECCE CRVCEM DOMINI FVGITE
PARTES ADVERSAE
ET VIRTVTE IPSIVS
VIGILEMVS CVM CHRISTO
AMEN.

L'une des faces de la croix porte quatre nielles, et à la place d'une cinquième, cette inscription qui nous fait connaître à la fois le nom de l'artiste, celui de l'archiprêtre qui lui avait commandé la croix, et la date de l'œuvre.

IACOBO FAVST
INONO ARCHI
BRESBITERIO
PROCVRANTE

—

HIERONIMVS
A CRVCIBVS
FECIT
M. D. 18.



Il est assez bizarre que dans la date, les deux premiers nombres soient exprimés en chiffres romains, et les deux derniers en chiffres arabes.

L'autre face de la croix porte cinq nielles. Les neuf sujets sont : 1° le Christ au jardin des Oliviers ; 2° le Christ devant Pilate ; 3° la flagellation ; 4° le couronnement d'épines ; 5° l'Ecce homo ; 6° le Christ conduit au calvaire ; 7° le crucifiement ; 8° le Christ sur la croix ; 9° la résurrection.

Ces nielles ont le fond doré et sillonné de petites lignes parallèles tracées diagonalement de gauche à droite ; elles sont de forme carrée et mesurent 42 à 43 millimètres.

Sur la face principale de la croix est le crucifix dont les nus sont d'argent, tandis que les cheveux, la barbe, la draperie et l'auréole sont dorés, ainsi que toutes les figures accessoires, le pélican, un évangéliste, la Madeleine et le Rédempteur vivant, soutenant le globe dans la main gauche.

Au revers on voit un aigle tenant l'évangile, la Vierge et saint Jean, et à la place de deux nielles qui probablement ont été détachées, deux plaques grossières représentent un ostensoir et le Rédempteur assis.

Le haut-relief, la sveltesse, l'exécution soignée de toutes ces figures, tout est digne de l'époque où ce monument fut exécuté et justifie le désir que j'ai eu de signaler l'artiste, souhaitant que l'œuvre vienne à être publiée et que sur son auteur on parvienne à réunir des documents biographiques qui lui assignent enfin la place qu'il mérite dans l'histoire de l'art.

Comte VIMERCATI-SOZZI.

Traduit par extrait par Ernest BRETON,
membre de la 4e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

TROIS VOLUMES DE POÉSIE OFFERTS A L'INSTITUT HISTORIQUE.

I. *Les Tragiques grecs*, traduction poétique par M. Masson. — II. *Antiques et Contemporaines*, poëmes et poésies par M. Edmond Py. — III. *Les Campagnardes*, par M. DÉRISOUD.

RAPPORT.

S'il faut en croire certains esprits positifs, la poésie s'en va, ou plutôt elle est partie ; et la prose est la seule forme qui convienne à l'expression des idées, dans une société qui se soucie peu des choses de l'imagination, qui a besoin de vivre vite et qui a tout juste le temps de s'occuper des

réalités. Par bonheur, cette opinion n'a pas encore rallié tout le monde, j'en ai la preuve entre les mains ; et voici trois hommes, d'âge et de goûts différents, qui se sont rencontrés en un point, *le culte des Muses*, comme on disait dans le vieux style, et qui vous apportent les prémices de leur œuvre. Notre Institut est particulièrement voué à l'étude de l'histoire; mais il sait qu'une des plus nobles et des plus intéressantes parties de cette grande étude, c'est l'histoire de l'esprit humain, et que celle-ci serait incomplète si elle n'enregistrait pas le souvenir de toutes les tentatives poétiques, sérieuses et convaincues, qui signalent une époque.

Faisons donc une petite place, dans les colonnes de l'*Investigateur*, à nos trois collègues qui n'ont point désespéré de trouver des lecteurs sympathiques pour des imitations des chefs-d'œuvre de l'antiquité ou pour des inspirations puisées aux sources modernes.

I

Et d'abord, parlons du volume que notre infatigable collègue, M. Masson, vient de publier sous ce titre : *les Tragiques grecs, traduction poétique en vers français.* J'ai quelque envie de le quereller sur un point : pourquoi a-t-il gardé l'anonyme sur la couverture de son livre ? Je sais que la publicité qu'il a recherchée est une publicité restreinte et *de purs lettrés*, puisqu'il a tiré seulement, le livre nous l'apprend, à cent exemplaires ; mais enfin c'est toujours au jugement du public (public plus choisi que nombreux, je le veux bien) que M. Masson a fait appel ; et cela suffit, ce me semble, pour condamner l'anonymat. L'Institut historique se plaindrait, d'ailleurs, d'un excès de modestie qui lui ferait tort, en lui dérobant la part qui lui revient dans le travail estimable d'un de ses membres.

M. Masson s'est livré, pendant plusieurs années, à des études approfondies sur la tragédie grecque et sur la manière d'en traduire les textes. Son ouvrage entier se composera de neuf pièces qu'il a choisies et traduites des trois grands tragiques, Eschyle, Euripide, Sophocle. Le volume qu'il édite aujourd'hui contient une tragédie de chacun de ces trois auteurs : *les Perses*, d'Eschyle ; *les Héraclides*, d'Euripide, et *les Trachiniennes*, de Sophocle.

Essayons de donner une idée, nécessairement fort sommaire et très-insuffisante, de l'œuvre de M. Masson.

On sait quel est le sujet de la tragédie d'Eschyle, c'est la défaite de la

flotte *des Perses*, au combat de Salamine. La scène se passe à Suse, l'une des capitales de leur empire. La reine mère, Atossa, veuve de Darius, entourée des vieillards, attend avec anxiété la nouvelle de l'issue que la grande lutte des Perses contre les Grecs a dû récemment recevoir. Arrive un courrier, qui annonce que tout est perdu. L'ombre de Darius, évoquée de son tombeau, vient mêler ses gémissements à ceux du chœur. Puis, survient Xerxès lui-même, vaincu et désespéré, et toute la pièce est remplie par le récit de la défaite que les Perses ont essuyée et par les lamentations qu'excite ce désastre.

De nos jours, on trouverait un tel sujet un peu monotone et absolument vide d'action. Mais, au temps d'Eschyle, la tragédie n'était qu'un spectacle lyrique, dans lequel le poëte exposait des sentiments qui pouvaient flatter les idées et l'amour-propre national des Athéniens. A ce point de vue, on conçoit le succès que dut avoir la pièce d'Eschyle.

La traduction de M. Masson ne se pique pas d'être fidèle, ou du moins elle prétend ne l'être qu'à sa manière. « Je tiens la fidélité littérale (dit l'au-
» teur dans sa préface) pour une grande infidélité : le traducteur doit être,
» comme son auteur, poëte avant tout. Il ne doit pas craindre d'embellir,
» d'enrichir et surtout d'éclaircir son texte ; je lui accorde à cet effet toute
» liberté, et j'en use moi-même. » Cette théorie sur la meilleure manière de traduire serait très-controversable, mais ce n'est pas ici le lieu d'agiter une semblable dispute. Je me borne à constater qu'en émettant cette doctrine, le traducteur prend vis-à-vis du lecteur un solennel engagement, celui de se maintenir sans cesse dans les régions de la poésie : les faiblesses ne trouvent plus d'excuse dans les exigences d'une interprétation scrupuleusement exacte.

Voyons maintenant par quelques exemples comment M. Masson a appliqué aux poëtes grecs son système de traduction.

Nous avons remarqué, dans la première partie des *Perses*, quelques strophes pleines d'allure et de mouvement et dans lesquelles vit le sentiment poétique, à côté de légères imperfections. Ainsi, le chœur des vieillards dépeint avec beaucoup de verve la belle humeur et l'entrain des matelots exposés à tous les hasards de la mer :

Les ondes écumantes,
De la mer les tourmentes,
Le bruit, le jour caché ;
Au ciel plus une étoile,
L'eau qui trempe la voile
Du navire penché ;

Les vents et la tempête
Sont, luttant sur leur tête,
Le moindre des chagrins,
Les plus vives délices,
Le sujet des malices
De nos joyeux marins.

Sous le souffle d'Eole
Cette maison qui vole
Et franchit l'Hellespont,
Plaît à leur hardiesse,
Et toujours en liesse
Ils dansent sur le pont.

Plus loin, le même chœur salue, dans des vers gracieux, l'entrée en scène de la reine Atossa :

Espérons encore !
Oui, la Perse en vous
Voit l'aimable aurore
Du jour le plus doux.

Salut, vive flamme,
Salut, frais matin.
Salut, grande dame,
Vous, notre destin.

O des dieux l'image,
O mère du roi,
Recevez l'hommage
Dû par notre foi.

Le traducteur ne nous a pas paru aussi heureux dans certains récitatifs. Est-ce une erreur de notre part ? Il nous semble que M. Masson est moins à l'aise en face du majestueux alexandrin que lorsqu'il manie le vers lyrique. Les vers de dix syllabes, qui reviennent souvent dans le livre, laissent eux-mêmes à désirer, et le souffle poétique ne les anime pas toujours. On en jugera par quelques citations :

Nos millions de soldats de tous sangs
Et nos milliers de vaisseaux de tous rangs
Couvrent déjà leurs détroits et leurs plaines.

. . . .

Pour vos foyers, ô Grecs, quel terrible hôte
Que cette armée ! Entre les belliqueux
Sont les Persans, et nul ne l'est plus qu'eux.

Les inversions forcées se rencontrent souvent dans la traduction de M. Masson. Il en est une que nous ne pouvons nous empêcher de signaler, tant elle nous a paru peu naturelle. La reine interroge le chœur sur les habitudes guerrières des Grecs, les ennemis de son empire, et elle s'exprime en ces termes :

> Retentissent sans doute en de larges carquois
> Les flèches sur le dos de leurs archers adroits ?

Je trouverais aussi simple de dire, en changeant l'ordre des vers :

> Les flèches sur le dos de leurs archers adroits
> Retentissent sans doute en de larges carquois ?

Ce sont là des critiques de détail, il faut le reconnaître ; mais nous pourrions les multiplier, car nous avons noté un certain nombre de passages où l'expression n'est pas en rapport avec la grandeur de la situation et le ton propre à la tragédie.

Ainsi, dans la seconde pièce, dans celle d'Euripide, M. Masson traduit un passage dont il prend soin de nous donner le texte grec, dans une note, et qui signifie mot à mot : « Qu'il s'offense (le tyran) pourvu que je » n'offense pas les dieux ! »

Voici la forme que la traduction en vers a donnée à cette pensée :

LE ROI.

Argos, je crains les dieux...

Et c'est tout.

Sans blesser l'auteur, il nous sera permis de dire que cette forme est peu poétique et qu'involontairement elle rappelle un vers qui exprime bien autrement la même idée et qui est sur les lèvres de tout le monde :

> Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

Mais laissons ces critiques. Nous aimons mieux applaudir au lyrisme de deux strophes dites par le chœur, dans *les Perses*, lors de l'évocation du spectre de Darius :

> Entends-tu ma voix,
> Ombre révérée ?
> Ici viens et vois
> Ta veuve éplorée,
> La Perse navrée,
> L'armée aux abois. . . . .
> Tout crie à la fois :
> Ombre révérée,
> Entends-tu ma voix ?



Viens, sors du tombeau,
Notre ancien monarque ;
Repasse plus beau
La fatale barque.
De l'affreuse Parque
Jette le lambeau ;
Du royal bandeau
Ceins ton front, monarque,
Et sors du tombeau !

A côté des mêmes défauts on retrouve des beautés de la même nature dans la traduction qu'a donnée M. Masson des *Héraclides* d'Euripide et des *Trachiniennes* de Sophocle. C'est, comme on sait, la vieille légende d'Hercule qui défraie ces deux ouvrages. Dans le premier, Démophon, roi d'Athènes, accorde l'hospitalité aux enfants du héros et triomphe du tyran d'Argos, leur persécuteur. Dans l'autre, Sophocle nous peint les douleurs d'Hercule mourant et le désespoir de Déjanire, cause involontaire de la mort d'un époux qu'elle idolâtre. Le traducteur a trouvé parfois de nobles accents ; parfois aussi ses forces nous ont paru le trahir, et l'exécution est restée au-dessous de la grandeur de l'entreprise. Des mots absolument vieillis, tels que *arroi*, dans le sens de pompeux équipage, *soulas* pour soulagement, devraient disparaître et disparaîtraient fort aisément de cet ouvrage. Nous avons remarqué, parmi les vers d'une bonne facture, les suivants prononcés par le coryphée dans *les Héraclides* :

Ton fils est dans les cieux, ô reine.
Sur le bûcher d'Œta la flamme a consumé
Un corps qui, dans le sein d'Alcmène,
Aux vulgaires humains pareil s'était formé.
. . . .
Désormais, à la mort rebelle,
Il renaît jeune et fort. Son corps a revêtu
Une forme agile et plus belle.
La fraîche Hébé devient le prix de sa vertu ;
Et Junon, qui n'est plus jalouse,
Vaincue en sa colère, à ce divin héros
Donne sa fille pour épouse :
De leur joie en l'Olympe éclatent les échos.

Il faut finir, et ce n'est pas sans regret. Comment ne pas se plaire dans la conversation d'Eschyle, d'Euripide et de Sophocle ? M. Masson a vécu familièrement avec ces grands génies, et ce commerce l'honore. S'éprendre de la pureté de lignes qui distingue ces belles statues grecques, et en es-

sayer une copie, c'est déjà un mérite. Si la copie n'est pas irréprochable, du moins, elle porte témoignage que son auteur professe le culte du beau ; n'eût-il réussi qu'à bien reproduire quelque détail sculptural, un contour accusé avec art, une draperie largement traitée, son œuvre ne serait pas sans gloire. Or, M. Masson s'est plus d'une fois rapproché de ses modèles, et nous le félicitons d'avoir rempli et charmé une partie de sa verte vieillesse par un travail estimable et qui prendra sa place dans la bibliothèque de l'Institut historique.

II

Du livre de M. Masson à celui de M. Edmond Py, la transition est facile et naturelle. M. Py a nommé ses poésies : *Antiques et Contemporaines*, et, même dans celles de la seconde catégorie, le souffle de l'antiquité respire.

Prenons d'abord un poëme qui inaugure le volume et qui porte pour titre : *la Lyre d'Orphée*. L'auteur nous montre Sapho s'exilant de Lesbos, demandant à la fuite l'oubli de son amour insensé pour Phaon, et cherchant à se fuir elle-même. Recueillie dans un humble intérieur, elle exhale devant ses hôtes les souvenirs doux et amers qui lui retracent sa passion naissante.

> Un jour, sur le trépied, le front ceint de verveine,
> Quand je sentais en moi courir de veine en veine
> Le souffle inspirateur qui descendait des cieux,
> Sur un jeune Lesbien s'arrêtèrent mes yeux.
> Soudain tout disparut, et la foule rangée,
> Et le pontife saint, et l'hostie égorgée !
> Je ne vis que lui seul... Son front, plein de candeur,
> Comme un lis éclatant étalait sa blancheur.
> Qu'il était beau, Phaon ! Ses longs cheveux d'ébène
> Se pressaient sur son col, ainsi qu'autour d'un chêne
> Le lierre caressant étend ses rameaux verts ;
> Ses yeux, qui rayonnaient à chacun de mes vers,
> Réfléchissaient du ciel la couleur azurée,
> Et de ses nobles traits la rudesse épurée,
> Ombragée au menton d'un mol duvet naissant,
> Accusait la fierté du bel adolescent.
> Lorsque sur mes deux yeux pleins d'un brûlant délire
> Je sentis ses regards se suspendre et sourire,
> L'amour comme un torrent ruissela dans mon cœur
> Et ma voix et mon luth trahirent mon ardeur.

Citons maintenant des vers qui appartiennent à un tout autre ordre d'inspiration : c'est ainsi qu'on pourra se rendre compte de la flexibilité du talent de l'auteur.

Voici une pièce où respire le sentiment religieux ; le poëte chante *les trois sœurs* dont les noms sont chers aux âmes chrétiennes :

A l'heure où le Sauveur du monde
Sur un vil gibet expira,
Il se fit une nuit profonde
Et la terre se déchira ;
Mais, à travers l'éclair rapide,
Sur la montagne déicide
Apparurent trois jeunes sœurs,
Trois jeunes vierges immortelles,
Trois grâces, chastes et nouvelles,
Qui s'étreignaient comme trois fleurs.
. . . .
Dans les cités, inattendues,
Viennent ces filles du Jourdain :
Tel le soleil au sein des nues
En gerbe d'or paraît soudain.
Elles viennent, et les idoles
Dont se peuplaient les capitoles
Tombent du socle avec grand bruit ;
Et les sages, cherchant leur route
Dans le labyrinthe du doute,
Voient luire un phare dans leur nuit.
. . . .
Et, de la plus lointaine plage
Au cœur de l'empire romain,
Tous les peuples, sur leur passage,
Chantaient en se donnant la main :
Gloire aux trois filles du Calvaire !
Gloire aux trois vertus que révère
Notre nouvelle Humanité :
A la Foi qui porte un symbole !
A l'Espérance qui console !
Gloire à leur sœur la Charité !

Écoutez maintenant une composition d'un caractère original, qui a pour titre : *la Forge :*

Entendez-vous battre le fer ?
L'enclume sans cesse résonne ;
Le feu flambe, l'onde frissonne ;
Que forge-t-on dans cet enfer ?

— D'ensemencer l'heure est venue,
Et, les bras noirs, le front suant,
Je forge un soc à la charrue
Pour le laboureur qui l'attend.

— Toi qui rends la terre féconde,
O soc, trempé dans la sueur
Du forgeron et du semeur,
Sois béni, nourricier du monde !

— Immobile, la vapeur fume
Comme la gueule d'un dragon;
Elle attend que, sur son enclume,
Soit forgé l'essieu du wagon.

— O fille de la paix active,
Des peuples hâtant les travaux,
Messagère des temps nouveaux,
Je te bénis, locomotive!

— Sur une enclume fut frappée
La lance d'or de Louis neuf,
Et mon marteau forge l'épée
Des enfants de quatre-vingt-neuf.

— Appui de la France nouvelle,
Pur symbole de liberté,
De justice et d'égalité,
Je te bénis, arme immortelle !

Enfin, nous détachons deux strophes d'une poésie qui nous a paru fort belle et où l'auteur nous révèle ses joies et ses angoisses de père de famille, gratifié par la Providence de *Six enfants*, c'est le titre de la pièce.

Six enfants ! la moitié de ces riches familles
Que jadis Israël obtenait du Seigneur !
Six enfants ! en comptant : quatre fils et deux filles !
Plus d'un devant ce nombre aurait frémi de peur.
. . . .
Oui, c'est lourd ! — On croirait qu'en une telle charge
Toute force faiblit à moitié du chemin.
— Quand le devoir est grand, le cœur devient plus large,
Et si la voie est longue, on se donne la main.

Vous savez maintenant si M. Edmond Py possède le sentiment poétique, dans la grande acception du mot. La pensée est presque toujours puisée

aux sources les plus vives et les plus pures; l'expression est généralement heureuse, un peu trop cherchée quelquefois, mais souvent pittoresque ; le vers est soigné, nombreux et d'une rime opulente. Somme toute, le volume est de ceux que l'on ne quitte guère quand on les a commencés et qu'on aime à reprendre, dès que revient un moment de loisir.

III

Vous connaissez le talent gracieux de M. Dérisoud, et vous avez plus d'une fois, dans nos séances publiques, mêlé vos applaudissements à ceux de la foule, en écoutant une de ses jolies pièces de vers. Il vient de les recueillir et d'en composer un petit volume, en les appelant : *les Campagnardes*. Elles ont, en effet, le suave et léger parfum qui nous fait aimer un bouquet de fleurs des champs, et nous avons lu ou relu ces petites pièces avec un grand plaisir.

Quand nous disons petites pièces, il en est quelques-unes de plus longue haleine et qui semblent viser au poëme ; mais nous le dirons avec franchise à M. Dérisoud, ce ne sont pas celles-là que nous préférons. L'auteur y laisse poindre un sentiment de désillusion et d'ironie amère, que ne rachète pas la droiture des intentions, et qui est en complète dissonance avec le ton des compositions légères, pleines de gaieté naïve et de foi poétique. Certes, nous comprenons la censure des ridicules et des vices d'une époque; mais il n'est pas absolument nécessaire de se poser en homme au cœur blasé et à l'esprit sceptique, pour avoir le droit de manier à l'occasion le fouet de la satire. La jeunesse est une si belle chose ! Pourquoi donc se hâter d'en oublier l'heureux langage et les saintes croyances ?

Parmi les plus fraîches campagnardes que vous offre M. Dérisoud, nous n'avons pas besoin de vous rappeler *le Merle, la Cicindèle, l'Opéra dans les bois*; ces pièces sont présentes aux souvenirs de vous tous. Mais nous ferons quelques emprunts à deux morceaux qui sont nouveaux pour nous et qui nous semblent appartenir à la meilleure manière de l'auteur.

Écoutez ce début de la pièce intitulée : *Te Deum et De Profundis* :

L'autel resplendissait d'or et de pierreries;
Un nuage d'encens montait vers l'Éternel;
Vingt prêtres en chasuble, aux riches broderies,
    Entonnaient le chant solennel.



Te Deum! De son choix Dieu nous donne les preuves,
Nous avons sur le sol couché nos ennemis!
Mais dans le fond du temple, hélas! combien de veuves
Disaient tout bas : *De Profundis!*

Te Deum! Nous avons agrandi nos frontières;
De sang sont teints nos bras, d'orgueil nos cœurs sont pleins.
De Profundis! Voyez le visage des mères
Et les larmes des orphelins.

Voici maintenant *la Feuille du mûrier*. Nous voudrions citer la pièce entière, car elle est charmante; mais les proportions de ce compte-rendu déjà long sont impérieuses : prenons donc quelques quatrains au hasard :

Ma courte carrière est finie :
De la mort je sens la torpeur;
Les matins glacés m'ont jaunie
Et je suis laide à faire peur.

Hier, j'étais si verte encore!
Toute palpitante d'espoir
Sous les frais baisers de l'aurore,
Sous les tièdes baisers du soir.

Lorsque j'étais encor jolie,
Quand embaumait encor la fleur,
Hélas! que ne m'a-t-on cueillie
Pour me livrer au ver fileur!

Ah! je serais morte avec joie
Pour nourrir le noble ouvrier,
Et me serais changée en soie,
Moi, l'humble feuille du mûrier.

Ensuite, étoffe devenue,
Etoffe fine de satin
J'aurais voilé l'épaule nue
Qui craint la fraîcheur du matin...

Ou j'aurais, pour celui qui t'aime,
Vierge, rehaussé ta beauté,
Et reçu, tremblante moi-même,
Quelques baisers de volupté.

Nous voilà parvenu au moment de dire non pas *adieu,* mais *au revoir* aux trois poëtes dont les productions, si diverses, ont fait l'objet de cette

sèche analyse. Nous voudrions vous avoir procuré une faible partie du plaisir que nous avons ressenti à la lecture de leurs livres. En tout cas, ce sont des amis qui vous font les premières avances; et, en nous chargeant de vous les transmettre, nous espérons bien vous trouver disposés à y répondre.

J. Barbier,
membre de la 2e classe.

RAPPORTO SUL CONGRESSO INTERNAZIONALE DI STATISTICA.

Rapport sur le Congrès international de statistique tenu à Florence le 29 septembre, lu à l'Académie royale de médecine de Turin, dans sa séance du 11 novembre 1867, par le docteur Benedetto Trompeo, membre ordinaire de cette Académie. (Turin, 1867, broch. de 24 pages.)

Le Congrès de statistique qui s'est réuni à Florence, en septembre dernier, a compté, outre de nombreuses adhésions, sept cent dix-sept membres présents, dont quatre-vingt-cinq étrangers à l'Italie; presque tous les États de l'Europe s'y étaient fait représenter.

Deux de nos honorables collègues, MM. César Cantù et le docteur B. Trompeo, représentaient l'Institut historique à cette réunion scientifique. Le Congrès était divisé en huit sections ; c'est aux travaux de la quatrième (*Statistique communale*) que M. le docteur Trompeo a pris la part la plus active. Cette section, composée de cent vingt-quatre membres, avait pour président M. Correnti, ancien ministre de l'instruction publique; pour vice-président M. Maurice Block, l'auteur bien connu de nombreuses et importantes publications économiques, politiques et administratives, et qui était l'un des représentants de la France au Congrès; et pour secrétaires les professeurs Mantegazza et Bodio. M. le docteur Trompeo résume rapidement les diverses questions discutées dans la section de *Statistique communale*, et relatives à l'administration, aux finances, à l'agriculture, à l'hygiène, etc., des communes.

M. le docteur Trompeo a également pris part, mais moins activement, aux travaux de la première section (*Statistique générale*), dont M. César Cantù faisait aussi partie.

A propos d'une discussion élevée au sujet d'une proposition de centralisation des bibliothèques et des archives d'Italie, la brochure de M. le docteur Trompeo donne des détails intéressants sur les bibliothèques de

Turin. La plus considérable est celle de l'Université, qui renferme plus de 180,000 volumes. Elle est ouverte le soir comme le matin et l'après-midi, et compte en hiver jusqu'à un millier de lecteurs.

Viennent ensuite, la bibliothèque privée du Roi, confiée aux soins d'un érudit, M. Promis, et qui renferme 50,000 volumes; celle de l'Académie des sciences, dirigée par M. le comte Sclopis de Salerano, et qui est riche de 40,000 imprimés et manuscrits; la bibliothèque municipale, de création récente, et qui a plus de 15,000 volumes; celle de l'Académie de médecine, fondée en 1856, et dont l'importance s'accroît tous les jours; cette bibliothèque, très-fréquentée, est fort riche en livres et journaux médicaux, dont le nombre est déjà de 18,000; celle du prince Thomas, duc de Gênes, créée par César de Saluces qui en fit don à feu le duc de Gênes, père du jeune prince; elle est riche surtout en manuscrits précieux, et compte 24,000 volumes.

Il n'est pas un établissement public, dans la studieuse ville de Turin, qui n'ait sa bibliothèque; M. le docteur Trompeo cite encore les suivantes: celle des *Archives générales du royaume* (12,000 volumes); celle de l'*Académie militaire* (14,000), de l'*Arsenal* (17,500), de l'*État-Major du génie*, etc. Presque toutes ont de bons catalogues, et les dernières sont tout à fait spéciales : c'est là, selon nous, un avantage que l'on devrait toujours s'efforcer d'atteindre dans la composition des grandes bibliothèques.

André Folliet.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE L'EURE.

VAUDREUIL, EN NORMANDIE

RAPPORT.

Le septième volume des travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, pour l'année 1860 à 1861, contient, en outre des discours, rapports, comptes rendus sur la culture, l'industrie, les intérêts locaux, une notice très-intéressante de M. Paul Goujon, sur laquelle nous appelons votre attention comme rentrant dans l'objet spécial de notre Institut, l'histoire. Le travail de M. Goujon est l'histoire en 196 pages de la châtellenie du Vaudreuil.

Si, quittant la Seine à Pont-de-l'Arche, vous remontez le cours de l'Eure jusqu'à Louviers, vous traverserez, dans une vallée ravissante, la

terre de Vaudreuil, dont la destinée se déroule comme un résumé sommaire au reflet des révolutions successives des annales de la France.

La notice de M. Goujon nous signale d'abord quelques monuments gaulois, dolmen, sépultures renfermant des hachettes en silex, dernières traces de cette tribu des Aulerques Èburoviques, voisine du pays des Carnutes où les druides avaient leur principal centre et qui fut une des dernières à subir la domination romaine. Parmi les monnaies et les armes trouvées dans le cimetière gallo-romain de Vaudreuil, on remarque surtout les monnaies à l'effigie de Tibère et de Néron, et un casque qui a fixé l'attention des antiquaires comme étant du règne des premiers empereurs.

Le château de Vaudreuil, dès la première race de nos rois, celle des Mérovingiens, devient une résidence royale. A cette époque encore barbare, on y rencontre avec effroi la sinistre figure de Frédégonde. C'est là que cette reine cruelle aurait tenté d'étouffer sa fille Rigonthe dans le coffre où elle puisait ses trésors, et là qu'elle aurait promis à l'assassin de Prétextat, archevêque de Rouen, la rançon de son crime.

La construction d'un pont fortifié, au lieu qui fut appelé depuis Pont-de-l'Arche, n'arrêta pas l'invasion des Normands. — Rollon, leur premier duc, affectionna tellement la résidence de Vaudreuil, qu'on a prétendu que telle était l'étymologie de son nom *Val-du-Rol*, par abréviation *Vaudreuil*.

Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, fit élever à Vaudreuil des murailles et des tours énormes ; cette position militaire, sur la frontière de ses États, se trouvait exposée aux menaces et aux invasions du roi de France. En effet, Vaudreuil fut pris et repris, en 1192, et subit toutes les vicissitudes des rivalités de la France et de l'Angleterre. Quelques libéralités pieuses de saint Louis et même de Philippe le Bel sont datées de Vaudreuil. Le roi Jean y fit exécuter par Jean Coste des peintures à l'huile qui furent des premières que l'on connut et au sujet desquelles la notice donne des détails assez curieux.

En 1355, les États généraux ayant voté à Paris un subside de trente mille hommes d'armes et de cinq millions de livres parisis, la levée de cet impôt éprouva des résistances; les États de Normandie furent convoqués au château de Vaudreuil ; le roi de Navarre, le comte d'Évreux, le comte d'Harcourt, le sire de Grasville et d'autres puissants seigneurs s'y trouvèrent. Le vote fut défavorable, mais l'opposition avait été très-vive et le roi Jean en conçut un ressentiment dont furent victorieux les comtes d'Harcourt, sire de Grasville, Maubué de Maduemare et Collinet Doublet. L'im-

portance militaire de Vaudreuil comme place d'armes diminua à mesure que les cités de Louviers et de Pont-de-l'Arche acquirent plus d'importance, et son rôle militaire finit avec la guerre de Cent ans.

Sous les Valois, le théâtre de la guerre fut porté en Italie. Ce fut l'époque chevaleresque des grands dévouements, de la renaissance des arts, du luxe et des libéralités intelligentes et généreuses. Un sieur de Braudech, allemand, avait sacrifié sa fortune et exposé sa vie pour aider François I[er] à recouvrer le duché de Milan. Il s'était notamment distingué à la bataille de Marignan, à la tête des lansquenets. François I[er] lui fit présent du Vaudreuil. Cette terre, étant revenue à la couronne par déshérence, elle fut cédée à Philippe de Boulainvilliers, dont la veuve eut la douleur, à l'époque où la Ligue ramena la guerre à l'intérieur, de voir son château d'abord occupé par les Béarnais, pillé ensuite par les ligueurs et les gens du duc de Parme. Nicolas de Boulainvilliers, qui habita assidûment cette demeure, où Duguesclin à une autre époque avait tenu garnison, maria sa fille à ce sire de Rambure qu'Henri IV appelait le brave Rambure. Mais le fils de celui-ci, Charles de Rambure, voyant que la vieille forteresse tombait en ruine et que sa réparation exigerait des dépenses qui auraient absorbé ses revenus, vendit la seigneurie à Claude Girardin, riche financier, ami de Fouquet, et comme lui étalant un faste éblouissant. Il en fit la plus magnifique résidence de la Normandie. Le nouveau château d'un aspect imposant s'éleva entre les ruines grandioses de l'ancienne forteresse, et les gracieuses constructions de la Renaissance. Lenôtre, appelé à dessiner un parc de 200 arpents, profita de l'heureuse disposition de l'Eure divisée en deux bras, pour y créer de superbes cascades, de vastes bassins, et une immense étoile, aux perspectives les plus variées ; Puget tailla, pour l'orner, deux groupes représentant l'un Hercule, l'autre Janus, couronnant la terre de lauriers, et sculpta le bas-relief destiné à décorer la façade du château construit par Lepautre. Tant que Girardin posséda le Vaudreuil, il sut y répandre l'animation ; les amis de Fouquet étaient ses amis; Pelisson, Lafontaine ne se trouvaient point déplacés chez le financier, au milieu d'une noblesse attirée par l'éclat de la représentation. On était au siècle intelligent et fastueux de Louis XIV; mais la prodigalité causa la ruine, et Girardin dut céder sa splendide demeure à la famille des Bailleul qui la transmit elle-même à celle plus obscure des Portail. Le premier président Portail, élève de Rollin, était un homme d'une belle figure, d'une politesse exquise, de beaucoup d'esprit, jouissant d'une immense fortune. Il réunit au Vaudreuil les membres du parlement et une société d'élite. Son fils, président à mortier, y fit régner les plaisirs ; séparé

de sa femme, il donnait des fêtes, faisait jouer des proverbes et la comédie. Madame de Genlis, après avoir raconté dans ses Mémoires l'enlèvement simulé des dames par la cour du sultan, scène dont elle fut très-scandalisée, ajouta qu'elle a passé au Vaudreuil les cinq semaines les plus dissipées de sa vie. Le président Portail avait marié sa fille au marquis de Conflans, colonel d'un régiment, qui hérita de son père le 30 janvier 1773. Nous touchons à la Révolution. Le marquis de Conflans était un de ces grands seigneurs dont l'esprit philosophique et libéral, pénétré des idées nouvelles, ne les voyait qu'à travers le prisme anglais. Il recevait au Vaudreuil le duc d'Orléans, le prince de Galles, le comte de Provence, le comte d'Artois, le cardinal de Larochefoucauld, le chancelier Maupeou, le duc de Bouillon, le prince de Lambesc, ainsi que les grands fabricants d'Elbeuf et de Louviers et les officiers de son régiment, parmi lesquels se trouvait Kellermann, le futur duc de Valmy. Il y fit rentrer, par son aptitude à lever les plans, un familier de son service qui, plus tard, devenu général, commanda la commission militaire qui condamna le duc d'Enghien. Le marquis de Conflans mourut le 5 février 1789, trois mois avant l'ouverture des États généraux, où l'avait député la noblesse de Rouen. Il ne fut donc pas témoin de la Révolution ; mais répondant aux notables que le roi avait réunis à Versailles, le 22 février 1787, pour résoudre la question de l'impôt ou plutôt du déficit, il leur avait dit : « Messieurs, il est indispensable pour vous de renoncer à vos priviléges ; vous avez refusé l'égale répartition de l'impôt ; eh bien ! vous ouvrez une porte que vous ne refermerez jamais. » A sa mort, les habitants du Breuil prirent le deuil pour un an, et il fut rigoureusement observé. Quelques années plus tard, la terre du Breuil fut confisquée sur sa veuve, mais elle lui fut presque aussitôt rendue, et elle put la transmettre à madame de Coigny, sa fille, belle-mère du maréchal Sébastiani. Telle est l'analyse très-succincte et un peu sèche du travail de M. Paul Goujon, qui, j'ai eu raison de le dire, est comme un reflet de notre histoire générale, localisée aux étroites limites d'une seigneurie.

R.

LES BEAUX-ARTS ITALIENS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1857;
Par MARCELLO RANZI.

RAPPORT

Notre savant collègue M. Marcello Ranzi, membre du jury international, a publié un opuscule que nous avons lu avec le plus vif intérêt sur les

beaux-arts italiens à l'Exposition universelle de Paris ; il a rendu ainsi à sa patrie un véritable service, car ce qui a surtout manqué à cette exhibition si merveilleuse à tant d'égards, ç'a été des catalogues raisonnés comme celui qu'il nous a donné pour l'Italie.

L'ouvrage commence par un rapide aperçu de l'état où se trouvait l'art italien au commencement de ce siècle, état complet de décadence qu'il était réservé à Canova d'arrêter le premier. En Lombardie Traballesi et Appiani, en Toscane, Pietro Benvenuti et Giuseppe Bezzuoli furent les initiateurs d'une réforme dans la peinture : Camuccini joua à Rome le rôle de David en France ; et compta parmi ses élèves Agricola et le bergamasque Diotti qui, de retour dans sa patrie, fut, à son tour, le maître de son compatriote Francesco Coghetti, l'un des premiers artistes modernes de l'Italie, celui auquel est due la *Mort de la Vierge*, ce magnifique tableau qui décore le maître-autel de la cathédrale de Plaisance ; enfin Giuseppe Bossi, né dans le Milanais, et Pelagio Palagi de Bologne professèrent à Milan et introduisirent dans les beaux-arts le culte de l'archéologie et de la science. A ceux-ci vinrent se joindre Francesco Hayez de Venise et les Sabatelli de Florence, dont le plus grand, Francesco, mourut malheureusement à la fleur de l'âge, et l'art, déjà relevé au point de vue de la pureté de la ligne, commença, par l'influence surtout de Palagi et de Hayez, à entrer dans la voie de la vérité historique, dans cette manière nouvelle, plus originale et moins conventionnelle, qu'on appelle le romantisme. Aujourd'hui l'Exposition a fait connaître à Paris cette renaissance de la peinture italienne que nous avions été heureux d'apprécier nous-même à notre dernier voyage en Italie, devant plusieurs œuvres capitales, telles que le *Michel-Ange expliquant à Ferruccio ses plans pour la défense de Florence*, par le romain Guglielmo de Sanctis, tableau remarquable sous tous les rapports que nous avons regretté vivement de ne pas voir figurer à notre Exposition. Nous avons dû, toutefois, nous consoler de son absence en admirant au Champ de Mars, sous la conduite intelligente de notre collègue, tant de belles peintures nées sous le ciel lumineux de sa patrie. Aucun de nous n'oubliera la vaste composition du *Siége de Tortone*, par Andrea Gastaldi, dont le sujet semble emprunté aux belles pages historiques écrites pour nous par M. Ranzi lui-même ; les batailles de Gerolamo Induno de Milan ; le *Bain pompéien* du napolitain Morelli ; la *Mort d'Alexandre de Médicis*, par Giuseppe Bellucci de Gênes ; le *Plaute lisant ses comédies* de Camillo Miola de Naples ; les animaux et les paysages des Palizzi ; l'*Arrestation de Filipo Calendario*, par Pompeo Molmenti, si remarquable par le double effet de lumières ; le *Tasse lisant son*

poëme à Eléonore, par Domenico Marcelli de Naples ; la *Rencontre du Titien et de Paul Véronèse* d'Antonio Zona, qui figure avec tant d'honneur à l'Académie de Venise, sa patrie ; enfin l'*Expulsion du duc d'Athènes*, qui a mérité le grand prix à son auteur Ussi de Florence.

La sculpture n'était jamais en Italie descendue aussi bas que la peinture, et dans la première moitié de ce siècle elle avait pu encore montrer avec orgueil, outre les œuvres de Canova, celles de Lorenzo Bartolini, de Pietro Tenerani, de Finelli, de Demi, de Monti de Ravenne, de Cali, et de bien d'autres, et aujourd'hui l'on peut dire qu'à l'Exposition universelle, elle a occupé le premier rang, bien qu'un de ses plus illustres adeptes, P. Fedi, n'ait pu envoyer son groupe colossal de l'*Enlèvement de Polyxène*, ce miracle de la sculpture moderne qui, placé récemment à Florence sous la loge d'Orcagna, y supporte si bien le voisinage du Persée de Cellini et des Sabines de Jean Bologne.

Pendant toute la durée de l'Exposition, la foule s'est pressée devant cette statue si pleine de pensée, si saisissante de vérité, le *Napoléon mourant* de Vincenzo Vela de Turin, en face de laquelle figurait le *Christ mort*, la *Pietà* de Jean Dupré de Florence, qui a remporté le premier prix. Nous pouvons citer encore avec honneur le *Petit Pêcheur* et l'*Amour mendiant* d'Ulisse Cambi de Florence, le *saint Michel* de Sangiorgio ; la *Phryné* de Francesco Barzaghi de Milan, le *Socrate* de Pietro Magni, la *Vanité* d'Antonio Tantardini, l'*Ugo Foscolo* d'Eduardo Tabacchi, tous trois également milanais, ainsi que Pasquale Miglioretti, auteur de la *Charlotte Corday*, cette figure si pleine de sentiment.

L'admirable copie en bronze d'un seul morceau du colossal *David* de Michel-Ange, par Papi, a prouvé que le grand art de fondre le bronze ne s'est pas perdu en Italie depuis les Jean Bologne, les Cellini et les Ammanato.

La seconde partie de l'œuvre de notre collègue est consacrée aux beaux-arts appliqués à l'industrie ; là encore l'Italie n'est pas dégénérée. Je ne parle pas des verreries de Murano, des mosaïques de Florence et de Rome, dont elle n'a fait que conserver le monopole ; mais quelles merveilles ne nous offrent pas les vitrines du bijoutier romain Castellani, les étagères du marquis Lorenzo Ginori, qui a su ressusciter, à sa manufacture de Doccia, près Florence, les chefs-d'œuvre des Robbia, les porcelaines à relief qui, au milieu du siècle dernier, firent l'honneur de sa manufacture, et les admirables majoliques d'Urbin, de Faenza et de Castel-Durante ! Quel meuble du seizième siècle peut être comparé au grand *cabinet*, au *stipo* d'ébène et d'ivoire exécuté par Luigi Brambilla et Giovanni Annoni, de Milan?

On le voit, l'art italien est aujourd'hui aussi vivace que jamais ; de beaux jours luisent encore pour lui, et c'est avec bonheur que nous avons pu le constater avec M. Ranzi auquel ses compatriotes devront être reconnaissants et d'avoir fait mieux connaître leurs œuvres lorsqu'elles étaient réunies, et d'avoir assuré le souvenir qui, grâce à son livre, survivra à leur dispersion.

ERNEST BRETON,
membre de la 4ᵉ classe.

Rapport sur le tome VIII des travaux de la Société archéologique de Sens.

M. Carré, agent voyer principal à Sens, adresse une carte de l'arrondissement de Sens (Yonne), l'ancienne capitale de la Gaule sénonaise. Il y a surtout tracé les sept voies romaines qui partent de la ville ou y aboutissent : l'une, dite voie de César, de Sens à Orléans, une autre d'Auxerre à Sens, une troisième de Sens à Paris, une quatrième de Sens aussi à Orléans, une cinquième de Sens à Troyes, une sixième de Sens à Alise, une septième enfin, de Sens à Meaux, et il a donné un mémoire explicatif en 15 pages ; on y trouve la description des fouilles, où l'on remarque les empierrements des anciennes chaussées; plusieurs plans et profils de ces travaux sont joints à la carte principale.

Saint Ebbon, archevêque de Sens, mort en 750, est le sujet d'une notice historique de M. l'abbé Brullée. Ses reliques furent soustraites à la profanation de 93, et déposées en 1843 dans la cathédrale de Sens

Notice religieuse, historique, archéologique et statistique sur la ville de Ligny-le-Chatel. Cette ville, actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Auxerre, a fourni au R. P. Cornat, un volume de 224 pages.

L'auteur commence par remarquer que Ligny, qui appartient aujourd'hui au diocèse et à la province de Sens, n'a pu sortir de l'évêché de Langres, qu'en faisant violence à ses plus antiques traditions.

En 1653, un document fait connaître que : la ville et la paroisse de Ligny avait de six à sept cents feux, quatre à cinq mille âmes, et deux mille communiants ; un seul desservant sous le titre de vicaire à temps, aidé de deux prêtres mercenaires et passagers ; que le revenu de la cure est de 1,800 francs ou environ ; que plusieurs hameaux en dépendent, qui sont éloignés d'une demi-lieue et même d'une lieue, et l'on en cite six.

L'auteur fait l'histoire des diverses congrégations, confréries et fondations hospitalières établies dans la paroisse. Ces dernières sont toujours



l'œuvre de la tendre charité du sexe. La Maison-Dieu doit sa fondation à Marguerite de Bourgogne, seconde femme de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, et Martroi de Naples ; en 1284, devenue veuve à quarante ans, elle fonde à Tonnerre un hôpital qui existe encore, et elle s'y fait religieuse au service des pauvres, aidée en cette œuvre de deux autres dames de son rang. — Les Ursulines, spécialement vouées à l'enseignement des jeunes filles, reconnaissent pour fondatrice sainte Angèle Merici qui vivait au XVI[e] siècle.

Le plus beau titre de gloire de Ligny, dit notre auteur, c'est d'avoir été le berceau de la *Congrégation de la Providence.* Anne-Sophie Berrué, restée veuve sans enfants, en 1806, de M. Bresson, médecin et maire de Ligny, se sentit inspirée... d'instituer dans sa demeure un modeste hôpital... trois jeunes personnes du pays offrirent leur concours... En 1819, la nouvelle Maison-Dieu fut bénie... Bientôt, deux Sœurs de la Providence furent établies à Champlon, et deux autres à Beugnon. En 1830, la reconnaissance légale fut obtenue... Ce n'est qu'après trente-sept ans que la règle fut définitivement rédigée.

Quant à la deuxième partie de l'ouvrage, elle commence par les *Seigneurs de Ligny.* L'auteur distingue, dans leur histoire, cinq périodes, en avertissant qu'il n'écrit pas les annales du Comté. Je ne le suivrai point. Ceux qui voudront connaître la famille de Saulx-Tavannes en auront là tous les renseignements. Le dernier du nom qui ait possédé la terre de Ligny est né le 3 janvier 1646 et est mort le 14 novembre 1717 ; Nicolas continua la descendance, mais la terre de Ligny était passée, dès 1690, à la famille Colbert. Les comtes de Saulx-Tavannes furent presque tous des héros.

Toutes les Sociétés scientifiques veulent entremêler la poésie pour quelque part dans leurs travaux. Nous avons ici deux pièces de vers de M. Buzy, professeur au lycée ; l'une intitulée : *les Destinées de Sens*, avec cet hexamètre pour épigraphe : *Urbs antiqua Senon, nulla expugnabil arte ;* trois compatriotes y sont célébrés : Fourier (1), Monge (2), et Thénard; mais particulièrement ce dernier, à l'occasion de sa statue élevée sur une des places de Sens. — L'autre pièce de vers est un adieu aux vieux marronniers de Sens : ... *Superbi... Procubuére.*

Vient une *Notice historique sur le mariage de saint-Louis à Sens*, de M. Jacob. C'est une lecture intéressante, surtout pour les Sénonais.

Doléances et tribulations d'un religieux du diocèse de Sens pendant l'invasion anglaise en 1358, après la bataille de Poitiers. — Sur la couverture

(1) Des Instituts d'Égypte et de France, né à Auxerre en 1768, mort en 1820.
(2) Né à Beaune en 1746, mort en 1818.



d'un livre aujourd'hui à la bibliothèque Sainte-Geneviève, n. CC, l. 1, se trouve un écrit informe, presque illisible, de Hugues de Montgeron, prieur de Braillet, paroisse de Domats, doyenné de Courtenay, diocèse de Sens, et par ledit Hugues, terminé ainsi : « Écrit derrière notre grange, le jeudi, fête de Saint-Martin d'été, l'an 1359, car je n'osais le faire ailleurs. » Un commentaire par M. Julliot, professeur au lycée, accompagne ce texte.

Notice sur les comtes de Joigny, de M. l'abbé Carlier. L'auteur doute que Joigny soit l'ancien *Bandritum*. Mais, après avoir donné quelques raisons de son doute, il ne veut pas s'engager dans la discussion de ce point, qui n'est pas de son sujet. Le comté de Joigny faisait autrefois partie du comté de Sens, qui n'était pas amovible. Mais sur la fin de la deuxième race, le comte Richard qui, de fait, avait succédé à son père Garnier, sous Charles le Simple, s'arrogea le droit de transmettre sa succession à son fils Fromont en 941, sous l'investiture royale. A Fromont, succéda de la même manière, en 951, Renaud ou Renard, et à celui-ci, en 996, ses trois enfants, Froment II, comte de Sens; Renaud II, comte de Château-Renard; et Alix, comtesse de Joigny. Le mari de celle-ci fut Geoffroi. Il eut d'elle quatre enfants. Geoffroi II l'aîné succéda à son père dans le titre de comte de Joigny. Mais étant mort sans enfant et avant sa mère, celle-ci reprit son comté de Joigny. Elle maria sa fille à Étienne de Vaux qui laissa le comté de Joigny à Geoffroy III, né de leur mariage. Les deux autres enfants de la première comtesse de Joigny étaient Gilduin, archevêque de Sens, et un Renaud, mort probablement avant elle. — Le reste m'intéresse peu. Je voulais seulement établir comment, par la faiblesse des rois successeurs de Charlemagne, les simples fonctions et commandements militaires se sont naturellement convertis en titres et possessions héréditaires. Ce qui fit, dit-on, que sur l'interpellation du premier roi de la troisième race à un chef puissant : « Qui t'a fait comte ? » celui-ci répondit : « Qui t'a fait roi. »

L'auteur a noté, d'après un document authentique, qu'une Isabelle de Joigny, fille du comte Jean Ier, fut mariée à un prince du sang de Norwége, en 1295. Elle a son tombeau dans l'église d'un village de Norwége (Fièves, bailliage de Christian-Sund). On chercherait en vain dans leur pays les restes mortels de ses parents, dont toutes les tombes ont été violées.

P. Masson,
membre de la 3e classe.



TRAVAUX DE L'ACADEMIE DE STANISLAS.

L'Académie de Stanislas nous envoie le compte rendu de ses travaux pour les années 1865-1867, suivi de quelques-uns des mémoires admis à l'impression.

Ce compte rendu, rédigé par M. Leupol, secrétaire annuel, témoigne d'une vie intellectuelle très-active, et digne d'exciter l'émulation des autres sociétés savantes. Il suffit d'ailleurs, pour en être convaincu, de parcourir le catalogue des travaux admis à l'impression dans les Mémoires, du 18 mai 1865 au 23 mai 1867, et la liste des ouvrages imprimés offerts à l'Académie, pendant le même temps, par ses membres, honoraires ou associés. Il semble qu'aucun sujet ne doive rester étranger à leurs études; l'histoire, la littérature, l'économie politique, l'astronomie, la chimie, viennent tour à tour apporter leur tribut à ces infatigables écrivains, qui ont juré de maintenir haut et ferme le drapeau de leur ancienne et illustre compagnie.

La chimie tient dans ces travaux une grande place, appelée sans doute à croître encore, en raison du concours ouvert chaque année pour la distribution du prix fondé par M. Bonfils. Le prix de 1865 a été attribué à la découverte de la photographie vitrifiée; et les lauréats proclamés ont été M. Maréchal, de Metz, et M. Tessié du Motay, son collaborateur.

Au milieu de ces graves occupations, la poésie vient de temps à autre faire entendre sa voix, tantôt rieuse ou triste, tantôt badine ou méditative, mais toujours aimée et sympathique, lorsqu'elle nous arrache aux froides conceptions de l'esprit pour faire vibrer les nobles sentiments en nos âmes distraites et trop souvent endormies.

L'auteur du compte rendu, lui-même poëte distingué en même temps que savant orientaliste, s'enorgueillit à bon droit de l'éclat jeté par ces travaux sur l'Académie de Stanislas; on sent, en le lisant, qu'il en est personnellement heureux et fier; on cède volontiers à son enthousiasme, et l'on est sur le point de faire *chorus* avec lui lorsqu'il parle « de cette ville
» de Nancy, dont le tort est de ne se croire qu'un chef-lieu de départe-
» ment, alors qu'elle brille au loin comme une capitale et comme un
» foyer d'études, comme un point lumineux, qui, s'il n'est pas Athènes,
» est évidemment le phare de la route par laquelle les uns en arrivent et
» les autres y retournent (1). »

L'Académie, tout en enregistrant avec bonheur ses nouvelles recrues,

(1) Allusion à la nomination de M. Em. Burnouf au poste de directeur de l'école d'Athènes.



déplore les pertes qu'elle subit. Au nombre de ses membres regrettés, elle place M. *Paringault*, devenu récemment l'un des nôtres. Sur ce point, il nous est impossible de nous associer aux sentiments de l'honorable rapporteur : car ce qui cause son chagrin est pour nous une joie, et une joie que nous ne chercherons pas à dissimuler, dût-on nous accuser d'égoïsme. Après tout, l'Académie de Stanislas est assez riche pour ne pas nous envier une acquisition, qui d'ailleurs n'est pas pour elle une perte complète, puisque M. Paringault reste au nombre de ses membres correspondants.

Le compte rendu se termine par une fable sanscrite, très-ingénieuse et d'une excellente moralité; elle porte pour titre : *Le Miel et les Mouches* ; elle nous montre les mouches repues se laissant aisément prendre et mettre à mort. Les insectes, gorgés de miel,

Pris dans leur passion y demeurent plongés.

Juste punition, sagement évitée par les autres,

. . . . Que leurs appétits
N'ont point au fond du vase à jamais engloutis.

D'où le fabuliste tire la conclusion suivante qui, nous prendrons la liberté de le faire remarquer, ne s'accorde pas parfaitement avec les prémisses :

Savoir, c'est, évitant la paresse et l'orgueil,
Mener son âme à Dieu malgré ce double écueil.

A. Vavasseur,
avocat à la Cour impériale, membre de la 3e classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MARS 1868.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 11 mars, à neuf heures du soir. M. Carra de Vaux, président de la troisième classe, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Le rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. Despine, candidat, est déposé sur le bureau. M. Paringault, rapporteur, en donne lecture à la première classe; ce rapport étant favorable, le scrutin secret est ouvert, et M. Despine est admis comme membre



correspondant de la première classe, sauf l'approbation de l'assemblée générale. On donne lecture d'une lettre de M. de Saint-Julien, qui demande à faire partie de l'Institut historique; MM. de Bellecombe et Cénac-Moncaut sont ses présentateurs. M. le président nomme une commission pour examiner les titres du candidat; elle se compose de MM. Paringault, Rossignol et Folliet, rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs brochures de M. Rostor sont offertes à la classe; M. Breton est nommé rapporteur.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

Notre honoré collègue, M. de la Croix, offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé : les *Gouverneurs de Cognac*, M. Barbier est nommé rapporteur. M. Breton, rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres de M. Deluca, candidat, donne lecture de son rapport à la classe. Ce rapport étant favorable au candidat, on passe au scrutin secret, et M. Deluca est admis comme membre correspondant de la première classe, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Rotella offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé : *La cathédrale de Pérouse* (Italie). M. Breton est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle la lecture de la *Notice biographique de l'astronome Calandrelli*, par M. Depoisier, absent; M. Barbier. lit son travail, qui est renvoyé au comité du journal.

M. Ranzi a la parole pour lire un mémoire ayant pour titre : *L'église de Saint-Pierre de Rome dans les temps primitifs*. Cette lecture est faite par M. Breton. Après quelques observations de MM. de Berty, Barbier, Breton, Renzi et Carra de Vaux, le mémoire de M. Ranzi est renvoyé au comité du journal.

M. Rossignol continue la lecture de l'*Histoire de l'enfance de Louis XIII;* cette lecture sera continuée à la prochaine réunion.

Il est onze heures, la séance est levée.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 27 MARS 1868.

*** La séance est ouverte à huit heures du soir. M. Cénac-Moncaut, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté.

Lettres de trois candidats qui demandent à faire partie de l'Institut historique, et nomination des commissions par M. le président pour vérifier leurs titres dans l'ordre suivant :

Premier candidat, M. le chanoine Faggioni, professeur de philosophie et de théologie, à Sinigaglia, (Italie), présenté par Monseigneur Cerri et M. Renzi; commission : MM. Ranzi, Rossignol et Folliet, rapporteur.

Deuxième candidat, M. Tissot, ingénieur au Caire (Egypte), présenté par MM. Dérisoud et Folliet; commission : MM. Demontaigu, Masson et Rossignol, rapporteur.

Troisième candidat, M. Goetche, Léonce, présenté par MM. Cénac-Moncaut et J. Desclosières; commission : les membres de la précédente.

L'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg envoie à l'Institut historique plusieurs cahiers de son bulletin. M. Calfa est nommé rapporteur.

L'Académie royale des sciences de Bavière à Munich, envoie également dix volumes de ses mémoires. M. Rossignol est nommé rapporteur.

M. Martin offre à l'Institut historique l'*Annuaire philosophique*. M. Carra de Vaux est nommé rapporteur.

M. Foulon fait observer à l'assemblée qu'aucune notice biographique n'a été faite pour notre regretté collègue, M. l'abbé Badiche. M. le président prie M. Foulon de vouloir bien se charger de rédiger cette notice.

M. Renzi demande la parole pour donner lecture à l'assemblée de la proposition tendant à modifier l'article 46 des statuts de la Société sur l'admission des candidats.

Après cette lecture, une discussion a lieu, à laquelle prennent part plusieurs membres; une commission est nommée pour rédiger un projet de modification à l'article 46 des statuts; elle est composée de MM. Barbier, Cénac-Moncaut, Paringault et Breton, président de l'Institut historique. Le rapport de cette commission sera lu à la prochaine assemblée générale.

Un rapport sur la candidature de M. de Saint-Julien est déposé sur le bureau. M. Folliet en donne lecture à la deuxième classe, dont le candidat

désire faire partie; on passe ensuite au scrutin secret, et M. de Saint-Julien est admis comme membre résident de la deuxième classe. L'assemblée générale est invitée par M. le président à approuver par le scrutin cette admission, ainsi que celle de MM. Despine, d'Annecy, et Joseph de Luca, de Naples, admis le premier comme membre correspondant de la deuxième classe, et le deuxième comme membre correspondant de la première classe; ces trois élections sont approuvées par l'assemblée.

M. Barbier donne lecture d'un rapport sur trois volumes de poésie, offerts à l'Institut historique par MM. Masson, Edmond Py et Dérisoud. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée.

RENZI.

CHRONIQUE.

M. P. de Lacroix nous a adressé une brochure fort intéressante où il présente l'historique *des gouverneurs de Cognac*. Ce travail, plein de faits et de recherches, a coûté autant de peine à son auteur que certains gros volumes. Depuis le commencement du XIe siècle jusqu'à la révolution de 1789, M. de Lacroix donne la liste de tous les personnages qui ont administré la ville de Cognac. Il les divise, avec l'autorité de l'histoire, en trois catégories différentes qui se sont succédé tour à tour : d'abord, les seigneurs châtelains qui exercent le gouvernement de la ville; puis les capitaines châtelains, et enfin les gouverneurs proprement dits. Dans la première classe, comprise entre les années 1031 et 1377, l'auteur nous fait connaître une succession d'une quinzaine de seigneurs environ, qui administrèrent Cognac, en laissant des traces plus ou moins profondes de leur passage. La seconde classe est inaugurée par la nomination du maréchal *Louis de Sancerre* comme capitaine des châteaux de Cognac, Merpins et Châteauneuf : cette nomination est constatée par lettres du roi Charles VI, du 17 mai 1386. Les capitaines châtelains se continuèrent jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle, leurs attributions ayant grandi, on leur conféra un nouveau titre, celui de gouverneurs. Le premier que l'auteur signale comme ouvrant cette troisième période, c'est Jean de Brémond de Balanzac, nommé par Louis XII gouverneur du château de Cognac, vers 1507, treize ans après que le prince, qui devait bientôt être François Ier, avait reçu le jour dans ce même château. La liste de cette dernière période

contient vingt-deux gouverneurs. Il en est deux que nous avons remarqués et qui sont restés célèbres à des titres divers. En 1678, Charles d'Aubigné, frère de Mme de Maintenon, fut, par le crédit de sa sœur, pourvu du gouvernement de Cognac qu'il cumula bientôt avec celui de la province du Berry. L'auteur rappelle que Saint-Simon a fait ainsi le portrait de ce gouverneur : « C'était un panier percé, fou à enfermer, mais plaisant, avec de l'esprit, des saillies et des réparties auxquelles on ne pouvait s'attendre. Avec cela, bon homme et honnête homme, poli, amusant que c'était un plaisir de l'entendre. » En 1722, à 26 ans et presque au sortir de la Bastille, où l'avaient mené ses fredaines, le jeune duc de Richelieu fut nommé gouverneur de Cognac. Enfin, le dernier personnage qui exerça ces fonctions fut le duc de La Vauguyon, nommé en 1767 et dépossédé par la Révolution. Sous Louis XVIII, il devint pair de France, et il mourut en 1822. Ce coup d'œil rapide sur la brochure de M. de Lacroix suffit pour montrer à combien de sources il a dû puiser pour faire une galerie complète. Ces sortes de travaux historiques qui mettent en lumière les annales des localités importantes, ont un incontestable mérite, et l'histoire générale y trouve les matériaux les plus précieux.

J. B.

Notre honorable collègue M. André de Bellecombe vient d'être nommé membre de la Société géographique de Genève.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. Deuxième série, t. IX. Chambéry, 1866.

— Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1864-65. Vol. in-8°. Rouen, 1865.

ERRATUM : page 64, avant-dernière ligne,
au lieu de : *École des Chartes*,
lire : *École de* CHARTRES.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Ce, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

DE LA VÉRITABLE ORIGINE DE L'AUTEUR DE LA CANSOS DE LA CROXADA

Les bibliophiles découvrirent, il y a quelques années, un poëme provençal fort curieux : *la Cansos de la Croxada contr' els ereges d'Albeges*, par maître Guillem de Tudela... Ce poëme, qui n'est autre chose que l'histoire même de la guerre des Albigeois au XIIIe siècle, rappelle assez, comme esprit et comme forme, le roman du *Brut* et le *Roman du Rou*, du poëte normand Wace ; il renferme plus de 9,578 vers.

La Cansos appartient tout entière au genre narratif, mêlé de discours... Pas d'invention, pas de merveilles, pas d'incidents romanesques ; le vers lucide et rapide, empreint d'une conviction forte, marche toujours droit au but, sans se détourner de sa route. Récit complet et sincère de cette funeste expédition, *la Cansos* forme assurément la meilleure histoire qui nous en ait été conservée ; elle égale en clarté, en rapidité descriptive, en impartialité peut-être les meilleures compositions historiques du moyen âge. Les récits de combats, bien qu'imités de ceux des *Chansons de gestes*, leur sont évidemment supérieurs comme disposition scénique, description des lieux, exactitude des incidents.

Guillem de Tudela saisit admirablement la physionomie de ces mêlées furieuses; quelques traits lui suffisent pour en dessiner les principales lignes avec une remarquable vigueur. On peut s'en convaincre en jetant les yeux sur le sac de Béziers, sur la bataille de Muret et sur le siége de Beaucaire. La traduction peut en donner une idée à ceux qui sont les plus étrangers à la longue romane.

En 1837, M. Fauriel publia le texte provençal de cet ouvrage avec une grande fidélité, et l'accompagna d'une traduction sur laquelle on ne pourrait faire que de très-légères observations de détail ; mais il n'en est pas de même de la longue introduction dont il la fait précéder. M. Fauriel, en effet, a consacré les cent pages in-4° de cette partie de son travail à soutenir l'étrange opinion que le nom de Guillem de Tudela pris par l'auteur, au second et au troisième vers du poëme, n'est qu'un nom supposé, et que le poëte a menti en prétendant qu'il avait été nourri à Tudela, dans la Navarre. Le critique s'inscrivant en faux, on ne sait trop pour quelle

cause, contre cette déclaration, entreprend d'établir que l'auteur de *la Cansos de la Croxada* était, quoi qu'il en dise, Provençal, et non point Navarrais ; qu'il naquit à Toulouse ou dans les environs et non pas à Tudela, et que Guillem enfin n'est pas du tout le nom qu'il portait.

Cette opinion singulière jouit d'abord d'une certaine autorité dans le monde savant, grâce aux allégations spécieuses que l'auteur présentait à l'appui avec une assez grande habileté, et principalement à cause du très-petit nombre de provençalistes qui se donnèrent la peine, ou qui se trouvaient en mesure de réfuter la thèse du professeur du Collége de France.

Depuis lors, cependant, le simple bon sens a conduit bon nombre de critiques et d'historiens à se demander quel intérêt aurait pu avoir l'auteur d'un poëme roman à se dire de Tudela s'il avait été de Toulouse ; et sans aller au fond des choses, ils ont mis en doute la force des arguments de M. Fauriel. Ils se sont dit que, malgré son réquisitoire, Guillem de Tudela pourrait bien avoir été dans le vrai en se disant Navarrais, et que M. Fauriel pourrait bien être dans l'erreur en le disant Toulousain.

La question était en cet état, lorsque, ayant été chargé par M. Fortoul, en 1856, d'une mission archéologique dans les Pyrénées espagnoles, je fus amené à faire dans les archives de Pampelune et auprès des savants de cette capitale de la Navarre, des recherches qui me permettent, je crois, de trancher d'une manière décisive la question soutenue par M. Fauriel avec un si grand luxe de preuves erronées.

L'auteur de la *Chanson de la croisade,* avons-nous dit, nous apprend lui-même « qu'il s'appelait Guillem et qu'il fut nourri à Tudela. » Pour donner plus de solennité à cette déclaration, il la fait précéder de l'acte de foi chrétien : *Au nom du Père, du Fils et du saint Esprit :*

> El nom del Payre, e del Filh, e del sent Esperit,
> Commença la cansos que maistre W. fit
> Us clerc que en Navarra fo a Tudela noirit.

Est-il possible de croire qu'un ardent catholique du XIII[e] siècle ait pris ainsi la sainte Trinité à témoin d'un mensonge ?

Mais, objecte M. Fauriel, « Guillaume est donné comme un savant nécromancien, qui n'avait pas eu besoin de voir les événements qu'il voulait écrire ; il les avait prévus par la puissance surnaturelle de son art, et les avait non racontés, mais prédits... Or, l'on ne trouvera pas, je pense, trop de scepticisme à douter que notre poëme ait eu véritablement pour auteur un nécromancien, un enchanteur. »

Voici la strophe sur laquelle M. Fauriel fonde cette accusation : « Un

clerc qui fut en Navarre, à Tudèle élevé. Homme de bien et savant comme dit l'histoire, il fut des clercs et des laïques fort agréé, des comtes et des vicomtes désiré et chéri, à cause de l'*extermination qu'il prévit et connut* par la géomancie qu'il avait longtemps étudiée ; il savait que certain pays serait brûlé et détruit pour la folle croyance qu'il avait reçue ; que les riches bourgeois seraient appauvris des grands biens dont ils étaient fiers, et que les chevaliers s'en iraient, bannis, pauvrets en d'autres terres, soucieux et dolents ; il résolut dans son cœur, habile comme il était, et à tout ce qu'il voulait, expert et dispos, de faire un livre qui fût par le monde entendu et par lequel s'épandissent son savoir et son bon sens. »

Ceci ressemble-t-il en rien à la préface d'un nécroman, d'un oracle, qui aurait écrit son livre sibyllin avant les événements ? Est-ce là le style de Nostradamus ? Qui ne comprend à la lecture de ce passage, que le poëte entend simplement dire que son expérience et son bon sens lui ont fait prévoir que le développement de l'hérésie des Albigeois, l'imprudence de la noblesse et de la bourgeoisie provençale attireraient quelque grand malheur sur le midi de la France ? que les aventuriers, dont l'Europe était inondée, finiraient par envahir la Provence comme ils avaient déjà conquis l'Angleterre avec Guillaume le Bâtard, qu'ils viendraient y exterminer les Albigeois comme ils avaient refoulé les Mores en Espagne, les Turcs en Orient ? S'il attribue la pénétration de son esprit à la *géomancie*, qui ne voit que ce mot n'est qu'une de ces plaisanteries dont les troubadours aimaient à faire usage, une sorte de gasconnade d'assez bon goût d'ailleurs placée en tête de son récit ? Pour preuve, il écrit son poëme, non pas sur le ton du poëte inspiré qui prédit, mais sur celui de l'historien qui raconte. Nous le verrons même s'arrêter tout à coup au chap. CXXX et suspendre son travail au moment où le roi d'Aragon porte secours au comte de Toulouse et attendre que les événements se soient déroulés avant d'en reprendre le récit.

« Et moi, si je vis assez longtemps, je verrai qui vaincra, je mettrai en histoire tout ce dont je serai informé, et j'écrirai de nouveau tout ce dont il me souviendra, autant que le sujet ira en avant, jusqu'à ce que la guerre soit finie. »

Est-ce donc là parler en nécroman ? encore si les preuves de la nationalité de Guillem se bornaient à la première strophe, et si le corps de l'ouvrage était une sorte de protestation contre ce mensonge ou cette erreur, on pourrait supposer que les vingt premiers vers sont une espèce de préface ajoutée après coup par un jongleur ou un copiste ; mais, au contraire, il n'est pas dans le poëme entier une pensée, un détail qui n'appartiennent

au caractère d'un Espagnol. Guillem de Tudela n'aurait rien dit du lieu de sa naissance, que le critique devrait le découvrir à la lecture la plus superficielle de son livre. A-t-il à parler du roi d'Aragon, il l'appelle *son* roi, expression qui convient mieux assurément à un Navarrais des frontières de l'Aragon qu'à un sujet du comte de Toulouse.

Un ardent catholicisme, un dévouement au roi d'Aragon qui ne se démentent jamais, et finissent par se mêler à une haine profonde contre les envahisseurs du Languedoc, ne forment-ils pas aussi une réunion de sentiments plus naturels à un homme d'outre-Pyrénées qu'à un habitant de la Provence !... Circonstance plus frappante encore ! Le dernier de ces sentiments ne règne pas uniformément du début à la fin de l'œuvre. L'opinion politique du catholique royaliste change brusquement vers le premier tiers du poëme, et le double point de vue sous lequel il considère la croisade indique pertinemment un homme étranger à la Provence qui, tout en voyant les événements de près, les considère, toutefois, d'une hauteur plus élevée que celle de l'intérêt national et personnel.

Durant la première partie du poëme, l'ardent catholique navarrais ne voit dans les Albigeois que des hérétiques dignes d'être ramenés par la force dans le giron de l'Église. Il applaudit aux massacres et aux *auto-da-fé*, et va jusqu'à dire sur le ton de l'amère plaisanterie en racontant la prise de Minerve, qu'on entendit *mainte folle hérétique beugler dans le feu.*

Les moines de Cîteaux et les croisés sont les pieux exécuteurs de cette louable entreprise; il les appelle *les nôtres*, *notre gent étrangère*, *nos croisés*. Il raconte leurs hauts faits avec complaisance.

La partie du poëme consacrée à ce dithyrambe ne remplit pas moins de trois mille vers. Voilà bien l'Espagnol intolérant, le persécuteur acharné des Mores et de tous les sectaires, l'admirateur fanatique de tous les procédés d'inquisition qui, inconnus précédemment, vont être appliqués des bords du Rhône à ceux du Guadalquivir. Il connaît la destruction des habitants de Béziers, dissidents et catholiques; l'assassinat du vicomte de Carcassonne; il a vu les vainqueurs couper le nez, les lèvres, la langue, arracher les yeux et les oreilles aux prisonniers, brûler les femmes et les enfants; et cependant il reste inébranlable dans sa haine contre les hérétiques. Le roi d'Aragon les appelle « *une folle race, une folle erreur.* » Cela lui suffit. Ne reconnaît-on pas aussi l'Espagnol à la prédilection avec laquelle il rappelle des événements de la Péninsule qui n'ont pas le moindre rapport avec la croisade contre les Albigeois ? Dans un certain passage, il parle tout à coup de la célèbre bataille de *Navas de Tolosa*, dans le seul but assurément de célébrer la valeur de tous les rois espagnols qui l'ont rem-

portée, notamment du roi d'Aragon et du roi de Navarre, Sanche le Fort. « De par delà Montpellier, dit-il, jusqu'à Bordeaux, le concile ordonne de détruire tout ce qui lui désobéira, ainsi le raconte maître Pons de Mela qu'avait envoyé le roi à qui appartient Tudèle, seigneur de Pampelune et du château d'Estelle, le meilleur chevalier qui monta jamais en selle. Bien le sait l'émir qui commanda les Mores au *Muradal*, où furen le roi d'Aragon et celui de Castille, qui tous y frappèrent de leur tranchante épée, et dont j'espère encore faire bonne chanson nouvelle, toute sur beau parchemin » (chap. v). Cette strophe, les détails qu'elle renferme ne respirent-ils pas la fierté d'un enfant du pays? Ailleurs, il se détache de nouveau de son sujet pour lancer de violents reproches contre les rois de Léon et de Portugal; il les traite d'insensés coquins. Il ne les estime pas, lui jongleur, la valeur d'un bouton, et déclare qu'ils auraient grand besoin d'être mis à la raison par un Simon de Montfort ou un Guillaume d'Encontre (chap. xxiv). De telles digressions sur l'histoire d'Espagne se raient fort étranges dans la bouche d'un Toulousain; elles sont toutes naturelles dans celle d'un Navarrais. Guillem a peut-être pris part à la bataille de Novas de Tolosa, à côté de Sanche le Fort (1212); il est tout voisin du roi de Léon; il a vu ses peuples gémir de ses querelles avec celui de Portugal; il doit être indigné de son humeur batailleuse.

Après la prise de Carcassonne, lorsque la croisade perd son caractère exclusivement religieux et prend celui d'armée conquérante; quand les chevaliers du Nord repoussent toutes les propositions du vicomte de Carcassonne, vassal du roi d'Aragon, malgré l'intervention de ce monarque, Guillem de Tudela sent ébranler sa première manière de voir; il réfléchit; il éprouve des sentiments d'indignation en voyant le troisième concile d'Arles imposer au comte de Toulouse des conditions d'une rigueur intolérable; il applaudit à la résistance de tous les habitants du pays, « chevaliers et bourgeois, qui aimeraient mieux être tués ou pris que de souffrir, pour rien au monde, une chose qui les réduirait au rôle de serfs, de vilains et de paysans. » Aussi, quand il parle du sac de Lavaur, bien qu'il déteste toujours les hérétiques, il trouve quelques expressions de regrets pour dame Guiraude, jetée dans un puits et écrasée sous un tas de pierres (1).

Si Guillem de Tudela hésite encore à prendre ouvertement le parti des seigneurs provençaux, il ne restera pas longtemps dans l'incertitude

(1) « Dont ce fut dommage et grand pitié, car sachez pour vrai que jamai homme du monde ne la quitta sans s'être assis à sa table. » (Ch. LXVIII.)

voilà que le roi d'Aragon, le vainqueur des Mores, le catholique par excellence, qui a poursuivi les hérétiques dans ses États, avec une vigueur conforme aux instructions des conciles, intervient dans le débat; il déclare les comtes de Toulouse et de Foix injustement persécutés, et se décide à leur porter secours : la voix du sang ne pouvait tarder davantage à parler en lui. « Il a donné une de ses sœurs au comte de Toulouse, une autre à son fils, il prendra leur défense à la tête de mille cavaliers » (ch. cxxx).

Dès ce moment la lutte change complétement de caractère aux yeux du troubadour navarrais; elle devient espagnole autant que provençale: Guillem de Tudela cesse de chanter; il veut attendre les événements; ce n'est qu'après l'expédition du roi qu'il reprendra la plume « et mettra en histoire tout ce dont il sera informé, tout ce dont il aura gardé le souvenir. »

Pierre poursuit ses préparatifs de campagne. Il réunit ses barons et leur communique ses projets. « Le comte de Toulouse implore son secours contre la croisade qui répand la destruction dans ses domaines ; puisqu'il n'a ni failli envers l'Église, ni fait tort à personne, qu'il est d'ailleurs son beau-frère, par une double alliance, il ira le secourir contre une méchante race qui, poussée par la seule convoitise, prétend lui enlever son héritage: il prie donc ses amis et ceux à qui son honneur est cher, de s'équiper, de s'armer, car il veut passer les ports avant la fin du mois » (ch. cxxxi.)

Comment Guillem de Tudela résisterait-il au langage de son souverain, aux acclamations enthousiastes de ses barons, puisqu'ils vont combattre les croisés, il n'hésite plus à considérer la croisade comme une expédition de rapine, les bourdonniers du Nord, comme des voleurs de fiefs. Le roi d'Aragon part, en effet, il porte secours à son beau-frère; mais il est battu à Muret et trouve la mort dans la mêlée. Le fidèle Espagnol, navré de douleur, ne met plus de mesure dans sa haine contre les routiers que la France et la Bourgogne ont vomis sur la Provence ; il rend l'abbé de Cîteaux et Foulques de Toulouse responsables de tous les excès.

Les princes provençaux deviennent le modèle de toutes les grâces et de toutes les vertus. Le jeune comte de Toulouse est *un bel et bon enfant, tel que jamais de mère ne naquit garçon plus gracieux, plus adroit, plus sage et de plus gentilles façons.* Aussi le pape veut-il qu'il soit réconcilié à l'Église..... Le comte de Foix est *doux et avenant, beau de personne, de fraîche couleur et ne manque pas d'éloquence.*

Il est donc évident que *la Cansos de la Croxada* fut écrite à deux reprises bien tranchées; la première avant l'intervention du roi d'Aragon (1213),

au fur et à mesure des événements ; la seconde, après une suspension de quelques mois, lorsque la chevaleresque expédition des Aragonais eut complétement modifié aux yeux du poëte le caractère de la lutte. Or, si de tels changements d'opinion étaient naturels chez un homme d'outre-Pyrénées, pourrait-on les comprendre dans un Provençal? Eût-il été possible qu'un homme du pays, un poëte de cette valeur et de ce caractère applaudît, même au début de l'expédition, à l'invasion des croisés, au massacre des populations, à la spoliation des princes; qu'il comblât d'éloges des étrangers et accablât d'outrages ses compatriotes?

Par une singulière anomalie, qui prouve jusqu'à la dernière évidence la fausseté du système de M. Fauriel, toutes les considérations qu'il invoque à l'appui de sa thèse, confirment directement la nôtre et ruinent la sienne de fond en comble..... Notre critique aventureux ne sait pas trop s'expliquer la rareté des manuscrits de la *Croxada*, tant au nord de la Loire que dans l'Aquitaine et la Provence; il n'a su découvrir qu'un homme, Guion de Manneville, auteur d'une chronique du Querci dans le XVII[e] siècle, qui semble avoir eu connaissance de ce poëme, encore fort imparfaitement (1). Cette rareté serait étrange si l'ouvrage eût été composé, chanté dans le midi de la France; elle est rationnelle pour un poëme composé sur les bords de l'Èbre, répandu dans la Navarre et la Catalogne, mais évidemment proscrit de ce côté des Pyrénées..... Un poëme écrit à la glorification des Provençaux, rempli d'imprécations contre les croisés, ne devait-il pas nécessairement disparaître en France, sous la persécution du saint office dont Toulouse fut le siége pendant plusieurs siècles.

M. Fauriel désigne avec raison les « procédures de ce tribunal contre les personnes suspectes d'hérésie, l'institution de l'Université de Toulouse, au milieu du XIII[e] siècle; la guerre déclarée aux livres écrits en langue romane, et particulièrement à ceux qui renfermaient quelque chose de favorable à l'hérésie, comme les causes de la décadence de la poésie romane. » Or, si tous les livres furent persécutés avec cet acharnement, comment les manuscrits de la *Croxada* auraient-ils échappé à la destruction (*Ibid.*, p. XVI)?

Sachons reconnaître qu'après la guerre des Albigeois, la publication de l'œuvre énergique de Guillem de Tudela était impossible dans un pays aussi bouleversé que le midi de la France; des royaumes indépendants comme l'Aragon ou la Navarre pouvaient seuls permettre à un poëte de populariser une œuvre de cette nature dans leur territoire. Ce n'est donc

(1) Fauriel, *Chanson de la Croisade, introduction.* Pages XI à XIII.



pas dans nos bibliothèques, composées d'anciennes archives monastiques, qu'il faut espérer découvrir des manuscrits de ce poëme, mais seulement dans les bibliothèques espagnoles, comme il est arrivé pour le manuscrit de la *Guerra civil de Pamplona*, dont nous allons nous occuper.

Si Guillem de Tudela parle avec prédilection de Toulouse, de ses environs, de divers personnages de cette contrée, et des événements dont elle fut le théâtre, faut-il en conclure avec M. Fauriel que Guillem y avait reçu le jour ? Pas le moins du monde, tout indique au contraire qu'il n'est venu dans la Provence qu'à la suite du roi d'Aragon, qu'il n'a pris part à la guerre qu'à dater de la seconde partie de la croisade.

Quant à la première qui s'est déroulée dans le Bas-Languedoc, il en raconte les événements d'après les récits qu'on lui en a faits, sans trop de passion ou d'enthousiasme. Quand il parle du vicomte de Béziers, il dit ne l'avoir vu qu'une fois, à l'époque du mariage du comte de Toulouse avec Éléonore d'Aragon. Là-dessus M. Fauriel se demande à quel titre un Navarrais aurait assisté à cette cérémonie..... Il oublie donc qu'il considère lui-même l'auteur de la *Croxada* comme un troubadour, un jongleur ; or, Pierre d'Aragon fut le protecteur le plus assidu des musiciens et des poëtes ; un troubadour des frontières d'Aragon ne devait-il pas naturellement suivre ce roi dans la capitale de son beau-frère ? N'avait-il pas, à ce titre, l'occasion de voir le vicomte de Béziers plus intimement que ne l'aurait euc un simple Toulousain?

A partir de 1213, Guillem prend une part plus directe aux incidents de la guerre, il en parle avec l'animation et les détails d'un acteur passionné. Et l'on n'ignore pas que les derniers événements de la grande lutte se déroulèrent autour de Castelnaudary, de Pamiers, de Muret et de Toulouse.

Mais, nous objectera-t-on, comment un Navarrais aurait-il écrit un poëme en langue romane?..... Si lui-même avait appris suffisamment la langue des troubadours pour savoir l'employer, avec quel succès aurait il pu chanter son œuvre devant ses compatriotes ?.... C'est là certainement le point capital de la question, celui sur lequel M. Fauriel fonda sa principale objection... L'éminent critique n'oublie qu'un point : c'est que la langue romane régnait non-seulement dans la Catalogne, mais dans tout l'Aragon et la majeure partie de la Navarre. A Pampelune le bas peuple parlait basque, il est vrai, comme dans les provinces *vasconga-das* (1). Mais l'aristocratie, la bourgeoisie, parlaient catalan : nous en trou-

(1) Nous possédons des chansons basques du temps de Dalbret, dans lesquelles les Pampelunais tournaient ces princes en ridicule. (Voir notre *Histoire des peuples pyré-*



vons la preuve incontestable dans la publication du poëme déjà cité : *La Guerra civil de Pamplona*, composé dans cette ville par un exilé toulousain nommé Guillem Anelier qui dut fuir son pays après la guerre des Albigeois (1).

Ce poëme *de* 5,000 *vers* présente une identité littéraire complète avec *la Cansos de la Croxada*; il est comme elle en longues strophes monorimes de vers de douze syllabes, chacune se termine par un petit vers de six; le ton général, les descriptions de combats, le récit des aventures offrent le même caractère.

Or, rien de plus incontestable que la composition de ce poëme à Pampelune même, à la suite de la guerre civile qui ensanglanta cette capitale en 1276, pendant la jeunesse de la reine Jeanne, sous le gouvernement d'Eustache de Beaumarchez.

Ce poëme, inconnu à l'époque où M. Fauriel faisait ses leçons à la Faculté des lettres sur la poésie provençale, fut découvert dans les archives du couvent de Hitero, en 1844 , par D. Pablo Ilarregui, et imprimé à Pampelune en 1847, par les soins de la commission des monuments historiques de la province. Il est probable que si M. Fauriel avait pu le consulter, il aurait singulièrement modifié son opinion sur les limites du

néens, t. IV). Plusieurs rues de Pampelune avaient des noms basques, notamment la calle Gorriburlu, ou plutôt Gorri buru, dans le bourg de la Navarrerie. (Notes de la *Guerra civil*, p. 179.)

(1) Raynouard rapporte un de ses sirventes (t. IV, p. 271). Anelier s'y plaint amèrement de l'oppression qui pèse sur son pays, des excès des Français, et n'osant plus s'occuper des tristes affaires du temps, il se résout à parler du Dieu mort sur le Calvaire. Dans un second sirvente, cité partiellement *ibidem*, t. V, p. 197, il exprime des sentiments analogues.

Millot mentionne deux autres sirventes adressés au comte d'Astarac, et dans lesquels Anelier tonne contre la tyrannie, l'avarice, la fausseté des seigneurs, contre le clergé, les moines et les Français. Malheureusement, la note biographique dont il fait précéder cette trop courte citation, contient une foule d'erreurs; il l'appelle Amelier au lieu d'Anelier, et le fait vivre à la fin du XIIe siècle, c'est-à-dire cent ans avant qu'il existât. (T. III, p. 404).

Les quatre sirventes que nous connaissons s'accordent par conséquent à le représenter comme un partisan dévoué des comtes de Toulouse, et un ennemi acharné des croisés et des Français. En faut-il davantage pour expliquer son éloignement volontaire ou forcé du pays natal, et son refuge dans la Navarre?

La guerre des Albigeois n'était pas terminée en 1240; la guerre civile de Pampelune eut lieu en 1276; un troubadour toulousain, quittant son pays au milieu du XIIIe siècle, put donc parfaitement assister à la révolte des Navarrais contre le gouverneur français Beaumarchez, et composer un poëme sur ces tristes événements.

domaine de la langue provençale; il se serait évité de publier cette phrase singulière : « J'ignore quelle langue on parlait à Tudèle, en 1210; c'était peut-être le basque, mais à coup sûr ce n'était pas le provençal. »

L'erreur est un peu forte pour un professeur de littérature romane; si M. Fauriel ignorait quelle était la langue des habitants de Tudela au XIIIe siècle, les Navarrais ne partagent pas son ignorance; les philologues de cette province, s'élevant au-dessus des préjugés de l'amour-propre national, si puissant dans les races espagnoles, avouent, sans hésiter, que leurs ancêtres ne parlaient nullement castillan, moins encore arabe ou visigoth, mais simplement un dialecte de la noble langue romane.

M. Pablo Ilarregui, tout basque qu'il est, ne réclame pas même la priorité en faveur de sa langue natale; il fait précéder le poëme de Guillem Anelier de considérations qui donnent aux nôtres un appui que nous sommes heureux de rencontrer dans un savant de son mérite.

La ressemblance complète de la *Guerra civil de Pamplona* avec la *Cansos de la Croxada,* lui paraît indiquer dans son auteur le désir évident d'imiter minutieusement le poëme de Guillem de Tudela, lequel, dit-il, « avait précédé le sien, et devait être fort répandu dans la Navarre, puisqu'il avait *été composé par un enfant du pays* » (p. 6).

M. Ilarregui ajoute : « que l'usage de la langue provençale, employée par Guillem Anelier, s'est perdu depuis plusieurs siècles dans la Navarre; » mais il pense qu'elle devait y être cultivée du temps des troubadours; soit à cause des intimes relations qui rattachaient la Navarre à la France, depuis le règne de Sanche le Fort, soit parce que le roman était en usage à la cour d'Aragon, et s'étendait naturellement dans la Navarre..... Sans cela, dit-il, n'eût-il pas été ridicule d'écrire un poëme avec tous les soins, tout le luxe d'érudition que comporte un grand ouvrage sur un événement désastreux pour la Navarre, si aucun habitant n'avait été à même de le comprendre. M. Ilarregui ne prétend pas que le provençal fût la langue populaire du pays, comme il l'était de la Catalogne et du royaume de Valence; mais il résulte, assure-t-il, de nombreux documents, que le dialecte local était un mélange de locutions catalanes et castillanes; il reconnaît enfin que le provençal formait la langue poétique par excellence de la noblesse et de la bourgeoisie (p. 4 et 5).

Si les hautes classes parlaient provençal même à Pampelune, à plus forte raison cultivaient-elles ce dialecte à Tudèle, où le peuple employait ce mélange de catalan et de castillan que nous avons signalé... Le basque, idiome des basses classes de la haute Navarre, ne s'étendait pas au delà de la *Merindad,* ou canton de la première de ces villes.

Guillem pouvait donc non-seulement écrire sa *Cansos de la Croxada*, à Tudela, avec tout autant de succès que dans la Provence, mais il devait l'y chanter avec une sécurité dont il n'aurait certes pas joui dans les domaines des Montfort..... D'ailleurs le style même de ce poëme n'est-il pas la preuve de son origine espagnole? M. Fauriel en signale la grossièreté, l'incorrection : de pareils défauts, inexcusables chez un Provençal, n'étaient-ils pas naturels chez un troubadour d'outre-monts qui parlait un dialecte roman moins perfectionné que celui de Toulouse ou de Marseille?

Mais il est dit quelque part que Guillem commença la *Chanson de la Croisade* en 1210, à Montauban ; comment concilier ce passage avec son origine navarraise? D'abord, rien n'empêche que le troubadour soit venu dans l'Aquitaine à cette date pour voir le théâtre des événements. Guillem ne nous dit-il pas, au chapitre v, que le roi de Navarre avait envoyé Pons de Mela dans le Midi à l'époque du premier concile tenu contre les Albigeois? Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que le passage invoqué par M. Fauriel est l'interpolation évidente d'un simple et misérable jongleur qui n'a pas craint de prendre la parole à cet endroit pour se plaindre de l'avarice des seigneurs qui ne le payent plus. Ses reproches inconvenants font le contraste le plus frappant avec le ton élevé de la chanson entière, et sont inconciliables avec la profonde déférence de Guillem pour des seigneurs qu'il ne cesse de glorifier à la manière arabe, en les appelant : *celui qui me dore*; celui qui me met en splendeur. Nous ne pénétrerons pas plus avant dans la critique littéraire de *la Cansos*. Notre seul but était de prouver tout ce qu'a d'étrange et d'erronée l'opinion de M. Fauriel sur l'origine toulousaine de son auteur, qu'il s'obstine à considérer comme anonyme.

Nous croyons avoir établi que la *Chanson de la Croisade* n'a pu être faite que par un troubadour étranger à la Provence, principalement par un Espagnol ; qu'elle n'a pu être chantée, popularisée qu'en Espagne ; qu'il n'y a pas le plus léger motif de douter que son auteur s'appelait Guillem, et qu'il était né à Tudela... Notre conclusion est que M. Raynouard montra mille fois plus de raison en ne mettant pas un seul instant en question son origine et son nom, que M. Fauriel n'a montré de science, dans les efforts inouïs qu'il a tentés pour nier un fait aussi incontestable aujourd'hui, qu'il était incontesté avant 1837.

Cénac Moncaut.

Membre de la 1re classe.



LA BASILIQUE DE SAINT-PIERRE DANS LES TEMPS PRIMITIFS.

Dans la livraison du mois de décembre dernier du journal l'*Investigateur*, j'ai lu un mémoire sur la construction de la basilique de Saint-Pierre à Rome, dû à notre honorable collègue M. Marcelin.

Si j'avais assisté à la lecture de ce mémoire, je me serais permis de faire à notre collègue quelques observations; et je lui aurais fourni, pour servir de complément aux renseignements recueillis par lui, d'autres renseignements qui sont le fruit de longues recherches.

M. Marcelin dit qu'en l'année 75 de notre ère, le pape Anaclet fit ériger un oratoire pour honorer la mémoire du prince des apôtres; mais il ne nous produit aucun document à l'appui de son assertion. Où aurait-il pu d'ailleurs trouver ces documents, lorsqu'on ne connaît pas même exactement les détails du gouvernement de l'Eglise à cette époque si obscure?

Tertullien et saint Irénée, illustres écrivains qui florissaient vers la fin du IIe et le commencement du IIIe siècle, en nous transmettant les indications concernant les premiers évêques de Rome, ne s'accordent pas complétement. Tertullien affirme que Clément fut ordonné évêque par saint Pierre lui-même; saint Irénée dit que ce fut Lin qui le consacra. Puis tous deux nous parlent de Clet et d'Anaclet, comme s'ils étaient une seule et même personne; tandis que d'autres écrivains affirment qu'il y eut trois évêques différents, des noms de Cletique, Clet et Anaclet.

Si des écrivains, presque contemporains de ces premiers évêques, n'en savaient pas plus long que nous-mêmes aujourd'hui, comment pouvons-nous admettre comme autorités les assertions des auteurs de livres pontificaux qui furent rédigés vers le Ve siècle?

On commence à constater les incertitudes dans les catalogues de *Bucherio* et de *Saint Optato Melvitano* qui remontent à l'année 350 environ.

Par conséquent, l'existence de l'évêque Anaclet étant douteuse, il est au moins difficile d'établir que ce dernier ait fait construire un premier oratoire pour vénérer le corps de saint Pierre.

Ce que M. Marcelin avance n'est pas la seule tradition de ce genre qui soit parvenue jusqu'à nous.

Bianchi Giovini, dans son *Histoire des Papes*, au tome IV, page 316, écrit :

« Vers l'an 220, l'église de Saint-Pierre n'était qu'une chapelle dans le faubourg du Vatican, où l'on croyait que saint Pierre avait été tué ou enterré. Trente années plus tard, Cornélius, évêque de Rome, y déposa

deux squelettes, tirés des catacombes, qu'on crut être ceux de saint Pierre et de saint Paul.

» En 320, l'église était un petit oratoire, et malgré la translation faite par Cornélius, on croyait encore que saint Paul, au moins, gisait dans un cimetière qui se trouvait le long de la voie conduisant à Ostie. »

Ce que dit Bianchi Giovini, n'est autre chose que le récit détaillé et plus vrai dans sa substance, de ce que M. Marcelin nous a raconté plus succinctement, en le plaçant à l'année 75. Cependant l'oratoire en question ne fut pas le commencement de la basilique de Saint-Pierre. La description de Bianchi Giovini se rapporte à un oratoire qui fut élevé en l'honneur des saints apôtres aux environs du Vatican, sur le lieu où la tradition dit que saint Pierre subit le martyre; oratoire qui fut plus tard augmenté et converti en église par la piété des rois d'Espagne.

Cette église existe encore sur le mont Janicule, sous la dénomination de *San Pietro Montorio*, non loin du Vatican.

Des documents irrécusables nous font connaître l'époque et le nom de celui qui fit édifier la basilique de Saint-Pierre. (*Voir Anastase le bibliothécaire.*) Ce fut Constantin dit le *Grand*, comme l'affirme M. Marcelin, qui la fit construire, mais M. Marcelin se borne à cette indication générale, en ne nous donnant pas d'autres détails, si ce n'est celui que la basilique était composée de cinq nefs séparées les unes des autres par d'énormes colonnes, et qu'elle avait une largeur de 88 mètres et une longueur de 104 mètres.

Puis il saute d'un bond à l'an 1450, époque du pontificat de Nicolas V, et continue jusqu'à nos jours sa description.

La basilique de Saint-Pierre a été édifiée sur l'emplacement du cirque de Néron. Personne ne nous dit si ce cirque se trouvait détruit à l'époque de Constantin, ou si cet empereur commit le vandalisme de le détruire lui-même, lorsque l'évêque Sylvestre le pria d'édifier la basilique de Saint-Pierre. Les auteurs ecclésiastiques sont tous d'accord pour affirmer que Constantin la fit édifier, et les plus anciens affirment qu'elle fut bâtie sur le lieu même où existait un temple dédié à Apollon.

Mais cette assertion a été entièrement détruite; car, par les fouilles qui y furent faites dans les siècles derniers, on reconnut que l'église avait été fondée près des ruines d'un temple dédié à Cybèle, dont le culte abominable fut conservé à Rome jusqu'aux derniers temps de l'empire, et cela bien que Théodose eût déjà prié sur la tombe du prince des apôtres.

Bouganot, dans le tome I, page 159 et suivantes, nous parle de ces fouilles, qui furent exécutées au XVIIe siècle, et dit qu'on trouva quelques inscriptions relatives aux *Tauroboles* et aux *Crioboles* en usage dans le

culte de Cybèle et ajoute que la plus récente de ces inscriptions se rapporte à l'an 390 (1).

Prudence, qui naquit vers l'année 348, donne dans une de ses hymnes à saint Romain, une description des sacrifices humains qui avaient encore lieu à cette époque. Par conséquent, il est bien plus probable que le temple dont il est fait mention dans ces anciens écrivains ecclésiastiques, fut plutôt dédié à Cybèle qu'à Apollon, comme ils l'ont affirmé.

Alfarano, Severano, Aldini nous laissèrent aussi d'intéressants mémoires sur la basilique de Saint-Pierre, dont Bonanni compila un résumé; celui-ci, à la page 12 et suivantes, nous donne les mesures exactes de cet édifice. Il raconte que l'église avait une longueur de plus de cinq cents palmes (2), et une hauteur de cent soixante-dix. Elle était partagée en cinq nefs, et une nef transversale; elle se terminait par une abside en forme d'hémicycle.

A l'extérieur se trouvait un *Atrium*, une sorte de cloître appelé *Paradis*, long de deux cent cinquante-cinq palmes et large de deux cent cinquante, entouré de portiques soutenus par des colonnes, et auquel donnait accès un grand escalier en marbre, sur le palier duquel les évêques de Rome se rendaient pour recevoir les monarques qui allaient visiter la tombe du prince des apôtres, et plus tard, quand ils allaient recevoir du pontife la couronne impériale.

La basilique doit avoir été construite fort à la hâte, ou plutôt l'art de la maçonnerie devait se trouver en décadence, car les constructions, comparées à celles des ruines du cirque de Néron qui existait encore, leur étaient de beaucoup inférieures.

La façade, l'abside et les murailles extérieures étaient formées de matériaux qui avaient déjà servi à d'autres constructions, et se trouvèrent accumulés sans la moindre régularité. Les architraves reposant sur les colonnes étaient aussi des fragments d'anciens monuments.

Les colonnes, au nombre de quatre-vingt-seize, étaient de diverses sortes de marbre, de même que les bases et les chapiteaux étaient d'un style différent et de diverses époques.

Il est hors de doute, par conséquent, que les marbres du cirque avaient servi à la construction de la basilique. Nous en avons une preuve certaine, car sur le seuil de la porte on lisait des inscriptions païennes, et Nardini, dans son tome III, page 355, ainsi que Grimaldi et Martinetti, à la page 345, écrivent :

(1) Gregorovius, *Histoire de Rome*.

(2) La palme romaine équivaut à 0m224.

Antique Vaticanae Basilicae a Constantino Maximo, fabrefacte facies exterior, apsis, et muri extremi ac illi super columnis surgentes, qui tecta gravi pondere sustinebant et laterum, tophorumque fragmentis, circo, adjacentibusque edificiis eversis celeri opera rudique arte edificati fuerunt, etc., etc.

Cinq portes donnaient accès aux cinq nefs; le toit reposait sur des modillons d'un style de décadence; le pavé était composé de plaques de marbre de formes variées; aucun ornement en mosaïque ne recouvrait les parois des nefs; mais sur le grand arc intérieur qui formait la nef principale existaient des mosaïques et des inscriptions. Severano nous en fait connaître une qui était gravée sur une des grandes colonnes qui soutenait l'arc, et qui remontait au temps de Trajan. Torrigio, dans son ouvrage : *Le Sacre Grotte Vaticane*, dans la troisième partie, dit que sur la base de la grande croix qui décorait la façade du temple, on lisait en caractères grecs, le nom d'Agrippine, et qu'au IXe siècle le pape Léon IV fit placer en guise d'ornement, à une fenêtre de la tour, une colonne de petite dimension sur laquelle était écrit en caractères grecs un vœu à Serapis.

Derrière la *Confession* existait l'autel où était le tombeau de l'apôtre, renfermé dans un petit temple soutenu par dix colonnes de porphyre. Les parois étaient recouvertes d'or, l'arche dans laquelle l'empereur Constantin avait fait déposer le corps de saint Pierre était en bronze doré; et le biographe de saint Sylvestre nous raconte que sur l'arche était une croix en or massif, sur laquelle était écrit en lettres d'argent : *Constantinus Augustus et Helena Augusta. Hanc domum regalis simili fulgure coruscans aula circumdat*. Bunsen, dans sa belle et savante explication, dit que *domum* est l'arche ou bien la cellule mortuaire, et que l'*aula* est la basilique elle-même. Bianchi Giovini donne la même explication.

A l'entrée de la Confession était une poutre transversale à laquelle étaient suspendues six lampes d'argent, chacune du poids de trente livres, et comme si cette poutre n'eût pas encore été assez riche, le pape Hormisdas, au commencement du VIe siècle, la fit recouvrir de lames d'argent, employant à cet effet 1,040 livres de ce métal.

Une grille en argent séparait le chœur, autour duquel s'élevaient douze colonnes : six en onix, six de *filopares* (peut-être d'albâtre) et sur elles reposait une architrave recouverte de lames d'argent ornées de bas-reliefs.

Il paraît aussi hors de doute que des mosaïques ornaient l'abside, car Andrea Fulvio, au tome III, page 84, traduit en italien par Rossi, nous

dit que sous la mosaïque existait l'inscription suivante, qu'il transcrivit lorsque l'ancienne tribune tombait en ruine.

Quod duce te mundus surrexit in astra triumphans
Hanc Constantinus victor tibi condidit aulam.

Après l'année 366, Damase, évêque de Rome, fit édifier le baptistère de l'église de Saint-Pierre, dont les beautés nous ont été transmises et décrites dans les poésies de Prudence. Ce dernier dit qu'il était resplendissant d'or et de pourpre.

Saint Paulin, consul, et plus tard évêque de Nola, qui vivait au commencement du v[e] siècle et fut poëte comme Prudence, dans le recueil de ses lettres imprimées à Aversa, à la page 289, nous laisse aussi des détails d'après lesquels on peut se faire une idée de ce qu'était la basilique de Saint-Pierre, à l'époque de l'empereur Honorius.

Quelques autres édifices, bien qu'en petit nombre, existaient autour de la basilique : je veux en parler, car aujourd'hui ils font partie de la basilique elle-même.

Le plus ancien était le *Templum Probi*, qui s'élevait près de la tribune. Ce n'était pas autre chose que le tombeau de la famille *Anicia*, qui était une des plus anciennes parmi celles des sénateurs romains, et qui fut la première à embrasser le christianisme. Cette chapelle fut érigée par Anicius Petronius Probus, dont l'opulence était fabuleuse.

Il fut consul sous Gratien, et quatre fois préfet du prétoire ; quand il mourut il y fut enterré dans un sarcophage qui existe encore aujourd'hui, tout près de la chapelle, où se voit le groupe de la Piété, sculpté par le divin Michel-Ange. Il a servi longtemps de fonts baptismaux.

Le *Templum Probi* fut détruit par le pape Nicolas V, et *Maffeo Veggio*, qui le vit avant sa démolition, transcrivit les inscriptions de Probus, qu'il nous a conservées dans son ouvrage *Historia basilicae Sancti Petri*, pages 109 et 110 (1).

Un autre sarcophage encore plus ancien et appartenant à un membre de la même famille, Junius Bassus, qui fut préfet de Rome et mourut l'an 358, fut retrouvé en 1595, sous le pape Clément VIII, et existe encore aujourd'hui dans les grottes ou cryptes du Vatican.

Près de la basilique était le mausolée de la famille impériale. Ce fut l'empereur Honorius qui, en 404, choisit cette enceinte pour qu'on y déposât sa dépouille mortelle ; là furent aussi inhumées Maria et Ter-

(1) Gregorovius, *Histoire de Rome.*

mantia, ses deux femmes, filles toutes deux du grand et malheureux Stilicon.

Telle fut la basilique de Saint-Pierre sous Constantin et Honorius.

Il est certain qu'au moyen âge la basilique de Saint-Pierre ne fut pas reconstruite de fond en comble comme quelques auteurs osent l'affirmer, mais embellie et agrandie; et comme preuve à l'appui, nous pouvons citer *Pierre Maglio*, chanoine de Saint-Pierre, qui dans le *Codex Vaticanus*, nº 3727, écrit vers la moitié du XIIᵉ siècle, nous a laissé une description détaillée de l'ancienne église de Saint-Pierre, sous le titre de *Historia basilicae antiquae Sancti Petri*, ouvrage très-précieux pour l'histoire de la grande ville au moyen âge. L'auteur le dédia au pape Alexandre III, et en 1646, il fut édité à Rome par De Angelis et ensuite réimprimé avec plus de soin par les Bollandistes, *Acta sanctorum*, tome VII, pages 37 à 56.

Dans les Bollandistes, au tome V, page 61, on trouve encore une précieuse relation du chanoine de Saint-Pierre *Maffeo Veggio*, décédé en 1457, qui a pour titre : *De rebus antiquis memorabilis basilicae Sancti Petri*.

Mais voici la description de la basilique aux temps postérieurs que nous donne Bianchi Giovini dans son *Histoire des Papes*. Il dit que les pontifes ne cessèrent de l'embellir, mais que le pape Symmaque l'ayant habitée pendant le schisme de Laurentius, y fit surtout faire des grandes réparations; il y ajouta des édifices, des portiques et des places.

Par suite des nombreux siéges que Rome eut à subir de la part des barbares de tous les pays, la basilique fut ravagée, mais les papes, avec les dons de la chrétienté, la restaurèrent de nouveau et l'enrichirent d'une manière splendide. Adrien Iᵉʳ et Léon III y semèrent à profusion d'immenses trésors.

Cet historien nous raconte qu'à cette époque les portes qui donnaient accès aux cinq nefs étaient recouvertes d'argent, et que l'image du Sauveur, également en argent, décorait le fronton de la grand'porte.

La chaire du pontife était enrichie de métaux précieux, et des grilles d'argent séparaient le chœur de la nef.

Nous avons remarqué qu'à l'époque de Constantin et d'Honorius, l'abside seule était ornée de mosaïques; mais au temps du pape Alexandre II, au XIᵉ siècle, il existait sur les parois des images en peinture et en mosaïque; les fenêtres étaient ornées de vitraux coloriés, des rideaux de soie et des tentures d'étoffes précieuses servaient à parer l'église les jours de fêtes. Le dais et le tapis étaient couleur de pourpre et parsemés d'orne-

ments en or. Adrien Ier fit faire un énorme candélabre d'or sur lequel brûlaient sans cesse de nombreux cierges.

Au XIe siècle, Léon III fit construire une salle annexe qu'on appela *Triclinium;* celle-ci était d'une rare magnificence et il nous en reste encore de mosaïques, qui ornent une niche, construite expressément par Benoit XIV, sur la place de Saint-Jean-de-Latran.

Pour le service divin la vaisselle était d'argent dans les cérémonies ordinaires, dans les jours de solennités elle était en or incrusté de pierres précieuses. C'est alors que le pontife donnait la communion générale qu'on recevait sous les deux espèces. Et pour cette cérémonie on se servait de calices et de patènes d'une grandeur extraordinaire, ornés des pierres précieuses que fournissaient les chrétiens d'Orient.

Les évangiles étaient écrits sur des parchemins coloriés en lettres d'or et ornés de miniatures. Le volume était relié entre deux lames d'or, avec des ornements en diamants et en perles, et on le portait dans un étui de même métal couvert d'une riche draperie.

Les habits ecclésiastiques étaient analogues à ce grand luxe, et dans les solennités le pape portait un *regnum,* espèce de couronne royale.

Après cette description il ne sera pas difficile de se faire une idée de l'impression qu'emportaient de Rome les pèlerins venus des pays les plus lointains. Éblouis par la nouveauté des choses, par la majesté des rites, par la douce harmonie des chants, ils restaient frappés d'étonnement et saisis d'une sainte horreur lorsque le gardien de l'église les conduisait, en cérémonie, au tombeau des apôtres, qu'ils adoraient en tremblant, et dont ils baisaient le seuil. — Telle fut l'église de Saint-Pierre avant que Jules II en entreprît la construction dans les premières années de son pontificat.

MARCELLO RANZI,
Membre de la 3e classe.

Paris, février 1868.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR DON IGNAZIO CALANDRELLI, ASTRONOME

> « Qui autem docti fuerunt, fulgebunt in splendore firmamenti ; et qui ad justitiam erudiunt multos quasi stellæ in perpetuas æternitates. » DANIEL.

Deux ouvriers bijoutiers visitant le musée Egyptien, à l'Exposition uni-



verselle de Paris, regardaient de précieux bijoux antiques, étalés dans une vitrine avec une sorte de coquetterie toute particulière. « Voyez cette chaîne d'or, dit l'un l'eux avec surprise aux nombreux visiteurs; j'ai cru avoir inventé, le premier, il y a quelques années à Genève, un anneau nouveau; un ouvrier de Memphis ou de Thèbes l'avait inventé trois mille ans avant moi! »

Il y a dans la vie des hommes des rapprochements semblables à faire. On trouve des situations à peu de chose près identiques, malgré la diversité des mœurs, des nations qui les ont vus naître, et malgré la distance des siècles où ils ont vécu.

Cette réflexion m'est venue naturellement à la pensée en étudiant la vie de l'astronome don Ignazio Calandrelli, dans la relation qu'en a donnée madame Catarina Scarpellini, sa nièce. Cette dame, astronome elle-même, est une preuve que la science d'Uranie et les mathématiques peuvent être glorieusement cultivées par les personnes de son sexe. J'emprunterai à cette relation les principaux détails biographiques qui caractérisent l'existence de Calandrelli. Elle m'a paru digne de fixer l'attention des membres de l'Institut historique et des lecteurs de notre journal.

Calandrelli naquit pauvre dans une famille nombreuse; il perdit son père, étant encore en bas âge. Sa mère (Margarita Girella), qui semblait appartenir à cette forte race de vieux Romains avec lesquels nous sommes familiarisés dès nos premières études, et dont nous ne cessons pas d'admirer les grandes qualités, se trouva veuve avec six enfants, n'ayant pour tout bien que son énergie, son courage, sa piété et Dieu en qui elle ne cessa jamais de placer son espoir. « *Magna dos parentum virtus,* » a dit Horace : vérité profonde, que cette mère courageuse connaissait bien. Aussi s'est-elle appliquée à donner à ses enfants cette éducation forte qu'un ancien a résumée par ces simples mots : « *Mens sana in corpore sano.* »

Calandrelli se trouva, dès sa naissance, dans des conditions de pauvreté semblables à celles où se trouvèrent bien des hommes célèbres. Linnée, Laplace, Ampère, d'Alembert, Franklin, Newton, Monge, J.-J. Rousseau, Amyot, Vauban, Winkelmann, sont tous nés pauvres; Galilée lui-même et Kepler étaient pauvres, quoique issus de familles nobles. Le nombre des personnages qui ont illustré les diverses magistratures, les armées, l'Église, les sciences et les arts et qui sont nés dans la pauvreté, ferait une galerie glorieuse qui surprendrait bien du monde; mais elle serait bien propre aussi à donner aux yeux des hommes un éclat brillant à cette pauvreté pour laquelle ils n'ont que des dédains, et que, pourtant, le génie semble honorer de ses préférences.

Calandrelli, dès ses plus jeunes années, fut témoin d'événements politiques de toutes sortes, et qui durent laisser dans son âme de bien profondes impressions. L'Italie fut foulée aux pieds par des soldats amenés par Souwaroff du fond de la Russie; elle fut conquise, perdue, puis reconquise par les troupes républicaines de la France; Rome, sa ville natale, vit deux fois ses murs envahis par des soldats étrangers et deux de ses augustes pontifes prisonniers, conduits en exil, et tous les États romains placés sous une domination étrangère et divisés en départements; dans un âge plus avancé, il a pu voir une invasion nouvelle : il a pu voir un savant illustre, grand politique et ministre libéral, tomber sur le seuil même de l'enceinte législative, frappé à mort par le poignard d'un assassin obscur; le secrétaire du plus vénéré des Pontifes, frappé d'une balle inconnue, à ses côtés, et le Pontife lui-même forcé de prendre la route de l'exil; et, à travers tant d'événements, il a compté les règnes de six Pontifes, Pie VI, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX, aujourd'hui encore glorieusement régnant.

A Rome, nulle carrière n'est fermée à l'intelligence et au mérite. Une instruction libre et gratuite, des plus variées et des plus hautes, met la science à la portée des plus humbles. Le fils du dernier artisan peut aspirer à la pourpre romaine et parvenir de la plus obscure naissance aux plus hautes dignités de l'Église. Toutes les facilités pour donner l'instruction aux enfants sont mises à la portée des parents. La mère de Calandrelli ne négligea aucun des moyens de rendre ses six fils capables de compenser, par l'instruction et par l'éducation, les avantages que la fortune leur avait refusés. Son jeune Ignazio fut donc, lui aussi, envoyé à l'école; il passa ensuite dans la classe de grammaire où il reçut, en même temps, les premières notions de géographie et d'histoire sainte : c'était au moment où, chez nous, ces deux sciences étaient à peu près complétement négligées, car la tourmente révolutionnaire avait tout emporté, et n'avait laissé que des débris informes sur le champ de bataille de ce que l'on appelait les vieux préjugés. Calandrelli subit un examen des plus satisfaisants; cet examen fut remarqué et lui valut la protection du cardinal Caracciolo et la bienveillance toute particulière de son oncle Calandrelli, astronome et fondateur de l'Observatoire au collége romain (en 1787).

Il fut reçu, à douze ans, dans l'Université grégorienne, au collége romain. Il compléta ses études grammaticales sous l'habile direction des abbés Penti et Puzileoni. Se sentant appelé à l'état ecclésiastique, il entra comme élève au séminaire, après un concours qui lui fit le plus grand

honneur. A quinze ans, il prit l'habit ecclésiastique. Il est d'usage, à Rome, de le prendre bien longtemps avant même de commencer la théologie. Il suffit, pour cela, de se destiner à l'état ecclésiastique. Il fit ses humanités sous la direction d'un latiniste savant et distingué, l'abbé Gasperini. Ses progrès furent brillants et lui valurent les éloges les plus flatteurs. Il y avait en lui, disait-on, une étincelle de génie. Il avait dix-huit ans. Il faisait des vers latins avec une étonnante facilité. Son professeur ne pouvait s'empêcher de répéter : « *Quanto lo miro più, tanto più luce*; plus je l'admire, plus il brille. » C'était caractériser en quelques mots, la distinction de son intelligence et la rare facilité de sa mémoire.

Il eut pour professeur, en philosophie, l'abbé Piatti, et, en mathématiques, l'abbé Calandrelli, son oncle, qui avait pour suppléant, dans la chaire d'astronomie, l'abbé Conti.

Le cours achevé, Calandrelli, selon l'usage, subit un examen public dans la grande salle de l'Université grégorienne, avec un plein succès. Il parcourut ensuite le cercle encyclopédique du programme universitaire romain, et il étudia à fond les sciences physiques et la chimie, sous les professeurs les plus distingués, les abbés Conti, Lazarini et Scarpellini.

Mais Ignazio Calandrelli se sentait de plus en plus attiré vers la vocation à l'état ecclésiastique. Il commença donc ses études théologiques où il se fit remarquer comme il l'avait fait déjà dans ses cours littéraires et scientifiques.

Il était encore élève en théologie, lorsqu'il fut appelé, par la voix publique, à la chaire de mathématiques, comme professeur suppléant. Ses succès justifièrent pleinement le choix que l'on avait fait. Dès ce moment, son oncle l'associa à ses travaux; il le chargea de rédiger ses observations sur la météorologie qui, à cette époque, était encore dans l'enfance et dont peu de savants s'occupaient. On peut donc lui rapporter une bonne part de l'honneur d'avoir attiré l'attention publique sur une branche des sciences physiques sur laquelle des travaux récents ont déjà jeté une grande lumière.

Calandrelli entra dans les ordres, en mars 1814, et prit ses grades de docteur en philosophie. Cette année-là même, il fut nommé élève à l'Observatoire par le cardinal Litta, préfet de l'instruction publique. Le cardinal lui fit espérer que les ouvrages de son oncle l'astronome Calandrelli seraient adoptés, que l'*école* de ce savant porterait son nom, qu'on lui donnerait une honorable retraite, et pour *coadjuteur* le chanoine Richebach dont lui-même, Ignazio, serait le suppléant, avec la flatteuse espérance qu'il occuperait sa chaire.

Le jeune et modeste Calandrelli n'osait peut-être pas porter ses vues si haut. Ses vœux étaient donc comblés, outre-passés même. La porte si dificile d'une carrière scientifique, brillante, s'ouvrait d'elle-même devant lui.

Calandrelli n'interrompit pas pour cela ses études théologiques ; il les acheva, fut fait prêtre en 1816, et docteur en théologie, en sortant du séminaire, à la suite d'un brillant examen.

Ces travaux ne l'avaient pas empêché d'occuper, en sa qualité de professeur suppléant, la chaire de mathématiques ; et il l'occupa, à la satisfaction générale, jusqu'en 1825, époque de l'avénement au trône pontifical du cardinal delle Genga, sous le nom de Léon XII. Le collége romain fut alors confié aux PP. Jésuites ; l'Observatoire, mis entre leurs mains et sous leur direction. Le savant astronome Calandrelli fut mis à la retraite ; Ignazio, son neveu, le suivit à Saint-Apollinaire où fut transféré le séminaire romain.

A partir de cette époque, il consacra toutes les forces de son esprit à l'étude de l'astronomie. L'attrait devenant passion, il s'abandonna sans réserve au charme qui l'entraînait. Puis, se mettant courageusement à la suite des Galilée, des Herschell, des Kepler, des Arago, qui ont étendu l'horizon de la science astronomique, il n'eut plus d'autre ambition que celle de découvrir quelques-uns des innombrables secrets que Dieu tient dans sa main, à dessein, afin de stimuler le génie et l'émulation des hommes, et de provoquer leur admiration à la vue de toutes les merveilles qu'il a semées dans les cieux.

Il prépara, pendant sa retraite, ses *Éléments d'Algèbre* qui reçurent du public savant les suffrages les plus empressés et les plus flatteurs, et qui rappelèrent l'attention sur lui. Le cardinal Lambruschini, alors préfet de l'instruction publique, s'empressa de tirer Ignazio Calandrelli de son obscure et volontaire inactivité, ne voulant pas laisser plus longtemps la jeunesse privée des leçons d'un maître si distingué. Il lui confia la chaire d'*optique* et d'*astronomie* dans l'Université romaine. Six mois après, à peine, il fut nommé professeur suppléant (1837) à la même chaire, avec promesse de succéder à l'abbé Settale, titulaire, dont la science eut à déplorer la perte en 1840.

Les compétiteurs ne manquèrent pas pour occuper la place laissée vacante par la mort de l'abbé Settale, malgré la promesse de le remplacer qui avait été faite à l'abbé don Ignazio Calandrelli. Mais le cardinal Justiniani, qui appréciait à sa juste valeur le mérite et la science du jeune abbé, ne consentit point à donner à la jeunesse un autre professeur. Calandrelli,

d'ailleurs, avait déjà fait ses preuves d'une manière éclatante et s'était fait une place honorable parmi les savants. Le cardinal confirma, d'office, le jeune professeur dans la chaire du regretté abbé Settale; il lui donna, en outre, la direction provisoire de l'Observatoire.

Cette haute position le mettait de plus en plus en évidence. Il tenait une place que venait d'occuper, je pourrais dire plus justement que venait d'illustrer un professeur d'un très-grand mérite scientifique. *Noblesse oblige.* Don Ignazio Calandrelli ne pouvait donc pas se montrer indigne de celui qui l'avait précédé. Aussi, à partir de ce moment, semble-t-il avoir ue à cœur de conformer sa vie scientifique à cette maxime que l'on aime à citer souvent en Angleterre : « *Y can't do it never did nothing*; *y'll try* » *worked wonders, aud* WILL DO IT *has performed miracles,* » c'est-à-dire, « *je ne puis pas* n'a jamais rien fait; *j'essaierai* a fait de grandes choses; » mais JE VEUX FAIRE a fait des miracles, » et cette maxime, sa vie entière nous dit qu'il la mettait en pratique : volonté énergique, puissante, voilà ce qui, à toutes les époques, a fait des hommes qui se sont élevés au-dessus de la foule. L'occasion de faire voir qu'il savait *vouloir* et que les difficultés les plus grandes n'étaient pas capables de l'arrêter, ne tarda pas à se présenter. Et les *observations* qu'il fit, lors de l'apparition de la comète de 1843, découverte à Paris par M. Mauvais, et celles qu'il fit sur la comète que le P. Vico aperçut, le 22 août 1844, à l'Observatoire romain, furent des réponses auxquelles les envieux de son talent ne surent que répliquer. La science profonde dont il fit preuve, ne fut plus contestée par les astronomes les plus compétents de l'Europe.

Cependant le cardinal Mastaï était parvenu au trône pontifical, sous le nom de Pie IX. Un des premiers actes administratifs de l'illustre pape, fut de rétablir l'Académie des *Lyncei,* qui avait jeté un vif éclat de 1793 à 1840, et dans laquelle l'abbé Scarpellini avait laissé des souvenirs brillants. Le Souverain Pontife rappela Calandrelli de Bologne à Rome, pour qu'il y reprît la direction de l'Observatoire de l'Université. Irrévocablement fixé, désormais, à l'Observatoire du gouvernement, il se livra, sans désemparer, aux études longues, pénibles et savantes pour lesquelles il se sentait le goût le plus prononcé, secondé par sa nièce, madame Catarina Scarpellini, dont l'activité scientifique vous est connue. Résumons rapidement les principaux résultats de ces études.

Don Ignazio Calandrelli demanda au Souverain Pontife Pie IX et obtint un *cercle méridien* pour le magistère (comité) astronomique, ainsi que l'agrandissement de l'Observatoire. Cet établissement, placé dans une position exceptionnellement favorable, à plus de soixante-deux mètres au-

dessus du niveau de la mer, est plus élevé, par conséquent, que l'église de Saint-Pierre Montorio, sur le Janicule (point le plus élevé de Rome), d'où l'on a un horizon immense : avantage inappréciable pour observer les astres qui sont dans le voisinage de l'horizon.

Il livra à l'impression des *Tables horaires diurnes en temps solaire vrai* et *en temps solaire moyen*, avec des formules générales pour faire les calculs.

Il assista, délégué par la Sacrée Congrégation des Études, à la pose du cercle méridien de Bologne, que, d'ailleurs, on devait à ses soins.

Des opérations et observations qu'il avait faites à Bologne, il composa un long mémoire qu'il présenta (3 septembre 1851) à l'académie des *Lyncei* où, d'ailleurs, il lisait, d'ordinaire, tout ce qu'il livrait à l'impression.

Il publia l'année suivante (1852) un autre mémoire *sur la différence sensible* qu'il y a entre *le calcul*, et les *observations faites* lors de l'éclipse solaire de 1851.

Il mit un soin tout particulier à donner des *formules pour calculer les perturbations des petites planètes et des comètes*, non pas seulement dans l'intention de les faire servir à l'usage des jeunes gens qui ne sont pas encore familiarisés avec les calculs astronomiques, mais dans le but d'en faire un *appendice* à ses *Éléments* d'astronomie, qui condenserait toutes les idées, tous les faits, toutes les recherches que la science moderne avait mis à sa disposition.

« Le calcul immense des perturbations absolues (assolute), écrivait-il à ce sujet, et la formation des tables des mouvements de ces astres (petites planètes et comètes), sont réservés à nos descendants ; tant il est vrai, comme le dit Newton, que « *ce que nous savons est peu de chose, et que ce que nous ignorons, est immense.* »

Il s'occupait depuis longtemps d'un grand travail qu'il se proposait de soumettre au magistère astronomique. Là devaient être déposées toutes les acquisitions de sa vaste érudition, ainsi que de nouvelles révélations scientifiques sur l'astronomie stellaire. Il prétendait faire voir, dans ce travail, qu'il y a visiblement, dans la science humaine, harmonie dépendante directement d'une loi unique, encore inconnue, à laquelle elle obéit. Mais la mort ne lui a pas laissé le temps d'y mettre la dernière main. L'abbé don Ignazio Calandrelli a rendu le dernier soupir, le 22 février 1866, après avoir reçu les secours de la religion. Il a pris son vol vers l'éternité, heureux de laisser sur la terre, pour suivre ses traditions scientifiques, imiter ses vertus et continuer ses travaux, un neveu et une nièce bien dignes l'un et l'autre d'un si bel héritage.

On ne rencontre peut-être pas dans la longue carrière scientifique de



Calandrelli, de ces œuvres magistrales qui posent immédiatement et irrévocablement leur auteur devant les yeux des contemporains et devant ceux de la postérité. Mais n'y a-t-il au firmament que le seul soleil qui brille à nos yeux? Chaque astre n'y a-t-il pas sa place assignée par le doigt de Dieu? N'y brille-t-il pas de sa lumière? Calandrelli a appartenu à la famille *des vrais savants*, de ceux-là pour lesquels il a été écrit : *Qui autem docti fuerunt, fulgebunt in splendore firmamenti.*

L'abbé don Ignazio Calandrelli avait de nombreux titres académiques. Inscrivons-en quelques-uns sur le socle de la belle et pure statue élevée à sa mémoire, comme un hommage rendu à la science qui a été le culte de toute sa vie.

Docteur en philosophie, docteur en théologie,

Professeur à la chaire d'optique et d'astronomie ;

Directeur de l'Observatoire romain ;

Membre du Comité (collegio) de philosophie, à l'Université de Rome ;

L'un des XXX membres de l'Académie pontificale des *Lyncei* réorganisée (nuovi) qui l'honora du titre de *son astronome.*

Président annuel de l'Académie pontificale Tibérine ;

Membre du Comité de statistique, au ministère du commerce et des travaux publics ;

Chanoine honoraire de la basilique collégiale de Saint-Marc ;

Un des XL membres ordinaires des anciens *Lyncei*, etc., etc.

DEPOISIER,
membre de la 1re classe.

Société industrielle d'Angers.

RAPPORT

La Société industrielle d'Angers a commencé à publier ses travaux en 1830 dans un volume de trois ou quatre cents pages par année. Elle a deux objets principaux : l'*agriculture*, l'*économie* domestique. Dans la culture des champs, c'est surtout la pratique et la théorie de l'art vinicole qui attire son attention. Quant à l'économie, elle touche à tout, elle s'aide de tous les arts industriels, de leur histoire même qui décrit leurs progrès, leur décadence dans les temps de barbarie.

Cette société réunit environ trois cent soixante membres titulaires et correspondants.

Tout le monde sait que la roche d'Anjou n'est que de l'ardoise. La



Société avait mis au concours *l'étude de l'industrie ardoisière*. Un mémoire a été couronné; il se divise en quatre parties : géologie et méthodes d'exploitation ; étude de la classe ouvrière, économie et commerce, avenir prévu des exploitations. — Les centres ardoisiers vraiment importants en France sont Angers et les Ardennes ; il en est, mais de beaucoup inférieurs, en Bretagne, dans la Sarthe et la Mayenne, dans les Pyrénées et en Savoie. Les Romains n'avaient point connu l'ardoise. En effet les bancs sont recouverts d'une couche épaisse de rocher décomposé. Saint-Lezin (Licinius), évêque, le patron des ouvriers carriers, serait l'auteur de la découverte. Certaines médailles trouvées dans les déchets de la carrière de Bramandière la feraient remonter au XIIe siècle. — Dans la deuxième partie, il est question des mœurs et usages des ouvriers, de leurs émeutes et révoltes; dans la troisième, des divers démembrements du droit de propriété sur les fonds ardoisiers, et dans la quatrième, des améliorations de ces droits, de leur conciliation et de l'extension possible de l'industrie et du commerce. Non-seulement le rapport sur ce mémoire, mais le mémoire lui-même est inséré au volume avec des dessins nombreux. Ce mémoire a 153 pages. C'est un traité complet sur la matière. L'auteur est M. Blavier, membre titulaire.

M. Bonin, directeur de l'école d'agriculture de Rome, envoie une *note sur la réhabilitation de l'avoine*. Je dirai en passant, comme il l'a fait, qu'il n'admet pas les *productions spontanées* dont on fait récemment, entre les savants les plus subtils, une dispute aussi vieille qu'oiseuse et dont l'une des deux thèses touche à l'athéisme.

M. Leroyer, directeur de l'école professionnelle de Vincennes, membre honoraire et délégué de la Société au congrès de l'Institut des provinces à Chambéry, fait son rapport sur son excursion de Paris à Chambéry et sur les travaux de ce congrès. Il donne des détails sur la construction du pont de Mâcon sur la Saône, dont les piles sont des groupes de colonnes creuses en fonte et remplies de béton. Les séances ont été occupées de lectures et de discussions savantes : l'une d'abord sur le passage probable d'Annibal, un autre sur l'histoire des guerres entre le Dauphiné et la Savoie, un troisième sur les richesses forestières de la Savoie ; sur la question du morcellement de la propriété foncière. Dans la Savoie, l'agriculteur ne doit point s'inquiéter... toutefois il faut qu'il cherche à accroître son instruction... » — Un autre membre a fait un rapport sur le sol de la Savoie, excellent pour la vigne, et il s'est élevé contre la routine... Le dimanche 16 août, une troupe considérable a fait une excursion à l'abbaye de Haute-Combe sur les bords du lac du Bourget, au pied de la Dent-du-

Chat, sur la rive opposée à Aix, et propriété particulière du roi d'Italie. C'est là que reposent les restes de ses ancêtres. — Le surlendemain, autre excursion au tunnel du Mont-Cenis. Il en est fait une description ainsi que de la manière dont on procède aux travaux. Il y a peut-être 12 mètres de roches au-dessus; on fait 1 mètre de percée par jour de chaque côté de la France et de l'Italie; il y en avait 1200 faits chez nous et 1700 de l'autre côté. Il faudra dix ans pour achever le travail. L'entrée est élevée à 1106 mètres au-dessus du niveau de la mer. M. Sommeiller, qui conduit ces travaux, en a fait l'exposé; et le 12 août, M. Ferdinand de Lesseps, celui des travaux, sinon plus gigantesques du moins plus difficiles, du percement de l'isthme de Suez. Le 21, le congrès s'est séparé.

Le reste du volume contient les procès-verbaux des séances et divers renseignements.

P. Masson,
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'AVRIL 1868.

⁂ La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 8 avril à huit heures et demie du soir : M. Rossignol, président de la quatrième classe, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté.

Lettre de M. Saint-Julien qui remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre résidant.

Le rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. Goyetche est déposé sur le bureau; M. Paringault, rapporteur, en donne lecture à la classe, qui admet M. Goyetche comme membre résidant de la première classe.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres ont été offerts à l'assemblée, leurs titres seront publiés dans le journal.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence : M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance

précédente, il est adopté. Lecture est donnée par M. Folliet d'un rapport sur la candidature de M. le chanoine Faggioni, professeur de philosophie et de théologie à Sinigaglia (Italie). La classe décide que le vote sur cette candidature aura lieu à la prochaine assemblée générale. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Renzi ayant informé l'assemblée qu'il avait retenu la salle de la Société d'Encouragement pour y tenir la séance publique annuelle de l'Institut historique, l'assemblée fixe au dimanche 17 mai la tenue de cette séance.

M. Barbier donne lecture d'un travail de notre honorable collègue M. le comte Reinhard, absent, ayant pour titre : *Mémoires sur les publications de M. Arneth de Vienne et en particulier sur celles qui se rapportent au voyage de Joseph II en France.* La lecture de cet intéressant travail a été suivie d'une discussion à laquelle ont pris part MM. de Berty, Barbier Breton, Bonnet Belair, Paringault, Marcellin et de Saint-Albin; l'assemblée décide au scrutin que la lecture de ce mémoire aura lieu à la séance publique. M. Breton lit un mémoire de M. Ranzi intitulé : *De la politique des Romains*; après quelques observations de MM. Barbier, Rossignol, et de Berty, la lecture de ce mémoire est autorisée pour la séance publique.

Il est onze heures, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 24 AVRIL 1868.

La séance est ouverte à neuf heures du soir; M. Cénac Moncaut, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Jubinal, secrétaire général, s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance.

M. Breton fait connaître à l'assemblée que notre honorable collègue M. le comte de Sclopis, vient d'être décoré, par S. M. le roi d'Italie, de l'ordre de l'Annonciade. Les livres suivants sont offerts à l'Institut historique : *Abolition du droit de tierçage en Anjou*, par M. Parrot. M. Folliet est nommé rapporteur.

Christianisme et civilisation, par M. l'abbé Senac, 1er aumônier et anc. professeur au collége Rollin. M. l'abbé de Béranger est chargé d'en faire un rapport.

Travaux de l'Académie impériale de Savoie. M. Rossignol est nommé rapporteur.

M. Breton, président de l'Institut historique, remplace au fauteuil M. Cénac Moncaut.

M. Goyetche ayant été admis par la première classe, M. le président invite l'assemblée à approuver cette élection. M. Goyetche est admis, par le scrutin, comme membre résidant de la première classe.

M. Rossignol est appelé à la tribune pour lire le rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. Tissot, ingénieur civil au Caire (Égypte) : la troisième classe est constituée ; elle passe au scrutin. M. Tissot est admis comme membre correspondant de la troisième classe ; l'assemblée générale approuve ensuite cette admission.

Sur la proposition de M. le président, l'assemblée décide que M. l'administrateur convoquera le conseil le 5 du mois de mai prochain, à deux heures, à l'effet d'arrêter le programme des lectures à faire dans la séance publique du 17 du même mois.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Barbier, rapporteur de la commission chargée, par l'Assemblée générale du 27 mars dernier, de présenter, d'après la proposition faite par M. Renzi, un projet de modification à l'article 46 des statuts.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de ce rapport, adopte les modifications proposées par la commission. (V. après le p. V.)

La troisième classe s'est constituée pour entendre le rapport sur la candidature de M. l'abbé Faggioni, chanoine de la cathédrale de Sinigaglia (Italie) et professeur de théologie. M. Folliet donne lecture de ce rapport à la classe, qui passe au scrutin, et admet M. Faggioni comme membre *libre* de la troisième classe. L'assemblée générale approuve cette admission conformément aux modifications apportées à l'article 46 des statuts.

Il est onze heures et demie, la séance est levée.

RENZI.

MODIFICATIONS A L'ARTICLE 46 DES STATUTS,

Adoptées par le vote de l'assemblée générale, à la séance du vendredi 24 *avril* 1868, *avec les modifications accessoires des articles* 3, 5 *et* 47 *des mêmes statuts, également ratifiées par ce vote.*

ARTICLE 3. — L'Institut historique se compose : 1° de membres *titulaires*, résidants ou correspondants ; 2° de membres *libres*, ainsi qu'il sera expliqué en l'article 46.

Tout membre résidant habite nécessairement Paris ou le département de la Seine.

ARTICLE 5. — Le nombre des membres est fixé, pour chaque classe, à cent membres résidants et à deux cents membres correspondants.

Le nombre des membres *libres* est illimité.

Les classes qui comptent, soit dans la catégorie des membres résidants, soit dans la catégorie des correspondants, un nombre de membres supérieur à celui qui est fixé ci-dessus, s'abstiendront de toute admission dans cette catégorie, jusqu'à ce que, par suite d'extinctions, il y ait lieu de procéder à des nominations nouvelles, sans dépasser les limites déterminées par le premier paragraphe du présent article.

ARTICLE 46. — Pour être admis à faire partie de l'Institut historique, comme membre *titulaire*, il faut être auteur d'un ouvrage imprimé ou d'une œuvre d'art publiée rentrant dans la spécialité de l'une des quatre classes.

Indépendamment des membres *titulaires*, résidants ou correspondants, pourront être admises à faire partie de l'Institut historique, à titre de membres *libres*, les personnes qui en feront la demande en vue de concourir au progrès des études historiques. Le candidat au titre de membre *libre* est dispensé de la condition exprimée ci-dessus, d'être auteur d'une œuvre imprimée ou publiée.

Le membre *libre* dont un mémoire aura été inséré dans l'*Investigateur*, ou qui, depuis son admission, aura publié une œuvre, pourra, sur sa demande, devenir membre *titulaire*. Cette demande sera immédiatement soumise au vote de l'assemblée générale.

ARTICLE. 47. — Dans la demande d'admission, qui doit être faite par écrit au président, le postulant indique ses nom et prénoms, âge, lieu de naissance, qualité et domicile, la classe à laquelle il désire appartenir, soit comme membre résidant, soit comme membre correspondant, soit comme membre libre, et les titres qu'il peut faire valoir.

Pour la Commission, BARBIER, rapporteur.

CHRONIQUE

Société havraise d'études diverses.

La *Société havraise d'études diverses* envoie à l'Institut historique le *recueil de ses publications* de l'année 1866, la 33me de sa constitution. Elle prend pour cachet symbolique le trait des profils réunis de Bernardin

de Saint-Pierre et de Casimir Delavigne. C'est, ce me semble, assez signaler le caractère général des travaux de cette Société savante et littéraire.

M. Béziers, professeur de philosophie, a rendu compte de ce volume de la manière la plus brève, la plus élégante et la plus substantielle possible. Ce n'est pas une table des matières comme il le dit trop modestement; chaque auteur y trouve sa pensée exprimée tout entière en trois mots. Cette prétendue *table* est un très-agréable discours. Il y a été question d'un problème singulier : *si une boule peut rester en équilibre sur une pointe;* un mémoire a été rédigé pour la négative. J'en aurais voulu voir un pour l'affirmative qui a été verbalement soutenue.

Un sociétaire, M. Maire, a donné à son mémoire un titre fait exprès, il l'avoue, pour attirer l'attention : *Un secret pour vivre cent ans*. Ce secret est connu depuis le commencement du monde, la raison nous l'enseigne : c'est la modération en toute chose. L'auteur toutefois ne garantit *pas contre l'incendie des passions* non plus que contre les éléments, les accidents, tremblements de terre, morts subites, etc.

Dans ce beau volume de 450 pages traitant de matières diverses, j'ai remarqué comme plus appropriées à mon goût deux dissertations, l'une sur Confucius par M. l'abbé Herval et l'autre sur le philosophe platonicien Tourus qui tenait école à Athènes sous le règne d'Antonin le Pieux, par M. Béziers. Je les ai lus et relus avec profit. Ce n'est pas que j'en aie accueilli sous réserve toutes les pensées.

Il y a un ample mémoire sur *Gibraltar* et son détroit avec une grande et belle carte ; par M. Dousseau. L'auteur y considère le *roc*, le *détroit* proprement dit, la *baie d'Algésiras*, *Tanger*, *Ceuta*, *Trafalgar* et *Sportel*. Et il termine par un *essai d'histoire*. Gibraltar est une conquête des Anglais sur les Espagnols ; ils l'ont pris en 1704 par surprise.

Un mémoire digne d'attention est encore celui de M. Serge Popoff, intitulé : *Du principe de l'instruction obligatoire au point de vue du droit naturel*. Cet écrit se résume en thèses ou conclusions.

Académie royale des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts de Belgique.

L'Académie royale de Belgique, toujours fidèle à la confraternité, nous a envoyé ses deux derniers volumes (1866, 1867), comprenant ensemble 1490 pages et enrichis de tables d'auteurs avec les sujets qu'ils ont traités. J'y regrette, néanmoins, l'absence d'une table des matières.

On sait que les matières auxquelles s'appliquent les travaux de cette

Académie se divisent entre les *sciences*, les *lettres* et les *arts*. La moitié des volumes est à peu près remplie par des écrits scientifiques (astronomie, mathématiques, etc.), un quart par les belles-lettres et un quart par les beaux-arts.

Énumérer et cataloguer tous les sujets intéressants alors qu'on ne peut ici en donner la moindre analyse serait un vain travail. Il y a tel mémoire, telle communication, tel discours d'ouverture qui vaut un livre ; car tous ces écrits sont, par leur seule nature et la place qu'ils occupent, substantiels et d'un style serré.

Les questions proposées aux concours et les mémoires qui sont produits, alors même qu'ils ne sont pas couronnés, donnent lieu à des *rapports* qui sont des œuvres le plus souvent très-remarquables. A cette occasion je veux de nouveau faire remarquer une coutume de l'Académie de Belgique : elle charge pour chaque concours trois rapporteurs de lui faire, chacun séparément, un rapport motivé ; sans doute ils peuvent communiquer entre eux, et ils le font toujours ; mais enfin ils ne sont pas tenus de s'accorder, et l'Académie a pour base de son jugement l'avis individuel de trois experts, qui signent leur rapport. L'Institut de France n'est pas, à mon avis, aussi sage : une commission fait un rapport commun. Ce n'est pas qu'en soi, l'incognito soit suspect, mais d'une part l'émulation y manque, et d'autre part, il est expérimenté que tout travail d'esprit fait en commun perd son originalité comme étant le fruit de concessions réciproques ou souvent l'œuvre d'un seul des juges. Mais je ne veux pas ici m'étendre sur cette thèse philosophique. Je me permets toutefois (cela est sans conséquence) de féliciter encore une fois l'Académie de Belgique de son règlement.

Dans la séance publique du 9 mai dernier, M. Ad. Mathieu a donné lecture d'une ode sur le mariage de S. A. R. le comte de Flandre, sous l'épigraphe : *Excitusque hilari die — Nuptiala concinens — Carmina.* On y célèbre l'union de la Nation avec son roi, celle des jeunes époux, l'amitié fraternelle et la durée espérée de la dynastie. La poésie en paraît à la hauteur du sujet.

A l'envoi de ces deux volumes se joint, comme à l'ordinaire, l'annuaire contenant les règlements, etc., et trois notices nécrologiques de feu MM. David J. B., professeur, et Brame, peintre et graveur, membres de l'Académie, et ornées de leurs portraits gravés. P. Masson.

A. RENZI,
Administrateur.

Achille JUBINAL,
Secrétaire général.

Imp. L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

Séance publique annuelle du 17 *mai* 1868

DISCOURS PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE CETTE SÉANCE PAR M. ERNEST BRETON, PRÉSIDENT

Mesdames et Messieurs,

Je ne crains pas de le dire au début de cette séance, devant l'auditoire d'élite que l'*Institut historique* est heureux et fier de réunir tous les ans : l'année qui vient de s'écouler comptera aussi bien dans les annales de l'histoire que dans celles de l'industrie. Soyez certains, en effet, que tous ceux qui, comme vous, ont cherché dans l'Exposition universelle plutôt l'instruction que peuvent donner les choses que les choses elles-mêmes, y ont trouvé à côté des enseignements féconds du progrès industriel ou artistique, des enseignements non moins solides et non moins féconds pour les études historiques.

L'histoire n'est pas seulement, vous le savez comme moi, une suite d'événements rangés chronologiquement et une stérile énumération de faits ; les événements n'ont, pour ainsi dire, qu'un intérêt relatif. Ce qu'on doit considérer surtout, ce sont leurs causes ; car connaître les causes des événements d'une époque, c'est aussi connaître l'esprit de cette époque. Or, quel sujet plus noble et plus saisissant à la fois l'historien peut-il prendre pour objet de ses études que l'esprit humain dans ses révolutions? L'esprit en effet a aussi ses révolutions; les soubresauts qui ébranlent les sociétés en sont la preuve. Pour être plus lentes et plus cachées, les révolutions de la pensée ne sont pas moins certaines que celles des empires amenées par elles. L'agonie de l'ancien régime, commencée en 1789, semble n'avoir duré que quelques années; mais il avait fallu plus d'un demi-siècle et les génies des Voltaire, des Montesquieu, des Rousseau pour changer les idées et amener une crise si courte résultant d'un si long travail des esprits.

Au fond de toutes les révolutions se trouve un même principe, « désaccord entre les idées et les institutions. » L'Empereur Napoléon III, le plus illustre protecteur de notre Société, comprenait bien cette grande vérité quand il prononçait cette belle parole : « L'histoire dit hautement aux rois : Marchez à la tête des idées de votre siècle, ces idées vous suivent et vous soutiennent; marchez à leur suite, elles vous entraînent; marchez contre elles, elles vous renversent. »

De même que c'est à la révolution française qu'il faut demander la révé-



lation de l'esprit du XVIIIe siècle, de même c'est aux œuvres de cet esprit qu'il faut demander l'explication de la révolution qu'il a amenée.

Chaque siècle a des marques certaines auxquelles on reconnaît la pensée qui l'a animé et l'esprit qui l'a guidé. Interrogeons l'histoire, elle prouvera ce que j'avance. Quel est le caractère distinctif de l'époque de Périclès, de cette époque la plus brillante de la Grèce? Les œuvres d'Ictinus, de Callicrate, de Mnésiclès, de Phidias et de Paninus nous répondront que ce caractère fut l'amour de l'art le plus pur, le plus élevé. Quel est le caractère distinctif du siècle d'Auguste? Cherchons-le dans les poëmes de Virgile, dans les odes et les satires d'Horace qui nous montrent les belles-lettres plus que jamais florissantes. Quel sceau a marqué le siècle de Jules II et de Léon X? Les divines créations de Raphaël, les majestueuses conceptions de Michel-Ange nous répondent encore que ce sont les beaux-arts, non plus les arts profanes de la Grèce, mais les arts portant l'empreinte d'un génie nouveau, l'empreinte du génie chrétien. Ce seront les Descartes, les Pascal, les Bossuet, les Fénelon, les Corneille, les Racine, les Boileau, les Lafontaine qui nous dévoileront les causes de la grandeur du siècle de Louis XIV.

La littérature, les beaux-arts, la philosophie ont eu leurs siècles; la guerre a eu aussi les siens dont on pourrait trouver des traces brillantes, surtout dans l'histoire de la Rome des Scipions et des César; mais quand je reporte les yeux sur ces siècles belliqueux, à côté de beaucoup de gloire, je vois beaucoup de carnage et de misère; je vois des maîtres et des esclaves là où il ne devrait y avoir que des hommes, que des frères. Laissons donc de côté ces âges de gloire, mais aussi de démence, et n'évoquons pas l'image de ces scènes lugubres au sein d'une assemblée sensible surtout aux œuvres de la paix et qui ne voit dans celles de la guerre que l'anéantissement des chefs-d'œuvre qu'elle admire.

Nous avons rapidement passé en revue bien des siècles dont nous avons reconnu les caractères à certaines marques distinctives; il est temps maintenant de nous poser cette question : Quel est l'esprit du XIXe siècle? et de rechercher selon la méthode que nous avons adoptée les faits qui pourront nous révéler cet esprit. Cette révélation, nous la demanderons aux expositions universelles de 1855, et surtout de 1867 qui, en même temps qu'elles nous découvriront la voie que suit notre siècle, nous en découvriront aussi en partie les résultats. Les forces humaines centuplées par les machines, les distances supprimées par la vapeur et l'électricité, une lumière factice plus brillante que le soleil, l'astre lui-même chargé de fixer l'image de ce que ses rayons éclairent, voilà les merveilleux résul-

tats que montrait à nos yeux la grande galerie circulaire du Champ de Mars. Les ressources naturelles augmentées dans d'énormes proportions, les produits de la terre dans les règnes minéral ou végétal rendus de plus en plus communs par le travail du mineur, de l'ingénieur ou de l'agronome; tels sont les résultats dont on pouvait constater l'existence dans la seconde galerie de l'Exposition. Je ne passerai pas en revue les autres galeries de ce prodigieux labyrinthe, mais le bien-être qui augmente, l'élégance qui s'introduit partout, l'art qui ennoblit la matière, la sculpture toujours florissante, la peinture encore charmante quoique descendue dans une sphère moins élevée, montraient que dans notre siècle l'art et l'industrie sont au niveau de la science. Que résulte-t-il de ce rapide examen, de cette courte esquisse des immenses résultats obtenus dans notre siècle? Cet examen et cette esquisse, malgré leurs étroites limites, nous révèlent, d'une manière évidente, l'esprit de notre temps, esprit de curiosité insatiable, esprit laborieux et investigateur que l'on peut caractériser par ces trois mots : *science*, *art*, *industrie*.

L'histoire n'est pas seulement l'étude des caractères qui distinguent les époques et des événements qui sont la conséquence de ces caractères; elle étudie aussi les mœurs des peuples, mœurs dont l'intelligence est indispensable pour bien connaître les peuples eux-mêmes. Or, ce sont surtout les produits de l'industrie d'un pays qui en révèlent les coutumes. Enfin, l'Exposition universelle a été utile non-seulement pour l'étude de l'histoire contemporaine, mais encore pour celle des âges antérieurs.

Combien d'usages ignorés, d'objets inconnus, de curieux spécimens ne nous ont-ils pas été révélés ou offerts par l'exposition rétrospective dont la galerie présentait à nos yeux les différentes phases de l'histoire du travail dans tous les temps, depuis l'âge de pierre jusqu'à nos jours !

Passant en revue les services que l'Exposition universelle a pu rendre à l'ordre d'études qui nous occupe, je lui ai payé mon tribut d'ami de l'histoire; permettez-moi maintenant de lui rendre hommage comme citoyen et comme ami de l'humanité; car à côté de l'idée de progrès qui a présidé à sa conception, je découvre une haute pensée de politique et d'humanité. Les expositions universelles ont l'immense avantage de tendre de plus en plus à détruire ce mal de la société contemporaine en France, ce mal que nous signalait si bien dernièrement dans une de ses conférences l'éloquent orateur de Notre-Dame : « On désapprend le vrai patriotisme, non pas en aimant trop, mais en aimant mal la grande humanité (1). »

(1) R. P. Hyacinthe, 3e conférence, 1867.

En effet, Mesdames et Messieurs, ces concours pacifiques de l'industrie réveillent par l'émulation le sentiment national, l'orgueil et l'amour patriotiques endormis, mais non pas éteints au cœur du peuple français, en même temps qu'ils lui apprennent à savoir aimer l'humanité, et tout en conservant la première place à la patrie dans l'amour des citoyens, ils tendent de plus en plus, en mettant en contact des nationalités étrangères, à réaliser l'idéal du poëte :

L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie,
La fraternité n'en a pas (1).

RAPPORT LU A LA SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE DE L'INSTITUT HISTORIQUE

Messieurs,

Après plusieurs années d'interruption, j'ai voulu, laissant la parole sur de plus graves sujets à ceux de nos collègues qui vont s'en acquitter si bien tout à l'heure, reprendre pour aujourd'hui devant vous le rôle modeste qui m'est assigné, en qualité de secrétaire général de votre Société, fonctions que depuis plus de vingt ans vous avez bien voulu me confier et me renouveler. Je veux parler des fonctions de rapporteur, en votre séance publique, des travaux que l'*Institut historique* a produits pendant l'année échue. C'est un rôle très-délicat. Il y faut de l'impartialité, de la réserve et du tact, car si juger les morts était considéré chez les Égyptiens comme un honneur difficile et dangereux, il ne doit pas l'être moins, chez des Français surtout, lorsqu'il s'agit de juger les vivants.

Toutefois, rassurez-vous, Messieurs, je ne serai pas de ces terribles critiques qui ne laissent rien debout. Les œuvres dont j'ai à vous parler ont d'ailleurs subi déjà une double épreuve : celle de la lecture dans les diverses classes de l'*Institut historique*, et celle de l'impression dans le journal de notre Compagnie, l'*Investigateur*. Votre assentiment et celui du public ne leur ont donc pas manqué.

Comme toujours, Messieurs, de nombreux et intéressants *Mémoires* forment le fond de ce que vous avez versé en 1867 dans le trésor commun de la science. Des *Études*, des *Notices*, des *Rapports*, des *Comptes rendus* sur un fort grand nombre de sujets, complètent ces premiers travaux, et vien-

(1) Lamartine, *Marseillaise de la Paix*.

nent signaler, éclairer, populariser ce qui, sans eux et sans vous, resterait enfoui ou caché. Or, n'est-ce pas une chose utile que de jeter la clarté là où régnait l'ombre, dans le royaume de la science?...

Le premier *Mémoire* que je rencontre en 1867 dans votre recueil, est des plus importants et des mieux étudiés. C'est celui de M. Parrot, sur Guillaume Poyet, chancelier de France, célèbre par le procès de Charles de Bourbon, contre lequel il plaida au nom de la duchesse d'Angoulême, procès dont le fatal résultat fut de pousser le connétable, ternissant ainsi l'honneur de son illustre maison, à changer de maître, en allant offrir son épée au plus cruel ennemi de son roi, — à Charles-Quint. Dieu l'en punit en lui faisant trouver la mort devant Rome en flammes et livrée au pillage; — en accolant à son nom celui de traître, — et en le chargeant des malédictions de toute la chrétienté. Puisse l'avenir, toujours caché dans les secrets de Dieu, ne jamais revoir de pareilles scènes qui seraient, bien plus encore aujourd'hui qu'au XVIe siècle, le déshonneur de la civilisation!...

Quant à Guillaume Poyet, il est resté célèbre d'abord par sa propre chute, ensuite par sa réforme de la justice, enfin par la fameuse ordonnance de Villers-Cotterets, qu'il publia en 1539, et qui avait bien son importance pour nous, puisqu'elle prescrivait l'établissement des registres de baptême et de décès, ainsi que l'emploi de la seule langue française devant les tribunaux. C'est ce qu'explique très-bien M. Parrot, auquel je ne saurais donner trop d'éloges pour son consciencieux travail.

Un chapitre de l'Histoire des associations, par M. Vavasseur, n'est pas moins intéressant. L'auteur a creusé son sujet. Il s'y est attaché avec passion; il a suivi et poursuivi la mainmorte dans nos anciennes *coutumes*, dans les *origines* de notre droit si variable selon les *us* de nos diverses provinces, en y déployant de la sagacité, de la méthode et de l'érudition, quoi qu'il en dise lui-même par modestie. Qui n'approuverait d'ailleurs, — ici surtout, — sa conclusion? « L'histoire, dit-il, n'est pas seulement le témoin des temps, la messagère de l'antiquité. Elle doit être aussi l'école de la vie. C'est elle qui, en déroulant le tableau des fastes du monde, nous permet de comparer et de juger les mœurs, les institutions et même les lois; qui nous montre l'humanité toujours en travail, nécessairement agitée, tourmentée, déchirée de mille manières, et la civilisation, accomplissant ses douloureuses étapes, tantôt radieuse, tantôt assombrie et comme éclipsée par la barbarie; mais réapparaissant toujours avec un éclat de plus en plus vif, grâce aux lumières du progrès. »

Telle est la brillante définition que notre collègue nous donne de l'histoire, ce grand peintre des faits et gestes de l'humanité, ou, afin de mieux

dire et pour employer le mot même de nos aïeux — *des faits de Dieu* (*gesta Dei*).

Que vous dirai-je, Messieurs, de l'*Étude* de M. Barbier sur Claude Gaultier, avocat au parlement de Paris? — Vous connaissez la manière de notre excellent collègue, — son style toujours approprié au sujet, — sa science toujours appropriée à son style, — le soin qu'il apporte dans ses *monographies*, qui sont de véritables modèles du genre et qui lui ont valu les plus hautes et les plus désirables approbations. Il en est de même de son *rapport* sur l'*Histoire de Jules César*, par un écrivain auguste, qui est l'un de vos membres protecteurs. C'est un travail approfondi, — médité comme l'*histoire* même dont il est destiné à rendre compte, — et si dans le livre de l'illustre auteur *on sent*, comme l'a remarqué si justement M. Barbier, *la passion généreuse de la gloire et le sincère amour du peuple*, je puis ajouter que dans l'examen fait, sans flatterie comme sans désir de plaire, par notre collègue, on reconnaît la conscience et l'impartialité d'un honnête homme.

M. Cénac Moncaut vous a donné, Messieurs, un amusant et savant aperçu de l'*Histoire des Jongleurs et des Ménestrels*, ces Homères errants du moyen âge, qui, à la façon du vieux poëte Rutebeuf, dont j'ai le premier mis au jour les *complaintes* ou *chants* historiques, s'en allaient de châteaux en châteaux, célébrant les douze preux, chantant les exploits d'Olivier, de Charlemagne et de Roland. Vous retrouvez dans ce brillant chapitre d'un livre encore inédit, les principales qualités qui distinguent l'auteur de l'*Histoire des Pyrénées*.

M. Marcellin, lui, nous ramène, comme l'an dernier, dans cette Italie qu'on croyait tout entière ensevelie dans la tombe, mais qui, recevant du souffle de l'indépendance et de la liberté une vie nouvelle, a su montrer encore assez de force pour soulever la pierre de son cercueil et en sortir comme Lazare, brillante et animée. — Là, sous la plume de notre savant confrère, l'antique basilique de Saint-Pierre de Rome, cette carrière de marbre jetée dans les airs, comme l'a écrit un touriste, renaît et menace le ciel. Nous assistons, au sein de la ville éternelle, à toutes les transformations de ce sol sacré, depuis saint Anaclet qui, en 75, y perpétue, par un oratoire, le souvenir de tant de milliers de martyrs, jusqu'à Jules II qui, en 1506, pose la première pierre du monument actuel, que le Bernin termine ou à peu près, plus tard, en exécutant tous les plans laissés inachevés par Michel-Ange, cet Encelade de l'art architectural.

M. Marcello Ranzi nous a attaché aussi à l'Italie, sa patrie, en nous racontant, avec érudition et esprit, un épisode touchant l'histoire de l'une de

ses villes (*le siége de Tortone*), au XIe siècle, par Frédéric Barberousse. Nous y trouvons le courage, la bravoure, le patriotisme, les mâles vertus dont heureusement nos temps eux-mêmes ne sont pas dépourvus, et nous pouvons nous écrier avec l'habile écrivain à qui est dû ce brillant récit : « On appelle barbares les temps dont nous avons parlé ; mais une barbarie qui offre de tels exemples de foi, de constance, de reconnaissance, n'est-elle pas préférable à l'égoïsme d'âges plus civilisés ? »

Avec M. Breton, comme avec les deux précédents auteurs, nous restons pour la troisième fois en Italie. Comme celui qui vous parle, M. Breton a traité des œuvres et de la vie d'un grand peintre ; il s'est occupé de *Zampieri*, dit le Dominiquin, comme moi-même je l'ai fait à côté de lui pour le Pérugin. C'est que cette terre féconde de l'Italie n'a pas été seulement la Niobé des nations ; elle est aussi et avant tout, l'*alma parens* des grands hommes. On n'a qu'à frapper du pied la terre lorsqu'il s'agit d'elle, pour faire jaillir de son sol un nom illustre en quelque art que ce soit, et c'est entourée du splendide cortége de son passé, de cette armée immense de penseurs, d'artistes, de soldats renommés, de sages princes, de grands empereurs et de grands papes, qu'elle s'avance vers le glorieux avenir que Dieu lui réserve et qu'elle atteindra, si elle sait opérer une réconciliation que son intérêt comme son passé lui imposent. Rendons par conséquent grâce à M. Ernest Breton d'avoir fixé nos regards et notre attention sur un des rivaux de Raphaël et du Titien.

Maintenant, Messieurs, suivons MM. Hallez et de Bellecombe au delà des mers. L'un parle de Madagascar, la grande île malgache, qui est presque un continent et qui devrait être une terre française, car elle l'est et par la conquête et par les actes de possession. L'autre nous retrace l'histoire de l'Amérique centrale qu'il connaît de fond en comble, qu'il a visitée, parcourue dans tous les sens et qui renferme encore tant de mystères ethnographiques et sociaux. De pareils travaux, Messieurs, rehaussent le niveau des études ; ils honorent ceux qui s'y livrent, ainsi que les corps savants qui les encouragent.

En dehors des *Mémoires* que je viens de citer d'une manière très-incomplète, l'Institut a entendu la lecture d'un grand nombre de rapports, savoir : par M. Desclozières *sur le bailliage de Dijon*, d'après un savant travail de M. Rossignol ; — par M. Muray, *sur l'Unité de législation*, de M. Moulin ; — par M. Carra de Vaux, *sur l'Armorial de l'épiscopat français* ; — par M. Nigon de Berty, *sur les comptes généraux de l'administration civile, commerciale et criminelle* ; — par M. Folliet, *sur les Annales italiennes*, de M. Coppi ; — par M. Paraingault, *sur les Mémoires d'une*

des plus actives sociétés savantes de la Belgique, la société des sciences, lettres et arts du Hainaut, etc.

La poésie, cette grande consolatrice des affligés, ce pain des forts aussi quelquefois, n'a pas non plus été oubliée dans nos séances. M. de Saint-Albin, qui en fait un délassement à des travaux plus graves, a pu charmer vos oreilles, et captiver vos cœurs par des images éclatantes et par des contes ingénieux. Dans ses aimables récits, on retrouve unis ensemble, d'une manière indissoluble, la pensée, la grâce et l'esprit de vos aïeux, choses qui ne sont pas aussi exilées, qu'on se plaît à le dire, du vieux sol gaulois.

Vous avez également mis en lumière une nombreuse *correspondance*, et fait mention dans vos *procès-verbaux*, dans vos *chroniques*, d'une foule de faits utiles ou d'institutions intéressantes. Il est une de ces mentions surtout dont j'ai à cœur de remercier l'*Institut historique*;— c'est celle où il a bien voulu s'étendre sur les travaux d'une société similaire à lui-même, la *Société académique des Hautes-Pyrénées*, dont je suis fier d'avoir été le fondateur. L'année dernière, elle vous avait révélé parmi nos propres membres, en le couronnant, un grand poëte, M. Bordes de Pont-l'Évêque, dont la pièce de vers intitulée : *le Percement du Mont-Cenis*, est une des plus belles de ce temps-ci. Cette année, elle a découvert à notre lauréat de l'an dernier un rival, auquel elle a décerné le prix de l'Empereur. Cet écrivain ne fait point partie de l'*Institut historique*, mais il est digne d'en être, et il en sera un jour, je l'espère. Permettez-moi, à ce titre et comme si M. Barandeguy Dupont était déjà des nôtres, de terminer ce compte rendu par quelques-unes de ses strophes. Vous y verrez que les poëtes de mon pays ne s'inspirent pas seulement de souvenirs classiques, mais qu'ils ont pour premiers moteurs de leurs nobles accents, nos rochers, nos forêts, nos lacs, tout cet indicible et merveilleux spectacle que la montagne, cette échelle de Jacob, qui semble conduire de la terre au ciel, a jeté entre l'homme et Dieu.

Voici quelques passages de la pièce où notre futur collègue décrit, avec un amour que je partage, nos chères Pyrénées :

« Berger, montre-nous la colline
Et sa pente à l'abri du vent,
Où, sous le rocher qui s'incline,
On voit naître l'Adour enfant.
Quel frais sur ces bords on respire !
Mais plus loin la nature expire;
Sur ce pont je passe en tremblant.
Quelle est cette entaille profonde
Que traverse le vent qui gronde ?
Ah ! c'est la Brèche-de-Roland?

» Vieux monts où l'ours a son repaire !
Où quand les vents sont déchaînés,
Le fils craint d'attendre le père
Dans vos sentiers abandonnés !
Mont Perdu ! Montagnes Maudites !
Qui peut savoir ce que vous dites
Au nuage, à l'aigle égaré ?
Votre masse au loin nous étonne ;
N'est-ce pas Dieu même qui tonne
Sur les hauteurs du Marboré ?

» Ces glaciers dont l'orgueil s'étale
Ont vu jadis, de leur sommet,
Passer le Romain en sandale,
Le sectateur de Mahomet.
Chaque âge vous y parle encore ;
Ce créneau, c'est la tour du Maure ;
Voici l'église aux vieux piliers.
Ce fort, devant ce précipice,
Transformé pour vous en hospice,
Fut bâti par les Templiers.

» Tout vous charme, tout vous appelle ;
Ce son qui vient de retentir,
C'est la cloche de la chapelle
Que les anges ont vu bâtir.
Suivant le site qui varie,
C'est la légende ou la féerie,
Les temps anciens ou les nouveaux.
Aux preux de l'antique bannière
Donnons une larme dernière :
Voici les champs de Roncevaux ! »

Ainsi, Messieurs, la poésie est encore de l'histoire ; ainsi, elle nous fait passer par tous les sentiments, depuis les plus tendres jusqu'aux plus énergiques. Continuons donc à cultiver toutes les muses, à développer, par l'éducation, par l'étude, par l'instruction, toutes les facultés de nos âmes. Ne sommes-nous pas, en définitive, les pionniers de la civilisation, les initiateurs du siècle qui vient ? Préparons-lui donc ce cortége de victoires scientifiques, de conquêtes industrielles, d'idées généreuses et humanitaires qui le fera grand, je l'espère, à côté même du nôtre. Pour cela, aimons la liberté, parce qu'elle féconde, — pratiquons-la sans révolutions, parce qu'elles détruisent ; — soyons enfin les partisans de ce libéralisme progressif, honnête, dont l'Empereur nous a donné le signal. A ce prix, nous verrons notre pays heureux, l'Europe en paix, la cessation du massacre et de l'hécatombe par la suppression de la guerre, et nous assisterons, fiers et tranquilles, à l'épanouissement du génie humain.

ACHILLE JUBINAL,
secrétaire-général, député.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

Compte rendu de la séance publique annuelle du 17 mai 1868

Une lettre d'invitation avait été adressée avec programme et cartes d'entrée, aux membres résidants à Paris, aux sociétés savantes, à toutes les administrations publiques nationales, et aux représentants des puissances étrangères.

Tous les journaux avaient reçu la même invitation et avaient annoncé la réunion, 44, rue Bonaparte, à une heure précise, le dimanche 17 mai.

La lettre était signée par les membres du grand bureau, savoir :

MM. le comte Reinhard, ancien ministre plénipotentiaire, président honoraire;

De Pongerville, de l'Académie française, président honoraire;

Patin, de l'Académie française, président honoraire;

E. Breton, archéologue, président;

Cénac Moncaut, homme de lettres, vice-président;

De Saint-Albin, conseiller à la Cour impériale, vice-président adjoint;

A. Jubinal, député au Corps législatif, secrétaire général;

A. Renzi, homme de lettres, administrateur;

Gauthier la Chapelle, avocat à la Cour impériale, sécrétaire général adjoint.

ORDRE DU JOUR

Nous reproduisons, avec une courte analyse, les titres des ouvrages lus par leurs auteurs, dans l'ordre qui leur était assigné dans le programme :

1° Discours d'ouverture, par M. Breton, président.

Dans ce discours, M. Breton s'est proposé de faire ressortir les enseignements précieux que la science historique a pu trouver dans l'Exposition universelle de 1867, et en même temps l'heureux rapprochement que les solennités pacifiques tendent à opérer de plus en plus entre les diverses nationalités qui n'étaient ennemies que faute de se bien connaître.

2° Rapport annuel sur les travaux de la Société, par M. Jubinal, secrétaire général.

Les travaux des membres de l'Institut historique, publiés dans le journal *l'Investigateur*, pendant l'année dernière, sont assez considérables et très-variés; aussi M. le Secrétaire général ne peut, à la fin de l'année, en rendre compte que par une analyse plus ou moins développée.

Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur au spirituel rapport de M. Jubinal, qui se trouve dans cette livraison.

3° Notice nécrologique sur M. Le Bas, architecte, par M. Marcellin, architecte.

Ce savant membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) s'est fait remarquer par ses études classiques pendant toute sa vie, et par la production d'œuvres d'art, dont M. Marcellin a donné les détails. M. Le Bas, partisan passionné des études classiques, a produit un grand nombre d'élèves, dont la plupart ont suivi les préceptes de son école.

4° M. J. Barbier a lu une notice sur M. Pierre Gilbert de Voisins, avocat général au Parlement de Paris; il a fait particulièrement ressortir la fermeté de caractère et la solidité des principes qui distinguèrent cet éminent magistrat.

Mêlé pendant plus de vingt années, comme organe du ministère public, aux luttes orageuses du Parlement contre le clergé et même contre l'autorité royale, Gilbert de Voisins sut constamment élever son esprit audessus des excès qui signalèrent ces temps de querelles religieuses, et se montrer à la fois loyal serviteur de son pays et de son roi, et magistrat indépendant. En outre, ses travaux immenses sur le célèbre *Recueil des manuscrits de Brienne*, recommandent sa mémoire à tous les amis des études historiques.

5° *Les Expropriés*, fable, par M. Masson, est une petite pièce d'une quinzaine de vers spirituels sur un sujet (l'expropriation) mis en pratique tous les jours dans les différents quartiers de Paris.

6° *Les jardins du Roman de la Rose*, par M. Cénac Moncaut.

Dans ses études sur ce sujet, l'auteur a établi que les descriptions de Guillaume de Loris ne sont pas le produit d'une imagination romanesque, comme on l'a plus d'une fois assuré, mais la peinture très-exacte des jardins de cette époque. L'examen attentif des ruines des jardins des rois de Navarre à Tafalla nous a permis de les comparer en tout point avec ceux du roman du XIVe siècle, et de faire ressortir les particularités notables qui caractérisaient les jardins romains, les jardins du moyen âge et ceux du XVIIe siècle.

7° M. Marcello Ranzi a lu un mémoire sur la politique des Romains; il dit que dans le VIe livre de son œuvre divin, Virgile, le père des poëtes latins, révèle, par la bouche d'Anchise, la gloire future de Rome, il dit que « la reine du monde, laissant aux autres la renommée dans les arts, gardera pour elle l'honneur de gouverner le monde. »

Nous ne pouvons pas suivre les développements que l'auteur de ce sa-

vant mémoire donne à la politique des Romains: nous sommes persuadé que Virgile, comme Italien, voyait les effets d'une cause dont l'idée remontait à bien des siècles avant lui.

La lecture de ce mémoire a été bien accueillie de l'auditoire.

8° L'Histoire, par M. Clovis Michaud, est le titre porté par le programme. En effet, M. Clovis Michaux a donné lecture d'une pièce de vers intitulée l'*Histoire,* pièce dans laquelle l'auteur, après avoir esquissé à grands traits les devoirs de ce genre de composition, signale les fictions que tant d'historiens ont mêlées à la vérité, dans le but d'attirer l'attention des esprits vulgaires, amis du mensonge. Le poëte s'écrie ensuite que d'autres jours sont venus, qu'il est temps de renoncer aux fables, et il loue l'Institut historique de s'être donné la noble mission de rappeler les chroniqueurs sérieux à la recherche et au respect de la vérité.

9° Impressions de l'empereur Joseph II, lors de son voyage en France (1777), extrait d'un mémoire de M. le comte Reinhard.

C'est M. Barbier qui a donné lecture de ce mémoire composé par M. le comte Reinhard, absent, et dans lequel notre honorable collègue fait connaître les publications récentes de M. d'Arneth, de Vienne (Autriche), publications qui renferment des pièces historiques du plus haut intérêt. La partie du travail de M. le comte Reinhard, qu'il a destinée à la séance publique, se compose surtout d'extraits de la correspondance échangée en 1777, entre l'empereur Joseph II et son frère Léopold, lors du voyage que Joseph fit en France. Les lettres de Joseph contiennent les indications les plus curieuses sur la cour de Louis XVI et sur la situation du royaume, appréciées par l'auteur des lettres à son point de vue de prince étranger. Le public a témoigné, par ses applaudissements, de l'intérêt avec lequel il accueillait cette lecture.

10° *La Légende du Masque de fer*, par M. de Bellecombe.

La lecture de ce mémoire, faite par M. Desclosières, en l'absence de l'auteur, a terminé dignement la lecture des mémoires. La légende du Masque de fer n'est pas, à proprement parler, fidèle à ce titre d'emprunt et de circonstance. C'est plutôt la réfutation de la légende ou des légendes du Masque de fer.

L'auteur combat victorieusement et énergiquement, en effet, les divers systèmes établis depuis plus d'un demi-siècle, pour justifier un fait historique, demeuré jusqu'ici à l'état complet de doute et d'hypothèse ; il en démontre clairement les erreurs et les impossibilités, et recherchant scrupuleusement la base fragile qui a donné lieu à toutes ces fables et à toutes ces suppositions, il conclut, pour la première fois, à la non-existence du

masque de fer (d'abord de velours), qui ne serait, d'après ce leurre, qu'une grande et éclatante mystification.

Ce mémoire, neuf et original, conforme au programme principal adopté par l'Institut historique, qui est l'*Investigation* ou la recherche de la vérité, a vivement impressionné l'auditoire.

11° Enfin, M. de Saint-Albin a lu une anecdote en vers, intitulée : *Un souvenir de cour d'assises.* Ce titre, sérieux en apparence, n'a pas moins fourni à l'auteur d'heureux et spirituels développements. Il s'agit, dans son apologue, d'un vieux soldat qui ne sait rien farder, et qui, peu au courant des formes judiciaires, demande tout simplement à un président d'assise, ennuyé qu'il est d'y siéger comme juré, l'autorisation de se faire relever de *faction*.

Ce conte, abondant en détails piquants, a plus d'une fois égayé l'auditoire et excité ses applaudissements.

La séance est levée à trois heures et demie.

L'Institut historique est toujours reconnaissant envers le public qui honore de sa présence ses séances publiques annuelles.

Il doit des remercîments à tous les journaux qui ont bien voulu donner de la publicité à cette réunion.

— Le soir, un banquet fraternel a eu lieu, auquel de nombreux et honorables collègues ont pris part avec empressement et avec joie.

— M. le président Breton a porté un toast à S. M. Napoléon III, premier protecteur de l'Institut historique. Ce toast a été accueilli avec enthousiasme.

— Un second toast a été porté par M. Jubinal, secrétaire général de la Société, à la prospérité de l'Institut historique. Remontant vers le passé et rappelant le but de notre Société, qui est l'histoire, le récit des faits et leur moralité, l'orateur député a développé cette pensée, qu'il fallait que l'Institut historique se vouât toujours au progrès. Soyons libéraux, s'est-il écrié, soyons des amis de la liberté, mais de la liberté sans la licence, sans le trouble et le désordre; en un mot, restons ce que notre Société a toujours été, partisans des principes de 89, et non de ceux de 93.

De vifs applaudissements ont accueilli ces paroles.

Un dernier toast a été improvisé par M. de Saint-Albin, à l'Institut historique, à son union et à sa durée. Ces expressions ont obtenu l'approbation générale.

Nous citons les vers suivants :

Un toast aussi tout cordial
A Barbier, Patin, Pongerville!

Au secrétaire général,
Aimable à la cour, à la ville...
Ils sont l'âme de l'Institut;
Sur son fronton leur gloire brille.
Je vous propose ce statut :
Qu'ils soient toujours de sa famille!!

A. Renzi,
Membre de la 1re classe, administrateur.

NOTICE SUR PIERRE GILBERT DE VOISINS (1684-1769).

Mémoire lu à la séance publique de l'Institut historique du 17 mai 1868.

L'étude du règne de Louis XV fait naître bien des tristesses dans l'esprit du lecteur impartial. On assiste, par la pensée, au travail de désorganisation d'un état social miné par le vice des lois et par l'abaissement des mœurs. A voir toutes les lézardes mal dissimulées sous la couche de vernis qui recouvre le vieil édifice, on sent qu'il va craquer et s'écrouler. — La chute est si fatale et si prochaine qu'on se demande s'il n'y a pas autant d'imprudence que d'égoïsme dans cette parole du maître : *Cela durera bien autant que nous*. La ruine fut en effet retardée, mais elle n'en fut que plus éclatante et plus profonde. En attendant, le dévouement des serviteurs du pays, qui soutenaient de tous leurs efforts cette vieille monarchie si fortement ébranlée, ce dévouement eut ses heures difficiles. La tâche des magistrats du XVIIIe siècle fut particulièrement scabreuse. Entre le clergé et le Parlement, c'était une guerre ouverte. Les querelles religieuses, qui ont si longtemps troublé la France, s'étaient réveillées plus vives que jamais en 1713, à l'apparition de la fameuse bulle *Unigenitus*, par laquelle le pape Clément XI condamnait cent une propositions du livre du père Quesnel, livre publié dès 1671 et que son auteur avait intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*.

Avant de mourir, Louis XIV avait voulu, comme on le sait, imposer l'acceptation en France de cette bulle. Après sa mort, l'incendie éclate. Quatre évêques, puis le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, déclarent hautement faire appel de la bulle *Unigenitus au futur concile*. Le jansénisme se relève et il trouve un formidable appui auprès du Parlement, qui se jette dans cette lutte avec une ardeur irréfléchie. Quelle fermeté d'esprit, quelle sûreté de conscience devait avoir un magistrat, au

milieu de ces agitations, de ce trouble général des âmes, pour se maintenir dans le vrai, à égale distance de toutes les exagérations, qu'elles fussent nées du souffle ultramontain ou de l'esprit factieux! Tel fut le mérite de Pierre *Gilbert de Voisins*, qui traversa, dans les importantes fonctions d'avocat général au Parlement de Paris, les époques les plus orageuses de ces discordes théologiques, et qui sut tenir d'une main ferme le drapeau de la fidélité au souverain et aux lois de l'État.

Le nom de la famille *Gilbert de Voisins* (et non pas *des Voisins*, comme on l'a quelquefois écrit par erreur) était des plus anciens et des plus respectés dans la magistrature. Pierre, auquel nous consacrons cette notice, était le sixième du nom. Son fils et son petit-fils, dont nous aurons à dire un mot, siégèrent comme lui sur les fleurs de lis et nous avons vu son arrière-petit-fils dans les rangs des conseillers à la cour de cassation. Il est mort, membre de cette compagnie, le 20 avril 1843.

Du côté maternel, Pierre Gilbert avait aussi une bonne part dans les avantages de la naissance : sa mère, née Dongois, était apparentée à notre grand satirique, Boileau-Despréaux.

Entré dans la vie au milieu de telles conditions, préparé par une jeunesse qui, même dans un temps de fortes études, fut exceptionnellement laborieuse, Pierre Gilbert parut d'abord au barreau, vers 1705, et l'on peut dire qu'il s'y montra armé de toutes pièces. Il plaida avec succès. On remarqua surtout en lui une maturité précoce de pensées et de style et l'on put présager les succès que lui assurerait un jour une éloquence mâle et sévère mise au service d'une haute raison. Son talent grandit et se développa dans les fonctions d'avocat du roi au Châtelet. Un moment on put croire qu'il était à jamais perdu pour la magistrature. La distinction de son mérite et de son caractère avait attiré sur sa personne l'attention et la faveur royales. Pierre Gilbert fut appelé au conseil d'État en qualité de maître des requêtes, et il eut à y rapporter les affaires les plus considérables. Bientôt après, il entra au conseil royal des finances. Doué d'une rare aptitude au travail, il apprit vite et avec une ardeur prodigieuse, dans ces postes importants, tout ce qui touche à la bonne administration et au gouvernement de l'État. Mais ses regards et sa pensée ne s'étaient point détournés de la lice judiciaire, où se livraient surtout alors les grandes luttes de l'éloquence, et où l'on comptait, à la tête de *messieurs les gens du roi*, les Joly de Fleury et les d'Aguesseau. En 1718, à trente-quatre ans, Pierre Gilbert fut nommé avocat général au Parlement de Paris : il exerça ces belles fonctions pendant un espace de vingt et une années, jusqu'en 1739. C'est la grande époque de sa vie : c'est celle qui solliciterait

particulièrement notre étude. Mais les bornes nécessaires de cette notice et le peu de temps dont nous disposons nous obligent à vous indiquer seulement à quels travaux importants et variés Pierre Gilbert consacra la maturité de sa vie.

Pour s'en rendre un compte exact, il faut dépouiller le journal des audiences du Parlement. C'est là qu'on voit l'avocat général presque chaque jour sur la brèche, mêlé aux discussions les plus savantes sur le droit civil, le droit féodal, le droit ecclésiastique, éclairant de sa science profonde les délibérations du grand corps judiciaire. Jugez-en par quelques exemples pris au hasard.

A l'audience du 30 décembre 1718, le Parlement juge, sur les conclusions conformes de Gilbert de Voisins : « Que, la reprise de dot une fois accomplie, en cas de séparation, il n'en retourne plus rien au mari, quoiqu'il survive à son épouse. »

Le 18 janvier 1719 : « Qu'un marchand de draps est tenu envers celui auquel il vend une pièce de drap des trous qui s'y trouvent, et est obligé de la reprendre, sans aucun recours contre le teinturier auquel ce marchand l'avait donnée à teindre. »

Le 15 mars 1719, la cour tranche un curieux débat entre les habitants de Nanterre et les religieux de Sainte-Geneviève, auxquels les premiers étaient redevables de la dîme. Elle décide que la dîme se doit payer, non pas conformément à ce qui se passait dans les paroisses voisines, mais conformément à une possession existant au profit de la cure de Nanterre et suivant laquelle *la dîme des vendanges est due par qualité et mesure déterminée, à savoir, par muids six pintes moins roquille, mesure de Saint-Denis.*

Le jeudi 27 avril 1719 (M. Potier président — dit le journal des audiences — en l'absence de M. le premier président de Mesmes, que les attaques d'apoplexie obligeaient d'aller aux eaux) un chapelain de l'église de Saint-Tugol de Laval était appelant d'une sentence *qui l'obligeait à résider*. Maître l'Herminier, son avocat, disait : Une chapellenie n'est point sujette à résidence : l'acquit des messes peut être fait par autrui, suivant la règle : *Quod quis potest facere per alium, per se facere videtur*. Mais on invoquait contre lui un nouveau décret de l'évêque du Mans obligeant à résidence. L'avocat général Gilbert de Voisins estima que, de droit commun, le bénéfice oblige le bénéficier à faire ses fonctions lui-même, et que la pratique contraire est pleine d'inconvénients et d'abus. Arrêt qui démet le chapelain de son appel.

Enfin, citons un arrêt du 6 septembre 1719, décidant, en matière de substitution, que la souveraineté appartient au roi dans le duché de Bar.

Cet arrêt fut rendu en la deuxième chambre des Enquêtes, sur un délibéré prononcé la veille 5 septembre, après vingt-six audiences de plaidoiries, dont deux avaient été entièrement consacrées aux conclusions de l'avocat général.

Dans le domaine du droit public, Gilbert de Voisins eut souvent à combattre les prétentions excessives de la cour de Rome, et il revendiqua énergiquement l'indépendance de la couronne.

En 1729, il défendit ces principes dans une occasion solennelle, et il provoqua un arrêt du Parlement resté fameux. Voici comment sont racontées par un contemporain les circonstances dans lesquelles cet arrêt fut rendu.

« Il y a un saint qui se nomme saint Hildebrand et qui, de son vivant, était le pape Grégoire VII. Ce fut lui qui excommunia Henri IV, empereur d'Allemagne, en l'année 1076, qui dégagea les sujets des serments de fidélité, de façon qu'il fut élu un autre empereur (Rodolphe, duc de Souabe, élu le 7 mars 1077 par le parti opposé à Henri IV), ce qui causa des guerres sanglantes. Il y a dans l'office pour chaque saint une légende où, pour la gloire du saint, l'on met ses principaux gestes, et ensuite un *Oremus*. Le pape s'est avisé, ces jours-ci, d'envoyer à l'ordre de saint François, qui lui est aveuglément dévoué, trois leçons et un *Oremus* pour changer la légende de ce saint dans leur bréviaire. On nomme saint Hildebrand *Romanæ libertatis vindex*. On rappelle ce fait d'autorité comme l'action la plus belle de sa vie, et *dans l'Oremus*, on prie Dieu de donner à ses successeurs la même force et la même vigueur. L'Empereur s'est plaint de cela pour faire connaître aux têtes couronnées les dangereuses maximes de la cour de Rome, et l'on s'est contenté ici d'arrêter chez Coignard, libraire, l'impression du bréviaire; mais tout le monde convient que cela méritait pis. »

La justice crut en effet qu'il ne suffisait pas d'arrêter l'impression de la légende où le pape Benoît XIII exaltait la vigueur de son prédécesseur Grégoire VII allant jusqu'à déposer un souverain, et elle voulut une condamnation authentique de ces doctrines. L'affaire fut portée devant la cour de Parlement, le 20 juillet 1729, et un arrêt de ce jour prononça la suppression de la feuille imprimée commençant par ces mots : *Le* 25 *mai*, *fête de saint Grégoire VII, pape et confesseur.* Cet arrêt fut rendu conformément aux réquisitions de l'avocat général Gilbert de Voisins, qui s'exprima de la sorte :

« Messieurs, une feuille imprimée pour servir de supplément au bréviaire romain se répand depuis peu dans le royaume; et dans cette feuille où se trouve un office consacré à la mémoire du pape Grégoire septième,

nous voyons avec le dernier étonnement ce qu'il y a de plus capable d'inspirer l'excès des prétentions ultramontaines.

» Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur tout ce qui compose cet office. Vous en jugerez par vous-mêmes à l'inspection de l'imprimé que nous laisserons sous vos yeux. Et que pourrions-nous ajouter à l'impression de ces paroles toutes seules qu'on voit dans l'une des leçons? *Contra Henrici imperatoris impios conatus fortis, per omnia athleta impavidus permansit, seque pro muro domui Israel ponere non timuit : ac eumdem Henricum in profundum malorum prolapsum fidelium communione regnoque privavit, atque subditos populos fide ei datâ liberavit* (1).

» On savait assez que Grégoire VII, si célèbre par ses différends avec l'empereur Henry, est celui qu'on a vu porter plus loin ces prétentions ambitieuses, inouïes dans les premiers siècles de l'Église, qui causèrent de si grands troubles et allumèrent des guerres si cruelles de son temps.

» Mais, qu'il soit permis de le dire, on n'avait pas lieu de s'attendre de voir entrer dans son éloge et célébrer dans un office ecclésiastique l'excès où le conduisirent enfin des principes si dangereux. Est-ce donc le chef-d'œuvre de son zèle, d'avoir entrepris de priver un roi de sa couronne, et de délier ses sujets du serment de fidélité? Et pouvons-nous voir sans douleur qu'on appuie sur un fait si digne d'être enseveli dans l'oubli les titres qu'on lui donne de défenseur de l'Église, de restaurateur de sa liberté, de rempart de la maison d'Israël?

» Pourquoi faut-il que les vestiges d'une entreprise dont le temps semblait affaiblir la mémoire, reparaissent aujourd'hui jusque sous nos yeux, qu'ils viennent encore exciter notre devoir et notre zèle? Souffririons-nous qu'à la faveur de ce prétendu supplément du bréviaire romain, on mît dans les mains des fidèles, dans la bouche des ministres de la religion, jusqu'au milieu de nos saints temples et de la solennité du culte divin, ce qui sert à ébranler les principes inviolables et sacrés de l'attachement des sujets à leur souverain, et ce qui blesse les maximes que l'on a toujours maintenues dans ce royaume très-chrétien avec la constance la plus invincible?

» Engagés par le devoir de nos charges, nous nous adressons à la cour, dont l'autorité s'est toujours si heureusement employée pour la conserva-

(1) Luttant avec courage contre les efforts impies de l'empereur Henri, il se montra toujours un athlète inébranlable et ne craignit pas de se poser comme le rempart de la maison d'Israël, et quand ce même Henri fut tombé dans l'abîme du mal, il le priva de la communion des fidèles *et de son royaume, et il délia de la foi qu'ils lui avaient jurée les peuples soumis à son empire.*



tion de ce dépôt précieux. Par les conclusions que nous avons prises par écrit, nous avons l'honneur de lui proposer ce qui nous paraît le plus convenable dans l'occasion qui nous excite aujourd'hui, et nous attendons avec une juste confiance ce qu'il lui plaira de statuer à ce sujet. »

Le Parlement, nous l'avons dit, prononça la suppression de la légende insérée dans l'office de Grégoire VII. Mais le pape Benoît XIII, qui mourut à Rome le 21 février 1730, eut encore le temps, avant de mourir, de rendre un bref dans lequel il était dit : que tous arrêts, jugements et autres, rendus contre *la Légende*, méritaient d'être jetés au feu. De son côté, le Parlement ordonna par un nouvel arrêt la suppression de ce dernier bref.

Ces tristes querelles troublaient les consciences honnêtes et faisaient la joie des ennemis de la religion, dont le XVIIIe siècle voyait grossir le nombre. De plus, elles allumaient entre les citoyens des hostilités et des haines qui devaient, à la fin de ce même siècle, faire une effroyable explosion. Ceux qui étaient obligés par situation de prendre parti dans ces luttes, étaient attaqués et discutés sans mesure ; et la modération de leur conduite et de leurs discours ne les mettait pas à l'abri des critiques les plus vives. Gilbert de Voisins devait l'éprouver.

Voici comment un piquant annaliste, l'avocat Barbier, raconte dans son journal le fait du libelle anonyme dirigé contre ce magistrat.

« La semaine dernière, milieu de ce mois de juillet (1731), il est arrivé de la poste, chez plusieurs de nos confrères des plus huppés, un paquet dans une enveloppe, avec trois livres six sous de port. Les uns l'ont reçu, les autres l'ont renvoyé à la poste. C'est une lettre anonyme, imprimée, adressée à M. Gilbert, premier avocat général, où il est maltraité avec les traits les plus vifs et les plus marqués. Les avocats, qui depuis un temps se sont chargés du ministère public en qualité de restaurateurs des torts, se sont assemblés sous l'aile de M. Le Roy de Vallières, le bâtonnier, et ont délibéré d'en faire la dénonciation au Parlement. Samedi dernier, 14 de ce mois, le bâtonnier, à la tête de grand nombre d'avocats, s'est transporté à la grand'chambre, après le rapport, avant la petite audience, et a demandé audience à M. le premier président. M. le premier président, qui était instruit de ce que c'était, lui a répondu qu'il lui donnerait audience dans une demi-heure. Pendant ce temps, pour ne point laisser aux avocats l'honneur de la dénonciation, il a fait avertir messieurs les gens du roi, sur le rapport desquels il a été rendu arrêt par lequel l'écrit a été condamné à être brûlé par la main du bourreau. On a ouvert ; messieurs les avocats sont entrés en nombre, à huis clos ; le bâtonnier a entonné son discours, disant le zèle de l'ordre pour informer la cour de ce qui venait à leur connaissance,

soit contre les intérêts de l'État, soit contre la personne de magistrats respectables. Après quoi, M. le premier président lui a répondu, que la cour avait prévenu leurs vœux par l'arrêt qu'elle venait de rendre, et toute l'assemblée du Code et du Digeste s'est retirée.

« On ne sait pas positivement de qui est cet écrit. On l'attribuait d'abord à M. l'évêque de Laon, parce qu'il a déjà donné assez de preuves de son emportement dans cette affaire. Il faut bien qu'il arrive parfois de ces petites scènes pour tenir les deux partis en haleine. »

Malheureusement, il n'était pas nécessaire d'entretenir le zèle des partis. La résistance du Parlement à l'autorité royale avait pris, comme on le sait, les proportions les plus inquiétantes. Le roi cassait par des arrêts rendus en son conseil ceux du Parlement, mais sans pouvoir le contraindre à l'observation des règles sagement formulées dans la déclaration du 18 août 1732. Si cette déclaration eût été exécutée, le Parlement se fût abstenu d'intervenir à chaque instant dans les querelles les plus irritantes, sous prétexte d'*appel comme d'abus*. Mais la déclaration elle-même fut le signal d'une nouvelle rébellion et le point de mire des attaques les plus vives.

C'est dans ces circonstances que fut tenu le fameux *Lit de justice* à Versailles, le 3 septembre 1732. La veille, 2 septembre, le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, arrive au Parlement, porteur d'une lettre de cachet par laquelle le roi ordonne à son Parlement de se rendre le lendemain à dix heures du matin à Versailles, où Sa Majesté tiendra son lit de justice. C'était la première fois qu'un roi de France tenait un lit de justice autre part qu'à Paris, où le Parlement est sédentaire.

Quoi qu'il en soit, le Parlement assemblé a délibéré et arrêté qu'il se réunirait le lendemain à six heures du matin à la grand'chambre, pour de là se rendre à Versailles. En effet, tous les membres du Parlement en robes rouges s'y transportent le 3 septembre et arrivent à dix heures du matin. Le roi revenait de Marly à la même heure. La salle des gardes avaient été préparée pour cette cérémonie, sur le modèle de la grand'-chambre. Le roi, entouré des princes du sang et des ducs et pairs, prend séance et fait entendre au Parlement assemblé ces courtes paroles : « Je » vous ai fait venir ici pour vous apprendre mes intentions, que mon » chancelier va vous expliquer. »

Le chancelier Daguesseau prend la parole. Il rappelle la désobéissance du Parlement aux ordres du roi et la clémence de Sa Majesté : il reproche surtout à ce corps « la résolution surprenante de suspendre le jugement » de toutes les affaires particulières, comme si, en cessant de faire son

» devoir, il voulait contraindre Sa Majesté, par l'amour même qu'Elle a » pour la justice, à recevoir la loi de ceux à qui Elle doit la donner. » Le président Le Peletier fait entendre ensuite une harangue assez ferme, quoique respectueuse ; puis, lecture publique ayant été faite de la déclaration du 18 août précédent, la parole est donnée à l'avocat général Gilbert de Voisins. Le procès-verbal, porté sur les registres du Parlement, à la date de ce jour 3 septembre 1732, rapporte le discours qu'il prononça dans cette occasion aussi difficile que solennelle.

« Monsieur le chancelier a dit aux gens du roi qu'ils pouvaient parler. Aussitôt les gens du roi se sont mis à genoux (l'étiquette le voulait ainsi, et le président Le Peletier avait commencé lui-même, quelques instants auparavant, par prendre cette humble posture). Le chancelier a dit aux gens du roi que le roi ordonnait qu'ils se levassent. Eux relevés, debout et découvert, maître Pierre Gilbert de Voisins portant la parole, ils ont dit :

« Sire, en vain nous voudrions étouffer la douleur dont nous sommes pénétrés, elle échapperait malgré nous ; et nous osons croire qu'elle ne peut être imprévue à Votre Majesté même. Frappés de la déclaration que Votre Majesté nous fit remettre il y a quinze jours en sa présence, assujettis par le commandement absolu de sa propre bouche, nous vous avons rendu, Sire, cette aveugle obéissance que vous nous aviez imposée. Nous pouvions flatter nos vœux de quelque ressource ; le ciel ne l'a pas permis, Sire ; n'attribuons qu'à sa disgrâce l'extrémité où une affaire si fâcheuse se trouve réduite aujourd'hui.

» Obéissons encore en ce moment où Votre Majesté fait publier cette même déclaration avec tout l'appareil de sa puissance. Faudrait-il pour nous d'autre sujet de douleur que ces termes de menace et d'indignation qui en marquent la plupart des dispositions, et que la postérité pourra voir dans cette loi tracée par Votre Majesté pour la première compagnie de son royaume ?

» Lorsqu'on voit que cette loi met des bornes au zèle de votre Parlement pour votre service, et pour le bien de vos sujets, on ne peut s'empêcher de craindre qu'elle en mette aussi entre le cœur de Votre Majesté et ce corps qui tient d'Elle seule tout ce qu'il a de caractère et de pouvoir. Ceux qui, comme nos rois, trouvent en eux la plénitude de la souveraine puissance, semblent n'avoir pas besoin d'assigner des termes aux prières, aux supplications, aux humbles remontrances de leurs officiers : Dieu même, dont ils sont l'image, attend souvent de nous des vœux réitérés, et, s'il est permis de le dire, quelquefois sa bonté veut être en quelque sorte importunée.

» Jamais votre Parlement, Sire, n'a mieux servi les rois, vos prédécesseurs, que lorsqu'il a été plus libre, et qu'il s'est vu plus honoré de leur confiance et de leur bonté.

» Si ceux qui le composent ont eu le malheur de déplaire à Votre Majesté, quel surcroît d'affliction pour eux et pour nous, que le contre-coup en pût porter quelque jour sur le bien public et sur votre service, dont il est inséparable !

» Attendons tout de Votre Majesté, de sa bonté et de sa sagesse. Ces lois que la fatalité des conjonctures fait éclore, marquées d'un ressentiment sous lequel on ne saurait trop s'humilier, dépendent surtout du retour de la bienveillance du prince. Votre cœur, Sire, si généreux et si noble, est facile à s'apaiser. La colère de nos rois n'est jamais durable, et le plus souvent avec elle s'efface ce qu'elle n'avait produit qu'à regret.

» Soutenus de cette espérance, nous faisons à Votre Majesté, puisqu'Elle l'ordonne, l'humble sacrifice de nos propres sentiments ; et, de son très-exprès commandement, nous requérons que sur la déclaration dont la lecture vient d'être faite, il soit mis qu'elle a été lue et publiée Votre Majesté séant en son lit de justice, et registrée au greffe de la cour, pour être exécutée selon sa forme et teneur. »

Ensuite le chancelier, après avoir pris les ordres du roi, a ordonné en son nom l'enregistrement au greffe du Parlement de la déclaration du 18 août : puis il a fait donner lecture à l'assemblée d'une nouvelle loi ayant pour but de proroger la perception de certains droits de finance, relatifs à l'administration de la justice, perception qui devait cesser dans le cours de cette année 1732.

Après cette lecture, le chancelier a dit : *Les gens du roi peuvent parler*, et Gilbert de Voisins a repris en ces termes :

« Sire, nous ne pouvons douter de l'intention ni des désirs de Votre Majesté pour le soulagement de ses sujets : et lorsqu'Elle déclare que la situation présente de ses finances ne lui permet pas encore de leur épargner la prorogation de ces impositions diverses rassemblées dans un même édit, nous sommes persuadés que Sa Bonté en est plus touchée que nous-mêmes. Le retranchement ou la diminution de quelques-unes dès à présent en est un gage assuré. Achevez, Sire, l'ouvrage de Votre Bonté royale pour vos peuples, le plus tôt que l'état de vos affaires le pourra permettre : Nous ne pouvons en supplier Votre Majesté avec trop d'instance, ni trop de respect.

» Qu'elle nous permette de la supplier aussi très-humblement de faire une attention. Ces charges de l'État, dont Elle sent le poids, et qui retar-



dont les effets de son cœur vraiment paternel pour ses peuples, se sont accumulées de longue main dans la diversité des occasions. Peut-être qu'un peu plus d'instances humbles et respectueuses, faites dans le temps, en eussent épargné quelque partie, et Votre Majesté elle-même en recueillerait le fruit aujourd'hui.

» Nous requérons l'enregistrement de la déclaration qui vient d'être lue. »

La séance se termina par une dernière et brève harangue du chancelier, ordonnant expressément, au nom du roi, à messieurs du Parlement, *avec toute l'autorité qu'il a sur leurs charges et sur leurs personnes*, de rendre assidûment la justice due à ses peuples; et le roi lui-même, avant de se lever et de sortir, ajouta : « Je vous ordonne de ma propre bouche » d'exécuter tout ce qui vient de vous être dit, et principalement sur » l'exercice de la justice. »

Il nous semble que, dans ces circonstances mémorables, le langage tenu par Gilbert de Voisins était empreint tout à la fois du respect qu'il devait à la majesté royale, et de ce qu'il devait à lui-même et à la dignité de ses fonctions, l'expression ferme et indépendante de l'opinion que lui dictaient sa raison et sa conscience.

Peu de temps après, en 1733, se présenta une nouvelle occasion, née encore des querelles ecclésiastiques. Il courait dans le public un certain imprimé contenant des lettres du doyen de la Sorbonne au premier président, et de l'évêque de Laon à ce doyen, au sujet d'une thèse précédemment condamnée. Le 23 février, le Parlement rendit un arrêt *fulminant*, disent les écrits du temps, contre ce fameux imprimé, et profita de l'occasion pour y renouveler les quatre propositions de l'assemblée du clergé en 1682, touchant les droits du Pape et les libertés de l'Église gallicane. Cet arrêt fut rendu sur les conclusions conformes du premier avocat général, Gilbert de Voisins.

Cependant, en 1739, à l'âge de cinquante-cinq ans, et après plus de vingt années d'exercices de ses grandes fonctions, Gilbert songea à se démettre de sa charge en faveur de son fils, dont il avait soigneusement surveillé l'éducation et qui donnait les plus belles espérances. Ce fils montra en effet les qualités d'un magistrat distingué; mais la mort vint prématurément trancher sa carrière. En 1754, alors que le Parlement était exilé à Soissons, Pierre Gilbert eut la douleur de perdre ce fils bien-aimé, et le courage de composer lui-même son épitaphe.

La seconde partie de la vie de Pierre Gilbert fut aussi laborieuse que la première avait été brillante. Dès 1740, à la sortie du Parlement, le roi

l'avait nommé conseiller d'État : il devint premier président au *Grand Conseil* pour l'année 1744, et en 1757 il fut appelé à faire partie du conseil des dépêches. Dans ces divers postes, ses travaux furent immenses : il n'est guère de règlement utile, paru de son temps, dans lequel il n'ait eu une part considérable ; le gouvernement, qui connaissait sa valeur, voulait avoir son avis sur tous les points importants de l'administration, et le chargea même souvent de la rédaction de mémoires sur des matières spéciales. Parmi ces mémoires, il en est deux dont le mérite exceptionnel fut reconnu plus tard et qu'il avait intitulés ainsi : *Mémoires sur les moyens de donner aux protestants un état civil en France, composés de l'ordre du roi Louis XV, par M. Gilbert de Voisins, conseiller d'État, suivis d'un projet de déclaration.* Ces deux mémoires n'ont été publiés qu'en 1787, par son petit-fils, Pierre-Paul Gilbert de Voisins qui, après avoir été avocat du roi au Châtelet et président à mortier au Président de Paris, périt, en 1793, sous la hache révolutionnaire. Au milieu de ses occupations si nombreuses, Pierre Gilbert avait cependant trouvé le temps de dépouiller le célèbre *Recueil des manuscrits de Brienne.* On sait qu'Antoine de Loménie, secrétaire d'État, avait en mourant, en 1638, légué à la bibliothèque du roi 340 volumes de manuscrits qui forment une collection précieuse de *pièces historiques* connues sous le nom de *Manuscrits de Brienne.* C'est un répertoire raisonné de ces manuscrits que Pierre Gilbert entreprit et qu'il composa en 3 volumes in-4°. — Il y consacra dix-huit années, et il répétait souvent que ce travail n'avait été pour lui qu'un délassement. Ces studieux loisirs remplirent sa vieillesse, et, le 20 avril 1769, il s'éteignit, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

J. Barbier.
membre de la 2e classe.

L'HISTOIRE

Quand le dieu des beaux-arts, par d'éternels statuts,
Des neuf divines sœurs régla les attributs,
« Sois, dit-il à Clio, la muse de l'histoire.
» A toi d'être avant tout la *fille de Mémoire*,
» De buriner le temps, de juger à la fois
» Les âges disparus, les peuples et les rois ;
» A toi de dispenser la gloire et l'infamie,
» D'éveiller la vertu dans la pourpre endormie,



» D'exalter les hauts faits des plus humbles mortels,
» De flétrir les tyrans jusqu'au pied des autels. »

Apollon la chargeait d'une assez rude tâche.
N'importe; elle se mit à l'œuvre sans relâche.
Or, ses premiers récits, un peu secs, presque nus,
Semblèrent d'un enfant les récits ingénus.
A la soif des penseurs les faits pouvaient suffire;
Mais quant au peuple, il faut l'amuser pour l'instruire,
C'est ce qu'apprit la muse. Un jour, tout radieux
Un être fantastique apparut à ses yeux.

« Du peuple devant toi reconnais le génie,
» Lui dit-il; docte émule et sœur de Polymnie,
» Je viens te révéler le secret enchanteur
» D'allécher, de charmer, d'enchaîner ton lecteur.
» Sur tes pas, dans la voie où ton flambeau l'éclaire,
» Ne crois pas l'entraîner en dédaignant de plaire.
» Connais l'homme. Pour lui, le vrai, trop sérieux,
» N'a pas le vif éclat, l'attrait du merveilleux :
» Séduit par son mirage, il y court et s'y plonge.
» Mets donc la vérité sous l'aile du mensonge.
» Alors vole et triomphe. Adieu! suis mes avis. »

Trop docile à sa voix, Clio les a suivis.
Ainsi, sous son crayon, dans ses fastes, l'on trouve
Le fondateur de Rome allaité par sa louve,
Les boucliers sacrés tombés du haut des cieux,
Le dur caillou tranché par un rasoir pieux,
Et, quand César expire, à la nature entière
Le soleil indigné refusant sa lumière,
Puis maint autre prodige, Indous, Grecs et Romains,
Jetés comme pâture aux crédules humains.
Aussi comment procède un auteur de légendes
Qui d'un ingrat passé va défrichant les landes?
Au lieu de raconter, il conte; ses portraits
Sont tous tirés, dit-il, de mémoires secrets.
De tant de beaux récits, prétendus véritables,
Que surnagerait-il, si vous ôtiez les fables?
Que de haillons brodés! et que de nains grandis!
Que d'admirables mots, qui n'ont point été dits!

Mais le roman répugne à qui, d'une âme ardente,
Cherche la vérité naïve, indépendante,
Libre des oripeaux qui nous voilent ses traits.
D'autres jours sont venus : on veut la voir de près,
Surprendre ses beautés dans leur candeur suprême;
On veut approfondir jusqu'à ses laideurs même.
Aux poëtes laissons leurs douces fictions,
Leur magique idéal et ses illusions;
Mais du masque ou du fard qui couvre ton visage,
Noble histoire, il est temps de te sauver l'outrage.
Si flatteurs, détracteurs, romanciers, tour à tour
Trop souvent t'ont montrée à nous sous un faux jour,
Pour discuter ta cause et noter leurs méprises,
L'*Institut historique* ici tient ses assises.
Les débats sont ouverts; son rôle est solennel :
Mais nul par ses arrêts n'est jugé sans appel.
A tous les studieux il ouvre la carrière :
« Venez, dit-il, entrez, apportez la lumière.
» Aidez-nous à fouiller la mine du passé;
» Elle recèle encor maint trésor délaissé.
» Sage qui s'enrichit sans appauvrir personne!
» A l'œuvre, pionniers! qui laboure moissonne.
» Laisserions-nous les gens dire mal à propos
» Qu'un siége académique est un lit de repos? »

Donc gloire à vous, messieurs, chers et savants confrères!
Heureux qui prend sa part de vos labeurs austères!
Moi, je n'ai que l'esprit de vous admirer tous,
Et qu'un filet de voix, pour crier : gloire à vous!

CLOVIS MICHAUX,
membre de la 2e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

Rapport sur une notice historique sur Menthon-les-Bains et sur deux brochures concernant saint François de Sales, envoyées par M. Alphonse Despine, membre de l'Institut historique.

Un de nos collègues, M. Alphonse Despine, savant, docteur et ancien professeur en droit, demeurant à Annecy, a fait hommage de trois bro-

chures à l'Institut historique. Ces trois brochures sont les suivantes : 1° *Notice historique sur Menthon-les-Bains et ses thermes*; 2° *Saint François de Sales, ses reliques sous la terreur, et Annecy* (en collaboration avec M. Eloi Sorand); 3° *et relation des fêtes commémoratives de la canonisation de saint François de Sales* (en avril 1865).

Le premier de ces trois opuscules est une brochure de vingt-deux pages seulement, destinée à souhaiter la bienvenue à la résurrection des bains de Menthon. Elle contient, par occasion, quelques données historiques sur la localité de Menthon, et elle s'attache surtout à démontrer qu'on y possède de véritables bains romains et des eaux dont l'efficacité ne le céderait en rien à celle des stations balnéaires qui ont, chaque année, le lucratif privilége d'attirer, en grande quantité, des malades, des curieux et des oisifs. — Les eaux de Menthon, perdues depuis plusieurs siècles, ont été récemment retrouvées par un ancien guide au Grand-Saint-Bernard qui, dans plusieurs départements de la France, s'est occupé d'hydroscopie. L'auteur de la brochure, animé d'un louable sentiment de patriotisme local, aime à présager un heureux avenir à ces nouveaux thermes. Leurs antiques eaux ont été retrouvées, il ne manque donc plus à Menthon aujourd'hui que des buveurs et des baigneurs, hommes de foi dans les mérites de la station thermale remise en honneur; avec M. Despine nous les souhaitons de grand cœur à la localité de Menthon.

Les deux brochures concernant saint François de Sales sont toutes deux plus importantes que celle dont nous venons de dire quelques mots. L'une de ces deux brochures se prêterait toutefois assez difficilement à une analyse; c'est celle qui est relative au récit des fêtes commémoratives de la canonisation de saint François de Sales. On sait qu'on n'attendit pas, pour cet illustre personnage, le temps laissé d'ordinaire entre la mort de ceux que l'Eglise honore et le jour de la déclaration du Saint-Siége qui les range au nombre des saints. La cour de France, avec raison, considérait comme étant en quelque sorte un de ses nationaux François de Sales, qui nous avait réellement appartenu par ses prédications, par ses écrits et même par sa sainte mort sur la terre française; aussi poursuivit-elle, avec un grand zèle, par son ambassadeur à Rome, la canonisation du sage évêque de Genève, et le pape Clément IX, se rendant aux vœux de Louis XIV, François de Sales, mort en 1622, fut déclaré saint dès le 19 avril 1665. C'est ainsi que, le 19 avril 1865, on a pu célébrer à Annecy l'anniversaire bi-séculaire de cette canonisation. L'auteur de la brochure a cherché, comme il le dit, à rester un simple annaliste des cérémonies de cet anniversaire dans le pays natal du saint. Le cadre du récit renfermant de

nombreux détails, l'auteur a tâché de ne point oublier, même jusqu'au fond des ruelles les plus reculées d'Annecy, selon son expression, les faits de la plus minime importance. Il nous paraît avoir réussi et avoir été complet sans tomber dans la confusion, qui était un peu l'écueil du sujet. On voit bien par le récit de l'auteur que l'anniversaire de la canonisation de saint François de Sales a été salué à Annecy par un enthousiasme général, qui ne fait que rappeler, du reste, celui avec lequel sa canonisation avait été accueillie à Rome deux siècles auparavant, témoin cette phrase d'une naïveté charmante de la vieille *Gazette de France* de 1665, que ne cite pas M. Despine, mais où nos recherches particulières nous ont fait lire, à propos de la canonisation originaire : « Le peuple romain témoigna par ses acclamations sa joie *de ce qu'on avait rendu justice* à ce saint. »

La dernière brochure dont il nous reste à vous entretenir se divise en deux parties bien distinctes. La première partie est relative à la vie de saint François de Sales ; la seconde est afférente à l'histoire de ses reliques sous la terreur. C'est seulement de la première de ces deux parties, comme étant d'un intérêt historique et littéraire plus général, que le rapport dira quelque chose.

L'auteur a su rendre attachante la lecture de sa biographie de François de Sales, qui ne fut pas seulement un saint évêque, mais qui, en compagnie de Charron, de Malherbe et de Regnier, constitue une des quatre grandes gloires littéraires du règne de Henri IV. A ce titre, François de Sales était déjà bien véritablement une notabilité française avant l'annexion de la Savoie. Ses qualités distinguées de style et de pensée feront assurément toujours lire avec charme, même parmi les plus mondains, le plus célèbre de ses ouvrages, son *Introduction à la vie dévote*, que l'Académie française n'a eu garde d'omettre lorsqu'elle a dressé un canon officiel de quelques écrivains pour servir de modèles de la langue.

M. Despine décrit, avec sagacité, l'influence que l'ouvrage de François de Sales eut sur son temps. Comme il le dit, ce livre ouvrait, le premier peut-être, une voie de douceur et de conciliation. La violence des passions religieuses était encore loin de s'être calmée en 1608, date de l'apparition du livre ; comme toujours, la lutte avait accentué la position respective des partis. Nul, du reste, n'a mieux jugé ce livre que le roi Henri IV, qui exprimait, à ce sujet, ses sentiments en ces termes : « Ce traité enseigne la connaissance de Dieu et la méthode de le servir, en sorte que l'irréligion et l'impiété soient évitées aussi bien que la superstition et le scrupule. »

M. Despine a omis de nous dire qu'Henri IV avait vivement engagé François de Sales à publier son livre, et qu'il n'a fallu rien de moins que les instances royales pour le faire mettre au jour. L'auteur rapporte toutefois exactement la première origine du livre. Si, comme il le dit, avec une expression heureuse, on croit y causer avec un conseiller intime, c'est parce que le livre entier n'est que le recueil des conseils donnés à une femme du monde, Louise du Chastel, mariée au seigneur de Charmoisy. Cette donnée, incontestablement vraie, étant admise, on n'éprouve aucune surprise, comme le fait remarquer M. Despine, à lire dans l'ouvrage que le bal est « une action de soi indifférente et qu'ès récréations on pouvait se servir de quolibets. » Il convient de remarquer, en passant, que le mot de quolibet s'entendait alors dans le sens du latin *quod libet*, ce qui plaît ; ce n'est que postérieurement et par extension, qu'on a donné au mot la signification de turlupinades, de calembours et de trivialités souvent déplacées. Quoi qu'il en soit, on comprend que cette tolérance, inouïe dans les souvenirs du XVIe siècle, ait dû soulever de violentes colères individuelles, et que, du haut de la chaire, des paroles de blâme aient été prononcées. M. Despine raconte, à ce sujet, comment un religieux fut si surpris de cet esprit de tolérance, qu'il témoigna publiquement, dans un sermon prononcé à Annecy même, combien il en était indigné. Il fit plus; il tira de sa manche le livre qu'il jugeait si pernicieux, et s'étant fait apporter une bougie allumée, il le brûla publiquement en chaire.

François de Sales ne marqua pas seulement son influence sur son siècle par ses écrits, il sut aider encore, par l'action, au développement du mouvement des idées. C'est lui qui, en 1609, vingt-huit ans, par conséquent, avant la création de l'Académie française, constitua, à Annecy, la plus ancienne des sociétés littéraires d'en deçà des monts, l'*Académie florimontaine*, qui a depuis lors survécu et à laquelle M. Despine s'honore d'appartenir. On l'appela un peu poétiquement *florimontaine*, parce que les muses, disait-on, fleurissaient alors parmi les montagnes de Savoie. On lit, dans les statuts de fondation de cette académie, qu'on y traitera (entre autres sujets) *de l'ornement des langues et surtout de la française*. On y lit encore que : « Les académiciens ne devront point être grevés de contribuer pour les choses qui seront nécessaires selon la raison. » On termine sur ce point en disant : « Que les avaricieux ne mettent point le pied dans l'Académie. » C'est un mot qui aujourd'hui, à plus de deux siècles et demi de distance, va encore à l'adresse de ceux qui sont affiliés à des sociétés qui, comme la nôtre, ne peuvent fonctionner qu'à l'aide des cotisations que s'imposent leurs divers membres.

L'auteur, auquel nous revenons, nous paraît avoir bien mis en lumière tous les détails relatifs à l'établissement de l'académie d'Annecy et à ses premiers fondateurs, parmi lesquels on remarque Claude Favre de Vaugelas, devenu plus tard académicien français et auquel on doit une élégante traduction de Quinte-Curce et des *Remarques sur la langue française*, qui, aujourd'hui encore, sont consultées utilement par les grammairiens, quoiqu'elles n'aient plus été réimprimées depuis 1738, le public ayant pris l'habitude de les délaisser.

Eug. Paringault,
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MAI 1868.

⁂ Première classe (*Histoire générale et histoire de France*). La séance est ouverte à huit heures et demie du soir; M. Carra de Vaux, président de la troisième classe, occupe le fauteuil; M. Barbier remplit, en l'absence de M. Gauthier la Chapelle, les fonctions de secrétaire. La lecture du dernier procès-verbal est ajournée à la prochaine séance. M. Goyetche remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre résidant. M. Barbier exprime, au nom de M. Breton, président de l'Institut historique, les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir assister à la séance par suite d'une indisposition. M. de Saint-Julien s'excuse de ne pouvoir assister à la séance à cause de maladie. Sont offerts à la classe le Bulletin de géographie et la Revue agricole de Valenciennes.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; la lecture du procès-verbal est ajournée; plusieurs livres sont offerts aussi à cette classe; on reproduira leurs titres dans les bulletins du journal.

⁂ La troisième classe s'est assemblée le même jour sous la même présidence; la lecture du procès-verbal est également ajournée; la lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. Carra de Vaux donne lecture de son rapport sur l'abbaye de Royaumont par l'abbé Duclos; après quelques observations de MM. Rossignol Barbier et du rapporteur, l'assemblée vote le renvoi au comité du journal.



M. Barbier donne lecture de son mémoire sur Gilbert de Voisins; M. Marcellin, de la notice sur notre regretté collègue, M. Le Bas, architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts (Institut); M. Clovis Michaux, d'une pièce de poésie. Toutes ces lectures destinées à la séance publique annuelle de l'Institut historique sont admises par l'assemblée.

M. Foulon lit une notice nécrologique sur notre regretté collègue, M. l'abbé Badiche, qui est renvoyée au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 29 MAI 1868.

⁂ La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil.

M. Barbier, en l'absence de M. le secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

On communique à l'assemblée une lettre de M. le chevalier avocat Balthasar Cerri qui demande à faire partie de l'Institut historique comme membre correspondant titulaire; il se présente sous les auspices de Monseigneur Cerri et de M. Renzi. Une commission est nommée par le président afin de vérifier les titres du candidat; elle se compose de MM. Paringault, Marcello Ranzi et Folliet rapporteur.

Lettre de M. le chanoine Faggioni de Sinigaglia, par laquelle il remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant.

L'ordre du jour appelle l'approbation des comptes de l'administration. M. Barbier fait connaître le résultat des travaux de la dernière séance du conseil.

Cette communication est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. de Berty, Barbier, Breton, Renzi, Paringault.

L'assemblée passe au scrutin secret et les comptes de l'administration sont approuvés.

Lecture est donnée ensuite à l'assemblée du rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires proposés pour les mentions honorables.

Le vote individuel a lieu sur chacun des cinq mémoires proposés. L'assemblée ratifie au scrutin les propositions de la commission, en les nommant dans l'ordre alphabétique suivant :

1° Étude sur Claude Gaultier, avocat au Parlement de Paris, par M. **Barbier**.

2° Histoire ancienne de l'Amérique centrale, par M. de **Bellecombe**.

3° Guillaume Poyet, chancelier de France, par M. A. **Parrot**.

4° Frédéric Barberousse au siége de Tortone, par M. Marcello **Ranzi**.

5° Un chapitre de l'Histoire de l'Association, la mainmorte, par M. **Vavasseur**.

Lecture est donnée ensuite par M. Barbier du travail de M. le comte Reinhard, sur le feu roi Louis Ier de Bavière; renvoi au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée. **Renzi.**

CHRONIQUE

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos collègues la distinction qui vient d'être accordée par M. le Ministre de l'instruction publique à M. Théodore Lecerf, membre correspondant de l'Institut historique. M. Lecerf a été nommé officier d'Académie à l'occasion du rapport qu'il a présenté sur les écoles nationales dans les îles anglo-normandes.

Notre collègue a bien voulu offrir un exemplaire de ce travail à l'Institut historique qui a chargé un de ses membres M. Joret-Desclozières de lui en rendre compte.

Nous avons eu le plaisir de voir figurer parmi les lauréats de l'Exposition de peinture, notre collègue M. Parrot.

Voici l'élogieuse appréciation qui a été faite de son œuvre, dans le *Moniteur* du 26 mai 1867, par M. Théophile Gautier :

« Il y a du talent et des qualités de peintre dans *l'Élégie* de M. Parrot.

» C'est une figure de jeune femme mélancoliquement assise au bord de la mer, laissant pendre sa main à côté de sa lyre, et paraissant suivre quelques rêves d'amour mêlés de souvenirs douloureux, sans doute.

» Ce titre n'est que le baptême d'une étude peinte; mais *Élégie* ou non, la couleur est vraie, et le modèle a de la puissance. » (Revue du Salon de 1868.)

J. Desclosières.

A. RENZI,
Administrateur.

Achille JUBINAL,
Secrétaire général.


Imp. L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.



MÉMOIRES

LA LÉGENDE DU MASQUE DE FER.

« Le masque tombe, l'homme reste et le héros s'évanouit. »

Nous n'avons pas la prétention d'éclairer entièrement un fait historique aussi entouré de mystères et de conjectures, que la légende du fameux homme au masque de fer, dont la qualité et la position sociale, très-relevées et très-exagérées par les auteurs et les écrivains qui se sont occupés de lui, ont été l'objet de tant de demi-révélations, de tant d'interprétations et de tant de commentaires plus ou moins graves, sensés et sérieux.

Nous venons, seulement, apporter nos idées personnelles au sujet d'un incident qui a échappé, jusqu'ici, aux recherches et aux investigations de l'histoire, réduire et simplifier les faits à leur valeur véritable, et répéter brièvement les divers systèmes établis sur le compte d'un personnage que nous avons tout lieu de croire moins intéressant et moins important qu'on a essayé de le dépeindre et de le représenter.

La curiosité publique s'attache plus fortement, comme on le sait, aux choses inconnues, qu'aux choses connues et parfaitement avérées. L'histoire de l'homme au masque de fer n'est tout simplement que l'un de ces mystères de convention et de tradition que des écrivains prétentieux et vaniteux ont essayé d'exploiter, pour le compte personnel de leur réputation et de leur renommée.

Voici, en effet, les seuls faits précis et authentiques sur lesquels reposent les bases peu solides qui ont donné lieu à tant de fables plus ou moins raisonnables ou ingénieuses, et à quelques romans émouvants et intéressants.

Le 19 novembre 1703, un prisonnier d'Etat nommé Marchiali, âgé de quarante-cinq ans environ, décéda dans la prison de la Bastille et fut inhumé le 20 du même mois, dans le cimetière de Saint-Paul, sa paroisse, en présence de M. Rosargez, major, et de M. Riche, chirurgien de la Bastille.

Jusque-là, rien de plus simple et de plus naturel. Un prisonnier meur on l'ensevelit et on l'enterre en présence de plusieurs témoins, et avec les formalités voulues. Les registres des sépultures de l'église Saint-Paul,

d'où cette mention est extraite, n'offrent donc rien de bien mystérieux et de bien extraordinaire.

Une sorte d'intérêt plus direct se révèle néanmoins dans une note assez authentique, insérée dans le journal de du Jonca, lieutenant du roi à la Bastille, déposé à la bibliothèque de l'Arsenal, sous le titre de : l'Estat des prisonniers *sortant* de la Bastille, vivants ou morts sans doute, puisque Marchiali en était sorti mort.

Cette note, datée, comme la précédente, du lundi 19 novembre 1703, fait en effet mention de la mort d'un M. de Marchiel (Marchiali), pseudonyme cachant un nom inconnu, que M. de Saint-Mars, gouverneur des îles Sainte-Marguerite, aurait amené avec lui de ces îles à la Bastille, à l'époque où il en fut nommé gouverneur, c'est-à-dire en 1698. Ce prisonnier, ajoute la note, que M. de Saint-Mars avait gardé longtemps dans les îles, et qui portait toujours sur sa figure un masque de velours noir, fut confessé, avant de mourir, par M. Giraut, aumônier de la Bastille; mais ne reçut pas, toutefois, les derniers sacrements. Dans une note précédente du même journal, datée du 18 septembre 1698, on trouve inscrite l'arrivée de M. de Saint-Mars avec son prisonnier, dont on ne dit pas le nom et que l'on fait toujours tenir masqué, et qui fut installé dans la troisième chambre de la tour de la Bertaudière, bien meublée et bien pourvue de toutes choses par M. de Saint-Mars.

Cette note est en outre plus explicite que la seconde ; elle atteste que le prisonnier inconnu, venant des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat avec le gouverneur, avait été aussi placé sous sa garde, à Pignerol, où Saint-Mars avait résidé avant de passer aux îles.

Tels sont les documents principaux, confirmés par quelques feuillets extraits des archives de la Bastille, recueillis par Duval, ancien secrétaire de la police, sur les ordres de Malesherbes, et publiés par Villenave père et par Chevalier, dans la *Bastille dévoilée;* feuillets très-insignifiants d'ailleurs, et qui n'ajoutent rien aux circonstances retracées par du Jonca ; tels sont les faits principaux, disons-nous, attestant l'existence, non plus de l'homme au masque de fer, mais de l'homme au masque de velours noir, si les notes concernant Marchiel ou Marchiali sont exactes, réelles et authentiques.

On ne s'occupait guère de cet obscur inconnu, lorsque le père Henri Griffet, attaché à la Bastille comme confesseur pendant neuf années, publia les notes précédentes vers 1744, en ajoutant qu'il tenait du gouverneur actuel de la Bastille, Jourdan Delaunay, que le souvenir du prisonnier masqué s'était perpétué dans les prisons, et qu'après sa mort les officiers

et les domestiques qui se trouvaient alors de service à la Bastille, avaient brûlé ses meubles, son linge, ses habits, son matelas, ses couvertures, et que la chambre qu'il occupait avait été blanchie et regrattée à neuf. L'addition du père Griffet est moins authentique que celle de du Jonca ; il tient *oralement* ces renseignements du gouverneur, qui les tenait lui-même *oralement* des soldats et des domestiques. Après tout, cette addition n'aurait rien d'étonnant et d'extraordinaire ; il est tout naturel qu'on fasse brûler les meubles et le linge d'un prisonnier, s'ils sont sales, malpropres ou usés, et qu'on restaure quelquefois les murs d'un cachot habité pendant de longues années, pour ne pas trop décourager les locataires présents ou à venir. C'est une simple mesure hygiénique, tombée en désuétude, sans doute, mais dont l'application, toute rare et toute insolite qu'elle puisse être, n'offre rien de bien étrange et de bien surprenant.

Toutefois, le père Griffet avait à peine publié ses notes et son addition, que les esprits forts et les grands esprits s'en mêlèrent et s'en occupèrent. L'homme au masque de velours, transformé et grandi, prit des proportions fantastiques et surnaturelles.

On y vit une victime du pouvoir royal et de la tyrannie des cours. On se crut à la piste de quelque grand secret de famille, de quelque drame intime et ténébreux ; mais quelle pouvait être cette victime, sans contredit, illustre et de haut rang ?

Les grands esprits travaillèrent donc, et voici, par ordre chronologique, à quoi aboutirent leurs travaux et leurs veilles.

Le père Griffet, qui revint à la charge en 1749 et 1769, expliquant le nom de Marchiali par les deux mots français-latin *hic amiral* (sous-entendu *est*) celui-ci est l'amiral, se réunit aux mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse (lisez France), publiés à Amsterdam en 1745, attestant que le captif inconnu ne pouvait être que *le comte de Vermandois*, fils naturel de Louis XIV et de Mlle de la Vallière, amiral de France, présumé mort en 1683 et emprisonné perpétuellement à Exiles, puis à Pignerol et à l'île Sainte-Marguerite, puis transféré à la Bastille pour avoir donné un soufflet au dauphin. L'histoire du fameux plat d'argent, aux initiales du jeune prince, ramassé par un pêcheur de l'île, histoire retracée par Voltaire dans le *Siècle de Louis XIV*, appartient aux auteurs de cette version, plus probable et plus acceptable que beaucoup de celles qui suivirent, mais qui peut être facilement combattue et réfutée. Le comte de Vermandois, âgé de seize ans à sa mort, ne pouvait avoir quarante-cinq ans en 1703, à l'époque où mourut Marchiali ; mais seulement trente-cinq.

Il est sans exemple, ensuite, qu'un simple soufflet donné à un prince royal, par un enfant de seize ans, pût entraîner une peine aussi grande, aussi longue et aussi disproportionnée, surtout appliquée par un père vis-à-vis de l'un de ses fils.

Louis XIV, par ce châtiment terrible et barbare, eût bien mal récompensé la tendresse affectueuse et le véritable dévouement de Louise de La Vallière, mère du comte de Vermandois, transformée alors en sœur Louise de la Miséricorde.

En 1746, le chevalier de Mouhy, esprit léger et superficiel, inventa pour la première fois le fameux *Masque de fer*, dans son histoire des amours d'une sœur du roi de Castille et d'un vice-roi de Catalogne, publiée à La Haye sous le titre de l'homme au *Masque de fer*.

Le fils de la princesse et du vice-roi ne serait d'après lui que le Captif mystérieux des îles Sainte-Marguerite.

Le chevalier de Mouhy n'avait guère d'ailleurs la prétention de faire de l'histoire réelle et authentique ; on ne se souvient guère aujourd'hui que du titre de son ouvrage, qui lui a seul survécu et est passé à la postérité.

Voltaire, en 1752, dans son *Siècle de Louis XIV*, relate l'existence du Masque de fer, rapporte l'histoire du fameux plat d'argent, embrouille et mêle toutes les dates avec son esprit et sa malice ordinaires, fixe en 1661 l'incarcération du Masque de fer, son entrée à la Bastille en 1690, du temps de Louvois qui était allé le voir , et affirme que le captif inconnu, dont le nom n'avait pas été divulgué par M. de Chamillart avant sa mort, aimait fort le linge blanc et pinçait très-bien de la guitare.

Il est évident que Voltaire n'a voulu que se moquer de ses contemporains, en enchevêtrant encore plus une question déjà si compliquée et en laissant soupçonner qu'il en sait plus qu'il ne veut en dire, tout en évitant avec soin de se prononcer. Le poëte qui a inventé le tissu d'infamies et d'obscénités qu'il prête à la grande héroïne nationale ne devait être nullement embarrassé pour embellir l'histoire de l'hypothétique Marchial où Marchiali.

Lenglet Dufresnoy, vers le même temps, prononça, pour la première fois, le nom du duc de Beaufort, amiral de France comme le comte de Vermandois et présumé disparu au siége de Candie en 1669. — Cette opinion, admissible aussi, puisque la mort du duc qui n'avait jamais été officiellement constatée et appuyée par Lagrange Chancel, dans une lettre adressée à l'*Année littéraire* en 1759, d'après des relations obtenues dans les îles où il avait été lui-même prisonnier en 1776 pour ses *Philippiques*, pèche toutefois par sa base.

Le duc de Beaufort, petit-fils naturel du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, étant né en 1619, aurait eu quatre-vingt-sept ans en 1703. Le duc de Beaufort serait donc trop vieux, le comte de Vermandois trop jeune.

Un ouvrage ressuscité d'un petit livre imprimé à Cologne en 1692 et intitulé les *Amours d'Anne d'Autriche avec le C. d. R.* (Le cardinal de Richelieu, sans doute), mit en avant le nom d'un fils naturel d'Anne d'Autriche, appréhendé et supprimé ostensiblement par ordre du roi. Cette résurrection ingénieuse et romanesque d'ailleurs, fut chaudement et énergiquement appuyée; seulement le nom du père de l'enfant changea selon les goûts et selon les caprices.

Saint-Mihiel en attribua la paternité au cardinal Mazarin (1790). Cubières, dans son *Voyage à la Bastille*, publié en 1789, demeure indécis entre Buckingham et les deux cardinaux. Luchet se déclara nettement pour le beau duc anglais.

Soulavie, dans ses Mémoires sur Richelieu, et d'après un entretien confidentiel avec son héros, en fait un frère jumeau de Louis XIV, supprimé pour éviter les difficultés du droit d'aînesse et de succession. — C'est sur ce thème très-superficiel qu'Alexandre Dumas a mis sur la scène le prisonnier de la Bastille, dans son roman de *Vingt ans après*.

Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, Sismondi, dans son *Histoire des Français*, Dufey de l'Yonne, dans son *Histoire de la Bastille* (1834), inclinent vers le même sens.

Saint-Foix, aussi dans l'*Année littéraire* (1768-1769), mit en avant le nom du duc Jacques de Montmouth, fils naturel du roi Charles II Stuart, qui aurait été décapité en 1685, et critique spirituellement les affirmations d'un certain M. de Polteau, qui, se disant bien informé, affirmait que le prisonnier portait plusieurs noms, tels que Thérat, Matthioli, Latour et Lestang; il lui attribuait des cheveux blancs en 1698 et tombait finalement dans les erreurs les plus grossières et les plus naïves.

Le duc de Montmouth, dont Eugène Sue a pris la défense dans son roman du *Morne au diable*, eut peu de succès néanmoins, et fut remplacé en 1770 par le comte Antoine Hercule Matthioli, agent du duc de Mantoue auprès du roi Louis XIV, accusé pour crime de trahison par Catinat en 1678, et conduit et enfermé au château de Pignerol.

Le baron d'Hein, capitaine au régiment d'Alsace, qui donna le premier cette nouvelle interprétation en 1770, nous paraît être le plus près de la vérité. Le comte Mattioli, personnage réel et authentique, bien et dûment arrêté et fait prisonnier d'Etat, pouvait bien être, *e non era morto*, le même

Marchialy, nom défiguré sur les registres de Saint-Paul, mort à la Bastille en 1703 après avoir été transféré aux îles Sainte-Marguerite et assez rudement traité dans sa prison par M. de Saint-Mars. Ce système appuyé sans réserve par Roux Fazillac en 1809, et par Delort dans son histoire de l'*Homme au masque de fer*, mais avec certaines variantes par Dutems (1789), qui fait de Matthioli un comte Jérôme Magni, toujours agent du duc de Mantoue, et par Weiss (1820) qui le représente comme un frère naturel du duc de Mantoue appelé Jean de Gonzague, n'a qu'un seul défaut à nos yeux, celui d'être trop naturel et trop historique.

Avec lui tombent tous les mystères et tous les incidents, le masque de velours ou de fer, le linge fin, les riches meubles et les plats d'argent, les respects étranges de M. de Saint-Mars, les révélations indiscrètes et compromettantes ; et Matthioli ne devient plus qu'un homme ou qu'un prisonnier ordinaire, ce qui est un grand tort pour les croyants qui ont rêvé de grands seigneurs ou de princes du sang.

Malheureusement pour ce système, Matthioli, mort en 1703, n'aurait eu que vingt ans en 1678 ; or ce n'est pas à l'âge de vingt ans que l'on est initié aux secrets d'État d'une importance majeure.

Nous ne dirons rien des versions absurdes provenues des recherches exécutées par l'ordre de l'empereur Napoléon, et aussi infructueuses que celles ordonnées par Malesherbes en 1755, et des investigations faites sur le grand journal de la Bastille, apporté à l'Hôtel-de-Ville en 1789, après la prise de cette forteresse, où l'on trouva des pages déchirées et enlevées à dessein.

L'Empereur dut se trouver médiocrement flatté de la généalogie burlesque inventée par des adulateurs maladroits, qui le faisaient descendre des amours vulgaires du Masque de fer, considéré comme un frère du roi Louis XIV, avec la fille du geôlier des îles Saint-Honorat, appelé Bonpart, dont les petits-enfants auraient pris le nom et auraient produit les Bompart (lisez Bonaparte) de Corse. L'Empereur en haussa les épaules de dégoût et fit bien, ce nous semble, en désavouant et en reniant la filiation prétendue.

Il en est de même des versions du chevalier de Taulès, en 1825, sur le patriarche arménien Arwedilks, de l'écolier jésuite jeté à la Bastille pour un distique insultant, selon Renneville, et de celle du surintendant Fouquet, prononcé seulement par Voltaire et relevé trop sérieusement par un romancier de talent et de mérite, le bibliophile Jacob, Paul Lacroix.

Le patriarche arménien Arwedilks, converti au catholicisme, et mort à Paris en 1708 selon son extrait mortuaire conservé aux archives des affaires étrangères, arrêté en 1705 à la sollicitation des jésuites, ne pouvait être le Marchiali mort en 1703.

Un distique insultant, pas plus que le soufflet donné au dauphin, ne pouvait donner lieu à une persécution perpétuelle entourée de tant de mystères et de tant de précautions à la fois.

Quant au surintendant Fouquet, à qui Louis XIV avait permis de revoir sa famille en 1679, et qui mourut en 1680, sous les yeux de sa femme et de ses enfants, quel intérêt pouvait avoir Louis XIV à le faire renfermer *incognito*, après l'avoir fait enfermer dix-neuf ans, pour ainsi dire *à ciel découvert* et au su de tout le monde ?.. Fouquet, né en 1615, aurait eu quatre-vingt-huit ans en 1703. Or, Marchiali n'avait que quarante-cinq ans.

On nous a répondu à l'avance, en niant l'authenticité des actes émanant de la fameuse prison, où les âges et les noms des prisonniers étaient déguisés et falsifiés à plaisir. Si la falsification des noms et des âges était un fait naturel dans les annales de la Bastille, pourquoi s'inquiéter alors les faux noms attribués au prisonnier inconnu et des prétendus mystères qui semblaient l'entourer et voiler sa véritable origine et sa réelle existence ?

Pourquoi, dans ce cas donné, ne pourrait-on pas rajeunir Marchiali comme on l'a vieilli et suranné pour en faire un héros présentable et intéressant ? On n'invoque qu'une seule preuve en faveur de l'hypothèse de Fouquet. C'est une carte soi-disant ramassée à la Bastille vue par Fabre d'Olivet, et mentionnée par Anquetil et portant cette mention :

N° 64,589,000. Fouquet arrivant des îles Sainte-Marguerite avec un masque de fer. X .. X... X... Kersadion.

Cette carte nous paraît être tout simplement l'œuvre d'un mauvais plaisant ou d'un gobe-mouche de l'époque. Nous nous étonnons que Fabre d'Olivet et Anquetil aient pu s'y arrêter un instant.

Le champ des conjectures est donc aussi vaste d'un côté que de l'autre, et il faut avouer que l'imagination des historiens et des romanciers à cet égard est loin d'avoir épuisé toutefois toutes les conjectures, toutes les probabilités.

On va le voir par les simples citations qui vont suivre, toutes aussi probables et aussi acceptables que celles qui précèdent.

Le prisonnier captif ne pouvait-il pas être le fruit naturel des amours de Christine de Suède venue en France en 1656 et 1657, avec le grand-écuyer Monaldeschi, assassiné dans la galerie des cerfs, à Fontainebleau, vers la fin de la même année ? Dans ce cas-là, le fils de Monaldeschi, déguisé sous le nom de Marchiali, aurait vraiment l'âge de ce dernier en 1703, c'est-à-dire quarante-cinq ans environ, ainsi que le porte l'extrait mortuaire de l'église Saint-Paul.

Ne pourrait il être issu des amours coupables de la duchesse Henriette d'Orléans, morte empoisonnée en 1679, avec le comte de Guiche ou avec Louis XIV lui-même, qui en fut un instant vivement épris et amoureux ?

Le prisonnier captif ne pouvait-il pas être issu, soit des amours secrètes de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, avec ce serviteur nègre dont parlent les chroniqueurs du temps, qu'elle avait amené d'Espagne avec elle ?

N'était-ce pas un prince plus ou moins légitime de la maison d'Espagne, que Louis XIV aurait eu intérêt à faire enlever et disparaître au profit de ses projets ambitieux sur la succession du roi Charles III ? Nous reviendrons plus bas sur cette question très-importante et très-intéressante.

N'était-ce pas plutôt enfin le chevalier Louis de Rohan, grand veneur de France, décapité en 1674, comme conspirateur, et à qui l'on aurait fait grâce de la vie ?

Si l'on nie, en outre, l'authenticité des indications fournies par les registres de la Bastille, ne pourrait-on pas dire aussi, par la même raison, que le fameux masque de velours, attribué au captif par le lieutenant du Jonca, est un simple effet d'hallucination d'esprit ou d'aliénation mentale momentanée de la part de cet officier dont le récit *oculaire* n'est appuyé par aucun document sérieux et par aucun témoignage réel et positif.

Tout est conjecture et doute dans le domaine des doutes et des possibilités.

Résumons les premières versions précédentes par des faits acquis comme réels et positifs.

Le comte Louis de Vermandois, amiral de France, et fils naturel de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière, né à Saint-Germain en Laye le 2 octobre 1667, mourut très-réellement à Courtrai, au siége de laquelle ville il avait accompagné le maréchal d'Humières, le 18 novembre 1683, à l'âge de seize ans révolus.

Le duc de Beaufort, François de Bourbon-Vendôme, amiral de France aussi (1), né à Paris en janvier 1616, fut tué réellement dans une sortie pendant le siége de Candie, le 25 juin 1669.

James Stuart, duc de Montmouth, le fils naturel de Charles II, né le 20 avril 1649, fut *réellement* décapité à Londres le 25 juillet 1685, en présence d'une foule nombreuse qu'il harangua lui-même du haut de son échafaud.

(1) Le pèreGriffet a traduit Marchiali *Hic amiral* (celui-là est l'amiral). Le mot maréchal se rapporterait mieux, selon nous, au nom de Marchiali, et en serait le véritable anagramme. Mais le nom d'aucun maréchal de France ne peut se rattacher au prisonnier en question.



Anne d'Autriche, dont le nom a été si souvent prononcé, aurait-elle eu réellement un fils dont la suppression d'état serait devenue importante et nécessaire?... Mais pourquoi ce fils, qui serait né en 1625, si elle l'avait eu du duc de Buckingham, n'aurait-il été renfermé que vers sa vingt-sixième année, si l'on en accepte la date de Voltaire, ou à cinquante-six ans seulement si l'on s'en rapporte à l'envoi de M. de Saint-Mars au gouvernement d'Exiles ou de Pignerol, c'est-à-dire en 1681 ?... Ce personnage aurait eu d'ailleurs soixante-dix-huit ans à sa mort en 1703, et non quarante-cinq ans.

L'aurait-elle eu plus tard du cardinal de Richelieu qu'elle ne pouvait souffrir... cela est inadmissible et inacceptable. Il ne manquait d'ailleurs pas d'autres moyens pour amener sa suppression ou sa disparition.

Faut-il s'arrêter à la présomption, plus *spécieuse* que *fondée*, d'un frère jumeau survenu à Louis XIV, et pouvant lui disputer un jour la couronne, sur cette présomption acceptée par certains médecins, que l'aîné de deux jumeaux n'est pas celui qui vient le premier au monde, mais bien le dernier, le réputant conçu avant lui dans le sein de sa mère ?.. Evidemment non; il importait peu à Louis XIII que ce fût tel ou tel de ses fils qui dût lui succéder, pourvu que ce fût un de ses fils.

Et telle était alors la stabilité des traditions monarchiques, invétérées dans le cœur et dans l'esprit de tous les Français, que la simple proclamation de l'aîné des deux par un édit royal ou par un décret du parlement aurait écarté pour l'avenir toutes réclamations postérieures ou posthumes. Et ce cas même donné et accepté, pourquoi faire élever en prince et en fils de roi, si l'on en croit les partisans de l'idéal, un jeune homme destiné à rester caché et recelé à tous les yeux, et perdu et dissimulé dans les profondeurs des cachots ?

Observons en passant que le frère jumeau de Louis XIV, né en 1638 comme lui, aurait eu en 1703 soixante-cinq et non quarante-cinq ans, âge qui se rapporterait seulement à la haute taille et aux cheveux blancs du captif mentionnés pour la première fois en 1769 par M. de Polteau, si mal informé d'ailleurs sur tous les points.

Cette origine prétendue est donc toute romanesque et toute fabuleuse et n'est nullement du domaine de l'histoire vraie et positive.

Donc mystère de toute part et de tous côtés à quelque point de vue et à quelque horizon que l'on se place ou que l'on se transporte.

Mystère du côté de la France, de l'Angleterre, des Pays-Bas, de l'Allemagne et de l'Italie, qui ne nous signalent l'existence d'aucun grand personnage marquant, disparu, supprimé ou éliminé.

Un romancier déjà cité par nous, Mouhy, nous semble toutefois le plus rapproché de la vérité, en admettant pour un instant l'identité de ce Marchiali avec un prince quelconque européen, lorsqu'il indique la Castille et l'Espagne comme les mères nourrices de l'intéressant inconnu. Il se passait, en effet, d'étranges et de dramatiques choses dans ce pays d'au delà des Pyrénées, que Louis XIV convoitait dès l'époque même de son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche.

On se rappelle ce petit roi Charles, né dans l'extrême vieillesse du roi Philippe IV, son père, prince faible de corps et d'esprit, qui vécut trente-neuf ans, mais dont on attendait la mort d'heure en heure.

Or, ce roi Charles II, le seul héritier mâle de la dynastie de Charles-Quint et de Philippe II, pouvait renverser de fond en comble les projets de son beau-frère Louis, en ayant non pas des enfants personnels, ce qui était impossible peut-être, mais bien des enfants des deux femmes qu'il épousa successivement, malgré sa faiblesse patente et reconnue.

Et l'intérêt du roi Louis, si prévoyant et si prescient pour tout ce qui tenait de près à l'Espagne, était à coup sûr de faire disparaître ces enfants réels, présumés ou fictifs, qui devaient éloigner sa postérité de l'héritage espagnol.

Louis XIV n'eut, en outre, ce qui est avéré, qu'un intérêt majeur et dominant dans sa vie de 1660 à 1715, c'est-à-dire l'appropriation de l'Espagne au profit des siens, pour laquelle il faillit compromettre son propre royaume de France et les intérêts de sa monarchie.

Si Marchiali était un prince supprimé, il ne pouvait être évidemment qu'un prince espagnol ou castillan, ce qui confirmerait les données de M. de Mouhy et la passion pour la guitare que Voltaire prête libéralement au *masque de velours ou de fer*.

La première femme de Charles II, Marie-Louise d'Orléans, nièce de Louis XIV, mariée à seize ans en 1679, contre son gré, à un prince qu'elle n'aimait pas et assez relâché dans ses mœurs et dans sa conduite, fut empoisonnée subitement, en 1689, au même âge que sa mère, Henriette Stuart. On accusa de sa mort le conseil autrichien de Charles II et sa belle-mère, intéressés à se défaire d'elle parce qu'elle aimait trop les Français. On accusa aussi de sa mort la comtesse de Soissons, Olympe Mancini, déjà compromise dans l'affaire célèbre des *poisons*, et retirée alors à Madrid, après sa fuite à Bruxelles.

Après la mort de Marie-Louise d'Orléans, dont Louis XIV apprit froidement la nouvelle, Charles II épousa en secondes noces Marie-Anne de Bavière-Neubourg, veuve de l'électeur palatin, dont les intrigues avec le

baron de Perlitz et quelques autres seigneurs allemands furent assez scandaleuses.

Le mystérieux Marchiali, plus jeune alors que nous le représentent les registres mortuaires de l'église Saint-Paul, n'aurait-il pas été le produit supprimé de l'adultère de l'une ou l'autre de ces reines, enlevé ou éliminé par les agents du roi Louis, de concert avec le ministère espagnol qui lui était dévoué, ou avec Charles II lui-même, édifié sur l'inconduite de ses deux épouses ?

Cette dernière assertion est plus sérieuse qu'on ne le pense, et si la vérité doit se faire un jour sur le compte de l'être mystérieux qui occupe et qui a occupé depuis plus d'un siècle et demi l'attention des plus grands esprits, elle nous arrivera à coup sûr du côté de l'Espagne et de la Castille, le seul pays, à notre avis, où Louis XIV eût un intérêt réel et *majeur* de suppression de personne ou d'individu.

En attendant, et en présence de notes et de renseignements aussi divergents et aussi contradictoires, en face de ces histoires et de ces fables plus ou moins ingénieuses inventées par les écrivains et par les romanciers, vis-à-vis des demi-révélations et des demi-mots recueillis de la bouche de quelques hauts personnages présumés investis de la connaissance du grand secret ignoré de tous les contemporains du grand roi, Chamillart, Voltaire, le maréchal de Richelieu, puis de Louis XV et de Louis XVIII, entre autres en présence d'un canevas pygmée reposant sur deux ou trois notes incomplètes et insigifiantes, canevas devenu géant par les proportions insolites qu'on a cru lui donner, nous n'hésitons pas à proclamer pour la première fois les conclusions suivantes, qui sont l'écho de notre opinion et de notre conscience, et que nous laissons à chacun la faculté d'accepter ou de repousser :

1° Les notes données dans les papiers du sieur du Jonca, lieutenant du roi à la Bastille, les *seules* qui présentent un caractère à peu près certain d'authenticité, ne sont nullement concluantes pour l'assimilation du prisonnier Marchiali, décédé à la Bastille le 19 novembre 1703, avec un grand personnage ou un prince du sang ;

2° L'attribution des grands égards accordés à ce captif dont nul ne savait le nom, si ce n'est M. de Saint-Mars lui-même, et *celle du masque de velours* posé toujours sur sa figure, n'étant confirmées que par des récits vagues ou incertains de quelques soldats ou domestiques attachés au service de la Bastille, dont les noms ne sont pas même indiqués, doivent être repoussées comme nulles et comme non authentiques ;

3° Par suite, toutes les versions bâties sur ces premières données, et



tendant à faire de Marchiali un haut et puissant personnage, doivent être regardées comme fausses et abandonnées.

Il résulte de nos investigations propres et personnelles :

Que Marchiali, réduit à ses simples proportions, n'est autre qu'un prisonnier des plus vulgaires et des plus ordinaires, mort et enseveli comme tous les autres captifs, ses compagnons de souffrance et d'infortune ;

Que le masque de velours ou de fer est purement fictif et n'a jamais existé;

Et que les commentaires du père Griffet, du chevalier de Mouhy, de Voltaire et de M. de Polteau, qui les premiers ont révélé et ressuscité un fait ignoré depuis quarante années (1703 à 1744), ne sont tout simplement et réellement qu'une grande et éclatante MYSTIFICATION!

Le cardinal de Richelieu — un éminent génie, comme on le sait — aimait à dire qu'il pourrait faire pendre un homme avec deux lignes de son écriture. On ne doit point s'étonner que les quinze lignes du lieutenant du Jonca aient fourni la matière de plus de soixante volumes publiés par divers écrivains.

A. de Bellecombe,
membre de la 1re classe.

ETUDES SUR LE NIL.

Nonobstant les curiosités et les charmes très-réels que l'Egypte présente au voyageur, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans l'aspect général de cette contrée une sorte de monotonie qui surprend et désenchante le plus grand nombre de ses visiteurs : elle est surtout de nature à déconcerter celui qui viendrait chercher, dans cette partie de l'Afrique, les sites pittoresques ou les plantureux paysages dont l'imagination orne si volontiers les terres tropicales, — car rien de semblable n'existe ; — mais par contre, elle réjouit le naturaliste parce qu'elle lui permet d'envisager promptement et dans leur ensemble tous les éléments essentiels de la contrée au point de vue de sa constitution physique ; elle lui fait espérer par là même qu'un petit nombre de recherches lui fourniront des données générales qu'il n'aurait obtenues qu'avec beaucoup d'efforts dans un pays plus accidenté. — Quand on réfléchit d'ailleurs à la régularité des saisons et à la douceur de climat particulières à l'Egypte, on trouve là encore des conditions propres à faciliter la tâche du naturaliste, en tant qu'elles lui permettent de faire ses excursions à toute époque de l'année. — Nous pourrions dire enfin que l'uniformité de la vie, et la

tranquillité d'esprit qui en est la suite y prédisposent en quelque sorte à l'étude.

Telles sont du moins les considérations qui nous ont frappé et dont nous avons ressenti l'influence quand nous sommes arrivé dans ce pays : Comme elles répondaient du reste à nos propres aptitudes, nous avons cédé sans résistance à l'espèce d'entraînement qu'elles réveillèrent en nous pour les recherches d'histoire naturelle, et notamment pour celles qui se rapportent à l'hydraulique et à la géologie. — Or, il est connu que la vallée du Nil offre un champ assez vaste et assez fécond à ces deux dernières branches d'études, pour que l'on puisse y recueillir en peu d'années une abondante moisson de matériaux; — mais peut-être la nôtre s'est-elle enrichie encore par l'effet de circonstances favorables qui ont accompagné notre séjour au Caire : nous voulons parler du service technique dont nous étions chargé auprès du gouvernement égyptien, et des relations que ce rôle nous a permis de nous créer avec les observateurs et les praticiens distingués de ce pays. A leur contact, nos résultats ont acquis un caractère particulier de précision ; et nous ne doutons pas que pour le lecteur l'intérêt n'en soit augmenté. — Nous oserons dès lors avec plus d'assurance présenter l'hommage de ces résultats à l'Institut historique de France, afin de répondre, autant qu'il est en nous, à l'honneur que nous a fait cette illustre Société de nous accueillir au nombre de ses membres : heureux si nos savants collègues daignent parcourir notre travail avec la bienveillance qu'ils nous ont déjà témoignée lors de notre admission ; heureux surtout, s'ils veulent bien nous éclairer dans nos recherches par leurs appréciations et leurs sages conseils.

Voici en peu de mots les sujets que nous nous proposons de traiter ici ; — et tout d'abord nous devons dire que pour la facilité de l'exposition, il nous a paru convenable de les présenter sous forme de mémoires ou de lettres dont la longueur s'adapte, autant que possible, aux exigences d'une Revue périodique. — La première lettre, que nous donnons ci-après, se rapporte spécialement aux alluvions du Nil et à leur mesure séculaire, telle qu'elle résulte des indications monumentales. — Les conséquences qui s'en déduisent nous amèneront à passer en revue, dans des lettres ultérieures, un certain nombre de phénomènes relatifs aux mouvements du sol, dont la plupart des contrées du globe nous offrent le spectacle journalier; l'examen de ces phénomènes, tels qu'ils se produisent en Egypte, sera l'objet de notre attention particulière ; et comme ils se lient d'une manière intime à la création de l'ancien observatoire connu sous le nom de nilomètre du Caire, nous consacrerons quelques développements à la

description de ce nilomètre; — nous donnerons une idée de son mécanisme général au point de vue de la mesure des hauteurs du fleuve; — et nous tâcherons en dernier lieu de caractériser le rôle important qu'il est appelé à remplir dans la vallée, en l'envisageant surtout comme instrument géologique.

LETTRE PREMIÈRE.

Les alluvions du Nil.

Le Nil abandonne périodiquement aux plaines qu'il inonde une partie du limon charrié par ses eaux. Les dépôts qui en résultent ont une épaisseur insignifiante, — à ne les considérer qu'année par année; mais en s'accumulant sans interruption pendant des siècles, ils finissent par atteindre une grande puissance. On a cherché, dans ces derniers temps, à se rendre compte de l'épaisseur totale du fonds agraire de la vallée, et à cet effet des sondages ont été exécutés sur plusieurs points : nous mentionnerons spécialement ceux qu'on a faits dans la plaine de Memphis, et qu'on a pu descendre jusqu'à la profondeur de soixante pieds sans toucher au terme des alluvions nilotiques. — Le loisir nous manque pour passer en revue les circonstances plus ou moins curieuses qui ont accompagné ces derniers forages, — mais nous devons signaler les rencontres qu'on y a faites, à diverses reprises, d'ossements humains, de décombres et de vestiges d'industries, sous des épaisseurs de limon qui ont atteint quarante à cinquante pieds. — Or, quand on réfléchit à la lenteur de formation de ces atterrissements, on se demande avec une certaine surprise combien de milliers de fois les flots du Nil ont dû passer par-dessus ces débris de civilisation pour les recouvrir d'une telle masse de terre végétale? — La question serait assurément intéressante à étudier, en tant qu'elle se lie à l'origine de l'une des plus anciennes capitales du monde; mais elle implique, comme recherche préalable, celle de l'épaisseur séculaire des dépôts du fleuve : il faut donc nous attacher tout spécialement à cette recherche qui, seule, pourra donner quelque valeur à nos inductions historiques. — Afin de la rendre plus facile au lecteur, nous le prierons de nous accompagner dans l'inspection générale que nous allons faire des lieux cultivés de l'Egypte et des édifices qu'on y a élevés à différentes époques : Nous constaterons ainsi que la plupart de ces constructions sont plus ou moins enterrées dans les alluvions; — que d'une manière générale leur enfoncement est proportionnel à leur ancienneté, — et que, d'une génération à l'autre, les débordements du fleuve y tracent sur la pierre des

marques horizontales dont les niveaux s'élèvent de plus en plus. — Nous constaterons également que les voies de communication, pour être mises à l'abri de cet envahissement progressif des eaux, ont besoin d'être périodiquement rechargées, d'où il résulte que les maisons riveraines s'en trouvent à leur tour progressivement encaissées.

Ce n'est pas seulement dans une, mais dans presque toutes les localités de l'Egypte que l'on rencontrera ces diverses circonstances : nous nous contenterons toutefois de signaler plus spécialement celles que présente la ville du Caire où un séjour prolongé nous les a rendues plus familières. — On y voit, par exemple, dans certaines rues, des portes d'entrée d'habitations qui datent de deux ou trois cents ans, et dont le seuil est déjà de deux ou trois marches en contre-bas du niveau de la chaussée ; — dans ces mêmes rues, d'autres portes plus anciennes sont tellement enfoncées qu'elles n'ont plus la hauteur voulue pour qu'on y passe debout : il faut alors les murer pour y substituer des entrées praticables. — On reconnaît aussi que les sols des cours intérieures doivent être relevés de temps à autre parce que les eaux d'infiltration les gagnent, et qu'enfin, pour la même raison, des appartements situés au rez-de-chaussée ont cessé d'être habitables.

Il s'agit ici, remarquons-le, de constructions civiles relativement récentes, ou qui peuvent tout au plus remonter à la fin du moyen âge ; — mais à mesure que nous reculerons dans le passé de l'histoire monumentale, nous trouverons des marques de plus en plus saillantes de cet envahissement progressif des atterrissements et des eaux. — Ainsi, non loin du Caire, on peut voir dans le village de Mit-Rahyneh, — ancienne Memphis, — une vieille mosquée dont la construction remonte aux premiers temps de l'islamisme et peut-être plus loin : elle a donc au moins treize cents ans d'existence. — Comme le village est peu éloigné du fleuve, il va sans dire qu'on avait établi le pavé de l'édifice assez haut pour être à l'abri des inondations ; mais par suite de l'envahissement que nous signalons, ces conditions ont changé : le pavé a dû être relevé à plusieurs reprises pour échapper aux atteintes des eaux, de sorte que les colonnes qui, à l'origine, n'avaient pas moins de dix pieds de hauteur, n'ont plus aujourd'hui que leur moitié supérieure visible : cependant le dallage actuel est encore de deux pieds et demi en contre-bas du niveau des hautes eaux, et il conviendrait de l'exhausser une fois de plus pour rendre le temple accessible en toute saison ; ce serait alors se résigner à voir les colonnes disparaître tout à fait ; devant cette extrémité, le village de Mit-Rahyneh a reculé et s'est décidé à construire une mosquée nouvelle, dont

le pavage a été placé précisément à la hauteur des chapiteaux de l'ancienne.

En poursuivant notre revue rétrograde, nous sommes naturellement conduit auprès des monuments des Pharaons, qui à tous égards se recommandent à notre attention. — Pour nous limiter aux plus connus, nous examinerons tout d'abord ceux que renferme la plaine de Thèbes, à droite et à gauche du Nil : ils sont dus presque tous à cette grande dynastie Diospolitaine qui occupa le trône sans interruption pendant près de cinq cents ans, et qui porta si haut la gloire de l'Egypte, seize siècles environ avant notre ère.

Sur la rive orientale du fleuve, dans les localités aujourd'hui connues sous les noms de Louksor et de Karnak, des temples magnifiques, des obélisques, des colosses de toutes dimensions avaient été érigés soit auprès du rivage, soit dans l'intérieur des terres cultivées. — Or, presque tous ces édifices sont aujourd'hui plus ou moins enfoncés dans le limon, et tous sont envahis ou maltraités par les eaux d'inondation. Pour donner une idée de cet envahissement, il suffit de citer le vieux quai en grès qui comprend le nilomètre du village de Louksor : à l'origine, ce quai servait indubitablement à garantir des inondations les monuments voisins ; mais il a dû depuis bien longtemps décliner ce rôle, car son couronnement est de trois mètres déjà au-dessous des grandes eaux du Nil.

Sur la rive occidentale, il y a aussi un grand nombre d'édifices importants ; mais ils sont généralement moins enfouis et mieux conservés ; ils reçoivent depuis moins longtemps les atteintes des eaux, parce qu'ils ont été construits sur la lisière du désert, au pied de la montagne libyque, c'est-à-dire dans des lieux relativement élevés. — Toutefois ces conditions conservatrices sont devenues à la longue insuffisantes, — ainsi que nous l'avons remarqué dans un voyage que nous avons fait dans la Haute-Egypte en 1866 : — nous y avons vu en effet, pendant l'inondation, le pylône du Ramesséion et l'habitation royale de Médinet-Abou avec leurs soubassements dans l'eau ; le temple du Pharaon Séti avait également sa base compromise par le jeu des filtrations, — et les deux colosses, qu'on appelle généralement statues de Memnon, semblaient surgir du sein des eaux : celui du sud avait les pieds trempés jusqu'à la cheville, et l'autre non moins atteint avait son piédestal presque entièrement submergé.

Voilà dans quel état nous trouvons aujourd'hui la brillante capitale égyptienne, la fameuse Thèbes aux cent portes où nul voyageur n'a posé le pied sans être saisi d'une profonde admiration, et en même temps d'une certaine tristesse, à la pensée que rien ne saurait s'opposer à la chute de ces merveilles, qui défiaient l'action exclusive du temps, mais dont triomphe sans effort l'action envahissante des alluvions et des eaux.

Si de Thèbes nous descendons maintenant à Memphis qui est une capitale d'origine plus ancienne, l'impression n'est pas moins pénible. — Ici, toutes les ruines sont enterrées, et il faut faire des excavations de plusieurs mètres de profondeur pour en découvrir les vestiges. — Tel est le cas de la statue colossale de Sésostris, sur laquelle nous arrêterons un instant notre attention. — On l'appelle généralement statue de Ramsès II, parce que ce roi y fit substituer ses cartouches à ceux de son prédécesseur, en même temps qu'il faisait exhausser le monument jusqu'au point des plus hautes eaux de son époque. Quand elle fut mise au jour, il y a une quinzaine d'années, — la statue fut trouvée renversée à côté de son piédestal, mais ce dernier était encore en place, reposant sur une couche de sable rapporté qui lui sert de fondation. — En creusant encore, et en s'aidant d'une sonde, on reconnut trois mètres plus bas, enclavée dans le limon, une couche pareille de ce même sable, qui avait été sans doute la fondation du colosse au temps de Sésostris, — vingt et un siècles avant Ramsès II : ce qui veut dire que durant cet intervalle de temps, la marche des alluvions aurait été de trois mètres en totalité, — soit en moyenne de quatorze à quinze centimètres par siècle.

Enregistrons ce premier résultat numérique : il s'applique évidemment à la plaine de Memphis qui nous l'a fourni, et aussi probablement à la Basse-Egypte qui lui touche de si près ; — mais sommes-nous autorisés à l'étendre aux autres provinces de la contrée? — Pour nous éclairer à cet égard, nous profiterons d'un repère que les Romains nous ont laissé à l'entrée de la Nubie : c'est une inscription gravée sur la muraille du nilomètre de l'île d'Eléphantine, qui est située, comme on sait, en face d'Assouan. L'inscription marque le niveau des plus hautes eaux du fleuve au temps de Septime-Sévère, et aujourd'hui après mille sept cents ans, elle est à deux mètres et demi au-dessous de la ligne qu'atteignent ces hautes eaux : d'où l'on déduit encore une moyenne de quatorze à quinze centimètres pour la marche séculaire de l'envahissement.

Enfin nous allons essayer de corroborer ces déductions en nous servant des indications que nous offre l'obélisque d'Héliopolis : ce monument est un des plus précieux que nous aient laissés les Pharaons, eu égard à son état de conservation ; et comme il est aussi plus ancien que tous ceux que nous venons de mentionner, il doit nous fournir, plus positifs que ces derniers, les témoignages et les résultats que nous cherchons. — L'obélisque a été érigé, il y a cinq mille deux cents ans, à deux lieues au nord-est de l'emplacement actuel de la ville du Caire, sur la lisière sablonneuse du désert arabique, c'est-à-dire sur la laisse des plus hautes inondations

du Nil; à ce niveau on établit le plan inférieur de sa base, qui repose, comme celle du colosse de Memphis, sur une fondation faite de sable rapporté. — Cette base consiste en deux assises de pierre calcaire tendre, qui supportent un dé de grès rouge extrait d'une montagne voisine qu'on appelle elle-même montagne Rouge, — *Gebel akhmar*. — Tout cela forme une sorte de piédestal, d'une hauteur de deux mètres et quatre-vingt-dix centimètres, sur lequel se dresse une belle aiguille de granit rose, ornée sur ses quatre faces d'inscriptions hiéroglyphiques. — Signalons à ce propos un curieux détail, bien qu'il semble étranger à notre sujet : lesdites inscriptions sont presque entièrement disparues de la face occidentale du monolithe, et le granit a été visiblement rongé sur cette seule face. — A quoi faut-il l'attribuer? — A l'action des agents atmosphériques et particulièrement des vents, dont la direction dominante est le sud-ouest pendant l'hiver, et le nord-ouest pendant le reste de l'année : ainsi le côté où le granit devait être le plus intact est celui qui regarde l'orient, — et c'est ce qui a effectivement lieu.

Ceci dit en passant, revenons à la question des alluvions dans ses rapports avec notre monument. — Aujourd'hui, en 1868, l'obélisque n'est plus sur la lisière du désert : il est enfermé dans la zone cultivée qui s'étend à quelques centaines de mètres au delà, et sa base est prise dans une masse de terre de cinq mètres d'épaisseur : de sorte qu'on ne voit plus ni le soubassement de pierres blanches, ni le dé rouge, ni le pied de l'aiguille de granit. — On cultive tout à l'entour, on y amène les eaux du Nil, et les marques laissées sur le granit par les inondations, se tiennent à deux mètres et demi au-dessus du sol de la campagne, soit à sept mètres et demi au-dessus du plan de fondation. — Ainsi, ce même plan qui était jadis au niveau des plus hautes crues, s'en trouve maintenant en contre-bas de sept mètres et demi, et une telle dénivellation s'est produite dans un intervalle de cinq mille deux cents ans. — Nous retrouvons là encore une fois notre marche séculaire de quatorze à quinze centimètres, et une pareille confirmation des résultats obtenus précédemment en des points si éloignés les uns des autres, nous amène forcément à conclure que cette mesure s'applique à toute l'étendue de l'Egypte : — qu'en d'autres termes, depuis Assouan jusqu'à la mer Méditerranée, le niveau général des campagnes ainsi que le lit du fleuve s'élèvent chaque année d'un millimètre et demi environ.

Mais s'ensuit-il que cette élévation augmente le relief de l'Egypte par rapport au niveau de la mer? S'ensuit-il, par exemple, qu'à Héliopolis le sol de la plaine soit aujourd'hui de sept mètres et demi plus haut qu'il y a

cinq mille deux cents ans? — Peut-être l'affirmative semblera-t-elle un peu téméraire; — nous avons de la peine, pour notre compte, à nous figurer un changement aussi radical dans les relations primitives de l'Egypte et de son fleuve à l'égard de la Méditerranée; — nous aimerions mieux rechercher si quelque cause occulte ne vient pas rétablir l'équilibre général, — s'il n'y aurait pas, par exemple, quelque mouvement souterrain qui servirait de correctif à l'exhaussement du sol superficiel? — Nous essaierons d'élucider une semblable question, et pour y parvenir, nous commencerons par raisonner dans l'hypothèse où n'existerait pas le correctif auquel nous faisons allusion.

Si les dépôts du fleuve élèvent réellement le sol de l'Egypte d'un millimètre et demi par année au-dessus du niveau de la mer, il s'ensuivra que, dans l'espace de deux mille ans, l'élévation totale sera de trois mètres, aussi bien à Damiette qui est au bord de la mer, qu'à Eléphantine qui est à l'entrée de la Nubie. — De manière que le sol de Damiette, qui est aujourd'hui de deux mètres à peine au-dessus du niveau des basses marées de la Méditerranée, s'en trouvait en contre-bas d'un mètre il y a deux mille ans, c'est-à-dire au temps des Grecs et des Romains; — à l'époque même de saint Louis, le terrain sur lequel repose cette ville, aurait tout au plus atteint le niveau de la haute mer, et Damiette aurait eu périodiquement ses campagnes, ses rues et ses habitations, baignées par le jeu de la marée. On sent toute l'absurdité d'une pareille conséquence; autant vaudrait dire que Damiette n'existait pas lorsque saint Louis y débarqua : cela ne serait pas plus ridicule, et montrerait d'autant mieux la nécessité où nous sommes de revenir à notre correctif pour trouver à cette difficulté et à d'autres semblables une solution rationnelle. — Mais une thèse de cette importance ne saurait se contenter d'une démonstration par l'absurde : nous chercherons donc à l'appuyer par des preuves directes, que nous puiserons dans le domaine des faits, corroborés, quand besoin sera, par le témoignage de l'histoire.

Dire que le niveau général de l'Egypte s'exhausse uniformément, c'est dire que le plan d'écoulement du fleuve se maintient parallèle à lui-même, et que par conséquent il conserve une inclinaison constante. — On acceptera sans défiance cette dernière thèse : elle s'impose d'elle-même à l'esprit parce qu'elle est rationnelle, et d'ailleurs elle se trouve conforme à la réalité ainsi qu'Hérodote nous en fournit la preuve : nous savons effectivement par le récit de cet historien que depuis deux mille trois cents, rien n'a changé dans les époques des crues du Nil, dans leur durée ni leur amplitude moyenne, — ce qui prouve bien que le débit du fleuve, sa vitesse

et par conséquent sa pente sont demeurés les mêmes. — Mais encore faut-il pouvoir concilier cette doctrine avec celle d'un exhaussement au-dessus du niveau de la mer. — Pour y parvenir on devrait admettre qu'à la ligne d'intersection de cette dernière avec le fleuve, il se produit une chute d'eau, dont la hauteur augmenterait progressivement, jusqu'à devenir à la longue une cascade; — ou bien que le plan incliné du Nil empiète sur la Méditerranée à mesure qu'il s'élève, et que de la sorte ses embouchures s'avancent graduellement vers le large. — Or, pour ce qui est de la chute, tout le monde sait très-bien qu'elle est nulle au bord de la mer, — les flots du Nil conservant le même courant à Damiette qu'au Caire et qu'à Thèbes. — Reste la question de l'empiétement : nous allons chercher à l'éclaircir en examinant ce qui a lieu en réalité aux embouchures du fleuve ; nous y remarquerons particulièrement la formation des barres maritimes, et l'ensemble des phénomènes très-réguliers qu'elles présentent périodiquement.

Chacun a déjà des notions générales sur ces barres : il n'est donc pas utile d'insister sur leur définition; personne n'ignore qu'elles sont la véritable limite des cours d'eau qui se jettent dans la mer; qu'elles se manifestent presque à fleur d'eau, sous l'apparence d'un bourrelet sablonneux à sinuosités plus ou moins régulières, et que souvent elles forment, entre les eaux douces et les eaux salées, une ligne de démarcation bien définie. On sait également que ces accumulations de sable sont produites par les vagues de fond; qu'elles obéissent à l'impulsion des vents du large qui les poussent contre terre, mais qu'elles en sont tenues à une certaine distance par l'impulsion contraire du courant du fleuve : d'où il ressort qu'elles sont à proprement parler la résultante de ces deux forces et qu'elles doivent naturellement se disposer suivant la courbe d'équilibre de leur double action.

Pour le Nil, cette courbe est un vaste demi-cercle, qui a ses points d'attache au rivage, à droite et à gauche de la bouche du fleuve, et sa flèche, dans la direction du courant principal. — A mesure que la vitesse de ce dernier augmente, les points d'équilibre s'éloignent vers le large et la barre les suit : la convexité de la courbe devient de plus en plus sensible. Au contraire, elle diminue aussitôt que la force d'impulsion du fleuve s'amoindrit et qu'elle laisse la vague rapprocher progressivement son action vers le rivage. — On a ainsi un maximum et un minimum de convexité, dont les époques répondent respectivement à celles des plus hautes et des plus basses eaux du Nil, soit à l'automne pour les premières, et au commencement de l'été pour les secondes : durant ces deux saisons, les vents ont soufflé constamment du large, c'est-à-dire du nord-ouest,

ainsi que nous l'avons énoncé à propos de l'obélisque d'Héliopolis. — Aux deux principales embouchures du fleuve, soit à celles de Rosette et de Damiette, l'amplitude du déplacement des barres, ou la largeur de la zone parcourue annuellement par ces dunes sous-marines, atteint trois mille et même quatre mille mètres mesurés sur la flèche des courbes.

Or, le spectacle de cette majestueuse lutte d'un fleuve contre la mer, suggère la réflexion suivante : tant que les courants maritimes d'une part et la pente de la rivière de l'autre continueront d'être régis par les mêmes lois, il se produira auprès des embouchures, des phénomènes éternellement identiques; — c'est-à-dire que les barres maritimes conserveront des limites et des positions aussi invariables que les forces naturelles qui les engendrent, et qu'elles pourront dire à jamais au fleuve comme à la mer : « Tu n'iras pas plus loin. »

La vallée du Nil, plus qu'aucun autre pays du monde, autorise de semblables conclusions, à cause de l'état d'indépendance où les Egyptiens ont toujours, et comme à dessein, maintenu le régime de leur fleuve, — et surtout à cause de la régularité merveilleuse qu'affectent chez eux les agents atmosphériques; régularité telle que la notion en est devenue presque banale et que l'esprit repousserait comme un paradoxe toute idée qui lui serait contraire. — Nous pourrions toutefois, malgré son évidence, en signaler encore un résultat, dont la singularité justifiera peut-être la mention : il s'agit du mont Casius, qui est situé, comme on sait, à l'orient de la baie de Péluse, sur le bord de la Méditerranée. Ce monticule est tout simplement un cône de sable, une dune qui s'est élevée là sous l'action des vents et que son isolement dans un pays très-plat fait apercevoir de loin sous des proportions presque imposantes. — Mais ce qui caractérise réellement ce monticule, c'est qu'il n'a rien de la mobilité ordinaire des dunes; au contraire il se maintient depuis des temps infinis dans un certain poste d'élection que sans doute il ne doit jamais quitter, parce qu'il est le lieu géométrique des courants et des tourbillons aériens dont ces parages reçoivent annuellement les atteintes. Les courants deviennent parfois assez forts pour soulever les sables du désert; ils sont alors capables de dégarnir notre dune, mais d'autres vents lui restituent ses pertes, et somme toute, la masse conserve sensiblement sa forme, sa position et sa hauteur. — Il paraît que les anciens ont été séduits par le spectacle de ce jeu de la nature, car ils ont fait du Casius un des principaux repères géographiques de l'Egypte, et ils l'ont appelé Mont, nonobstant sa fragile complexion, et son faible relief qui effectivement ne dépasse pas quatre-vingt-deux mètres.

Voilà un phénomène qui est évidemment du même ordre que celui des barres maritimes, et qui servira, nous le pensons, à fortifier notre conclusion touchant la fixité de ces dernières. — Or, du même coup, cette conclusion renverse notre hypothèse de l'empiétement du fleuve sur la mer; elle nous oblige par là même à convenir que le relief général des campagnes de l'Egypte se maintient constant; elle nous reconduit enfin logiquement à la doctrine de cette cause occulte que nous avions primitivement écartée, — elle seule pouvant en effet concilier le maintien dudit relief avec le fait incontestable de l'accumulation des dépôts du Nil. — Nous formulerons cette cause dans les termes suivants : En adoptant pour plan de comparaison le niveau moyen de la mer considéré comme constant, nous dirons que la partie solide et rocheuse de l'Egypte, son squelette, si l'on veut, éprouve par rapport à ce plan de comparaison un mouvement d'enfoncement vertical, doué de régularité et d'une grande lenteur. Le sol limoneux qui recouvre le squelette obéit naturellement à la même loi, mais les atterrissements qu'il reçoit chaque année des eaux du Nil compensent exactement par leur épaisseur l'enfoncement annuel, — et de cette façon maintiennent éternellement constant le niveau général de l'Egypte ainsi que le plan d'écoulement de son fleuve dans leurs rapports harmoniques avec le niveau de la mer.

Nous nous limitons aujourd'hui à cet énoncé pur et simple du principe, car les développements et les preuves qu'il comporte ne pourraient trouver place dans cette première lettre; mais nous en ferons prochainement l'objet d'un examen spécial; et alors nous espérons familiariser nos lecteurs avec cette notion un peu nouvelle peut-être, et dissiper les défiances assez naturelles qui auraient pu tout d'abord l'accueillir.

E. TISSOT,
membre de la 3e classe.

UN SOUVENIR DE COUR D'ASSISES

Anecdote en vers,

Lu en séance publique de l'Institut historique le 17 *mai* 1868.

On m'a donc réservé la fin de la séance?
Je tremble, car après tant de savants travaux,
Tout à l'heure applaudis, je crains que le silence
Ne vienne remplacer le doux bruit des bravos!



Le public s'éclaircit, le désert des banquettes
N'est pas inspirateur pour les pauvres poëtes...
On voudrait posséder le talent de Michaux,
Grand peintre aux tons puissants et vigoureux et chauds,
Qui décrivit si bien la Muse de l'histoire
Et de notre Institut a rehaussé la gloire (1) !
Espérant néanmoins un accueil indulgent,
Je vais vous présenter mon faible contingent :
Est-ce un conte ? oh ! mais non, ce n'est pas une fable !
Je vous le garantis, l'histoire est véritable :
Le fait, par un témoin plein de véracité,
Causeur charmant, me fut en ces mots rapporté :
Qui n'a pas admiré la brillante faconde
L'éloquence toujours en arguments féconde,
Des organes divers qu'écoutent les jurés ;
Mais ceux-ci de discours éblouis, enivrés,
Tout en rendant hommage au talent qui résume,
Redoutent les faux pas, à les voir on présume
Qu'ils ne savent comment s'y prendre pour juger,
Et que l'on ferait bien peut-être d'abréger...
Cette langue du droit qui leur est étrangère,
Ne leur procure pas fatigue peu légère...
Pour que de la justice ils se montrent l'appui,
Il faut leur épargner le poids lourd de l'ennui ! »
Quand ils en sont atteints, sur leurs bancs ils sommeillent ;
Et leur verdict le prouve alors qu'ils se réveillent !
Irrités et lassés d'entendre autant parler,
Ils voudraient simplement, vous savez? s'en aller !

Sur ces points délicats il est temps de se taire :
Abordons le sujet : un brave militaire
Retraité, quoique ayant cette mâle vigueur
D'un soldat, prêt encore à montrer sa valeur,
Siégeait depuis dix jours en certaines assises
Où l'ennui le gagnait à beaucoup de reprises...
Afin de s'y soustraire, il conçut un projet
Assez original, il vint au cabinet

(1) M. Michaux (Clovis) venait de lire une pièce de vers sur l'histoire, remarquable par l'élévation des idées et la magnificence des images.

Du Président, avec un de ses frères d'armes,
Qui servit comme lui dans le corps des gendarmes;
Ayant moustache grise, un air de dignité;
Par son vieux compagnon notre homme est présenté
Au magistrat qui va diriger l'audience,
Puis s'expliquant, il dit : « Mon Président, je pense
» Que grâce à vous sans doute, il lui sera permis
» De siéger à ma place, il est de mes amis,
» Il a du dévoûment, c'est un bon camarade;
» De tous ces longs débats mon esprit est malade,
» Il vient me *relever :* on n'a jamais douté
» Ou de sa conscience ou de sa fermeté;
» Quoique des lois non plus il n'ait pas l'habitude,
» Il a du jugement, et sans inquiétude
» Vous pouvez lui donner mon poste, il jugera
» Aussi bien que moi-même, et vous écoutera. »

Le Président ne peut réprimer un sourire :
« Oh! mon très-cher juré, que venez-vous de dire?
» Comment, vous ignorez que votre nom sorti
» De l'urne, ne doit plus en être diverti;
» Que chacun d'entre nous prend siége et fonctionne
» Toute la session, que ni moi, ni personne
» Ne pouvons vous soustraire à ce devoir, hélas! »
— « Mon digne Président! oh! je n'en reviens pas!
» Quoi! ne pas accepter ce que je vous propose?
» Mon ami, voyez-vous, eût fait si bien la chose,
» Il eût si bien écrit sur chaque bulletin,
» Tantôt *oui,* tantôt *non,* sans perdre son latin,
» Et sans trop se tromper, j'en ai la certitude!
» Décidément Thémis se montre un peu trop prude! »
— « Arrêtez-vous, monsieur, quelle naïveté!
» Elle ne convient point à notre austérité;
» Répond le Président, respectez la justice! »
— « Je m'incline! à son ordre il faut que j'obéisse,
» *Cedant arma togæ,* je me souviens encor
» De cet ancien adage, et confesse mon tort!
» De l'étude des lois je ne puis, à mon âge,
» Commencer aujourd'hui le grave apprentissage

» Et je préférerais, je le dis sans façon,
» Donner aux ennemis une verte leçon !
» Mais comme, assure-t-on, l'on ne veut pas la guerre
» Et que l'agriculture est la commune mère,
» Si je ne puis jouir du tumulte des camps,
» Qu'on me laisse goûter la douce paix des champs... »

Bon langage ! à chacun son métier, sa partie !
Du *soldat laboureur* louons la modestie !
Tant d'autres ne l'ont pas et qu'on en connaît bien,
Esprits présomptueux, qui ne doutent de rien !
Gonflés d'un faux mérite, ils n'ont pas le scrupule
De savoir s'arrêter devant le ridicule...
Tous les raisonnements pour eux sont superflus ;
Si vous les critiquez, c'est un motif de plus
Pour redoubler d'aplomb, d'audace et de jactance,
Il n'est pas de limite à leur soif d'importance,
Mais la sottise étant compagne de l'orgueil,
Sur ce terrain glissant ils rencontrent l'écueil !

H. DE SAINT-ALBIN,
membre de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

INFLUENCE DE LA LIBERTÉ ET DES IDÉES RELIGIEUSES ET MORALES SUR LES BEAUX-ARTS.

Par M. André ALBRESPY.

Messieurs,

Notre collègue M. André Albrespy a fait hommage à l'Institut historique d'un livre qui révèle chez son auteur des préoccupations de l'ordre le plus élevé.

Rechercher quelle a été sur les beaux arts l'influence des idées et des tendances qui ont prédominé aux divers siècles restés célèbres par leurs productions artistiques, montrer le rapport intime qui existe entre les résultats obtenus et les causes morales qui devaient nécessairement et logiquement les produire, telle est, Messieurs, la pensée générale qui domine l'ouvrage que nous allons essayer d'analyser.



Permettez-nous de regretter que cet excellent livre se soit égaré dans nos mains; certes, il eût été mieux placé dans celles de notre honorable président, M. Ernest Breton, qui se serait retrouvé au milieu de ses études favorites et aurait pu, avec la connaissance si parfaite qu'il possède des chefs-d'œuvre de la peinture ancienne, apprécier plus utilement pour vous, Messieurs, l'ouvrage de M. Albrespy.

L'auteur nous montre d'abord, dans un rapide et éloquent exposé, l'art, englouti sous le déluge des barbares, renaissant sous l'influence du catholicisme, qui s'en empare comme d'un grand moyen de propagation, limitant toutefois les sujets qui deviennent alors traditionnels; l'étude de l'antique, l'observation de la nature sont écartés pour ne laisser prédominer que des règles convenues et dont l'artiste ne doit pas s'écarter.

Pise devient le berceau de la Renaissance vers le XIII[e] siècle.

Les œuvres de Nicolas de Pise, architecte et sculpteur, furent créées trois cents ans avant que Michel-Ange pût les admirer à Florence, à Pise, à Bologne, à Padoue.

Le moyen âge nous montre des œuvres marquées au coin des influences qui le dominaient : la foi et la terreur. L'école nouvelle mêlera à ces influences l'étude de la nature et l'imagination. C'est ainsi que les fresques des Orcagna, des Buffalmacco, des Benazzo retracent la mort et l'empire de la mort sous toutes les formes; ces peintures ne sont plus, comme dans les temps précédents, la reproduction de figures religieuses d'après un type déterminé et accepté; l'imagination de l'artiste, au contraire, apparaît avec une énergie et une puissance de création singulière, comme dans le TRIOMPHE DE LA MORT d'Orcagna.

Qui aurait osé, quelques siècles plus tôt, montrer des démons grotesques s'emparant des âmes d'une foule d'évêques, de rois, de moines, de religieuses, de guerriers, qui gisent à terre les uns sur les autres.

L'égalité devant la mort, le sentiment que les puissants du jour seront punis dans l'autre monde, s'ils n'ont pas bien usé de l'autorité que la Providence a placée dans leurs mains, étaient appelés d'une manière profonde et de nature à faire concevoir les réflexions les plus sérieuses.

Cet enseignement religieux et philosophique, que le peuple venait recueillir dans le Campo-Santo, était le fruit d'une liberté incontestable, laissée aux artistes du temps, d'exprimer les conceptions de leur imagination. Le pouvoir de cette époque n'était pas troublé de la pensée que le peuple pût le tenir en moins grande vénération, parce qu'il courait le péril d'être traîné en enfer par les démons s'il vivait d'une manière peu conforme aux lois de la vertu.

Selon les temps, les tendances ont été bien différentes; les mœurs, s'imprégnant d'une certaine recherche qui fait passer la politesse des habitudes journalières dans le domaine de la pensée, considèrent comme inconvenant, malséant et inacceptable tout ce qui contrarie les idées généralement reçues. Si Orcagna avait présenté à l'Exposition universelle de l'année dernière une toile représentant des démons entraînant en enfer des évêques, des rois, des moines, des religieuses et des guerriers des temps modernes, le jury de l'Exposition lui aurait probablement refusé l'entrée du Salon, ou tout au moins fait des objections sur son admission; beaucoup d'entre nous qui admirent au Campo-Santo la célèbre fresque de ce peintre, sans songer à trouver que la composition en soit critiquable, se seraient préoccupés de l'inconvenance qu'il y aurait à mettre en scène des personnes revêtues à un degré quelconque de l'autorité du pouvoir spirituel ou temporel en les condamnant aux peines éternelles.

L'obéissance à l'influence du convenu aurait remplacé, dans ces esprits, la haute et vigoureuse pensée qui animait Orcagna lorsqu'il proposait aux peuples et aux rois la sinistre leçon de l'égalité devant la mort.

Les artistes de son temps avaient donc la conscience qu'ils ne relevaient que de leur inspiration, et qu'ils n'avaient pas à se préoccuper de l'approbation ou de l'autorisation d'un comité ou d'une école particulière; ils obéissaient à leur génie, et ne se préoccupaient de nulle autre préoccupation accessoire.

Cette liberté laissée à l'artiste italien et à ses contemporains, cette faculté de représenter sans entraves les conceptions de leur imagination, ouvrirent la voie dans laquelle devaient si glorieusement marcher les Léonard de Vinci, les Michel-Ange, les Raphaël.

M. Albrespy nous montre, au contraire, que la décadence commence lorsque l'art cesse d'être un sacerdoce et une vocation, comme il l'avait toujours été à Florence; lorsque, au lieu d'oser s'inspirer de ses propres pensées, il se met à la solde des grands ou du public, qui le rémunèrent pour lui faire reproduire ce qui convient et ce qui flatte.

C'est alors que les artistes, selon le mot de Cellini, servent qui les paye.

Au sein même de cette tendance funeste aux arts, le fier Michel-Ange saura seul conserver son individualité et ses croyances, et traduire ses idées par ses œuvres.

Vous voyez, Messieurs, dès à présent, quelle pensée a dirigé notre collègue dans son étude. Je voudrais bien pouvoir le suivre dans l'examen qu'il fait des écoles française, espagnole, hollandaise, et vous montrer,

au regard de chacune de ces écoles, la vérification de la formule dont il a poursuivi la démonstration. Mais les limites de nos rapports doivent être étroites.

Ces écoles sont grandes, lorsqu'elles sont libres, lorsqu'elles ne subissent ni la pression des passions ou des préjugés populaires, ni le caprice de la mode ou de la fantaisie des cours. — Elles sont grandes, lorsqu'elles s'inspirent de la nature de la vérité et recherchent l'idéal en restant fidèles aux règles sévères que l'antique leur a léguées.

Gabriel JORET DESCLOSIÈRES.

CORRESPONDANCE

Ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts. — Secrétariat général.

Palais des Tuileries, 9 juin 1868.

Monsieur le Président,

Je me suis empressé de placer sous les yeux de l'Empereur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er de ce mois, au nom de l'Institut historique de France.

Je me félicite d'avoir à vous annoncer que Sa Majesté, qui apprécie les travaux de la Société, a daigné autoriser le renouvellement, pour l'année 1868, de l'allocation de mille francs, qui lui a été accordée précédemment, à titre d'encouragement, sur les fonds de la Liste Civile Impériale.

Vous recevrez très-prochainement un mandat de cette somme, payable par les soins de M. le Trésorier Général de la Couronne.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Maréchal de France, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

VAILLANT.

Monsieur le Président de l'Institut historique de France, 47, rue Bonaparte.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUIN 1868.

∴ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 10 juin 1868, à huit heures et demie du soir. M. Carra de



Vaux, président de la troisième classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. l'administrateur communique une lettre de Son Excellence M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, au président de l'Institut historique, par laquelle il a été autorisé par S. M. à renouveler l'allocation de 1,000 fr. à titre d'encouragement aux travaux de la Société. L'Assemblée charge M. l'administrateur d'exprimer à Son Excellence les sentiments de reconnaissance de l'Institut historique. Lettre de M. le comte Chevalier Cavagna San Giuliani de Milan, qui demande à faire partie de l'Institut historique ; cette demande est suivie de plusieurs ouvrages imprimés du candidat. MM. le chevalier Muoni, notre honorable collègue de Milan, et Renzi, appuient cette candidature. M. le Président nomme une commission pour vérifier les titres du candidat ; elle se compose de MM. Folliet, Gauthier la Chapelle et Ranzi rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Sont offerts à la classe les livres suivants : *Voyage en Russie*, fort volume, par notre honoré collègue, M. de Saint-Julien. M. Muray est nommé rapporteur. — *Charte du duc de Savoie*, avec notes de MM. Vallier et Despine. M. Masson est nommé rapporteur. — *Du suicide par strangulation sans suspension*, par M. Vaquier, offert par notre honoré collègue, M. Baltet. Même rapporteur. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, etc., du département d'Indre-et-Loire*. Même rapporteur.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Sont offerts à la classe les livres suivants : *Histoire du caractère et de l'esprit français*, par notre honoré collègue, M. Cénac Moncaut. M. de Berty est nommé rapporteur.

Ensayos Biographicos, Essais biographiques de critique littéraire, sur les principaux publicistes, historiens, poëtes et littérateurs de l'Amérique latine, vol. in-8°, par notre honoré collègue, M. Tòrres Caïcedo. M. Cénac Moncaut est nommé rapporteur. — *Studios*, *Études sur le gouvernement anglais* et sur l'influence anglo-saxonne, par le même auteur. Même rapporteur.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Rossignol est appelé à la tribune pour lire son rapport sur les travaux de l'Académie des sciences de Munich. Cette lecture sera continuée à la prochaine séance.

M. de Berty lit ensuite des observations sur l'*Histoire des Paroisses*. Après quelques observations de MM. Rossignol, Cénac Moncaut et Carra de Vaux, le travail de M. de Berty est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 26 JUIN 1868.

⁂ La séance est ouverte à neuf heures du soir; M. Carra de Vaux, président de la troisième classe, occupe le fauteuil. M. Folliet, secrétaire de la première classe, tient la plume en l'absence de M. le secrétaire général adjoint; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. l'administrateur communique à l'assemblée deux lettres qui annoncent la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire de deux membres correspondants, MM. Lortet, de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Lyon, et Jacquemin d'Arles, archéologue et officier de l'Université; une troisième lettre de M. Tissot, ingénieur, membre correspondant au Caire (Egypte), par laquelle il adresse à l'administrateur un savant mémoire, intitulé: *Études sur le Nil.*

Plusieurs livres sont offerts à l'Institut historique, parmi lesquels un ouvrage de notre honoré collègue M. Alberdi, intitulé: *El progecto de Codigo civil pora la Republica argentina, le projet du code civil pour la République argentine.* M. Folliet est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Folliet pour lire son rapport au nom de la commission chargée de vérifier les titres de M. Balthazar Cerri. Après la lecture de ce rapport, la troisième classe se constitue et admet au scrutin secret M. Cerri, comme membre correspondant. L'assemblée générale approuve cette admission. M. Desclosières, appelé à la tribune, communique à l'assemblée une notice sur l'ouvrage de notre honoré collègue, M. Le Cerf, intitulé: *Les Écoles nationales.*

Cette notice est renvoyée à la chronique du journal; il lit ensuite son rapport sur l'ouvrage de notre honoré collègue M. Albrespy, intitulé: *De la liberté dans les arts.* Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Folliet est prié de lire à l'assemblée le mémoire de M. Tissot: *Études sur le Nil.* Cette lecture a vivement intéressé l'assemblée, et le mémoire a été renvoyé au comité du journal.

Notre honorable correspondant, M. le baron Papion du Château, a lu à la fin de la séance quelques beaux vers de sa composition, que l'assemblée a écoutés avec un vif intérêt.

La séance est levée à onze heures. RENZI.

CHRONIQUE

Description de monuments de peinture et de sculpture, etc.

La planche XII de l'ouvrage intitulé : *Monumenti di pittura o scultura trascelti in Mantova o nel suo territorio*, publié à Mantoue en 1827, représente un magnifique bassin d'argent attribué par l'éditeur, L. Caranenti, à B. Cellini ; cette planche a été gravée, d'après un moulage exécuté en 1797, par l'orfévre Sigismondo Fabbrici, sur l'original qu'il avait été chargé de restaurer par les chanoines de *Santa Barbara*, original aujourd'hui perdu. Ce bassin représente les *Noces de Neptune et d'Amphitrite*. « Au centre, ajoute l'éditeur, est un médaillon représentant sainte Barbe ; mais nous avons cru devoir l'omettre dans la gravure, car il n'est évidemment pas de Cellini, qui n'eût point ainsi placé une sainte au milieu de divinités mythologiques. »

Cette substitution, commandée sans doute par les chanoines, de la tête de leur patronne à un autre motif, est confirmée par un autre moulage de ce même bassin que possède, dans son riche musée de Bergame, notre savant collègue M. le comte Vimercati Sozzi, qui en a adressé à la Société une photographie. Dans ce moulage très-intéressant, parce qu'il est antérieur à la substitution, on voit au centre, au lieu de sainte Barbe, la tête de Charles Ier de Gonzague, duc de Mantoue, parfaitement semblable et par les traits et par le costume à la magnifique médaille de ce prince exécutée en 1628 par G. Marone de Mantoue. Le bassin doit donc dater seulement du XVIIe siècle, Charles Ier ayant occupé le trône ducal de 1627 à 1637, et en effet B. Cellini, qui mourut en 1571, 56 ans avant l'avénement de Charles Ier, et qui nous a transmis si minutieusement dans ses *Mémoires*, la liste chronologique de ses erreurs, ne fait aucune mention de ce bassin, qu'il se fût bien gardé d'oublier. M. le comte Vimercati Sozzi croit pouvoir conclure de ce silence de l'auteur du *Persée* et de la présence de la tête de Charles Ier, que le bassin serait, comme la médaille, dû à G. Marone qui, déjà connu comme l'un des plus habiles graveurs de médailles, aurait encore la gloire d'avoir produit

une œuvre d'un autre genre assez merveilleuse pour avoir pu être attribuée au grand artiste florentin. E. B.

— La Société d'agriculture d'Indre-et-Loire (Tours), envoie à l'Institut historique les trois premiers cahiers de ses *Annales* pour 1868 (janvier, février et mars), contenant un grand article sur le labourage à vapeur, suivie d'une discussion approfondie sur l'opportunité plus ou moins absolue de ce moyen d'exploitation. — Une dissertation sur les causes qui ont retardé ou favorisé les progrès de la médecine. — Le tableau des observations météorologiques jour par jour et résumées mensuellement. — L'histoire des jardins en Touraine, et d'abord, le parterre de Diane de Poitiers et de Catherine de Médicis, à Chenonceau. — Arrêtés et instructions du ministre relatifs à l'enseignement agricole dans les écoles primaires et normales. — Expérience d'inoculation sur le bétail, éprouvée depuis quinze ans consécutifs contre la péripneumonie en Belgique par le docteur Willems. Le fait ainsi constaté paraît de la plus haute importance pour la conservation de la race. — Un rapport sur les manuscrits de feu M. Guerry, deuxième partie, travaux de statistique morale en France et en Angleterre. Ouvrage dont l'importance peut être présumée par le sommaire des sujets dont il traite sous forme de tableaux ou atlas : *Invariabilité des résultats*; *nature et nombre des crimes*; *leurs rapports soit entre eux*, *soit avec la population*; *leur accroissement et la cause de cet effet*, *conclusions*. Ce rapport n'a pas moins de dix-sept pages de développement.

— MM. Vallier et Despine, de la société Florimontaine, à Annecy, ont fait hommage à l'Institut historique d'une petite brochure contenant une *charte du duc Louis de Savoie* datée de *Chambéry*, 1455, contresignée *Bolomier*, ce malheureux chancelier qui paya de sa vie ses déprédations plus ou moins justifiées. Peut-être un cadavre chargé de chaînes ramené il y a peu d'années sur les bords du lac de Genève où il fut noyé, observe M. Despine, était-il le sien. MASSON.

ERRATA DE LA LIVRAISON 398 DE L'INVESTIGATEUR

Page 7, ligne 26, au lieu de *Guinée*, lisez *Chinea*.
Page 8, ligne 17, au lieu de *des éphémérides*, lisez *les éphémérides*.
Page 15, ligne 7, au lieu de *Scapelli*, lisez *Zappelli*.

A. RENZI, *Administrateur.* ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

MÉMOIRE SUR LES PUBLICATIONS DE M. D'ARNETH DE VIENNE

par M. le comte Reinhard.

Première partie.

Parmi les publications récentes, je crois devoir signaler à l'attention des personnes qui s'occupent d'études historiques, celles de M. Alfred d'Arneth à Vienne.

J'ai à citer en premier lieu son ouvrage sur le prince Eugène de Savoie, par lequel il a conquis la place distinguée qui lui est assurée parmi les historiens autrichiens. La vie du grand capitaine, dont les victoires ont illustré les règnes de trois empereurs d'Allemagne, y fait l'objet d'un récit attrayant et d'autant plus instructif que, d'une part, l'empereur François-Joseph avait ouvert, sans aucune réserve, l'accès des Archives publiques à l'auteur, et que, de l'autre, les papiers de famille des maisons les plus distinguées de l'Autriche furent mis également à sa disposition.

Après le succès de son ouvrage sur le prince Eugène, M. d'Arneth trouva dans la garde des Archives d'État de l'empire d'Autriche, qui lui fut confiée, un encouragement à des investigations ultérieures. Il en profita pour offrir au public une description détaillée des premières années du règne de Marie-Thérèse, de 1740 à 1748. La narration qu'il consacre à cette époque mémorable, est corroborée par des citations tirées de nombreux documents, où sa position l'a mis à même de puiser des éclaircissements.

Après ces deux ouvrages d'une grande valeur historique, M. d'Arneth a publié en 1866, en un volume, les lettres échangées entre Marie-Thérèse et Marie-Antoinette, dont l'empereur François-Joseph conserve les originaux ou des copies authentiques, et en 1867, en trois volumes, les lettres de Marie-Thérèse à son fils Joseph, celles de ce dernier à sa mère, et celles de Joseph à son frère Léopold, que possèdent les Archives d'État autrichiennes.

La première de ces collections, indépendamment de sa valeur intrinsèque, a excité en France un intérêt de curiosité spécial, en faisant naître des doutes sur l'authenticité des lettres de Marie-Antoinette, publiées peu de temps auparavant par le comte de Hunoltstein et M. Feuillet de Conches. Je reconnais le service important que M. d'Arneth, en faisant imprimer des pièces, dont l'authenticité est irrécusable, a rendu à la science historique; mais, d'un autre côté, je trouve dans la polémique animée à la-

quelle sa publication concernant Marie-Antoinette a donné naissance, un motif pour la passer ici sous silence, parce que la discussion de toutes les questions qui s'y rattachent me mènerait trop loin.

Je m'empresse d'arriver maintenant à la seconde collection, éditée par M. d'Arneth, et d'exprimer à mes collègues de l'Institut historique l'espoir que l'examen approfondi, dont elle m'a paru digne, sera accueilli par eux avec bienveillance.

Je commence par faire observer que, dans ces deux publications, les pièces dont elles se composent, à l'exception de quelques-unes, qui traitent en langue allemande de matières financières, juridiques, administratives et politiques, sont écrites en langue française. Quand même les augustes personnages, dont la correspondance est ainsi offerte au public, mériteraient quelquefois, pour la construction de leurs phrases, l'emploi de mots peu usités ou des infractions aux règles de la grammaire, la critique des puristes, on ne saurait méconnaître, que dans une autre langue à cette époque ils n'auraient pu rencontrer l'abandon facile auquel est dû le charme de leurs lettres, qui reçoivent, de la forme primesautière dans laquelle les jugements et les sentiments sont exprimés, une valeur qu'une correction trop étudiée n'aurait pu donner.

L'éditeur se voit obligé d'exprimer dans sa préface ses regrets de ce que toutes les lettres échangées entre Marie-Thérèse et son fils Joseph, n'ont pas été conservées. C'est surtout parmi les lettres de Marie-Thérèse, qu'il y a des lacunes. Il est heureux que pour plusieurs époques le vide qui existait ait pu être comblé au moyen de lettres adressées par Joseph à Léopold. M. d'Arneth s'est vu ainsi en état de livrer au public, d'une manière presque non interrompue, des matériaux précieux pour l'histoire des vingt années qui se sont écoulées depuis le 3 avril 1761, date de la première lettre de Joseph insérée dans la collection, jusqu'à la fin de 1780.

La première de Joseph à Marie-Thérèse contient un projet d'organisation militaire pour tous les Etats de la monarchie, conçu par lui à une époque où la lutte contre la Prusse réclamait de l'Autriche les plus grands efforts. Deux autres lettres, écrites par Joseph, se rendant à Mariazell pendant la même année, sont touchantes, parce qu'elles expriment vivement le bonheur que sa première femme lui faisait éprouver. On lit avec d'autant plus de compassion la triste lettre, par laquelle le 27 novembre 1763, Joseph, après avoir perdu sa chère Isabelle, répond aux témoignages de sympathie de son frère Léopold.

Cette douleur pesait encore sur lui lorsqu'au printemps de l'année 1764 il entreprit avec son père, l'empereur François Ier, et son frère Léopold, le

voyage de Francfort pour s'y faire élire et couronner comme roi des Romains. Aussi en passant par Munich se montra-t-il peu disposé à comprendre les insinuations de ceux qui l'engageaient à épouser en secondes noces la princesse Joséphine de Bavière. Sa répugnance à cet égard, exprimée dans ses lettres à sa mère, s'appliquait du reste à tout projet de mariage à l'exception d'un seul, qui l'unissant à la sœur de son épouse tant regrettée, lui paraissait promettre un dédommagement consolant de ce qu'il avait perdu. Marie-Thérèse, après quelque hésitation, consentit à faire les démarches qui lui étaient indiquées comme les plus propres à favoriser les vœux de son fils. Mais Marie-Louise de Parme était déjà fiancée au prince des Asturies. Joseph le regretta; mais d'après la conduite que Marie-Louise, épouse de Charles IV, mère de Ferdinand VII, et protectrice de Manuel Godoï, a tenue plus tard en Espagne, on ne peut que le féliciter de ce que cette princesse n'ait pas été appelée à remplacer sa sœur Isabelle auprès de lui.

De nombreuses lettres de Joseph à sa mère présentent un tableau animé de tous les incidents qui avant, pendant et après son couronnement, furent de nature à attirer son attention. Je résiste à la tentation d'en reproduire ici quelques extraits, en renvoyant ceux qui désireraient obtenir des détails sur cette cérémonie, à la description, célèbre dans l'histoire de la littérature allemande, que Goethe lui a consacrée dans sa biographie. Je crois devoir citer cependant un passage de la lettre adressée le 30 mars 1764 par Joseph à sa mère, parce qu'il fait voir que les fêtes données en son honneur ne pouvaient lui faire oublier le malheur qui l'avait frappé : « Quatre mois justement après le jour où j'ai vu partir cette belle et si » chère âme du corps qui a été mon élection, justement un 27, et le jour » du 29, où on m'a même séparé de ce cher corps, j'ai dû faire mon » entrée. Votre Majesté connaît ma sensibilité et je connais son bon cœur. » Je la laisse juger de mon état, et qu'elle plaigne un malheureux fils, » c'est tout ce que je puis avoir de plus consolant. On se trompe bien si » l'on croit qu'une plaie est guérie par quatre mois de temps; au contraire, » la sentant à cette heure avec l'âme reposée, je n'en suis que plus affecté. » Joseph, pour se conformer aux désirs de sa mère, entre néanmoins en lui écrivant dans des détails circonstanciés sur les sociétés auxquelles il a dû assister à Francfort; et dans les portraits qu'il fait des princesses, comtesses, ambassadrices et autres dames de qualité, admises à l'honneur de faire sa partie, il laisse un libre cours à son humeur satirique. Un extrait de sa lettre du 31 mars me paraît de nature à donner une idée de son

. « Votre Majesté jugera par cette description, qui n'est faite que fort

» à la hâte, que j'ai parlé avec chacune ; aussi me suis-je jeté au milieu des » dames à corps perdu, et animé par ses ordres et souhaits, j'ai jasé comme » une pie, aussi en ai-je été tout étourdi le soir. J'ai fait une conquête, car » la princesse de Nassau s'est déclarée publiquement, que le roi des Romains » était son favori, et c'est justement la plus belle. Quel danger ! Après » avoir vu les dames on a discouru jusque vers dix heures et demie chez » sa majesté l'Empereur. Ce matin il n'y a rien jusqu'à onze heures, que » commencent les audiences. Il fait le plus beau temps du monde, et il ne » nous est pas permis d'aller seulement un moment promener un peu dans la » ville, pas même dans le jardin, enfin nous avons été à Francfort sans » l'avoir vue, car le jour de l'entrée et le jour du couronnement il n'y a » pas moyen de voir nos visages. Mon frère Léopold est sorti ce matin » pour voir les bateaux des électeurs qui sont sur le Main ; on dit qu'ils » sont superbes. Aujourd'hui je le demanderai à Sa Majesté positivement, » car je crois que dans la bulle d'or il n'y a rien de marqué là-dessus, et » je ne crois pas qu'un Empereur, ni un roi des Romains doit être enfermé » comme une religieuse. »

Après s'être acquittés de tous les devoirs officiels et de société qu'ils avaient à remplir à Francfort, l'Empereur et ses fils quittèrent cette ville le 10 avril, pour retourner par Mergentheim et Donauwerth auprès de Marie-Thérèse. Les lettres de Joseph ne laissèrent rien ignorer à sa mère des incidents de ce voyage, où sa navigation sur le Danube, depuis Donauwerth jusqu'à Melk, se prolongea pendant huit jours.

Pendant l'année 1765, des changements importants eurent lieu dans la famille impériale. Joseph, cédant aux instances de sa mère et du ministre Kaunitz, épousa, le 22 janvier 1765, la princesse Joséphine de Bavière. La répugnance qu'elle lui inspirait, ne tarda pas à se convertir en aversion. Plusieurs lettres de Joseph à sa mère ne laissent apercevoir que trop clairement ce sentiment (1). Les souffrances de l'infortunée Joséphine ont dû être d'autant plus vives qu'elle aimait celui qui la traitait avec tant de dureté. Du moins son martyre ne fut pas de longue durée, car dès le 28 mai 1767

(1) C'est ainsi que Joseph écrivit le 5 juillet 1766 à Marie-Thérèse : « Elle pardonnera, » si je n'écris point à mon épouse, mais vent et pluie ne sauraient remplir seuls une » page ; si jamais je trouve matière, je le ferai. »

Et le 10 juillet :

« J'ose lui joindre ici une lettre pour mon épouse ; j'aimerais mieux écrire, et je » serais moins embarrassé d'écrire au grand mogol, car elle ne se contente pas de » respectueux sentiments et elle me les a déjà reprochés. Jugez, chère mère, ce que » je puis lui écrire, et où diable voulez-vous que j'aille pêcher quelqu'autre sen- » timent. »

la petite vérole mit fin à son existence. Mais en ce qui concerne Joseph, la résolution qu'il crut devoir prendre de ne plus se remarier, eut une influence qui pendant sa vie entière pesa sur ses relations de famille et sur sa conduite comme souverain (1).

L'archiduc Léopold épousa le 3 août 1765 à Insbruck, Marie-Louise d'Espagne, et se rendit ensuite à Florence comme grand-duc de Toscane. Nous devons à cette translation les nombreuses lettres adressées par Joseph à son frère. Elles sont d'autant plus intéressantes, qu'à l'exception d'un léger dissentiment, amené peu de temps après la mort de l'empereur François Ier par une clause de son testament, mais qui fut promptement apaisé par l'intervention habile et conciliatrice de Marie-Thérèse, la confiance la plus entière et l'affection la plus vive ont régné entre les deux frères pendant toute la vie de leur mère. De même les meilleurs rapports ont constamment existé entre Joseph et sa belle-sœur.

C'est à Insbruck, au milieu des fêtes données en l'honneur du mariage de Léopold, qu'une mort subite enleva, le 18 août 1765, l'empereur François Ier à sa famille. L'influence à la vérité plutôt nominale que réelle, que Joseph, devenu empereur d'Allemagne après la mort de son père et nommé co-régent pour les Etats héréditaires autrichiens par sa mère, fut appelé à exercer sur la marche des affaires publiques, introduisit plus fréquemment à dater de cette époque des questions de politique générale dans sa correspondance avec Marie-Thérèse, dont elle augmente ainsi l'importance.

Les lettres de Joseph, écrites pendant son voyage d'Italie, en 1769, contiennent des détails curieux sur Rome, où se tenait alors le conclave, terminé par l'élection de Clément XIV, ainsi que sur les membres des familles souveraines, les hommes importants et l'état du pays à Florence, Parme, Modène, Naples et Turin. Un autre voyage de Joseph en Italie, en 1775, a fourni à M. d'Arneth des lettres non moins précieuses comme

(1) Lors du voyage de Joseph en France, en 1777, son attention fut attirée sur la princesse Élisabeth, sœur de Louis XVI, mais sans lui inspirer le désir de l'épouser. Pendant son voyage en Russie, en 1780, il écrivit à sa mère en parlant de la grande-duchesse, épouse du grand-duc Paul : « Si j'avais pu trouver ou imaginer une princesse » pareille il y a dix ans, je l'aurais épousée sans difficulté, et elle aurait convenu à mon » état et à ma position. C'est tout dire. » Mais cette communication ayant fait espérer à sa mère qu'il pourrait être amené à cesser son célibat, il s'empressa de lui mander dans une lettre postérieure : « Votre Majesté me parle mariage en badinant; eh bien, je puis » l'assurer qu'il y a dix ans, si j'avais vu une princesse qui eût eu le bon esprit de » conduite et les agréments corporels et spirituels que j'ai appris à connaître à la » grande-duchesse à Pétersbourg, que je n'aurais pas balancé à risquer encore une » fois le sacrement. Mais à présent, à mon âge, dans mes circonstances, Vénus jointe » à Junon et à Pallas pour les qualités ne me tenterait pas. »

sources d'information pour l'histoire de cette époque et comme preuves de l'attachement de Joseph à son frère Léopold.

Deux lettres de Joseph à sa mère, de Neisse, où il était allé faire une visite à Frédéric II, le 28 août 1769, et accompagnées d'une relation très-détaillée qu'il fait à l'Impératrice sur cette entrevue, acquièrent un intérêt plus grand encore, si on les compare aux passages qui s'y rapportent dans le chapitre I[er] des Mémoires, depuis la paix de Hubertsbourg jusqu'à la fin du partage de la Pologne, qui se trouve inséré au tome VI des Œuvres de Frédéric II. Si je les passe ici sous silence, c'est parce que les réflexions qu'elles font naître, me paraissent mieux placées dans un second travail sur les publications de M. d'Arneth, où je me propose de traiter les éclaircissements qu'elles contiennent sur les rapports de l'Autriche et de la Prusse d'une part avec la Russie de l'autre (1).

Je suis arrivé maintenant aux pièces de cette correspondance qui traitent de la visite de Joseph II en France, en 1777, et qui ont fait naître en premier lieu chez moi la pensée de recommander l'ouvrage de M. d'Arneth à l'attention d'un public français. Mais, avant d'aborder ce sujet, je demande la permission de dire quelques mots de trois lettres antérieures, relatives à la France, que cet éditeur a publiées.

Je trouve d'abord mentionné dans une lettre de Joseph à Marie-Thérèse, du 30 mai 1769, un projet d'après lequel, avant l'alliance qui appela Marie-Antoinette à Paris, un mariage destiné à rapprocher les maisons souveraines de France et d'Autriche, devait être conclu entre Louis XV et l'archiduchesse Élisabeth, troisième fille de Marie-Thérèse, âgée alors de vingt-six ans (2).

(1) Les passages de l'écrit de Frédéric II dont je viens de parler se trouvent à la page 25 du tome VI de la nouvelle édition des Œuvres de ce roi, entreprise par ordre de Frédéric-Guillaume IV, d'après les manuscrits originaux et sous la surveillance de l'Académie des sciences de Berlin. L'éditeur, M. Preuss, historiographe de Brandenbourg, a apporté les soins les plus attentifs à rendre cette édition complète, après avoir constaté l'authenticité de toutes les pièces qu'il y a admises. Elle est imprimée avec un grand luxe typographique et enrichie de préfaces, notices biographiques et observations explicatives qui en augmentent la valeur. Les trente volumes dont elle se compose ont paru de 1846 à 1857, chez Rodolphe Decker, imprimeur du roi à Berlin. Si la première publication des Œuvres de Frédéric II, qui s'est faite sous le règne de Frédéric-Guillaume II, a attiré à ses éditeurs les reproches fondés de légèreté et de précipitation, les amateurs des sciences historiques se félicitent aujourd'hui de pouvoir lire ces Œuvres dans une édition digne de leur royal auteur.

(2) Cette princesse, née le 13 août 1743, placée de 1781 à 1806 comme abbesse à la tête du chapitre des dames d'Insbruck, est morte en 1808 à Linz, où elle s'était retirée, lorsque par le traité de Presbourg du 26 décembre 1805 le Tyrol fut cédé par l'Autriche à la Bavière.



Joseph s'exprime à cet égard, ainsi qu'il suit :

« Il paraît clair, par l'extrait du rapport de Mercy, que le duc de Choi-
» seuil a plus envie que le roi se marie que le roi lui-même. Je doute et ne
» crois pas qu'il s'en fera quelque chose, et la réponse dont elle me donne
» part, qu'on a ordonné à Mercy de rendre, me paraît fort à propos. Je ne
» puis cependant pas cacher à Votre Majesté que je désirerais beaucoup
» que ma sœur Élisabeth trouvât un établissement aussi honorable, et en
» même temps point à charge à l'État, comme serait celui du roi de
» France. Tout ce qui peut donc, sans se compromettre, avancer cet objet
» et l'assurer, me paraîtra toujours très-désirable et bien vu dans l'objet
» politique. Je dois seulement prévenir humblement Votre Majesté qu'au
» cas que cela dût se faire, que ma personne n'y entre pour rien, c'est-à-
» dire que je ne sois pas dans le cas d'accompagner ma sœur, ne me
» sentant pas propre à cela et peu utile. Autre chose serait de la voir ensuite
» une année après, quand elle serait déjà arrangée et connue, alors je le
» ferais avec mille plaisirs. »

Lorsque Marie-Antoinette se rendit en France, en 1770, la conduite de Joseph fut conforme à celle qu'il annonçait dans la lettre que je viens de citer. Il n'accompagna pas sa sœur, mais se réserva une visite pour une époque postérieure.

Deux lettres de Joseph à Léopold, de 1774, prouvent du reste que dès les premiers jours qui suivirent la mort de Louis XV, la position de sa sœur en France lui inspira des inquiétudes.

On lit dans la lettre du 19 mai :

« Je ne suis pas sans inquiétude pour ma sœur, elle aura un rôle diffi-
» cile à jouer ; pourvu qu'elle ne se laisse pas entraîner à se mêler des
» affaires et intrigues de Cour qui seront nombreuses. »

Et dans celle du 24 mai :

« Je souhaite que tout tourne à bien et que surtout notre sœur ne se mêle
» pas des intrigues de Cour. Ce serait son malheur; je le lui ai bien
» conseillé, et cette punition de la Du Barry ne me plaît pas. A quoi bon ?
» Il fallait la laisser en liberté et dans l'oubli. »

A la fin de 1776, Joseph commença à s'occuper sérieusement de la visite qu'au printemps prochain il se proposait de faire à Marie-Antoinette.

Dans une lettre qu'il adressa à sa mère le 24 novembre 1776, il s'exprima ainsi qu'il suit, sur les observations qu'il comptait faire en France et la conduite qu'il voulait y tenir :

« Pour en France, deux objets très-différents feront l'objet de toutes
» mes recherches, savoir : la Cour et le pays. Quant au premier, il doit être

» très-intéressant à un contemporain, à un homme dans ma situation, de
» connaître personnellement le roi et les premières personnes en place, de
» voir par ses yeux comment cette machine se gouverne, comment elle est
» montée, ce qui la fait mouvoir, ce qu'on en peut espérer et ce qu'on en
» pourrait avoir à craindre. Cette monarchie, par le bonheur de sa situa-
» tion, aura toujours une influence si directe avec toute l'Europe, et sur-
» tout la nôtre, que son fort et faible sont très-importants à être observés,
» surtout quand on se trouve en âge, stylé déjà aux affaires, et qu'on s'est
» accoutumé l'œil à voir et l'esprit à observer. Le pays et son inspection
» peuvent seuls faire connaître les vraies forces de l'État et éclairer l'illu-
» sion que la capitale pourrait donner, et découvrir tout ce qu'on pourrait
» encore faire. Les arrangements en fait de commerce et de manufactures,
» en fait de perception des droits, en culture, les arrangements de police,
» les ouvrages publics, la marine, le militaire et surtout la partie du génie
» sont des objets, outre nombre d'autres de curiosité, qui peuvent servir
» vraiment d'instruction et qui, quand on connaît déjà en détail les cir-
» constances de sa patrie, par comparaison peuvent être très-utiles,
» puisqu'on ne s'attache à approfondir que celles qui peuvent y être exé-
» cutées.

» Je ne parlerai point du désir et de l'agrément de voir ma sœur, et de
» l'importance que mon cœur y met, à juger de son état présent et à pou-
» voir me faire une idée de son état futur dans toutes les circonstances qui
» pourraient se rencontrer, ni les avis que mon amitié pourrait lui donner.
» Je tâcherai d'y jouer le rôle en général et d'y passer pour un homme ré-
» fléchi et plutôt un peu boutonné, de parler le moins qu'il sera néces-
» saire, mais de beaucoup écouter, être très-poli et avoir l'air de n'y être
» pour aucune autre vue que celle de voir ma sœur et de contenter ma
» curiosité sur les choses intéressantes qui s'y trouvent, car on ne s'ima-
» ginera pas, j'espère, que je vais faire ce voyage à mon âge pour me
» former ou pour me donner des airs et des manières, et encore moins que
» je me repaisse et sois flatté de l'idée de réussir dans ce pays-là. Je crois
» que vis-à-vis des gens sensés une conduite très-simple et calquée sur mon
» système du plus parfait incognito ne devra point faire du tort à la répu-
» tation, que peut-être déjà très-gratuitement on a voulu m'accorder dans
» le monde. »

Joseph termine sa lettre en assurant qu'en fait d'affaires politiques il entrera le moins possible en conversation ; qu'il connaît assez le système politique de sa mère pour ne pas manquer de s'y conformer, et qu'il se rappelle les instructions claires et réitérées du prince Kaunitz, que du reste il

promet de relire encore. Enfin il demande à Marie-Thérèse si elle accorde son approbation à ce qu'il vient de lui écrire, et il attend ses ordres, d'après lesquels il se réglera avec la plus entière soumission.

Joseph partit de Vienne pour Paris le 1er avril 1777 avec une suite de vingt-quatre personnes. Ses compagnons étaient les comtes Colloredo et Cobentzel. Il voyagea sous le nom de comte de Falkenstein. Il passa par Strasbourg et Metz et arriva le 18 août à Paris, où il descendit chez le comte Mercy, son ambassadeur, tandis que sa suite alla se loger à l'hôtel Tréville.

En m'abstenant de reproduire ce que les Mémoires du temps ont rapporté sur le voyage de Joseph en France, je me bornerai ici à des citations puisées dans les lettres publiées par M. d'Arneth. Malheureusement, celui-ci n'a trouvé dans les Archives d'État de Vienne, sur le séjour de Joseph à Paris, que des lettres de Joseph, son frère, à Léopold, tandis que celles de cette époque à Marie-Thérèse n'y sont pas déposées.

Je commence par transcrire en entier la première lettre de Joseph à Léopold, du 29 avril 1777 :

« Très-cher frère, vous sentez bien que je ne puis entrer en grand détail » avec vous par la poste, mais me voilà depuis dix jours ici. C'est un monde, » et il y a des choses satisfaisantes en tout genre à voir. Que n'êtes-vous » pas venu avec moi ; cela aurait été charmant et vous auriez été content, » car on ne me tourmente point ; un peu de foule à ma porte, quand je » sors, voilà tout. La Cour et la ville, qui font deux objets entièrement sé- » parés, fourmillent d'objets curieux, instructifs et intéressants. Que de » réflexions nous ferions ensemble, et comme nous jaserions à porte close de » tout ce que nous aurions observé.

» Hier, j'ai vu célébrer un dimanche à Versailles *in publico*, le lever, la » messe, le grand concert ; pour moi j'étais confondu dans la foule, à tout » observer. J'avoue que cela est amusant et que, jouant la comédie si sou- » vent, je profite aussi à en voir jouer à d'autres. La reine est une jolie » femme, mais c'est une tête à vent qui ne peut encore combiner ses avan- » tages et qui est entraînée toute la journée à courir de dissipation en dis- » sipation, parmi lesquelles il n'y en a que de très-licites, mais pas des » moins dangereuses pour l'empêcher de toutes les réflexions dont elle au- » rait tant besoin. Le local est beau et mérite d'être vu. Il y a des hommes » aussi très-intéressants, dont la connaissance est satisfaisante, et il y au- » rait de quoi étourdir un homme, si l'on ne prenait quelquefois des heures » de retraite ; par exemple aujourd'hui, je reste toute l'après-dînée et soirée » seul chez moi, et ai envoyé mes messieurs au théâtre.

» Adieu, mon cher ami, j'attends la nouvelle de l'heureuse délivrance » de Madame avec la plus grande impatience. Vous êtes estimé ici, comme » vous le méritez, et cela contribue à me faire aimer les Français. Je serai » toujours votre.... »

Dans une seconde lettre de Joseph à Léopold, du 11 mai, j'ai trouvé les passages suivants sur Paris et Versailles, qui m'ont paru dignes d'être cités :

« Pour vous parler d'ici (Paris), où je suis depuis trois semaines, je de- » vrais être fort long. Il y a des objets à voir très-intéressants, des établis- » sements, dont l'appareil et l'apparence est superbe, l'on bâtit avec une » recherche et un luxe étonnant, enfin l'on met tout à l'apparence, mais » quand on va plus loin et qu'on recherche vraiment l'utile, on est dé- » trompé. Ce n'est pas celui-là qui est une jouissance froide, peu saillante » et par conséquent peu accueillie par cette nation vive et légère, qu'on » cherche pour faire parler de soi, car c'est là à quoi tend tout le monde » ici ; on veut avoir l'apparence des grands sentiments qui ne sont point » encore des vertus, et l'on se contente d'acquérir de la célébrité par là, » ne fût-ce même que pour huit jours. A cet objet l'on sacrifie tout, et » l'on ne connaît guère, dans cette Babylone, ni les lois de la nature, ni » celles de la société, que pour un certain vernis de politesse.

» Voilà, mon cher frère, le tableau des habitants de Paris. La Cour, à » Versailles, est toute autre chose ; un despotisme aristocratique y règne, » cela paraît contradictoire et cela est pourtant vrai. Chacun dans son dé- » partement y est maître absolu, mais avec la crainte continuelle d'être » non dirigé par le souverain, mais déplacé. Par là chacun ne tend qu'à » se conserver, et aucun bien ne se fait que s'il est analogue à cette vue. » Ceux qui ont voulu faire autrement, en ont été les victimes et renvoyés » sur-le-champ. Le roi n'est maître absolu que pour passer d'un esclavage » dans un autre. Il peut changer ses ministres, mais il ne peut jamais, » s'il n'a un génie transcendant, se rendre maître de la gestion de ses » affaires.

» Vous pouvez vous imaginer comment les affaires se traitent. Pour » moi, je vois manifestement que toutes les petites qui ont trait aux affaires » personnelles, se traitent avec le plus grand soin et intérêt, pendant que » les majeures, qui regardent l'Etat, sont parfaitement négligées. Toute la » robe et la noblesse, qui a pour but de parvenir un jour à une place de » ministre, crie continuellement contre ceux en place pour qu'on les » change, mais quand on voudrait attaquer cette forme détestable du » despotisme affreux que chacun exerce dans sa charge, tous se réunissent

» pour l'empêcher, chacun espérant à son tour d'y parvenir. Le roi est » mal élevé, il a l'extérieur contre lui, mais il est honnête, point sans quel» ques connaissances, mais faible pour ceux qui savent l'intimider, et par » conséquent mené à la baguette, sans curiosité, sans élévation, dans une » apathie continuelle, d'une vie très-uniforme. La reine est une très-jolie » et très-aimable femme par tous les pays du monde, mais elle ne pense » qu'à s'amuser, elle ne sent rien pour le roi, elle est ivre de la dissipa» tion de ce pays, et bref elle ne remplit ni les fonctions de femme, ni celles » de reine comme elle le devrait, car, comme femme, elle néglige abso» lument le roi, elle le fait marcher plus d'autorité que par tous les autres » moyens, elle ne se soucie de sa société, enfin elle a pris là-dessus un » parti fort hasardeux, car il est bâti sur des faux principes. Comme reine, » elle ne se lie à aucune étiquette, elle sort, elle court seule, en petite » compagnie, sans l'appareil de sa dignité, elle a l'air un peu leste, et » pour une particulière cela serait bon, mais elle ne fait pas son métier, » et cela pourra avoir des conséquences à l'avenir. Sa vertu est intacte, » elle est même austère, par caractère plus que par raisonnement; enfin, » jusqu'à présent, cela va bien, mais à la longue elle ne se prépare point » des ressources, et cela pourra tourner mal. Voilà ce que je prêche, » mais quoique je sois parfaitement content de sa sincérité, de son amitié, » elle m'écoute, en convient, mais le tourbillon de dissipation qui l'en» vironne l'empêche de voir et de penser à autre chose que de passer de » plaisirs en plaisirs. Tout ce qui l'environne, l'entretient dans cette fré» nésie, et comment voulez-vous que seul je m'y oppose? J'ai pourtant » gagné quelque chose, surtout sur le jeu de hazard qui était affreux.

» Monsieur est un être indéfinissable, mieux que le roi, il est d'un » froid mortel. Madame, laide et grossière, n'est pas Piémontaise pour » rien, remplie d'intrigues. Le comte d'Artois est un petit-maître dans » toutes les formes. Sa femme, qui seule fait des enfants, est imbécile » absolument.

» Mme Élisabeth n'est ni belle ni laide; je ne la vois guère. Mon parti » de célibat est pris bien sérieusement.

» Mesdames tantes sont nulles, des bonnes personnes, mais qui n'en» trent plus en rien. Pour moi, ma vie à la Cour est très-simple; je fais » le courtisan et je suis en famille dans l'intérieur le plus que je peux. » A Paris, je sors matin et après dîner, vois des objets, le soir une visite » à quelques personnes de marque, et à dix heures je suis chez moi, voilà » ma vie. »

Joseph termine cette lettre en annonçant qu'il compte partir de Paris

dans dix ou douze jours, et en faisant connaître la route par laquelle il a l'intention de retourner chez lui.

En effet, après avoir encore écrit de Paris à Léopold deux lettres que je passe sous silence, comme ayant une moindre importance, Joseph se mit en route le 31 mai et suivit l'itinéraire qu'il s'était proposé.

Je crois devoir extraire d'une lettre qu'il adressa à Léopold, de Brest, le 9 juin, la récapitulation suivante des impressions qu'il emportait de Paris et de Versailles :

« J'ai quitté Paris sans grands regrets, quoique l'on m'y ait traité à » merveille. J'avais à peu près tout vu ; l'essentiel pour un si court temps, » c'est le matériel, car la connaissance des hommes ne se fait pas en six » semaines.

» Pour Versailles il m'en a plus coûté, car je m'étais véritablement attaché » à ma sœur, et je voyais sa peine de notre séparation, qui augmentait la » mienne; c'est une aimable et honnête femme, un peu jeune, peu réfléchie, » mais qui a un fond d'honnêteté et de vertu dans sa situation vraiment » respectable. Avec cela de l'esprit et une justesse de pénétration qui m'a » souvent étonné. Son premier mouvement est toujours le vrai; si elle s'y » laissait aller, réfléchirait un peu plus et écouterait un peu moins les gens » qui la soufflent, dont il y a des armées, et de différentes façons, elle » serait parfaite. Le désir de s'amuser est bien puissant chez elle, et comme » l'on connaît ce goût, l'on la sait prendre par son faible, et ceux qui » lui en procurent le plus et les plus variés, sont écoutés et ménagés. » Avec cela sa situation avec le roi est singulière, car elle le mène de » force à ces choses qu'il ne voudrait pas même. Cet homme est un peu » faible, mais point imbécile, il a des notions, il a du jugement, mais c'est » une apathie de corps comme d'esprit. Il fait des conversations raisonna- » bles, il n'a aucun goût de s'instruire, ni curiosité, enfin le *fiat lux* n'est » pas venu, la matière est encore en globe.

» Voilà à peu près la situation des choses. Ajoutez à cela que le gouver- » ment, composé d'un ministre octogénaire, va tant bien que mal; point de » vrai système, point de courage, point de fermeté dans l'esprit, enfin on » ne cherche que d'aller en avant, sans se soucier de ce qui arrive à droite » ou à gauche. Des petits moyens font toutes leurs ressources; entre autres » ici n'ont-ils pas dépensé un argent immense pour mettre leur marine en » état? Voilà qu'ils ont quatorze vaisseaux en rade et croisière, ils les payent » cher et ils n'osent la faire sortir, crainte de commencer une guerre qu'ils » craignent, néanmoins ils envoient continuellement des officiers et des ca-

» nons avec autres munitions aux Américains ; ça deviendra le second tome
» des confédérés. »

La fin de la lettre de Joseph, du 9 juin, contient les observations qu'il a faites à Rouen, au Havre de Grâce, à Honfleur, à Caen, à Avranches, à Saint-Malo et à Brest. Dans d'autres lettres de Toulon, du 3 juillet, et de Lyon, du 10 juillet, il fait part à son frère de ce qui l'a frappé en longeant la côte de Brest jusqu'à Lorient, en remontant la Loire de Nantes à Tours, en se rendant de là par La Rochelle à Bordeaux, en s'arrêtant quelques jours dans cette belle et florissante ville, en faisant une tournée par Bayonne et Saint-Jean de Luz jusqu'à Saint-Sébastien en Espagne, en visitant Toulouse, Toulon, Marseille et Lyon. On voit par là que Joseph ne négligeait rien pour être bien renseigné sur le pays qu'il traversait. Indépendamment de nombreuses notices statistiques et commerciales, il en a rapporté un journal de soixante feuilles.

Je me borne à extraire de cette correspondance de Joseph le paragraphe suivant de la dernière lettre, que de France il écrivit le 11 juillet à Léopold : « Vous êtes bien bon, mon cher frère, d'avoir voulu me mander
» votre satisfaction sur le bien que j'ai dit de vous. Mon cœur en est si plein
» que sans le rechercher ma bouche en parle, et je devrais être un menteur,
» si, quand il s'agit de vous, je disais autre chose que la suite d'une con-
» naissance depuis les premiers moments de votre vie sur votre caractère et
» façon de penser, et dont mille preuves font foi, sans vous être jamais dé-
» menti un moment, me fournissent de bon et de louable. Vous valez
» beaucoup mieux que moi, mais je suis plus charlatan, et dans ce pays il
» faut l'être. Moi je le suis de raison, de modestie, j'outre un peu là-dessus
» en paraissant simple, naturel, réfléchi même avec excès, et c'est ce qui
» m'a donné du crédit, voilà ce qui a excité l'enthousiasme qui vraiment
» m'embarrasse. Dans toute la tournée des provinces, je n'ai été à aucun
» spectacle, à aucun amusement. J'ai tâché de me cacher au lieu de me
» faire voir ; j'ai parlé dans chaque endroit aux gens les plus instruits, et
» cela pendant des heures, mais seulement à trois ou quatre par endroit.
» Ceux-là je les ai fait parler, je suis entré dans leur sens, je les ai satis-
» faits; ils l'ont raconté, tout le monde aurait voulu m'entendre parler, et
» ne le pouvant, j'ai passé pour un oracle sans l'être, car la rareté est une
» chose bien précieuse. Enfin, demain je pars pour Genève et je quitte très-
» content ce royaume, et je crois que l'on sera assez content de moi; j'y
» ai vu et observé des choses fort intéressantes, et j'ai trouvé une bonne
» volonté de me parler des choses les plus secrètes, qui m'a servi et étonné
» mais dont je me garderai bien de découvrir les auteurs. »

Les excellents rapports, existant entre les deux frères, ayant permis à Joseph de communiquer à Léopold, avec une franchise entière, les observations qu'il a faites et les impressions qu'il a reçues en France, il en résulte que les lettres dont je viens d'extraire les principaux passages, doivent avoir une valeur toute particulière pour ceux qui s'occupent de l'histoire de cette époque. Les jugements portés par Joseph sur Marie Antoinette, sur Louis XVI et sur les membres de la famille royale m'ont paru surtout dignes d'attention.

Comme pendant des lettres de Joseph à Léopold on accueillera peut-être cependant avec le même intérêt le paragraphe suivant, consacré au voyage de Joseph en France, écrit par Frédéric II en 1779, et extrait du tome VI des Œuvres du grand roi (1).

« L'année d'après, savoir en 1777, l'Empereur fit un voyage incognito » en France. Le séjour qu'il fit à Paris et à Versailles ne contribua pas à » resserrer l'union des deux nations. Il avait beaucoup plus de monde et » d'aménité que Louis XVI : cela causa de la jalousie au monarque fran- » çais qui s'en cachait à peine. Joseph voulut ensuite parcourir les provinces » de la France, et peut-être que, s'observant moins que dans la capitale du » royaume, il laissa échapper des marques trop évidentes du chagrin qu'il » éprouvait en voyant de bons établissements, de manufactures ou de » commerce, ou d'autres choses pareilles, qui étaient des monuments de » l'industrie nationale. Quelquefois même, et dans des moments d'humeur, » il recevait avec des manières brusques et dédaigneuses les marques d'at- » tention et de respect qu'on s'empressait de lui donner. Ces choses, quel- » que petites qu'elles fussent, n'échappèrent pas à la sagacité française. » L'Empereur s'était annoncé par sa politesse à la Cour, mais se contrai- » gnant moins dans les provinces, il parut plutôt envieux qu'ami de la » nation chez laquelle il se trouvait, et perdit tout le crédit que sa gen- » tillesse lui avait acquis.

» D'autre part ce voyage fit un effet tout différent sur Joseph. Il avait » parcouru la Normandie, la Bretagne, la Provence, le Languedoc, la » Bourgogne et la Franche-Comté, toutes provinces qui, autrefois gou- » vernées par des souverains, quoique vassaux, avaient été, par la suite des » temps, insensiblement incorporées dans la monarchie française. Ces » objets le frappaient vivement par la comparaison, humiliante pour lui, » qu'il faisait de cette masse réunie sous un chef, et du gouvernement ger-

(1) Voyez page 264 du tome VI de l'édition nouvelle, faite par ordre du roi Frédéric-Guillaume IV, des Œuvres de Frédéric II; — chapitre intitulé : « De ce qui s'est passé depuis l'année 1774 jusqu'à 1778. »

» manique, dont il était l'empereur, mais dans lequel il se trouvait des
» rois et des souverains assez puissants pour lui résister, même pour lui
» faire la guerre. S'il en avait eu les moyens, il aurait voulu réunir inces-
» samment toutes les provinces de l'empire à ses domaines pour se rendre
» souverain de ce vaste corps et élever par ce moyen sa puissance. Ce pro-
» jet l'occupait sans cesse, et il pensait que la maison d'Autriche ne devait
» jamais le perdre de vue. »

Frédéric II, dans la suite du chapitre dont ce passage est extrait, part du point de vue qui y est indiqué, pour attribuer aux impressions rapportées de France par Joseph II, une grande influence sur la conduite qu'il a cru devoir tenir vis-à-vis de la Bavière.

On remarquera que l'appréciation faite par Frédéric II de la conduite que Joseph aurait tenue en France, de l'effet qu'il y aurait produit et des impressions qu'il en aurait rapportées, contredit les renseignements que contiennent à cet égard les lettres publiées par M. d'Arneth. Le contraste paraît surtout frappant, quand on compare les reproches que Frédéric II adresse particulièrement à la conduite de Joseph en province au paragraphe final, cité plus haut, de la dernière lettre écrite par l'empereur de France à son frère, où, après avoir parcouru la plus grande partie du royaume, il mentionne la réserve, même étudiée, qu'il aurait observée, se félicite des succès qu'il aurait obtenus, et parle avec satisfaction du pays qu'il est sur le point de quitter. Il est bon toutefois de ne pas oublier que Frédéric II, au moment où, après une guerre qui lui avait été très-désagréable et que la paix de Teschen venait de terminer, exprimait l'opinion que j'ai cru devoir citer sur Joseph, voyait en lui un adversaire politique, dont l'ardeur ambitieuse n'avait pu être contenue qu'avec peine par les dispositions plus pacifiques de Marie-Thérèse.

La manière dont Frédéric II a indiqué les impressions rapportées de France par Joseph, comme ayant puissamment influé sur la conduite qu'il a observée vis-à-vis de la Bavière, m'amène à dire dès à présent quelques mots des événements de 1778 et 1779, malgré ma résolution de faire plus tard de la partie de la publication de M. d'Arneth qui se rapporte à ces événements, l'objet d'une étude spéciale.

En effet, je considère cette partie de l'ouvrage de l'écrivain autrichien, qui remplit la dernière moitié de son second volume et la première du troisième volume, comme la plus complète, la plus curieuse et la plus importante. Elle renferme, indépendamment de deux lettres de Marie-Thérèse, indiquant les doutes et les regrets que l'entreprise de Joseph contre la Bavière a excités chez elle dès le commencement, et de quatorze lettres

de Joseph à Léopold, exposant les complications qui n'ont pas tardé à survenir, une correspondance à peu près non interrompue depuis les premiers jours d'avril 1778, où Joseph est parti pour l'armée, jusqu'à la fin de novembre de la même année où une suspension d'armes fut conclue. Pendant cet espace de temps, quatre-vingt-sept lettres de Marie-Thérèse et cent trente-neuf lettres de Joseph, font connaître à peu près jour par jour les impressions, les actes et les desseins de la mère et du fils. Dan l'examen que j'entreprendrai de cette publication de M. d'Arneth, je m'attacherai surtout à faire ressortir qu'elle rectifie, sur beaucoup de points, des versions généralement admises. Aujourd'hui, je me bornerai à dire que devant elle ne saurait subsister l'opinion qu'une rupture aurait éclaté en Joseph et Léopold, lors d'une visite de ce dernier au camp autrichien au mois de septembre 1778.

Cette rumeur, accréditée par un passage des Mémoires historiques de Frédéric II, a cependant non-seulement fourni à plusieurs romans historiques la base de scènes dramatiques, mais elle a été même accueillie comme fondée dans des biographies de l'empereur Joseph. De même, la manifestation du mécontentement causé à Joseph par l'annonce de la mission pacifique donnée par Marie-Thérèse à Thugut, le 12 juillet, doit être réduite à de justes proportions. Joseph a ressenti à la vérité très-péniblement l'initiative prise par Marie-Thérèse sans le consulter, d'une négociation avec le roi de Prusse; il a écrit à sa mère : « Il ne me reste d'autre parti à prendre que » de m'en aller, je ne sais où, en Italie, sans passer par Vienne, » mais il ne l'a pas menacée de se retirer à Aix-la-Chapelle; il n'a pas tardé à reconnaître que son devoir le retenait au poste qu'il occupait, et, tout en persistant dans son opposition aux dispositions pacifiques de sa mère, et en demandant à rester entièrement étranger à la négociation qui pourrait être entamée, il répète dans toutes ses lettres sa disposition à se soumettre respectueusement *aux ordres* qu'il recevrait de Marie-Thérèse.

Comme la publication de M. d'Arneth contient, indépendamment de celles de 1778 et de 1779, beaucoup de lettres, où la mère et le fils énoncent des opinions différentes, je crois devoir indiquer ici les points principaux sur lesquels a roulé leur dissentiment.

J'ai donc à énumérer comme tels :

1° La fausse position dans laquelle Joseph se voyait placé comme co-régent, et qui lui a fait exprimer à différentes reprises le désir d'en êtr déchargé, parce qu'il ne voulait pas encourir la responsabilité des mesures que son opposition n'avait pu empêcher (1);

(1) Dès 1769 un dissentiment éclata entre Marie-Thérèse et son fils par suite de la prétention élevée par ce dernier de faire suivre sa signature, comme co-régent, d'une

2° La tolérance religieuse, à l'égard de laquelle Joseph professait des principes très-libéraux, tandis que Marie-Thérèse considérait comme un devoir de prendre des mesures pour augmenter ou du moins pour conserver le nombre de ses sujets catholiques et soutenait que la tolérance, l'indifférentisme sont justement les vrais moyens de tout saper et que rien ne se soutienne (1).

3° Les convictions religieuses, à l'égard desquelles Marie-Thérèse était fermement attachée aux dogmes de la religion catholique, tandis que Joseph s'approchait davantage de l'opinion des libres penseurs (2).

4° La manière de traiter les hommes, où Joseph se laissait entraîner trop facilement à blesser personnellement ceux dont la conduite lui semblait blâmable ou dont il combattait l'opinion. A cet égard Marie-Thérèse adressa à son fils des conseils et des avertissements qui, s'ils avaient été suivis par lui, lorsqu'après la mort de sa mère le pouvoir souverain lui fut remis sans aucune restriction, lui auraient épargné beaucoup de contrariétés (3).

addition indiquant qu'elle était apposée par ordre de l'Impératrice ou par déférence à l'avis du Conseil d'État. Cette difficulté fut aplanie par un compromis, accueillant du moins en partie le désir de Joseph. (Voyez quatre lettres de Joseph et quatre de Marie-Thérèse du mois de janvier 1769.)

En 1773 (voyez lettres de Joseph et de Marie-Thérèse du mois de décembre 1773) et en 1775 (voyez trois lettres de Joseph et deux de Marie-Thérèse du mois de décembre 1775), Joseph renouvela d'une manière générale sa demande d'être déchargé de ses fonctions de co-régent, et les instances de sa mère ne parvinrent qu'avec peine à la lui faire retirer. En 1777 la question de tolérance religieuse (voyez lettres de Joseph et de Marie-Thérèse du mois de septembre 1777) et en 1778 et 1779 la question de la succession de la Bavière (voyez toute la correspondance entre la mère et le fils de cette époque) firent renaître chez Joseph le désir de se retirer des affaires, et c'est seulement pour se confirmer au vœu fortement exprimé de sa mère qu'il consentit à rester co-régent.

(1) Les lettres exprimant de la manière la plus caractéristique la divergence d'opinion entre la mère et le fils sur la question de tolérance, sont celles de Joseph, de juin et de septembre 1777, et celles de Marie-Thérèse, de juillet et septembre de la même année.

(2) Pour attester cette divergence, la publication de M. d'Arneth me fournirait matière à de nombreuses citations. Je me bornerai à alléguer le passage suivant d'une lettre de Marie-Thérèse du 24 décembre 1775 : « Vous me faites trop voir l'antipathie » contre toutes les anciennes coutumes et tout le clergé, des principes trop libres en » fait de morale et de conduite; cela alarme à juste titre mon cœur sur votre délicate » position et me fait frémir pour l'avenir. »

(3) Je crois devoir citer ici les passages suivants d'une lettre de Marie-Thérèse, du 14 septembre 1766, en réponse à un jugement très-dur exprimé par Joseph sur le compte d'un général autrichien et à des observations ironiques que lui avait suggérées un ministre du prince Kaunitz dans l'affaire de S. Remo.

« Je crains beaucoup qu'ayant en général très-mauvaise opinion des gens, vous ne » perdez encore ce petit nombre des honnêtes gens, en les mêlant et les confondant

5° La politique à suivre par l'Autriche en général et en particulier vis-à-vis de la Pologne d'une part, des États de l'Empire de l'autre. Ici Marie-Thérèse se montrait plus consciencieuse et plus pacifique que son fils, chez lequel le désir d'obtenir des agrandissements pour la monarchie autrichienne et d'acquérir de la gloire militaire l'emportait sur toutes les autres considérations. Marie-Thérèse éprouva des remords et des regrets qu'elle tint à constater de la manière la plus positive, lorsque, cédant aux instances de son fils et de son ministre Kaunitz, elle ratifia les traités de 1772 sur le partage de la Pologne. D'autre part, Joseph ne laissa pas ignorer son mécontentement en se soumettant à la conclusion donnée par la paix de Teschen à la question de la succession de la Bavière.

Après avoir exposé ce dernier point très-important de la divergence d'opinions existant entre Marie-Thérèse et Joseph, je me borne à dire qu'à l'appui de mon appréciation je pourrais citer le contenu entier du second et du troisième tome de la publication de M. d'Arneth (1) et à faire remarquer

» avec les autres. C'est un point très-essentiel, car celui qui pense bien ne saurait se » laisser soupçonner ou confondre avec les autres, et il s'éloignera plus tôt, s'il peut, ou » il servira avec moins de zèle. Le grand mobile est la confiance ; manquant celle-ci, tout » manque. C'est le même cas sur l'affaire de S. Remo. Je dois vous avouer que la note » allemande était conçue d'une façon qui m'a fait de la peine pour vous de pouvoir » penser ainsi et de trouver de la satisfaction à morfondre, humilier ironiquement les » autres. Je dois vous dire que c'est bien le contraire de ce que j'ai fait de ma vie. » J'aimais mieux, par de bonnes paroles, tenir le monde à faire mes volontés, à les » persuader plutôt qu'à les forcer. Je m'en suis bien trouvée ; je souhaite que vous en » trouviez autant de ressources dans vos États et dans les hommes que j'ai trouvées. »

Et plus loin dans la même lettre : « Que je crains que vous ne trouverez jamais d'amis, » et qui sera attaché à Joseph, sur lequel vous faites tant de compte, car ce n'est ni » l'Empereur ni le co-régent, dont partent ces traits mordants, ironiques, méchants, » mais du cœur de Joseph, et voilà ce qui m'alarme, et voilà ce qui fera le malheur de » vos jours et entraînera celui de la monarchie et de nous tous. Je n'existerai plus, » mais je me flattais de vivre après ma mort dans votre cœur, que votre famille nom- » breuse, vos États ne perdront rien à ma perte, au contraire y gagneront. Puis-je » m'en flatter, si vous vous laissez aller à ce ton qui bannit toute tendresse et amitié? »

(1) Je suppose toutefois qu'on ne lira pas sans intérêt une lettre, que dès le mois de janvier 1772, à une époque où la négociation relative à la Pologne était déjà fort avancée mais n'avait pas produit encore de résultat définitif, Marie-Thérèse adressa à Joseph II.

« Je suis trop pressée de notre situation critique pour ne l'exposer encore une fois » dans tout son jour et tâcher de trouver le remède, sinon bon, au moins le moins » mauvais. Il nous importe avant tout de procurer la paix de tous les deux côtés au » plus vite ; en la prolongeant, notre situation deviendra toujours plus mauvaise. Il » n'est pas possible à présent de revenir sur nos pas après les fausses démarches que » j'ai toujours regardées telles depuis le mois de novembre 1770, où la marche des » troupes d'Italie et des Pays-Bas a été résolue, et depuis la malheureuse convention » signée par les Turcs : le ton trop menaçant avec les Russes, notre conduite mysté-

que si les correspondants, partant de principes trop opposés, n'ont jamais pu arriver à un accord parfait, leurs divisions n'ont cependant pas troublé d'une manière irréparable leurs relations.

Au contraire, l'on rencontre constamment comme prédominant l'amour maternel chez Marie-Thérèse et le dévouement respectueux d'un fils chez Joseph, et l'on remarque même dans les lettres de tous les deux un grand soin d'éviter les questions sur lesquelles ils savaient qu'ils ne pourraient pas s'entendre.

En réservant pour la seconde partie du travail pour lequel j'invoque l'attention bienveillante de l'Institut historique, les autres matières dont il est question dans la publication de M. d'Arneth (1), j'arrive enfin aux lettres tristes, mais affectueuses, écrites par Joseph à Léopold pendant la maladie et après la mort de sa mère. Elles constituent d'abord une nouvelle réfutation de l'allégation qu'au moment de la mort de Marie-Thérèse les deux frères auraient été brouillés. Il en résulte de plus la conviction rassurante que les dissentiments survenus entre Marie-Thérèse et Joseph en 1778 et

» rieuse, tant avec nos alliés que nos adversaires, tout cela est provenu de ce qu'on a
» mis pour principe à chercher à profiter de la guerre entre la Porte et la Russie pour
» étendre nos frontières et obtenir des avantages auxquels nous ne pensions pas avant la
» guerre. On voulait agir à la prussienne et voulait en même temps retenir les appa-
» rences d'honnêteté. Sous ce point de vue on s'est fait illusion sur les moyens et on
» cherche et se flatte encore sur les apparences et les événements : il se peut que je
» me trompe et que ces événements soient plus favorables que je ne puis envisager,
» mais dussent-ils nous procurer le district de la Valachie, Belgrade même, je les
» regarderais toujours comme achetés trop chèrement, l'étant aux dépens de l'hon-
» neur, de la gloire de la monarchie, de la bonne foi et religion de nous autres.
» Depuis mon malheureux règne nous avons tâché au moins de marquer en tout une
» conduite vraie et équitable et de bonne foi, de modération, de fidélité en nos engage-
» ments. Cela nous attira la confiance, j'ose même dire l'admiration de l'Europe, le
» respect et la vénération de nos ennemis ; depuis un an tout cela est perdu. J'avoue,
» j'ai peine à le soutenir, que rien au monde ne m'a tant coûté que la perte de notre
» renommée. Malheureusement je dois avouer vis-à-vis de vous que nous le méritons,
» et que c'est de là que je souhaite qu'on remédie, en rejetant comme mauvais et
» ruineux tout principe de profiter de ces troubles, et qu'on délibère comment sortir
» au plus vite de cette malheureuse situation, et le moins mal, sans penser à des acqui-
» sitions pour nous, mais bien à rétablir notre crédit et bonne foi et autant que cela
» se peut la balance politique. »

(1) Les plus importantes parmi elles sont les explications données par Joseph à Léopold sur les négociations qui ont précédé la paix de Teschen, deux déductions de Joseph sur la situation dans laquelle se trouvait alors la monarchie autrichienne, la description qu'il fait à sa mère d'un voyage dans le pays de Salzbourg, sa proposition à Léopold de faire en 1781 une excursion en commun en Belgique, la négociation relative à l'élection de son frère Maximilien comme coadjuteur de l'électeur de Cologne, et surtout les lettres extrêmement curieuses que pendant son voyage de Russie de 1780 pour faire sa première visite à Catherine II, Joseph a adressées à Marie-Thérèse.

1779, n'avaient laissé aucune impression durable dans l'esprit de la mère et du fils. On sait, du reste, que présent à Vienne pendant la dernière maladie de sa mère, Joseph témoigna son affection pour elle en la soignant avec le plus grand dévouement et en l'assistant jusqu'au dernier moment. L'impression profonde que produisirent les lettres, paroles et actions, par lesquelles après la mort de l'Impératrice, survenue le 28 novembre 1780, Joseph manifesta sa douleur, est attestée par tous les mémoires du temps.

En m'arrêtant ici pour ne pas abuser trop longtemps de votre attention, je la réclame cependant encore pendant un instant pour une observation générale. A Vienne, les publications de M. d'Arneth n'auraient pu avoir lieu sans la libéralité de l'empereur François-Joseph. A Berlin, une nouvelle édition des *Œuvres de Frédéric II*, sortie de l'initiative royale, qui a permis d'utiliser à cet effet d'une manière complète les manuscrits originaux, élève à la mémoire du grand roi un monument digne de lui. A Paris, les presses de l'imprimerie impériale continuent à être consacrées à la correspondance de Napoléon Ier, et le moment approche où cette publication, accueillie par la France comme un nouveau service que lui a rendu l'Empereur, sera entièrement terminée. En ma qualité de membre de l'Institut historique, fidèle au programme de notre Société, j'éprouve le besoin d'exprimer hautement les sentiments de satisfaction et de reconnaissance, dont je suis pénétré en songeant à ce qui s'est fait dans ces trois capitales pour mettre librement à la disposition de ceux qui recherchent la vérité des documents précieux sur lesquels dans d'autres temps l'obligation du secret aurait lourdement pesé.

Le Comte REINHARD,
membre de la 1re classe, président honoraire.

LES EXPROPRIÉS

Un roi rebâtissait sa ville.
Avant de démolir, pourtant,
Il voulait rembourser comptant,
A même sa liste civile.
Pour établir les justes prix,
Des deux côtés on avait pris,
Nommés par le sort, des arbitres
Qui vérifieraient baux et titres.
La sincérité des loyers
A d'emphatiques plaidoyers

Offrait un beau champ de bataille :
« Ma maison en pierres de taille
Aurait duré cent ans encor » ;
« Mon emplacement vaut de l'or » ;
Langage de propriétaire
Ou d'industriel locataire.
Ils s'imaginaient qu'au hasard
Était faite à chacun la part;
Ils triplaient, l'un de sa boutique,
L'autre de sa masure antique
Les impalpables revenus...
Ils s'en sont allés honnis, nus ;
Ou leur indemnité rognée.
C'est presque l'*homme à la cognée*,
Dans l'apologue du Bossu,
Où plus d'un se trouva déçu ;
Lui, ne pleurait que pour la sienne ;
Il l'eut, plus neuve que l'ancienne,
Même d'or, et les autres, rien.
Sur quoi notre Pondeur de fables
Moralise en ces mots affables.

Oyez :

Ne point mentir, se contenter du sien
Est le plus sûr. Cependant on s'occupe
A dire faux : le jury n'est pas dupe.

P. MASSON,
membre de la 3e classe.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. L'ABBÉ BADICHE,

Membre de la 3e classe de l'Institut historique.

Messieurs,

Plus d'une année s'est écoulée depuis que l'Institut historique a perdu l'un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués. M. l'abbé Badiche, mort à Paris le 16 mars 1867, avait été reçu en cette Société le 8 juillet 1835. Durant 32 ans, il s'est fait remarquer au milieu de vous par une rare assiduité à vos séances, par un esprit de critique très-ori-

ginal et par une fécondité de production qui a enrichi notre journal de mémoires et de rapports intéressants à divers titres.

Une courte notice sur votre ancien confrère est donc, Messieurs, un hommage mérité, devenu tardif, il est vrai, par des circonstances imprévues, mais qui répond à vos sentiments toujours vivaces de considération et de respect pour un ecclésiastique plein de savoir et d'austères vertus.

Léandre-Alphonse-George-Magloire Badiche, était né le 20 avril 1798, à Louvigné-du-Désert, près Fougères (Ille-et-Vilaine), sur les confins de la Bretagne, du Maine et de la Normandie, provinces à chacune desquelles il emprunta, ce semble, les éléments saillants de son caractère.

Son père qui était notaire et fut maire de sa commune, avait adopté les idées révolutionnaires, chose bien osée dans une contrée si voisine du berceau de la chouannerie. Il mourut de bonne heure, laissant dans l'esprit de son enfant des impressions qui devaient rendre celui-ci peu favorable aux nouveautés. Sa mère, plus fidèle aux sentiments antiques, forma dans un sens tout différent le cœur de son fils, dont la vie fut un témoignage permanent de foi vive et efficace et de dévouement à la race des anciens rois.

Ses jeux d'enfant préludaient à ses actes de l'âge mûr. Il me racontait qu'assis dans un tonneau défoncé, il faisait des simulacres de confession avec ses petits camarades. Élève du collége de Fougères, puis du grand séminaire de Rennes, il était le guide des processions, l'organisateur des reposoirs, le décorateur des chapelles. Animé d'une grande dévotion pour la sainte Vierge, il formait dès lors une petite congrégation de Notre-Dame.

Il fut ordonné prêtre à 23 ans et demi, en décembre 1821. D'abord vicaire à Lécousse, faubourg de Fougères, puis à Louvigné, son lieu natal, en 1825, il passa en 1828 à Nantes, comme aumônier du collége royal, poste plus conforme à son aptitude. L'évêque de Rennes, qui avait reconnu les dispositions littéraires du jeune prêtre, l'autorisa en 1829 à venir à Paris pour compléter ses études. Depuis lors, l'abbé Badiche, toujours Breton de cœur, resta de fait attaché au diocèse de Paris. Il passa successivement par les paroisses de Saint-Médard, de Notre-Dame (métropole), de Sainte-Marguerite, et fut aumônier intérimaire du dépôt des condamnés et de l'hôpital Saint-Antoine. A sa mort, il était vicaire de Saint-Louis en l'île depuis 18 ans.

La carrière ecclésiastique de votre ancien collègue a été bien modeste, eu égard à ses qualités comme prêtre, à sa science comme théologien. Encore quelque temps, et il avait l'espoir fondé de recevoir de Mgr Dar-

boy, par un canonicat, la récompense de ses services. Mais son caractère indépendant jusqu'à la rudesse était antipathique à toute recherche, à l'idée même d'une simple démarche. De plus les exigences du ministère pastoral, de l'administration paroissiale, eussent contrarié sa passion pour les investigations historiques et la composition littéraire.

M. Badiche se renferma donc dans un ordre de vie inspiré par son amour pour les siècles passés. Ses habitudes, ses austérités, sa tenue étaient presque monastiques. Avare de sommeil, de repos et même des ménagements les plus nécessaires, il se soumettait à des disciplines et à des abstinences rigoureuses, qui ont certainement abrégé ses jours.

Son goût prononcé pour les associations le firent, dès son arrivée à Paris, entrer dans la société des Bons-Livres. Puis après les journées de 1830, mettant à profit un régime qui ne lui était pas cependant sympathique, il fonda une réunion en vue de l'amélioration morale et matérielle des ouvriers, puis une société de belles-lettres spécialement pour les prêtres. Il assista, en l'aidant, à la naissance de la société de Saint-Vincent-de Paul et établit à Notre-Dame une congrégation du Sacré-Cœur de Marie pour entretenir la piété parmi les jeunes étudiants. Enfin il tentait après 1848 d'établir une communauté d'hommes dans une partie de l'ancienne maison de Chateaubriand, rue d'Enfer.

Mais dans M. l'abbé Badiche, le prêtre ne peut nous faire oublier l'homme de lettres.

Tout le temps que ne lui réclamaient pas ses devoirs ecclésiastiques était consacré aux études littéraires et particulièrement aux recherches d'histoire ecclésiastique. Notre savant collègue se livrait sans relâche au labeur le plus minutieux sur les vies des Saints, sur les institutions et sur les ordres religieux. Chercheur infatigable et souvent heureux, il s'était formé une bibliothèque de livres rares, au milieu desquels il a expiré presque subitement comme un soldat frappé sur le champ de bataille. Habile à tirer parti de ces précieux matériaux, doué d'une mémoire merveilleuse et prompt à composer, il fournissait incessamment des articles à tout journal qui répondait à ses sentiments religieux et politiques. La presse périodique fut à son égard un minotaure insatiable, dévorant des productions qui ne peuvent guère être recueillies aujourd'hui. Pour peindre la fécondité de son ancien confrère, M. l'abbé Migne qui le connaissait bien, m'écrivait que « M. l'abbé Badiche avait écrit beaucoup de notices biogra-
» phiques, nécrologiques et bibliographiques dans tous les journaux reli-
» gieux et dictionnaires biographiques et historiques publiés pendant sa
» carrière. »

En dehors des publications quotidiennes, comme *l'Univers*, *l'Ami de la Vérité*, *la Gazette de France*, je citerai la *Biographie universelle de Michaud*, *l'Ami de la Religion* (série primitive) comme les fonds où l'on pourrait le mieux retrouver le fruit des travaux de M. Badiche.

Plusieurs de nos anciens collègues l'ont eu pour collaborateur, tels M. Fresse-Montval pour un cours d'études élémentaires sur l'histoire, la géographie et la mythologie, publié en 4 vol. (1854-1856), MM. Bernard-Jullien et de Campagnolles pour un recueil mensuel, *l'Ami des lettres* (1857). Rappelons aussi les *Biographies du Clergé contemporain* pour lesquelles il aida, sans y mettre son nom, feu M. l'abbé Barbier.

Au-dessus de ses articles ainsi dispersés, il faut placer une œuvre capitale et qu'il a rendue presque originale ; c'est une édition de l'*Histoire des Ordres religieux*, par le P. Hélyot, corrigée et analysée en trois grands volumes pour l'*Encyclopédie théologique*, publiée par M. l'abbé Migne. Mentionnons aussi des recherches sur l'ordre de la Trappe et son réformateur, l'abbé de Rancé, et deux notices insérées dans la *Biographie universelle*, l'une sur D. Augustin de Lestrange, abbé de la Trappe de la Val-Sainte, en Suisse, l'autre sur le P. Ventura. Ce dernier article a été pour M. l'abbé Badiche, ardent défenseur du Saint-Siége, l'occasion de donner un libre cours à ses opinions sur les révolutions contemporaines au point de vue de la politique et de la philosophie religieuse.

Son amour pour la Bretagne lui avait dicté des notices sur le diocèse de Rennes, sur la chapelle de Saint-Anne de la Bosserie et les biographies de deux enfants de Fougères, M. le comte de Lariboisière et M. le comte de la Villegontier.

M. l'abbé Badiche laisse en outre deux manuscrits fort avancés, des *Recherches sur l'origine et l'extension de la dévotion aux SS. Cœurs de Jésus et de Marie*, dévotion qui lui était chère, et une *Histoire de Port-Royal* que lui avaient inspirée ses études sur le jansénisme.

Mais ce qui vous est le plus précieux, Messieurs, ce sont ses communications à l'Institut historique, lectures et discussions, où l'érudition et l'importance des détails le disputaient à la finesse des aperçus et au tour piquant d'une critique parfois incisive.

Les tables annuelles de *l'Investigateur* vous rediront ses nombreux articles, parmi lesquels je distinguerai comme types du genre de M. Badiche, ses *Mémoires sur le Petit-Maine*, sa contrée natale, *sur les soirées littéraires des deux derniers siècles* et *sur l'histoire de la philosophie scolastique*.

Une existence si pleine semble n'avoir permis aucun retour vers les

études universitaires, et cependant M. l'abbé Badiche alliant l'opiniâtreté bretonne à la persévérance normande, voulut à l'âge de 62 ans, conquérir le grade de docteur en théologie. Il l'obtint en soutenant avec un grand succès, devant la faculté de Paris, une thèse sur saint Bernard, son époque et ses écrits, travail fort goûté à Paris et même honoré des suffrages de l'Université d'Oxford.

Partout zélé, constant et dévoué, tel vous avez vu M. l'abbé Badiche dans les relations littéraires, tel il était dans la pratique de l'amitié. Beaucoup de personnes ont pu comme moi éprouver les émotions de sa profonde sensibilité cachée sous une apparente sévérité et ressentir le bienfait des consolations et des conseils du prêtre et de l'ami.

J'ai essayé, Messieurs, de dessiner les traits principaux de la vie de votre ancien collègue. Vous aurez pu y reconnaître à l'origine un publiciste entraîné dans la polémique contemporaine pour la défense de la cause catholique et regretter avec moi que ces préoccupations l'aient trop longtemps détourné des travaux de longue haleine.

Néanmoins, M. l'abbé Badiche, esprit ferme et indépendant, ecclésiastique savant, critique sagace, demeurera dans votre mémoire comme l'un des écrivains de notre temps qui auront mis à la portée de tous l'histoire du clergé et des ordres religieux.

Puissé-je avoir réussi à conserver son souvenir parmi vous par ce témoignage imparfait de mon affection et de ma reconnaissance.

FOULON,
membre de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT SUR LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS, 1863.

Ce nouveau volume s'ouvre par le décret impérial qui « reconnaît l'Académie de Stanislas établissement d'utilité publique. »

Un mémoire intitulé « *Historique de l'analyse spectrale,* » sert de discours de réception à M. Forthomme.

Un autre, ayant le même but, est présenté par M. Lombard; c'est une *Étude sur Joubert.* C'est un homme de lettres, né à Montignac en 1754, et mort en 1824, très-lié avec Chateaubriand. Au temps de la *Terreur,* étant juge de paix à Villeneuve-sur-Yonne, il eut le bonheur de sauver la fille de M. de Montmorin, condamné avec toute sa famille. Cette dame, Mme de Beaumont, s'était réfugiée, malade et abandonnée comme une proie inu-

tile, dans une chaumière. Elle conserva pour lui un attachement que la mort seule rompit trop tôt, en 1803.

Et vingt autres plus ou moins volumineux, sur des matières de géologie, de vitalité, de végétation, de météorologie, de chimie, de métallurgie, de numismatique, de médecine, de botanique.

Notice historique et bibliographique sur Chevrier, par M. Gillet. — L'auteur expose ainsi son but : — « Restituer à l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar*, par Chevrier, sa véritable valeur; raconter les incidents, peu connus, dont ce livre fut l'occasion et le prétexte; mettre enfin en relief les considérations morales qui m'ont paru se rattacher à la vie de l'auteur. »

Ce particulier naquit à Nancy le 11 octobre 1721, d'une famille originaire des Vosges, justement considérée. Il fut reçu au serment d'avocat le 12 août 1743; mais il n'exerça jamais. Il publia de pauvres écrits éphémères et quelques rimes; enfin une histoire de Lorraine et de Bar, qui lui donna occasion de parler de nombre de personnages morts et vivants et lui suscita beaucoup de tracasseries, la plupart, à ce qu'il paraît, méritées. Il est auteur aussi d'une histoire de la Corse en six volumes, dont l'impression fut arrêtée après le deuxième. Il a laissé plusieurs manuscrits dont il a donné la liste. Il est mort à La Haye le 2 juillet 1762. Ce long mémoire n'est guère intéressant que pour les Lorrains.

Un mémoire de quatre-vingt-six pages, de M. Méaume, a pour sujet *Palissot et les philosophes*. Il est divisé en plusieurs paragraphes. Le premier contient quelques détails littéraires sur Palissot. Sa première œuvre fut une petite comédie à tiroirs, *les Originaux*, représentée avec succès devant la cour du roi Stanislas. Le huitième et dernier des originaux joués est un personnage où l'on crut reconnaître la caricature de J.-J. Rousseau. C'est Dalembert qui fit cette belle découverte Il s'indigna de voir les philosophes joués; il écrivit des lettres furibondes à Voltaire, à Rousseau; le premier ne voyait pas l'importance de la raillerie; le second désavoua formellement Dalembert, et supplia le roi Stanislas de ne donner aucune suite à la demande qui fut faite d'expulser Palissot de son Académie. Le philosophe Dalembert montra dans cette occasion l'homme de parti, capable, s'il se fût trouvé au pouvoir dans des temps de persécution et de terreur, d'égaler les zélateurs les plus fanatiques. — Le deuxième paragraphe traite des suites de la querelle de Palissot avec les encyclopédistes. « Si Palissot, commence par dire l'auteur du mémoire, n'eût jamais rencontré d'autre adversaire que J.-J. Rousseau, le repos de sa vie n'eût pas été troublé. » Mais ses *Petites lettres sur les grands philosophes*, sa comédie

des *Philosophes*, protégée cependant en haut lieu, lui attirèrent un déluge de pamphlets. Notre auteur reproche une conduite équivoque à Voltaire et au duc de Choiseul. Palissot proteste, en plusieurs occasions, contre les allusions directes qu'on lui attribue à différents personnages, et notamment à J.-J. Rousseau; d'autant mieux que celui-ci n'avait pas encore publié ses trois grands ouvrages, l'*Émile*, la *Nouvelle Héloïse*, le *Contrat social*. Et, à ce sujet, Palissot, dans ses Mémoires, rappelle une anecdote terrible. « Trente ans plus tard, je fus accusé par *Chaumette*, devant la *commune*, d'*anticivisme*, mot de proscription nouveau, parce que je me serais permis autrefois de faire marcher à quatre pattes, en plein théâtre, l'immortel Rousseau. Que Rousseau soit un homme divin, répondis-je, ou même un dieu, je suis loin de m'opposer à cette apothéose; mais serait-ce une raison pour lui sacrifier des victimes humaines? » — Oh! que de gens de lettres et de savants, ni plus ni moins coupables, furent moins heureux.

Il y a ici une correspondance entre Dalembert, Voltaire, Diderot, Rousseau, l'abbé Morellet, qui fut mis pendant quelques jours à la Bastille, enfin Palissot, au sujet de sa comédie des *Philosophes*. Cette correspondance, sous la date de 1760 à 1764, a de l'intérêt. C'est en ce sens qu'on voit par combien d'intrigues se soutenait le parti. Dalembert n'y joue pas un beau rôle.

Le paragraphe trois traite de la puissance de ce parti qui parvient à faire défendre une nouvelle comédie de Palissot, l'*Homme dangereux*. — Cet auteur obstiné (je dirais volontiers courageux) publia alors sa *Dunciade*, 1764. Comme œuvre littéraire, ce n'est pas un chef-d'œuvre; la lecture en est monotone, et c'était inévitable; il ne peut pas y avoir unité d'action, intérêt poétique, et dix chants ou satires auraient pu être augmentés ou diminués de plusieurs. On sait que c'est une imitation du poëme de Pope, et que *dunce*, en anglais, signifie sot, stupide, hébété; les encyclopédistes sont les prêtres, les adorateurs de la déesse *Stupidité*. — Voltaire écrivait toujours à Palissot sur un ton amical, au moins flatteur et poli, pour l'attirer au parti. Palissot répondit, le 16 mars 1760, par une lettre justificative assez longue, dont le lieu commun est qu'il n'a jamais attaqué la philosophie mais les intrigants qui en prennent le masque. En l'an VI, admis à l'Institut comme membre non résidant, il crut devoir écrire à ses collègues une lettre dans le même sens, en réfutation d'un article de journal où, au milieu d'éloges sur son esprit et son talent, on l'accuse de fanatisme antiphilosophique. Il soutient, au contraire, qu'il a toujours loué les vrais philosophes anciens et modernes, et qu'il a mérité

d'en avoir pour amis parmi les contemporains : Chénier, François de Neufchâteau, Colin d'Harleville, Andrieux.

Ce sujet, non moins et plus que le précédent, a dû plaire à l'Académie de Stanislas, puisque Palissot était aussi un Lorrain et même un enfant de Nancy, où il est né le 3 janvier 1730. Dès 1750, il était admis à l'Académie de Stanislas; en 1753, il donna sa pièce des *Originaux*. Il est mort le 15 juin 1814. Jusqu'à l'âge de quatre-vingt deux ans, il resta ce qu'on appelle voltairien. Mais, dit M. Feletz, son biographe, son esprit alors se tourna vers des réflexions graves qui fixèrent ses incertitudes, et il finit dans de grands sentiments de religion.

Parler d'un poëte lorrain satirique et antiphilosophiste, c'est naturellement rappeler Gilbert, brillant météore; mais quelle différence ! Un caprice de jeune homme lança le premier dans la carrière dangereuse; le second y entra sans hésiter, plein de ses convictions, tout autres que celles de son compatriote : jamais, comme celui-ci, il ne brûla d'encens au dieu Voltaire. Gilbert était l'idéal du poëte : clair, nerveux, plein d'images, de raison et de sentiment. Il n'avait pas vingt-neuf ans en 1785; sa carrière était rompue par la mort ! Palissot déjà commençait à vieillir et sa verve était desséchée. Le feu du génie, qui crée, lui manquait; non l'esprit et le talent du versificateur : dans toutes ses œuvres dramatiques, l'intrigue, l'être qui vit, fait défaut.

Je crains bien qu'on ne se souvienne pas ici d'une œuvre très-originale de M. Leupol, les *Méditations orientales*. Mon rapport sur un précédent volume des travaux de l'Académie de Stanislas, contient un article assez ample sur ce sujet. Je ne saurais en dire quelques mots suffisants pour faire connaître et comprendre cette œuvre importante et comme érudition et comme poésie. C'est la cinquième; celle-ci est intitulée : *la France et l'Orient*. Le thème en est un madrigal sanscrit éclos sur la terre du Gange. En voici la traduction tirée du grand ouvrage de M. Troyer, *Histoire des rois de Kachmir :* — « L'époux : O toi dont la beauté égale celle de la lune, soyons présent à ton souvenir; que le moment propice ne t'en manque jamais. » — « L'épouse : Ce sera, mon seigneur, quand Brâhma me donnera le souvenir de ma naissance antérieure. » — « L'époux : Pourquoi, ô bienheureuse ! dans cette vie, le souvenir de ta naissance antérieure ? » — « L'épouse : Mon âme, ô voyageur ! part avec toi; que devient donc, même aujourd'hui, ma seule existence ! »

Ce texte seul indique la mysticité du sujet. Un avant-propos de quelques lignes semble l'expliquer; mais il est obscur pour moi. Suit l'œuvre poétique. Elle se divise en cinq numéros. Le premier se compose de

quinze stances, ou quatrains de grands vers; le deuxième de vingt, sur un mètre que depuis quelques années l'on cherche à introduire; des vers de dix syllabes partagés par deux césures égales; les trois autres sont des récits en grands vers ordinaires. Je n'en ferai aucune citation : si l'on n'a pas la clef, on ne peut entrer dans l'esprit et que très difficilement dans le sens littéral. Cependant je serais injuste si je ne reconnaissais que les vers sont bien faits; clairs dans leurs sens grammatical; poétiques, en admettant une mythologie qui ne m'est pas familière. J'en dirai ce que j'y comprends après une lecture entière :

I. Dieu est le père de tous les hommes; les anciens de la terre, ce sont ceux d'Asie. Si l'Occident est aujourd'hui plus savant, plus policé, ne doit-il pas les éléments de ses progrès à l'ancien monde.

II. Qu'est-ce donc que ce Dieu? la fatalité? Non, la Providence. Elle nous dit : Reportez à votre mère le jour qu'elle vous a fait.

III. Auguste et vieille Asie, mon respect filial te rendra la couronne; et quand je semblerai t'oublier, ne crois pas que de toi mon esprit s'éloigne avec mes pas; si la vapeur m'entraîne, je reviendrai; patience et courage! Et l'Asie : Occident, tu pars! O France! tu m'emportes mon âme.

IV. L'Asie, après ces mots, rentra dans la torpeur, quand deux frères Pondasas, deux héros, deux rois divinisés, descendent de l'Orient pour défendre l'Asie, conjointement avec l'Occident. L'un des deux frères parle.

V. L'autre aussi après lui. Il dit qu'il descendra aux enfers; qu'il y a déjà fait un long séjour. (Mais je ne comprends plus.)

P. MASSON,
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUILLET 1868.

⁂ La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 8 du mois de juillet. M. E. Breton, président, occupe le fauteuil; M. Gauthier La Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'administrateur communique une lettre de M. le chevalier Balthazar Cerri, de Turin, par laquelle il remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant. M. le président lit pour M. Ranzi le rapport fait au nom de la commission, chargée d'examiner les titres du candidat, M. le chevalier Cavagna Sangiuliani, de Milan. Ce rapport étant favo-

rable au candidat, la classe passe au scrutin secret, et M. Cavagna est admis membre correspondant de la première classe, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe; leurs titres seront publiés dans le journal.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal est lu par M. le secrétaire; il est adopté. Un fort volume in-folio est offert à l'Institut historique : *Le congrès de statistique internationale*, tenu à Florence dernièrement; d'autres livres sont aussi offerts à la classe. Des remerciements sont votés aux donateurs.

*** La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Breton donne lecture du rapport de M. Ranzi sur les travaux de M. le chevalier Cavagna Sangiuliani. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

Il est dix heures et demie. La séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 24 JUILLET 1868.

La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Barbier, président de la deuxième classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier La Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

L'admission par la classe du candidat chevalier Cavagna Sangiuliani est soumise à l'approbation de l'assemblée générale. Cette admission est approuvée par l'assemblée.

M. l'abbé de Barenger donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Sénac, renvoyé au journal.

M. Barbier lit pour M. Folliet, absent, le rapport que celui-ci a fait sur l'ouvrage de notre honoré collègue M. Cantu, intitulé : *les Hérétiques d'Italie*.

Après quelques observations faites par MM. Barbier et Paringault, ce rapport est renvoyé au comité du journal.

Il est dix heures et demie. La séance est levée.

RENZI.

CHRONIQUE

Le 26e tome du répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

Ce volume de 600 pages, se divise en deux parties ; la première traite de la statistique du département sous deux chapitres : météorologie, botanique.

La seconde partie rend compte des *assises de Provence. L'Institut des provinces de France* dont M. de Caumont est le fondateur, tient, comme on sait un *congrès* annuel où sont invitées toutes les sociétés savantes. Les assises scientifiques de Provence ont eu lieu deux fois à Aix et reviendront une seconde fois à Avignon, et puis à Apt... C'est alors qu'ont été posées les questions à résoudre ou du moins à étudier. Il y en a quinze pour l'archéologie et quatorze touchant l'histoire, l'administration, l'industrie et les usages locaux.

Dans la séance d'ouverture des assises d'Apt, M. le docteur Bernard, maire de cette ville, a célébré l'inauguration de la chapelle ou crypte de Sainte-Anne, qui avait été close depuis soixante-dix ans. Il a rappelé les antiquités de cette ville, elle-même une antiquité capitale des Vulgientes.

M. Gout dans une autre séance, lit au sujet de la question sur les *industries locales*, une dissertation fort ample, fort érudite et fortement assaisonnée du sel marseillais, sur *l'histoire de la confiture depuis les Hébreux jusqu'à nos jours*. Le miel était leur seul condiment ; mais il y avait trois sortes de miel, celui des abeilles, le miel qui tombe du ciel (la manne) et le miel de roseau, *saccarum*. Les anciens ne surent jamais cristalliser ce dernier ; c'était pour eux un suc obtenu par le pressage ; c'était une denrée exotique, encombrante, chère et médicamentale.

On signale dans l'église de Courson un bas-relief du Puget, dans celle de Grambois, un tableau byzantin et deux tableaux de Poussin.

Le théâtre antique d'Orange sert aux jeux publics et la foule y commet des dégradations, l'assemblée émet le vœu qu'il soit remédié à cet abus.

On cherche les analogies ou les différences entre les terrains de la contrée et ceux d'autres pays, par exemple, de Montmartre. Un travail de M. Arnaud d'Apt *sur la contemporanéité des terrains à gypse de Gargas et des environs de Paris* est entendu avec intérêt. Une des conclusions serait

que un gypse peut être employé comme engrais dans presque tous les sols.

On traite *des priviléges municipaux de la Provence avant la Révolution.* Une discussion s'engage sur ce sujet historique entre MM. de Berluc, Seymord et Legier. Ce dernier rapporte des chartes intéressantes sous les dates de 1221, 1357, 1583. La première confirmée par lettres royaux de 1561 et 1564.

M. l'abbé Rose lit son récit de la réception de la reine Marie de Blois à Apt le 29 janvier 1386.

M. Légier de Mesteyme établit *l'origine des droits du Saint-Siége sur le Comtat*. Voici sa première et fondamentale proposition : « Les malheureux troubles des Albigeois, qui furent le tombeau de la nationalité méridionale, entraînèrent, comme l'une de leurs premières conséquences, le démembrement du marquisat de Provence au profit du Saint-Siége. » Le mariage de Garsende, petite-fille de Guillaume II, comte de Forcalquier, avec le fils d'Alphonse, comte de Provence en 1208, réunit les deux seigneuries. Néanmoins pendant un siècle encore, il y eut des comtes de Forcalquier de nom; mais le possesseur du pouvoir était le comte de Provence.

M. Courtet traite la question de *l'époque à fixer à l'origine du siége épiscopal d'Apt*. Il y a en général deux opinions sur les origines : l'une les retarde jusque vers la moitié du IIIe siècle, l'autre les fait remonter aux apôtres ou à leurs disciples immédiats. A mon avis ces deux opinions seraient conciliables. Notre auteur adopte, dans l'espèce, la seconde : saint Auspice, honoré par l'Église d'Apt, comme son premier prédicateur et comme martyr, avait été disciple des saints Irénée et Achilèze.

P. MASSON,
membre de la 3e classe.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.


Imp. L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

LES JARDINS DU ROMAN DE LA ROSE

COMPARÉS AVEC CEUX DES ROMAINS ET CEUX DU MOYEN AGE.

Si la littérature du moyen âge fait encore retentir à notre oreille un titre harmonieux et attachant, c'est celui du *Roman de la Rose*...

Toutefois, bien que le respect du passé ait pénétré dans nos prédilections, au point de nous faire attacher un grand prix aux productions naïves, aux œuvres d'art imparfaites de cette époque, le poëme de Guillaume de Loris offre, à côté de beautés réelles, des fantaisies si difficiles à comprendre, que nous ne pouvons nous décider à les admirer de prime abord; nous devons les étudier attentivement avant de les bien apprécier. De ce nombre sont les descriptions des jardins qui servent de théâtre à cette action allégorique et romanesque.

Rien de plus naturel assurément que de jouer les scènes d'un poëme de galanterie dans le domaine des fleurs et des oiseaux, des ombrages et des fontaines. Ce fut là, de tous les temps, la décoration des drames bocagers que chantèrent Théocrite et Virgile, Longus et les troubadours. Ce qui désoriente un peu le lecteur moderne, c'est que le fameux jardin du bachelier *Déduit* (*plaisir*) renferme bien autre chose que des arbres à fruits et des plantes aromatiques, des pelouses et des ruisseaux. On s'y heurte à tout instant à des fossés, à des remparts créneléş, à des tours et à des donjons; à des guichets fermés par d'épaisses grilles de fer et que surveillent des portiers vigilants.

Ce jardin étrange est une place de guerre beaucoup plus qu'un lieu de plaisance, et l'on se demande comment cet appareil belliqueux et terrible se mêle aux ornements coquets d'une nature de fantaisie; comment l'art de Végèce et de Vitruve vient tellement modifier celui des Lenôtre du XIV[e] siècle, que nous ne pouvons plus en saisir l'économie.

Dans nos premières lectures du *Roman de la Rose*, nous nous sommes égarés au milieu de cette confusion de plates-bandes et de portes cadenassées, d'arbres fruitiers et d'engins de guerre; une foule d'incidents et de détails nous ont paru insaisissables. Nous nous en sommes d'abord consolé, pensant que Guillaume de Loris avait créé son jardin au gré de son caprice comme des troubadours avaient créé le pays de *Cocagne*, et celui de *Toro-Lore* ou *Turelure;* comme le sévère Morus créa le pays

d'*Utopie*, sans chercher des points de comparaison dans la nature réelle.

Nous prenions notre parti de ne pas bien comprendre les hallucinations du vieux romancier, lorsqu'un heureux hasard nous conduisit dans un des monuments les plus rares que nous ait conservés le moyen âge : un jardin du XIVe siècle; le jardin tout féodal des rois de Navarre, dans la petite ville de Tafalla.

En franchissant le seuil nous crûmes entrer dans les vergers du *Roman de la Rose*. Les descriptions de Guillaume de Loris, ne furent plus à nos yeux le produit d'une imagination romanesque; mais une peinture fidèle des lieux de repos, des *buen retiro*, comme disaient les Espagnols, que lui offrait le siècle de la chevalerie.

Jetons un regard sur les jardins du roman où dames *Raison* et *Malle-Bouche*, les seigneurs *Bel-Accueil* et *Faux-Semblant* se livrent leurs combats acharnés : essayons d'en faire bien saisir les dispositions et l'économie, en les comparant avec ceux de Tafalla ; et nous aurons sur les jardins du moyen âge, des idées plus exactes que celles que nous avons eues jusqu'à ce jour.

Le poëte nous représente d'abord son héros, que nous appellerons le *Songeur* (car toute l'action du roman se réduit à un rêve), s'égarant dans la campagne, et s'arrêtant tout à coup devant les murailles d'un verger. Cette barrière n'est pas un simple mur de clôture, mais un rempart semblable à ceux des forteresses.

Le poëte ne laisse pas d'incertitude à cet égard, car il l'appelle « un haut mur *bataillé* (1), » c'est-à-dire disposé pour soutenir un assaut et résister à tous les engins d'attaque.

Tout n'y est pas exclusivement destiné à représenter la force. La pein-

(1) Quant joi ung poi avant alé,
Si vi ung verger grand et lé
Tout clos d'un haut mur bataillié,
Portrait de fors (dehors) et entaillié (sculpté)
A maintes riches escritures;
Les ymages et les paintures
Ai moult volontiers remiré :
Si vous, conteré et diré
De ces images la ressemblance
Si cum moi vient à remembrance. (T. I, p. 8.)

Mur bataillié : Le glossaire de l'édition Méon le traduit très-exactement par *fortifié à la manière antique avec tours et créneaux*.

Il est peut-être utile de rappeler ici que Jean de Mung avait traduit Végèce et connaissait parfaitement l'art des fortifications.

ture et la sculpture ont réuni leurs ornements au travail tout matériel du tailleur de pierre et du constructeur. Cette pensée du poëte est conforme à l'état de l'art de son époque. Si les forteresses avaient été de sombres et grossières constructions durant les siècles précédents, le goût qui pénétrait dans toutes les créations humaines au XIVe siècle, commençait d'embellir les portes de ville et les donjons.

Les tours montraient des créneaux et des mâchecoulis soigneusement sculptés; d'élégantes niches occupées par des statues de saints, s'ouvraient à côté de la grande porte ogivale, quelquefois même des peintures à fresque représentaient, au-dessus de la herse, des chevaliers et des apôtres, des évêques et de hauts barons.

Ne soyons donc pas surpris si les murs du jardin du *Roman de la Rose* sont ornés à l'extérieur de grands portraits de femmes, placés dans des niches artistement sculptées, et représentant *haine* et *félonie*, *vilainie* et *convoitise*, *avarice* et *envie*, *tristesse* et *vieillesse*, *papelardie* et *pauvreté*.

N'oublions pas que Guillaume de Loris vit sous le règne de l'allégorie par excellence. Ces espèces de furies modernes, défendent l'entrée de ce paradis terrestre, comme Cerbère défendait celle des enfers du paganisme; comme le chien-loup protégeait l'entrée de l'atrium romain; comme les figures de monstre gardent encore les portes des villes chinoises.

Elle avait sa poésie aussi, son allégorie morale, cette galerie des passions personnifiées..; mais, loin d'exprimer une pensée analogue à celle du *laschiate ogni speranza voi ch'intrate !* de l'enfer du Dante, elle semblait dire, au contraire : « Laissez à la porte toute félonie, toute avarice, toute amère pensée lugubre ou méchante; n'apportez dans les jardins du bachelier *Plaisir*, que bonhomie et gaîté, liesse et galanterie. » Car nos aïeux du XIVe siècle avaient déjà mis fréquemment en vers la pensée du chansonnier moderne :

Entrez, enfants de la folie,
Plus on est de fous, plus on rit.
. . . . .

Quand le *Songeur* a suffisamment considéré ces images, habilement peintes sur fond d'or et sur champ d'azur (1), il ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse, en mesurant du regard les murailles qui s'élèvent devant lui, et rendent impossible tout accès dans le jardin en-

(1) Ces images bien avisé
Qui, si com j'ai devisé,
Furent à or et à azur
De toutes parts paintes au mur.

chanté. Néanmoins, comment résister au désir d'y pénétrer? le site paraît si beau et le verger si agréable : on donnerait toute chose, au monde, pour trouver un escalier, une échelle qui permissent d'en escalader la haute clôture; les arbres montrent leur feuillage, par-dessus les remparts, et mille oiseaux y font entendre les ramages les plus variés et les plus harmonieux (1).

Le *Songeur* regarde, explore en vain toutes les parties de la clôture, il ne découvre aucune issue (2), il est au moment de battre en retraite, tout désespéré, lorsqu'il aperçoit enfin l'unique guichet étroit et muni de barres de fer (3) qui permet de pénétrer dans l'enceinte. Le voilà frappant à la porte, afin d'éveiller l'attention du portier (4). Une jeune fille vient ouvrir le guichet, et sur les questions de l'amant, elle lui raconte qu'elle s'appelle *Oiseuse*, c'est-à-dire (oisive), et prouve que ce titre est parfaitement justifié par ses occupations; elle passe son temps à se coiffer, à se faire belle pour plaire à son ami, le bachelier *Déduit*, le *mignot*, le gentil propriétaire de ces jardins magnifiques. Sémiramis et Lucullus n'en possédèrent pas de plus merveilleux, *Déduit* en a fait apporter la terre et les arbres rares du pays des Sarrasins, absolument comme les Pisans avaient apporté de la

(1) Haut fu li mur et tour quarrés,
Si en fu bien clos et barrés,
En leu de haies, uns vergiers;
Cis vergiers en trop bel leu sist;
Qui dedens mener ne vousist
Ou par echiele ou par degré
Je len seusse moult bon gré.....

(2) Quant joi les oisiaux chanter,
Forment me pris à dementer
Par quel art ne par quel engin,
Je porrais entrer au jardin.
Mais je ne poi onques trouver
Leu par ou j'y peusse entrer.....

(3) Lors men alai grand aleure
Acaignant la compasseure
Et la cloison du mur quarré
Tant que un guichet bien barré
Trovai petitet et estroit.
Par autre leu l'en ny entroit.....

(4) A luis commençai à férir,
Autre entrée ni soi quérir. (P. 23.)

terre de Jérusalem dans leur *campo santo*, pour s'assurer le privilége d'être ensevelis en *terre sainte*.

Quand les arbres ont été grands, *Déduit* les a entourés de ce rempart protecteur, orné à l'extérieur des portraits des femmes peu séduisantes que nous avons remarqués d'abord (1).

On se tromperait étrangement si l'on jugeait de l'intérieur du jardin, d'après cet extérieur ménaçant et formidable. Maître *Déduit* est un aimable Horace qui a placé sous la protection de ces remparts crénelés les autels faciles d'un véritable sectateur d'Epicure. C'est là qu'il vient prendre ses distractions, chercher la fraîcheur et le repos avec ses compagnons de plaisir : c'est là qu'entouré de la société distinguée du pays, il vient prêter l'oreille aux chants du rossignol et de la mauviette, et conter des fabliaux de la nature de ceux que Boccace dira plus tard dans un jardin des environs de Florence. On devine combien ces révélations de la belle oiseuse aiguillonnent la curiosité du *Songeur;* il la supplie de le laisser pénétrer dans l'enceinte.... elle s'attendrit..... le voilà libre de parcourir les jardins dans leurs détails (2).... que de merveilles et quels torrents d'harmonie ! partout

(1) ...Déduit le mignot, le cointe,
C'est cil cui est c'est biax jardins.
Qui de la terre as sarradins.
Fist ça ces arbres aporter,
Qu'il fist par ce vergier planter.
Quand li arbres furent créu,
Le mur que vous avez veu,
Fist lors Déduit tout enter faire;
Et si fist au dehors portraire,
Les images qui y sunt paintes :
Qui ne sont mignotes ni cointes (gracieuses.)
Ainsi sont doloreuses et tristes
Si cum vous orendroit veïstes.....

(2) Déduit orendroit qui escoute,
A chanter gais rossignolés,
Mauvis et autres oiselés;
Il sesbat illuec et solace,
O ses gens, car plus belle place
Ne plus biau leu par soi joer.
Ne pourroit-il mie trover.
Les plus belles gens, ce sachiez
Que vous jamès nul leu truissiez
Si sont li compagnons Déduit
Qui maine avec li et conduit. (P. 26.)

les oiseaux gazouilleurs accompagnent de leurs sérénades les joyeux compagnons du bachelier *Déduit* (1). Le jeune viveur a cherché l'ombre dans un coin plein de mystère, où conduit un sentier parfumé de fenouil et de menthe (2); c'est là qu'entouré de danseuses et de ménétriers, il conduit des rondes ou caroles sous le regard fripon d'un petit dieu malin qui s'amuse à lancer des flèches aux danseurs.

Après divers incidents dont le récit nous entraînerait loin de la topographie du jardin, le *Songeur* continue son exploration et case la disposition des lieux dans sa tête, comme nous allons essayer de la fixer dans celle de nos lecteurs.

L'enceinte était de forme carrée,

« Le vergier par compasseure
Si fu de droite quarreure, »

et aussi long dans un sens que dans l'autre.

« Sot de lonc autant cum de large. »

Nos ancêtres, gens pratiques en toute chose, plaçaient toujours l'utile bien avant l'agréable; ils aimaient peu les arbres qui ne produisent que de l'ombre en été, et du combustible en hiver.

(1) . . . .
Lors m'en entrai, ne dis puis mot,
Par huis que Oiseuse overt m'ot,
Où vergier, et quant je fui ens.
Je fui liés et biaus et joiens
Et sachiez que je cuidai estre
Por vrai en paradis terrestre. (P. 27.)

(2) Lors m'en allai tout droit à destre,
Par une petitète sente
Pleine de fenouil et de mente;
Mes auques près trové Déduit,
Car maintenant en un réduit
M'en entré ou Déduit estoit,
Déduit ilucque s'esbatoit;
S'avoit si belle gent o soi
Que quant je les vis je ne soi
Dont si tres belles gens pooient
Estre venu; car il sembloient
Tout por voir anges enpennés
Si beles gens ne vit hom nés.

Le bachelier *Plaisir* a planté dans son verger le hêtre et le chêne, le pin et l'ormeau, à titre de complément du règne arboricole; mais ce qui en garnit surtout les différentes parties, ce sont les arbres frugifères. Le poëte, se pénétrant des principes sensualistes de son héros, savoure d'avance le goût de leurs productions variées. Pêchers, châtaigniers, noisetiers, poiriers, néfliers, pruniers, cerisiers, pommiers de toute espèce, occupent une place honorable dans sa description.

Les arbres à fruits de nos climats ne pouvaient satisfaire toutes les exigences gastronomiques d'un gourmet du XIVᵉ siècle. Les hautes murailles abritent le verger des vents du nord, et y concentrent les rayons du soleil. *Déduit* a habilement profité de cette disposition pour y cultiver, en espalier sans doute, les fruits de l'Espagne et de l'Italie. Le poëte énumère complaisamment l'olivier et le citronnier, l'oranger et le figuier, le grenadier, le jujubier, l'amandier.

La table du gastronome manquerait d'assaisonnements essentiels, s'il n'y ajoutait ces fruits de l'Équateur, que les Vénitiens répandaient en Europe, depuis que les croisés en avaient contracté le goût, pendant les croisades d'Orient.

Le bachelier *Déduit* cultive donc aussi dans son jardin, les dattes et les noix muscades, les clous de girofle, la cannelle, l'anis, et, pour tout dire enfin, toutes sortes d'épiceries (1).

(1) Nus arbres qui soit qui fruit charge
Se n'est aucuns arbres hideux
Dont il ni ait ou ung ou deux
Au vergier, ou plus sil avient,
Qui chargeoient pomes grenades,
C'est uns fruit moult bons à malades.
De noiers i at grant foison,
Qui chargeoient en la saison,
Itel fruit cum sunt nois muscades;
Qui ne sunt amères ne fades.
Alemandiers y at planté,
Et si ot au vergier planté
Maint figuier et maint biau datier,
Si trovast qu'en eust mestier,
Ou vergier mainte bonne espice,
Cloz de girofle et requelice,
Graine de paradis novele,
Citoel, anis et canèle,
Et mainte espèce délitable,
Que bon mangier fait après table,

Nous ne sommes pas obligés assurément de prendre à la lettre toutes les énumérations horticoles de Guillaume de Loris; poëte, il a pu très-légitimement employer les priviléges de l'imagination, à créer un jardin un peu fantastique. Qu'on nous permette de remarquer, cependant, que rien ne s'oppose à ce qu'un jardin amendé avec de la terre de Syrie, entouré de murailles crénelées comme un saint monastère, fût doté de quelques serres chaudes destinées à la culture des plantes tropicales; le commerce d'outre-mer n'étant pas encore très-régulièrement organisé, la prudence conseillait de se prémunir contre le retard des arrivages. Nous trouverons bientôt, d'ailleurs, la place toute naturelle, où cette culture de couches et de serres chaudes pouvait être facilement installée.

Le bachelier *Déduit* estimait trop l'art culinaire pour le réduire à la préparation des fruits et des condiments. Ces mets savoureux, mais légers, n'auraient pu le satisfaire; aussi nourrissait-il sous les arbres, des daims,

Au vergier ot arbres domesches,
Qui chargeoient et coins et pesches,
Chataignes, nois, pommes et poires.
Nefles, prunes blanches et noires,
Cerises, fresches, vermeilletes.
Cornes, alies et noisetes,
De haut loriers et de haut pins,
Ce fu tout pueplés li jardins.
Et d'oliviers et de cyprès
Dont il n'a guère ici près.
Ormes y ot branchus et gros,
Et avec ce charmes et fos,
Cedres droites, trembles et chênes,
Érables, haus sapins et frênes.
Que vous iroies-je notant?
De divers arbres i at tant
Que moult en seroie encombrés,
Ains que les eusse nombrés;
Sachiez por voir li arbres furent (P. 55.)
Si loing à loing com estre durent,
Li uns fu loing de l'autre assis,
Plus de cinq toises ou de six.
Mes li rain furent lonc et haut
Et por le leu garder de chaut,
Furent si espes par deseure
Que li solaus en nesune eure
Ne pooit à terre descendre
Ne faire mal à herbe tendre. (P. 56.)

des écureuils, des chevreuils, des lapins surtout (1). Des fontaines abondantes alimentaient des ruisselets murmurants, et je soupçonne fort que les eaux en étaient destinées à nourrir du poisson tout autant qu'à rafraîchir le gazon des pelouses (2).

Après les arbres à fruits et le gibier domestique, venaient les fleurs, et particulièrement celles qui mêlent une odeur suave à l'élégance de la forme, et à l'éclat des couleurs.

Nommerons-nous la violette, la pervenche, mille autres

..... « De diverses colors
Dont moult sont bonnes les odors. »

Attachons surtout nos regards sur la rose; elle est l'héroïne du roman, elle est la vie, le cœur, la lumière du sujet. Nous voici devant son domaine; car dans ce jardin enchanteur, elle a son département, son sanctuaire spécial comme l'arche sainte chez les Israélites, comme le feu au temple de Vesta.

Après avoir parcouru les diverses parties du verger, le promeneur aperçoit une fontaine qui s'échappe des racines d'un pin, et coule dans un réservoir. Tout à côté s'étend un massif de rosiers d'une beauté surprenante; regardons-les attentivement, ils vont causer tous les malheurs et toute la félicité du *Songeur* (3).

(1) Où vergier ot dains et chevriaux
Et moult grand planté d'esçoiriaux,
Qui par ces arbres gravissoient
Connins i avoit qui issoient,
Toutes jors hors de lor tesnières. (P. 56.)

(2) Par petits tuyaux que Déduit,
Y ot fel fére, et par conduit
S'en aloit liaue aval fesant
Une noise douce et plesant. (P. 56.)
Entor les ruissiaux et les rives,
Des fontaines cleres et vives,
Poignoit l'erbe freschette et drue,
Ausinc y poist l'en sa drue,
Couchier comme sor une coite,
Car la terre était douce et moite,
Por la fontaine, et i venoit
Tant derbe cum il convenoit.....

(3) Li rosiers d'une haie furent
Clos environ si cum ils durent
Mes ge passasse la cloison
Moult volontiers par l'achoison.
Du bouton qui sent miex que basme,
Se ge n'en craignisse avoir blasme. (P. 112.)

Au moment où il approche de la plus belle des fleurs pour en savourer le parfum et la détacher de sa tige, il reçoit une décharge de flèches, dont il est inutile de désigner l'auteur, et le drame romanesque passe des explications du prologue à toutes les péripéties de l'action.

Nous n'entreprendrons pas de l'analyser, quelque gracieux reflet de galanterie qui dût en rejaillir sur ce travail d'archéologie horticole : nous nous renfermerons prosaïquement dans la description du jardin, qui va, d'ailleurs, jouer un rôle turbulent et mélodramatique.

Bel-Accueil, fils de *Courtoisie*, comprenant la convoitise du *Songeur*, essaie de lui rendre facile l'approche des rosiers merveilleux, comme le serpent avait poussé nos premiers pères à cueillir la pomme, malgré la défense du Créateur (1).

Mais *Dangier*, surveillant général du quartier des roses (2), accourt suivi de trois héroïnes peu chevaleresques qui pourraient bien avoir certaine parenté avec les parques ou les furies; elles se nomment la *Peur*, la *Honte* et *Malle-Bouche*. Escorté de ces trois femmes d'armes, *Dangier* repousse brutalement l'audacieux ravisseur, des abords de l'arbre défendu (3).

(1) Ainsci que je me porpensoie,
S'oultre la haie passeroie,
Cis m'abandonna li passage
De la haie moult doucement.
. . . .
Biaux amis chiers, se il vous plait,
Passés la haie, sans arrest,
Par l'odor des roses sentir,
Je vous i puis bien garantir.....

(2) Mes uns vilain qui grant honte ait
Pres d'ilecques repost s'estoit
Dangier ot nom, si fu closiers.
Et garde de tous les rosiers,
En ung destor fu li cuvers
Derbes et de fuelles couverts,
Por ceux espier et sorprendre
Qu'il soit as roses la main tendre. (P. 114.)

(3) Fuies, vassaux, fuies de ci
A poi que ge ne vous oci
Bel accueil mal vous congnoissoit
Qui de vous servir s'engoissoit
. . . .
Plus n'osai ilec remanoir,
Por le vilain hibous et noir

N'oublions pas que le verger du bachelier *Déduit*, est entouré de remparts hérissés de tours ; au moment où le *Songeur* est expulsé de l'enceinte des roses; dame *Raison*, placée à l'une de ces tours, le voit s'éloigner en versant des larmes ; elle prend la résolution de venir à son aide ; elle court à lui, et la voilà lui prodiguant les conseils les plus sages, sur le danger des illusions et des sentiments irréfléchis... (1).

Mais le *Songeur* ne veut rien entendre, il aime mieux se raccommoder avec *Dangier* pour obtenir la faveur de rentrer, non pas dans le verger proprement dit puisqu'il n'a pas repassé le guichet, gardé par dame *Oiseuse*, mais dans l'enceinte des rosiers, but de toutes les ambitions des uns, objet de toute la surveillance des autres. Il s'agit si bien de cette partie réservée du jardin, et non de tout le verger, que *Dangier* finit par lui permettre de se rapprocher des roses, à condition qu'il n'en franchira pas la haie. Or, nous avons vu que le verger était entouré de remparts et non clôturé par une haie vive.

Cette barrière rustique ne peut donc concerner que le petit enclos des roses (2). Bref, le *Songeur* sera libre de se tenir près des fleurs, de les

Qui me menace à assaillir,
La haie m'a fait tressaillir,
A grant paor et a grant heste
Et li vilains crole la teste,
Et dist se james i retour
Il me fera prendre un mal tour. (P. 118-119.)

(1) La dame de la haute garde
Qui de sa tour aval esgarde, (P. 31.)
Raison, fu la dame apelée,
Lors est de sa tour dévalée,
Si est tout droit vers moi venue. (P. 120.)

(2) Le mot haie revient très-souvent, et s'applique d'une manière très-précise aux rosiers, qu'elle protége; *Dangier*, nous l'avons dit, n'est pas un des portiers de l'enceinte du jardin, mais le surveillant spécial de la fermeture de haies vives qui protége l'enceinte particulière des fameux rosiers.

Ainsi l'amant, s'adressant à Daumier, lui dit :

A Dangier sui venu honteus
De ma pès faire convoiteus,
Mez la haie ne passai pas,
Por ce qu'il met vée le pas. (*Défendu le passage.*)

Plus loin, l'amant le trouve

. . . . . en pies drecié,
Fel par semblant et corrocié,
En sa main un baston d'épine;
. . . .

à la haie que Dangier garde.

admirer à son aise, de les aimer si la chose lui plaît (1), mais défense absolue d'y porter la main, sous peine de perdre tout droit à la bienveillance de *Dangier*.

Le *Songeur* revient donc près des rosiers, il leur adresse des regards d'autant plus doux, que la vue est le seul plaisir qu'il lui soit permis de goûter. Cette naïve témérité allume la colère de *Jalousie*, elle gronde sévèrement *Dangier* de son défaut de surveillance, et prend les précautions les plus énergiques pour mettre à l'avenir les rosiers à l'abri de toute indiscrétion.

Nous arrivons à la particularité la plus étrange du roman, à l'incident le plus contraire à toutes nos règles d'arrangement et d'entretien de jardins.

Dirait-on que, pour garantir quelques rosiers des atteintes d'un petit maraudeur, dame *Jalousie* entreprend les travaux de terrassement et de maçonnerie les plus dispendieux, comme s'il s'agissait de mettre une ville frontière à l'abri d'une invasion.

Elle creuse une enceinte de fossés larges et profonds construits sur *l'escarpe*, un rempart flanqué de tours, percé de quatre portes, le tout surmonté d'un donjon formidable de forme ronde (2).

(1)
Ades aime, mes que tu soies
Loing de mes roses toutes voies,
Ja ne te porterai menaie
Si tu james passes la haie.

(2)
Si fait faire au commencement
Entor les rosiers uns fossés,
Qui cousteront deniers assés,
Si sunt moult lez et moult profont,
Li maçons sur les fossés font
Ung mur de quarriaux tailléis
Qui ne siet pas sur croleis,
Ains est fondé sur roche dure,
Le fondement tout à mesure
Jusqu'au pied du fossé descent,
Et fait amont en estrecent;
S'en est luevré, plus fort assés,
Li mur si est si compassés,
Qu'il est de droite quarreure;
Chascun des pans cent toises dure (1).
Si est autant lons comme lés,
Les tornelles sont lés à lés,

(1) La toise de Paris était de six pieds de roi, c'est-à-dire d'un mètre et quart environ.

Les fortifications terminées, *Jalousie* s'y installe à la tête d'une garnison nombreuse. *Dangier, Honte, Peur* et *Malle-Bouche*, sont chargées de la garde des quatre portes, et le malheureux *Bel-Accueil*, coupable d'avoir encouragé le *Songeur* dans ses tentatives, est emprisonné dans la basse-fosse.

Tel est le château prison dont les vassaux de l'amour viennent faire le siége, avec des prodiges de vaillance, dignes des héros de l'*Iliade* ou de la *Jérusalem délivrée*. Après de nombreux combats, suivis de divers assauts,

Qui richement sont bataillíés,
Et sont de pierres bien tailliés,
Ces quatre coingnées en ot quatre,
Qui seroient fors à abatre,
Et si i a quatre portaus
Dont li murs sunt espes et haus,
Ung en i a au front devant,
Bien deffensable pas convant
Et deux de coste, et ung derrière,
Qui ne doutent cap de perrière,
Si a bonnes portes coulans
Por faire ceux defors doulans;
Et por eux prendre et retenir
S'ils osaient avant venir.
Ens au milieu de la porprise
Font une tor par grant mestrise,
Cil qui du fere furent mestre,
Nule plus bele ne post estre,
Qu'ele est et grand et lée et haute,
Li murs ne doit pas faire faute,
Por engin qu'on saiche getier;
Car l'en destrempa le mortier,
De for vin-aigre et de chaus vive.
La pierre est de roche naïve
De quoi l'en fist le fondement,
Si iert dure cum aimant.
La tor si fu toute réonde,
Il not si riche on tout le monde,
Ne par dedans mieux ordinié
Elle iert dehors environié,
D'un baille (1) qui vot tout entor.
Si qu'entre le baille et la tor
Sunt le rosier espès planté
Où il ot roses à planté,
Dedens le chastel ot perrières
Et engins de maintes manières. (P. 154 et suiv.)

(1) Barricade, clôture de palissades.

le *Songeur* finit par escalader les remparts, et par cueillir le précieux talisman qui donne son nom au *Roman de la Rose*.

Ne soyons pas trop étonné du luxe de précautions militaires que le poëte entasse autour des simples richesses d'un jardin ; nos pères du moyen âge, instruits à la crainte et à la prudence, par les dangers d'un état de guerre permanent, avaient pris l'habitude de placer tout établissement, tout objet de quelque prix, derrière des murailles et sous clef, comme ils plaçaient leur cheval sous le caparaçon de fer, leur corps sous la cuirasse et la cotte de mailles.

Toute ville, toute bourgade étaient entourées de remparts, plus ou moins formidables, tout monastère se cachait derrière une enceinte de murs crénelés.

Ces précautions se subdivisaient à l'infini, dans l'enceinte de la même cité. Paris, bien qu'enveloppé par les remparts de Philippe-Auguste et de Charles VI, voyait chaque monastère fortifier son enclos, chaque église clore son cimetière de murailles crénelées, chaque palais, chaque château, se donner des ponts-levis et des tours de défense.

Les jardins suivaient cette loi générale de la défiance ; ils s'entouraient de murs, de tours munies de tous les engins de la résistance. Chaque siècle a sa préoccupation dominante, la nôtre est le développement du bien-être, celle du moyen âge fut la *sécurité*. On n'osait se hasarder à respirer le parfum des fleurs et l'air pur, à fouler le gazon des prairies, sans la protection des herses, des hautes murailles, et le qui-vive des sentinelles,

Faisons une excursion dans les jardins de Tafalla; ils nous prouveront que les anciens rois de Navarre n'étaient pas moins précautionneux et jaloux que les héros du *Roman de la Rose*.

Construits en 1416, époque où ce roman jouissait de toute sa vogue, ces jardins sont placés à l'angle nord-est de la petite ville du même nom et adossés intérieurement à ses remparts. Au sud les bâtiments du palais les dominent, à l'ouest un rempart spécial les sépare des maisons de la cité.

Ces jardins, ainsi fortifiés, sont divisés en deux enceintes, d'inégale étendue ; ils ne forment pas un carré parfait comme ceux du *Roman de la Rose*, mais un parallélogramme qui s'allonge du sud au nord, et présente, à peu de chose près, la surface de la cour et du jardin du Palais-Royal, à Paris.

Entrons dans la cour du palais de Tafalla : les murailles du jardin se dressent en face de nous; rien ne s'opposerait à ce qu'elles fussent ornées des portraits allégoriques dont nos regards ont été frappés à l'entrée des jardins *de la rose*. La muraille est droite et haute, et parfaitement disposée

pour recevoir des peintures à fresque. Nous ne remarquons de ce côté, cependant, que les margelles très-élégantes d'un puits, deux fenêtres gothiques du travail le plus recherché, et le guichet ogival qui conduit au jardin. Il nous rappelle, naturellement, celui que surveillait si bien la jolie portière, dame *Oiseuse*.... Passons sans retard; le palais de Tafalla n'a plus ni herse, ni portière. Pénétrons dans le premier jardin dont l'étendue est égale à celle de la cour de notre Palais-Royal, et ne s'éloigne guère par conséquent de celle de l'enceinte des rosiers du roman de Guillaume de Loris, qui mesurait cent toises de chaque côté.

Quel appareil imposant! il ne ressemble guère à ce que nous cherchons, dans les parcs et les jardins modernes? En face de nous, à droite, à gauche, de tous les côtés en un mot, s'élèvent des remparts de six mètres de hauteur munis de leurs parapets, de leurs meurtrières, et surmontés de sept tours carrées, trois à l'est, du côté de la campagne, deux à l'ouest, du côté de la ville, deux au nord, le long d'une ruelle qui sépare cette première partie du jardin de la seconde. Ces tours, construites comme le rempart, en belles pierres de taille de moyen appareil, font saillie moitié à l'extérieur, moitié à l'intérieur des murs, et nous rappellent celle où demeurait dame *Raison*, lorsqu'elle vit le *Songeur* s'éloigner des rosiers, accablé de désespoir, et qu'elle courut lui prodiguer ses conseils. Ces tours n'ont des murs que sur trois faces, et restent ouvertes de bas en haut, du côté du jardin.

L'architecte, profitant de cette disposition, embellit le rez-de-chaussée, de voutes d'arêtes, d'imbrications vernies, de siéges, et les transforma, par ce moyen, en cabinets de repos, d'un effet assez gracieux. C'est là, sur ce siége royal, d'une seule pierre, taillée dans la forme du pliant du roi Dagobert, que s'asseyait Charles le Noble, ce Louis XIV de la monarchie navarroise. Il venait écouter le concert des oiseaux, encourager de ses applaudissements, comme le bachelier *Déduit*, les caroles des danseuses et les sérénades des ménétriers.

Il n'avait rien négligé pour procurer à ce séjour de repos et de calme tout ce qui pouvait l'embellir. Les eaux d'une source assez éloignée, conduites par un aqueduc, suivaient l'intérieur même d'une partie du rempart, en descendaient par une élégante arcade ogivale, tombaient à l'angle nord-ouest du jardin par un pilier carré, surmonté de pinacles qui servaient d'arc-boutant à l'arcade, et jaillissaient dans un bassin qui malheureusement, n'a pas été conservé... Cette fontaine, malgré sa forme monumentale, ne rappelle-t-elle pas celle qui sortait des racines d'un pin, dans le verger de *Déduit*, et se jouait à travers les pelouses du parc des rosiers?

Près de là, Charles le Noble avait fait construire un élégant pavillon, adossé à une belle construction quadrilatérale, qui servait de salle de réception et de conférence. Un clocheton octogone de deux mètres carrés, formé de quatre arcades ogivales trilobées, renferme l'escalier extérieur de ce pavillon, et se termine en pyramide ornée de fleurs végétales. Sa voûte à nervures croisées porte à la clef les armes de Navarre.

Arrivé au sommet de ce petit escalier, on entrait dans une grande salle, qu'entoure, sur ses quatre faces, une galerie extérieure, construite sur un rang de quadruples consoles de mâchecoulis. L'aspect de ce bâtiment, sa situation, tout accuse une destination militaire. Placé à l'extrémité d'un passage de six mètres, qui sépare le premier jardin du second, il dominait un chemin couvert, ménagé entre les remparts et les tours carrées des deux enceintes. Une porte ogivale, large, mais très-basse, servait de guichet au public pour suivre la ruelle et passer sous cette espèce de donjon.

Les gens du palais passaient du premier jardin dans le second, par-dessus cette ruelle, en atteignant le premier étage du pavillon du côté du sud pour en redescendre du côté du nord.

Le second jardin, plus long que le premier, car il égale à peu près l'étendue de celui de notre Palais-Royal, présente le même système de tours carrées et de remparts crénelés; il ne possède d'autre objet digne d'examen qu'une salle d'été placée à l'angle nord-est. Elle est découverte, formée d'une enceinte de six arcades, anse à panier; des gorges nombreuses sortent brusquement des flancs des murs d'appui. Des pinacles, terminés en pyramide, s'élèvent au-dessus de chaque pilier; une large fenêtre, munie de siéges de pierre et ouverte à l'est, permettait de contempler les boulevards et la campagne.

Cette salle de conversation et de danse, plus petite des deux tiers que l'incomparable rotonde du parc de Versailles, fut au style ogival ce que la merveille de Louis XIV est encore au style gréco-romain. Il est probable que des tentures jetées d'un pilastre à l'autre abritaient la famille royale contre les ardeurs du soleil, pendant le jour, et disparaissaient le soir pour lui permettre de goûter la fraîcheur des nuits et de contempler les étoiles.

Rétablissons dans ces jardins aujourd'hui abandonnés, les plates-bandes de pervenches et de violettes, les allées d'arbres à fruits, les espaliers de figuiers et d'oliviers, les serres de plantes tropicales, qu'il était si facile d'établir sous le pavillon de la fontaine, sous la salle de conversation et au rez-de-chaussée des tours, rouvrons les robinets des fontaines, replantons, surtout, les massifs de rosiers qui se trouveraient si admirablement protégés dans le premier jardin hérissé de sept tours; nous aurons une reproduction fidèle des jardins du *Roman de la Rose*.

Si le poëme de Guillaume de Loris retrouvait un jour la vogue immense dont il jouit pendant deux siècles; si des admirateurs enthousiastes du moyen âge entreprenaient de le mettre en action, comme nous essayons d'y remettre les pièces de Shakespeare, ils trouveraient un théâtre tout monté dans les vieux jardins de Tafalla.

Nous voilà donc, grâce à la conservation des antiquités d'une petite ville navarroise, convaincus de la parfaite exactitude des jardins décrits par Guillaume de Loris.

Le moyen âge ne connut pas le parc romain, vaste espace divisé en allées ombragées (1) destinées à la promenade, en allées circulaires destinées aux exercices d'équitation (2), en parterres découverts (3) artistement dessinés, garnis de buis, d'arbres verts taillés en forme de pyramide et de vase, orné de statues, de grottes, de fontaines, de vasques et dont les *ville* Borghèse et Pamphili, à Rome, offrent un modèle qui fut si admirablement reproduit et perfectionné par Le Nôtre.

Il connut moins encore les jardins suspendus (4), les terrasses superposées en forme de gradins, qui furent une des célébrités de Babylone, et que les Romains prodiguèrent à dater des empereurs (5).

Le moyen âge connut tout aussi peu le parc anglais, cette imitation respectueuse et artistique de la nature naïve et grandiose. Ces divers systèmes exigeaient des dépenses qu'une féodalité toujours en guerre n'avait pas le pouvoir de faire, des loisirs qu'elle n'avait pas le temps de se donner.

Les seules parties des jardins romains que nos ancêtres imitèrent furent : 1° le potager, si minutieusement décrit par Columelle (XI, 3) ; 2° le parterre, où l'on cultivait les plantes aromatiques et les fleurs; 3° par-dessus tout, le verger, réunion de toutes sortes d'arbres à fruits...

Le verger, en effet, est le fondement de tous les jardins de cette époque; c'est toujours là, sous l'olivier, sous l'amandier, que les poëtes placent les jeunes filles endormies, les amants dans l'attente...

Là point de cascades ou de statues, point de montagnes ou de grottes; les

(1) Les avenues plantées d'arbres (*gestationes*) servaient à la promenade en palanquin ou en chaise (*lectica, sella*).

(2) *Hippodromi.*

(3) (*Xitus*). Voir Pline, *Epistol.*, liv. V, let. 6.

(4) Ces estrades mobiles pour les fruits, les fleurs rares, les légumes, étaient placées sur des roues, qui permettaient de les sortir des serres, et de les y rentrer pour les exposer au soleil ou les remettre à l'ombre.

(5) *Hortus pensilis, horti pensiles.* (Pline, *H. N.*, XIX, 23. Columell, XI, 3, 52). (Pline, *H. N.*, XXXVI, 14-20. Quinte-Curce, V, 1).



châtelains du moyen âge avaient leurs châteaux établis trop près des rochers, des torrents, des forêts véritables, pour qu'ils s'amusassent à se procurer la réduction des grands spectacles de la nature.

Dès qu'ils sortaient du parterre et du verger, soigneusement entourés de remparts et de tours, ils se trouvaient dans les bois, au milieu des landes. La chasse les entraînait à la suite des bêtes fauves à travers les ravins et les torrents... Nous devons arriver au XVIIe siècle, pour voir les grands seigneurs et les rois, tranquillisés par la création des grandes monarchies et l'établissement de la paix générale, abattre les remparts du parterre et du verger, les réunir à une partie des forêts voisines, et développer dans ces parcs imités de l'antique toutes les pompes, toutes les richesses de la sculpture et du paysage que nous admirons à Versailles et à Fontainebleau, que nos pères retrouvaient aussi à Chanteloup et à Marly.

CÉNAC-MONCAUT,
membre de la 1re classe.

LA CHAPELLE DE SABAR A TARASCON-SUR-ARIÉGE.

Après avoir quitté le faubourg de Sainte-Quittorie de Tarascon, le voyageur avance avec hésitation ; car une montagne semble fermer la vallée au midi. Encore quelques pas et deux gorges étroites mais profondes, tortueuses s'offrent en même temps à ses regards. De hautes montagnes rocheuses et presque sans végétation baignent leurs bases verdoyantes dans le Vic-de-Sos et l'Ariége dont le cours capricieux se révèle par les flèches de milliers de peupliers. Au pied de cette montagne, qui sépare les vallées d'Ax et Niaux et dont le front chauve se perd dans l'azur du ciel, est assise une pieuse demeure. Le champ du repos au midi, un modeste bâtiment et un vaste potager au nord et à l'orient, avec un préau triangulaire à l'occident, entourent une petite église qu'on pourrait appeler la mère du comté de Foix. Cette maison se nomme *Sabar.*

Une tradition locale lui donne Charlemagne pour fondateur. Qu'il me soit permis d'emprunter ce récit à M. le Dr Garrigou (1) : « Du fond de » la Germanie, le roi frank, le front déjà ceint d'une triple couronne, » porte avec rapidité ses puissants auxiliaires et ses cohortes kimriques vers » la péninsule ibérienne. A son entrée dans les gorges des Pyrénées, ce qui » reste des tribus indigènes, phalange nomade et sans patrie, se groupe au- » tour de lui et renforce les rangs de son armée. Le musulman se replie

(1) Garrigou, *Histoire de l'église de Sabar*, page 16.

» vers les cols par lesquels il entra soixante ans auparavant dans les Gaules.
» Chaque pas de Charlemagne est marqué par une victoire. Il s'est avancé
» jusque sous les murs de l'ancienne cité des *Tarasconienses*. Le Sarrasin
» redouble d'efforts pour disputer à ce conquérant les étroits passages des
» deux vallées, qui lui ouvriront les portes de l'Espagne. Une bataille im-
» portante est livrée. La plaine reste aux troupes franques ; mais les vaincus,
» abrités par les détours de la double gorge, ne cèdent que pas à pas le
» terrain aux vainqueurs. Chrétiens, méfiez-vous des embûches que les as-
» tucieux soldats de Mahomet vont dresser sur ce terrain accidenté si long-
» temps arrosé de votre sang !

» Charlemagne ne dort pas après la victoire. Les ténèbres d'une nuit
» orageuse ne sauraient l'arrêter dans ses visites aux avant-postes. Il veut
» tout voir par lui-même. Couvert de son armure de guerre, suivi de son
» fidèle écuyer, il parcourt toutes les lignes. Les feux à demi éteints du
» camp endormi laissent voir deux ombres silencieuses s'enfonçant derrière
» les tentes, suivant tous les détours de la vallée.

» Tout à coup, sur un terrain inculte qui n'offre à l'œil qu'une végétation
» triste et rabougrie, au pied d'une montagne dont une épaisse forêt
» assombrit la croupe, le palefroi du roi s'arrête comme épouvanté. Pour-
» tant pas d'autre bruit dans la nature que celui du torrent voisin et des
» feuilles que le vent agite. Le roi pousse en vain le coursier, qui reste im-
» mobile. Trois fois Charles enfonce l'éperon dans les flancs du palefroi,
» trois fois l'animal recule. Cependant l'écuyer s'est jeté en avant. A peine
» a-t-il fait quelques pas, qu'il se voit entouré d'un parti d'ennemis venus
» en rampant à la faveur de la nuit et à travers la feuillée, pour épier les
» mouvements de l'armée chrétienne. Le Frank voit le danger de son ser-
» viteur, il entend déjà le cliquetis des armes : son impatience redouble, il
» aiguillonne de nouveau son coursier; mais celui-ci n'avance point, une
» puissance secrète attache son pied à la terre. Eh ! qu'importe au courage
» l'avis surnaturel que le ciel lui donne ! Abandonnant les rênes, d'un bond
» le maître a rejoint son compagnon ; et leurs épées ont fait mordre la
» poussière aux aventureux espions.

» Mais, ô prodige ! à la place même où l'ardent palefroi s'est cabré, se
» montre aux deux guerriers vainqueurs une Vierge lumineuse et rayon-
» nante de beauté, qui disparaît bientôt sous le gazon.

» A peine l'aube a-t-elle doré le sommet des pics sourcilleux dont le
» bassin est environné, que, par ordre du chef, l'armée entière est réunie
» autour du théâtre de cette merveilleuse apparition.

» Deux génisses blanches, jusque-là indomptées, et conduites par le roi

» lui-même, explorent cette terre mystérieuse. Le prodige se renouvelle. » Les génisses s'arrêtent et le soc découvre une statue d'airain qui est » dressée solennellement sur un autel de pierre improvisé où une invisible » main a gravé ces mots solennels : *Notre-Dame de la Victoire.*

» Vainement, ô grand roi, tu voudras doter l'abbaye de Saint-Volusien » de Foix, dont tu viens de relever les murs, de ce miraculeux trésor, c'est » à *Sabar* même que Notre-Dame de la Victoire veut avoir son temple.

» Transportée deux fois solennellement dans la basilique alors consacrée » à saint Nazaire, entre l'Ariége et le Larget, deux fois la statue revient » dans le site sauvage où elle est apparue à Charlemagne.

» Plus de doute pour le roi chrétien, c'est là, sur cette lande inculte, que » la mère de Dieu sera honorée : c'est là que la reconnaissance et la piété » lui élèveront un autel, et que plus tard les enfants de la contrée éternise- » ront par un annuel pèlerinage la victoire qui affranchit leurs pères de la » plus odieuse des oppressions.

» Telle est, d'après la légende, fantastique récit conservé d'âge en âge » dans les souvenirs populaires, l'origine de la chapelle de *Sabar*. »

Cette merveilleuse origine peut n'être pas aussi complétement inadmissible qu'elle le paraît de prime abord, — à part, bien entendu, le miracle apocryphe qui lui sert de base. Car, si, d'un côté, tous les documents écrits se taisent à cet égard, il est possible, d'un autre, que le nom de Sabar ait été omis, par inadvertance ou oubli, sur la liste des établissements religieux-militaires fondés par le grand Empereur, qu'Eginhard son historien nous a laissée. De plus, son état actuel et les traces les plus anciennes qu'on y rencontre, loin d'exclure l'idée d'une construction carlovingienne, portent au contraire à ranger la chapelle de Sabar parmi les églises du style latin qui précéda le style roman ou tout au moins dans le premier âge de ce dernier.

Ses murs, à l'extérieur, sont en pierres de petit appareil affectant une plus haute assise de cinq en cinq; le mur de l'ouest (façade principale) est moins uniforme autant qu'on peut en juger à travers le mauvais crépi qui le couvre; pas une corniche, point de frise ou cordon, encore moins d'entablement. Elle est belle, toutefois, avec son architecture sévère et sobre à l'excès, ses grandes surfaces lisses, nues et dépourvues de toute ornementation. Les fenêtres sont étroites, à plein cintre, sans moulure ni colonnette, s'évasant au dehors comme en dedans sans dépasser le parement des murs; elles sont disposées le long des collatéraux qu'elles éclairent très-peu; une archivolte ou plutôt un arc de décharge les décore; des voussoirs minces séparés par une forte couche de mortier et diminuant en hauteur de chaque

côté, donnent un cachet tout particulier à cette espèce d'archivolte noyée dans le mur. A l'intérieur, même sobriété, même sévérité, même nudité qui met encore plus en relief la faible lumière pénétrant à peine par les fenêtres.

Cette modeste basilique, avec ses trois nefs couvertes de voûtes en berceau, coupées d'arcs-doubleaux rappelant la forme des archivoltes extérieures des fenêtres, a au suprême degré ce caractère mystérieux et recueilli qui convient tant à la maison de la prière; au dedans comme au dehors point de colonne, de chapiteau, ni d'abaque, pas même un simple cordon tenant lieu de corniche : voûtes et arcs-doubleaux retombent directement et sans point d'arrêt déterminé sur les murs et les piliers.

En présence de cette excessive simplicité, j'ai cru devoir examiner et rechercher si elle n'était pas due à l'influence militaire qui durant tout le moyen âge s'est si fort fait sentir sur l'architecture.

« Tous les plans généraux des monastères, lisons-nous dans Albert » Lenoir, donnent lieu à une remarque importante relative à la position de » l'église : en général, elle était placée de telle sorte que le public pouvait » y entrer facilement sans communiquer, en aucune façon, avec les reli- » gieux; la façade et les entrées principales étaient donc, le plus souvent, » dans le voisinage de l'enceinte extérieure du monastère, si elles n'étaient » pas sur le même alignement..... Les monastères de l'Égypte furent cons- » truits, dès l'origine, de manière à offrir, au besoin, des moyens de défense » comme de petites forteresses..... En Occident, les fondateurs paraissent » avoir négligé, originairement et durant toute la période mérovingienne, » les moyens de défense employés par les Orientaux..... Le peu de résis- » tance que trouvèrent les Normands à la porte de nos monastères le » prouve suffisamment. Ce ne fut donc qu'après la retraite de ces dévasta- » teurs qu'on songea sérieusement à se fortifier. Les murailles fortifiées qui » s'élevaient autour des monastères ne présentant pas la même importance » militaire que les enceintes des villes et des châteaux forts, étaient d'une » épaisseur beaucoup moindre, qu'elles fussent ou non précédées d'un » fossé; ce n'était généralement qu'un bon mur surmonté de créneaux (1). »

Batissier dit, en outre, dans son histoire de l'art monumental :

« Quelques églises fortifiées ont à l'extérieur la physionomie d'un châ- » teau fort. Leur muraille est couronnée par une ceinture de mâchicoulis. » Nous pouvons citer comme exemple l'église de Montet-aux-Moines, en » Bourbonnais. Un autre curieux spécimen de ce genre est celle de Royat,

(1) Albert Lenoir, *Instruction sur l'architecture monastique au moyen âge*, passim.



» près Clermont : c'est un monument du XIe ou XIIe siècle, les mâchicoulis » présentent une série d'arcs à plein cintre portés sur des consoles ; cette ga» lerie est surmontée d'un mur crenelé. Il est sûr que ces mâchicoulis ont » été faits après coup et ont remplacé une corniche à modillons comme on » en voit dans toutes les églises romanes. Toutefois leur forme nous auto» rise à les regarder comme étant antérieures au XIIIe siècle. Les églises » d'Esnaudes dans la Charente, des Saintes-Maries dans la Camargue, de » Simorre dans le Gers, sont également munies d'un parapet crenelé porté » sur des mâchicoulis. L'église de Maguelonne est dans le même cas : les » consoles de ses mâchicoulis sont allongées et rappellent ceux du palais » des papes à Avignon. Certaines églises étaient entourées de fossés et per» cées de meurtrières ; d'autres étaient défendues, en avant, par un mur » crenelé : telle était la petite basilique romane de Notre-Dame-du-Fort à » Étampes. Beaucoup de ces fortifications ont été ajoutées aux églises, après » coup, dans le nord et dans l'ouest de la France, surtout à l'époque de la » guerre contre les Anglais aux XIVe et XVe siècles. Il paraît que dans le » Midi, à partir de l'invasion des Sarrasins, la plupart des églises avaient » été munies de fortifications. Mais dès le commencement du XIIIe on songea » à les démolir. C'est ce qui résulte d'un des articles du concile tenu à Avi» gnon en 1209. Les évêques se plaignent de ce que les maisons des sei» gneurs étaient devenues des cavernes de voleurs et étaient occupées par » des seigneurs laïques. Ils ordonnent, en conséquence, sous peine d'ex» communication, aux détenteurs des édifices sacrés de les rendre au clergé » et de détruire leurs fortifications, sauf celles qui sont nécessaires pour » arrêter les ennemis de la foi. Cet ordre ne fut guère exécuté qu'en partie, » car les églises de Narbonne, de Béziers, d'Alby, de Moissac, etc., avec » leurs jours rares, leur galeries de mâchicoulis, leurs tours crénelées, ont » plutôt l'apparence d'une forteresse que l'aspect d'une basilique chré» tienne. »

Cela posé, voyons l'histoire du sanctuaire de *Sabar;* si pauvre qu'elle puisse être en documents précis, nous y trouverons quelques éléments que le rapprochement de ce qui se passait dans son voisinage rendra plus explicites et plus complets.

A en juger par l'étymologie du nom, ce lieu aurait reçu une consécration pieuse ou militaire aux temps les plus reculés, sans, toutefois, qu'on puisse connaître, avec quelque certitude, sa première destination. En effet, selon Ducange et Charpentier, le mot *Sabarium* s'applique à plusieurs choses, ou, pour mieux dire, sert à désigner diverses destinations de lieu : *Arium templi; sacrarium; — cellæ parvæ; vestibula in circuitu domus: —*

Locus non tam naturali munitione firmus quam humano labore et opere manuali factus modo aggere terræ, modo pastophorio interdum ubi opportunum erat roboratus, non faciles præbebat accessus;— Munimenti genus ex cratibus confectum quibus pastores includunt oves de nocte ut a luporum incursionibus tutæ sint.

Malgré leur différence apparente, ces quatre significations se fondent dans une appellation générale *Tutamen*, protection.

Sa situation implique la pensée que Sabar a toujours été un poste d'observation surveillant l'entrée des trois vallées. D'où la conséquence, que le sanctuaire occupe la place où les premiers chrétiens de ces montagnes durent se réunir aux jours des exécutions. Car au cas de surprise la fuite était facile et sûre à raison de la nature des lieux. Je le répète, sa fondation peut être contemporaine de l'invasion sarrasine dans la deuxième moitié du VIIIe siècle, et très-certainement cette église fut bâtie, à cette époque, de manière à être à l'abri d'un coup de main.

A ce sujet, j'emprunterai au livre de M. Garrigou (1) les passages suivants, pleins de raison et de justesse : « D'un côté, le savant historien de » la Gaule méridionale nous apprend que Charlemagne confia souvent » la garde des passages pour aller des Gaules en Espagne, à des abbés mi- » litaires dont la double mission était de défendre les gorges et d'exercer » une action civilisatrice sur les indigènes. On retrouve ces abbayes, sur » lesquelles se modela dans la suite l'ordre des Templiers et de Malte, » principalement attachées à la défense des frontières. On sait, en outre, » que ces abbayes militaires furent surtout en butte à la jalousie des sei- » gneurs laïques, qui firent tous leurs efforts pour les anéantir. D'un autre » côté, des fouilles, faites près des murs de la chapelle de Sabar, et au » nord de cet édifice, ont fait découvrir des tombeaux en pierre, dont le » nombre et le rapprochement les uns des autres sembleraient annoncer » qu'à une époque bien reculée il y a eu là une communauté. »

« Un demi-siècle, environ, après sa délivrance, le lieu de Sabar apparaît » comme le siége principal du pays ; si la direction sous-diocésaine de la » contrée prend un titre qui se rattache encore à cette localité ; si les papes » eux-mêmes font une distinction dans leurs bulles entre l'église située là » et les autres églises de la contrée ; s'ils lui accordent des priviléges refusés » aux autres ; si nous voyons enfin le nom de ce lieu imprimé jusque » dans le titre d'une des principales dignités ecclésiastiques du pays, peut- » on ne pas accorder à ce lieu consacré une suprématie primordiale ? »

(1) Garrigou, *Histoire de Sabar*, pages 44 et suivantes.



« Or, Sabar a été le siége d'une viguerie ; toutes les chartes viennent à » l'appui de cette opinion : *Vicaria Sabartensis*, et ce mot de *Vicaria* peut » s'entendre d'une vicairerie ecclésiastique dirigée par un abbé militaire, » aussi bien que d'une viguerie purement civile. Il a donné son nom au » pays : *Pagus Sabartensis*. L'autorité sous-diocésaine est appelée Église de » Sabartes : *Ecclesia Sabartensis*. Le pape Honorius III accorde des privi- » léges spéciaux à l'église proprement dite de Sabar, *Ecclesia Sabarto*. » Enfin, jusqu'à nous, on retrouve une dignité sacerdotale, l'archiprêtre » de Sabartes, qui, à une époque antérieure, dut être autre chose qu'un » titre honorifique. »

« En présence de ces faits positifs, pourrions-nous hésiter à dire, qu'an- » térieurement à l'époque où la contrée fut érigée en comté, Sabar était le » siége de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile ?... Et pour résumer » notre pensée, nous ne craignons pas de poser en principe et de regarder » comme une vérité incontestable, que durant les premiers règnes de la » seconde race, Sabar, qu'il y eût là abbaye militaire ou viguerie, fut la » métropole de l'espace qui s'étend du Pas de la Barre au col de Puy- » morin, en se repliant vers Vic-de-Sos jusqu'à l'Andorre et du côté de » Saurat jusqu'à la crête du Col-de-Port ; que là, enfin, fut le siége de » l'autorité qui commandait à tout le pays de Foix. »

Je ne suis donc pas seul à conclure que, dès sa fondation, n'importe sa date, Sabar fut une résidence pieuse et fortifiée. Et pourrait-il en être autrement ? Suivant Astronome, le biographe de Louis le Débonnaire, que Fauriel déclare le plus complet et le mieux informé des chroniqueurs carlovingiens, en ce qui touche l'Aquitaine aux VIII[e] et IX[e] siècles, Charlemagne chercha, pour gouverner les villes de ce pays, des hommes distingués, non-seulement pour la bravoure et la fermeté, mais pour l'adresse, et tels qu'il les fallait pour n'être ni trompés ni effrayés par les populations rusées, mobiles et turbulentes auxquelles ils allaient avoir affaire ; et comme le clergé aquitain avait toujours participé à la répugnance du pays pour la domination des Franks, Charlemagne institua des abbés et beaucoup d'autres officiers de ceux que l'on appelle ordinairement des vasses ou des vassaux de race franke qu'il établit dans toute l'Aquitaine comme il l'avait déjà fait ailleurs (1). Du reste, Sabar était sur une frontière de cette espèce de confédération de grands feudataires, qui, au moyen âge, formaient le royaume de France, sans cesse menacée par les Maures d'Es-

(1) « Ordinavit per totam Aquitaniam Comites, Abbatesque, nec non alios plurimos quos Vassos vulgo vocant, e gente Francorum quorum prudentiæ et fortitudini nullâ calliditate, nullâ vi obviare fuerit tutum. — *Astronomus*, anno 778. »

pagne; c'était le temps où l'autorité ecclésiastique souvent et toujours l'autorité laïque (seigneuriale ou municipale) s'abritait derrière les murs crénelés d'une ville, d'un château fort ou d'un monastère fortifié. Nous trouvons Sabar, en 1002, siége d'une viguerie militaire dont Roger, comte de Carcassonne, disposa dans son testament en faveur de Bernard son second fils, en y joignant le château et la terre de Foix, le comté de Conserans, la moitié du Volvestre, le Damazan, le Podezagès, l'Agarnagès, avec la moitié de la grande forêt de Bolbone, située dans la plaine de Moutant entre la rivière de l'Ariége et celle de l'Hers; enfin, tous les alleux qu'il avait dans tous ces pays, ne faisaient exception que pour les lieux d'Escosse et d'Avezac, qu'il donna à son épouse Adelaïs avec la jouissance de tous ses domaines (1). Telle fut l'origine du comté de Foix, car tous les chroniqueurs et tous les annalistes font de Bernard le premier comte de Foix. Le mot *vicaria* ou *vigueria* signifie, selon Ducange, territoire et ressort de justice (2). Sabar était donc, vers l'an 1000, un siége de justice et d'autorité administrative. Or, il est impossible de supposer le chef-lieu d'un certain territoire, le siége d'une justice quelconque, seigneuriale, municipale ou monastique, sans moyens de défense et, par conséquent, exposé à tous les caprices des gens de guerre. Adossé à une montagne abrupte, un gros mur couronné de créneaux dut suffire jusqu'à l'emploi de la poudre, et la petite porte de l'église percée dans le mur occidental, épais de deux mètres au moins, autorise, par son exiguïté, à croire que là fut toujours la façade principale dont l'accès était assez facile au public.

Maintenant, dans quel sens le concile de 1209 fut-il exécuté à Sabar? Bien certainement on n'y détruisit point les travaux de défense; et on dut les maintenir, conformément aux réserves que contiennent ses actes. En effet, la chapelle et maison de Sabar était devenue, en 1104, une dépendance du chapitre de Saint-Volusien de Foix, par l'apport qu'en fit à la commu-

(1) « Ego Rogerius Comes facio brevem divisionem inter filios meos Raymundo » et Bernardo..... Et ipsa Viguera de Savartense, post obitum Adelaïs remanent » ad Bernardo filio meo, si ille nota forsa et si lo forsa et emendare o voluerit ipsa » convenientia de Savartense..... ad Bernardo filio meo dono ipsum comitatu de » Cosoragno cum ipso Episcopatu, et cum ipsa medietate de Bolbastreso, et ipso » castello Fuxo cum ipsa terra Fuxense. Dono ad Adelaïs uxor mea et Bernardo » filio meo insimul et Dalmazanense, et Padazagense, et Arnazagense et medietate » de toto bosco Bolbonæ quæ est inter flumen de Erro et Ariega; Dono ad Bernardo » filio meo cum ipsos allodes quæ ibi habeo. — Ex textamento Rogerii comitis » Carcassonensis circa 1002. » *Histoire générale du Languedoc* (Paya), tome III, page 474.

(2) *Ducange*, tome VI, pages 805 et suivantes.

nauté *Raphaël de Mérigard* de Sabar, alors recteur de cette église et l'un des chanoines fondateurs dudit chapitre. En 1224, une bulle d'Honorius III, confirmant les biens du monastère de Saint-Volusien, investit l'église de Sabar d'un insigne privilége dans les termes suivants : « Si le pays vient à » être frappé d'un intérêt général, l'église et le village de Sabar y compris » les dîmes seront exceptés. Vous pourrez célébrer dans cette église les » offices divins, toutefois en en fermant les portes, après en avoir chassé » les excommuniés et les interdits, et sans recourir au son de cloche ; les » offices devront être célébrés à voix base. » Voilà donc Sabar, refuge des religieux de Saint-Volusien. Or, qui pourrait comprendre un refuge ouvert à tout venant, alors que cette guerre tristement célèbre (la guerre des Albigeois) durait encore.

J'ajouterai qu'il y a quelques années, on découvrit à moins de cinquante mètres de la chapelle, dans un champ qui tient au cimetière de l'église, un squelette couvert d'une armure complète avec des monnaies d'or et d'argent de Philippe Ier et de Louis VI, et dans une autre sépulture une cotte de mailles du XIIe siècle.

Enfin, un fait général qui domine tout le pays du VIIIe à la fin du XVIe siècle, vient corroborer et compléter ces quelques faits particuliers. C'est la nécessité pour toute autorité de se fortifier lors des invasions sarrasines, durant la guerre des Albigeois, les querelles de la maison de Foix avec celle d'Armagnac, l'envahissement des Anglais et les luttes de la réforme. Des chartes nombreuses de paréage attestent ce fait : en 1251, l'abbé de Bolbonne fait fortifier Mazères par le comte de Foix ; en 1272, Arnauld d'Espagne, vicomte de Conserans, fonde Montrejeau avec le roi de France ; la même année, l'évêque de Cominge fait fortifier Alan par le roi de France ; l'abbé de Nizors, en 1284, fonde Blajan avec le comte de Foix qui en 1305 fortifie Montmaurin avec le seigneur du lieu. Les chevaliers du Temple et puis les chevaliers de Malte couvrent nos montagnes de forteresses ou d'églises fortifiées dont Luz et Montsaures nous ont conservé des échantillons, tandis que la maison de Cominge nous a laissé le chevet de l'église de l'Isle-en-Dodon couronné de créneaux et de tourelles du XIVe siècle. L'évêque de Perpignan (Bérenger), lui-même, fait construire et consacre en 1085 la belle église d'Elne dont les tours hautes et crenelées subsistent encore. Outre ces preuves, j'en trouverais encore dans les lettres patentes des rois de Navarre et de France, portant depuis 1400 jusqu'au XVIIe siècle exemption du droit de lendère pour réparer les portes et murailles des villes et dans ces actes de syndicat afin de vendre des commu-

naux à l'effet de payer des dettes contractées pour acquitter des frais de garnison.

Je crois donc qu'on peut affirmer en toute sécurité, que Sabar garda son aspect militaire au moins jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, où la guerre de religion détruisit presque tout en ce lieu comme ailleurs.

Depuis restaurée par Martial Rivière, son recteur de 1624 à 1650, augmentée par monseigneur de Caulet, évêque de Pamiers, la maison de Sabar fut, successivement, refuge des prêtres infirmes et sans ressources du pays, monastère des religieux de Chancelade, maison de plaisance de l'évêque de Pamiers, séminaire diocésain et refuge des prêtres infirmes en même temps ; durant le XVIII[e] siècle tout entier, elle vit les séminaristes abandonner la place à ceux dont les labeurs du sacerdoce avaient usé les forces.

Vendue en 1793, rendue au culte vers le commencement de ce siècle, l'église et la maison de Sabar doivent leur restauration au zèle infatigable et à l'inépuisable charité de M. l'abbé Vergé, curé actuel de Sabar et Sainte-Quitterie.

MOREL,
membre correspondant de la 4[e] classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Gli Eretici d'Italia (*les Hérétiques d'Italie*), essai historique de M. César CANTU. Turin, Pomba, 1868, 3 vol. in-8° (1).

Sous ce titre modeste : *Les Hérétiques d'Italie*, notre savant collègue, M. César Cantu, a écrit l'histoire d'Italie au point de vue des croyances religieuses. Ce n'est point là, comme on pourrait le croire, une œuvre de polémique, c'est l'histoire de tout un peuple envisagée à un point de vue particulier. L'éminent historien y trace le tableau du développement des opinions hétérodoxes et de la philosophie indépendante. Il prend les manifestations diverses et nombreuses de la foi et de l'hérésie au moment même de l'organisation de l'Église, et les conduit jusqu'à Pie IX et à Garibaldi. L'étude des questions morales et intellectuelles qui partagent l'Italie et qui préoccupent les esprits distingués des deux hémisphères y tient une large place.

Une traduction française du premier volume, avec ce sous-titre : *La Réforme en Italie, les Précurseurs*, a déjà été, de notre part, l'objet d'un

(1) En vente à Paris, chez Pedone-Lauriel, libraire, place de la Sorbonne.

examen détaillé dans l'*Investigateur* (1). Les deux derniers volumes, qui conduisent cette intéressante histoire jusqu'à la fin de 1867, seront aussi prochainement l'objet d'une traduction.

Cette œuvre hautement originale sera lue avec le plus vif intérêt par les lettrés, quelle que soit l'opinion à laquelle ils appartiennent. Les nombreux chapitres qui renferment l'histoire des hérésies politiques, scientifiques, philosophiques et littéraires, sont surtout extrêmement curieux.

Les catholiques y trouveront les doctrines de l'orthodoxie la plus pure, une foi ardente et sincère, mais également éloignée du mysticisme et de la pédanterie qui déparent parfois en France les ouvrages conçus dans un esprit exclusivement religieux.

Les dissidents et les libres penseurs reconnaîtront avec surprise dans cette histoire l'empreinte d'un esprit net et vigoureux, d'un penseur de bonne foi, trop sincèrement épris de la vérité pour faire de l'histoire l'instrument de la polémique religieuse.

Voici du reste en quels termes celui qui écrit ces lignes a déjà apprécié le livre de notre illustre collègue dans une des publications considérables de ce temps; nous voulons parler de l'immense encyclopédie que M. Pierre Larousse publie sous le titre de *Grand Dictionnaire universel du* XIX[e] *siècle;* on y lit à l'article *Cantu :*

« Le dernier ouvrage de M. Cesare Cantu... est riche de l'immense érudition de l'auteur, et des savantes notes qu'il y a ajoutées. Le catholicisme de M. Cantu est plus pur et plus ardent que jamais. Mais chez M. Cantu comme chez tous les catholiques de l'école de Manzoni, les idées religieuses n'exercent pas sur les opinions politiques l'influence que l'on remarque généralement chez tous les catholiques de France. M. Cantu est un républicain italien du moyen âge, et il est démocrate à sa manière. Voici comment il défend les moines et les couvents contre les attaques dont ils sont l'objet de nos jours et surtout en Italie : « Les ordres mendiants sont une
» plante républicaine, et pour comprendre saint François d'Assises, il faut
» le peuple..., il faudrait, pour le comprendre, cette vieille Italie toute
» démocratique, avec ses forces divisées, sa foi et ses municipes. De quel
» droit le matérialisme de nos jours pourra-t-il jamais s'immiscer dans ces
» sacrifices de l'âme accomplis en vue de récompenses qui ne s'escomptent
» ni en argent, ni en satisfactions mondaines ? Néanmoins même au milieu
» de cette civilisation moderne qui nous comble de ses béatitudes, au sein
» de cet admirable développement de l'industrie et des intérêts matériels,

(1) V. année 1867, page 216.

» le cœur a des besoins dont la satisfaction ne peut se trouver ni au théâtre, » ni à la Bourse, ni au télégraphe. »

Ajoutons que les opinions que M. Cantu défend avec tant d'énergie et de talent sont aujourd'hui loin d'être populaires en Italie.

André Folliet,
secrétaire de la 1re classe.

CHRONIQUE.

Nous extrayons d'un discours prononcé à la Chambre par notre secrétaire général M. Achille Jubinal, les passages suivants, qui renferment d'intéressantes données historiques sur le chemin de fer projeté *dessus* ou *dessous* les Pyrénées, pour relier la France à l'Espagne :

« Il y a longtemps, très-longtemps que nos pères ont essayé de passer par-dessus ou par-dessous les Pyrénées pour aller en Espagne ; mais l'argent leur a manqué, comme il nous manque encore aujourd'hui. Ce que je dis ici est tellement vrai que nous rencontrons au fond d'une de nos vallées les traces d'un tunnel commencé sous Louis XIV et qui n'a jamais été achevé.

» Plus tard, Napoléon Ier, dont le génie valait bien celui du grand roi et dont le regard d'aigle veillait à tout, Napoléon Ier, le 11 décembre 1811, si je ne me trompe, lança un décret qui est le décret organique de la viabilité française, et dans lequel il décidait l'ouverture d'un certain nombre de grands passages, comme il les appelait, à travers la chaîne des Pyrénées ; puis, dans son langage à la fois énergique et souverain, il ajoutait : « Quatre traverses secondaires régleront plus tard avec le passé le compte de l'avenir. »

» Sous le roi Louis-Philippe, un ingénieur très-distingué, qui a fait longtemps partie de la Chambre, M. Colomès, s'est attaché à la même idée. Avec un bataillon de travailleurs zélés, il a, pendant plusieurs années, étudié la route de France en Espagne par Gavarnie, une des routes indiquées par Napoléon. La chose n'était pas facile, car ce chemin n'existait pas ; c'était un simple sentier, très-âpre, très-sauvage. Il a fallu la main puissante de Napoléon III pour faire jeter sur le torrent qui le ronge un de ces ponts gigantesques que l'antiquité aurait mis certainement au nombre de ses merveilles. Aujourd'hui cette route existe ; ce n'est plus un sentier ; c'est un large chemin, et grâce à l'Empereur, nous le parcourons facile-



ment. Le jour de l'ouverture — permettez-moi ce souvenir tout personnel, — je m'y suis trouvé de compagnie avec 17 calèches et 300 voyageurs.

» Il y a donc un progrès immense de la viabilité actuelle sur l'ancienne.

» M. Colomès, après avoir étudié longtemps cette route, publia à son sujet un mémoire très-curieux, très-précieux par ses renseignements et qui pourrait encore servir de modèle à nos jeunes ingénieurs.

» Sa conclusion était que, malgré les glaciers et les avalanches, malgré tous les obstacles naturels, *la route serait parfaitement praticable, avec l'établissement d'un tunnel sous le Marboré*, sorte de muraille cyclopéenne qui s'étend parallèlement à l'axe granitique de la chaîne sur 25 à 30 kilomètres, enjambant les lacs, les glaciers, les neiges et couronnant les crêtes.

» Cette conclusion fit sourire les ennemis de M. Colomès. A cette époque, on ne croyait pas aux tunnels dans ces contrées et à ces hauteurs, mais on croyait très-bien aux avalanches. Depuis, le temps a marché et le progrès aussi. Grâce aux travaux de nos ingénieurs, aujourd'hui, pour éviter les avalanches, il n'est plus besoin de passer sous terre, comme le proposait M. Colomès. On les attend de pied ferme... (Oh! oh!) et une récente publication scientifique dit avec raison en parlant des avalanches : « Dans les Alpes, nos ingénieurs les attendent bravement, en face, — les bras croisés, — sur un viaduc, pour les voir dociles, et soumises, passer à leurs pieds sous ces arches que la science leur mesure et que son génie leur impose. »

» Ainsi nous n'avons donc plus aujourd'hui à redouter les obstacles de la matière ni de l'espace ; c'est à peine si nous devons craindre celui du temps, car je me rappelle ce qu'a dit un poëte :

Le tender a trompé le temps, même en son vol.

» Je vous demande pardon de cette citation poétique, mais elle rend parfaitement ma pensée.

» Après M. Colomès, un de nos anciens collègues, M. Dauzat-Dembarrère, s'alliant à un ingénieur distingué de Toulouse, M. de Barrande, avait étudié aussi un passage par le col de la Gleyre et Luchon. De l'allée d'Etigny, on voit encore l'endroit où le passage est indiqué ; mais, si le railway arrive à Luchon, si les wagons vous mènent déjà à quelques heures de la Maladetta, le tunnel est resté en route : il n'est pas exécuté, faute d'argent.

» Mais M. Colomès, poussé par sa passion pour le passage en Espagne

par Gavarnie, avait oublié une autre route indiquée par Napoléon, la route n° 149, aujourd'hui, je crois, n° 123, et dénommée au décret impérial : « Route de Paris en Espagne par Auch et Ancizan. »

Cette route est la nôtre: c'est celle que nous demandons. Elle n'a pas besoin de tunnel, mais en eût-elle besoin, il faudrait la faire, car elle ouvrira largement l'Espagne centrale à la France, et permettra à notre Midi, de Toulouse et de Tarbes, d'Agen, de Périgueux, d'Auch, de prendre part, lui aussi, au trafic de Paris avec Madrid, trafic qui, jusqu'à présent, lui échappe en tournant autour de lui par une bifurcation, par deux tangentes qui le rejettent impitoyablement d'un côté sur Bayonne, de l'autre sur Perpignan.

» Au reste, nous touchons par d'autres moyens encore à la solution de ces grands problèmes. J'ouvre un journal d'hier, et j'y vois que la donnée de la machine à vapeur sur les routes ordinaires est réalisée, que le chemin de fer qu'on vient de finir au Mont-Cenis, qui a 79,200 mètres de longueur, n'a coûté en tout que 8 millions, c'est-à-dire, ce qui doit rendre bien content M. Pouyer-Quertier, — 104,000 fr. par kilomètre, — tandis que les chemins de fer ordinaires coûtent 350,000 ou 400,000 fr. pour la même distance.

» Je lis aussi dans la même feuille que le tunnel que l'on perce entre la France et l'Italie, au mont Fréjus, aura 12,500 mètres; il coûtera 135 millions, c'est-à-dire 11 millions par kilomètre.

» Eh bien, calculez maintenant la différence qu'il y a entre ce chemin de fer et ceux qui sont faits sur les routes ordinaires par le système de M. Séguier, perfectionné ou remplacé par celui de MM. Brassey et Fell; elle va de 8 millions à 135 millions, c'est-à-dire qu'on arrive à des chiffres qui permettraient de sillonner toutes nos montagnes de railways. Messieurs, je suis sûr qu'un jour qui n'est pas très-éloigné, M. le directeur général des chemins de fer, l'honorable M. de Franqueville, sera le premier à monter à cette tribune et à nous demander la faveur de nous créer de pareils chemins... et à coup sûr, ce n'est pas moi qui la lui refuserai.

» A. R. »

Nous apprenons avec plaisir que notre collègue M. Dufour, avocat à la Cour impériale de Paris, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette distinction, qui a été décernée à M. Dufour sur la proposition de M. le ministre de la marine et de M. le ministre du commerce, est la ré-

compense des services rendus à ces deux administrations par la savante collaboration de notre collègue, aux projets de réforme et d'amélioration du droit commercial maritime sur lequel M. Dufour a écrit un traité justement estimé. J. D.

INAUGURATION *à Gorgonzola du monument commémoratif de la bataille gagnée par les Milanais sur le roi Entius, fils de l'empereur Frédéric II, en* 1245 (1).

Le 7 juin dernier, une cérémonie destinée à perpétuer le souvenir d'un fait glorieux, se célébrait dans la commune de Gorgonzola. L'Académie physio-médico-statistique inaugurait à Gorgonzola la pierre commémorative de la victoire remportée dans cette localité en 1245, sur la formidable armée guidée par le roi tudesque Entius, qui menaçait Milan du triste sort et de la destruction que lui avait infligés son aïeul l'empereur Frédéric Barberousse.

L'Académie y était représentée par un grand nombre de ses membres, entre autres par son président, le docteur Ferrario, son secrétaire, le docteur Scotti, le chevalier Damiano Muoni, historien de la commune, le docteur Massari, l'avocat Cavaleri, qui prononcèrent des discours de circonstance auxquels répondirent M. Zucconi, secrétaire de la commune, et M. Citerio, instituteur communal. L'inauguration du monument eut lieu au milieu d'une brillante fête à laquelle prirent part les autorités civiles et religieuses, ainsi que le bataillon de garde nationale de la commune. C'est à notre honorable collègue M. Damiano Muoni, auteur de l'*Histoire de Gorgonzola*, qu'est due l'initiative de l'érection de ce monument, ainsi que la rédaction de l'inscription lapidaire destinée à perpétuer ce souvenir glorieux pour la Lombardie. A. F.

(1) *Inaugurazione a Gorgonzola della lapide monumentale per la battaglia vinta dai Milanesi contro Re Enzo, figlio di Federico II, imperatore, nel* 1245. Milano, typ. Gareffi, 1868. In-8° de 32 pages.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Cᵉ, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.



MÉMOIRES

BIOGRAPHIE DES FAMILLES CONSULAIRES ROMAINES.

FAMILLE ATILIA.

Cette famille compte parmi ses membres des patriciens et des plébéiens ; elle se divisait en plusieurs branches qui se reconnaissent aux surnoms de *Longus*, *Regulus*, *Calatinus*, *Serranus*, *Gavianus*, *Bulbus et Philiscus*. Sous les empereurs, un dernier rameau porta le surnom de *Bradua*.

Branche patricienne.

§ 1. — C'est en 310-444 que l'on trouve le premier membre de la branche patricienne Lucius Atilius Longus, nommé tribun militaire avec Aulus Sempronius Atratinus et Titus Clœlius Siculus. C'était la première fois qu'on nommait des tribuns militaires au lieu et place des consuls, et la nomination de ces magistrats avait été précédée par de longues et vives discussions entre les patriciens et les plébéiens ; aussi les premiers, contre l'avis desquels les plébéiens venaient d'être déclarés admissibles à la dignité du tribunat militaire, avaient-ils l'appréhension de se voir complétement exclus de la première magistrature de la république. Mais l'événement fit connaître que si le peuple luttait énergiquement pour tout ce qui touchait à son honneur et à sa liberté, il apportait aussi un esprit de paix, dégagé de toute prévention injuste, lorsqu'il s'agissait du choix des magistrats, dans l'intérêt général. Le peuple ne nomma donc que des patriciens. L'élection cependant ne fut pas maintenue, et les tribuns militaires se trouvèrent dans l'obligation d'abdiquer, parce que les pontifes déclarèrent qu'on n'avait pas régulièrement accompli les cérémonies religieuses pour consulter les auspices. Il fallut procéder de nouveau ; mais les esprits, si fortement échauffés dans le principe sur la question des prérogatives, s'étaient calmés dans l'intervalle, et au lieu de trois tribuns militaires, on élut deux consuls comme par le passé (1).

§ 2. — On peut douter que Lucius Atilius Longus, fils de celui qui précède, et qui fut également tribun militaire en 357-398, ait été

(1) Tite-Live, lib. IV, n° 7 ; *Art de vérifier les dates*, IV, 268 ; Rollin, *Hist. rom.*, II, 227 ; Maquer, *Ann. rom.*, an. 308, 309.

patricien, car Tite Live dit expressément que parmi les six magistrats nommés alors, un seul, Marcus Veturius Crassus Cicurinus, était patricien. Toutes les centuries donnèrent les autres places à des plébéiens qui furent : Marcus Pomponius, Caïus Duilius, Volero Publilius Philo, Cneus Genucius Aventinensis, et Lucius Atilius Longus (1).

C'est sous l'administration de ces six tribuns militaires qu'eut lieu pour la première fois, à Rome, la cérémonie appelée *lectisternium*. Cette cérémonie, ordonnée par les décemvirs chargés du soin des choses sacrées, après avoir consulté les livres sibyllins, avait pour objet d'apaiser la colère des dieux et de détourner la peste qui affligeait la ville de Rome. Elle consistait à préparer un grand festin auquel on invitait les dieux, ou du moins les principaux, dont on mettait les statues sur des lits appelés *pulvinaria*, rangés autour de la table. Le festin était préparé par des officiers spéciaux appelés *septemviri epulones*, ou simplement *epulones*. Les particuliers célébraient la même fête dans leurs maisons, et les maîtres invitaient indistinctement les citoyens et les étrangers à y prendre part, se réconciliaient avec leurs ennemis et conversaient amilièrement avec eux, comme s'il n'y avait jamais eu de dissentiment entre eux (2).

Ce même Lucius Atilius Longus fut une seconde fois tribun militaire en 359-395 avec Publius Licinius Calvus, Lucius Titinnius II, Publius Mœnius II, Publius Mœlius Capitolinus II et Cneus Genucius Aventinensis II. Ce fut cette année que Marcus Furius Camillus ayant été nommé dictateur, la ville de Veïes fut prise par les Romains, qui transportèrent à Rome la statue de Junon reine (3).

Branche plébéienne.

§ 3. — La branche plébéienne commence par Marcus Atilius *Regulus*. Ce surnom vient-il de *regula*, règle, ou de *regulus*, oiseau appelé roitelet ? c'est ce qui importe peu à l'histoire.

Marcus Atilius Regulus fut nommé consul en 420-334, et eut pour collègue Marcus Valerius Corvus, consul alors pour la quatrième fois. Atilius, retenu à Rome sur la demande du sénat pendant que son collègue faisait la guerre contre les Ausons et s'emparait de Calès, leur

(1) Tite-Live, lib. v, n° 13; *Art de vérifier les dates*, iv, 301; Rollin, *Hist. rom.*, ii, 389; Maquer, *Ann. rom.*, an. 356.

(2) Nieuport, *Mœurs et Coutumes des Romains.*

(3) Tite-Live, lib. v, n° 18; *Art de vérifier les dates*, iv, 304; Rollin, *Hist. rom.*, ii, 397.

ville principale, n'avait pu trouver l'occasion de se distinguer. Le sénat, pour lui procurer le même avantage, ordonna aux deux consuls de porter la guerre chez les Sidicinx qui avaient excité les Ausons à se soulever et joint leurs troupes à celles de ce peuple (1).

§ 4. — On doit supposer que Marcus Atilius eut pour fils Lucius Atilius Regulus, tribun du peuple en 443-312, sous le consulat de Caïus Junius Bubulcus Brutus IV et de Quintus Æmilius Barbula II, et l'un des auteurs de la loi qui fit attribuer au peuple la nomination des deux tiers des tribuns légionnaires, nomination qui jusqu'alors avait été attribuée aux consuls pour la majeure partie (2). Ce Lucius Atilius eut deux fils : Marcus, qui suit, et Caïus.

§ 5. — Marcus Atilius Regulus M. F. était consul en 460-294, avec Lucius Postumius Megellus II, et fut chargé de faire la guerre aux Samnites, qu'il vainquit trois fois. Dès le début de la campagne, il fut loin d'être heureux et eut à défendre son camp que l'ennemi tenta de surprendre à la faveur d'un épais brouillard qui permit de pénétrer jusqu'à la tente du questeur qui fut tué. A la suite d'un combat livré près de Lucerie, la victoire, vivement disputée, resta indécise, et l'armée, découragée, ne recommença que mollement le combat du lendemain; mais le consul fit vœu d'élever un temple à Jupiter Stator, et la bataille, reprise avec vigueur, changea de face aussitôt. Les Samnites, complétement vaincus, laissèrent sur le champ de bataille quatre mille huit cents morts et perdirent sept mille prisonniers, ce qui ne les empêcha pas de tenter encore peu après les hasards d'un nouveau combat où ils ne furent pas plus heureux. De semblables succès semblaient autoriser Atilius à demander les honneurs du triomphe, mais le sénat crut devoir lui refuser cet honneur, se fondant sur ce que les victoires remportées sur les Samnites avaient coûté trop de sang à la république. Marcus Atilius s'adressa au peuple et obtint de lui le triomphe, tant pour lui personnellement que pour son collègue, qui avait éprouvé du sénat un refus semblable. Ils triomphèrent l'un et l'autre malgré le sénat et aux applaudissements du peuple. Ce même Marcus Atilius Regulus fut préteur l'année suivante 461-293 (3).

(1) Tite-Live, lib. VIII, nos 16, 17; *Art de vérifier les dates*, IV, 373; Rollin, *Hist. rom.*, III, 135.

(2) Tite-Live, lib. IX, no 30; *Art de vérifier les dates*, IV, 399; Rollin, *Hist. rom.*, III, 251.

(3) Tite-Live, lib. X, nos 32, 35, 36; *Art de vérifier les dates*, IV, 420; Rollin, *Hist. rom.*, III 357.

§ 6. — Un troisième Marcus Atilius Regulus, fils de Marcus, et petit-fils de Lucius M. F. L. N., est inscrit dans les fastes consulaires en 487-267, ayant pour collègue Lucius Julius Libo. Ce fut celui de tous qui jeta le plus d'éclat sur la famille Atilia, celui qu'on désigne sous le nom du grand Regulus, dont l'histoire romaine s'honore à juste titre, et dont l'admirable dévouement aux intérêts de la république méritait une fin moins déplorable.

Les deux consuls firent la guerre aux Salentins sous le prétexte qu'ils avaient reçu et assisté le roi Pyrrhus, s'emparèrent de la ville de Brindes dont le port était depuis longtemps un objet de convoitise pour les Romains, et obtinrent l'un et l'autre l'honneur du triomphe (1).

Nommé consul une seconde fois en 498-257 en remplacement de Quintus Cœdicius, mort dans l'exercice de sa charge, il eut pour collègue Lucius Manlius Vulso Longus, avec lequel il remporta à Ecnôme, sur la côte de Sicile, une grande victoire navale sur les Carthaginois commandés par Amilcar et Hannon. A la suite de cette victoire les Romains mirent pour la première fois le pied en Afrique, d'après le projet arrêté de porter la guerre sur le territoire même de Carthage (2).

Effrayés du progrès des Romains qui déjà s'étaient emparés de plusieurs villes du littoral, les Carthaginois se hâtèrent de faire des propositions de paix, mais les consuls leur firent des conditions si dures qu'ils déclarèrent ne pouvoir les accepter dès qu'ils furent assurés des secours que leur amenait le lacédémonien Xantippe. Atilius Regulus reçut du sénat l'ordre de conserver le commandement de l'armée d'Afrique avec le titre de proconsul pour l'année suivante, malgré qu'à la fin de son exercice il eût sollicité son rappel, motivé sur ce qu'après la mort du fermier qui avait soin du petit champ qu'il possédait, le mercenaire dont il s'était servi avait pris la fuite emmenant le bétail et les instruments aratoires, qu'ainsi son retour était nécessaire pour qu'il lui fût possible de nourrir sa femme et ses enfants. Mais le sénat, qui ne voulait pas se priver des services d'un homme de guerre tel que Regulus, ordonna que son héritage serait cultivé aux frais de la république, et qu'on fournirait à sa femme et à ses enfants tout ce qui serait nécessaire pour leur subsistance.

Cette seconde campagne fut fatale à Atilius Regulus. Vaincu par

(1) Tite-Live, lib. XVI, nos 16, 17; *Art de vérifier les dates*, IV, 445; Rollin, *Hist. rom.*, III, 527.

(2) Tite-Live, lib. XVIII, no 1; *Art de vérifier les dates*, IV, 458; Rollin, *Hist. rom.*, IV, 99, 100.



Xantippe qui avait reçu le commandement de l'armée carthaginoise à laquelle il avait joint des mercenaires grecs parfaitement disciplinés, il perdit trente mille hommes et fut fait prisonnier avec cinq cents soldats romains. Après cinq ans de captivité, et en 504-250, Regulus fut envoyé à Rome avec une ambassade que les Carthaginois, se voyant dans la possibilité de balancer l'ascendant des légions romaines, avaient chargée d'aller demander la paix et proposer en attendant l'échange des prisonniers. Ils pensaient que le consul romain serait d'autant plus disposé à appuyer leur demande qu'indépendamment de la liberté qu'il lui devenait facile de recouvrer par ce moyen, il avait intérêt à se soustraire aux mauvais traitements dont on l'avait menacé dans le cas où sa négociation échouerait. Regulus, admis à exposer la demande des Carthaginois en présence du sénat, s'opposa non-seulement à ce qu'on consentît à accorder la paix, mais encore à ce qu'on traitât de l'échange des prisonniers. Il persista dans cette opinion malgré les instances et les supplications de sa famille et de tous les parents des prisonniers, malgré l'offre que faisaient les Romains de le retenir. Et sans vouloir recevoir les embrassements de sa femme et de ses enfants dont il ne se croyait plus digne depuis qu'il était l'esclave des Carthaginois, il suivit sans changer de visage les ambassadeurs consternés et retourna avec eux à Carthage où il mourut après avoir été soumis aux traitements les plus barbares (1). Il laissa deux fils : Marcus qui suit, et Caïus dont il sera parlé ci-après.

§ 7. — Marcus Atilius Regulus, M. F. M. N., fut honoré deux fois du consulat. La première fois, en 527–227, il eut pour collègue Publius Valerius Flaccus, et ce fut cette année qu'on doubla le nombre des préteurs. Aux deux qui existaient déjà et qui suffisaient à peine pour les besoins du service, on en ajouta deux nouveaux, l'un pour la Sicile, l'autre pour la Sardaigne, devenues provinces romaines (2).

Il partagea une seconde fois l'honneur du consulat avec Cnéus Servilius Geminus, en 537-217, et la seconde année de la guerre punique, succéda à Caïus Flaminius tué à la bataille de Trasimènes. Il prit le commandement de l'armée alors sous les ordres du dictateur Quintus Fabius Maximus Verrucosus qui déposait ses pouvoirs; et d'après les conseils de ce prudent général il évita d'engager des actions générales

(1) Tite-Live, lib. XVIII, nos 55, 58, 59, 62; *Art de vérifier les dates*, IV, 464; Eutrope, lib. II, anno 503; Rollin, *Hist. rom.*, IV, 127, 157.

(2) Tite-Live, lib. XX, n° 32; *Art de vérifier les dates*, IV, 485; Rollin, *Hist. rom.*, IV, 278.

avec autant de soin qu'Annibal mettait à les provoquer, et se borna, pendant le cours de la campagne, à harceler l'ennemi et à enlever ses convois de manière à l'affamer (1).

L'année suivante, 538-216, sous le consulat de Caïus Terentius Varro et de Lucius Æmilius Paulus II, le même Marcus Atilius Regulus fut désigné pour être l'un des trois commissaires ou banquiers que l'on établit à Rome après la bataille de Cannes, et en exécution de la loi du tribun du peuple Marcus Minutius, pour recevoir les sommes que les citoyens voudraient bien prêter à la république. Il eut pour collègues dans cette mission de confiance Lucius Æmilius Papus qui avait été consul, et Lucius Scribonius Libo, alors tribun du peuple. Cette même année il fut chargé avec Caïus Atilius Serranus son parent, de faire en qualité de duumvir la dédicace du temple de la Concorde bâti l'année précédente d'après le vœu fait par le préteur Lucius Manlius (2).

Nommé censeur en 540-214 avec Publius Furius Philus, sous le consulat de Quintus Fabius Maximus Verrucosus IV et de Marcus Claudius Marcellus III, la mort de son collègue le mit dans la nécessité de résigner ses fonctions ainsi que cela était d'usage en pareille circonstance (3).

Marcus Atilius Regulus termina sa carrière par l'exercice de la préture à laquelle il fut appelé en 542-212, sous le consulat de Quintus Fulvius Flaccus III et de Appius Claudius Pulcher. Il n'était pas rare de voir un consulaire remplir cette charge honorable. Regulus eut pour attribution de rendre la justice aux étrangers, et dénonça au sénat les fraudes du receveur Marcus Postumius Pyrgensis qui fut poursuivi et condamné pour ses malversations. Pendant l'exercice de sa magistrature Atilius fut chargé par le sénat d'une mission délicate qui ne demandait pas moins que la prudence et la fermeté reconnue d'un consulaire. Des cérémonies étrangères s'étaient introduites dans le culte et semblaient de nature à le faire disparaître. Ce n'était pas seulement dans le secret des maisons particulières qu'on se livrait aux pratiques nouvelles; mais au milieu de la place publique, dans le Capitole même, on voyait des troupes de femmes offrir aux dieux des sacrifices bizarres et leur adresser des prières inconnues jusque-là dans Rome. Une foule de prêtres et de

(1) Tite-Live, lib. XXII, nos 25, 31, 32; *Art de vérifier les dates*, IV, 498, 501; Rollin, *Hist. rom.*, V, 68.

(2) Tite-Live, lib. XXIII, no 21; *Art de vérifier les dates*, V, 4; Rollin, *Hist. rom.*, V, 195.

(3) Tite-Live, lib. XXIV, no 11; *Art de vérifier les dates*, V, 10; Rollin, *Hist. rom.*, V, 305.

devins avaient rempli les esprits de vaines superstitions, et ce désordre, augmenté par la facilité que trouvaient ces fanatiques de s'enrichir aux dépens d'une populace aveugle en exerçant un art aussi pernicieux, était parvenu au point que les gens de bien, las de murmurer tout bas contre ces abus, firent parvenir leurs plaintes au sénat. Les édiles et les triumvirs capitaux furent sévèrement blâmés de leur négligence et reçurent ordre de chasser de la place publique les novateurs et de renverser les autels sur lesquels ils préparaient leurs sacrifices. Mais ils avaient entrepris une réforme qui était au-dessus de leur autorité, et peu s'en fallut qu'ils ne fussent outragés personnellement. Le mal avait fait de trop grands progrès pour être guéri par des magistrats du second ordre, et ce fut dans cette circonstance que le sénat chargea le préteur Marcus Atilius Regulus de délivrer la république d'une superstition si dangereuse. Le préteur ordonna par un édit qui fut publié dans l'assemblée du peuple, que, quiconque aurait en sa possession des écrits de prophéties, de prières ou de sacrifices non conformes à celles des pontifes, eût à les lui remettre avant le premier jour des calendes d'avril, et défendit à toutes personnes, de quelle condition qu'elles pussent être, de sacrifier en aucun lieu public ou privé, en faisant usage des cérémonies nouvelles et étrangères sous peine d'encourir les rigueurs de l'édit (1). Il laissa deux fils : Marcus qui suit, et Lucius.

§ 8. — Marcus Atilius Regulus était, en 543-211, lieutenant du consul Appius Claudius Pulcher, qui faisait alors le siége de Capoue, et contribua puissamment par son exemple à tailler en pièces une cohorte d'Espagnols qui, appuyée de quelques éléphants, s'était, par ordre d'Annibal, jetée sur le camp des Romains et avait failli l'emporter. Marcus Atilius ordonna à la compagnie de ceux qu'on appelait *Principes*, de porter son étendard jusque dans la cohorte des Espagnols, et s'y précipitant lui-même avec ses soldats, il repoussa l'ennemi dans le plus grand désordre et en fit un carnage effroyable. Après cet échec, qu'Annibal ne put éviter, Capoue ne tarda pas à se rendre. Ce fut d'après son avis que le sénat accorda à deux femmes de cette ville, Vestia Oppia et Faucula Cluvia, la liberté et la restitution de leurs biens en raison de l'attachement qu'elles avaient témoigné pour les Romains et des bons offices qu'elles leur avaient rendus; le reste des habitants fut transporté sur d'autres points de l'Italie et leurs biens furent confisqués (2).

(1) Tite-Live, lib. xxv, nos 1, 3, 12; *Art de vérifier les dates*, v, 2; Rollin, *Hist. rom.*, v, 417.

(2) Tite-Live, lib. xxvi, nos 6, 33; Rollin, *Hist. rom.*, v, 472, 586.

L'année suivante 544-210, sous le consulat de Marcus Valerius Lævinus et de Marcus Claudius Marcellus IV, il fut envoyé en qualité d'ambassadeur, avec Manius Acilius, près de Ptolémée et Cléopâtre, rois d'Égypte, pour renouveler avec eux les traités d'alliance et d'amitié (1).

§ 9. — Lucius Atilius Regulus, frère de Marcus qui précède, fut tribun du peuple en 544-210, sous le consulat de Marcus Valerius Lævinus et de Marcus Claudius Marcellus IV. Treize ans plus tard, en 557-198, sous le consulat de Caïus Cornelius Cethegus et de Quintus Minucius Rufus, il fut élevé à la préture. Le nombre de ces magistrats fut alors porté de quatre à six, en raison de l'accroissement du territoire de la république et de l'augmentation des provinces. Lucius Atilius Regulus eut pour destination la Sardaigne où il remplaça Marcus Porcius Cato (2).

§ 10. — Il y a tout lieu de croire que le Lucius Atilius, jeune Romain, dont la harangue énergique aux habitants de Samothrace, en 586-169, détermina Persée, roi de Macédoine, à se rendre à la discrétion du préteur Octavius, était fils de Lucius Atilius Regulus, préteur en 557-198 (3).

§ 11. — Caïus Atilius Regulus, fils et petit-fils de Marcus, M. F., M. N., était le second fils du grand Regulus dont il a été parlé au § 6; il fut consul en 529-225 avec Lucius Æmilius Papus, et fit rentrer dans le devoir la Sardaigne révoltée. Ce fut en revenant de cette expédition qu'il apprit à Pise que l'armée des Gaulois Cisalpins, poursuivie par son collègue, était à peu de distance. Ses dispositions furent immédiatement arrêtées, et marchant en ordre de bataille, autant que le terrain pouvait le permettre, il alla se poster de manière à prendre à revers l'armée des Gaulois. Le lendemain eut lieu la bataille de Telamon, où les Gaulois pris entre les deux armées consulaires furent taillés en pièces. Le consul Caïus Atilius Regulus fut tué dans ce combat (4).

§ 12. — C'est de ce Caïus Atilius Regulus que doit sortir un autre Caïus Atilius, fils et petit-fils de Caïus, C. F. C. N., qui était questeur en 538-216, et fut tué à la bataille de Cannes (5).

(1) Tite-Live, lib. XXVII, n° 4.

(2) Tite-Live, lib. XXVI, n° 33, lib XXXII, n° 27; *Art de vérifier les dates*, V, 17, 43.

(3) Tite-Live, lib. XLV, n° 5.

(4) Tite-Live, lib. XX, n°s 35, 38, 39.

(5) Tite-Live, lib. XXII, n° 42.

§ 13. — On trouve encore un Aulus Atilius Regulus, triumvir monétaire sous le règne d'Auguste, ainsi que l'attestent les médailles.

RAMEAU DES CALATINUS

§ 14. — Le rameau qui porta le surnom de *Calatinus*, surnom qu'on fait venir de *Calatus*, convoqué, ou de la ville de Calès, lieu de son origine, commence en la personne de Cnéus Atilius Calatinus, que l'on voit en 491-264, sous le consulat de Marcus Valerius Maximus Messala et de Marcus Otacilius Crassus, souscrivant le traité par lequel Hiéron, roi de Syracuse, renonçait à l'alliance des Carthaginois, rendait les prisonniers romains et payait cent talents, moyennant quoi les consuls lui accordaient la paix et le confirmaient dans la possession du royaume de Syracuse et de ses dépendances (1).

§ 15. — En 496-259, Aulus Atilius Calatinus, A. F. C. N., suivant les médailles, et probablement frère de Cnéus dont il vient d'être parlé, était consul avec Quintus Sulpicius Paterculus, et avait le commandement de l'armée de Sicile, où, après s'être emparé de la ville de Mysistrat, il faillit voir périr son armée faute d'avoir suffisamment reconnu le pays. Engagé dans un vallon, en allant faire le siége de Camarin, il se trouvait cerné par les Carthaginois et exposé à subir un affront semblable à celui des fourches caudines, lorsque le courage et le dévouement de Calpurnius Flamma, tribun légionnaire, vint le tirer de cette dangereuse position. Ce brave officier, voyant tout le danger de l'armée, choisit trois cents hommes intrépides comme lui et disposés à faire le sacrifice de leur vie pour le salut de tous. Nouveau Léonidas, il s'empare avec sa petite troupe d'une hauteur voisine, y attire tout l'effort de l'ennemi qu'il occupe longtemps par une résistance opiniâtre et désespérée, et donne au consul le temps d'opérer sa retraite en sûreté. Calpurnius Flamma fut trouvé criblé de blessures, mais encore vivant au milieu de ses compagnons tués à ses côtés, et eut le bonheur d'échapper à la mort (2).

L'année suivante 497-258, Aulus Atilius Calatinus fut proconsul en Sicile, battit plusieurs fois les Carthaginois et à la fin de son exercice obtint l'honneur du triomphe (3).

(1) *Art de vérifier les dates*, IV, 450.
(2) Tite-Live, lib. XVII, n° 22; *Art de vérifier les dates*, IV, 456; Rollin, *Hist. rom.*, IV, 92, 94.
(3) Tite-Live, lib. XVII, n° 27.

Il fut honoré d'un second consulat en 500-254, et eut pour collègue Cnéus Cornelius Scipio Asina II. Ce fut encore en Sicile qu'il commanda les armées romaines. La prise de Céphaledie et de Palerme, qui entraîna la reddition de plusieurs autres villes, fut le fruit de cette campagne (1).

La dictature qui lui fut confiée en 505-249, ne put réparer complétement les échecs qu'avaient éprouvés en Sicile les consuls Publius Claudius Pulcher et Lucius Junius Pullus, et n'offre rien de bien remarquable, si ce n'est que ce fut la première fois qu'un dictateur sortit du continent de l'Italie (2).

Aulus Atilius Calatinus termina sa carrière par l'exercice de la censure qu'il géra avec Aulus Manlius Torquatus Atticus, en 507-247, sous le consulat de Lucius Cœcilius Metellus II et de Numerius Fabius Buteo (3).

On peut d'après les médailles supposer qu'il eut deux fils, l'un du prénom de Caius, l'autre du prénom de Aulus.

RAMEAU DES SERRANUS

§ 16. — Caïus Atilius Serranus, consul en 497-258, avec Cnéus Cornélius Blasio II, était cousin germain de Marcus Atilius Regulus, qui fut consul en 487-268 et en 498-257, ainsi que nous l'apprend Tite-Live. Il semait son champ, lorsque les envoyés du sénat vinrent lui annoncer son élection à la dignité consulaire, et c'est de cette circonstance que lui vint le surnom de *Serranus* dont on fait depuis *Saranus*, ainsi qu'on le trouve écrit sur les médailles et dans une inscription (4).

Il fut chargé de continuer, en Sicile, la guerre contre les Carthaginois, et remporta sur Amilcar une victoire complète dans le combat naval livré devant Lipari. Atilius coula huit vaisseaux de la flotte ennemie, et en prit dix autres; ce succès lui valut l'honneur du triomphe (5).

Honoré d'un second consulat en 504-250, il eut pour collègue Lucius Manlius Vulso également consul pour la seconde fois. Le siége

(1) Tite-Live, lib. XVIII, n° 35; *Art de vérifier les dates,* IV, 461.

(2) Tite-Live, lib. XIX, n° 27; *Art de vérifier les dates,* IV, 466; Rollin, *Hist. rom.,* IV, 189.

(3) Tite-Live, lib. XIX, n° 36; *Art de vérifier les dates,* IV, 468; Rollin, *Hist. rom.,* IV, 193.

(4) Pline, *Hist.,* lib. XVIII, ch. III.

(5) Tite-Live, lib. XVII, n° 26; *Art de vérifier les dates,* IV, 457; Rollin, *Hist. rom.,* IV, 97.



de Lilybée fut le seul fait important de cette campagne, à la suite de laquelle les Carthaginois se décidèrent à envoyer à Rome des ambassadeurs pour traiter de la paix dont ils avaient besoin. Ce fut dans l'espoir que les liens du sang qui l'unissaient au consul, les alliances qu'il avait dans le sénat et l'intérêt qu'il avait à recouvrer sa liberté feraient de Marcus Atilius Regulus, alors leur prisonnier, un puissant médiateur, qu'ils l'adjoignirent à cette ambassade dont le succès ne répondit pas à leur attente, comme il a été dit précédemment (1).

§ 17. — En 536-218, sous le consulat de Publius Cornélius Scipio et de Tibérius Sempronius Longus, la première année de la seconde guerre punique, un autre Caïus Atilius Serranus, fils du précédent selon toute apparence, était préteur à Rome et envoyé par le sénat avec une légion romaine et cinq mille alliés au secours du préteur Lucius Manlius, assiégé dans Modène par les Gaulois Boïens. Il fut ensuite chargé, en sa qualité de pontife, de procéder à des cérémonies publiques pour implorer la faveur des dieux et leur promettre des honneurs extraordinaires, si dans dix ans la république n'avait rien perdu de sa puissance. Ces cérémonies avaient été prescrites par les décemvirs préposés à la garde des livres sacrés, après avoir consulté les livres sibyllins à l'occasion de certains prodiges qui avaient répandu l'inquiétude dans les esprits. Les pontifes tenaient avec raison à calmer les imaginations, au moment surtout où Annibal venait porter la guerre en Italie (2).

En 538-216, sous le consulat de Caïus Térentius Varro et de Lucius Æmilius Paulus, Caïus Atilius Serranus fut institué décemvir avec Marcus Atilius Regulus, son cousin, pour faire la dédicace du temple de la Concorde (3). Il laissa deux fils : Caïus qui suit, et Aulus.

§ 18. — Caïus Atilius Serranus fut édile curule en 561-194, avec Lucius Scribonius Libo, sous le consulat de Lucius Cornelius Merula et de Quintus Minucius Thermus. Ce furent ces édiles qui les premiers introduisirent les représentations scéniques dans les jeux annuels qui se donnaient. Le sénat y assista dans des places réservées et séparées du peuple (4). Il fut ensuite préteur en 569-186, sous le consulat d'Appius Claudius Pulcher et de Marcus Sempronius Tuditanus (5).

(1) Tite-Live, lib. XVIII, nos 47, 54; *Art de vérifier les dates*, IV, 464.
(2) Tite-Live, lib. XXI, nos 26, 62 ; *Art de vérifier les dates*, IV, 495, 498; Rollin, *Hist. rom.*, IV, 414, 486.
(3) Tite-Live, lib. XXIII, no 21 ; *Art de vérifier les dates*, V, 4 ; Rollin, *Hist. rom.*, V, 195.
(4) Tite-Live, lib. XXXIV, no 54.
(5) Tite-Live, lib. XXXIX, no 23.



§ 19. — Aulus Atilius Serranus, frère de Caïus qui précède, fut préteur en 562-193, sous le consulat de Lucius Quinctius Flamininus et de Cnéus Domitius Ahænobarbus. Désigné d'abord pour exercer ses fonctions dans l'Espagne ultérieure, il reçut du sénat un changement de destination et fut chargé de conduire en Grèce une flotte de cinquante vaisseaux et une armée d'environ dix-huit mille hommes pour secourir les alliés du peuple Romain contre Nabis, tyran de Lacédémone (1).

Appelé une seconde fois à la préture en 581-174, sous le consulat de Lucius Postumius Albinus et de Marcus Popilius Lœnas, il eut pour attribution de rendre la justice aux citoyens. Ce fut pendant l'exercice de cette seconde préture, qu'en exécution du décret du sénat qui ordonnait la distribution des terres conquises sur les Liguriens, il désigna pour procéder au partage de ces terres entre les citoyens romains et les alliés latins, dix commissaires ou décemvirs qui furent Marcus Æmilius Lepidus, Caïus Cassius, Titus Æbutius Carus, Caïus Trémellius, Publius Cornelius Cethegus, Quintus et Lucius Appulcius, Marcus Cœcilius, Caïus Salonius et Caïus Munatius. Ce fut encore lui qui, pour ne pas laisser s'établir un précédent pernicieux pour la république, fit décréter par le sénat que le consul Popilius Lœnas rachèterait et mettrait en liberté ceux des Stelliates qu'il avait fait vendre comme esclaves, malgré qu'en se soumettant ils se fussent abandonnés à la bonne foi du peuple romain. Le sénat pour compléter cet acte de justice prescrivit en outre à ce consul de faire rendre aux malheureux Stelliates leurs biens existants en nature ou le prix de ceux qui avaient été vendus (2).

L'année suivante, 582-173, sous le consulat de Caïus Popilius Lœnas et de Publius Ælius Ligur, il fut chargé de réunir à Brindes et de conduire en Macédoine les troupes levées parmi les alliés latins qu'on envoyait au préteur Cnéus Sicinius à qui le commandement de la guerre contre Persée avait été continué. Sa mission étant remplie, il reçut celle d'aller avec Quintus Marcius en ambassade en Épire, en Étolie et en Thessalie pour déterminer les peuples de ces contrées à entrer dans l'alliance romaine. C'est au retour de cette mission et après avoir rendu compte au sénat, qu'il fut envoyé en Thessalie avec ordre de se

(1) Tite-Live, lib. XXXV, nos 10, 20, 22, 37 ; *Art de vérifier les dates*, V, 56; Rollin, *Hist. rom.*, VII, 122.

(2) Tite-Live, lib. XLI, no 33, lib. XLII, nos 1, 4, 37 ; *Art de vérifier les dates*, V, 91.

saisir de la ville de Larisse pour empêcher qu'elle ne tombât aux mains du roi Persée à l'expiration de la trêve qui lui avait été accordée (1).

Aulus Atilius Serranus termina sa carrière par le consulat dont il fut honoré en 584-171, ayant pour collègue Aulus Hostilius Mancinus. L'Italie que le sort lui avait fait échoir en partage, ne lui donna aucune occasion de faire une guerre sérieuse; et le consul ayant trouvé la Ligurie tranquille et désarmée, licencia ses légions deux mois après l'entrée en campagne (2).

§ 20. — Marcus Atilius Serranus qui fut préteur en 580-175, sous le consulat de Spurius Postumius Albinus Paullulus et de Quintus Mucius Scævola, était-il frère des deux Atilius qui précèdent? C'est ce qu'il est difficile d'établir. Toujours est-il que ce Marcus Atilius, à qui la Sardaigne était échue pour province, fut envoyé faire la guerre en Corse avec une légion nouvellement levée par les consuls et composée de cinq mille hommes de pied et de trois cents cavaliers (3). Il y a tout lieu de croire que ce Marcus Atilius Serranus est le même que celui qui, sur la désignation du préteur Lucius Aurunculeïus, fut triumvir avec Lucius Valerius Flaccus et Lucius Valérius Tappus pour conduire, en 565-190, les colonies envoyées dans la Gaule cisalpine à Crémone et à Plaisance (4).

§ 21. — En 602-152, sous le consulat de Marcus Claudius Marcellus III et de Lucius Valerius Flaccus, un second Marcus Atilius Serranus qui avait pris en qualité de préteur le commandement de la Lusitanie, après le départ du préteur Lucius Mummius, obtenait des avantages considérables sur les peuples de cette province qu'il força à se soumettre, mais qui ne tardèrent pas à se soulever de nouveau dès que le préteur eut disséminé ses troupes dans les quartiers d'hiver (5).

§ 22. — Il est assez difficile d'établir la filiation de Sextus Atilius Serranus qui figure dans les fastes consulaires en 618-137, ayant pour collègue Publius Furius Philus. On peut le supposer fils de Marcus qui précède. Il ne fit personnellement rien de remarquable; si ce n'est qu'étant proconsul l'année suivante, il termina à l'amiable une

(1) Tite-Live, lib. XLII, nos 27, 37, 38; *Art de vérifier les dates*, v, 93.

(2) Tite-Live, lib. XLIII, no 34; *Art de vérifier les dates*, v, 97; Rollin, *Hist. rom.*, VIII, 79.

(3) Tite-Live, lib. XLI, no 26, lib. XLII, no 1.

(4) Tite-Live, lib. XXXVII, no 47.

(5) Tite-Live, lib. XLVIII, nos 4, 6; *Art de vérifier les dates*, v, 119; Rollin, *Hist. rom.*, VIII, 316.

question de limite entre les habitants d'Est et ceux de Vicence (1). Les médailles apprennent qu'il était fils de Marcus, M. F. et qu'il exerça l'édilité avec Caïus Hostilius Mancinus.

§ 23. — On n'a rien de précis sur la filiation de Caïus Atilius Serranus, consul en 648-107, avec Quintus Servilius Cæpio. Ce fut sous ce consulat que se termina la guerre de Jugurtha et que le roi numide fut livré par Bocchus à Lucius Cornelius Sylla. Caïus Atilius Serranus fut une des victimes des discordes civiles qui déchirèrent la république et fut mis à mort en 667-88 par ordre de Marius (2).

§ 24. — Il y eut en 687-68, un Publius Atilius Serranus, chargé du commandement de l'une des trois circonscriptions maritimes, dont Pompée reçut la surintendance ou le commandement général. Le golfe de Gênes, les eaux de la Sardaigne et de la Corse faisaient partie de la division de Publius Atilius (3).

§ 25. — Il y eut encore en 697-58, sous le consulat de Publius Cornelius Lentulus Spinther et de Quintus Cæcilius Metellus, un tribun du peuple, du nom de Sextus Atilius Serranus surnommé en outre Gavianus (4), homme peu recommandable du reste, qui, gagné par la faction de Publius Clodius, s'opposa avec le seul Numerius Quintius Gracchus, autre tribun du peuple, à la loi présentée par tous les autres tribuns, pour le rappel de Cicéron (5).

§ 26. — Il est difficile de dire à quel rameau de la famille Atilia appartenait un jeune Aulus Atilius que l'on força en 711-43 de prendre la robe virile avant l'âge légal, afin de pouvoir le considérer comme un homme fait et le porter sur la liste des proscrits pour s'emparer de ses biens (6).

RAMEAU DES BULBUS

§ 27. — Le rameau des Bulbus qui semble avoir emprunté son nom au règne végétal (7), ne compte qu'un seul individu, Caïus Atilius Bul-

(1) Tite-Live, lib. LVI, nos 1, 20; *Art de vérifier les dates*, V, 135; Rollin, *Hist. rom.*, VIII, 459.

(2) Tite-Live, lib. LXVI, nos 37, 38, lib. LXXX, no 39; *Art de vérifier les dates*, V, 346; Rollin, *Hist. rom.*, IX, 342.

(3) Tite-Live, lib. XCIX, no 31.

(4) *Gavia*, mouette.

(5) Tite-Live, lib. CIV, no 50; Rollin, *Hist. rom.*, XII, 236; Midleton, *Hist. de Cicéron*, II, 231.

(6) Tite-Live, lib. CXX, no 41.

(7) *Bulbus*, oignon, bulbe.

bus, consul en 509-45 avec Marcus Fabius Butéo, et dont l'administration ne fut marquée que par l'établissement de la colonie de Fregelles (1).

Lors d'un second consulat qu'il partagea en 519-235, avec Titus Manlius Torquatus, les Romains eurent le bonheur de voir fermer le temple de Janus, chose qui n'était pas encore arrivée depuis le règne de Numa Pompilius. Mais cette paix ne fut pas de longue durée : les Sardiotes, les Corses et les Liguriens ayant repris les armes, les consuls furent dans la nécessité d'ouvrir de nouveau le temple de Janus fermé depuis quelques mois seulement (2).

L'année suivante 520-234, sous le consulat de Lucius Postumius Albinus et de Spurius Carvilius Maximus, Caïus Atilius Bulbus fut honoré de la censure avec Aulus Postumius Albinus; ce fut en raison de la décroissance sensible de la population susceptible de porter les armes, que les censeurs eurent recours à une précaution singulière et insolite, mais que nécessitait l'état de célibat dans lequel vivaient beaucoup de citoyens romains : ils firent jurer à tous ceux qui étaient en âge de se marier qu'ils prendraient femme afin de fournir des sujets à la république (3).

C'est à tort que quelques auteurs comprennent dans la famille Atilia, celui des assassins de César, dont le nom était Tillius Cimber (4).

§ 28. — On ne peut assigner l'époque à laquelle vivait un Publius Atilius surnommé Philiscus, qui, au rapport de Valère Maxime, tua sa fille parce qu'elle s'était abandonnée à l'impudicité (5).

Les médailles connues de la famille Atilia appartiennent toutes à la branche plébéienne. On attribue généralement à Marcus Atilius Regulus, consul en 487-267, le denier suivant :

N° 1. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; derrière, ROMA. Au revers un quadrige triomphal passant à droite et dans lequel sont deux personnages; à l'exergue,

M. ATIL. M. F. L. N. REGULUS.

Morell, *Nummi consulares*, pl. IX, n° 1.

(1) Tite-Live, lib. XIX, n° 47 ; *Art de vérifier les dates*, IV, 468 ; Rollin, *Hist. rom.*, IV, 195.

(2) Tite-Live, lib. XX, n° 13 ; *Art de vérifier les dates*, IV, 477, 478 ; Rollin, *Hist. rom.*, IV, 257.

(3) Tite-Live, lib. XX, n° 26 ; *Art de vérifier les dates*, IV, 479 ; Rollin, *Hist. rom.*, IV, 261.

(4) Rollin, *Hist. rom.*, XIV, 283.

(5) Valère Maxime, liv. VI, n° 6.



Ce denier ferait allusion an triomphe dont furent honorés en 487-267, les deux consuls Marcus Atilius Regulus et Lucius Julius Libo. Ce denier serait donc une des plus anciennes monnaies d'argent de la république romaine.

Malgré l'opinion de Riccio, je crois qu'on doit attribuer à Marcus Atilius Regulus, consul en 527-227, et qui fait l'objet du § 7, les quatre médailles de bronze qui suivent :

N° 2. Au droit, tête de Janus Bifrons, barbu et lauré ; au revers, proue de navire accostée à droite de la marque assiale ; au-dessus, M. ATILI ; au-dessous et en exergue, ROMA. Morell, n° 3 ; Riccio, pl. 7, n° 3. As coté 6 carlins.

N° 3. Au droit, tête de Jupiter Capitolin, barbu et lauré, à profil droit ; derrière la lettre S, marque sémissiale, au revers proue de navire accostée à droite de la marque S ; au-dessus M. ATILI, au-dessous et en exergue, ROMA. Riccio, pl. 52, n° 2, semis coté 1 piastre.

N° 4. Au droit tête de Pallas à profil droit, coiffé du casque à aigrette ; au-dessus quatre points indiquant un triens. Au revers proue de navire accostée à droite des quatre points trientaires ; au-dessus M. ATILI au-dessous, et en exergue : ROMA. Riccio, pl. 7, n° 4, triens coté 1 piastre.

N° 5. Au droit tête d'Hercule à profil droit, avec la peau de lion pour coiffure, derrière les trois points qui annoncent un quadrans, au revers, la proue de navire accostée à droite des trois points quadrantaires, au-dessus M. ATILI, au-dessous et en exergue ROMA. Riccio, pl. 52, n° 3. Quadrans coté 1 piastre.

Il ne peut y avoir de doute sur l'attribution au même Marcus Atilius Regulus du denier qui suit :

N° 6. Au droit tête de Rome, à profil droit, coiffée du casque ailé ; en avant, la marque dénariale X ; derrière : ROMA. Au revers la Victoire conduisant un bige à droite ; dans le champ les lettres numérales XXXIIX ; à l'exergue M. ATIL. M. F. M. N. REGVL. Morell, *Nummi consul.*, pl. IX, n° 8.

Je pense qu'on peut attribuer à Lucius Atilius Regulus, préteur de Sardaigne en 577-197, et dont il est question au § 9, le denier qui suit, que Riccio attribue au contraire au jeune Lucius Atilius son fils :

N° 7. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé, derrière, les lettres numérales XVI qui indiquent une fabrication postérieure à l'année 537-217 ; au revers la Victoire conduisant un bige à droite ; au-dessous, L. ATILI ; à l'exergue : ROMA. Morell., n° 7 ; Riccio, pl. 52, n° 1. Denier coté 10 piastres.

A Caïus Atilius, questeur en 536–216. L'as oncial et le denier qui suivent :

N° 8. Au droit, tête de Janus Bifrons barbue et laurée; au revers proue de navire; au-dessus C. ATIL, REG; au-dessous et en exergue, ROMA., (Morell.) *Num. cons.*, pl. IX, n° 7.

N° 9. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; derrière la marque denariale X. Au revers, type de la Victoire conduisant un bige à droite; au-dessous, C. ATIL. La lettre T formant monogramme avec la lettre I; à l'exergue, ROMA. (Morell., n° 4.)

Le type du denier suivant dénote une époque trop postérieure pour être attribué au même Caïus Atilius Regulus, et cependant l'histoire n'en signale pas d'autre de ce prénom.

N° 10. Au droit, tête de Vénus ailée et à profil droit. Au revers, la Victoire tenant une couronne et conduisant un bige à droite; au-dessous, une proue de navire; en exergue C. ATIL. REGVL. ROMA. (Morell., *Num. cons.*, pl. 9, n° 4.)

Il n'existe plus de médailles applicables à la branche des Regulus que le denier et le moyen bronze qui portent le nom de Aulus Atilius Regulus, monétaire du sénat sous Auguste.

N° 11. Au droit, tête de Diane à profil droit, avec l'arc et le carquois sur l'épaule. Au revers, la Victoire tenant une palme et conduisant un trige à droite. A l'exergue, A. REGVLVS M. F. (Morell., *Num. cons.*, pl. IX, n° 9.)

N° 12. Au droit, dans une couronne de chêne, et en trois lignes, AVGVSTVS-TRIBVNIC-POTEST. Au revers, dans le champ, les lettres S. C. Légende, A. ATILIVS. REGVLVS. III. VIR. A. A. A. F. F. (Morell., *Num. cons.*, pl. IX, n° 12.)

On ne voit que quatre médailles applicables au rameau des Calatinus.

N° 13. Au droit, tête de Janus Bifrons laurée. Au revers, proue de navire; au-dessus, A. ATILI. CALAT.; au-dessous et en exergue, ROMA. (Morell., *Num. cons.*, pl. IX, n° 2.)

N° 14. Au droit, deux têtes conjuguées à profil droit, dans une couronne de laurier. Au revers, un trépied d'où s'échappent deux rameaux, accosté à gauche d'un épi; emblèmes qui semblent annoncer l'augurat et l'édilité céréale; légende, A. ATIL. A. F. CALAT. (Morell., *Num. cons.*, pl. IX, n° 6.)

N° 15. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; en avant la marque denariale X; derrière, ROMA; légende, CALATINVS. Au

revers, un char triomphal traîné par quatre éléphants. A l'exergue, A. ATIL. A. F. C. N. (Morell., *Num. cons.*, pl. IX, n° 3.)

Ces trois médailles semblent devoir appartenir à Aulus Atilius Calatinus qui fut consul en 496-258 et censeur en 507-247, dont il est parlé au § 15. Le quadrige d'éléphants sur le denier n° 15, ferait allusion au triomphe obtenu sur les Carthaginois en 497-257.

Le denier qui suit doit s'appliquer au fils de ce consul.

N° 16. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; derrière la marque denariale X; au revers, les Dioscures galopant à droite; au-dessous, C. ATIL. A. F. A l'exergue, ROMA. (Morell., *Num. cons.*, pl. IX, n° 5.)

Les huit médailles qui suivent appartiennent au rameau des Serranus.

N° 17. Au droit, tête de Janus Bifrons, barbue et laurée. Au revers, proue de navire accostée à droite de la marque assiale; au-dessus, le mot SAR, abréviation de *saranus;* au-dessous et en exergue, ROMA. (Morell., n° 6. Riccio, pl. VIII, n° 6. As sextantaire coté 4 carlins.)

N° 18. Au droit, tête de Jupiter Capitolin à profil droit, barbue et laurée; derrière, la lettre S, marque semissiale. Au revers, la proue de navire accostée à droite de la même marque S; au-dessus le mot abrégé SAR; au-dessous et en exergue, ROMA. (Riccio, pl. LII, n° 4. Semis coté 1 piastre.)

N° 19. Au droit, tête de Pallas à profil droit, coiffée du casque à aigrette; au-dessus les quatre points signe indicateur du triens, au revers, la proue de navire accostée des quatre points trientaires; au-dessus, le mot abrégé SAR; au-dessous et en exergue, ROMA. (Riccio, pl. LIII, n° 1. Triens coté 1 piastre.)

N° 20. Au droit, tête d'Hercule à profil droit, ayant pour coiffure la peau de lion; derrière, les trois points qui servent à désigner le quadrans. Au revers, la proue de navire accostée des trois points quadrantaires; au-dessus, le mot abrégé SAR; au-dessus et en exergue, ROMA. (Riccio, pl. LIII, n° 2. Quadrans coté 1 piastre.)

N° 21. Au droit, tête de femme à profil droit; derrière, un point. Au revers, un éléphant passant à gauche; au-dessus, le mot abrégé SAR. (Riccio, pl. VIII, n° 7. Petit bronze, côté 2 piastres.)

N° 22. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; derrière la marque denariale X. Au revers, la Victoire conduisant un bige à droite; au-dessous, le mot abrégé SAR; à l'exergue, ROMA. (Morell. n° 5. Riccio, pl. VII, n° 5. Denier coté 2 carlins.)

La manière identique dont est écrit le surnom SARANVS sur ces six

médailles fait supposer qu'elles ont été frappées par le même individu de la famille Atilia. Cependant le type insolite du petit bronze n° 21, et la marque de sa valeur monétaire qui n'est pas d'accord avec les autres pièces de la série de bronze, accusent nécessairement une époque de fabrication bien postérieure. Quant à savoir à quel membre du rameau des Saranus on peut faire l'application de ces six médailles, il est impossible de le dire, en raison de l'absence de toute indication.

L'embarras n'est plus le même pour les deniers qui suivent :

N° 23. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; derrière et en légende, le mot abrégé SARAN. Au revers, les Dioscures galopant à droite; au-dessous M. ATIL.; en exergue, ROMA. (Morell., n° 1. Riccio, pl. VII, n° 1. Denier, coté 2 carlins.)

On ne trouve d'autre Atilius Serranus auquel on puisse faire l'attribution de ce denier que Marcus, qui fut préteur en 580-175, dont il est parlé au § 20, ou son homonyme également préteur en 602-152, § 21.

On peut avec plus de certitude faire l'application du denier suivant à Sextus Atilius Serranus qui fut édile avec Caïus Hostilius Manrinus avant d'être consul en 618-137, et dont il est parlé au § 22.

N° 24. Au droit, tête de Cérès à profil droit. Au revers, deux personnages assis, accostés d'un épi de blé et d'un modius. Légende SEX. ATIL. M. F. SERRAN. A l'exergue, C. MANCIN. A. F. (Morell., *Num. cons.*, pl. IX, n° 10.)

V.-H. BERRY,
conseiller à la cour impériale de Bourges, membre de la 1re classe.

DE LA POLITIQUE DES ROMAINS.

Lorsque dans le IVe livre de son œuvre divine, Virgile, le père des poëtes latins, révèle, par la bouche d'Anchise la gloire future de Rome, il dit que « la reine du monde laissant aux autres la renommée dans les arts, gardera pour elle l'honneur de gouverner le monde. » Par ces paroles il ne voulait pas flatter Auguste ; il me semble plutôt qu'il chercha avant tout à rendre à sa nation un hommage qui établissait sa supériorité incontestable sur toutes les autres. Et en effet, il devait reconnaître que dans l'art de donner la vie aux couleurs, aux bronzes, aux marbres, dans celui de reconnaître, à l'aide de l'astrolabe, les astres et leurs mouvements, les Romains avaient été précédés par les Égyptiens, les Corinthiens, les Chaldéens; il pouvait ajouter que dans l'art de la parole

ils auraient encore dû céder la palme, car à la vigueur et à l'austérité de l'orateur grec, ils n'auraient eu à opposer que la douceur de leur éloquence ; de même en poésie le premier rang n'appartient-il pas à Homère? Mais dans l'art qui domine tous les autres, dans celui qui, occupé uniquement du bien-être public, gouverne les peuples, dans la politique enfin, c'était avec justice que le chantre d'Énée devait élever l'incomparable grandeur de Rome au-dessus de celle de toutes les autres nations. C'est de ce point que nous partirons pour étudier cette politique, que les historiens regardent comme le plus beau titre de gloire et comme le cachet caractéristique du peuple romain.

Ce grand art qui, né en même temps que les sociétés, s'est développé avec leurs vices, fut de tout temps la principale préoccupation de ceux qui étaient appelés à régir les nations ; mais il ne put parvenir promptement à l'état de science parfaite à cause de la variété de ses procédés et des fréquentes révolutions qui agitèrent le monde. Philippe de Macédoine avait déjà donné de brillants exemples de politique qui n'avaient pas été perdus par le célèbre écrivain de Stagyre et qui prouvaient un premier progrès fait dans la Grèce, mais ce ne fut qu'à Rome qu'elle parvint à l'apogée de sa noblesse et de sa perfection.

Oui, la vraie politique est celle qui prudente et sage tient ses regards tournés vers le passé, règle le présent, prévoit l'avenir ; celle qui calme et modérée fait servir tour à tour la paix et la guerre à la consolidation et au salut des nations ; celle qui, ferme et constante dans ses principes, marche toujours escortée de la justice et de l'équité. Cette politique seule pouvait et devait être ennoblie et perfectionnée par la plus puissante nation du monde. Ce fut dans son sein et à l'école du malheur que se formèrent ces grands hommes qui méprisaient la louange imméritée et l'artifice masqué, qui étaient inaccessibles aux séductions et enflammés du seul amour de la gloire et de la patrie. Consultons les historiens les plus accrédités, et ils nous offriront des témoignages incontestables de la pratique de cet art si important tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

Sous le gouvernement sage et modéré des consuls, du sénat et du peuple, ils nous montreront réunis tous les avantages dérivés de la promptitude d'exécution, caractère distinctif de la monarchie, de la perpétuité d'un même esprit propre à l'aristocratie, du feu et de l'enthousiasme que peut seule produire la démocratie. Ils nous montreront ensuite dans l'amour héroïque du bien public, dans le respect des lois, dans le mépris de l'or, les bases du gouvernement libre, et par contre dans l'indifférence pour le salut de la patrie, dans la haine de la justice,

dans l'avidité des richesses et la bassesse des sentiments, l'origine des chaînes qui peu à peu devaient peser sur ce grand peuple.

Ils parlent des querelles et des dissensions qui surgirent maintes fois du sein de Rome vertueuse ; mais ils font observer avec raison que cette liberté dont chacun jouissait de se plaindre, de murmurer, d'expliquer et de défendre sa cause et ses opinions, était une sorte de transpiration salutaire à tout le corps de la république, grâce à laquelle les humeurs pernicieuses ne pouvaient pour ainsi dire se déposer et s'agglomérer. Ils font encore mention des censeurs qui, bien que destinés primitivement au cens et à la statistique civile, s'attribuèrent plus tard la réforme des mœurs et soumirent à leur contrôle tous les ordres de citoyens. Ils sont d'avis que la vigilance de ces magistrats combattait utilement l'inconstance naturelle des hommes, ainsi que cette espèce d'engourdissement qui prépare de longue date l'anéantissement des lois et qu'ils élevèrent, grâce à leur puissance, une forte barrière entre les Romains et la corruption.

Puis, lorsque les historiens commencent à parler de l'époque où les plébéiens eurent, comme les patriciens, accès au sénat et aux plus hautes dignités, ils dépeignent les uns et les autres animés d'une même émulation, principale origine de cette vaste pépinière de grands hommes qui formèrent la grandeur de la Rome républicaine. Ils prétendent encore que les passions elles-mêmes se heurtant entre elles produisirent des effets salutaires à l'affermissement de l'empire, que les généraux et les consuls au milieu de leurs plus grands triomphes durent accomplir de grandes choses, parce qu'ils étaient toujours sous la surveillance d'une autorité souveraine, et qu'enfin cette utile influence se fit sentir dans toute l'administration intérieure de Rome, quand, après avoir été victorieuse des peuples pauvres qui l'environnaient, elle porta la guerre en Asie et en Afrique et recueillit avec leurs dépouilles les vices des provinces vaincues.

En ce qui concerne la politique extérieure qui fut l'heureuse promotrice et la gardienne de la grandeur romaine parvenue à son apogée, les mêmes historiens nous ont laissé des documents de la plus haute portée et du plus vif intérêt.

En effet, il est merveilleux d'examiner l'époque des longues guerres des Romains, c'est-à-dire depuis le règne de Numa jusqu'à la première guerre punique; on les voit combattre pendant cinq siècles sans jamais avoir besoin de repos, tandis que les peuples modernes ne pourraient pas soutenir une guerre de trente ans, quelque heureuse qu'elle fût, sans être obligés d'avoir recours à la paix pour se restaurer.

Les causes qui engendrèrent une telle force chez les Romains doivent se chercher dans la conduite qu'ils adoptèrent en se constituant. Pendant qu'ils se trouvaient sous la domination des rois, ils eurent toujours en vue d'acquérir des soldats et non pas des sujets ; ils ne cherchèrent pas à exterminer les vaincus ou à les asservir, ce qui eût fait d'eux des ennemis secrets, mais à se les incorporer pour ainsi dire et à en faire des citoyens. Voilà comment chaque guerre, chaque victoire, loin d'affaiblir les Romains, réparait leur perte et les préparait à de nouveaux triomphes.

Si après l'expulsion des Tarquins, les Romains purent regarder leurs intérêts sous un autre aspect, ils ne renoncèrent jamais à la prudente politique inaugurée dès le temps de Romulus, et dont ils ne s'étaient jamais écartés. Ils étaient profondément convaincus que l'art de se rendre puissant par la guerre ne consiste pas seulement à vaincre, mais surtout à savoir profiter de la victoire. Ils disaient que l'ambition était la plus grande ennemie de l'agrandissement et de la stabilité des États ; que le joug que l'on veut imposer aux vaincus doit être caché soigneusement sous le voile des bienfaits (maxime que ne connurent ni ne pratiquèrent les autres conquérants), et pour arriver à ce but, ils prirent l'habitude de former des alliances avec les peuples qu'ils avaient soumis par les armes, leur laissant leur gouvernement, leurs lois, leurs usages, et les défendant toujours généreusement contre quiconque voulait les attaquer ou leur faire insulte.

Grâce à ce système, les Romains s'acquirent tellement la reconnaissance et l'amitié de leurs anciens ennemis, que ceux-ci en vinrent à considérer comme leurs les dangers que courait Rome, et sous ses aigles victorieuses ils se vainquirent les uns les autres, et combattant comme auxiliaires, ils ne combattaient que pour donner de nouveaux alliés à Rome, dont ils devenaient de plus en plus dépendants.

On ne doit donc pas être surpris qu'un peuple qui semblait faire la guerre, non pour son propre avantage, mais dans l'intérêt de ses alliés, qui aurait préféré périr plutôt que de commettre un acte contraire à sa valeur et à ses principes, n'ait jamais vu les Italiens réunis dans une terrible ligue dirigée contre lui. Plus tard, par cette politique ferme et modérée, le peuple romain attira à lui, même en dehors de l'Italie, la Grèce, la Macédoine, la Syrie, l'Égypte et tant d'autres contrées, et amena un si grand nombre de princes avares, timides ou ambitieux, à rechercher humblement son amitié et sa protection.

On doit pourtant faire observer que Rome n'usa pas longtemps de ces moyens envers les autres nations. Lorsqu'elle eut atteint un degré de

puissance qui la mit à même de ne craindre ni ses voisisins ni les peuples éloignés, elle se posa en arbitre des destinées du monde ; elle prétendit que les peuples qui avaient des différends entre eux se présentassent devant son tribunal suprême, et elle eut souvent recours aux armes pour faire exécuter ses arrêts sans appel. Et cela ne lui suffit pas encore. Elle ne brûlait plus du feu de la gloire, mais de celui d'une avarice insatiable ; voulant tout prendre, tout opprimer, elle étendit autant qu'elle le put l'action directe de son empire. Alors on la vit combattre et ruiner les peuples les plus faibles et les plus innocents, sous les prétextes les plus vains et les plus ridicules, faire un trafic honteux des villes, des provinces et des États ; détruire elle-même plusieurs royaumes, que jadis elle avait faits grands et puissants ; dépouiller et tyranniser ses alliés même les plus sincères et les plus fidèles, et avoir dorénavant pour ennemi tout pays qui lui offrait quelque espoir de butin. Contre ce funeste changement de politique ne manqua pas de s'élever la voix sévère de quelques Romains qui conservaient encore l'austérité des anciennes mœurs ; ils essayèrent d'opposer comme une digue au torrent du vice leurs antiques vertus ; ils crièrent de toutes leurs forces contre la corruption du temps et des mœurs, annonçant, mais sans être crus, que c'étaient autant de pas que la république faisait vers le bord du précipice. Si avant de l'atteindre elle s'agrandit encore et ne s'y engloutit pas aussi vite qu'elle semblait devoir le faire, c'est qu'elle fut retenue par l'ombre de sa première grandeur, c'est qu'elle était encore redoutée par les peuples soumis qui, comme elle, étaient gâtés et corrompus par les vices.

L'ambition de ses puissants citoyens avait, pour s'ouvrir la voie à l'empire, besoin de l'éblouir par leurs exploits, mais la discipline, la fierté et la vertu militaire de ses légions avaient disparu, et le repos, le luxe et le despotisme l'avaient avilie.

Qu'on lise Tite-Live, auquel ne manqua aucune des hautes qualités de l'historien ; Polybe qui, dans le peu qui nous reste de ses écrits, sera toujours le meilleur guide des commandants d'armée et des ministres d'État ; enfin Tacite, qui mieux que personne étudia, connut et peignit les hommes et les gouvernements ; nous les trouverons d'accord sur ce point, que le peuple romain, malgré ses égarements, fut celui qui, dans la politique, se plaça au-dessus de tous les autres.

Bien que la politique des Romains ressorte continuellement des récits de leurs historiens, il est pourtant incontestable qu'elle ne s'y trouve pas entièrement exposée, car, soit par esprit de flatterie ou de rivalité, soit par crainte ou par doute, ces écrits peuvent avoir été altérés.

C'est dans le recueil des lois romaines que se manifestent surtout le caractère, l'esprit, la sagesse de cette grande nation ; c'est dans ce livre vénérable que la politique des Romains vit éternellement dans toute sa clarté et son intégrité.

Pour constater à Rome la propriété de ce glorieux patrimoine, il ne suffit pas de produire l'allégation d'après laquelle on prétend que vers l'an 300 de sa fondation elle avait envoyé à Athènes des députés pour y chercher des lois. Admettons, si l'on veut, que ces députés du Latium se soient rendus en Grèce à cet effet, mais les patriciens qui, pour éteindre ou refroidir les vives instances des tribuns du peuple, mirent en jeu un si grand nombre de stratagèmes, ne purent-ils pas inventer la nécessité d'un tel voyage ?

Il est certain que la plupart de ces lois que l'on croit empruntées à la Grèce sont si bien romaines, qu'on ne trouve rien de semblable chez les Athéniens, et s'il existe des lois communes aux deux peuples, elles étaient déjà en vigueur chez les Romains avant cette ambassade, et ce sont de ces lois qui se trouvent chez tous les peuples à cause de leur simplicité.

Mais prêtons l'oreille à celui qui a tout su et tout vu. Cicéron, dans le premier livre de l'*Orateur*, demande que les lois de Rome soient mises en parallèle avec les lois de Lycurgue, de Dracon et de Solon ; il affirme ensuite que le volume qui contient les lois des Douze Tables vaut bien plus que les bibliothèques de tous les philosophes, et il dit que pour élever l'édifice du droit romain, il n'a pas fallu moins de sagesse que pour porter l'empire à l'apogée de sa grandeur.

Il avoue que, sous le rapport de la poésie et de la science, les Romains sont inférieurs aux Grecs, mais en ce qui touche les lois et la bonne administration de l'État, il les met incontestablement au-dessus d'eux. Or, que pouvait dire de plus précis et de plus clair le grand magistrat, le grand législateur, le grand orateur, pour démontrer que ses concitoyens n'avaient rien emprunté aux législateurs grecs de cette jurisprudence, le chef-d'œuvre de l'esprit humain, dépositaire et propagatrice puissante de la politique romaine ?

Et telle est la vérité ! Plus on étudie la jurisprudence romaine, plus on la trouve riche de sens politique. La jurisprudence égyptienne fut obscure, celle d'Athènes faible, celle de Lacédémone sévère, rude celle des premiers peuples de la Germanie ; mais la législation romaine réunit à une grande perfection une clarté qui fait ressortir facilement les grands principes d'où découlent presque toutes les décisions possibles.

A une gravité qui convient parfaitement aux maîtres du monde, elle joint un esprit si prévoyant, si doux, si humain, qu'on la dirait émanée de Dieu pour être la parfaite gardienne de la tranquillité et du salut de l'humanité ! Elle se montre impérieuse pour le maintien de l'ordre, active dans l'exécution des grandes entreprises, prévoyant avec prudence la variété inévitable des circonstances, conforme au génie des citoyens pour qui elle avait été faite et propre à s'insinuer dans le cœur des nations vaincues.

Après que les oracles du sénat se furent tus, après la chute du Capitole, elle continua à commander par le droit de la raison, là où elle avait cessé de régner par l'autorité. La justice semble lui avoir révélé par sa bouche les plus grands mystères du gouvernement, et par la plume des jurisconsultes elle a réuni cette somme de science administrative qui a fait d'elle une source d'enseignements pour la postérité. Toutes les nations l'interrogent encore et en reçoivent des réponses d'une vérité éternelle ; elles la consultent sur leurs mœurs et leurs usages et elles s'en servent comme d'un guide pour parcourir une voie inconnue aux anciens.

Lorsqu'un pilote voit son navire emporté par les vents contraires, il change de manœuvre pour le sauver du naufrage ; de même lorsqu'un législateur prudent voit un empire s'élever à son apogée, il change l'esprit de quelques lois pour le mettre à l'abri de la décadence vers laquelle il est entraîné par le choc de nouveaux intérêts. Mais telle n'est pas la loi romaine, car elle a puisé ses principes dans le droit naturel ; ayant pour base la conscience du genre humain, toujours une en tout temps, en tous lieux, et quelles que soient les vicissitudes des nations, elle dut moins que toute autre être soumise à des changements, à des altérations, à des réformes.

Si les Romains se virent précipités de la hauteur où ils se trouvaient, il faut en accuser la violence des passions, la corruption des mœurs, et non pas, comme quelque subtil philosophe l'a prétendu, leur respect pour les lois anciennes. Au contraire, malgré la force et le caprice qui peu à peu pesèrent sur elle, leur législation retarda leur chute et l'eût empêchée si la chose eût été possible.

Ce fut justement à ses grandes qualités politiques que la législation romaine doit de l'avoir emporté sur toutes les autres législations, d'avoir survécu aux attaques des barbares et échappé à l'oubli.

L'Espagne, après avoir obéi aux lois gothiques pendant les siècles d'obscurité, embrassa la législation romaine, et alors elle naquit à une

vie meilleure et plus civilisée. L'Allemagne, après l'avoir laissée de côté pour se gouverner d'après ses mœurs rudes et domestiques, se soumit de nouveau, à l'époque de la renaissance, à la législation romaine, et depuis elle l'a toujours tenue en honneur. L'Italie, après avoir été longtemps soumise à un droit barbare, étranger, en même temps qu'elle voyait revivre chez elle les arts et les sciences, reconnut la législation romaine comme étant l'œuvre de ses pères; elle la reprit, et par de nouveaux commentaires augmenta son lustre et son éclat. La France, enfin, lorsqu'elle la reçut d'Italie avec le goût des arts et des saines études, repoussa les mauvaises institutions qui l'avaient régie jusque-là, et l'accueillit avec honneur et respect, et par les études de ses grands jurisconsultes, la rendit peu à peu plus forte et plus riche. Si au milieu du tourbillon des révolutions elle ne put pas toujours écouter sa voix, avec le rétablissement de l'ordre et de la liberté, elle l'entendit parler hautement dans le code éternel de Napoléon! Quel plus beau témoignage de la grandeur de la politique romaine, pourra-t-on jamais invoquer en dehors de l'hommage que lui rendent encore les nations les plus civilisées du monde?

Marcello Ranzi,
Membre de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE MUNICH.

Messieurs,

L'Institut historique m'a adressé dix brochures contenant les comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences de Bavière pour les années 1865, 1866 et 1867. Cette compagnie savante occupe une trop large place dans la république des lettres, pour qu'il me soit possible de vous rendre compte de ses travaux pendant trois années, dans le moment que vous voulez bien m'accorder; je me contenterai, cette fois, de vous parler des dix plus anciennes publications, le 3e et le 4e cahier du IIe volume de 1865.

Les documents que ces brochures contiennent, sont divisés en trois sections qui représentent les trois classes de cette Académie, la classe de philologie et de philosophie, celle des sciences physiques et mathématiques, et celle de l'histoire. L'histoire est représentée dans ces fascicules

par deux hommes de talent, MM. Giesebrecht et Kunstmann; — les sciences proprement dites par MM. de Kobell, Bauernfeind, Gümbel, Nageli, Vogel, Bischoff, Pettenkofer, Voit et de Martius; — la philologie et la philosophie par MM. Mauer, Hofmann, Thomas, Bertinger et Spengel.

Les travaux de ces savants ne se bornent pas aux limites de la Bavière ou de l'Allemagne; Vogel jeune se transporte dans les tourbes d'Angleterre; — de Martius entretient ses collègues des résultats avantageux de la culture du quinquina dans l'île de Java; — Gümbel présente des considérations géologiques relatives à la haute Asie; — Nageli fait de curieuses observations sur la génération dans les plantes; — Spengel étudie la poétique d'Aristote; — Giesebrecht se livre à des recherches sur le pouvoir législatif de l'Église romaine sous le pape Grégoire VII, etc.... L'Académie de Munich embrasse dans l'universalité des connaissances humaines, tous les lieux, tous les temps; c'est une encyclopédie vivante, dans laquelle les intelligences les plus diverses trouveront des lumières sur quelque point qu'elles se portent.

L'Académie royale de Bavière ne se borne pas à résumer ou à publier des dissertations; elle a des membres dévoués qui fouillent la poussière des bibliothèques; et elle publie les manuscrits importants qu'ils découvrent. Elle a publié, en 1865, dans les deux seules brochures que j'ai sous les yeux, un manuel de la cuisine du XIVe siècle (*Ein Büchlein von guter Speise*), curieux recueil de recettes de l'art culinaire de cette époque, et document philologique qu'étudieront avec profit les amateurs des vieux dialectes de la langue allemande.

Elle a encore publié en latin une véritable statistique de la Palestine au moment de la troisième croisade. Ce traité, divisé par petits chapitres, clairs et précis, a une véritable importance au point de vue de l'histoire générale et en particulier pour la France; les historiens des croisades l'auraient consulté avec empressement; il vaut la peine d'être réédité. On jugera de son importance par quelques-uns des titres : « Divisiones Latinorum, — Divisiones Italicorum, — de habitu Templariorum, — de civitatibus quæ habent aut non habent episcopos; — de Jerusalem, — de fontibus, — de montibus, — de animalibus, — de arboribus, — de mutatione nominum civitatum, — de rege et baronibus, — de civitatibus quæ pertinent ad regnum, — de diversitate paganorum, — de assessinis, — de Beduinis, — de excidio regni et regibus Jerusalem, — de obsidione Acharon (l'antique Ptolémaïde), — de adventu Christianorum, — de ducibus, — de litibus, — de adventu regum

Franciæ et Angliæ, — de discordia inter eos, — de machinis et castellis, — de baronibus et principibus, etc. »

Voici un spécimen du style de cette statistique: « Christianorum variæ sunt gentes et in varias sectas divisæ, quorum primi sunt Franci, qui latini verius appellantur, homines bellicosi, armis exercitati, nudi capite et soli· qui inter omnes gentes barbam abradunt; et dicuntur latini omnes qui latina litera utuntur et romanæ ecclesiæ obediunt; isti puri catholici sunt. Alii sunt græci, ab ecclesia romana divisi, homines astuti, armis parum exercitati, pileos oblongos portantes, errantes in fidei et juris articulis, etc.

Le même cahier a un autre document d'une antiquité plus reculée; il remonte aux Carlovingiens ; c'est une encyclique. Voici un passage qui prouve qu'à cette époque les superstitions païennes n'étaient pas encore entièrement abandonnées: « Presbiteri per omnia populum ammoneant non pro mortalitate animalium, non pro pestilentia, non pro infirmitate aliqua, neque pro variis aliis eventibus accedere ad malos vivos, aut feminas, aut ad auguratrices, aut ad maleficas, aut incantatores aut falsas scripturas, aut ad arbores vel ad fontes aut alicubi nisi ad Deum, etc.... »

L'Académie de Munich a encore publié cette même année un manuscrit qui nous touche d'une manière toute spéciale; c'est un recueil de vingt pastourelles en français du XII[e] siècle, trouvé par M. Hofmann dans la bibliothèque de Berne; ces petites pièces de vers amoureux de Jocelins, de Colins Pansate, de Jacques d'Amiens, de Jacques de Cambrai, de Thiebaus de Nangis... sont toutes telles sur le même modèle: c'est invariablement un chevalier qui rencontre une bergère et qui cherche à la séduire. Ce qui nous intéresse surtout dans cette naïve poésie, c'est la langue ; voici l'une de ces pièces :

De saint Quantin à Cambrai
Chevalchois l'autre jour;
Leis un boussen esgardai;
Touse ivi de bel atour;
La color
Ot frexe com rose en mai
De cuer gai
Chantant la trovai
Ceste chansonnete :
« En non Deu, j'ai bel amin

» Coente et jolif
» Tant soie je brunette. »

Vers la pastoure tornai ;
Quant la vi en son destour
Hautement la saluai
Et di : « Deus vos doinst boeu jour
« Et honor !
» Celle ke si trovei ai
» Sans delai
» Ses amis serai. »
Dont dist la doucette :
« En non Deu, j'ai bel amin
» Coente et jolif,
» Tant soie je brunette. »

De leis li seoir alai,
Et li priai de s'amor.
Celle dist : « Je n'amerai
Vos ne autrui per nul tor;
Snes al pastor
Robin, ke fiencié l'ai ;
Joie en ai ;
Si, en chanterai
Cette chansonnette :
« En non Deu, j'ai bel amin,
» Coente et jolif,
» Tant soie je brunette. »

Ce bégayement de la langue française, dans la bouche des jongleurs de la langue d'oil, a son charme ; les vingt pastourelles que l'Académie royale de Bavière nous a fait connaître sont autant de perles ; on ne regrette qu'une chose, c'est qu'elles aient été quelquefois déshonorées par le contact des mains qui, de siècle en siècle, nous les ont transmises.

ROSSIGNOL,
membre de la 4e classe.



CHRONIQUE

Notre savant collègue, M. le professeur Giuseppe de Luca, de Naples, a publié la description d'une très-curieuse carte nautique du XIV[e] siècle, découverte par lui dans les riches archives du monastère de la Cava, près Salerne. Cette carte, dont il donne un *fac-simile* à l'échelle du cinquième, est extrêmement intéressante, tant au point de vue de l'état des connaissances géographiques qu'à celui de l'art de la cartographie au moyen âge. Peinte sur parchemin, elle paraît avoir été exécutée par les Bénédictins mêmes de la Cava, pour servir à bord de leurs navires qui faisaient un assez grand commerce avec l'Orient, comme l'atteste, entre autres, une charte du XII[e] siècle, signée de Beaudoin, conservée dans leurs archives.

La carte nautique comprend une grande partie du monde romain, depuis les côtes de l'Asie Mineure jusqu'à l'Atlantique, depuis les déserts de la Lybie jusqu'à la Scandinavie. On y reconnaît surtout la Méditerranée et ses bords, dont presque toutes les villes sont soigneusement indiquées en caractères rouges semi-gothiques et dans une langue qui n'est à proprement parler ni latine, ni italienne, bien que tenant de l'une et de l'autre. Les principales villes maritimes sont représentées cavalièrement par des groupes de maisons surmontés d'un étendard armorié, et les empires et royaumes par leurs souverains assis sur leurs trônes et tenant l'écusson de leurs armes. La carte est orientée comme les nôtres : au couchant est l'image de la Vierge, au levant celle de Mahomet. Les huit vents principaux, grosses têtes joufflues coiffées de chaperons jaunes, sont la Tramontana au nord, le Greco au nord-est, le Levant, le Xilacó, au sud-est, le Mézodi au sud, le Libecio au sud-ouest, le Ponent à l'ouest, enfin le Mestro au nord-ouest. Dix-sept roses des vents, divisées chacune en trente-deux rhumbs, sont distribuées sur la carte; enfin, dans l'angle sud-est, une sorte d'échelle à échelons tremblés et peinte en rouge, représente la mer Rouge.

M. de Luca a fait suivre la publication de ce curieux spécimen, de la description succincte de diverses autres cartes analogues existant dans les bibliothèques et archives de Gênes, Venise, Pise, Naples, etc. E. B.

Prix offerts par la Société d'Ethnographie pour être décernés au mois de février 1869.

Nous croyons devoir porter à la connaissance de nos collègues de



Paris et de nos correspondants étrangers le programme des prix offerts par la Société d'Ethnographie à décerner au mois de février 1869. Les études ethnographiques étant aujourd'hui fort à la mode parmi les savants et les littérateurs, nous espérons fortement que plusieurs de nos laborieux et éminents confrères s'empresseront de répondre à l'appel que nous leur adressons aujourd'hui.

Voici, en peu de mots, le résumé des prix offerts et les conditions générales du concours, sur lequel on peut avoir des renseignements plus exacts et plus étendus, en s'adressant au siége même de la Société d'Ethnographie, 47, quai des Grands-Augustins, à Paris.

Premier prix. Médaille d'argent offerte par feu M. le baron de Bourgoing, président de la Société, à l'auteur de la meilleure monographie d'une nation européenne.

Deuxième prix. Médaille d'argent (offerte par M. Brasseur de Bourbourg) à l'auteur de la meilleure étude ethnographique relative à l'Amérique.

Troisième prix. Médaille de vermeil (offerte par M. Léon de Rosny) à l'auteur du meilleur mémoire ethnographique sur une des populations de l'Asie orientale.

Les mémoires présentés doivent être adressés franco au secrétariat de la Société, 47, quai des Grands-Augustins, être rigoureusement inédits, et les auteurs ne devront faire connaître leur nom, sous peine d'exclusion, avant le jugement de la commission des prix.

Ils inscriront en conséquence sur le titre de leur mémoire une épigraphe qu'ils reproduiront sur une enveloppe cachetée, à l'intérieur de laquelle seront mentionnés leur nom et leur adresse.

Les langues dans lesquelles les mémoires des concurrents pourront être rédigés sont : le latin, le français, l'anglais, l'italien et l'espagnol.

Le jugement de la commission des prix sera rendu sur le rapport d'un jury mixte, composé de trois membres de la Société et de trois savants étrangers appelés à examiner les mémoires.

Pour copie conforme :

A. De Bellecombe.

M. Fortin d'Yvry a légué à l'École des Beaux-Arts une somme dont l'intérêt est destiné à fonder un prix pour récompenser un travail exceptionnel ou un cours utile professé à l'École. Ce prix vient d'être décerné pour la première fois, sur la proposition de M. le surintendant

des Beaux-Arts, à M. D. Sutter, professeur d'esthétique générale et appliquée, dont le cours obtient depuis quatre ans les plus légitimes succès. R.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— Cinq jours du siége de Calais, drame en vers, par J.-N. Morellet. Paris-Colmar, in-12, 1868.

— Fiore di letture italiane (choix de lectures italiennes), prose et poésie, choisies par M. Zirardini, vol. in-12. Dramard-Baudry, Paris, 1868.

— L'Institut, journal des sciences et des sociétés savantes, par M. Eugène Arnoult. Paris, 1868.

— Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, etc., du département de l'Aube, vol. in-8. Troyes, 1868.

— Bulletin de la Société française de photographie. Paris, 1868.

— Revue artistique et littéraire, par M. Louis Auvray, statuaire. Paris, 1868.

— Annuaire philosophique, par M. L.-A. Martin. Paris, 1868.

— The Athenæum (l'Athénée de Londres), journal. Londres, 1868.

— Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane à Annecy. 1868.

— Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, tome XII, nos 2, 3, 4 et 5, dernier grand in-folio. Imprimerie impériale des sciences, 1868.

— Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France. Toulouse, 1868.

— Biographie de l'abbé Raponi, par M. Vipani. Rome, 1868.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imp. L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

HISTOIRE DE FARIDEDDIN-SHER-SCHAH

SULTAN DE DEHLI

fondateur de la dynastie des Sûrs, dans le Bengale et l'Indoustan

Nous empruntons à la chronique de Sher ou Shir-Schâh, sultan de Delhi, du schaïck indoustâni Abbas-Khân-Kakbur-Surwani-Ahmâdi, fils de Sher-Ali-Surwani, écrivain contemporain du règne d'Akhbâr, traduite récemment en français par notre savant collègue et ami M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut, les détails intéressants qui suivent sur la vie de ce prince trop peu connu de nos jours et qui éclaircissent certains passages fort obscurs sur l'histoire de l'Inde contemporaine. Nous élaguerons toutefois la partie poétique et fictive de ce récit, conçu et rédigé un peu dans le sens des mythiques Pourânas et à la façon des oraisons composées après coup de Tite-Live, pour nous renfermer seulement dans les limites purement historiques, et nous établirons une sorte de chronologie sérieuse dans les faits que nous citerons, cette chronologie n'existant en aucune façon dans l'original ni dans la traduction française.

Il y a des anachronismes qu'il importe en effet de relever et de signaler dans cette chronique, qui offre plutôt le caractère et les dehors d'un roman d'imagination que le positivisme et la gravité de l'histoire propre. Ainsi Farideddin-Sher-Schâh, le héros principal du livre, serait né, d'après l'illustre traducteur de l'écrivain indoustâni, vers l'an 1510 et mort en 1584 de notre ère. Ces dates principales sont entièrement fausses et erronées.

Farideddin-Sher-Schâh naquit, dit le chroniqueur Abbas-Ahmâdi, sous le règne du sultan Bâhlul (le Béloli des Européens). Or, le sultan Bâhlul étant mort en 1489, Farideddin dut naître vers la fin du règne de ce prince, c'est-à-dire vers 1480 et non 1481. Il mourut en 1544 et non en 1584, pendant la proscription du sultan Houmayoûn, et fut remplacé à Delhi par son fils Jalâl-Salam, ou Selim-Schaïck, qui mourut en 1552.

Ces deux dates connues et arrêtées, nous pouvons raconter et résumer



sûrement l'histoire de Sher-Schâh, dont aucune biographie n'a fait encore mention jusqu'à nous.

Les ancêtres de Farideddin ne remontaient pas à une bien haute origine. Ibrahim, aïeul paternel de Sher-Khân, était un chef pâthan des montagnes de Rohri, qui reconnut l'autorité du sultan Bâhlul après les guerres contre les rois Kotbuddin de Langâh et Mahmud de Johnpur. Miyân-Hassan, fils d'Ibrahim, et son père lui-même furent souvent employés à la solde d'un chef plus puissant de la même famille des Sûrs, nommé Mithikhân, et de Daud-Scharfil, chef des pargânâs (districts), de Harhanâ et de Bhankâ. Jamal-Khân, roi de Johnpur, à la sollicitation de deux vizirs de l'empereur Bâhlul, Ali-Tatar-Khân et Ali-Umr-Surwani-Khân, accorda à Ibrahim les pargânâs de Narnaul, pouvant fournir à l'entretien de quarante cavaliers.

C'est dans ces pargânâs que mourut Ibrahim, peu de temps après la naissance de Farideddin, c'est-à-dire, toujours sous le règne de Bâhlul, vers l'an 1487 ou 1488.

Miyân-Hassan, qui succéda à son père, avec l'approbation de Jamal-Khân et de Bâhlul, père de huit fils qu'il avait eus de quatre femmes différentes, Miyân-Hassan, homme faible et débonnaire, malgré la haute intelligence et les brillantes espérances que fit concevoir le jeune Farideddin, l'aîné de tous, le chassa de la maison paternelle par suite des obsessions de sa quatrième femme, et l'obligea de se retirer à Kâhimpur, où Ali-Umr-Surwâni, devenu général de l'armée envoyée par le sultan Sikandâr (Iskamder ou Alexandre), fils et successeur de Bâhlul, contre le sultan Mahmud de Mandu, révolté contre lui, l'accueillit avec beaucoup d'amitié, en souvenir de son père.

Farideddin qui avait étudié à Johnpur, sous le casi (savant) Shihâbeddin, et avait été initié par lui aux études des lettres et des sciences les plus connues et les plus répandues de son temps, justifia bientôt la confiance d'Ali-Umr par ses talents et par ses qualités personnelles, et fut recommandé au grand visir Dhaulât-Khân, qui le fit venir à Dehli auprès de sa personne.

L'exil de Farideddin dura, selon les probabilités, plusieurs années, puisque le sultan Sikandâr mourut en 1503, et que ce ne fut que vers les premiers temps du règne de son fils Ibrahim que Farideddin, rappelé dans les pargânâs de Narnaul, après la mort de Miyâ-Hassan, son père, lui succéda comme chef, malgré l'opposition de son jeune frère Suleïman, qui s'était déjà mis en possession de tout son héritage.

La mort de Miyâ-Hassan doit se placer vers l'an 1513. Farideddin

avait alors environ trente ans. Il avait des amis puissants et considérés, entre autres Mohammed-Yussuf-Schaulaf-Khaïl, chef du pargânâ de Kund, et Pahar-Muhammed, fils de Daryâ-Tûha-Fikâhn, souverain de Johnpur et de Bihar. On peut citer aussi au nombre des protecteurs du jeune chef Muhammed-Kâlâ-Pahâr-Karmuli, neveu de Bâhlul et gouverneur d'Aoude, et Myân-Nâmun-Mustafâ, son petit-fils, qui lui succéda en 1520. Pahâr-Muhammed, reconnaissant du service immense que Farideddin lui rendit en tuant un tigre qui s'était précipité sur lui dans une partie de chasse, le combla surtout de bienfaits et de distinctions. Il lui donna à cette occasion le surnom de Sher-Khân (le khân tigre), qui lui demeura, et le nomma gouverneur de son jeune fils, Jalâl-Khân, auprès duquel il résida pendant quelques années.

La grande invasion de Baber-Khân (1525-1526) tira Sher-Khân de ce poste inférieur et secondaire et lui permit de développer ses grandes qualités militaires et sa haute intelligence politique sur un terrain plus vaste et plus favorable à ses vues ambitieuses. Observant la neutralité la plus complète et la plus passive à l'égard de Baber et de son adversaire Mahmoud, proclamé sultan de Dehli, après la mort de son frère Ibrahim, correspondant secrètement avec ce dernier après la bataille célèbre de Panipât, se ménageant aussi l'appui de Junaïd, général de Baber, que celui-ci avait envoyé à Johnpur, comme gouverneur, il profita de ses bonnes relations avec tous les partis pour repousser son frère Suleïman, qui avait repris les armes, et l'obliger de s'enfuir dans les montagnes de Rachtas. Il châtia pareillement Muhammed-Khân-Daulah, gouverneur du pargânâ de Kund, qui s'était déclaré pour Suleïman, malgré son ancienne amitié pour lui, et avait battu et tué près de Bénarès son lieutenant Sikhâ, gouverneur de Tandah-Balhû (1526).

L'année suivante (1527) Sher-Khân, réconcilié avec Muhammed-Daulah, sortit de son programme précédent de politique expectative et contemplative, se rendit à Agrâ avec le général Junaïd et le schaïck Muhammed, oncle de l'historien dont nous analysons l'ouvrage, et vint rendre hommage au conquérant mongol, qu'il accompagna dans son expédition contre le radjâh de Chandiri. Sher-Khân fut sans doute peu satisfait de la récompense accordée par Baber à ses services militaires, car il quitta Agrâ après la campagne pour revenir auprès de son ami le sultan de Johnpur, toujours vassal ou tributaire du même empereur.

Il y eut dans le courant de la même année une violente réaction contre Baber-Khân. Le roi de Johnpur chassa de son pays les troupes mongoles, et le prince Mahmud, soutenu par la reine Sangâ, livra dans le

district de Fathpur une grande bataille contre le conquérant. Mais Hassan, khân du Méwat, et Rawal, roi de Dungarpûr, ses amis, ayant été tués dans la mêlée, Mahmud et la reine Sangâ prirent la fuite et se réfugièrent à Chanor, dans la province de Patnâ.

Le roi de Johnpur étant mort en 1528, Sher-Khân fit aussitôt reconnaître son fils Jalâl, son ancien élève, pour successeur, et administra ses États de concert avec la reine mère Dudu d'abord, puis seul après la mort de cette reine en 1530.

Sher-Khân fut un vizir intègre, loyal et généreux. Il s'allia avec Mahmud-Alam, gouverneur d'Hagiipur, pour repousser Cutb-Khân, général d'Ali-Daryâ-Narwât, sultan du Bengale, du pays de Bihar, dont le général avait reçu l'ordre de s'emparer. Cutb-Khân fut vaincu et tué, et ses troupes dispersées et poursuivies vigoureusement par les généraux Ismaïl et Ibrahim, que Sher-Khân surnomma Schujaâ (le fort) et Sarmaât (l'intrépide).

La défaite de Cutb-Khân et de l'armée bengalaise accrut singulièrement la réputation de Sher-Khân, mais elle lui valut aussi des jaloux et des envieux. La famille puissante des Lauhânis ou Nauhânis conspira contre lui. Hour-Ben-Abbas-Surwani, l'un de ses officiers, et le gouverneur d'Hagiipur, ayant été vaincus par les Bengalais dans une seconde rencontre, les Nauhânis l'accusèrent de ce revers auprès du roi Jalâl, et résolurent, de concert avec lui, de le faire assassiner. Prévenu heureusement de la trame perfide dirigée contre lui, Sher-Khân se tint en garde et se mit en état de défense. Son pupille Jalâl, dont la conduite fut alors des plus ingrates et des plus déloyales, s'allia, en désespoir de cause, avec le roi de Bengale contre son ancien vizir, revint à Johnpur avec Ibrahim, fils de Cutb-Khan, et vint attaquer Sher-Khân dans le Bihar, où il s'était retranché avec ses partisans.

Jalâl et Ibrahim furent sévèrement châtiés de leur agression brutale et injuste. Ibrahim fut tué dans un combat après une lutte acharnée. Jalâl se retira à Johnpur en désordre, et le pays entier de Bihar demeura à Sher-Khân (1530–1534).

La fortune de l'heureux parvenu fut dès lors progressive et rapide. En 1533, il fut mis en possession du château fort de Chânor, dont l'ancien gouverneur, Tay-Khân, avait été mis à mort par ses propres fils; s'allia avec les trois frères du défunt, réputés pour de braves et hardis capitaines, et épousa la veuve même du gouverneur, nommée Lad, qui lui céda aussitôt ses riches domaines et ses immenses trésors. Un second mariage accompli par Sher-Khân, à la même époque, avec la veuve du

prince Vagt-Khân, appelée Karajâin, accrut encore sa fortune privée et étendit son empire naissant.

La nouvelle insurrection du prince Mahmud contre l'empereur Houmayoûn, successeur de Baber en 1530, mit de nouveau en relief les talents de Sher-Khân et développa de plus en plus sa puissance. Ligué avec plusieurs omrahs influents, il aida Mahmud, proclamé sultan à Dehli, à s'emparer des royaumes de Johnpur, de Lacknau et d'Aoude (l'Oude actuelle) ; puis, infidèle lui-même à la parole donnée, et n'écoutant que la voix de son ambition et de son égoïsme, il trahit bientôt les intérêts de l'héritier légitime du trône de Bâhlul, et correspondit tacitement avec Houmayoûn, par l'intermèdiaire du masnâd Ali-Khân et du vizir Hindu-Beg. Selon les clauses secrètes de son traité privé, il abandonna lâchement Mahmud à la bataille de Lacknau, et se retira avec ses soldats sans prendre part à l'action. L'histoire indienne nous a raconté en détail les suites de cette désastreuse et décisive bataille que Mahmud perdit malgré son héroïque bravoure et les efforts de son lieutenant Ibrahim-Khân-Yussuf, qui fut tué glorieusement à la tête des siens (mai 1533). Mahmud renonça à la royauté de ses pères pour se retirer à Patnâ, où il mourut en 1543, se délassant de ses malheurs par des compositions poétiques et musicales, et l'empire mongol parut désormais assuré à la dynastie de Baber.

Peu édifié néanmoins sur la fidélité de Sher-Schâh, dont le caractère fier et indépendant lui paraissait dangereux et redoutable, le vainqueur de Mahmud vint bientôt assiéger la forteresse de Chânor, que deux fils de Sher, Cutb et Selim (Salam) et le général Salâl-Khân étaient chargés de défendre. L'attaque de Dehli par le radjâh de Guzerat Bahadur, fit heureusement diversion à cette nouvelle entreprise, et Houmayoûn, forcé de revenir sur ses pas, fit la paix avec Sher, qui lui remit son fils Cutb en otage, et le laissa discipliner et policer à son aise les Pâtans et les Rohilas du Bihar et des environs, dont plusieurs chefs reconnurent alors son autorité et s'engagèrent à sa solde et sous ses drapeaux.

La mort de Nuwât-Nazir-Khân, sultan du Bengale, en 1534, et les troubles qui agitèrent le royaume à l'avénement de son frère Mahmoud, qui lui succéda, sortirent bientôt Sher-Khân de sa vie privée et administrative.

Sher-Khân avait alors de grands projets et de vastes desseins. Le petit-fils du pauvre chef Ibrahim, étant devenu souverain du Bihar, et très-influent dans le Johnpur, où son élève Jalâl avait été détrôné, et où un lieutenant d'Houmayoûn, Hindu-Reg, exerçait les fonctions de vice-roi,

ne songeait à rien moins en effet qu'à s'emparer du Bengale pour son compte personnel.

La conquête du Bengale coûta à Sher-Khân à peine deux ans de combats (1535 à 1537). Le sultan Mahmoud, battu par Jalâl, fils de Sher, et le général Barâ-Bhawât, perdit sa ville et sa forteresse de Ghaur, dans les fossés de laquelle se noya ce dernier général. Le brahmâne Chaurâman, grand vizir du radjâh bengalais, livra volontairement à Sher le château fort de Rahtâs, et une bonne moitié du Bengale fut ainsi soumise et subjuguée.

Les succès de Sher-Khân éveillèrent toutefois la convoitise de l'empereur Houmayoûn, qui voulut avoir part lui-même à la curée bengalaise, et le fils de Bâber, conseillé par ses omrahs, s'empara du fort de Khânar, avec une armée de plus de 30,000 combattants, et força le sultan Mahmoud et son fils Moçaïyad à reconnaître sa suzeraineté.

Mais le sultan Mahmoud étant mort de chagrin peu de temps après sa capitulation, Sher-Khan, sommé à son tour par les envoyés d'Houmayoûn d'évacuer le Bengale et de remettre au padischâh le territoire conquis, jeta résolûment le masque et s'apprêta bravement au combat.

Houmayoûn purut réussir d'abord et s'acheminer à son but, et ses 30,000 Mongols, sous les ordres de Jahan-Guir-Culi, battirent à Rahtas le général pâtan Saïf-Khân-Ajh-Sunwani et le firent prisonnier. Mais la fortune tourna ; Houmayoûn, qui avait assiégé en personne le fort de Ghour, défendu par le fils de Sher, fut vaincu et repoussé après un assaut meurtrier qui lui coûta trois de ses généraux ; et Sher-Khân et ses amis gagnèrent alors considérablement du terrain. Sahib-Kharâz-Khân, l'un de ses lieutenants, soumit Bénarès et fit prisonnier Yacuf-Khaïl, gouverneur de Monghir ; Jalâl-Khân et Sarmaâst-Khân s'emparèrent ensuite du Bahraïch et du fort de Sambal.

En 1538, Sher-Khân, vainqueur des Mongols à Karâ, et le général Cutb-Khân-Naïb occupèrent le royaume de Johnpur et les villes de Karâ, de Kanoudj et de Mahârah.

Les succès des Pâtans et des Afghans effrayèrent alors sérieusement le sultan Houmayoûn, qui envoya à Sher son vizir Schaïck-Khalil pour obtenir la paix. Khalil, en vrai diplomate oriental, trahit au contraire Houmayoûn et engagea Sher à continuer les hostilités. En conséquence, Sher-Khân surprit l'armée impériale campée sans défiance sur les bords du Gange (27 mai 1539), fit une horrible boucherie des Mongols, s'empara du harem d'Houmayoûn et de la Beghum favorite qu'il fit enfermer dans le fort de Rachtas, et fit poursuivre le sultan jusqu'aux portes d'Agrâ.

Ce fut après ce premier succès décisif et retentissant remporté sur le grand empereur de l'Inde que Sher-Khân se décida pour la première fois à prendre le titre de roi et de sultan et à se former une véritable cour royale et impériale à l'instar de celle d'Houmayoûn. Il décora du titre de premiers vizirs les sages Ali-Surwânî et Ali-Içâ-Khân-Khâhbôr, qui l'avaient aidé de leurs conseils et de leur expérience, nomma Sahib-Khavâz général en chef de ses troupes, et accorda la dignité d'Omrah à ses plus vaillants généraux.

La domination de Sher allait toujours d'ailleurs en croissant et en augmentant. Presque tout les pays compris entre Kalpî et Kanoudj furent conquis en 1539. Vers la fin de l'année et au commencement de l'année suivante Sher-Khân vainquit en personne le général mongol Jahanguir-Culi; et son général Sahib-Khavâz s'empara du Chanvâ après avoir tué Maharât-Zamindar, qui gouvernait ce territoire au nom d'Houmayoûn.

Sher-Khân, déshonorant ses succès par le premier acte de cruauté et de barbarie que son historien signale de sa part, fit mettre à mort son captif Yucuf-Khaïl, en représailles de celle de son fils Cutb, tué à Chauhara par les princes mongols Hindal et Askéri, frères d'Houmayoûn, et s'achemina directement sur les bords du Gange, dans les environs de Kanoudj, en face de l'armée impériale du sultan, plus considérable et plus forte que la sienne, rangée en bataille sur la rive opposée.

On sait que cette bataille, livrée le 17 mai 1540, et gagnée par Sher et par les Afghâns, fut l'ouverture d'une ère de proscription et d'adversité pour le fils de Baber, qui, retiré à Agrâ après sa défaite, s'enfuit de là à Sirkind et à Lahore, avec les vizirs Sayid-Raffuddin et Madjeddin-Sirhindi.

Les Mongols, effrayés et épouvantés, reculèrent partout devant les Afghâns. Nacîr-Khân, Barmazid et Ali-Iça-Khan-Khabor soumirent le Sambaâl; les villes d'Agrâ et de Delhi se rendirent sans résistance; le grand vizir Biram-Bey, arrêté et fait prisonnier par Naçir, puis délivré par des amis courageux, s'enfuit dans le Guzerate. A la suite de la bataille de Sultanpîr, gagnée par Sahib-Khavâz et Bamazid-Kor sur les Mongols, Houmayoûn sortit enfin de Lahore avec son frère Kanram (1541), se réfugia dans le Moultan avec lui, et après la prise de Kuschâch par Sher-Khân, qui le fit poursuivre avec activité, vint rejoindre dans le Guzerate son fidèle vizir.

La fin de cette année et l'année 1542 furent pour Sher-Khân un temps d'arrêt militaire et d'organisation administrative. Après la soumission du Sind sur les chefs balouches Ismaïl-Rath et Gazi-Khân, et

du district de Roh, il récompensa ses amis et distribua les hautes fonctions et les gouvernements à ses meilleurs officiers. Son armée permanente et active, commandée par le général en chef Haïbat-Khân Niyazi-Azam-Houmayoûn, se composait de 50,000 cavaliers, de 25,000 fantassins et de 15,000 fusiliers chargés de la garde des forteresses de Gwalior, de Byanâ, de Tambor, de Chitor, de Mandu, de Raïsen, de Chanhar et de Rachtâs.

Libéral, charitable et hospitalier envers les pauvres et les soldats, Sher-Khân, si pieux et si scrupuleux qu'il ne manquait jamais à ses devoirs de religion, tout en s'occupant de la guerre et des affaires publiques, rendait exactement et quotidiennement la justice à tous ses sujets, et réprima si bien les brigands et les brigandages que sous son règne, raconte le chroniqueur Abbâs, *une vieille femme pouvait se mettre en route avec ses bijoux et ses ornements, sans qu'un seul pion ou rôdeur du Kotwâl osât seulement effleurer un pan de sa robe.* Il défendit sous les peines les plus sévères à ses magistrats et à ses officiers de recevoir des présents, déclarant avec raison que les gens avides et intéressés étaient indignes d'occuper les charges et les fonctions publiques.

Prêchant lui-même par l'exemple, il fit arpenter les terres et répartir proportionnellement les impôts de chaque district ou pargânâ, et établit dans chacun un sardâr (chef), un munsif (juge) et des canungôs (savants) pour faire respecter les droits des particuliers. Son armée, régulièrement payée par les trésoriers, lui était dévouée, fidèle et sympathique, quoiqu'il lui défendît souvent le pillage des *jaguirs* et des villes.

Animé par un esprit d'ordre et d'initiative industrielle et commerciale que l'on ne saurait trop louer, il favorisa les marchands et les négociants; fit ouvrir quatre routes principales (celle du Penjâb à Sanâr; d'Agrâ à Burhampur; d'Agrâ à Judhpur et à Chitor; et de Lahore à Multân) pour les besoins du commerce; les borda de mûriers et d'arbres fruitiers pour la commodité des piétons et des cavaliers; plaça à chaque étape des caravansérails gratuits, et fit creuser à des distances très-rapprochées des puits et des fontaines. Architecte et grand constructeur, Sher-Khân, qui avait détruit la ville de Kanoudj, à cause de ses prétentions orgueilleuses d'origine et d'antiquité, fit édifier les châteaux ou palais de Bhar-Khandâ et de Schâh-Rok, la forteresse de la Balnâth, sur la Dahna, pour défendre contre les Rachtâs les provinces de Gâgrun et de Kaschmyr, et rapprocha de la Djamnâ la ville de Dehli, qu'il reconstruisit en entier.

Le repos de Sher-Khân ne fut pas et ne devait pas être d'une grande durée. L'Inde était en réalité plutôt conquise qu'asservie. Les tribus à peine soumises se réveillaient successivement pour la défense de leurs priviléges et de leur indépendance ; et il faut avouer en outre que les gouverneurs et les vice-rois nommés par Sher ne se conduisaient pas toujours de manière à se concilier les populations indigènes. Ainsi, Moubârek-Khân, gouverneur des Niyâziz, étant devenu amoureux de la fille d'un chef de la vaillante tribu des Sumbuls, fit la guerre à cette tribu pour s'en emparer, pilla et saccagea Dharwâl, dont il fit enlever et violer les femmes, et ruina et incendia des villages entiers. Le chef des Sumbuls, Ilah-Dad-Kirs-Khân, prit aussitôt les armes pour venger cette injuste agression et aidé de ses frères Farid, Andas et Nizam, surprit et tua Moubareck dans une escarmouche. Sher-Khân envoya de son côté le général Azâm-Houmayoûn contre les meurtriers du fils de son frère et les Sumbuls, qui ne purent résister à ses prétentions arbitraires, écrasés et vaincus dans la lutte, furent entièrement dispersés ou détruits par les troupes du sultan.

Une guerre plus sérieuse fut entreprise en 1545 par Sher-Khan, pour la réduction de cinq souverains indépendants du Mandû, qui avaient jusqu'alors refusé de reconnaître son autorité. Ces petits princes cédèrent facilement toutefois devant le torrent de la conquête et le génie du conquérant afghân. Muhammed-Kassim, roi de Gwalior, le premier attaqué, remit à Sher sa ville et ses forteresses, et fut envoyé à Ujjâïn, où il fut gardé à vue par ordre de Sher. Il s'échappa néanmoins et fut poursuivi et repris par Nazir, qui le fit mettre à mort. Plus heureux que Muhammed, Mallu-Kadir, radjâh de Mandû, de Schyadabad, d'Achin et de Sarangpûr, chassé de Sarangpûr par Sher, s'enfuit dans le Guzerate, en emportant ses trésors. Sikandâr-Khân-Myanâ, chef du pays de Hudâ et de Satwâniz, se prosterna devant Sher-Khân dans la ville d'Ujjâïn. Farrukh, gouverneur de Rantanpor, remit cette forteresse à Adil-Schâh, fils aîné de Sher, qui s'y installa avec les troupes afghanes. Le seul fort de Raïsen, défendu par Bhayâ-Purân–Mal, tuteur du jeune Partâh-Sch h, roi du Khandir et de Nayatyâ, opposa une résistance énergique à Sher-Khan, qui l'assiégea vainement pendant plus de six mois. Les Radjpoutes ayant été taillés en pièces dans une sortie par les Rohillahs et les Pâtans commandés par Cutb-Nabit-Khân, autre fils de Sher, la forteresse fut obligée de se rendre, et Bhayâ-Purân-Mal et ses braves compagnons, après avoir égorgé leurs femmes pour les préserver de toute souillure et de toute violence de la part des vainqueurs, furent passés impitoyablement au fil de l'épée.

Rentré en triomphe à Agrâ après ces dernières conquêtes, Sher-Khân fut bientôt rappelé dans le Mandû et sur plusieurs points de son vaste empire par plusieurs révoltes et par de nouvelles insurrections. Nazir-Khân, frère de Sikandar-Miyânâ, essaya de reconquérir le royaume si lâchement et si honteusement abandonné par son frère, attaqua les Afghâns avec beaucoup d'intrépidité dans les environs de Nilkarâ, et fut sur le point de s'emparer de Schiyaât-Khân, qui commandait l'armée impériale. Mais Schiyaât, grièvement blessé, se dégagea des ennemis qui l'avaient environné à l'aide de ses lieutenants, rétablit le combat et mit Nazir dans une déroute complète. Mallu-Khân repassé dans le Mandû avec une armée, fut également battu à Kathgasth par Hagi-Khân et le même Schiyaât.

Farthân-Khân, gouverneur révolté de Cabunâ, assiégé dans le fort de Khanor, fut obligé de se remettre au pouvoir des généraux impériaux Haïbat-Cutb-Alam-Rarid et Jakâr-Kand, qui apaisèrent ainsi l'insurrection du Moultân, organisée par les chefs balouches Mandû et Balusch. Ces derniers, faits prisonniers et conduits à Moultân, furent mis à mort au bout de quelques jours, par ordre de Sher.

Au commencement de l'année 1544, Sher-Khân leva une grande armée, dont il confia le commandement au brave général Sahib-Khavâz. Khavâz envahit aussitôt les royaumes de Najor, d'Adjimir et de Judpûr, placés sous le gouvernement du radjâh Mal-Déo, vainquit ce roi dans une bataille sanglante, tua deux de ses plus braves omrahs, soumit les trois royaumes et le district de Marwân, et obligea Mal-Déo à s'enfuir à Sarwanâ, dans le Guzerate, refuge ordinaire de tous les proscrits.

Sher-Khân, sortant de son côté d'Agrâ, avec une seconde armée, s'empara des villes de Khitor et de Kachiwarâ, et vint assiéger la ville et la forteresse de Kalinjar, défendue par le radjâd Kirt-Sinh (mars 1584). La nouvelle de la révolte de l'omrah Alam-Khân-Miyanâ, dans la ville de Mirath, et celle de la victoire remportée par ce chef rebelle dans le zillah du Sirhind, sur le gouverneur Bagawant-Khân, qui fut tué dans l'action, engagèrent le sultan à redoubler d'efforts pour s'emparer de la forteresse assiégée. Le chroniqueur indoustâni ajoute que la perspective de posséder une belle et ravissante bayadère renfermée dans le sérail du radjâh ne fut pas étrangère à la fatale persistance de Sher.

Cet empereur fit diriger en conséquence des fusées ou des bombes pour incendier le fort et le faire sauter; mais ces fusées et ces bombes éclatèrent à la fois du côté du fort et du côté du camp, et Sher-Khân, qui se tenait à peu de distance pour en considérer les effets, fut horri-

blement brûlé avec deux de ses officiers. Ramené presque mourant sous sa tente par son gendre Saïgib-Khân-Kakbor, il se roidit néanmoins contre les douleurs horribles dont il devait souffrir, et ne parut concentrer son attention que sur la forteresse ennemie qu'il ordonna de prendre et d'occuper à tout prix. Un assaut vigoureux fut sur-le-champ donné par les Afghâns ; la citadelle fut envahie en effet par ses guerriers intrépides ; les soldats de Kirth-Sindj furent massacrés de sang-froid, et le radjâh lui-même fait prisonnier avec soixante-dix de ses émirs.

Le jour suivant, au lever du soleil, dit le chroniqueur, Sher-Khân, tout défaillant et tout agonisant qu'il fût, commanda que l'on mît à mort le malheureux radjâh ; mais lui-même, succombant à ses horribles douleurs, expira vers le milieu de la nuit suivante, *et s'élança vers le royaume des astres* (mars 1544).

Sher-Khân, mort ainsi par le feu, Sher-Khân, le grand conquérant échappé heureusement à tant de grandes batailles qu'il avait livrées et aux piéges de ses nombreux ennemis, était tombé, comme Richard Cœur-de-Lion à Châlus, comme Bayard à Rosbecq, devant une misérable bicoque mongole fortifiée. Il laissa après lui plusieurs fils, Adil, Jalâl-Salam, Cutb-Khân entre autres. Son fils Jalâl-Salam, qui lui succéda d'après ses volontés, au préjudice d'Adil-Schâh, son aîné, put à peine conserver ses conquêtes, que ses enfants perdirent bientôt après lui.

Il nous a paru juste et convenable de décerner à Sher-Khân, qui fut non-seulement un grand homme de guerre, mais encore un administrateur intelligent et éclairé, une place à part que l'histoire et la biographie lui ont à peu près refusée jusqu'à nous, sans doute par oubli, et à consigner dans l'*Investigateur* tous les détails qui précèdent, la plupart *inédits*, *inconnus* et entièrement *neufs*.

A. DE BELLECOMBE,
président de la 1re classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Le LL. AA. Reali la principessa Maria dal Pozzo della Cisterna ed il duca d'Aosta, per Baldassare CERRI (Turin, 1867, in-8° de 32 pages). — *Vita documentata di Ferdinando di Savoia duca di Genova*, per B. CERRI (Turin, 1868, in-8° de 168 pages).

Ces deux ouvrages de notre honorable collègue M. le chevalier Bal-



thasar Cerri, avocat à Turin, ont été écrits à l'occasion des récents mariages des deux princes d'Italie, et se vendent au bénéfice du *Refuge de mendicité* de Turin.

La première de ces brochures est un rapide coup d'œil historique et biographique sur la famille dal Pozzo della Cisterna, à laquelle appartient la duchesse d'Aoste.

On trouve, dès le XIIe siècle, Antoine dal Pozzo, vicaire de l'empereur Frédéric Barberousse à Pavie.

Plusieurs personnages de cette famille ont rempli des charges importantes auprès de la maison de Savoie.

Amédée Ier dal Pozzo ou *du Puy*, marquis de Voghera et de Garessio, comte de Ponderano, etc., était chevalier de l'Annonciade, grand conservateur de la religion des SS. Maurice et Lazare, colonel des Milices au delà de la Doire, ambassadeur à Rome, conseiller d'Etat et grand maître de Savoie.

Clément X, en montant sur le trône pontifical, investit François V dal Pozzo, fils d'Amédée Ier, de la principauté de la Cisterna, située dans le Montferrat.

Cette petite principauté relevait du Saint-Siége; elle avait ses monnaies, ses lois propres, et les papes l'avaient donnée en fief à plusieurs familles. D'après un acte d'investiture donné en 1715 par l'évêque d'Asti au prince Alphonse, au titre de la Cisterna était joint celui de prince de Belriguardo, ancien château démantelé voisin de la Cisterna. Enfin, en 1790, le roi de Sardaigne, agissant comme vicaire du Saint-Siége, accorda l'investiture de la principauté à Joseph-Alphonse dal Pozzo. Son fils, Charles-Emmanuel, né en 1792, joua un rôle important dans la révolution constitutionnelle du Piémont en 1821, à la suite de laquelle il fut condamné à mort par contumace, et mourut en 1864, laissant sa grande fortune à une fille unique, qui est aujourd'hui la duchesse d'Aoste.

L'ouvrage le plus important de M. Balthasar Cerri est une biographie complète de feu le duc de Gênes, le regretté frère du roi Victor-Emmanuel.

Ferdinand de Savoie, duc de Gênes, né à Florence en 1822, était le deuxième fils de Charles-Albert, alors prince de Carignan, et de Thérèse de Toscane. Le jeune prince reçut une éducation sévère, à la fois militaire et claustrale; il eut pour précepteur l'abbé Charvaz, aujourd'hui archevêque de Gênes, et pour gouverneur le chevalier César de Saluces, dont la biographie par notre collègue, M. Depoisier, a paru dans l'*Investigateur*.



Le duc de Gênes manifesta de bonne heure une aptitude réelle pour les mathématiques, et un goût décidé pour l'artillerie, corps dans lequel il fut nommé major en 1839, après avoir subi des examens d'admission, et dont il ne cessa de s'occuper avec une extrême sollicitude. Il a laissé en manuscrits de nombreux travaux sur la balistique, une *Histoire des machines de guerre dans l'antiquité*, et des *Mémoires* très-curieux sur sa vie, qui sont à la bibliothèque du roi, et où sont appréciés tous les événements politiques et militaires auxquels il a pris part. Voici ce qu'il écrivait en mars 1848, à la veille de la déclaration de guerre à l'Autriche :

« Je traite d'illusion chimérique tout espoir de concours de la part des » autres États italiens. Il n'y a en Italie d'autres soldats que les Piémon- » tais. Le roi de Naples ne compte pas ; on connaît trop son hostilité » pour les nouvelles institutions politiques, le mauvais vouloir qu'il a » mis à les accorder, son attachement pour l'Autriche, son caractère en » un mot, pour le croire sincère. Réduits donc aux forces piémontaises, » avec quelques renforts toscans, romains et lombards, l'entreprise est » téméraire, folle si l'on veut; mais sans exemple et d'autant plus glo- » rieuse si elle réussit. D'ailleurs il est selon moi de notre devoir de l'en- » treprendre; notre gouvernement a depuis longtemps fomenté des » germes d'insurrection en Lombardie, et après ces excitations nous ne » pourrions nous abstenir sans déloyauté. »

Placé à la tête d'une division et chargé en outre du commandement général de l'artillerie, le duc de Gênes fit le siége de Peschiera, qui se rendit après une belle résistance, et se distingua aux combats de Pastrengo, Somma-Campagna, la Berettara, etc. Tous les écrivains italiens, français ou allemands qui ont écrit sur cette campagne à des points de vue fort divers, s'accordent à faire l'éloge de la bravoure et des talents militaires déployés par le jeune prince dans toute cette campagne. Placé à l'arrière-garde dans la retraite sur Milan, il exécuta cette longue et périlleuse marche avec des troupes exténuées et harassées et fit preuve d'autant d'habileté que de sang-froid. Lorsque Charles-Albert, maître de la Lombardie, repoussa dans un élan chevaleresque mais irréfléchi la proposition que lui fit l'Autriche de lui céder la Lombardie, ce fut malgré l'avis énergique du duc de Gênes. Esprit droit et net autant qu'appliqué et studieux, le jeune prince a raconté dans ses *Mémoires* les fautes et les bévues de cette campagne où les combinaisons stratégiques et les plans les plus sages furent constamment sacrifiés aux nécessités politiques du moment et à la pression souvent inepte de l'opinion publique.

C'est vers la fin de cette campagne et au moment où la position de l'armée était devenue très-critique, que les députés de la Sicile insurgée vinrent lui offrir la couronne constitutionnelle de l'île qui lui avait été décernée par un vote unanime du parlement sicilien, sous le nom d'Albert-Amédée Ier.

Le duc de Gênes refusa, ne pouvant, dit-il, « quitter les champs de » bataille où se décidait le sort de la Haute-Italie, ni abandonner les » drapeaux auxquels ses affections étaient à jamais consacrées. »

L'année suivante il prit, avec sa brave division (brigades de Piémont et de Pignerol), la part la plus importante à la malheureuse bataille de Novare où il eut trois chevaux tués sous lui et où il protégea de nouveau la retraite après avoir chargé l'ennemi une dernière fois et quitté le dernier le champ de bataille. Le lendemain, sa division était de nouveau prête à marcher au feu, mais la paix était devenue une nécessité, et dès lors le duc de Gênes mit tous ses soins à la réorganisation de l'armée et surtout de l'artillerie dont il alla étudier les perfectionnements dans tous les grands États militaires de l'Europe. L'estime que lui avaient méritée ses talents, son zèle et ses travaux, le désignait pour le commandement du corps expéditionnaire que le Piémont envoya en Crimée; mais il mourut au moment où il était destiné à de nouveaux combats, à l'âge de 33 ans, laissant de son mariage avec Elisabeth de Saxe deux enfants dont l'aînée est la princesse Marguerite, née en 1851, qui vient d'épouser son cousin le prince de Piémont, Humbert, héritier présomptif de la couronne d'Italie; et le dernier est le prince Thomas, duc de Gênes, né en 1854.

L'ouvrage de M. B. Cerri se termine par un appendice qui renferme une intéressante notice sur la bibliothèque du duc de Gênes, par M. Ripa di Meana; des inscriptions à la mémoire du duc, par le baron Manno, et deux lettres du prince à César de Saluces.

Cet ouvrage intéressant et digne d'attention est plein de faits et de renseignements sûrs, malgré quelques insignifiantes inexactitudes de détail; il témoigne du soin et de l'intelligence avec lesquels M. B. Cerri a su mettre en œuvre les documents inédits et curieux qu'il a eu le bonheur de pouvoir consulter.

André Folliet,
secrétaire de la 1re classe.



PHILOSOPHIE DES BEAUX-ARTS

Par M. Sutter, professeur d'esthétique générale et appliquée à l'École impériale des Beaux-Arts.

Après les siècles d'Alexandre et d'Auguste, il y eut, dans les arts comme dans les lettres, une décadence que l'invasion des barbares rendit complète; les noms de Phidias, de Zeuxis et d'Apelles furent emportés par le torrent dévastateur; mais personne n'accusa les arts du malheur des temps, pas plus saint Ambroise et Prudentius que Symmaque, leur éloquent adversaire.

Cimabuë, Giotto, Orcagna sont l'aurore d'un nouveau jour, dont Léonard de Vinci, Michel-Angelo et Raphaël sont la splendeur. A-t-on pensé, en Italie, à faire retomber sur eux le sang et les ruines au milieu desquels ils vécurent?

Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, n'a point trouvé dans Mansard, Girardon, Le Poussin, Lesueur, Lebrun, le déshonneur de l'humanité.

Mais, après les grandes pensées et la grande peinture, vint le siècle de l'afféterie et des favorites, de la déconsidération politique et morale; et il se trouva un homme qui dit : Les beaux-arts sont les corrupteurs du genre humain. On avait pris l'effet pour la cause : la corruption avait abaissé le niveau des esprits et de l'âme, à l'étage des tableaux de genre et du genre Louis XV; et le paradoxe, qui nous appelait au suprême bonheur des Hottentots, reçut l'honneur d'une couronne académique.

Le danger n'est pas dans ces déclamations, qui nous sauvagiseraient; M. Sutter ne s'en inquiète pas. Mais le matérialisme ouvrirait des routes aussi dangereuses pour les arts que pour la société; nous ne serions pas surpris que telle fût la conviction de l'auteur de la *Philosophie des Beaux-Arts*. Il en maintient les bases dans les régions élevées, où les plus grands génies de tous les siècles les ont reconnues, où ils ont puisé leurs plus belles inspirations et conquis l'immortalité, nous voulons dire dans la contemplation du beau idéal, dans l'homme fait à l'image divine, dans l'alliance intelligente du patriotisme et de la liberté, dans les sentiments désintéressés qui sont à l'âme ce que la chaleur est à la vie, dans la moralité son honneur, et dans le travail qui est la vie même. Raphaël, que son siècle appela divin, admirait sa Fornarina; mais lisez les lettres de cet Homère de la peinture, voyez seulement sa Vierge *della Seggiola*; la plume et le pinceau vous diront

qu'il regardait plus haut, — qu'il recherchait quelque chose de plus pur, une expression plus chaste, — et qu'une aspiration céleste le transportait.

Est-ce à dire que les pieds de l'artiste ne doivent point toucher terre? L'homme est homme, quoi qu'il fasse; et sa santé morale consiste à n'être pas plus sage que la sagesse. Vivant au milieu des magnificences de la création, l'artiste, qui a le sentiment de sa mission, s'emparera des choses de la terre; il est appelé à les imiter; mais il habitera les lieux hauts; et, s'il doit toucher à la boue, il s'efforcera d'y souffler encore une âme vivante. On peut dire du véritable artiste ce qu'Ovide dit de l'homme : « *Os homini sublime dedit.* » Voilà le fond et l'idée dominante du livre de M. Sutter : *Philosophie des beaux-arts.*

On l'a dit à l'Institut : « L'importance de la moralité, de la noblesse » de la pensée, de la poésie et de la beauté de la forme est constamment » présentée par l'auteur comme la base essentielle de la peinture, parce » qu'elle doit concourir avec tous les beaux-arts au perfectionnement » moral de la société. » En effet, les statues et les tableaux ne sont point choses indifférentes; ce sont des expressions plus vives que la musique et la parole, dont on sait la puissance. Les syllabes et les notes n'arrivent à l'esprit qu'une à une et s'effacent tour à tour; mais la peinture, la sculpture, toutes les images parlent en quelque sorte par explosions, et s'attachent à l'esprit comme à leur proie; Horace s'exprime simplement :

« Segnius irritant animos demissa per aurem
» Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus... »

Aussi Platon disait, dans le pays de la liberté : « Nous aurons l'œil sur » les artistes, afin que les citoyens reçoivent de salutaires impressions » de tous les objets qui viendront frapper leurs yeux, et que, dès » l'enfance, tout les porte à aimer la droite raison, en établissant entre » elle et eux un accord parfait; » — et Aristote, qui ne faisait pas d'utopie, nous apprend que l'art du dessin, qui révèle le vrai beau, faisait partie de l'éducation, et qu'il y eut un temps où l'atelier des artistes était le vestibule des écoles de philosophie. On pourrait renverser les termes; la vérité n'en souffrirait pas.

Après avoir montré l'étendue et la valeur du terrain, il fallait en tracer les routes et apprendre à le cultiver pour y marcher avec assurance, et en tirer à la fois profit et gloire; M. Sutter passe des considé rations générales aux règles particulières. Qui les lui donnera ? Horace a puisé celles qu'il donne aux poëtes, dans Homère, Eschyle, Sophocle,

Euripide, Pindare... C'est dans l'intimité, dans la contemplation des grands modèles qu'on apprend le chemin qu'il faut suivre. M. Sutter est allé les chercher dans de longs pèlerinages dans les Flandres, en Italie surtout, qui se console de la perte de sa domination politique par le sentiment d'une souveraineté plus élevée, celle des arts, qui, bon gré mal gré, entraînent les peuples et les forcent à passer les Alpes ou les mers, pour aller reconnaître leur souveraine et lui demander ses ordres. L'auteur du livre que nous avons sous les yeux, ne s'est mis à l'œuvre, qu'après avoir visité les chefs-d'œuvre de tous les temps et de tous les lieux, dans les ruines, dans les temples, dans les musées qui sont devenus comme son foyer, dans les livres anciens, modernes et de toute langue, dans ses entretiens avec les artistes les plus éminents de nos jours. Il nous a semblé que M. Sutter n'avait rien négligé pour arriver à son but : la vue du principe générateur et la connaissance des lois de l'esthétique, celle de ce qu'il y a de plus élevé dans l'étude des beaux-arts, comme ce qu'il y a de plus vulgaire dans leur pratique.

Peut-être demandera-t-on à quelle école appartient l'auteur? — A aucune exclusivement, parce que les écoles sont en général aux extrémités, comme des camps ennemis, et que la vérité, se formant presque toujours de l'un et de l'autre, se trouve ordinairement entre les deux. Homère n'a pas rejeté de dialecte; la langue de l'Iliade se compose de tout ce que le poëte a trouvé de bon autour de lui. Dante a fait de même; il y avait de son temps en Italie, et il existe encore de nos jours une foule de dialectes; il n'y en a pas moins de onze dans la seule Toscane, sans compter les subdivisions. Or, la *Divina Commedia* n'appartient pas à un dialecte; Dante a consacré la nationalité de l'Italie en fraternisant, si je puis ainsi dire, avec les dialectes de toute la Péninsule; c'est avec ces pierres diverses qu'il a élevé un monument, qui est l'une des gloires de sa patrie. — De tous ces sons, il a composé l'harmonieuse langue de la *Gerusalemme liberata*, celle de l'Arioste, de Métastase et de Manzoni, en un mot la langue de l'Italie. Or, M. Sutter, qui ne pensait pas plus au poëte de l'Italie, qu'à celui que se disputaient les villes de la Grèce, a fait comme l'un et l'autre : les règles qu'il pose, les principes qu'il développe sont fondés sur les qualités les plus éminentes de l'art, quelles que soient les écoles auxquelles appartiennent ses chefs-d'œuvre; nous l'en félicitons, et nous ne sommes pas les premiers à dire qu'il a fait preuve d'un goût parfait.

Nous n'entrons pas dans des détails qui nous entraîneraient trop loin, sur le goût, ce don de discerner dans les arts, comme dans les aliments,

ce qu'il faut prendre ou rejeter; — sur la grâce, que donnent surtout la mollesse des contours, la douce harmonie de la figure, du maintien, du geste, de l'action, ce charme, cette suave puissance qui séduit et attire, qu'on ne trouve point dans la grandeur et l'énergie virile comme dans l'enfance et la faiblesse, dans Hercule Farnèse et le Laocoon comme dans la Vénus de Gnide, cette déesse de la Beauté, que les anciens croyaient inséparable des Grâces. Au lieu de vous parler des lignes, dans leur unité et leur variété, des couleurs, de considérations anatomiques, des ombres et de la lumière, pour ne pas abuser de vos moments, nous préférons vous rappeler que M. Sutter a d'autres titres à vos suffrages; il est l'auteur d'un grand et bel ouvrage sur la perspective où la matière est traitée *ex professo*, dans toute son étendue et avec une clarté que n'ont pas toujours les livres didactiques, — d'un magnifique in-folio, dans lequel il expose largement les règles de la composition dans les arts plastiques; c'est une esthétique générale et appliquée, digne de votre attention, et pour laquelle viennent poser tour à tour les écoles italienne, française et flamande d'un ouvrage inédit, dont nous désirons plus que personne la publication, parce qu'il est destiné à nous faire voir le foyer antique, où les sciences, les arts et les lettres, ont fleuri avec tant d'éclat; cet ouvrage attendu est relatif à l'enseignement de la sculpture chez les Grecs.

L'Institut *historique* reconnaît, à bon droit, dans les beaux-arts, une source féconde à laquelle doivent puiser sans cesse tous les historiens. Les beaux-arts, considérés dans leur ensemble, à tous les moments, à leur origine, à leur apogée et leur décadence, sont, comme les lettres, l'expression de l'état social contemporain; les siècles les plus brillants sont toujours ceux où les beaux-arts ont fleuri; et il est rare que leur décadence n'en accuse pas une dans l'État.

Les beaux-arts sont histoire d'une manière encore plus étroite. Les *Annales*, écrites avec la plume, sont des documents qu'anéantissent les invasions et les incendies qui les accompagnent. Mais le temps, qui ne nous a laissé que quelques lambeaux de papyrus, n'a encore pu dévorer ce que l'art a écrit avec la pierre et le bronze. N'y a-t-il pas dans les ruines, quelque part qu'elles soient, des détails précieux pour l'histoire? Nous ne dirons pas seulement qu'on y puise des leçons de sculpture et d'architecture, mais qu'on y lit des lignes historiques dans la signification la plus vulgaire du mot, sur les révolutions, les coutumes et les mœurs des peuples, voire souvent la biographie des hommes dans des inscriptions, — et, dans les statues, les traits de leur figure.

N'est-ce pas ainsi qu'Ampère a retrouvé l'histoire de Rome avant l'histoire? Herculanum, Pompéia, Athènes, ne sont-ils pas de vastes récits historiques? Sans les pyramides, les obélisques, les temples et tout le mobilier que les Égyptiens ont laissés, leur histoire serait bien incomplète; et si notre Champollion a fait parler ces morts, réduits en poussière depuis tant de siècles, grâces en soient rendues aux beaux-arts, qui ont à la fois composé les pages et les lettres qui les couvrent. M. Sutter a fait un chapitre sur l'*utilité des beaux-arts*; mais il les a considérés sous un point de vue plus restreint.

ROSSIGNOL,
membre de la 4e classe.

NOTES SUR QUELQUES TRAVAUX HISTORIQUES RÉCEMMENT PUBLIÉS.

Messieurs,

Dans la dernière séance du mois d'août, j'ai fait part à l'Institut historique d'une proposition qui a réuni vos suffrages.

J'exprimais la pensée qu'il serait utile de compléter les savants mémoires ou rapports qui sont publiés dans les numéros mensuels de *l'Investigateur*, par une revue qui donnerait, en quelques notes sommaires, un aperçu du mouvement intellectuel accompli en France dans le mois écoulé, mouvement qui nous est révélé par les mémoires des sociétés savantes, les journaux, les publications périodiques. Le nom de notre journal, *l'Investigateur*, suppose que l'Institut historique n'attend pas seulement que les travailleurs : littérateurs ou historiens, viennent à lui; mais encore qu'il les recherche, va au-devant d'eux et se préoccupe de réunir leurs écrits et leurs personnes, lorsque les uns et les autres paraissent mériter cette attention, dans une commune association dont le but, vraiment pratique, serait de mettre en rapport direct, les uns avec les autres, des savants et des érudits qui ne peuvent que souhaiter se connaître et se communiquer le fruit de leurs recherches.

Telle était, si je ne me trompe, la pensée première des hommes éminents qui fondèrent l'Institut historique : les Michaud, les d'Allonville, les Lenoir, les Pelletier-d'Aunay et tant d'autres dont les écrits sont venus enrichir la collection des mémoires de notre Société, collection qui compte aujourd'hui trente-cinq volumes et qui n'est certes pas aussi consultée qu'elle devrait l'être.

Ne serait-ce pas combler une lacune que d'appeler, à notre tour, les *investigations* des hommes d'étude sur *l'Investigateur*, et n'est-ce pas un bon moyen pour parvenir à ce résultat que de donner, aussi régulièrement qu'il sera possible, une notice présentant, pour ainsi dire jour par jour, le mouvement intellectuel, et composant, sous une forme aussi méthodique que possible, dans chacun de nos volumes, une sorte d'année historique ?

Pour qui sait travailler, une simple note, une indication de source, la date de la publication d'un livre suffisent, parfois, pour fournir une information précieuse et épargner bien des recherches.

Mais je ne veux pas oublier l'ingénieuse et salutaire leçon donnée par La Fontaine :

> Ne faut-il que délibérer ?
> La cour en conseillers foisonne.
> Est-il besoin d'exécuter ?
> On ne rencontre plus personne.

Je m'empresse donc de vous proposer, Messieurs, à titre d'essai, un cadre qui pourrait, par la suite, être mieux et plus complétement rempli par ceux de nos collègues qui voudraient se livrer à ce même travail, susceptible d'ailleurs d'être préparé et rédigé par plusieurs personnes.

§ I. — BEAUX-ARTS.

Dictionnaire des Beaux-Arts. — En matière d'art, comme pour toute autre science, rien n'existe sans la méthode, sans l'ordre, sans l'observation des principes généraux.

On ne saurait trop combattre ce préjugé que les grands artistes se forment seuls et d'inspiration, qu'ils peuvent impunément négliger l'étude des traditions et délaisser l'école de la comparaison et de la critique.

Pour répondre aux besoins que réclame l'étude de l'art, l'Académie publie un Dictionnaire des Beaux-Arts. Le second volume vient de paraître ; rédigé par les membres de l'Institut, cet ouvrage doit tenir, comme on le conçoit et sans qu'il soit besoin d'y insister davantage, une place importante dans les bibliothèques contemporaines au point de vue de l'histoire de l'art ancien et moderne.

Les verreries de Toul. — L'usage de placer des tableaux peints à l'huile dans les églises catholiques amena, au commencement du XVII siècle, l'abandon presque général de l'art de la peinture sur verre qui né, croit-on, dans l'empire grec, avait pris au XIIe siècle une grande

extension et avait atteint, aux XIIIe et XIVe siècles, un perfectionnement extraordinaire.

Lorsqu'au commencement de ce siècle les traditions artistiques du moyen âge furent remises en honneur, on vit renaître la peinture sur verre.

Aux manufactures de Sèvres, de Choisy-le-Roi, de Metz sont venues s'ajouter celles de Toul qui, dans ces derniers temps, ont reçu un développement artistique et industriel considérable qu'on ne saurait trop recommander à l'attention des personnes désireuses de se tenir au courant des progrès de l'histoire du travail.

Histoire de l'art avant Périclès. — Le savant M. Beulé vient de publier, chez Didier, l'*Histoire de l'art avant Périclès.* Un pareil ouvrage n'est pas de ceux qu'on puisse analyser en quelques lignes, et pour répondre à la pensée de cette notice, il suffit de le mentionner pour que l'imagination conçoive les richesses que renferme cette histoire de l'école d'Athènes avant le grand siècle de Périclès.

§ II. — HISTOIRE NATURELLE.

De la variabilité des espèces — Un éminent naturaliste anglais, M. Darwin, fit paraître, en 1859, un livre intitulé *de l'Origine des espèces*; il prenait, dans sa préface, l'engagement de publier plus tard les détails de ses recherches et les documents variés sur lesquels il appuyait ses indications.

Cette promesse, M. Darwin vient de la tenir dans un nouvel ouvrage intitulé : *de la Variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication.* Cet écrit a été traduit en français par M. Moulinié et édité par Reinwald.

§ III. — INDUSTRIE.

Développement industriel de la ville de Flers (Orne). — La Normandie est encore une de nos plus anciennes provinces où l'initiative individuelle et locale a le plus énergiquement conservé ses traditions.

La prospérité industrielle de la ville de Flers (Orne) qui compte à peine un quart de siècle comme centre manufacturier, en est un éloquent exemple. L'attention publique a été plus particulièrement appelée sur cette ville, dans ces derniers temps, par l'Association normande.

Cette société libre, qui depuis trente-six ans étend son active influence sur les cinq départements de la Normandie et qui compte plus de mille

adhérents, est venue récemment tenir ses assises dans la ville de Flers. Des discours ou écrits que cette solennité a fait naître, il résulte que cette ville, simple chef-lieu de canton qui, en 1815, comptait deux mille habitants à peine, en contenait, au dernier recensement de 1866, plus de dix mille.

C'est à l'industrie du tissage du coton pratiquée par une population à moitié agricole et à moitié industrielle que ce développement est dû. Circonstance intéressante pour les économistes, le progrès agricole a marché d'accord avec le progrès industriel, et c'est grâce à la possibilité de manier tour à tour le métier ou l'instrument aratoire que cette population a pu traverser, dans des conditions relativement favorables, la crise qui, dans ces dernières années, a pesé si lourdement sur nos grands centres manufacturiers.

Il est à souhaiter que cet état de choses dure et que les grandes filatures qui existent déjà et qui paraissent devoir prendre de plus en plus de développement, ne viennent pas absorber et ruiner le métier du tisserand.

Les hommes compétents en ces matières souhaitent que des métiers perfectionnés puissent être mis à la disposition de ces ouvriers pour leur permettre de continuer à domicile leur travail d'autant plus sain et plus moral qu'il est pratiqué au foyer domestique et pour ainsi dire un pied sur le métier, un pied sur le sol dont la culture ne fait jamais défaut.

§ IV. — IMPRIMERIE.

Statue élevée par la ville de Feltre à Panfilo Castaldi. — La ville de Feltre (Lombardie) réclame pour un de ses enfants la gloire d'avoir résolu le problème de la composition, en matière d'imprimerie, et sans s'arrêter aux objections qui peuvent être faites à cette donnée, la cité de Feltre vient d'élever une statue à Panfilo Castaldi.

Le *Moniteur universel* du 19 octobre contient le récit de cette inauguration ; l'auteur de cet article, après s'être livré à des considérations générales qu'on retrouvera avec intérêt, dit en terminant et sans se prononcer sur la part de gloire qui appartiendrait à Castaldi : « Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque l'Allemagne, la Hollande, l'Italie s'occupaient de la recherche de l'imprimerie et que cette invention, selon une expression moderne, était dans l'air. »

L'imprimerie et la librairie en 1867. — Nous trouvons dans le même journal, le *Moniteur universel*, à la date du 30 octobre, des documents plus modernes, et par conséquent plus certains, sur l'état de l'im-

primerie et de la librairie en 1867. — L'auteur, M. Chéron de Villiers, nous donne de précieuses indications sur les progrès réalisés, sur le développement de nos grands établissements d'imprimerie et de librairie, ainsi que sur les principaux ouvrages, qui, par leur perfection typographique, sont considérés comme faisant honneur à notre industrie française.

§ V. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement populaire des arts du dessin en Angleterre et en France. — A la suite des dernières expositions universelles, l'Angleterre s'est préoccupée de l'infériorité de ses produits qui relèvent directement ou indirectement de l'art du dessin. Elle n'a rien voulu négliger, non-seulement pour attirer à elle nos contre-maîtres, mais pour former à son tour des ouvriers capables de rivaliser avec les nôtres pour le goût dans la conception et l'élégance dans l'exécution.

Une grande école populaire de dessin a été créée à Kensington, et de l'aveu des écrivains qui tiennent un œil ouvert sur ces questions vitales pour notre supériorité industrielle française, la ténacité anglaise a déjà réalisé de tels progrès que nous devons nous préoccuper de cette marche en avant. (Voir article de M. Charles Henriet, *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre 1868.)

Nous devons nous empresser de dire que rien n'est négligé chez nous pour soutenir la concurrence; ainsi en 1867 la ville de Paris a consacré plus de 300,000 francs à l'enseignement du dessin dans ses écoles.

On s'est préoccupé aussi particulièrement de l'enseignement industriel du dessin chez les femmes. Une congrégation, fondée d'abord sous le nom de Notre-Dame des Arts et installée dans un petit hôtel de la rue du Rocher, joignit à son enseignement l'étude du dessin industriel enseigné aux jeunes filles. Cette école, transférée récemment à Neuilly, compte aujourd'hui cent quarante élèves destinées à devenir des maîtresses d'enseignement dans les écoles primaires de filles.

En 1865, un vaste concours avait été ouvert au Palais de l'Industrie des Champs-Élysées et toutes les compositions de dessin artistique et industriel avaient été admises. On comprend que dans ce nombre presqu'immense de travaux, il y en avait d'une faiblesse extrême; mais le jury constata aussi que les modèles étaient relativement aussi médiocres que les copies. Une de nos grandes maisons de publication de gravures se préoccupa de ces mauvaises conditions et se proposa d'éditer une série de modèles qui, adoptés par une commission nommée par M. le ministre

de l'instruction publique, ont été immédiatement introduits dans les écoles de Paris. (*Collection de l'éditeur Goupil.*)

On ne sera pas surpris d'apprendre que cette série de modèles était à à peine publiée que la direction de l'école anglaise de *Kensington* a voulu la posséder immédiatement.

Voilà du reste des émulations qui sont plus satisfaisantes que le concours ouvert avec nos voisins d'Outre-Rhin pour l'acquisition des meilleurs chassepots et des mitrailleuses les plus expéditives.

§ VI. — LÉGISLATION

Droit des gens. — En 1864, les principaux Etats de l'Europe représentés à Genève signèrent à la date du 22 août une convention qui avait pour but d'améliorer, en temps de guerre, les soins et traitements à donner aux soldats blessés.

Cette convention reçut successivement les adhésions des autres gouvernements. On s'est dans ces derniers temps préoccupé d'étendre à la marine les dispositions inspirées en faveur des soldats de l'armée de terre.

Une nouvelle assemblée, réunie le 5 octobre dernier, a rédigé et adopté un règlement dans ce sens; on est heureux d'enregistrer de semblables solutions dictées par les plus généreuses et les plus nobles préoccupations.

Lois pénales de la France dans leur ordre naturel. — Un magistrat, M. Mouton, procureur impérial à Rhodez, vient de publier sous ce titre : « Lois pénales de la France dans leur ordre naturel », un ouvrage qui réunit dans un ordre méthodique l'ensemble de nos lois pénales et les applique en suivant l'individu dès sa naissance jusqu'à sa mort. Depuis les crimes contre l'enfant, à partir de sa conception, jusqu'à la violation des sépultures, l'auteur suit les phases de la vie humaine qui peuvent être protégées par la loi pénale.

§ VII. — LITTÉRATURE ET HISTOIRE.

Les documents qui peuvent se placer sous ce paragraphe sont tellement nombreux, et il est d'ailleurs si facile de se rendre un compte complet des ouvrages en se les procurant dans les bibliothèques publiques ou nos grands cabinets de lecture, que je me bornerai à énumérer les livres qui ont paru le plus récemment et qui rentrent dans le cercle de nos études.



1° *Les actes du Parlement de Paris*, par M. Boutaric, ouvrage qui a été l'objet d'un compte rendu publié dans le journal *le Droit* du 17 octobre 1868, et présenté par M. le conseiller Demaze.

2° *Un diplomate d'autrefois. L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*, par M. Marius Topin, un vol. in-8°, Didier.

3° *Le traité de Peyne*, poëme allégorique contenant de curieux détails historiques et qui a été analysé dans la *Gazette des Tribunaux* du 18 octobre par M. Gallien.

4° Un nouveau volume de l'histoire *Nationale de France*, par M. Amédée Gouett, volume intitulé *la Réforme*.

5° L'*Histoire de l'impôt en France*, par M. Clamageran. Ouvrage présentant un intérêt politique et économique de nature à lui faire réserver pour un rapport spécial une place toute particulière.

6° Les *Rabelais de Huet*, édition très-curieuse de notes insérées par le célèbre Huet, évêque d'Avranches, sur des exemplaires des œuvres de Rabelais qui lui ont appartenu.

On a remarqué spirituellement qu'on pouvait facilement pardonner au savant et pieux prélat qui avait lu vingt-quatre fois le texte hébreu de la Bible, d'avoir lu deux fois Rabelais la plume à la main.

La publication que M. Th. Baudement vient de faire de ces notes à la librairie des Bibliophiles est, de l'avis des érudits et des curieux, un morceau des plus friands.

7° Citons encore : *Les fleurs historiques des dames et des gens du monde*, par M. Pierre Larousse, et une étude biographique de M. de Sainte-Beuve sur M. Ampère, le littérateur, fils du savant et célèbre distrait Ampère. Cette étude renferme sur la société lettrée du commencement de ce siècle des appréciations que l'histoire littéraire recherchera avec empressement.

§ VIII. — NAVIGATION. APPLICATION DE LA VAPEUR.

Nous terminerons ces notes par deux paragraphes qui se rapportent à des branches de l'activité humaine bien capables d'appeler les investigations historiques, nous voulons parler de la *Navigation* et des développements apportés dans l'application de la vapeur.

Voyages d'exploration. — Les voyages d'exploration, délaissés au commencement de ce siècle, tout entier absorbé par la guerre continentale, ont repris de nos jours une faveur marquée.

Dumont d'Urville, le capitaine Francklin, l'officier Belot, en France,



ont trouvé d'intrépides imitateurs. De tous côtés, on prépare des expéditions scientifiques.

Aux voyages du docteur Livingstone vont succéder les nouvelles expéditions au pôle nord tentées par les Anglais sous la direction du capitaine Shérard Osborn, par les Allemands guidés par le savant géographe A. Peterman, enfin par nos compatriotes conduits par M. Gustave Lambert.

Nous trouvons dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre 1868, les détails les plus intéressants sur ces entreprises et celles qui les ont précédées dans les mêmes mers.

En même temps que M. Gustave Lambert prépare au Havre son départ pour la mer Glaciale, un autre de nos compatriotes, M. Nicour, s'apprête à diriger une expédition sur les côtes de Mozambique.

On ne lira peut-être pas non plus sans intérêt, que depuis un certain temps les navigateurs rencontrent dans l'océan Pacifique une agglomération de pierres ponces telle que la surface de la mer en est littéralement couverte sur des espaces de plusieurs centaines de lieues. Ce phénomène est attribué à des bouleversements volcaniques. Ces pierres, qui sont de la grosseur de la tête d'un homme et qui atteignent parfois trois et quatre mètres carrés, se dirigent vers le sud et vont échouer sur les côtes de l'Amérique.

Statistique des Naufrages. — En regard des expéditions scientifiques et des curiosités qu'elles révèlent se place un tableau sinistre et qui donne à réfléchir, c'est la statistique des naufrages pour le mois dernier; les sinistres enregistrés (octobre 1868) atteignent le chiffre de deux cent dix navires, sur ce nombre quinze étaient à vapeur. Les navires supposés perdus et dont on n'avait aucune nouvelle à cette date étaient au nombre de sept.

Vapeur (développement des applications de la). — Enfin, Messieurs, nous vous avons annoncé quelques renseignements historiques sur l'application de la vapeur. Un écrivain, M. Samuel Smiles, vient de publier chez Plon une biographie très-détaillée des deux Stephenson, les ingénieurs anglais qui ont joué un si grand rôle dans la construction et le perfectionnement de la locomotive.

Ce n'est pas sortir de notre sujet que de signaler les intéressantes discussions qui ont eu lieu à la suite de l'exposition maritime du Havre, ces jours derniers, au sein d'une réunion des principaux constructeurs de navires.

On a agité la question de savoir si, pour la marine marchande, la vapeur ne devait pas aussi remplacer la voile.

L'affirmative a été accueillie en tant qu'il ne s'agirait que de voyages directs en Amérique; mais dès qu'il faut doubler le cap de Bonne-Espérance la question des approvisionnements de combustible devient une difficulté presque insoluble. Les hommes d'expérience qui composaient cette réunion ne pouvaient perdre de vue que, sans doute, l'achèvement du percement de l'isthme de Suez rendrait la solution du problème plus facile; il paraît même que par cette voie et pour réaliser la grande navigation commerciale dans la mer Rouge l'emploi de la locomotion à vapeur est indispensable. Un membre de cette commission a proposé de remplacer le charbon par l'huile de pétrole comme combustible; les objections n'ont pas manqué de s'élever, comme on le pense bien, mais il a été répondu que dès l'origine les dangers d'incendie et d'explosion à bord des bateaux à vapeur étaient presque incessants, la science a conjuré ces périls, ne peut-elle arriver aux mêmes résultats en ce qui concerne l'emploi des huiles minérales?

Nous terminerons ces notes, Messieurs, en souhaitant que l'histoire ait bientôt à enregistrer la solution de ce problème.

20 octobre 1868.

G. Desclosières,
membre de la 3e classe.

Rapport sur une ode à Bernard de Palissy, composée à l'occasion de l'inauguration de sa statue à Saintes, le 20 juin 1868, par M. Léon Hilaire, membre correspondant.

La poésie appartient aux sociétés de littérature; elle est pour nous une étrangère que nous n'accueillons qu'à nos fêtes solennelles, ou lorsque, présentée par l'une des nôtres, elle prête sa lyre à Clio pour dire la gloire d'un grand homme ou quelques faits mémorables. Alors nous l'écoutons, parce qu'elle reproduit, sous un coloris plus brillant, des pensées qui nous sont familières; quelques strophes mieux accentuées peuvent même se reproduire dans nos comptes rendus, comme l'écho d'une note devenue plus distincte par le charme d'un accord inattendu.

Hier, c'était un de nos correspondants les plus dévoués, M. Léon Hilaire, qui comme un barde, amoureux des œuvres du génie, répétait sous nos balcons les honneurs tardifs rendus par la postérité à Bernard de Palissy.

Admirable sujet d'histoire et de poésie que cette lutte victorieuse du génie aux prises avec toutes les difficultés qu'un ouvrier, fils d'un tuilier de la Chapelle-Biron, près Saintes, sans renom, sans fortune, rencontre à son début, pour s'élancer aux sublimités de l'art des faïences imagées, et qui dans le succès, au temps des discordes religieuses et civiles, n'apprécie rien autant que la paix solitaire qu'il goûtera dans le jardin qu'il se crée, loin des regards, pour se livrer, plus libre et tout entier, à ce culte de l'artiste, l'étude et l'amour de la nature! Grande et noble figure bien digne du piédestal que lui élèvent ses concitoyens, puisque lui-même était parvenu de son humble condition à tellement dominer les passions par son talent qu'au jour néfaste de la Saint-Barthélemy il échappait aux massacres par la protection même de ceux qui les avaient ordonnés! Plût à Dieu que le génie et la vertu eussent toujours été la rançon des victimes désignées au glaive des révolutions! On n'eût pas eu à déplorer la mort violente de Jean Goujon, et, aux temps modernes, des Lavoisier, André Chénier, du vertueux de Malesherbes; car tous les partis ont leur fanatisme et leurs victimes.

Nous ne pouvions pas être insensibles à la voix connue d'un collègue qui s'inspirait d'un tel sujet. Peut-être devons-nous regretter qu'au lieu de s'attacher surtout à ce qui fut dans le travail ardu le combat journalier et le triomphe mérité de son héros, il se soit laissé entraîner trop longtemps par un mouvement de légitime indignation contre les fureurs de la Saint-Barthélemy, dont cependant Bernard de Palissy ne fut pas la victime. S'il devait parler de la persécution dont Bernard de Palissy eut à souffrir, ce n'était pas, se dérobant au jour du massacre sous Charles IX, qu'il fallait nous le montrer; mais répondant, avec cette mâle énergie d'un ouvrier qui avait plus applaudi les mystères de la fusion des métaux et de l'assortiment des couleurs que les questions théologiques, à Henri III s'excusant de le livrer à ses persécuteurs :

« Sire, je suis prêt à donner mon reste de vie pour l'honneur de Dieu; vous m'avez plusieurs fois dit que vous aviez pitié de moi, et moi j'ai pitié à mon tour de vous qui avez prononcé ces mots : *Je suis contraint!* Ce n'est pas parler en roi, sire; ce sont paroles que ni vous, ni les Guises, ni votre peuple ne pourront jamais me faire prononcer; je sais mourir. »

Peu de temps après, Bernard de Palissy mourait à la Bastille.

De l'ode de notre collègue, il m'est resté cette stance prise dans le cœur de son sujet, dont je ne vous garantis pas l'exacte fidélité quant à la facture, mais qui montre suffisamment que s'il a trop peu développé

le motif de son chant, il en avait néanmoins bien saisi la donnée :

Pendant près de dix ans, penché sur ta cornue,
Sans trêve, poursuivant une tâche inconnue,
Pensif, toujours à tes fourneaux,
Devais-tu végéter en ton laboratoire?...
Non !... Du creuset fumant émerge pour ta gloire
L'art de composer les émaux.

Ces vers, qui nous offrent l'image du travail opiniâtre, nous rappellent la grande leçon de Boileau applicable dans tous les arts :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez :
Ajoutez quelquefois et souvent effacez.

Puissions-nous y être toujours fidèles; et quant à M. Hilaire, notre collègue, c'est en se conformant à ce précepte, en imitant le travail assidu et persévérant de son héros, qu'il verra, comme lui, sortir un jour de son creuset quelque chef-d'œuvre pour notre satisfaction et pour sa gloire.

CARRA DE VAUX,
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DE RENTRÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 OCTOBRE 1868.

La séance est ouverte à neuf heures du soir, M. Paringault, vice-président de la troisième classe, occupe le fauteuil.

M. Gauthier La Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance : il est adopté.

M. Renzi fait à l'assemblée les communications suivantes :

Circulaire de M. le Procureur impérial au gérant de l'*Investigateur*, par laquelle il lui fait connaître que l'article 7 de la loi du 11 mai dernier s'applique non-seulement aux journaux politiques, mais encore et sans distinction à tous les journaux et écrits périodiques quels que soient leur caractère, leur format. Le dépôt de deux exemplaires doit être fait au parquet.

Le secrétaire de l'Académie royale des sciences de Lisbonne accuse réception de l'*Investigateur*.

Notre honoré collègue M. Léon Hilaire adresse à l'Institut historique

une poésie intitulée *Ode à Bernard Palissy*, composée à l'occasion de l'inauguration de sa statue à Saintes.

Lettre de M. Tanc, avocat, par laquelle il fait connaître à M. le Président que le mauvais état de sa santé ne lui permet pas d'assister à nos séances ; il donne sa démission en renvoyant son diplôme ; il regrette de se séparer de ses honorables collègues.

Plusieurs renseignements sur les œuvres et publications de notre regretté collègue M. Jacquemin, d'Arles, sont envoyés par sa famille à l'Institut historique. M. Gauthier La Chapelle est chargé de rédiger une notice nécrologique sur ce savant archéologue.

L'institut historique a reçu encore trois lettres de faire part de la perte qu'il vient de faire de trois regrettables collègues, savoir : MM. Costa, savant distingué de Naples, député au parlement italien, fondateur de plusieurs sociétés savantes, Del Punta, président du collége médico-chirurgical de Florence, et de Boussi, avocat, et représentant du peuple à l'assemblée constituante en 1848.

Quatre nouveaux candidats se présentent à l'Institut historique, et ont adressé leurs demandes à M. le Président, savoir : M. Victor Bournat, avocat, pour la troisième classe, et MM. Sutter, professeur à l'École impériale des Beaux-Arts, Multzer Isabelle, architecte, et Blanchard, artiste statuaire, pour la quatrième classe.

Après cette communication, M. le Président nomme quatre commissions chargées d'examiner les titres des candidats et d'en faire un rapport à leurs classes respectives.

Un nombre considérable de livres ayant été offerts à l'Institut historique, l'assemblée vote des remercîments à leurs auteurs et donateurs.

M. le Président nomme cependant rapporteurs de vingt *ouvrages*, dont les titres sont publiés dans le journal, MM. Paringault, Masson, de Saint-Julien, Joret Desclosières, de Berty, Carra de Vaux et Folliet.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Bellecombe, pour la lecture de son mémoire sur Farideddin ; M. Joret Desclosières en donne lecture en l'absence de l'auteur. Ce mémoire est renvoyé au comité du journal.

M. Paringault donne lecture de l'*Ode à Palissy*, par notre honoré collègue M. Léon Hilaire. Après quelques observations de MM. le Président, Desclosières et de Saint-Julien, on décide qu'une pièce de poésie de cette étendue ne pouvant être insérée en entier dans l'*Investigateur*, il en serait fait un rapport avec des citations. M. Carra de Vaux est chargé de ce travail (1).

(1) Voir page 315.

L'heure étant avancée, la lecture des notes historiques de M. Desclosières est renvoyée à la séance prochaine.

Il est onze heures, la séance est levée. RENZI.

CHRONIQUE.

Discours lu à l'Académie Tibérine de Rome, le 30 juin 1868, par Mgr Borgnana, président annuel (1).

Notre éminent collègue Mgr Borgnana, président annuel de l'Académie Tibérine de Rome, s'est proposé, dans ce discours, de parler rapidement de la grandeur, de la décadence et de la renaissance matérielle de la ville de Rome au point de vue des monuments, des habitants et de l'édilité. Un fait curieux ressort notamment des aperçus que le discours de Mgr Borgnana ouvre sur l'histoire de la ville de Rome : c'est que vers le milieu du XVIe siècle les constructions n'occupaient qu'un tiers à peine de la superficie qu'elles occupent aujourd'hui ; que les collines de la ville éternelle étaient inhabitées, et que les rues faisaient défaut là et ailleurs ; que les édifices de cette époque étaient misérables, comparés à ceux qui ont été élevés depuis, et que ces améliorations, qui dès lors ont constamment suivi une voie progressive, sont dues aux lois et règlements d'édilité des souverains pontifes. A. F.

La noble famille de Savonarola à Padoue et à Ferrare, par Louis-Napoléon Cittadella, de Ferrare (2).

La famille Savonarola était originaire de Padoue ; une de ses branches vint se fixer à Ferrare au commencement du XVe siècle, c'est à cette branche qu'appartient le grand Savonarola. Notre collègue M. le chevalier Cittadella a dressé avec beaucoup de soin l'arbre généalogique de cette famille noble, qui comprend quatre-vingt-un noms. Le premier est *Antonio*, chef ou *condottiero*, d'une troupe au service de Padoue, et connu pour sa défense d'un fort situé sur la droite de Padoue à Vicence ; ce fait a valu à l'une des portes de Padoue le nom de *Savonarola ;* — le dernier est *Francesco*, en qui s'est éteint, en 1844, le dernier descendant

(1) *Discorso che nella solenne tornata nel* 30 *di giugno* 1868 *leggevasi alla pont. Academia Tiberina dall' annuale presidente.* Roma, in-8° de 16 pages.

(2) *La nobile famiglia Savonarola in Padova et in Ferrara,* par L.-Nap. Cittadella, Ferrarese.



de cette antique race. L'auteur a eu soin d'éliminer de l'arbre généalogique les noms de ceux dont la filiation n'est pas établie par des documents.

A la suite des notes qui commentent et accompagnent l'arbre généalogique, l'auteur donne d'intéressantes notices sur les portraits du grand Savonarola, sur les médailles frappées en son honneur, et sur la maison où il est né à Ferrare et qu'il a habitée. L'un des plus intéressants des portraits du célèbre Dominicain est celui qui a été fait par frà Bartolomeo Della Porta, et qui le représente de profil.

L'opuscule est terminé par une *Bibliographie biographique* de frà Girolamo Savonarola, c'est-à-dire du catalogue de tous les ouvrages qui ont traité de la vie du fameux moine. Ce catalogue se compose de soixante-dix-sept articles. Les plus importants de ces ouvrages sont, à notre connaissance, parmi les modernes, ceux de MM. Aquarone et Perrens (1), mais surtout l'étude si complète de M. Pasquale Villari (2).

Cette brève analyse suffira peut-être pour faire juger de l'intérêt que présente l'opuscule de M. Cittadella. A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— Correspondance scientifique, Bulletin des observations ozonométriques et météorologiques faites par Mme Catherine Scarpellini, à Rome. 1868.

— Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences, etc., d'Angers, 1868.

— Les beautés de l'histoire de la Champagne, par M. l'abbé Boitel, vol. in-12. Châlons-sur-Marne, 1868.

— Bulletin de la Société de géographie. Paris, 1868.

— Atti dell' Academia Cosentina (Travaux de l'Académie de Cosence). Notice biographique de Vincent Mollo, brochure par M. S.-M. Greco Cosenza. 1868.

(1) Aquarone, *Vita di J. Savonarola*, 1857, 2 vol. in-8. — Perrens, *J. Savonarola, sa vie, ses prédications et ses écrits*, 1859, 2 vol. in-8.

(2) Pasquale Villari, *la Storia di fra G. Savonarola* e di suoi tempi, 1859-61, 2 vol. in-8.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Ce, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.



MÉMOIRES

HOMMAGE RENDU PAR LE COMTE REINHARD

A LA MÉMOIRE DU ROI LOUIS Ier DE BAVIÈRE

Le roi Louis Ier de Bavière, mort à Nice le 29 février dernier, ayant consenti à laisser inscrire son nom sur la liste des protecteurs de l'Institut historique, je me crois appelé à rendre, comme membre de cette Société, à sa mémoire un hommage que je serais heureux de voir accueilli favorablement par ceux qui lui restent attachés par les liens de l'affection et de la gratitude. Je suis du reste le premier à reconnaître que pour remplir le but que je me propose, je n'ai pas à décrire, d'une manière détaillée, la vie qui vient de finir, ni à retracer les événements ou à exposer les considérations politiques qui s'y rattachent.

De nombreuses voix éloquentes et bien informées se sont du reste déjà fait entendre à Munich et dans d'autres parties de la Bavière pour acquitter la dette que cette ville et ce royaume doivent au défunt (1). Je me bornerai donc à signaler l'action exercée par le roi Louis comme protecteur des beaux-arts, ainsi que comme fondateur et soutien d'établissements religieux, à parler des écrits qu'il a publiés, à citer les

(1) MM. Doellinger, Haneberg et Dusmann, prédicateurs très-estimés à Munich, ont publié les oraisons funèbres, que les 10, 11 et 13 mars ils ont prononcées dans la basilique de Saint-Boniface. Leur exemple a été suivi par les ecclésiastiques qui ont fonctionné dans les cérémonies religieuses, célébrées dans d'autres villes de la Bavière, à Augsbourg, à Wurzbourg, par exemple. Le doyen Meyer a fait également imprimer les belles paroles que, du haut de la chaire, il a fait entendre, le 11 mars, dans l'église protestante de Munich. Je crois devoir faire observer ici, que si le roi Louis, pendant sa vie entière, est resté fermement attaché à la foi catholique, il n'en a pas moins laissé l'esprit d'une véritable tolérance chrétienne présider à ses relations avec les personnes qui professaient une autre religion. Il l'a prouvé par la conduite qu'il a observée envers les princesses protestantes, avec lesquelles les trois derniers rois de Bavière étaient mariés, envers la reine Caroline, sa belle-mère; la reine Thérèse, son épouse; et la reine Marie, sa belle-fille. M. le baron de Liebig, président de l'Académie, a ouvert la séance publique de cette assemblée du 28 mars, par quelques paroles destinées à honorer la mémoire de celui qui, en créant l'Université de Munich et introduisant des modifications utiles dans les statuts de l'Académie, a prouvé que son amour pour les beaux-arts ne l'empêchait pas d'étendre son influence bienfaisante sur les progrès des lettres et des sciences.

monuments durables qu'il a laissés, et à faire ressortir les qualités, auxquelles sont dus les résultats importants qu'il a obtenus.

Après avoir été forcé, par l'ébranlement que la révolution française amena dans la position de sa famille, de quitter Strasbourg, où sa naissance en 1786 était venue rassurer ceux qui redoutaient alors l'extinction de la maison de Wittelsbach, le comte palatin Louis-Charles-Auguste de Deux-Ponts Birkenfeld avait passé la plus grande partie de sa jeunesse à Manheim. En 1799 il suivit en Bavière son père Maximilien-Joseph, devenu électeur. Ses progrès dans toutes les branches de l'enseignement supérieur, sous la direction du conseiller intime de Kirschbaum, furent jugés assez avancés, dès l'année 1800, pour justifier l'inscription parmi ses membres que l'Académie des sciences de Munich fit alors du précepteur et de son élève. L'instruction religieuse fut donnée au jeune prince avec le plus grand soin par l'abbé Sambuga. En lui faisant élever un mausolée sur le cimetière de Heimhausen, près de Nymphenbourg, le roi Louis, après son avénement au trône, a fait connaître combien il appréciait les conseils qui lui ont été donnés par ce vénérable ecclésiastique, et qui ont eu une influence salutaire sur sa vie entière. Il passa le semestre d'été de 1803 comme étudiant à l'Université de Landshut. Depuis le 31 octobre 1803 jusqu'à la fin de septembre 1804 il suivit les cours d'histoire, de philosophie et de droit public à Goettingue (1). De là il fit, pendant les vacances de Pâques, une excursion à Hambourg; et il m'a rappelé plusieurs fois, lorsque j'ai eu l'honneur d'être reçu par lui à Munich, la visite qu'il fit à mon père, représentant alors, comme ministre plénipotentiaire, la république française dans le cercle de Basse-Saxe. Après le voyage que, revenu de Goettingue, Louis de Bavière fit à Paris pour se trouver bientôt mêlé activement à la vie politique, j'ai à rappeler, comme une preuve de son goût pour les études sérieuses et de l'esprit d'ordre par lequel il n'a cessé de se distinguer, le don de 12,000 florins qu'il fit en 1810 à l'Académie des sciences de Munich pour la mettre en état d'acquérir une collection d'objets d'histoire naturelle. A la même époque, et pendant que la Bavière faisait partie de la Confédération du Rhin, il conçut l'idée de la Walhalla. Un voyage en Italie, et les acquisitions que dans ce pays il eut l'occasion de faire, l'engagèrent à préparer la construction de la Glyptothèque. Je fais mention ici de ces

(1) Cette célèbre Université lui a délivré, en 1853, un diplome de docteur en philosophie, en commémoration du trentième anniversaire de son immatriculation comme étudiant.

deux bâtiments qui ont tant contribué à rendre célèbre le nom du roi Louis, et que l'on peut considérer en même temps comme symboles des tendances idéales dirigées d'une part vers l'Allemagne et de l'autre vers la Grèce, qui ont eu une influence si puissante sur sa vie, parce que le moment où il a commencé à s'en occuper appartient au temps où il était encore prince royal.

Il succéda à son père en octobre 1825. Parmi les décrets du nouveau roi, qui ont exercé l'influence la plus bienfaisante sur la culture des lettres et des sciences, j'ai à citer celui qui, en 1826, créa l'Université de Munich, en faveur de laquelle il transporta les fondations, donations et institutions qui se rapportaient à celle de Landshut, et que par une dotation libérale il mit en état de devenir un foyer de lumières pour les étudiants appelés à la fréquenter. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'avantage qui résulte pour ces derniers de la faculté qui leur a été ainsi accordée de profiter, pendant le temps de leurs études académiques, des ressources d'une capitale telle que Munich. Les chaires de la nouvelle Université furent remplies par des hommes distingués, et le roi témoigna, par une réorganisation bien entendue de l'Académie des sciences, avec quelle sollicitude il s'efforçait de faire avancer son pays dans la voie de la civilisation.

Je vais parler maintenant des œuvres du roi, qui ont été publiées. Ses poésies ont paru successivement en quatre volumes (1). Un recueil de notices biographiques sur les Allemands, jugés dignes par lui d'être admis dans la Walhalla, soit par l'apposition de leurs bustes, soit par l'inscription de leurs noms, a eu deux éditions (2).

En ma qualité de membre de l'Institut historique, j'ai cru devoir consigner ici la traduction que j'ai essayé de faire d'un distique qui figure dans le recueil des poésies du roi Louis :

« L'amante, qui, dès l'enfance, m'a charmé,
» Qui est-elle?
» C'est Clio ! Dans la vieillesse elle me
» reste fidèle. »

Cette déclaration du roi sera jugée sincère par ceux qui voudront le

(1) Les poésies du roi Louis ont paru, depuis 1844 à 1847, en quatre volumes, à la succursale de la librairie Cotta, à Munich. Elles ont été traduites en français, italien et anglais. La traduction française, de M. Théodore Hallez, membre de l'Institut historique, m'a paru particulièrement digne d'éloges.

(2) Les *Notices biographiques*, auxquelles le roi Louis a su imprimer un cachet particulier, ont paru sous le titre de *Walhalla genossen*, à Munich. La première édition est de 1842, la seconde de 1847.

suivre dans les différentes phases de sa vie. Les deux publications, en tête desquelles figure son nom, dénotent, indépendamment de leur mérite intrinsèque, une profonde connaissance du cœur humain, ainsi que de l'histoire du pays dont elles ont entrepris la glorification. Les Allemands liront toujours avec satisfaction les nombreuses pages où l'amour de l'auteur pour sa patrie se trouve exprimé (1).

Dès son avénement au trône, le roi Louis a dépensé des sommes considérables pour des établissements charitables et des séminaires. Il a appelé en Bavière des moines franciscains et bénédictins, ainsi que des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Il a doté les couvents destinés à les recevoir. De larges contributions de sa part ont rendu possible l'envoi de missionnaires dans les parties les plus éloignées du globe. Pour deux églises à Munich, la basilique de Saint-Boniface et la chapelle de tous les Saints, il a supporté les dépenses qu'elles ont occasionnées dans leur intégrité. Pour deux autres, l'église de Saint-Louis et celle du faubourg de l'Au, il s'est chargé d'une grande partie des frais de leur construction et de leur décoration intérieure. La cathédrale de Bamberg a été restaurée à ses frais, sous la direction intelligente de l'architecte Heideloff. Celle de Spire lui doit de même sa réparation, ainsi que les magnifiques peintures murales de Schraudolph. Les cathédrales de Cologne et de Ratisbonne ont été, à différentes reprises, l'objet de sa munificence. Des détails instructifs sur les grandes libéralités du roi, en faveur d'œuvres pieuses et charitables, se trouvent relatés dans le discours que M. Dusmann, prédicateur de la cour, a prononcé le 12 mars.

En 1845, le roi appela, à la tête de l'Académie des beaux-arts réorganisée, le célèbre Cornélius, auquel il avait déjà fait antérieurement des commandes importantes, qui après son départ de Rome, en 1818, lui faisaient partager son temps entre Dusseldorff, où il dirigeait l'École des beaux-arts, et Munich, où il décorait la Glyptothèque.

Le but que le roi Louis s'est efforcé d'atteindre a été de donner aux œuvres sorties de l'École de Munich un caractère propre à faire naître chez ceux qui les contemplent des pensées élevées et de nobles sentiments. La peinture religieuse a reçu une impulsion extraordinaire par ses commandes destinées à orner les églises sur lesquelles se répan-

(1) Indépendamment des œuvres du roi Louis, qui ont paru sous son nom, il y a de lui la traduction d'une comédie espagnole de Don Manuel Juan Diana, intitulée : *Recette contre les belles-mères*. Il a fait cette traduction à Nice, en 1862, et en a autorisé la représentation sur le théâtre de la Cour, à Munich, où elle a été favorablement accueillie. Cette pièce a été encore jouée sur quelques théâtres allemands, mais elle n'a pas été imprimée.



daient ses libéralités. Les bâtiments qu'il faisait élever à Munich, et les bustes à exécuter pour la Walhalla, ont constamment occupé de nombreux architectes et sculpteurs. Les vitraux faits à Munich sont généralement admirés. Des procédés particuliers permettent de les exécuter dans une perfection et une grandeur extraordinaires. Ceux que le roi a envoyés à la cathédrale de Cologne forment un des plus beaux ornements de la partie méridionale de cet édifice. Aussi l'archevêque, les magistrats, les membres du chapitre et de la fabrique de Cologne ont été heureux de pouvoir témoigner leur reconnaissance au roi Louis, lorsqu'en 1854 il est allé visiter leur ville. Le roi Louis a appelé M. de Stiglmaier à la tête de la fonderie de Munich. Sous sa direction et celle de M. de Miller qui lui a succédé, elle a conquis une réputation qui lui a valu de nombreuses commandes en Europe et en Amérique. Après avoir rapporté qu'à une époque très-rapprochée de nous, plus de quatre cents artistes de toute espèce ont trouvé à Munich une occupation fructueuse, et que leur nombre encore aujourd'hui ne se trouve pas diminué d'une manière sensible, j'entrerai, à l'égard des objets dont la Bavière doit la possession à la munificence du roi Louis, dans quelques détails qui seront peut-être jugés dignes d'attention.

Pour la Walhalla, sur les bords du Danube, près de Ratisbonne, la pose de la pierre fondamentale date de 1830. Les travaux auxquels sa construction et l'exécution des objets d'art qu'elle renferme, donnèrent lieu, furent poursuivis avec activité sous la direction de M. de Klenze jusqu'en 1842, et son ouverture par le roi Louis put avoir lieu. Après cette cérémonie, la pensée qu'elle est destinée à réaliser resta constamment présente à l'esprit de son fondateur, et détermina ainsi l'admission dans ce temple de la gloire germanique des bustes de Radetzki et de Schelling dans les années qui suivirent leur mort (1).

Quant à la Glyptothèque, l'achat des objets d'art qu'elle renferme date des premiers voyages d'Italie du prince royal et la pose de la pierre fondamentale de 1816. M. Klenze, qui depuis cette époque s'est fixé à Munich, où il est mort en 1863, en a dirigé la construction en 1830. Sa décoration intérieure est de Cornélius. Une annexe, destinée à recevoir les antiquités assyriennes que le roi Louis a achetées en 1863 de M. Hormuzd-Rassam, consul d'Angleterre à Mossul, et de son beau-frère Percy-Badger à Londres, a été terminée en 1864 (2).

(1) La dépense totale du roi Louis pour la *Walhalla* s'est élevée à 2,163,425 florins, ou 4,640,053 francs.

(2) La somme, que le roi Louis, comme prince royal, a dépensée pour la

Vis-à-vis de la Glyptothèque qui appartient à l'ordre ionien, le roi a fait élever par l'architecte Ziebland un palais destiné aux expositions industrielles (1) dont les colonnes sont de l'ordre corinthien. Pour compléter la décoration de cette place, le roi y a fait poser en 1834 la pierre fondamentale des Propylées, construites d'après l'ordre dorique. Elles ont été terminées en 1862 sous la direction de M. de Klenze. Le 18 août 1862, la voiture portant le monument, dont la ville de Munich a fait hommage au roi Louis, a la première fait son entrée par le portique des Propylées. Ce monument, inauguré le 25 août 1862, se compose de la statue du roi, revêtu du manteau royal, portant le sceptre et monté sur un cheval qu'accompagnent deux pages, sur les écussons desquels sont inscrits les mots « Juste » et « Constant », adoptés comme devise par Louis Ier. Il s'élève en face des arcades de la cour, construites et décorées de fresques par ordre du roi. Il tourne le dos à l'Odéon, l'un des nombreux bâtiments que Munich doit à M. de Klenze.

C'est cet architecte, qui a construit la nouvelle résidence et l'aile du Palais-Royal qui se trouve du côté du jardin de la cour. Ces bâtiments renferment de nombreux objets d'art, parmi lesquels je nommerai les peintures historiques exécutées par Kaulbach, Schorn, Monten, Schnorr, etc., et les statues en bronze doré des princes de la maison de Wittelsbach par Schwanthaler.

La rue qui porte le nom du roi Louis a été commencée et terminée sous son règne. A son entrée on trouve la *Halle des capitaines* (le Portique) avec les statues de Tilly et Wrede, exécutées par Schwanthaler. Dans cette magnifique rue on remarque la Bibliothèque et l'église de Saint-Louis, construite par Gaertner et ornée à l'intérieur par les fresques de Cornélius et les statues des quatre évangélistes, exécutées par Schwanthaler.

A l'autre extrémité de la rue du Roi-Louis on trouve une place, décorée de deux fontaines monumentales, et où les bâtiments qui l'encadrent forment un ensemble harmonieux. En traversant cette place on arrive à l'Arc-de-Triomphe dont la pierre fondamentale a été posée en 1842 et dont la construction, continuée aux frais du roi après son abdication, a été achevée en 1850.

Glyptothèque s'élève à 1,206,970 florins, ou 2,732,080 francs, et il faut y ajouter ce que, comme roi, il a payé pour l'achèvement de la décoration intérieure, et après son abdication pour les annexes de ce bâtiment et les antiquités assyriennes qui y ont été installées.

(1) La dépense pour le bâtiment destiné aux expositions industrielles, s'est élevée à 682,578 florins, ou 1,462,690 francs.

Pendant le règne du roi l'ancienne Pinacothèque a été commencée et achevée. Elle renferme environ treize cents tableaux qui se trouvaient dans la galerie de Munich, dans celle de Dusseldorff, à Schleisheim et dans d'autres châteaux. C'est là qu'ont été placées les peintures de l'ancienne école allemande, provenant de l'acquisition, faite par le roi, de la collection des frères Boisserée.

. En posant, le 12 octobre 1846, la pierre fondamentale de la nouvelle Pinacothèque, le roi avait annoncé qu'elle était destinée à recevoir des tableaux exécutés pendant ce siècle et les siècles postérieurs. Elle a été ouverte au public le 25 octobre 1853. Tous les tableaux qu'elle renferme ont été acquis des deniers du roi. Les fresques peintes sur les murs extérieurs sont de Kaulbach.

Sur une prairie destinée aux fêtes populaires et portant le nom de Thérèse, l'épouse du roi, on peut à dater du mois d'octobre 1850 admirer la statue colossale de la Bavaria. Le roi en se rendant à la fête, par laquelle l'inauguration de cette statue a été célébrée, a été vivement ému par les témoignages de sympathie qui lui ont été prodigués. Les journaux ont rapporté dans le temps les beaux vers que cette émotion lui a inspirés, émotion qui lui a fait dire que se voyant l'objet d'un tel amour il devait se croire encore roi du peuple qui le lui témoignait. Le Portique, construit derrière la Bavaria, a été terminé en 1853.

La chapelle de tous les Saints, construite par Klenze, et l'église gothique du faubourg de l'Au, construite par Ohlmüller et ornée de vitraux précieux par la munificence du roi, ont été achevées pendant son règne.

La basilique de Saint-Boniface, dont la pierre fondamentale a été posée par le roi en 1835, lorsqu'il a célébré le vingt-cinquième anniversaire de son mariage, a été ouverte au culte en 1850. Elle a été construite par Ziebland, et ses murs intérieurs sont couverts de riches peintures, parmi lesquelles les scènes de la vie des patrons de l'église, chefs-d'œuvre de Henri Hess, sont généralement admirées. C'est là qu'a été reçu en 1854 le corps de la reine Thérèse et que se trouve maintenant le sarcophage du roi Louis. Un couvent de Bénédictins s'élève à côté de cette basilique. Les dépenses que le roi a dû supporter pour la construction et la décoration intérieure de la basilique et du couvent dépassent 1,260,000 florins. Le capital de la fondation qu'il y a attachée, est de 50,000 florins.

J'ai à nommer encore à Munich, comme preuve de la libéralité du roi Louis, l'obélisque de la place Caroline, la porte de l'Isar, qu'il a

fait décorer de fresques, le monument voté en 1824 pour célébrer le vingt-troisième anniversaire du règne de son père et qui a été achevé et inauguré en 1835 sous le sien, les statues des électeurs Maximilien I[er] et Maximilien-Emmanuel, ainsi que celles d'Orlando di Lasso et de Gluck, de Klenze et de Gaertner. Enfin celle de Schiller, qui en 1863 a été donnée à la ville de Munich par le roi, m'engage à mentionner la réponse qu'en 1859 il a faite à une députation qui était venue l'inviter aux fêtes, par laquelle on a célébré alors l'anniversaire séculaire de la naissance de Schiller. « J'ai à regretter pendant ma vie entière, » a dit alors le roi, » de n'avoir rien pu faire pour lui. En 1803, je n'avais que 18 ans et je » ne possédais encore rien. Me trouvant à Rome, je ne m'en occupais pas » moins des moyens qui pouvaient être employés pour rendre possible » un voyage d'Italie pour Schiller et sa famille. Le peintre Müller vint » alors m'annoncer sa mort et en recevant cette nouvelle je me sentis » frappé comme d'un coup de foudre. » Et le 8 décembre 1859 il écrivit au professeur Doederlein à Erlangen: « De tous les poëtes modernes » c'est Schiller que j'ai toujours aimé le mieux et je le préfère encore » aujourd'hui à tous les autres. »

Quant à Goethe, le roi lui a porté en personne le 28 août 1827 les insignes de grand'croix de l'ordre civil de Bavière, et en 1864, le dépôt du buste du roi Louis et l'inscription de son nom ont eu lieu avec son autorisation dans le musée fondé dans la maison où ce grand écrivain est né, à Francfort.

Dans d'autres parties de la Bavière la munificence du roi Louis s'est également manifestée pendant ces dernières années.

En 1857, Augsbourg a vu s'élever par ses ordres la statue de Jacques Fugger.

En 1858, Landshut celle du duc Louis le Riche.

En 1865, Bamberg celle de l'évêque François-Louis d'Erthal, après que sous son règne en 1847 il avait déjà fait élever à Wurzbourg une statue à l'évêque Jules Echter de Mespelbrunn.

En 1863, à Kehlheim le monument destiné à honorer les héros des guerres de 1813 à 1815 a été inauguré.

On vient de poser à Ratisbonne la statue de l'évêque Sailer, exécutée dans la fonderie de Munich et commandée par le roi Louis comme un témoignage de sa vénération envers ce prélat distingué (1).

(1) Dans la partie du Palatinat, appartenant aujourd'hui au grand-duché de Bade, le roi Louis a, postérieurement à son abdication, fait ériger des statues, en 1860, à Heidelberg, au prince Wrede; en 1864 et 1866, à Manheim, à Ifflaud et au baron Wolfgang Heribert de Dalberg.

De fortes allocations de sa part ont été accordées pour faciliter l'achèvement des tours de la cathédrale de Ratisbonne, permettre au musée germanique de Nuremberg de régulariser sa position vis-à-vis de son fondateur M. d'Aufsess, et amener la réparation du château et du jardin de Schleisheim dans le sens du plan originaire de l'électeur Maximilien-Emmanuel. Ces derniers travaux ne sont pas entièrement terminés, mais le roi régnant a déclaré qu'il assurerait à ses frais la réalisation de la pensée généreuse de son aïeul.

Je ne pousserai pas plus loin l'indication de ce que la Bavière doit à l'amour pour les beaux-arts et à la libéralité du roi Louis. Je me suis borné à cet égard à une simple énumération qui n'a même pas le mérite d'être complète, mais qui suffira cependant pour faire reconnaître quelle a été l'étendue des bienfaits du feu roi pour ce royaume. Mes collègues, s'ils attachent quelque importance à se procurer à cet égard des appréciations et des descriptions plus détaillées, pourront avoir recours aux observations judicieuses et instructives qui sont consignées dans le rapport par M. Ernest Breton, notre honorable président, revenant d'un voyage dans l'Allemagne méridionale.

Quant aux sommes assignées par le roi Louis sur sa liste civile et plus tard sur sa dotation dans les différentes directions que j'ai envisagées, deux époques sont à distinguer.

Pendant les vingt-trois années où le pouvoir souverain est resté entre ses mains, ses dépenses ont été, pour bâtiments et objets d'art, de 11 millions de florins (environ 23,571,430 francs); pour fondations pieuses, œuvres charitables, secours, etc., elles ont dépassé 7 millions de florins ou 15 millions de francs. Pendant cette période la liste civile entière votée par la loi du 1834 était à la disposition du roi, mais des charges considérables pesaient sur lui en sa qualité de roi régnant.

En 1848 est survenue son abdication. Il a déclaré le 20 mars 1848 devoir se retirer devant la nouvelle direction qui venait de commencer, attendu qu'elle était différente de celle que prescrivait la constitution et selon laquelle il avait régné pendant vingt-trois années.

Je ne pourrais, sans sortir du cadre que je me suis prescrit, parler des événements qui ont précédé l'abdication du roi, ni examiner la question de savoir, si indépendamment du motif qu'il a indiqué, d'autres considérations ont amené sa détermination. Je me borne à déclarer que je m'associe entièrement aux observations par lesquelles M. Doellinger, dans son discours du 10 mars, après avoir cité les cas analogues

de Dioclétien, Charles-Quint, Christine de Suède et Charles-Albert, a fait ressortir les points de vue, qui assignent un caractère exceptionnel et sans exemple dans l'histoire à l'abdication du roi Louis. N'étant ni affecté par une maladie douloureuse, ni découragé par le non-succès d'entreprises qui auraient échoué, jouissant de toutes les facultés du corps et de l'esprit, ce monarque a pris et accompli la résolution de quitter le pouvoir. Dans la suite des temps, il ne l'a jamais regrettée, et il s'est constamment abstenu, non-seulement de tentatives pour ressaisir le pouvoir, mais même de tout ce qui aurait pu dénoter de sa part le désir d'exercer une influence sur la marche des affaires publiques. Tandis que les souverains qui, avant lui, ont abdiqué ont cru devoir se retirer dans un couvent, ou fixer leur résidence loin des lieux où ils avaient régné, Louis Ier de Bavière est resté dans la capitale où pendant 23 années il avait exercé le pouvoir; il a entretenu des relations journalières *avec des personnes de toutes les conditions* (1), des marques d'amour et de vénération l'ont entouré de toutes parts, et un étranger n'aurait pu croire que celui auquel il voyait s'adresser les hommages et les respects du public, n'était plus le roi régnant du pays.

Il m'importe maintenant de faire observer que le roi, après son abdication, ne touchait plus de l'Etat qu'une dotation de 500,000 florins ou 1,071,430 francs. L'énumération, que j'ai essayée plus haut, a fait voir que toutes les entreprises et constructions, à l'égard desquelles il avait pris l'initiative, comme roi régnant, n'en ont pas moins été achevées après son abdication. Pour enlever, après son abandon du pouvoir, tout prétexte à des reproches qui auraient pu être faits à son administration des deniers publics, il a versé, dans la caisse de l'Etat, sur la fortune qui lui restait, la totalité de l'emprunt contracté en Bavière, pour la Grèce, avec 1,333,333 florins 20 kreuzers, ainsi que les intérêts de cet emprunt, qui, jusqu'en 1818, a occasionné, au nom du royaume, une dépense de 297,000 florins. Par ce remboursement de 3,493,571 francs 10 centimes, la fortune qui lui restait s'est trouvée réduite à la moitié. Dans cet état de choses, sa dotation lui a cependant suffi pour supporter les frais d'entretien et de garde des établissements qu'il avait conservés, comme faisant partie de sa fortune privée, pour assigner tous les ans des

(1) C'est par là que l'abdication du roi Louis se distingue d'un cas analogue qui s'est déjà présenté dans la maison de Wittelsbach. Le duc Guillaume V a abdiqué en 1598, en faveur de son fils, Maximilien Ier, et il a vécu ensuite encore pendant vingt-huit années, à Munich, jusqu'à sa mort, survenue en 1626. Mais en quittant le pouvoir, il a renoncé à toutes ses relations mondaines, pour consacrer exclusivement sa vie à des œuvres de dévotion.

sommes considérables aux statues, dont il ordonnait l'érection, à des acquisitions de tableaux, d'antiquités, etc., à des encouragements et commandes aux artistes qu'il employait, pour continuer sans restriction les œuvres pieuses et charitables et les aumônes que ses mains bienfaisantes avaient pris l'habitude de répandre, pour faire des achats d'immeubles et des constructions nouvelles, etc.; et la balance entre ses recettes et dépenses ne s'en est pas moins trouvée faite de manière à lui permettre de disposer, par testament, indépendamment des immeubles et objets mobiliers composant sa succession, de plus de deux millions de florins ou d'environ 4,257,143 francs pour l'institution d'un majorat et pour des legs.

Il aurait été impossible à Louis de Bavière d'obtenir ces résultats, s'il n'avait pas été doué de deux qualités, sur lesquelles M. l'abbé Haneborg, dans son discours du 11 mars, a cru devoir appeler particulièrement l'attention de son auditoire : ce sont la simplicité et l'ordre; et en applaudissant à leur influence sur la vie entière du feu roi, on reste saisi d'un étonnement, qui augmente encore, si l'on songe au contraste qui paraît exister entre ces qualités et la propension aux tendances idéalistes, dont ses actions et ses prédilections portent également l'empreinte.

Le roi Louis se levait tous les jours avant 5 heures du matin et passait les premières heures de la journée à écrire. On n'a cependant trouvé, après sa mort, aucun manuscrit destiné par lui à une publicité prochaine. A l'égard de huit cassettes, d'une dimension assez considérable, qui font partie de sa succession, ses dispositions testamentaires ont ordonné que l'une ne devait être ouverte que 25 ans, et les sept autres que 50 ans après sa mort. On s'est empressé de se conformer scrupuleusement aux dernières volontés du feu roi, et l'on a déposé aux archives de la maison royale, sans les ouvrir et après les avoir soigneusement ficelées et cachetées, les huit cassettes que l'on suppose remplies de papiers. C'est là que doivent se trouver les journaux, dans lesquels il écrivait tous les jours pendant les heures matinales, ainsi que ses livres de dépense, qu'il tenait avec la plus grande régularité, et qu'il a conservés à dater de sa première jeunesse.

Ses autres dispositions testamentaires n'ont pas encore été rendues publiques. On sait seulement que les objets d'art, émanant de lui, seront conservés à Munich sans être dispersés.

Je n'essayerai pas de décrire le sentiment de tristesse qu'a excité à Munich la mort du roi Louis, quoique à l'âge où il était arrivé, elle ne pût être inattendue. Il manquera surtout aux nombreuses personnes

qui étaient l'objet de ses bienfaits. Les artistes de Munich, qui pendant sa vie ont saisi toutes les occasions qui se présentaient à eux, pour lui prouver leur dévouement et leur reconnaissance, dont le magnifique album, offert par eux en 1850, est surtout un témoignage éclatant, ont voulu, après sa mort, manifester les sentiments de regret excités chez eux par la perte de leur protecteur. Ils l'ont fait par une procession aux flambeaux, par des chants et par des feux de bengale, allumés sur la place, où les trois bâtiments de style grec, construits d'après les indications du roi Louis, s'élèvent comme des monuments durables de son goût épuré.

A Rome, où le roi Louis possédait la villa Malta, achetée par lui en 1827, de l'architecte suédois Bystroem, qu'il se plaisait à visiter, et où l'encouragement de ses commandes et acquisitions a été continué aux artistes jusqu'à la fin de sa vie, la nouvelle de sa mort a produit également une sensation douloureuse, dont M. Visconti s'est rendu l'interprète.

En m'arrêtant ici, dans l'accomplissement de la tâche que je me suis imposée, je sens que je n'ai pu la remplir que très-imparfaitement. En parlant plus haut de l'amour ardent du roi Louis pour l'Allemagne, je me suis abstenu de consigner les réserves que comme Français j'étais autorisé à faire sur la manière dont, entraîné par la vivacité de ce sentiment, il s'est souvent exprimé en ce qui nous concerne. Je l'ai fait, parce que je suis persuadé que pendant les dernières années de sa vie, il s'était opéré chez lui, à cet égard, une grande modification. A l'appui de cette opinion, je puis citer la direction qu'à dater de 1862, il a donnée à ses voyages d'hiver et ses relations avec les autorités françaises à Rome, Alger, Nice et Paris; je ne rappellerai donc que l'impression favorable, produite dans cette capitale, par les deux séjours qu'il y a faits en 1867; la satisfaction que l'empereur Napoléon, l'impératrice Eugénie et lui ont paru éprouver, en se trouvant réunis deux fois à Paris et en se revoyant dans l'intervalle à Salzbourg et Leopoldskron ; sa visite à Strasbourg de la maison que son père habitait en 1786, comme colonel du régiment Royal-Alsace, et où Louis XVI, son parrain, lui a donné le nom qu'il a si honorablement porté ; enfin la popularité qu'il avait su acquérir à Nice. Aussi la population de cette ville, que pour la troisième fois il avait choisie comme station d'hiver, lui a témoigné l'intérêt le plus sympathique, tant dans les différentes phases de sa maladie que dans les honneurs funèbres qui lui ont été rendus. Les membres de la commission que son petit-fils a envoyée à Nice, m'ont exprimé combien ils

ont été frappés de ce que les cérémonies auxquelles ils ont assisté dans cette ville, avaient de touchant et d'imposant. En conduisant dans la basilique de Saint-Boniface le corps du roi Louis, pour y reposer auprès de celui de son épouse chérie, ils ont dû emporter la conviction que les Français, sachant apprécier les grands mérites du créateur de la Walhalla et de la Glyptothèque, ne conservaient de lui que le souvenir de l'affection, que pendant ses dernières années il leur a témoignée. Quant à moi, je désire que les lignes que je viens de tracer puissent contribuer à opérer, entre les deux nations voisines, un rapprochement de plus en plus intime, qui sera pour l'une et pour l'autre un gage de prospérité.

Comte Reinhard,
président honoraire de l'Institut historique.

ÉTUDES SUR LE NIL.

LETTRE DEUXIÈME. — LE MOUVEMENT GÉOLOGIQUE D'ENFONCEMENT.

Les géographes de l'antiquité qui ont parlé d'Alexandrie, nous apprennent que le port oriental de cette ville était fermé du côté du large par une série de rochers et de récifs à fleur d'eau qui s'étendaient sur une assez grande longueur entre le Phare et le Pharillon. Les successeurs d'Alexandre avaient pu relier ces roches par deux môles marchant à la rencontre l'un de l'autre, et le mouillage se trouvait ainsi efficacement protégé contre les vents; entre les deux môles eux-mêmes, le passage réservé aux navires était assez étroit pour qu'on pût le fermer avec une chaîne en fer, et de la sorte le défendre contre toute surprise nocturne : de là lui est venue la dénomination de port de la Chaîne ou de *Marsa el Silsili*, que les Arabes lui ont conservée.

Or, il ne reste aujourd'hui aucune trace visible de ces ouvrages, et les rochers eux-mêmes sont submergés assez profondément pour ne plus se découvrir par aucun temps : ils sont devenus par là même des écueils très-dangereux qui ont fait abandonner cet abri au profit de l'autre port, situé dans la partie occidentale de la rade. Il y a là un phénomène dont il importe de se bien rendre compte. Assurément la dénudation provenant des vagues et des agents atmosphériques a contribué pour une part à faire disparaître le relief rocheux qui servait de base aux deux môles dont nous avons parlé; mais cette action est-elle suffisante

pour expliquer une dépression de plus de deux mètres au-dessous du niveau des eaux? Nous ne le pensons pas; et les personnes qui ont pu étudier de près le jeu de cette action sur certaines côtes de l'Europe en douteront comme nous; — il faudra dès lors appeler à notre aide une autre cause, indépendante de la première, et susceptible, le cas échéant, de pouvoir être invoquée seule pour expliquer des phénomènes de submersion analogues. — Quelques personnes, peut-être, seraient tentées de croire à une élévation progressive du niveau de la mer; en vérité, cette solution satisferait au besoin si elle avait de son côté la raison ou simplement la vraisemblance; mais si nous démontrons, comme nous espérons le faire plus tard, que ce double caractère lui fait défaut, il faudra nécessairement revenir à la cause occulte énoncée dans notre précédent mémoire, — à ce mouvement graduel d'enfoncement du sol au-dessous des eaux, qui seul nous a permis déjà de rendre compte logiquement des phénomènes alluviaux de la vallée du Nil. N'est-il pas d'ailleurs évident que si cette cause agit uniformément d'un bout à l'autre de l'Égypte, le sol d'Alexandrie ne saurait faire exception à la règle? — Néanmoins, avant de proclamer définitivement notre solution, il conviendra que nous passions en revue quelques autres cas de submersion, très-caractéristiques, dont la station d'Alexandrie nous présente également le spectacle.

La montagne calcaire qui se développe au sud-ouest de cette ville en suivant la ligne du littoral, a été appelée côte des Catacombes, à cause du grand nombre de ces souterrains qu'on y a creusés dans l'antiquité. Il est certain qu'en les creusant, les Égyptiens les ont tenus hors des atteintes de la mer, et sans doute, eu égard à la porosité de la pierre, au-dessus de la zone des simples filtrations. C'était là une précaution toute naturelle et commandée d'ailleurs par les traditions locales touchant la conservation des morts. — Il serait toutefois difficile de se l'imaginer aujourd'hui, car ces tombes sont en grande partie noyées, et presque toutes communiquent avec la mer soit directement soit par infiltration. Il y a même dans la montagne un temple souterrain tellement envahi par les eaux, que déjà les voyageurs des derniers siècles ont pu le prendre pour un établissement de bains, et qu'ils lui ont donné le nom de Bains de Cléopâtre. De nos jours cette dénomination a survécu parmi les Européens, et c'est avec d'autant plus de raison que l'envahissement des eaux n'a fait que s'accroître et que le doute est ainsi devenu plus facile sur la destination primitive de l'ouvrage.

Dans le présent cas, remarquons-le, nous n'avons pas à nous préoc-

cuper de l'action des vagues ou de l'atmosphère, qui pouvait être une cause d'hésitation dans notre exemple du port de la Chaîne. Nous sommes ici en présence d'une dénivellation manifeste du sol rocheux de l'Égypte par rapport aux eaux de la mer, et notre principe retire de là une nouvelle force.

Il en trouve une non moins grande dans le dernier fait que nous allons citer : il s'agit des citernes d'Alexandrie. On sait qu'autrefois elles se comptaient par milliers dans cette grande ville et qu'elles pouvaient contenir des provisions d'eau douce capables d'alimenter pour plus d'une année une population de trois ou quatre cent mille âmes. Or, si le plus grand nombre de ces réservoirs est aujourd'hui hors de service, c'est probablement par l'effet de l'incurie, mais cette incurie s'explique par cette circonstance que depuis longtemps les eaux de filtration de la mer s'y introduisent par leur partie supérieure, c'est-à-dire que les citernes ont subi, comme tout le reste du sol avoisinant, une dépression continue qui a rompu leurs primitives conditions d'équilibre.

Ainsi tout vient confirmer l'existence de notre action souterraine ; — — aussi bien sur la côte que dans l'intérieur de l'Égypte, tout nous amène à conclure qu'en vertu de cette action, la masse solide de son territoire s'abaisse graduellement par rapport au niveau moyen de la Méditerranée pris comme plan de comparaison ; — et d'après les mesures qui nous ont servi de base dans notre première lettre, nous estimons la valeur de cet abaissement à quatorze ou quinze centimètres par siècle.

Ceci posé, une question peut se présenter à l'esprit du lecteur : si le mouvement géologique dont il s'agit affecte une portion de notre hémisphère qui en longueur mesure déjà plus de sept degrés sur le méridien, n'y a-t-il pas lieu de supposer qu'il affectera également des contrées voisines ? — La réponse paraît tout naturellement affirmative, et le contraire seul aurait l'air d'une anomalie : il importe toutefois de fortifier ces apparences par des preuves, et à cet effet une sorte de revue géographique doit trouver ici sa place. Pour nous, cet examen aura d'ailleurs un intérêt particulier : ce sera de familiariser nos lecteurs avec ces lents et mysrieux mouvements de l'écorce terrestre, dont la notion peut-être aura été accueillie par quelques-uns avec une certaine défiance.

Sans sortir du bassin de la Méditerranée, nous porterons tout d'abord notre attention sur la ville de Venise, que son isolement rend très-propice à l'observation des faits qui nous intéressent. Et afin d'être plus clair nous ferons usage d'un plan de comparaison qui sert comme de

repère aux architectes vénitiens pour l'établissement de toutes leurs constructions : c'est le niveau des hautes marées ordinaires, désigné habituellement par la lettre C, qui est elle-même l'abréviation des mots *comune alta marea*. Sa trace est facile à retrouver, parce que les eaux, en vertu de leur mouvement journalier, noircissent visiblement la pierre des quais jusqu'à cette hauteur. Le jeu des marées est d'ailleurs très-régulier à Venise et se maintient sensiblement dans une zone de deux pieds vénitiens ou soixante-neuf centimètres d'amplitude. C'est seulement à des intervalles de trente ou quarante ans que la mer s'élève au-dessus du C à des hauteurs plus ou moins considérables, mais qui ne dépassent pas un mètre et demi. Ces écarts sont eux-mêmes connus des architectes qui ont soin, lorsqu'il s'agit de la construction d'une place ou d'un édifice important, d'en tenir le sol assez haut pour être à l'abri de l'inondation.

Or, voici ce que nous avons constaté à Venise, pendant l'été de 1867. — Le dallage en pierre de la place Saint-Marc s'y trouvait à quarante-deux centimètres seulement au-dessus du C, et par conséquent, déjà bien au-dessous du niveau des marées extraordinaires, mais des fouilles récentes avaient fait reconnaître les traces d'un ancien pavage en briques de cette place à une profondeur d'un mètre et plus au-dessous du premier, et plus bas encore, celles d'un pavé plus ancien, également en briques dont le niveau était de près de deux mètres en contre-bas du dallage actuel. De sorte que cet ancien pavé qui à l'origine était indubitablement plus élevé que le niveau du flux quotidien, est insensiblement descendu d'un mètre et demi au-dessous de ce niveau. Et comme ce mouvement de submersion ne paraît pas toucher à son terme, il faut s'attendre à voir les Vénitiens obligés, dans un prochain avenir, de relever une fois de plus le sol de la place Saint-Marc, et par là d'encaisser toujours davantage le soubassement de leur admirable basilique. On peut d'ailleurs en dire autant des sols des boutiques et de tous les rez-de-chaussée en général : les exhaussements successifs qu'ils doivent subir d'une génération à l'autre ont pour effet de réduire progressivement la hauteur intérieure des pièces, au point que dans bien des cas elle est devenue notoirement insuffisante. Tous ces détails, nous pouvons le faire observer en passant, ont le plus grand rapport avec ceux que nous avons notés en Égypte, et témoignent déjà de la communauté du régime géologique de cette contrée avec celle que nous examinons à présent.

Mais revenons à la basilique de Saint-Marc. Au point de vue spécial où nous nous sommes placé, un détail surtout mérite d'attirer notre attention, c'est la chapelle connue sous le nom de *Sotto Confessione* qui

occupe l'emplacement souterrain du chœur de la cathédrale. Cette chapelle n'est point une crypte ordinaire : ses vastes dimensions, ses cinq nefs parallèles, sa quadruple rangée de colonnes en marbre, tout donne lieu de supposer qu'elle a servi originairement à autre chose qu'à former un point d'appui aux magnificences de l'édifice supérieur, — qu'elle a été, par exemple, une véritable église, dominant les flots de la mer et le sol primitif de la place, au temps où les fondateurs de Venise eurent pris possession de ses lagunes, vers l'an 521 de notre ère. Mais par suite du mouvement de submersion que nous avons signalé, le monument s'est encaissé peu à peu, le pavage a dû en être relevé comme celui de la place environnante, et sa hauteur intérieure s'est trouvée insensiblement réduite à celle d'un simple caveau. Enfin ces mesures de précaution sont à la longue demeurées insuffisantes, et aujourd'hui le souterrain est envahi directement par les eaux. Nous y avons vu, en effet, le jeu des marées s'y faire sentir comme dans les canaux de la ville, et couvrir chaque jour le pavé de la chapelle d'une lame de quarante centimètres d'épaisseur. — Dans quelques siècles, il est aisé de le pressentir, les chapiteaux des colonnes seront atteints à l'entour, et ce vénérable monument des premiers Vénètes sera pour jamais enfoui, perdu sous les flots.

A ces détails passablement significatifs, nous ajouterons quelques mots de la grande marée qui s'est fait remarquer à Venise dans la soirée du 15 janvier 1867 : elle s'est élevée à une hauteur d'un mètre et demi au-dessus du C, c'est-à-dire au même niveau que les annales de la ville avaient eu plusieurs fois l'occasion d'enregistrer.

Si elle n'avait eu pour effet que d'inonder les quais et les boutiques, on ne s'en fût pas alarmé outre mesure ; on eût même trouvé assez pittoresque de circuler en gondoles dans la cour du palais ducal, sous le portique des Procuraties et jusque dans l'atrium de l'église Saint-Marc. Mais c'est qu'en même temps la mer envahissait les citernes publiques, et les mettait pour plusieurs mois hors de service : celles du palais ducal, qui étaient du nombre, se trouvaient encore en réparation au mois d'août suivant. On était obligé de changer les sables destinés à la filtration des eaux pluviales ; mais par la même occasion, on allait probablement relever les bouches d'accès de ces eaux jusqu'à la hauteur des plus hautes marées, afin de rétablir tout l'ouvrage dans ses conditions premières de sécurité : car on ne saurait douter que ces citernes, dont la construction avait coûté très-cher à la République, fussent originairement placées hors des atteintes de ces grandes crues d'eau, qui

sont, comme nous l'avons dit, périodiques. — Pour expliquer les désastres qui en ont été la suite, ou, ce qui revient au même, pour expliquer cette immersion progressive des monuments et des places dont nous venons d'être témoins, il faudra donc conclure, ici comme en Égypte, à un affaissement du sol au-dessous du niveau de la mer.

Cette conclusion, du reste, n'échappe point aux observateurs et aux praticiens de la ville de Venise; nous avons même entendu par l'un d'eux formuler cet avis que la valeur métrique de l'affaissement y était de quatorze à quinze centimètres par siècle, c'est-à-dire exactement égale à celle que de notre côté nous avions constatée sur les bords du Nil.

Quelque singulière que paraisse une semblable coïncidence, nous croyons être en mesure de la confirmer par notre observation personnelle. Pendant notre séjour à Venise, on effectuait quelques réparations à la façade principale de l'église Saint-Marc. L'angle nord-ouest surtout réclamait la vigilance des ouvriers, qui avaient dû mettre à découvert jusqu'au plan inférieur de la fondation, afin de remplacer quelques pilotis. Parmi ces derniers, un certain nombre dataient de l'origine même de la cathédrale, soit de l'année 828. Nous en avons vu des échantillons : le bois était pour ainsi dire carbonisé, mais non pourri; son aspect noirâtre et déjà cristallin exprimait assez bien la transition de la période végétative à l'état fossile. Nous étions saisi d'un vif intérêt devant cette métamorphose prise sur le fait; mais ce qui nous intéressait à un égal degré, c'était de reconnaître le niveau actuel de l'arasement de ces pieux antiques sur lesquels reposait toute la maçonnerie du monument. Nous trouvions le plan de cet arasement à 2 mètres 20 cent. en contre-bas du C, ou, en d'autres termes, à un mètre et demi au-dessous du niveau ordinaire des basses mers. Or il est d'usage à Venise, depuis tous les temps, d'enfoncer les pieux à un point tel que leurs têtes viennent affleurer à ce même niveau de la basse marée, et là d'établir le clayonnage en poutrelles qui doit recevoir les pierres de la fondation. Ainsi, d'une manière générale, le niveau dont il s'agit coïncide avec le plan de fondation de l'édifice à construire; — mais pour Saint-Marc, ce plan et ce niveau sont à une distance verticale l'un de l'autre d'un mètre et demi; c'est là évidemment la mesure de la dépression qui s'est produite dans le sol depuis l'érection de l'église, soit dans l'espace de mille trente-neuf années; d'où l'on voit qu'en effet la marche moyenne de cette dépression a bien été de quatorze à quinze centimètres par siècle, ainsi qu'on nous l'avait indiqué.

Si maintenant nous poursuivons notre revue géographique, nous remarquerons, non loin de Venise, dans les terres qui longent le cours inférieur du Pô, une tendance à s'abaisser de plus en plus au-dessous du plan des hautes eaux du fleuve. Les riverains doivent en exhausser périodiquement les digues pour enfermer cette masse d'eau qui domine leurs campagnes, et prévenir le danger d'une inondation générale.

Au nord de l'Europe, on assiste à un spectacle du même ordre, mais avec des dangers bien plus menaçants dans la région des Pays-Bas. Là, les terres cultivées appelées *polders* se trouvent à plusieurs mètres en contre-bas, non-seulement des hautes eaux du Rhin, mais encore des grandes marées de l'Océan. Le péril sans doute est conjuré dans une certaine mesure par les énormes remparts en terre dont les Hollandais protégent leurs belles campagnes; mais l'histoire nous apprend que ces précautions ont échoué plus d'une fois devant la force toujours grandissante de la colonne d'eau extérieure : on cite entre autres l'inondation du 16 novembre 839, dont la Frise fut victime; celle de novembre 1421, qui anéantit soixante-douze villages du Biesbosch; et celle du 5 novembre 1530, qui exerça particulièrement ses ravages dans la ville de Reimers-Wale. — Il faut conclure de là que la dépression annuelle que subit la Hollande, par rapport à ses niveaux hydrauliques, n'a pas, comme en Égypte, le correctif d'une épaisseur équivalente d'alluvions, et que le Rhin, quoique très-limoneux, ne s'acquitte plus depuis longtemps des fonctions régulatrices que les premiers habitants de la vallée avaient su probablement lui confier.

Les villes de Paris et de Lyon présentent des phénomènes du même ordre que le Caire et Venise, démontrant que les vallées de la Seine et du Rhône sont également soumises au régime géologique de l'affaissement. Pour n'en citer qu'un exemple entre mille, nous appellerons l'attention sur Notre-Dame de Paris et notamment sur ce perron composé de treize marches dont font mention les chroniques : il n'en reste rien aujourd'hui, parce que le sol de la place a été progressivement exhaussé jusqu'au niveau même du sol de l'église, afin d'échapper aux inondations périodiques de la Seine, ou plus exactement, afin de racheter la différence de niveau qui se produisait de siècle en siècle entre les eaux de ce fleuve et son bassin, par suite de l'affaissement de ce dernier.

Les géologues nous apprennent que le détroit du Pas-de-Calais remplace un isthme qui reliait jadis la Grande-Bretagne à la France, et qui se serait enfoncé au-dessous des eaux à une époque relativement récente.

Il est permis de croire que cette transformation n'a pas eu lieu brusquement, mais qu'elle a été plutôt l'ouvrage d'une longue suite de siècles : on pourrait dès lors se demander si le mouvement qui en a été la cause a persisté jusqu'à nos jours. A cette question, l'Angleterre peut répondre en montrant les marais du Lincolnshire et les travaux incessants que l'État fait exécuter sur le rivage pour soustraire cette province à l'envahissement de l'Océan. Elle peut montrer ses écluses dont les seuils s'enfoncent graduellement et dont les portes comme les murailles doivent être de temps à autre surélevées dans la même mesure. — L'Irlande, de son côté, n'a pas échappé à cette action ; l'Irlande contemple avec douleur de grandes plaines aujourd'hui infestées par des mousses et des végétations cryptogamiques provenant des infiltrations marines, tandis que la tradition lui représente ces mêmes plaines couvertes jadis de riches cultures, avec une population nombreuse et des villes puissantes perdues à jamais. Encore quelques siècles d'affaissement, et ces plaines deviendront des tourbières et des marécages pestilentiels ou des lagunes, comme le sont devenues pour la même cause les lieux occupés par les maremmes de la Toscane, les marais Pontins et la Camargue du Rhône.

Est-il nécessaire de multiplier les exemples du même ordre? Nous croyons en avoir dit assez pour montrer que le mouvement souterrain dont nous nous occupons est bien réel ; — pour montrer aussi qu'il n'est point particulier à l'Égypte, mais qu'il affecte dans notre hémisphère un grand nombre de contrées, dont il a pour effet immédiat d'abaisser insensiblement le relief, et pour effet ultérieur, lointain sans doute bien qu'accessible aux prévisions humaines, de les engloutir totalement sous les eaux. Fort heureusement cette action submersive et fatale, dont l'esprit n'envisage point sans tristesse les douloureuses conséquences, trouve son correctif dans un mouvement analogue, mais de sens diamétralement opposé, qui affecte des contrées voisines. La loi des compensations, si souvent remarquée dans les phénomènes de la nature, reçoit donc ici encore une fois sa consécration. Si des îles disparaissent, si des continents se rétrécissent dans certains points de notre globe, sur d'autres points, en revanche, de nouveaux pays surgissent, des montagnes s'élèvent et la superficie des continents s'agrandit. Si le lit de certaines mers s'enfonce, celui des autres se soulève, et, de cette manière, le volume général des eaux comme le relief moyen de la surface de la terre, se maintiennent dans leurs proportions harmoniques.

Notre prochaine lettre aura pour objet l'étude du mouvement géolo-

gique de soulèvement. Quant à la présente, nous espérons que son but est à peu près atteint. Nous ne saurions la clore sans développer une dernière considération. Dans nos précédentes recherches, nous avons constamment adopté le niveau de la mer comme plan de comparaison; mais nous avons soulevé en passant une objection. Ce niveau est-il réellement constant, ou bien est-ce lui-même qui s'élève graduellement tandis que la croûte terrestre resterait fixe? La réponse, que nous avions réservée au début, est maintenant facile à donner : si l'on suppose que c'est le niveau de l'Océan qui s'élève le long des côtes qu'il submerge, il faudra admettre aussi qu'il s'abaisse devant celles qui émergent de son sein. Or, comme le double phénomène a souvent lieu simultanément dans la même mer, la supposition qui précède se trouverait dans l'obligation de rendre compte d'un phénomène assez singulier : celui d'une masse liquide affectant sur certains points une surface de plus en plus convexe, et présentant sur d'autres des concavités de plus en plus sensibles. Les notions, dès à présent admises en matière d'équilibre, seraient quelque peu dérangées par ces bizarreries, si l'esprit pouvait seulement en soupçonner la réalisation. Abstenons nous donc d'insister sur cette idée. — Par contre, dirons-nous à notre tour, n'est-il pas logique de penser que le volume des mers, périodiquement renouvelé par des pluies dont le soleil est le moteur éternel, doit demeurer sensiblement constant, et que leur surface, modelée qu'elle est par l'action rotative de notre planète, combinée avec celle des astres, ne saurait se prêter à des dépressions ni à des gonflements généraux ou partiels?

Confiant dans cette leçon qui, seule, nous paraît conforme à la réalité, nous regarderons jusqu'à nouvel ordre la question comme résolue, et nous continuerons, à l'avenir, à faire usage du niveau moyen des eaux de la mer comme de notre plan définitif de comparaison.

E. TISSOT,
membre de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

POESIA E STORIA.

Par M. le comte CAVAGNA SAN-GIULIANI.

Dans le volume intitulé : *Poésie et Histoire*, l'auteur a retracé la vie de Marguerite de France, fille de François Ier, épouse du vaillant prince

Emmanuel-Philibert, de Savoie, le plus grand capitaine de son époque.

La clarté et la simplicité du style, jointes aux importants détails historiques que l'auteur a recueillis et que nous allons faire connaître, donnent à cet ouvrage un intérêt tout particulier.

A la même époque que l'on célébrait le mariage de Marguerite avec le duc de Savoie, avait lieu aussi celui d'Isabelle, fille du roi Henri II, avec Philippe II, roi d'Espagne, qui avait envoyé à Paris le duc d'Albe pour le représenter.

En lisant dans l'ouvrage de M. Cavagna San-Giuliani les détails de ces deux mariages, nous n'avons pas pu nous empêcher de jeter un regard sur le passé, pour considérer combien a été différent le sort de ces princes et de ces princesses. Nous rencontrons Marguerite rendue heureuse par l'amour et par l'estime de son auguste époux; Isabelle malheureuse dans les bras de Philippe, qui l'accuse d'adultère et d'inceste avec don Carlos, fils de son premier lit, qu'il fait étrangler par des bourreaux de l'inquisition; Philibert, tout dévoué au bien-être de son peuple; Philippe qui exerce la plus affreuse tyrannie. Marguerite et Philibert s'entourent de Huguenots qu'ils considèrent comme leurs meilleurs amis, et protégent les Vaudois, contre les persécutions d'un clergé fanatique. Philippe se réjouit en voyant s'élever le bûcher de la sainte Inquisition qu'il a étendue et rendue toute-puissante dans ses Etats.

Philippe abandonne entièrement son peuple à la cupidité des moines. Philibert publie en 1567 un édit, en vertu duquel il met un frein à leur avidité et les empêche d'acquérir des biens. Cependant le pontife romain et tous les souverains de l'Europe avaient la plus grande estime pour Philibert, tandis que pour Philippe ils n'avaient que du mépris. La mémoire du premier est vénérée dans la postérité, le nom de Philippe n'est prononcé qu'avec horreur.

M. de San-Giuliani, après avoir décrit les personnages qui se rendirent à la cour de France, dans cette circonstance, nous donne des détails fort intéressants sur la richesse et l'élégance des costumes de la cour de Savoie, adoptés à l'occasion de cette cérémonie. Il dit que toutes les personnes de la cour portaient les couleurs de la fiancée, qui étaient rouge, noir et or. Les gentilshommes portaient des pourpoints de velours noir, doublés d'étoffe cramoisie, avec des garnitures d'or à bandes separées; au cou ils avaient des colliers d'or d'une richesse surprenante. Les pages et les valets étaient habillés plus simplement avec les mêmes couleurs et la même forme de costume.

Le roi Henri II alla recevoir le duc au bas du grand escalier du Lou-

vre, et le lendemain on célébra les deux mariages en commençant par celui du roi d'Espagne.

Selon les usages de l'époque, on fit de grandes fêtes. Des tournois, des carrousels eurent lieu. Le roi avait fait annoncer dans tous les pays qu'à l'occasion du mariage de sa sœur, une grande joute serait combattue à Paris, et qu'un grand prix serait décerné aux vainqueurs. Cette annonce fit accourir à Paris une foule de chevaliers, de hérauts, d'écuyers d'illustres familles, qui furent reçus avec bonté et magnificence.

La cour, à cette époque, était splendide. La présence de Catherine de Médicis, femme du roi, la bienveillance de celui-ci, les révolutions politiques de l'Italie, avaient attiré à la cour un grand nombre de princes, d'artistes, de savants italiens qui y avaient apporté leur langue et le goût des sciences et des arts.

Le roi, pour rendre plus splendide la fête, avait fait savoir que lui-même tiendrait le grand tournoi.

A cet effet, on avait construit dans la rue Saint-Antoine, près du palais des Tournelles, des arcs de triomphe et des loges richement ornées pour recevoir les princesses et les dames qui devaient assister à la fête.

Le roi, avec les ducs de Guise et de Nemours, le prince de Navarre et autres personnages, furent les gouverneurs du camp les deux premiers jours, dans lesquels le roi fut fortement applaudi. Le troisième jour, qui était le dernier, il s'aperçut qu'il avait encore deux lances entières, et ordonna au comte de Mongommery, capitaine des gardes, d'en rompre une avec lui. Le comte obéit, mais cette dernière épreuve devait terminer ces fêtes d'une manière funeste, car dans la rencontre les deux lances se brisèrent. Les morceaux de celle de Mongommery traversèrent la visière du roi et le blessèrent à l'œil droit. Le roi, près de tomber de cheval, étourdi et ensanglanté, est soutenu par quelques personnes. Ce malheur, que l'on était loin de prévoir, fait accourir autour du roi une masse de monde, qui empêche même de le secourir à l'instant. Enfin une femme fait descendre d'une fenêtre un petit flacon avec du vinaigre, qui, approché aux narines du roi, le soulage un instant. Mais, lorsqu'on le mit au lit, on s'aperçut que la blessure était mortelle, et, en effet, il succomba quelques jours plus tard.

Ensuite l'auteur nous raconte le départ de Marguerite pour le Piémont, et les vertus qu'elle y déploie ; et il nous dit que le duc Emmanuel Philibert, pour honorer sa femme, portait toujours une croix entourée de marguerites, sur laquelle on lisait l'épigraphe : *quis dicere laudes ?* Et il se montre toujours heureux lorsqu'il pouvait se prêter à ses desseins.

M. Costa de Beauregard a écrit, à ce propos, que le duc Emmanuel-Philibert *ne se refusa jamais à des actes de bienfaisance, lorsqu'ils étaient sollicités par elle.*

Marguerite aimait la conversation et la société des savants. Le chancelier de l'Hôpital, l'amiral de Coligny, Jacques Amyot, Jules-César Scaliger, du Bellay, Ronsard, Dorat, Belleau, Desportes, furent au nombre de ses amis et célébrèrent ses vertus en poésie et en prose.

Non moins intéressante est une lettre inédite, que Marguerite écrivait à son cousin, Louis de Nevers, duc de Mantoue, et dans laquelle elle montre tout l'intérêt qu'elle prenait au progrès des études du duc.

Lors de la guerre entre la France, l'Espagne et l'Italie, le Piémont avait perdu les places de Savigliano, Pignerol et la vallée de Perosa, qui avaient été occupées par les Français.

Lorsqu'en 1574, Henri III, revenant de Pologne, passa par Turin, Marguerite se jeta à ses pieds et obtint la restitution de ces villes. L'évacuation du Piémont par les Français eut pour conséquence de contraindre les Espagnols, qui occupaient Asti et Santià, à rendre ces places et à évacuer eux-mêmes le Piémont.

L'auteur a écrit cet ouvrage à propos du mariage de la princesse Marguerite de Savoie avec le prince Humbert, héritier de la couronne d'Italie, son cousin germain.

Le but que l'auteur s'est proposé, en célébrant les vertus et les gestes de Marguerite de France et du grand prince Emmanuel-Philibert de Savoie, paraît avoir été de placer ces nobles exemples sous les yeux des jeunes époux; l'auteur espère qu'ils les imiteront, et c'est par là qu'il termine son livre :

« Nous espérons, dit-il, que la grâce, l'amabilité et l'intelligence de l'ancienne Marguerite, et la splendeur des gloires du duc Emmanuel-Philibert, le célèbre guerrier et le sage monarque, resplendiront encore ! »

M. Ranzi,
membre de la 3e classe.

NOTES SUR QUELQUES TRAVAUX ET DOCUMENTS HISTORIQUES RÉCEMMENT PUBLIÉS.

(Suite, voir la livraison du mois d'octobre 1868, page 307 et suivantes.)

§ I. — COLONISATION.

Dans les notes d'histoire contemporaine communiquées à l'Institut historique, lors de la dernière séance, nous avons, sous un § 8, indiqué les

voyages d'exploration qui sont, en ce moment, en cours d'exécution. On peut rapprocher de ces notes, comme appartenant au même ordre d'idées, un rapport étendu et plein de faits importants à connaître sur la Cochinchine française. Ce travail a été présenté à M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, par M. Jacques Siegfried de Mulhouse; il offre des détails sur l'administration, le commerce, l'agriculture dans notre nouvelle colonie.

M. Siegfried termine son rapport par les réflexions suivantes, qui devraient être affichées dans nos colléges et nos écoles :

« Il faudrait, pour assurer le succès de nos entreprises, que les Français, renonçant un peu aux idées qu'ils caressent d'ordinaire pour leurs fils et qui consistent à ne rien voir de plus enviable qu'une place dans les bureaux de l'enregistrement, des douanes ou, en un mot, de l'administration, finissent par comprendre que le présent et l'avenir appartiennent, maintenant, à ceux qui font le plus preuve d'initiative individuelle. »

L'auteur de ce rapport, publié dans le *Moniteur universel* du mercredi 25 novembre 1868, fait allusion aux succès obtenus par les Anglais dans l'Inde. C'est, en effet, une histoire qui ne saurait être trop étudiée que celle du développement de la puissance anglaise dans les Indes orientales, conquête qui s'est élevée sur les ruines des vastes projets entrevus par le génie de Dupleix, et déjà réalisés, en partie, par lui de 1730 à 1754.

Une récente publication due à un major anglais, M. G. B. Malleson, et qui a été publiée à Londres sous le titre de : HISTOIRE DES FRANÇAIS DANS L'INDE, nous rapporte des documents nouveaux puisés aux archives d'*India House*.

Ce livre met en lumière des faits grandement honorables pour le génie français, représenté à cette époque aux Indes, par des hommes doués des qualités les plus brillantes, et, en même temps, les plus capables d'assurer le succès des entreprises dont la direction leur était confiée.

En 1754, Dupleix, secondé par deux hommes dont les exploits semblent appartenir aux âges fabuleux, le marquis de Bussy et le capitaine Paradis, était parvenu à triompher, avec 800 Européens et 300 cipayes, d'armées ennemies qui comptaient : 60,000 fantassins, 45,000 cavaliers, 300 éléphants, 300 pièces de canon; il était parvenu à bloquer les Anglais dans Madras et Saint-Thomé; les Hollandais et les Portugais conservaient à peine quelques ports de relâche.

Toute la péninsule était soumise à l'influence française, et l'habile diplomatie entretenue par Dupleix au regard des vassaux du Grand Mogol, paraissait devoir assurer à jamais notre puissance dans les Indes.

Lorsque le 1er août 1754, jour à jamais funeste pour notre histoire commerciale, un négociant du nom de Godeheu vint, de par le roi, remplacer Dupleix rappelé en France.

Le premier acte du nouveau gouverneur fut de signer un traité désastreux qui rendit à l'Angleterre toute son influence territoriale et morale; car les indigènes conclurent du rappel de Dupleix que le roi d'Angleterre était plus fort que le roi de France, puisqu'il avait pu le forcer à rappeler celui qui exerçait sur eux un si grand empire.

En vain comprit-on, quelques années après, les vastes projets dont Dupleix avait jeté le germe, et dont il avait préparé et on peut dire assuré l'exécution. Le gouvernement de Louis XV envoya une flotte et une armée; mais le génie de Dupleix et de ses lieutenants n'accompagnait pas cette expédition, des fautes de tout genre furent commises, l'esprit présomptueux et arrogant de Lally-Tollendal les rendit irréparables, la perte de notre influence dans les Indes fut consacrée par la capitulation de Pondichéry, le 15 janvier 1761.

Lally-Tollendal, mis en accusation à son retour en France, paya de sa tête l'imprudence de ceux qui l'avaient choisi sans savoir s'il convenait à la difficile mission de continuer l'œuvre entreprise de Dupleix.

Quoi qu'il en soit, le livre du major Malleson confirme une opinion que nous avons trouvée solidement soutenue dans un ouvrage, LA FRANCE AUX COLONIES, écrit par un de nos collègues de l'Institut historique : M. Rameau. Cet historien démontre, en s'appuyant sur des faits nombreux, que les Français ont toutes les qualités nécessaires pour fonder et développer des colonies, et que le peu de succès de nos établissements, en tous les temps et à toutes les époques, est venu des fautes commises par le gouvernement de la métropole, qui semble avoir constamment pris à tâche de faire prédominer ses idées au lieu de s'inspirer de l'expérience des colons et de répondre à leurs besoins.

§ II. — HISTOIRE DES SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

M. Ad. Wurtz, membre de l'Institut, Académie des sciences, vient d'entreprendre la publication d'un dictionnaire de chimie pure et appliquée. Il a fait précéder cet ouvrage d'un discours préliminaire intitulé : Histoire des doctrines chimiques, depuis Lavoisier jusqu'à nos jours.

Publié à part et formant une livraison in-8° de 94 pages, ce document historique sera recherché par toutes les personnes, même étrangères à la science de la chimie, qui voudront avoir une idée des progrès accomplis dans cette branche des connaissances humaines depuis un siècle.

M. Wurtz nous fait connaître, avec l'autorité qui lui appartient, l'œuvre des Lavoisier, des Guyton de Morveau, des Dalton, des Gay-Lussac, des Berzelius, des Laurent, des Gerhardt; il mentionne, en outre, tout en s'occupant des travaux de ces illustres savants, les découvertes des contemporains qui les ont affirmés et complétés.

Une dernière partie de ce discours préliminaire intitulé : DOCTRINES ACTUELLES, est consacrée par M. Wurtz à formuler cette conclusion : que la constatation des propriétés des atomes rend compte de tous les phénomènes chimiques, et que les deux manifestations de la force qui réside en eux, l'*affinité* et l'*atomicité*, forme aujourd'hui le fonds commun des théories et la base assurée de nos connaissances chimiques.

Si l'histoire des faits politiques est féconde en enseignements, et peut être à bon droit réputée, de nos jours, en possession de procédés d'investigation et de critique supérieurs à ceux des siècles qui nous ont précédés, l'histoire des sciences, à son tour, s'affirme par des travaux destinés à rendre les plus grands services, et toutes les fois, Messieurs, qu'il nous sera possible de vous signaler, ne fût-ce que par une simple note, les publications de cette nature, nous nous empresserons de les mentionner dans nos revues mensuelles.

G. DESCLOSIÈRES,
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE NOVEMBRE 1868

⁂ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 11 du mois de novembre à neuf heures du soir. M. de Montaigu, vice-président de la première classe, occupe le fauteuil; M. Folliet, secrétaire de la première classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée deux lettres de notre honoré collègue M. Nicolas, consul de France en Perse; la première du 12 juillet dernier, datée de Rescht (Perse), reçue le 5 de ce mois par l'entremise de son banquier à Paris M. Fleury Herard, la

seconde reçue le jour après, le 6, avec la date de Batignolles. M. Nicolas se plaint dans ces deux lettres que depuis son départ pour la Perse, qui eut lieu aussitôt après son admission, il y a quatorze ans, il n'a jamais reçu le journal. L'administrateur a assuré notre collègue qu'il a été aussi exact à remettre à son banquier, Fleury Hérard, toutes les livraisons du journal, que celui-ci l'a été à payer ses cotisations.

Un de nos honorables collègues fait connaître à l'administrateur que deux rédacteurs du journal de Toulouse, *Le Midi artiste,* signent leurs ouvrages avec le titre de membres de l'Institut historique : ce sont MM. *Sausse Villiers* et *Fernand Lagarrigue*; ils ont disparu depuis longtemps sans donner leur démission, ni rendre leur diplôme. L'administrateur ne manquera pas d'employer tous les moyens pour sauvegarder les intérêts de la Société.

Plusieurs livres sont offerts à la classe ; des remercîments sont votés aux donateurs.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. de Saint-Julien s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

L'Institut historique vient de faire une nouvelle perte dans notre regrettable collègue, M. le comte de Baroncelli-Javon, décédé dans son château de la Mezarde près d'Orange.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques*, *mathématiques*, *sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance.

M. le président donne la parole à M. de Berty pour lire le rapport de la commission chargée de vérifier les titres du candidat M. Victor Bournat, qui s'est présenté pour faire partie de la troisième classe. Ce rapport étant favorable, M. le président invite les membres de cette classe à prendre part au scrutin ; M. Bournat est admis comme membre résidant.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. le président, en l'absence de M. Gauthier La Chapelle, donne lecture de deux rapports d'une même commission chargée de vérifier les titres des candidats MM. Multzer Isabelle, architecte, et Blanchard, artiste statuaire ; ces rapports étant

favorables aux candidats, ils ont été admis par le scrutin comme membres résidants de la quatrième classe, à l'unanimité des suffrages. L'assemblée a approuvé ces admissions.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Jorent Desclozières pour la lecture de ses notes *sur les travaux historiques les plus récents* ; cette lecture écoutée avec intérêt donne lieu à des observations de M. de Berty ; les notes historiques sont renvoyées au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1868.

La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Breton, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil.

M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée la correspondance suivante :

Lettre de notre honoré collègue M. Hahn, qui regrette beaucoup de quitter ses honorables ; et il désire se retirer après en avoir fait partie pendant vingt ans.

M. Rossignol envoie à l'assemblée deux rapports dont l'un sur la candidature de M. Sutter, professeur d'esthétique à l'École impériale des beaux-arts, l'autre du même M. Sutter sur son ouvrage intitulé : *La philosophie dans les beaux-arts*.

Plusieurs livres ont été offerts à l'Institut historique, dont on communique la liste. M. Henry, secrétaire général de l'Institution smithsonienne à Washington (Amérique), accuse réception des livraisons de l'*Investigateur* jusqu'au numéro 401. Il envoie à l'Institut historique le rapport ou compte-rendu annuel de l'Institution smithsonienne, vol. in-8° et un autre vol. in-4° contenant les travaux de cette docte Institution.

M. le président invite la quatrième classe à se constituer ; il donne lecture du rapport sur le candidat M. Sutter, qui est admis par la quatrième classe comme membre résidant. L'assemblée approuve cette admission. Lecture est donnée ensuite des rapports d'admission de M. Bournat admis par la troisième classe, et de MM. Multzer et Blanchard admis par la quatrième classe comme membres résidants. L'assemblée approuve ces trois admissions.

M. le président donne lecture du rapport spécial de M. Rossignol sur

l'ouvrage de M. Sutter ayant pour titre : *De la philosophie dans les beaux-arts.* Ce rapport intéressant est renvoyé au comité du journal.

M. Carra de Vaux lit ensuite un rapport sur l'*Ode à Bernard Palissy* par notre honoré collègue ; M. Léon Hilaire, même renvoi au comité du journal.

M. Desclozières donne lecture à l'assemblée d'un intéressant mémoire, le deuxième, de notre honoré collègue M. Tissot, ingénieur civil au Caire (Égypte), *sur le Nil* ; après quelques observations de MM. de Berty et Ranzi, ce mémoire est renvoyé au comité du journal.

M. Folliet lit enfin plusieurs notices biographiques sur les brochures de MM. Cittadella, Greco, etc. ; même renvoi au journal.

Il est onze heures, la séance est levée. RENZI.

CHRONIQUE

La doctrine du Code pénal du royaume d'Italie, par M. Louis GHIRELLI, substitut du procureur du roi, à Naples (1).

Cette savante étude de notre honorable collègue, M. Ghirelli, est un commentaire sur le livre Ier du Code pénal de 1859, dit Code pénal Ratazzi, parce qu'il a été élaboré sous la direction de cet éminent jurisconsulte, alors garde des sceaux et chef du cabinet. L'ouvrage est divisé en trois titres, suivant l'ordre du livre Ier du Code pénal de 1859 : *Des peines, des règles générales pour l'application des peines, et de l'extinction des délits et des peines*. Ce livre Ier, en y comprenant les dispositions préliminaires et transitoires, comprend 152 articles. L'auteur étudie surtout les dispositions de ce Code dans leur rapport avec les anciennes lois pénales napolitaines de 1819, abrogées par la mise en vigueur du Code de 1859.

Cette étude présente surtout un intérêt rétrospectif, car la législation de 1859, qui présentait un progrès remarquable, sinon sur les lois napolitaines de 1819, du moins sur le Code pénal sarde de 1839, a été lui-même abrogé par le nouveau Code pénal italien, récemment adopté par le Parlement et aujourd'hui en vigueur.

L'érudition et le sens judicieux, dont M. Ghirelli a fait preuve dans cet ouvrage, ainsi que dans son remarquable *Commentaire sur la loi de la*

(1) *La dottrina del Codice penale ossia comento al libro primo*, per l'avocato Luigi Ghirelli, sostitutto procuratore del re al tribunale circondariale, etc. Napoli, in-8°. 1864.

presse, nous font vivement désirer que notre laborieux et savant collègue, qui est en même temps un magistrat distingué, entreprenne aujourd'hui un Commentaire du nouveau Code pénal italien. A. F.

Notices historico-commerciales sur les diverses nations et leurs rapports avec le royaume d'Italie, par le comte Giuseppe SUGANA (1).

Il fut un temps où l'Italie eut dans l'industrie et dans le commerce la primauté sur tous les États de l'Europe. Alors Gênes, Venise, Pise, Amalfi, et d'autres cités, poussaient leurs navires jusqu'aux limites les plus reculées du monde connu, et faisaient un vaste trafic des marchandises et des produits de l'Italie.

Le malheur des temps et l'étouffement produit par la domination étrangère ont fait déchoir l'Italie de sa richesse et de sa splendeur; mais aucun des événements du passé n'a pu ôter à ce pays les dons que la nature lui a prodigués avec tant d'abondance, au premier rang desquels il faut placer la variété de son climat et de ses productions, l'intelligence de ses habitants, et les avantages de sa position géographique.

Déjà, sous un régime qui a permis à ce pays de développer toutes ses forces économiques, l'Italie a fait un grand pas en avant dans la voie commerciale, et sa marine marchande, aujourd'hui, est la plus importante après celle de l'Angleterre.

Telles sont les considérations que notre collègue M. le comte Sugana développe dans la préface de cet ouvrage aussi intéressant qu'instructif.

L'auteur passe en revue tous les États de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, et, à des notions historiques sur ces divers États et sur leurs relations commerciales, il joint les données les plus utiles sur leurs relations commerciales et maritimes avec le royaume d'Italie. L'ouvrage se termine par deux tableaux : l'un qui présente l'ensemble du commerce italien avec les autres puissances, importations et exportations, de 1859 à 1861 ; l'autre, qui représente le mouvement de la navigation commerciale internationale pendant les trois années 1860, 1861 et 1862. A. F.

(1) *Cenni storico-commerciali intorno alle varie nazioni e loro rapporti col regno d'Italia*, del conte Giuseppe Sugana, caval. dell'ordine dei SS. Maurizio e Lazare. Torino, in-8°. 1864.



DISCOURS SUR JEAN-VINCENT GRAVINA, CALABRAIS,

PAR L.-M. GRECO (1).

Notre honoré collègue M. Greco, professeur d'histoire et de géographie au lycée et gymnase Telesio à Cosenza, a lu dernièrement, à l'occasion d'une fête littéraire donnée au lycée de Cosenza, un intéressant discours sur J.-V. Gravina, le célèbre jurisconsulte et philosophe, né à Rogiano en Calabre, en 1664. Gravina, qui enseigna avec tant d'éclat le droit civil et le droit canonique à l'Université de la Sapience à Rome, mourut en 1718, comme il venait d'accepter une chaire de droit à Turin et le rectorat de l'Université de cette ville. L'œuvre capitale de Gravina est son traité de l'*Origine du droit civil* (2); mais il a laissé en outre d'autres traités de droit et divers ouvrages d'esthétique, dans lesquels ce vaste esprit a laissé l'empreinte de son savoir étendu et de son esprit éminemment philosophique.

Tel est le sujet du discours de M. Greco, ce chercheur si érudit en tout ce qui touche sa province natale, la Calabre. A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— Les Quatrains de Khéyam, traduits du persan, par M. Nicolas, premier drogman de l'Ambassade française en Perse, consul à Rescht, imprimé par ordre de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, vol. in-4°, 1867.

— De l'Institution démocratique et des mœurs contemporaines. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Poitiers, le 13 novembre 1868, par M. Camoin de Vence, avocat général. Broch. Poitiers, 1868.

(1) *Intorno al calabrese Gianvincenzo Gravina, discorso per incarico del consiglio provinciale-scolastico, letto in marzo* 1868, *nella festa letteraria del liceo-ginnasiale Telesio in Cosenza,* da Luigi-Maria Greco, in-8° de 24 pages. Cosenza, 1868.

(2) Le traité *de origine juris se compose de 4 parties : 1° De ortu et progressu juris; 2° De jure naturali gentium et XII tabularum; 3° De legibus et senatusconsultis; 4° De romano imperio.*

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Cᵉ, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.



MÉMOIRES

HISTOIRE DES COMPAGNIES LITTÉRAIRES

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

La première moitié du XVIe siècle vit renaître en France les sciences et les lettres; mais au milieu du magnifique mouvement des esprits qui signala cette brillante période, aucune Académie nouvelle ne surgit à côté des anciennes compagnies littéraires qui existaient depuis le moyen âge dans certaines provinces de la France, comme les *Jeux Floraux* à Toulouse, les *Confréries du Puy*, à Rouen et à Amiens, et les *Chambres de Rhétorique* dans plusieurs villes du Nord.

Il n'en était pas de même en Italie; dans ce pays, à cette époque, presque toutes les villes avaient leur Académie. Telles étaient, pour n'en citer que quelques-unes, l'Académie des *Intronati* (intronisés) à Sienne; celles des *Humoristi* (humoristes) à Rome; des *Adornati* (ornés) à Gênes; des *Olimpici* (olympiques) à Vicence; des *Oziosi* (paresseux) à Bologne. Ces Académies se réunissaient plusieurs fois dans la semaine; elles cultivaient la poésie et l'éloquence, et donnaient même des séances publiques.

Il est probable que ces institutions eurent quelque influence sur l'essai d'un établissement du même genre tenté à Paris en 1570, par le poëte Baïf; car on sait combien les habitudes et les usages de l'Italie furent de mode en France à cette époque. Baïf, voulant unir à l'art des vers celui de la musique, s'était adjoint un professeur de chant. Charles IX approuva ce dessein, fixa à dix le nombre des associés que les fondateurs pourraient se choisir, leur accorda des priviléges et accepta le titre de protecteur. Il fit plus; il vainquit la résistance du Parlement et de l'Université, et assista même quelquefois à leurs séances, ainsi que son frère et successeur Henri III.

Mais cet essai du poëte Baïf, après quelques années d'une existence éphémère, disparut sans laisser de traces, dans les désordres de la Ligue.

Cependant ces années de guerre et de violence ne détruisirent pas tout à fait les germes de culture littéraire répandus en France dès la fin du XVe siècle par le renouvellement des études et les encouragements de François Ier et de ses successeurs.

Au commencement du XVIIe siècle, la langue française sortait, rajeunie, des sanglantes luttes intestines pendant lesquelles, sous la plume d'élo-

quents polémistes et d'écrivains satiriques, elle avait gagné en clarté et en précision. Aussi, dès que le règne de Henri IV eut amené quelques années de repos, les personnages les plus remarquables par leur culture intellectuelle ne tardèrent pas à se rechercher et à se réunir. Ce besoin de toute société polie où les arts et les lettres occupent une grande place, se manifesta surtout à Paris.

Néanmoins le cercle de Malherbe, celui de Mme de Rambouillet, les réunions de Mlle de Scudéry n'apparurent que plus tard, et des années devaient s'écouler entre cette première et vague tendance des esprits vers une association littéraire et la fondation de l'Académie française par le cardinal de Richelieu, qui n'eut lieu, on le sait, qu'en 1635.

Et pourtant, vingt-huit ans avant la date que nous venons de citer, dès l'année 1607, une obscure petite ville alpestre possédait, grâce aux efforts de deux hommes éminents, une Académie, véritable sœur aînée de l'Académie française. Chose qui pourra paraître étrange au premier abord, c'est dans un pays qui ne faisait pas partie de la France qu'on trouve une Académie toute *française*. Ce pays était la Savoie; cette petite ville était Annecy. Toutefois, pour peu qu'on veuille réfléchir, ce fait concorde parfaitement avec le développement historique des races. En effet, la vieille terre des Allobroges, quoique politiquement la dernière réunie à la France, par sa configuration géographique, par l'origine de sa population, par ses aspirations morales et intellectuelles, cette terre essentiellement gauloise, était destinée à vivre de la vie intellectuelle de la grande famille française.

Aussi, loin d'être restée étrangère au grand mouvement littéraire du XVIe siècle, la Savoie avait déjà fourni à la langue française quelques écrivains d'une certaine valeur. Nous n'en nommerons que deux, qui mériteraient l'un et l'autre une étude à part; un historien contemporain de Rabelais, et un poëte, ami de Ronsard et de du Bellay.

Le premier est Claude de Seyssel, auteur de l'ouvrage intitulé : *Les louanges du bon roi Louis XII et la félicitation de son règne*, qui parut vers 1508, ainsi que de plusieurs autres écrits, aussi estimés pour la correction du style que pour la sagacité des appréciations.

Le poëte est Claude de Buttet, qui essaya, avant Baïf et tout aussi infructueusement que lui, d'introduire dans notre poésie les vers mesurés, à l'imitation des Grecs et des Romains. Grand admirateur de Ronsard, Claude de Buttet chanta son *Amalthée*.

Autour du nom de Buttet viennent se grouper en Savoie, au XVIe siècle, ceux de Jacques Pelletier, du Mans, qui passa la plus grande partie

de sa vie en Savoie et qui fit imprimer à Annecy son poëme de *la Savoye* (Annecy, Jacques Bertrand, 1572); de Claude Mermet, auteur de divers opuscules poétiques presque tous remarquables par leur singularité; enfin d'Alphonse del Bene.

Arrivés au seuil du XVIIe siècle, nous nous trouvons en présence de deux grandes figures, de deux nobles intelligences, un prêtre et un jurisconsulte, François de Sales et le président Favre.

Enfants d'une époque de luttes et de recherches, ils ont le vaste savoir et la profonde expérience des hommes et des choses, en même temps que les ardentes convictions religieuses des philosophes catholiques du XVIIe siècle. La figure du *gracieux saint*, comme l'appelle M. Sainte-Beuve, a la spirituelle distinction d'un prélat gentilhomme et la mansuétude d'un apôtre; celle du président a le caractère d'un patriarche de la loi; fermeté et lucidité toutes juridiques, gravité qui s'allie très-bien avec la bonhomie.

Antoine Favre était déjà le plus savant jurisconsulte de son temps. A vingt-trois ans (1580) il avait publié ses *Conjecturæ juris civilis* qui avaient fait dire à Cujas : « Ce jeune homme a du sang aux ongles, s'il vit âge d'homme, il fera bien du bruit. » Nommé sénateur à l'âge de trente ans, puis président du conseil du Genevois, Favre avait réalisé la prédiction de Cujas en donnant à la science juridique des œuvres capitales, telles que la *Jurisprudentia papinianea*, les *Rationalia in pandectas*, etc.; il venait, à l'époque où nous le trouvons, de publier son fameux *Code Fabrien*, le plus important de ses ouvrages, qui avait attiré sur lui l'attention de tous les jurisconsultes de l'époque.

François de Sales avait été un gentilhomme accompli avant de devenir un des meilleurs écrivains du commencement du XVIIe siècle et le *plus aimable des saints*, comme on l'a appelé. Il avait étudié le droit à Padoue, et, avocat au Sénat de Savoie en 1592, il s'était lié d'amitié avec Favre à Chambéry. Lorsque, mûri par les voyages et par l'expérience d'une vie toute mondaine, une vocation irrésistible l'entraîna dans la carrière ecclésiastique qui devait le conduire à la canonisation, il se consacra entièrement à ses nouveaux devoirs. Les succès que sa renommée et son éloquence lui valurent à la cour de Henri IV et les brillantes offres que lui fit ce monarque, ne purent lui faire oublier que les devoirs d'un pasteur et la mission d'un apôtre l'attendaient dans sa patrie. Appelé à ramener au catholicisme les populations du Chablais qui s'étaient jetées dans le protestantisme pendant l'occupation bernoise, il refusa d'abord d'employer d'autres armes que la douceur et le charme de

sa parole. Il aurait voulu ne devoir qu'à la persuasion ce que tant d'autres demandaient à la force brutale. A l'époque de sa vie où nous sommes arrivés, François de Sales écrivait les *Instructions intimes* qui parurent en 1608 sous le titre d'*Introduction à la Vie dévote*. « Il était, dit M. Sainte-Beuve, intimement lié, on le sait, avec le président Favre, jurisconsulte illustre, et ils se donnaient en s'écrivant le titre de frères. Cette correspondance si intéressante paraît presque cesser à partir de septembre 1597. C'est que Favre, jusque-là sénateur à Chambéry, fut alors appelé, comme président du conseil du Genevois, à Annecy, où résidait l'évêque de Genève. Vivant ensemble dans cette ville, ils eurent l'idée, en 1607, d'y fonder une Académie à l'instar de celles d'Italie. La théologie, la philosophie, la jurisprudence, les sciences mathématiques et les lettres humaines devaient y être représentées. Ils l'établirent sous le nom d'Académie Florimontane. »

La ville d'Annecy, pittoresquement assise sur le bord de son lac, dont les eaux reflètent les montagnes qui l'entourent comme une verdoyaute et éternelle ceinture, est dominée par un château aux tours massives et carrées, dont les murailles crénelées semblent encore menacer l'ennemi et protéger les habitations groupées à ses pieds. C'est l'ancienne demeure des comtes et des ducs du Genevois. Annecy était, depuis le XIe siècle, la modeste capitale du comté de Genevois, mais les événements politiques du XVIe siècle avaient donné à cette petite cité un double relief : elle était à la fois un siége épiscopal et une résidence princière. Annecy était, en effet, devenue le siége de l'évêché de Genève depuis que la réforme avait soustrait la cité de Calvin à l'obéissance du pontife catholique ; c'était en même temps la résidence des princes de la branche de Savoie-Nemours, qui avaient le duché de Genevois en apanage. C'est en cette qualité qu'Annecy possédait un conseil suprême de justice, dont Favre était le premier magistrat.

Jamais peut-être théâtre plus restreint ne s'offrit à l'activité de deux fortes intelligences.

Animés du goût des belles-lettres, de l'esprit de science et d'investigation, nos deux illustres amis étendaient leur protection sur toutes les tentatives scientifiques ou littéraires qui se produisaient dans le cercle étroit de leur sphère. Ils réunissaient autour d'eux la jeunesse lettrée, et là, dans l'intimité, ils écoutaient avec bienveillance la lecture des travaux de leurs protégés, dictaient les corrections à faire, donnaient les sujets à traiter.

Lorsqu'ils eurent attiré auprès d'eux un certain nombre d'hommes

instruits, afin d'entretenir cet esprit d'émulation qui seul pousse aux grands efforts, ils conçurent l'idée de former à Annecy une association semblable à celles qui existaient en Italie (1). C'est, du moins, ce qu'on peut induire, et du nom tout italien de Florimontane, et de l'ingénieux emblème choisi : un oranger tout chargé de fruits et de fleurs. Au-dessous de cette image se lisait la gracieuse devise où l'on retrouve le charmant esprit de l'aimable prélat : *Flores fructusque perennes.*

Les statuts de l'Académie furent rédigés en 1607, et Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, s'en déclara le protecteur. Les membres de la Compagnie étaient au nombre de quarante, avec un président, un censeur choisi parmi *des gens habiles en tous genres et bien près de l'encyclopédie*, et un secrétaire qui devait avoir des idées nettes et claires, un esprit fin et délié, des pensées nobles et être bien versé dans les belles-lettres.

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, avait accordé des priviléges étendus aux nouveaux académiciens.

L'Académie Florimontane fut installée dans la maison d'Antoine Favre. François de Sales fit le discours d'ouverture et fut chargé de la présidence pour la théologie et la philosophie ; Faure fut nommé président pour la jurisprudence, et tous les deux devaient diriger en même temps les travaux littéraires. Dès lors, la docte Compagnie continua de s'assembler régulièrement ; tantôt les académiciens prononçaient des discours et des harangues pour se former à l'éloquence, tantôt ils traitaient des questions de théologie, de philosophie, de littérature, de politique, de rhétorique, de mathématiques (2). La culture des langues occupait une large place dans ce programme, et la langue française surtout devait être un des principaux objets des études (3).

Parfois aussi le sanctuaire scientifique s'ouvrait au public, et alors on voyait se placer sur les bancs de l'école *les plus habiles maîtres des arts*

(1) Jules Philippe, les *Gloires de la Savoie.* Comme membre de l'Association Florimontane, qui s'est formée de nos jours, à Annecy, en souvenir de l'Académie fondée il y a deux siècles et demi, M. J. Philippe s'est livré à de nombreuses recherches sur les hommes qui ont illustré la vieille terre de Savoie.

(2) La cosmographie, la géométrie, l'arithmétique prenaient aussi rang parmi les études que l'Académie Florimontane s'était proposées. Non-seulement les hommes des sciences spéculatives, mais encore ceux des sciences pratiques, trouvaient rang dans ces joutes ouvertes au début du XVIIe siècle : l'école professionnelle et gratuite était créée (*Saint François de Sales, ses reliques sous la Terreur et Annecy*, par Alph. Despine et Eloi Feraud, Annecy, 1865).

(3) On y traitera, disent les statuts..... de l'ornement des langues, et surtout de la françoise.

honnêtes, comme peintres, sculpteurs, artisans, architectes et semblables, qui venaient suivre les cours professés par les membres de la Compagnie.

Les archives de la Société sont malheureusement perdues, et tout ce qu'on peut savoir de ses travaux se trouve épars dans les ouvrages contemporains et dans la correspondance du président Favre. En outre, des causes dont il sera question plus loin, ont compromis trop tôt son existence. C'est grand dommage, car, dirons-nous avec l'éminent critique dont nous avons cité un passage, « quand des écrivains comme saint François de Sales et Honoré d'Urfé en étaient, on conçoit combien la culture littéraire y aurait pu profiter et s'embellir. » Des témoignages contemporains nous apprennent que « il ne se pouvait rien voir de plus beau et de plus suave que ces exercices », et que « la ville d'Anicy se vit en peu de temps habitée des plus beaux esprits, non-seulement du Genevois, mais encore de toute la Savoye. »

Nous avons nommé, d'après M. Sainte-Beuve, Honoré d'Urfé (1567-1625), le célèbre auteur de l'*Astrée*. Tout porte à croire, en effet, qu'il dut être pour les fondateurs de l'Académie Florimontane, un zélé coopérateur. Camus, évêque de Belley et auteur de l'*Esprit de saint François de Sales*, raconte qu'ayant un jour à dîner le bienheureux évêque de Genève et l'auteur de l'*Astrée*, ce dernier, *entre autres propos symposiaques*, parlant de l'amitié qui l'unissait depuis longtemps à saint François de Sales et au président Favre, ajouta : « Chacun de nous a peint pour l'éternité, et fait un livre singulier et qui ne périra point; notre bienheureux, le *Philothée*, qui est le livre de tous les dévots; M. Favre, le *Code Fabrien*, qui est le livre de tous les barreaux, et moi l'*Astrée*, qui est le bréviaire de tous les courtisans. »

Si les documents concernant les travaux de la Compagnie nous manquent, du moins les noms et les œuvres de quelques-uns de ses membres sont-ils parvenus jusqu'à nous.

A côté de d'Urfé, dont le nom est trop connu pour qu'il en soit autrement question ici, nous trouvons au premier rang Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier, né à Annecy, c'est-à-dire Savoyard comme les deux fondateurs et comme la plupart des académiciens. Les fonctions de prédicateur ordinaire qu'il remplissait auprès de Henri IV lui valurent l'honneur de prononcer l'oraison funèbre de ce grand roi. Son style net et facile était estimé par ses contemporains, et son talent de parole le fit désigner comme orateur du clergé aux Etats-Généraux de 1614; il prononça, à cette occasion, plusieurs discours remarquables que l'on trouve dans le *Mercure de France* de 1615.

Un chanoine d'Annecy, Claude Nouvellet, fit aussi partie de la docte Compagnie. Quoique docteur de Sorbonne, ce contemporain de Scarron s'adonna presque exclusivement au genre burlesque; ses principaux poëmes sont le *Bracquemard*, en cent sonnets; les *Divinailles*, imprimées à Lyon en 1671. La même année parut, à Paris, son *Ode sur les funérailles du chevalier de Voyer*.

Il faut encore nommer ici un frère du saint évêque de Genève, Louis de Sales, bien que ce gentilhomme ait occupé dans l'histoire des lettres une place beaucoup plus modeste que celle qu'il mérita dans les fastes militaires de la Savoie, par la belle résistance qu'il opposa à l'irruption de l'armée française dans son pays, en 1630. Louis XIII ordonna que le château de Sales serait rasé, et lui fit ainsi expier le crime d'avoir fait son devoir ; mais en même temps Victor-Amédée Ier, pour récompenser ce loyal sujet, érigea la baronnie de Thorens-Sales en comté. Pourtant cet homme de guerre sut être, à ses heures, un paisible littérateur, et l'Académie Florimontane entendit souvent la lecture de ses poésies. Il a publié un *Mémoire* sur son frère François, un *Traité de la peste* et un *Traité de mathématiques et de fortifications*.

Parmi les membres de l'Académie, nous trouvons un savant historien piémontais : je veux parler d'Alphonse del Bene, qui avait été abbé de Haute-Combe en Savoie avant d'être nommé à l'évêché d'Alby. Del Bene fut lié avec tous les beaux esprits de France, et Ronsard ne dédaigna pas de lui dédier son *Art poétique*. L'amitié seule paraît expliquer cette préférence, car del Bene, auteur de grands travaux historiques sur la maison de Savoie, ne parvint jamais, malgré tous ses efforts, à accoupler deux rimes qui eussent le sens commun.

Parmi les hommes de valeur dont l'évêque de Genève aimait à s'entourer, nous trouvons le père Barazano, Milanais que François de Sales avait appelé à remplir la chaire de philosophie d'Annecy. Le père Barazano rompit vivement en visière aux doctrines d'Aristote, fut un des premiers adeptes de la philosophie de Bacon, et eut une correspondance suivie avec l'illustre philosophe. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque la philosophie scolastique opposait partout, même en Angleterre, une résistance opiniâtre aux théories du baron de Vérulam. Ce fait, relevé en premier lieu par M. de Rémusat, nous a paru digne, par sa singularité, d'une rapide mention. Et, puisque l'absence ou l'incertitude des documents semble nous pousser dans le champ des conjectures, qu'il nous soit permis d'émettre, à ce propos, notre opinion : c'est que, selon toute probabilité, le père Barazano fut aussi membre de l'Académie Florimontane.

Il est certain que cette institution paraissait appelée à de brillantes destinées. Dès sa fondation elle avait attiré l'attention du monde littéraire et savant; nous en trouvons la preuve dans le passage suivant d'une lettre qu'Antoine Favre écrivait, le 19 mars 1609, à Schieferdecker, jurisconsulte allemand : « C'est la première qui, de ce côté des monts, » ait été érigée à l'exemple de celles d'Italie. Aussi est-ce merveille qu'elle » soit déjà si connue, qu'en France, dans les pays voisins et même en » Italie, *on en parle avec grande estime et comme recommandable entre les* » *plus célèbres*. J'en parlerais avec moins d'assurance ou plus de mo- » destie, si je ne pouvais m'appuyer de votre témoignage, puisque, admis » au nombre de nos académiciens, vous avez tant de fois assisté à nos » exercices. » — Gaspard Schieferdecker (1591-1631), de Wilckau, en Silésie, avocat royal de la principauté de Schweidnitz et connu par plusieurs ouvrages de jurisprudence, avait, en effet, été reçu membre associé de l'Académie Florimontane. Il avait fait exprès le voyage d'Annecy pour voir Favre et lui dédier ses *Disputationes forenses*.

Il y avait près de trois années que l'Académie était fondée lorsque Favre écrivit la lettre que nous avons citée. Ce fut probablement la période la plus brillante de l'existence de la Société. François de Sales venait d'acquérir, par la publication de l'*Introduction à la vie dévote*, une place éminente dans les lettres et dans la vénération du monde chrétien. Il travaillait déjà sans doute, à son *Traité de l'Amour de Dieu*, qui ne parut qu'en 1616, et il écrivait les délicieuses lettres à Mme de Chantal, admirables de grâce, de délicatesse et de fraîcheur, qui mirent le sceau à sa réputation d'écrivain, car elles resteront comme un modèle de goût et de style.

Antoine Favre, de son côté, partageait les rares loisirs que lui laissaient ses graves fonctions de magistrat, entre les séances de l'Académie et de nombreux séjours dans son vaste et beau château de Premeiry, dont les tours majestueuses dominent encore aujourd'hui un paysage admirable. C'est dans cette retraite à la fois féodale et confortable qu'il aimait, entouré de ses amis, à goûter noblement le charme d'une société choisie, ainsi qu'il a eu soin de l'exprimer lui-même dans ce distique hospitalier qu'on lit encore aujourd'hui au-dessus de la porte intérieure du château:

Celui qui vient céans, qu'il soit le bienvenu,
Pourvu qu'il soit du maître ami vrai reconnu.

Il n'était du reste pas une chambre du château dont la porte ne fût

surmontée d'une inscription indiquant, quelquefois d'une manière plaisante, la destination du lieu.

On s'occuperait peut-être davantage d'Antoine Favre comme littérateur, s'il eût été moins grand jurisconsulte, et surtout s'il n'eût pas été détourné des études littéraires par les devoirs de sa charge qu'il remplissait avec un zèle si scrupuleux, et par les nombreuses et importantes missions qui lui furent confiées par son souverain dans la dernière période de sa vie. Pourtant, outre ses nombreux ouvrages juridiques, il a laissé une tragédie qui révèle, à travers tous les défauts du temps, certaines qualités dramatiques. Elle a pour titre : *Les Gordians et Maximins, ou l'Ambition, œuvre tragique, premiers et derniers essais de poésie d'Antoine Favre, S. J. B. A très-haut, très-puissant et sérénissime prince Charles-Emmanuel duc de Savoie. A Chambéry, par Claude Pomar*, 1589.

L'ouvrage est précédé d'une dédicace au duc Charles-Emmanuel Ier, qui aimait les lettres, suivant ainsi l'exemple de son père Emmanuel-Philibert, et surtout de sa mère, Marguerite de France, fille de François (1).

La dédicace est suivie d'un avis au lecteur, dans lequel l'auteur excuse les imperfections de son œuvre.

Suivent sept sonnets à la louange de l'auteur, puis vient un sommaire de l'histoire des Gordians et des Maximins. Le jurisconsulte Ulpien ouvre la première scène du premier acte par un long monologue. L'action du premier et du quatrième acte des *Gordians* se passe en Afrique; au deuxième et au troisième, nous sommes en Germanie, ainsi qu'au commencement du cinquième, quand, vers la fin et en dépit de la règle des unités, on est tout à coup aux portes d'Aquilée dont Maximin veut s'emparer. Mais la sédition éclate dans son armée, il voit massacrer son propre fils par ses soldats qu'a exaspérés la famine, et prévient le sort horrible qui l'attend lui-même en se donnant la mort, non sans avoir invoqué les divinités infernales. Cette invocation est malheureusement déparée par ce mauvais jeu de mots tout à fait dans le goût du temps :

Sus, sus, mon cher poignard, ne rougi plus de honte,
Plutôt rougi du rang qui ma raison surmonte.

On le voit : comme poëte, le président Favre a sacrifié aux faux dieux d'alors; aussi trouve-t-on dans cette œuvre les mêmes défauts : déclama-

(1) C'est cette princesse aimable et spirituelle, que les lettrés, ses protégés, appelaient la *Pallas de France* et la *Mère du peuple*, à qui Pelletier, du Mans, avait dédié son poëme de *la Savoie*.



tions interminables, antithèses forcées, et le même vide d'action que dans toutes les tragédies de l'époque. Il y a pourtant de beaux vers, une certaine noblesse dans les caractères, quelque élévation dans les sentiments, quelque chose enfin de cette grandeur idéale à laquelle le génie de Corneille devait s'élever.

Malgré la promesse contenue dans le titre des *Gordians*, le président Favre ne borna pas à cette tragédie ses essais poétiques; il publia quelques années plus tard, des centuries de quatrains moraux, dédiés à la princesse Marguerite de Savoie (1601). Ces quatrains ont été plusieurs fois réimprimés avec ceux de Mathieu à la suite des quatrains de Pibrac; on les mettait entre les mains de la jeunesse pour y puiser la connaissance du vrai, du bon et de l'honnête. Voici les deux derniers de ces quatrains :

Quand tu voudras compter au vray ton aage,
Ne me di point j'ay soixante ans et plus,
Tu compterais les ans que tu n'as plus;
Compte tes jours dès que tu seras sage.
Si tu fais mal, ton plaisir est d'une heure,
Mais le regret t'en demeure à jamais.
Si tu fais bien, le prenant tu t'y plais,
La peine passe et le plaisir demeure.

Si l'on ajoute à ces deux ouvrages ses *Entretiens divisés en trois centuries de sonnets,* entretiens infiniment plus édifiants qu'intéressants, on aura la liste complète des œuvres poétiques de l'illustre président.

Parmi les jeunes gens studieux qui suivaient assidûment les travaux de l'Académie Florimontane, il en est un qui, adonné surtout aux études philologiques, devait être un jour le grammairien de l'Académie française. On sent qu'il est question ici de Claude Favre de Vaugelas, le second des quatre fils du président, et auteur des *Remarques sur la langue française*, et de la traduction de Quinte-Curce, dont Balzac disait : *L'Alexandre de Quinte-Curce est invincible, mais celui de Vaugelas est inimitable.* Si les beaux esprits de son temps trouvaient surprenant qu'on eût choisi un Savoyard pour leur apprendre le français, c'est qu'ils oubliaient qu'il l'avait lui-même appris à bonne école. En effet, Vaugelas, né en 1585, ne quitta la Savoie pour venir à Paris qu'en 1618, à l'âge de trente-trois ans, alors que son éducation littéraire était depuis longtemps achevée.

Digne d'une plus longue existence, l'Académie Florimontane ne survécut pas à ses deux fondateurs. Le départ de Favre pour Chambéry, où

il fut nommé premier président du Sénat, avait porté un coup déjà sensible à la Société dont il était un des soutiens. La mort de Francois de Sales, arrivée en 1622, en acheva la ruine, et dans l'année 1624, date de la mort du président Favre, il est douteux qu'elle existât encore. Eux disparus, il n'est resté de l'Académie Florimontane que le souvenir d'une belle et honorable tentative de culture littéraire. Mais cette tentative ne fut pas tout à fait sans résultat; plusieurs bons esprits se formèrent à cette école, et il en sortit un des fondateurs de l'Académie française.

Ce n'est pas tout : deux siècles et demi plus tard, Annecy a vu renaître son ancienne Académie sous le nom plus modeste de Société Florimontane. C'est vers 1851 qu'une réunion d'hommes distingués a eu non-seulement l'heureuse idée de renouer une chaîne si longtemps interrompue, en plaçant ses travaux sous ce patronage, mais aussi le courage de persévérer dans une voie qui n'était pas exempte de difficultés. Depuis, la nouvelle Société n'a cessé de prospérer et d'atteindre aux meilleurs résultats. Un de ses premiers succès a été la création à Annecy d'une école professionnelle, où l'on enseignait le dessin et la géométrie, la grammaire, l'histoire et la chimie appliquée aux arts. Lettrés, érudits, savants, archéologues, artistes et industriels, tous ont dirigé leurs efforts vers l'œuvre commune. La Société Florimontane a doté la ville d'Annecy de magnifiques collections; chaque jour la bibliothèque municipale s'enrichit de dons volontaires, et le musée accumule des richesses historiques et artistiques. « Plus heureuse que sa sœur aînée, dit à ce sujet l'un de ses membres, qui est aussi notre collègue, M. Despine, la Société Florimontane peut, bien qu'elle ne soit pas placée sous le patronage des puissants de ce monde, léguer à son pays des monuments ineffaçables de ses travaux. » Elle a choisi pour devise : *Omnes omnium caritates patria una complexa est.*

C'est à l'aide de ses seules ressources que la Société Florimontane est arrivée à ce degré de prospérité, et qu'elle a fondé, il y a neuf ans, la *Revue Savoisienne*, publication mensuelle dirigée par M. Jules Philippe, qui la rédige avec le concours de ses savants collègues, entre autres (pour ne nommer que les plus anciens), MM. l'abbé Ducis, archiviste du département, et Despine, ancien professeur de droit (l'un et l'autre membres de l'Institut historique); François Rabut, professeur d'histoire à Dijon, Revon, conservateur du Musée, Jules Vuy, ancien conseiller d'Etat de Genève, et naguère encore le regretté M. Replat, qui a donné des pages charmantes au recueil annécien.

Telle est l'œuvre de la Société Florimontane, et à voir les résultats ac-

complis et ceux que le zèle et l'activité de ses membres promettent pour l'avenir, on se plaît à espérer qu'elle est destinée à achever l'œuvre commencée par l'Académie de François de Sales et d'Antoine Favre.

ANDRÉ FOLLIET,
avocat à la Cour impériale, secrétaire de la 1re classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ETUDE SUR L'ANCIENNE LÉGISLATION DES CULTES.

Par M. NIGON DE BERTY [1].

Un de nos plus laborieux collègues, M. Nigon de Berty, chef de division honoraire au ministère des cultes et ancien chef d'un des parquets du ressort de la Cour de Paris, a publié récemment une *Etude sur l'ancienne législation des cultes,* dont j'ai été chargé de rendre compte à l'Institut historique.

Le travail de M. de Berty est très-substantiel; il est l'œuvre d'un spécialiste consommé; aussi l'auteur du présent rapport en a-t-il trouvé la lecture très-instructive. M. de Berty nous permettra toutefois de lui faire, dès le début, une observation au sujet du titre qu'il a choisi. Dans son étude, M. de Berty ne s'est réellement occupé que de l'ancienne législation du culte catholique; le titre qu'il a adopté est par conséquent trop large. Au surplus, le silence de l'auteur, à l'égard des sectes dissidentes, s'explique aisément, puisque en ce qui concerne tout autre culte que le culte catholique, l'ancienne législation s'est presque toujours résumée dans le mot *prohibition.*

A l'égard des juifs, comme le porte textuellement un édit de la reine, mère de Louis XIII, en date du 23 avril 1615, les rois de France les ont toujours eus *en horreur*, et ce n'a été qu'en octobre 1787 qu'un édit du roi Louis XVI leur a accordé, en même temps qu'aux protestants, au point de vue de l'état civil et de l'exercice de leur culte, une partie des droits qui appartiennent naturellement à tous les hommes vivant en société. Jusqu'à cette date les juifs restaient toujours sous l'empire des législations antérieures qui les bannissaient de France sous peine de la vie et de confiscation de tous leurs biens. Défenses étaient faites sous les mêmes peines de la vie et de confiscation des biens à tous sujets du roi de France de les recevoir, assister ou même converser avec eux.

(1) La brochure de M. Nigon de Berty est extraite du *Nouveau Journal des Conseils de fabriques.*



A partir de la révocation de l'édit de Nantes, c'est-à-dire à dater de l'édit de Fontainebleau du mois d'octobre 1685, les protestants n'ont pas été traités avec une moindre rudesse. L'article premier de cet édit ordonne que tous les temples de ceux de la religion prétendue réformée seront immédiatement démolis. Comme conséquence de cet article premier, l'article 2 défend aux protestants de s'assembler, même à huis clos, dans une maison particulière, pour faire l'exercice de leur religion. Enfin, dans le but d'extirper, de vive force, l'hésésie, l'article 8 ordonne que les enfants qui naîtront de ceux de la religion prétendue réformée, seront dorénavant baptisés tous par les curés des paroisses. Injonction est faite aux pères et mères de les envoyer aux églises à cet effet-là, à peine de 500 livres d'amende et de plus grande peine s'il y échet. Les enfants doivent ensuite être élevés dans la religion catholique, apostolique et romaine.

Le 14 mai 1784, il intervient, sous le règne du roi Louis XV, une déclaration en dix-huit articles, dont la teneur est plus cruelle encore que celle de l'édit de révocation de l'édit de Nantes. Il n'entre pas dans notre plan d'analyser ici les diverses dispositions de cette déclaration, mais il est assez intéressant de constater en passant qu'on y voit établir, de la façon la plus nette, pour tous les sujets du roi, le principe si discuté de notre temps de l'obligation en matière d'instruction. On lit, en effet, à l'article 6 : « Enjoignons, à tous les pères, mères, tuteurs et autres personnes qui sont chargées de l'éducation des enfants, et nommément de ceux dont les pères ou les mères ont fait profession de la R. P. R., ou sont nés de parents religionnaires, de les envoyer aux écoles et aux catéchismes jusqu'à l'âge de 14 ans, même pour ceux qui sont au-dessus de cet âge jusqu'à celui de 20 ans, aux instructions qui se font les dimanches et les fêtes, si ce n'est que ce soient des personnes de telle condition qu'elles puissent et qu'elles *doivent* les faire instruire chez elles, ou les envoyer au collége, ou les mettre dans des monastères ou communautés religieuses. » L'enseignement que ce texte rend obligatoire est, qu'on le remarque bien, l'enseignement scolaire aussi bien que l'enseignement religieux. Ce précédent historique de l'instruction obligatoire nous a paru curieux à relever, d'autant mieux qu'à notre connaissance il n'a été fait état par personne jusqu'à présent de ce document sur une question qui est encore toute d'actualité.

Ensuite de l'insolente fiction qui avait supposé après la révocation de l'édit de Nantes qu'il n'y avait plus, de par le bon plaisir royal, que des catholiques en France, les protestants et les juifs se trouvaient sans état

civil. Le bien-intentionné Louis XVI le leur restitua à tous. La condamnation des violences religieuses de Louis XIV et de Louis XV se trouve dans son bienfaisant édit de novembre 1787, qui souleva à son apparition les remontrances des parlementaires arriérés. Louis XVI déclare qu'il est bien décidé à proscrire désormais avec la plus sévère attention toutes les voies de violence, *qui sont aussi contraires au principe de la raison et de l'humanité qu'au véritable esprit du christianisme.* Le roi reconnaît que *la justice et l'intérêt de son royaume* ne lui permettent pas d'exclure plus longtemps des droits de l'état civil ceux de ses sujets ou des étrangers domiciliés en France qui ne professent pas la religion catholique.

Aux termes de cet édit les sujets du roi qui professent une autre religion que la religion catholique, apostolique et romaine, doivent toujours rester en dehors de toutes les charges de judicature, des fonctions municipales érigées en titre d'office et de toutes les places qui donnent le droit d'enseignement public. Mais, outre la restitution de leur état civil, il leur est permis de jouir désormais de leurs biens comme les autres régnicoles, et d'exercer leurs commerces, arts, métiers et professions, sans que, sous prétexte de leur religion, ils puissent être troublés et inquiétés. — Ce n'est qu'en 1789 que l'on a rendu, dans leur intégrité, les droits civils et politiques aux religionnaires dissidents, par une application plus large du principe que Louis XVI a eu le mérite de consacrer, en disant, dans le préambule de l'édit de 1787, qu'il n'était pas *en son pouvoir* d'empêcher qu'il n'y eût différentes sectes dans ses États[1].

Ceci dit en forme d'appendice au sujet des cultes non catholiques, nous revenons plus exclusivement au travail de M. de Berty, qui nous paraît un guide très-sûr pour l'étude de ce qui se rattache à l'ancienne législation du culte catholique.

En commençant sa dissertation l'auteur fait remarquer l'importance qu'il y a, pour les matières ecclésiastiques comme pour les autres branches du droit en général, à se bien pénétrer de leurs précédents et de leur histoire. La plupart des lois actuellement en vigueur, étant calquées sur des textes anciens, il importe essentiellement de favoriser dans quelles circonstances politiques ces textes originaires ont jadis pris naissance. En second lieu, la législation actuelle des cultes, qu'on n'a jamais cher-

(1) L'intolérance religieuse, il faut le reconnaître, pour être juste, ne s'est pas manifestée seulement de la part des gouvernements catholiques. On sait assez notamment quelles ont été les rudesses de la loi anglaise vis-à-vis de ceux qui ne professaient pas la religion réformée, pour ne parler ici que d'un pays où la liberté civile a poussé ses premières et ses meilleures racines.



ché à codifier, se compose de lois, d'ordonnances et de décrets qui ont été rendus, depuis le commencement du siècle, sous les influences de gouvernements à tendances manifestement très-diverses. Or, outre que ces dispositions législatives offrent entre elles beaucoup de disparate, elles sont de plus très-incomplètes. Pour remédier aux imperfections inhérentes à l'extrême rapidité de leur rédaction et aux lacunes qu'elles renferment, il est d'une haute importance d'être à même de recourir aux précieux éclaircissements de l'ancienne jurisprudence.

Dans un exposé historique bref, mais lucide, M. de Berty explique comment le clergé, n'ayant à sa disposition à l'origine aucun moyen de contrainte dans l'ordre temporel, fut amené à recourir au bras séculier pour assurer l'exécution des sentences ecclésiastiques.

En reconnaissance de l'appui que le clergé trouva chez le premier roi chrétien, dès le VIe siècle, saint Remi appelait Clovis l'*évêque extérieur de ses États*. Ce titre a été constamment revendiqué par les rois de France jusqu'à la révolution de 1789. C'est ainsi que dans l'arrêt du Conseil concernant les actes de l'assemblée générale du clergé de France en date du 24 mai 1766, il est parlé du droit que donne au souverain sur les affaires ecclésiastiques la qualité d'évêque du dehors *et de vengeur des règles anciennes*.

Suivant l'ordre des temps, l'auteur s'occupe de l'état du droit ecclésiastique d'abord dans les capitulaires, puis dans les deux pragmatiques-sanctions, dont la première a été généralement attribuée à Louis IX et dont la seconde est l'œuvre de Charles VII.

A la grande satisfaction de la cour de Rome, la pragmatique-sanction est remplacée, à une époque contemporaine de l'avénement de la Réforme, par un concordat conclu le 16 août 1516, entre le pape Léon X et le roi François Ier. On peut dire, sans injustice, des deux signataires, qu'ils n'étaient ni l'un ni l'autre le modèle des papes et des rois. A l'instigation d'un chef taré de la justice, du chancelier Duprat, de déplorable mémoire, François Ier, dont la pragmatique-sanction gênait les allures complétement despotiques, usurpa audacieusement, conjointement avec Léon X des priviléges qui n'appartenaient qu'aux Églises chrétiennes. Le Concordat enleva l'élection des évêques au peuple et au clergé local, et la reconnaissance de ces pontifes, ou l'institution canonique, aux métropolitains. Ce fut, à notre sentiment, un coup funeste porté au droit catholique et aux libertés gallicanes. Quoi qu'il en soit de cette malencontreuse origine, le concordat a eu de la durée, puisque avant 1789, il gouvernait encore souverainement l'Église de France. Il y a plus,

comme le principe de l'élection ne pouvait aucunement convenir au premier consul, qui eut ultérieurement, comme il l'a écrit lui-même, la très-étrange idée de faire du pape une espèce de préfet de l'empire de première classe, à lui très-servilement soumis, le concordat de 1801, au commencement du XIXe siècle, a été appelé à reproduire et à renouveler les principales dispositions du concordat de l'inconséquent roi-chevalier, remontant au XVIe siècle.

Dans ces conditions, en faisant l'exposition de l'ancienne législation relative au culte catholique, M. de Berty a procédé avec une très-intelligente sagacité en prenant pour point de départ le concordat de 1516 à raison de la notoire importance de ses innovations et de son persistant maintien. C'est à cette grande charte du culte catholique qu'il a judicieusement rattaché toutes les lois postérieures jusqu'en 1789. L'analyse méthodique qu'il présente de tout cet ensemble de législation a été divisée par lui en six parties distinctes, savoir : 1° protection de la religion et de ses ministres, respect pour les églises; 2° juridiction ecclésiastique, appels comme d'abus; 3° droits et priviléges du clergé; 4° fabriques des cathédrales et des paroisses; 5° congrégations religieuses, établissements ecclésiastiques; 6° biens de ces établissements et des congrégations.

Le rapporteur arriverait à rendre son travail d'analyse aussi long que l'œuvre examinée, s'il suivait, avec l'annexe de ses réflexions personnelles, l'auteur de la brochure dans toutes ses divisions. Forcé de faire un choix, nous ne nous occuperons que de la deuxième et de la troisième sections, qui ont, du reste, entre elles une grande affinité, et qu'il était dès lors difficile de séparer.

L'histoire de la juridiction ecclésiastique, à laquelle se rattache la matière des appels comme d'abus, est très-intéressante à étudier. Sous l'ancienne monarchie, la juridiction ecclésiastique fut d'abord très-étendue, les lumières juridiques manquant presque absolument ailleurs. Jusqu'au XVIe siècle, elle statua exclusivement sur les affaires civiles et criminelles des clercs et sur les contestations entre les ecclésiastiques et les laïques; mais elle fut notablement restreinte par l'ordonnance de François Ier, du mois d'août 1539, qui défendit de citer dorénavant les laïques devant les juges d'église pour les causes purement personnelles et temporelles. Quant aux prêtres, ils continuèrent à être invariablement jugés, en première instance et sur appel, par des tribunaux ecclésiastiques institués sous le nom d'officialités. Les officialités du premier degré étaient les officialités *diocésaines;* celles du second degré s'appelaient officialités *métropolitaines;* enfin, il y avait au troisième degré les officialités *primor-*

diales. En vertu du privilége clérical, les prêtres avaient, dans tous les cas, la faculté de demander leur renvoi devant le juge d'église.

L'ordonnance d'août 1539 qui, comme nous l'avons dit, fut restrictive de la juridiction ecclésiastique, formula en même temps les premières dispositions législatives sur la matière, aujourd'hui encore délicate, des appels comme d'abus. On sait que l'appel comme d'abus est un mode de se pourvoir contre les jugements et autres actes émanés des ecclésiastiques, même de la cour de Rome, dans lesquels on prétend qu'il y a abus. Ce recours a lieu devant l'autorité séculière, et jusqu'en 1789, il s'exerçait devant les parlements par la voie de l'appel, nommé, pour le distinguer de l'appel simple, appel comme d'abus. Un ancien parlementaire, l'avocat général Servin, disait que s'il eût connu l'auteur de l'appel comme d'abus, il lui aurait fait ériger une statue. L'origine de l'appel comme d'abus est attribuée, mais sans preuves bien précises, à Pierre de Cugnières, avocat général sous Philippe de Valois, car, comme le remarque M. de Berty, bien que l'appel comme d'abus n'ait été réglementé législativement qu'en 1539, la pratique en était bien antérieure.

Le droit d'appel comme d'abus était réciproque, c'est-à-dire qu'il pouvait être exercé par les prêtres ou les laïques et par les juges d'église ou les magistrats de l'ordre judiciaire.

En droit commun, tout appel a généralement deux principaux effets, savoir : un effet *suspensif* et un effet *dévolutif*. L'appel est suspensif en ce sens qu'il arrête l'effet du jugement qu'il attaque; l'appel est de plus dévolutif en ce sens qu'il transmet à la juridiction compétente la connaissance de la cause. Or, en matière d'appel comme d'abus, il y avait ceci de particulier que l'appel perdait son caractère suspensif. Cela toutefois ne s'entendait que des appels interjetés par les particuliers, car il en était autrement de l'appel comme d'abus interjeté par le ministère public. En effet, le procureur général est censé n'interjeter appel comme d'abus que lorsque l'ordre public est troublé; dès lors, si son appel n'avait point eu immédiatement un effet suspensif, on aurait, selon l'expression de l'arrêtiste Denisart (1), accordé ainsi la provision au trouble, au lieu qu'elle est due à l'ordre et à la règle.

En dehors de l'appel comme d'abus, une exception avait été faite à la règle générale que le clergé n'était justiciable, au criminel comme au civil, que des officialités. Cette exception s'appliquait, en matière de grand criminel, à ce qu'on appelait les *cas privilégiés*. Le mot privilégié

(1) *Collection de décisions nouvelles*, v° *Appel comme d'abus*.

il importe qu'il n'y ait pas d'ambiguïté) s'entendait ici d'un simple retour au droit commun contre l'ecclésiastique. A partir de l'ordonnance de 1670 on était arrivé à tenir pour maxime générale que tout crime pouvant amener une peine afflictive et infamante, commis par un ecclésiastique, ne pouvait jamais passer pour un délit commun, et qu'il rentrait virtuellement dans les cas privilégiés, c'est-à-dire dans ceux dont le juge laïque reprenait de plein droit la connaissance, malgré la qualité cléricale de l'agent du délit. La raison s'en tirait de ce que les juges d'église ne pouvant condamner à des peines corporelles et afflictives, certains crimes commis par les ecclésiastiques, seraient restés ainsi presque complétement impunis. Il y avait toutefois alors, par suite de l'éventualité du concours de peines du droit commun et de peines ecclésiastiques, ce que l'on appelait le *mixtum forum*, c'est-à-dire une instruction faite en commun par le juge d'église et par le juge laïque. Le droit, dit *droit de doubles juges*, accordé aux ecclésiastiques accusés de crimes graves, était un privilége attaché à l'ordre clérical, qui se trouve confirmé dans plusieurs ordonnances des rois. Aussi, en pareil cas, il y avait toujours lieu, dans la pratique, à doubles juges pour l'information, lorsque l'ecclésiastique accusé le requérait, on même, en cas de silence de sa part, lorsqu'il était revendiqué par son promoteur,

Parmi les priviléges de l'ancien clergé, un des plus importants était la direction presque absolue de l'instruction élémentaire de l'enfance des deux sexes. Aux termes de l'article 25 d'un édit d'avril 1695, les régents, précepteurs, maîtres et maîtresses d'écoles des petits villages, devaient être approuvés par les curés des paroisses. En outre, les archevêques et évêques, ou leurs archidiacres, dans le cours de leurs visites, pouvaient interroger ces divers instituteurs, s'ils le jugeaient à propos, sur le cathéchisme et en mettre d'autres à leur place s'ils n'étaient pas satisfaits de leur doctrine ou de leurs mœurs. Ce droit de remplacement appartenait à ces divers ecclésiastiques, même en d'autres temps que celui de leurs visites, lorsque les instituteurs y donnaient lieu pour les mêmes causes.

Un autre droit important conféré au clergé était la *dresse* des actes de l'état civil, ou plutôt, comme le portait l'article 8 du titre vingtième de l'ordonnance d'avril 1667, celle des actes de baptême, mariage et sépulture. Ce n'est pas tout. Pour la réception des testaments ou autres dispositions à cause de mort, les curés avaient un droit de connivence avec les notaires. L'article 289 de la coutume de Paris permettait au curé de la paroisse du testateur et à son vicaire de recevoir les testaments avec

un notaire, et si les curés et vicaires n'étaient pas accompagnés d'un notaire, ils pouvaient recevoir seuls le testament, pourvu qu'il y ait trois témoins. Mais l'ordonnance d'août 1735, articles 25 et 33, a restreint cette faculté de recevoir les testaments aux curés et aux desservants seulement, dans les lieux où la coutume le leur permet, en appelant deux témoins au lieu de trois, nombre précédemment exigé par la coutume de Paris. Il est bien entendu que tout testament aurait été déclaré nul, si le curé qui l'avait reçu avait été constitué légataire.

Sous une dernière rubrique, intitulée : *Résumé comparatif des deux législations, ancienne et moderne, sur les cultes*, M. de Berty a présenté quelques considérations pleines d'intérêt et d'actualité. Nous nous bornerons à citer les plus pratiques. Avant la Révolution, l'autorité judiciaire avait mission, pour procéder aux enquêtes sur les demandes de créer un établissement ecclésiastique, ou une congrégation religieuse, d'acquérir des biens au nom des établissements légalement reconnus, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, et pour enregistrer ensuite les lettres patentes d'admission royale. C'était encore l'autorité judiciaire qui statuait, comme il a été dit précédemment, sur les appels comme d'abus, qui annulait les actes illicites et qui prononçait les peines édictées, soit contre les établissement non autorisés, soit contre les officiers publics. Aujourd'hui, la plupart des affaires de cette nature vont au Conseil d'État, qui seul aussi a juridiction pour connaître des appels comme d'abus.

M. de Berty constate, avec raison, une supériorité, sous un certain point de vue, des lois ecclésiastiques anciennes sur les lois ecclésiastiques modernes. Sous l'ancien régime, presque toutes les lois civiles ecclésiastiques contenaient une sanction pénale. Au contraire, dans les principales lois ecclésiastiques rendues en France depuis le concordat de 1801, aucune pénalité n'a été portée contre les contrevenants. Cette absence de pénalité rend notamment à peu près illusoire l'exercice de l'appel comme d'abus.

Il convient de nous arrêter ici, car nous nous apercevons que nous avons fait presque un gros compte rendu à propos d'une petite brochure ; mais M. de Berty, qui sait tant de choses sur ces matières, pouvait s'exprimer avec une sobriété de termes que n'aurait pas su employer une plume moins compétente.

Eug. Paringault,
membre de la 3e classe.



RAPPORT

SUR LE DISCOURS PRONONCÉ PAR M. L'AVOCAT GÉNÉRAL CAMOIN DE VENCE à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Poitiers.

Messieurs :

Plusieurs d'entre vous n'ont pas perdu le souvenir de la parole brillante de notre collègue M. Camoin de Vence. Son étude sur l'avocat général Bignon a marqué parmi les travaux publiés par l'*Investigateur*. Aujourd'hui, M. Camoin de Vence offre à l'Institut historique une brochure qui contient le discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de Poitiers.

Le sujet choisi par notre collègue pourrait fournir la matière de tout un livre, il est résumé dans ce titre :

Des institutions démocratiques et des mœurs contemporaines.

Lorsque vous avez bien voulu, Messieurs, me confier l'attrayante mission de vous parler de ce discours, quelques-uns de nos collègues, inspirés par une prudence tout à fait légitime, ont redouté de voir notre journal mettre le pied, à la suite de l'éloquent magistrat, sur un domaine dont l'accès nous est interdit.

Je m'empresse de vous rassurer; nous pouvons, sans parler politique ou économie sociale, vous donner un aperçu du discours de M. Camoin de Vence. Non pas que notre collègue hésite à entrer franchement et résolûment dans l'examen des idées qui se rattachent à son sujet, mais parce que, dans ces idées mêmes, se trouve le côté philosophique et moral qu'il nous suffira de dégager pour vous mettre en communication avec l'orateur sans encourir pour cela aucun reproche d'illégalité. D'ailleurs, Messieurs, nous est-il aussi interdit qu'on semblerait le croire à première vue de mentionner les publications qui intéressent les sciences politiques et l'économie sociale? Incontestablement, formuler des opinions, préconiser des doctrines, émettre des vœux de réforme, ce serait faire invasion dans le domaine de la publicité dûment timbrée et cautionnée. Mais serait-il exact de dire que l'Institut historique doit fermer les yeux et se boucher les oreilles au seul nom d'économie politique, alors qu'une de ses classes, la IIIe, est intitulée : *Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*

La réponse s'impose d'elle-même. Cette interdiction ne peut exister ; mais à la condition que la science ne sera envisagée qu'au point de vue

purement historique. Certes il n'entrera dans l'esprit de personne de nous refuser la convenance de faire l'histoire des théories des Adam Smith, des Ricardo, des Quesnay, des Turgot et de tant d'autres princes de l'économie politique.

Lorsque nous donnons le compte rendu des rapports de M. le garde des sceaux snr l'administration de la justice, et que nous constatons sur le tarif de la criminalité l'influence de telle ou telle mesure législative, ne faisons-nous pas indirectement un peu d'économie sociale ? Permettez-nous de croire qu'en matière de presse, comme en toute autre, le tact, la mesure, le bon et sage esprit, la convenance des mœurs littéraires, et je veux par là dire des bonnes habitudes d'urbanité et de politesse dont on ne doit pas plus se départir dans la vie publique que privée, devraient, si elles étaient pratiquées, rendre inutiles les mesures préventives, sous l'empire de la législation même la plus rigoureuse. C'est peut-être là une illusion; mais il me semble que tout auteur qui, sincèrement, ne recherche que des éléments d'information et d'instruction sans poursuivre, sous des formes plus ou moins habilement déguisées, la satisfaction d'un parti pris, pourrait toujours dire avec conviction et fermeté ce qu'il importe réellement à la science et au public de connaître.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, en ce qui nous concerne, nous ne devons pas bannir de notre ordre du jour, et sur leur titre seul, des travaux qui annoncent devoir s'occuper d'économie politique. Le vote, qui consacre le renvoi à la publication dans le journal, décidera de l'opportunité de l'insertion et de la nécessité des retranchements qui pourraient être opérés.

Ces réserves faites, j'aborde l'analyse du discours de M. Camoin de Vence.

Au point de vue historique, M. l'avocat général, en homme qui observe la société et se trouve conduit, par la nature même de ses fonctions, à la bien comprendre, affirme le mouvement ascendant et irrésistible de la démocratie contemporaine.

C'est encore par l'observation que notre collègue est amené à conclure que l'histoire ne connaît pas de mouvements politiques qui, nettement formulés, aient été arrêtés dans leur expansion. L'œuvre de l'homme d'État est de les conduire, de les diriger pour ne pas les laisser se transformer en débordements. Or le canal qui doit endiguer les ondes profondes de la démocratie, tantôt paisibles, tantôt tumultueuses, c'est, selon M. Camoin de Vence, le grand lit creusé par L'ÉGALITÉ, non pas

égalité à la manière des théoriciens qui proclament la nécessité d'un niveau commun, mais plutôt *la possibilité* de l'égalité abaissant les barrières et facilitant la route aux hommes de travail, de bonne volonté et d'honneur. Permettre l'acquisition d'une solide moralité, d'une instruction nécessaire, d'une aisance relative, qui mette le travailleur de l'esprit ou des mains à l'abri des risques d'une indigence meurtrière pour son intelligence ou ses forces physiques, voilà les objets principaux que notre collègue étudie dans divers paragraphes dont la lecture laisse de durables souvenirs. Certes, si nous suivions M. Camoin de Vence dans l'examen des *voies et moyens*, nous pourrions être prévenus de faire de l'économie politique ou sociale ; mais en nous bornant, Messieurs, à vous faire savoir que M. l'avocat général a dit, et fort bien dit, d'excellentes choses à propos des INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES, nous pensons et nous espérons n'avoir fait que de l'histoire.

G. JORET-DESCLOSIÈRES.
Membre de la 3e classe.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Le 28 novembre 1868, M. Jubinal a tenu dans le grand salon de l'hôtel de ville, à Tarbes, la séance solennelle de la Société académique des Hautes-Pyrénées. Voici l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de cette séance, à laquelle assistaient Mgr l'évêque de Tarbes, M. le préfet du département, M. l'inspecteur d'Académie et autres notabilités :

« Messieurs,

» C'est aujourd'hui, pour la onzième fois, depuis sa fondation, que la *Société académique des Hautes-Pyrénées* tient dans votre ville, ou ailleurs, ses assises annuelles.

» Jamais nous ne les avons ouvertes avec plus de confiance dans le présent et dans l'avenir ; — dans le présent, car les travaux dont vous allez entendre la lecture, nous sont un sûr garant de la réussite complète des idées que notre Société s'est donné mission de propager ; — dans l'avenir, parce que vous trouverez consigné dans vos travaux tout ce qu'on peut raisonnablement désirer de libéralisme et de progrès dans les idées, au triple point de vue moral, scientifique et littéraire.

» Qu'est-ce donc, en effet, que la Société académique des Hautes-Pyrénées ? — Ainsi que l'ont déjà dit, en d'autres occasions, deux de nos membres, M. le pasteur Frossard et M. l'abbé Cieutat, dans des dis-



cours lus à nos séances publiques, c'est un instrument de perfectionnement moral, une sorte d'*aratrum* de l'intelligence, destiné à tracer un ingénieux sillon à travers les landes éternelles de l'ignorance. Fertiliser, en la retournant et en la vivifiant, cette terre maudite qui rappelle les paysages de pierre de l'Ecriture, ces *ossa sepulchri*, dont parle Bossuet et après lui M. de Chateaubriand, voilà son rôle.

» Cependant, Messieurs, elle en a un autre aussi; car, à mon sens, toute réunion jouit d'une force spéciale. Son résultat est de soulever, sinon le monde, du moins un grand nombre de questions, d'en trier le bon grain pour le faire fleurir, et d'en écarter l'ivraie, de rapprocher les mains qui s'écartent, et d'unir par des liens étroits les idées qui se cherchent. C'est en obtenant ce résultat, sur plus d'un point, que la Société académique des Hautes-Pyrénées a conquis sa place au soleil, à côté des Sociétés provinciales, ses aînées, dont le ministre de l'instruction publique se préoccupe aujourd'hui avec raison, et qu'il veut relier entre elles par un lien commun, celui de l'unité dans le travail et de la solidarité dans les recherches.

» En effet, Messieurs, un document récent qui a paru sous la forme de rapport adressé à S. M. l'Empereur, et qui est signé du ministre à qui est échue l'heureuse fortune de présider depuis longtemps déjà aux destinées intellectuelles de la France, nous apprend que le sort des deux cent quarante-quatre sociétés savantes, répandues sur la surface de notre pays, préoccupe, non-seulement le ministre, mais encore le souverain qui nous gouverne.

» Malheureusement jusqu'ici, ces sociétés sont, pour ainsi dire, sans aucune relation entre elles. Elle vont où leur instinct local les conduit, ne visant à aucun objectif déterminé. La plupart s'occupent d'archéologie ; elles veulent presque toutes sauvegarder ce qui reste du passé, ramasser et mettre à l'abri les épaves du grand naufrage social qu'ont fait subir à nos monuments le temps d'abord (*tempus edax*), comme dit le poëte, puis nos tourmentes révolutionnaires.

» Dans le but de les rallier à un centre d'études commun qui leur permettrait d'éclairer d'un flambeau plus sûr les ténèbres d'autrefois et de marcher pour l'avenir à de nouvelles conquêtes, de quoi s'agit-il? Il s'agit de faire converger leurs efforts, de les combiner, de les souder, pour ainsi dire, et de donner une impulsion définitive à la grande œuvre si éminemment nationale, qui consiste à édifier enfin d'une manière positive et sur laquelle il n'y ait pas à revenir, l'*histoire générale de la France*; c'est-à-dire le passé de la nation qui, après Rome et la Grèce, a

joué très-certainement dans le monde, depuis son premier pas jusqu'à ce jour, par son génie dans les arts, par son inspiration littéraire, par sa politique et par ses armes, le rôle le plus considérable et le plus brillant.

» Dans cet objet, le gouvernement de l'Empereur, qui veut le bien partout et toujours, se propose de fonder dans chacune de nos circonscriptions académiques un prix annuel de *mille francs*, destiné au mémoire ou à l'ouvrage le plus remarquable qui serait produit dans chacune d'elles, sur quelque point d'histoire, de science ou d'archéologie locale.

» Remercions donc les pouvoirs publics d'étendre leur attention jusqu'à des corporations dont ils furent si longtemps à ne point se préoccuper; car là est peut-être le signal de quelque immense progrès, de quelque grande découverte historique, qui changera, sur plus d'un point, la surface de notre histoire politique et sociale.

» Quant à moi, Messieurs, je serai toujours heureux d'être votre chef dans la propagande sacrée du beau et du bon, que vous exercez depuis déjà si longtemps. Je suis de ceux qui pensent qu'on ne saurait aller trop loin dans le bien, et je vous avoue que je sens mon front rougir de honte, quand je songe que, au moment où nous voyons réunis ici, autour de nous, les plus éminents personnages de notre cité, les représentants du pouvoir, ceux de la religion, de l'université, de la magistrature, il y a, si le document auquel j'emprunte ces faits est exact, plus de neuf millions de Français qui ne savent pas lire, et que treize millions ne savent pas écrire. Autrement dit, Messieurs, sur douze de nos compatriotes, il y en a cinq qui ignorent la lecture et quatre qui ignorent l'écriture. Je ne parle pas des dames; mais la proportion est à peu près la même; seulement elle se renverse : sur douze Françaises, s'il n'y en a que quatre qui ne sachent pas lire, on en trouve six qui ne savent pas écrire. Je n'hésite pas à l'affirmer, Messieurs, si cela est vrai, cela est honteux pour notre pays, pour l'Europe elle-même dont nous sommes regardés comme la nation la plus civilisée.

» Quoi! Messieurs! dix-huit cents ans après la venue du Christ, dix-huit siècles après l'apparition de la divine lumière qui, du haut du Golgotha, a éclairé le monde et renversé les idoles, il y aurait, quelque part, dans une seule nation, treize millions d'âmes qui ne savent pas traduire leurs pensées, et neuf millions d'hommes incapables de s'assimiler celles des autres, en s'y associant par la lecture! Cela est incroyable, cela semble impossible.

» En tout cas, supprimons cette lèpre et continuons la guerre à

l'ignorance, cette guerre si bien commencée, sur toute la surface du pays, par nos cours d'adultes, par ces conférences auxquelles vous avez pris, l'an dernier, une part si active. Fondons des bibliothèques scolaires, des bibliothèques communales. Renouvelons, plus considérable encore, si c'est possible, ce budget volontaire de plusieurs millions que nous avons créé au profit de l'instruction populaire; et n'oublions pas que, l'année dernière, à la grande Exposition universelle, un jury emprunté à toutes les nations, c'est-à-dire composé presque exclusivement d'étrangers, salua d'applaudissements unanimes le dévouement de nos quarante mille instituteurs et institutrices, en voyant le résultat des cours du soir.

» Ne laissons donc pas ralentir notre zèle; montrons que nous sommes résolus et persévérants. Extirpons l'ignorance, et débarrassons-en le sol français. Rappelons-nous surtout ce mot heureux de M. le ministre de l'instruction publique : « Chaque école qui s'ouvre, c'est une prison qui se ferme. »

» Pour mon compte, Messieurs, dans ce poste d'honneur, le plus beau de tous à mes yeux, où m'ont élevé vos libres suffrages, et où votre estime et votre sympathie me maintiendront, j'en ai l'espérance, vous me trouverez toujours à votre tête, lorsqu'il s'agira des grands intérêts de la nation et de ceux de l'humanité. Parmi ces intérêts, je place en premier lieu l'instruction primaire gratuite et, par contre, obligatoire, le respect des lois et le maintien de ces pouvoirs augustes et séculaires, véritable rempart de l'ordre social, d'autant plus vénérables à mes yeux, qu'ils sont matériellement plus faibles.

» Ceux-là, je les soutiendrai toujours; et pour leur défense, comme pour celle de la liberté de mon pays, cherchant uniquement mes inspirations dans ma conscience, je ne reculerai jamais. »

Des témoignages unanimes de sympathie ont accueilli le discours de M. Jubinal. La parole a été donnée ensuite au secrétaire général de la Société, lequel a lu le rapport sur les nombreuses médailles qui allaient être décernées.

» Quant aux deux médailles accordées par M. Jubinal, la Société les a décernées, l'une aux Frères de la doctrine chrétienne, de Bagnères, pour les beaux et grands dessins exécutés par leurs soins et envoyés par eux, au nom de leurs élèves, à la grande Exposition, ainsi qu'à celle du ministère de l'instruction publique; l'autre à la Société nouvelle des *Chanteurs Montagnards de Bigorre,* qui se propose de marcher sur les traces de son illustre et ancien créateur M. Roland.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1868

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 9 décembre à neuf heures du soir. M. Barbier, président de la 2e classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

L'administrateur a reçu la correspondance suivante :

M. Henry, secrétaire général de l'Institution Smithsonienne de Washington (États-Unis d'Amérique) accuse réception de l'*Investigateur*, jusqu'aux livraisons 396, 397, 398, 399, 400, 401. Il fait l'envoi à l'Institut historique de deux ouvrages intitulés, le 1er *Annual report of the Smithsonian Institution*, for 1866, in-8° relié. Le second porte le titre de *Smithsonian contributions to knowledge*, vol. grand in-4°, contenant les observations géologiques dans le Mongol, en Chine et dans le Japon.

Treshwater Drift of the United States.

Les investigations de l'orbite de Neptune.

Les observations physiques dans la mer du Pôle Arctique.

Les observations météorologiques de Marietta (Ohio), etc.

Notre honoré collègue, M. Morel, annonce à M. Renzi la prochaine présentation de plusieurs candidats à l'Institut historique.

Notre honoré collègue et doyen des Membres de l'Institut historique, M. Alix, adresse à M. Renzi un projet d'ouvrage littéraire et artistique, pour être soumis à l'appréciation de l'Assemblée générale, ayant pour titre : *le Nouveau Panthéon français des hommes illustres.* M. Alix offre en même temps sa photographie, pour être placée dans l'*Album* de la Société.

MM. Sutter et Multzer remercient l'Institut historique de les avoir reçus membres résidants de la 4e classe.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. le Président nomme une commission pour examiner le projet de M. Alix sur *le Nouveau Panthéon français des hommes illustres,* qui vient d'être communiqué à l'Assemblée; cette commission se compose de MM. Cénac-Moncaut, Joret-Desclosières et Renzi.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même



présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe ; elle vote des remercîments aux donateurs. M. de Berty offre à la classe son ouvrage intitulé *Étude sur l'ancienne législation des Cultes*. M. Paringault est nommé rapporteur.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. J. Desclosières, pour lire la suite de ses notes historiques. Elles sont renvoyées au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1868

⁂ La séance est ouverte le 30 décembre à neuf heures du soir. M. de Montaigu, vice-président de la première classe, occupe le fauteuil; M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'Assemblée la correspondance suivante :

— Notre honorable collègue, M. Morel de Saint-Gaudens, présente avec M. Renzi un candidat pour être membre libre de la 4e classe. C'est M. *Antoine* GANTIER, archéologue, membre de plusieurs sociétés savantes. M. le Président nomme une commission pour examiner les titres du candidat. Elle se compose de MM. Breton, Rossignol et Jumelin, rapporteur.

— Notre honorable collègue, M. de Saint-Julien, adresse à l'Institut historique un mémoire ayant pour titre : *Sur les deux derniers règnes en Russie, Nicolas Ier et Alexandre II.*

— M. Blanchard remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre résidant de la 4e classe.

— M. Parrot, notre honoré collègue d'Angers, remercie M. le président de la lettre honorifique qu'il lui a adressée au nom de l'Institut historique au lieu et place de la médaille, pour son mémoire sur le chancelier de France, Guillaume Poyet.

— M. Simonin, secrétaire perpétuel de l'Académie Stanislas, envoie à l'Institut historique un exemplaire des Mémoires de cette savante Compagnie.

— M. Eduard Bademann, secrétaire de la Société historique de la Basse-Saxe, à Hanovre, envoie également à l'Institut historique les travaux de cette docte Société.



— M. Hahn, qui a donné à regret sa démission de membre correspondant, prie l'Institut historique de lui accorder la faveur de garder son diplôme qu'il possède depuis vingt ans, pendant lesquels il a rempli ses devoirs envers la Société, et pris part aux travaux de ses savants collègues. (Conformément aux précédentes décisions, cette faveur est accordée à M. Hahn.)

Un nouveau rapporteur, M. Clovis Michaux, est nommé pour rendre compte de l'ouvrage de notre honoré collègue, M. Nicolas, intitulé : *Quatrains de Khèyam.*

M. Breton, président, occupe le fauteuil. On procède au renouvellement des bureaux des classes et de l'Assemblée générale pour l'année 1869. Le résultat du scrutin pour le grand bureau donne les noms suivants : MM. Cénac-Moncaut, président, de Saint-Albin, vice-président, Barbier, vice-président adjoint; Desclosières, secrétaire général, Gauthier-la-Chapelle, secrétaire général adjoint.

LE GRAND BUREAU se compose, pour l'année 1869, de MM. le comte Reinhard, de Pongerville, de l'Académie française, Patin, de l'Académie française, présidents honoraires; de Cénac-Moncaut, président; de Saint-Albin, vice-président; Barbier, vice-président adjoint; Renzi, administrateur; Desclosières, secrétaire général; Gauthier-la-Chapelle, secrétaire général adjoint.

Les bureaux des classes sont composés de la manière suivante :

1re CLASSE. MM. de Montaigu, président; de Bellecombe, vice-président; Depoisier, vice-président adjoint; Folliet, secrétaire, et Minoret, secrétaire adjoint.

2e CLASSE. MM. Michaux (Clovis), président; Bonnet-Belair, vice-président; de Saint-Julien, vice-président adjoint; J. Denis, secrétaire; Durantin, secrétaire adjoint.

3e CLASSE. MM. Paringault, président; de Berty, vice-président; Muray, vice-président adjoint; Vavasseur, secrétaire; de Champeaux, vice-président adjoint.

4e CLASSE. MM. Breton, président; Rossignol, vice-président; Cogniet, vice-président adjoint; Marcellin, secrétaire; Jumelin, secrétaire adjoint.

L'ordre du jour appelle M. Paringault à la tribune pour donner lecture de son rapport relatif à une étude de M. de Berty sur l'*Histoire de la législation des Cultes*. Ce rapport intéressant est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures; la séance est levée. RENZI.



CHRONIQUE.

Abolition du droit de tierçage en Anjou, par M. Armand PARROT. (Angers, in-8°, 1868.)

Dans le cours du moyen âge, le droit de *tierçage* ou de *sépulture* avait été substitué par les curés à la dîme verte qu'ils prélevaient sur tous les fruits et légumes, et dont la perception était onéreuse pour eux. Probablement cet usage, dit Pocquet de Livonnière, n'eut lieu d'abord que dans les paroisses rurales; mais un abus introduit au nom de la religion pénètre promptement partout, et sans doute il ne tarda pas à passer des campagnes dans les villes. Le jour du décès du père ou de la mère de famille, le curé accompagné de ses agents venait faire un inventaire de tout ce qu'il y avait dans la maison, la boutique ou l'atelier, et immédiatement ils en enlevaient le tiers, ou s'établissaient dans la maison pour la garde. « On sait que ce droit de tierçage ou de sépulture, ajoute M. Parrot, n'était pas la seule vexation que le clergé faisait à la famille de ceux qui, en mourant, ne léguaient par leur testament une partie de leur fortune aux prêtres, ou refusaient de se confesser. » Cependant plusieurs conciles, notamment celui tenu à Latran en 1179, défendaient « comme un abus horrible » de rien exiger pour les sépultures et pour les sacrements, et traitaient de simoniaques les prêtres qui prenaient quelques droits en alléguant la longue coutume; ce qui ne rend l'abus que plus criminel, porte le 7e canon du concile de Latran.

M. Parrot raconte, dans cette brochure, la touchante légende des enfants de Raoul Hamelin, dépouillés par cet abus odieux. Leur cause, qui était celle de la justice et de l'humanité, fut prise en main par un grand magistrat, Thibault Levrault, juge ordinaire d'Anjou pour le roi Charles VI. Après six années de luttes contre le clergé, ce courageux magistrat obtint du Parlement de Paris, le 23 août 1402, un arrêt qui abolit pour toujours le *droit de tierçage* en Anjou. A. F.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE VIIIe TOME DE LA IVe SÉRIE.

Livraisons 398 à 409. — Janvier à décembre 1868.

MÉMOIRES



POÉSIE

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

Séance publique

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

CORRESPONDANCE

PROCÈS-VERBAUX

NÉCROLOGIE

CHRONIQUE

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imp. L. TOINON et Cie, à Saint-Germain.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833 ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.
47, rue Bonaparte.

LISTE
DES MEMBRES RÉSIDANTS ET CORRESPONDANTS
POUR L'ANNÉE 1868

MEMBRES PROTECTEURS

S. M. NAPOLÉON III, EMPEREUR DES FRANÇAIS, PREMIER PROTECTEUR.

S. M. DOM PEDRO II, EMPEREUR DU BRÉSIL.
S. M. ABD-UL-AZIZ, EMPEREUR DE TURQUIE.
S. M. VICTOR-EMMANUEL, ROI D'ITALIE.

GRAND BUREAU

PRÉSIDENTS HONORAIRES

M. le comte REINHARD, C. ❋ G. C. ✠, ministre plénipotentiaire, président honoraire.
M. DE PONGERVILLE, C, ❋ ✠, de l'Académie française, président honoraire.
M. PATIN ❋, de l'Académie française, président honoraire.

MM.
BRETON (Ernest), ❋, ✠, président.
CÉNAC-MONCAUT, ❋, vice-président.
DE SAINT-ALBIN, ❋, vice-président adjoint.

MM.
JUBINAL (Achille), O. ❋ C. ✠, secrétaire général.
RENZI (Ange), administrateur.
GAUTHIER LA CHAPELLE, secrétaire adjoint.

ALIX ❋, doyen d'âge.

PREMIÈRE CLASSE.
(*Histoire générale et Histoire de France.*)

Bureau.

MM.
DE BELLECOMBE, président.
DE MONTAIGU, vice-président.
CALFA, vice-président adjoint.

MM.
FOLLIET (André), secrétaire.
MINORET, secrétaire adjoint.

Membres résidants.

S. M. I. NAPOLÉON III, empereur des Français.

MM.

AGNEL (Émile), avocat à la Cour impériale de Paris.

AÏVAZOWSKI (le P.), archevêque des Arméniens en Russie, rédacteur du journal la *Colombe du Massis, messager de l'Arménie.*

ALBERDI (J.-B.), publiciste, anc. ministre plénipotentiaire de la confédération Argentine à Paris.

BELLECOMBE (André-Ursule CASSE de), homme de lettres à Choisy-le-Roi (Seine).

CALFA (le P. Ambroise-Nar-Bey) ✠, fondateur-direct. du Collége national arménien à Paris.

MM.

CALVET-ROGNIAT ✠, député au Corps législatif.

CALVO (Carlos), chargé d'affaires de la république du Paraguay en France.

CÉNAC-MONCAUT, ❋ ✠, membre du conseil général du Gers, de la Société des gens de lettres et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

DARRAS (l'abbé), ancien professeur au séminaire de Troyes, chanoine honoraire d'Ajaccio, à Paris.

DE LESSEPS (F.), O. ❋, ancien ministre plénipotentiaire.

DE MONTAIGU (le vicomte Charles), homme de lettres.

MM.

DEPOISIER ✠, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, professeur, homme de lettres, membre des Académies de Dijon et de Savoie et de la Société des sciences et arts de Mâcon.

FOLLIET (André), avocat à la Cour impér. de Paris.

GOYETCHE (Léonce), ✻, homme de lettres, directeur général de la Compagnie transatlantique.

LEVI (Alvarès) ✻, professeur à Paris.

MALVES-PONS (Charles) ✠, homme de lettres, avocat au barreau de Carcassonne, conseiller de la préfecture de la Haute-Savoie, à Annecy.

MICHELET (Jules), ✻, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, ancien professeur au collége de France.

MINORET (Eugène), homme de lettres, avocat la Cour impériale de Paris.

ORSE (l'abbé), vicaire à Plaisance.

POUJOULAT, homme de lettres, ancien représentant du peuple.

PRIMARD (Edouard), homme de lettres, ancien officier d'état-major.

REINHARD (Charles-Frédéric-Albert, le comte), C. ✻ G. C. ✠, ancien ministre plénipotentiaire de France.

RENZI (Ange), professeur, homme de lettres.

TANC (Joseph-Xavier), homme de lettres, avocat à la Cour impériale de Paris.

TAYLOR (le baron I. J. J.), ✻ ✠, membre de l'Académie des beaux-arts (Institut).

Membres correspondants des départements.

MM.

BERRY (Victor-Hippolyte), conseiller à la Cour impériale de Bourges, archéologue numismate, secrétaire de la Société d'agriculture, membre de la commission historique du Cher, des Sociétés archéologiques de Tours, d'Orléans, de Nevers et de la Société française pour la conservation de monuments à Bourges (Cher).

CZAJESKI (Cyprien-François-Napoléon), de Grotawszezyzna (Pologne), docteur en médecine, membre de la Société chirurgicale d'émulation médico-chirurgicale de Montpellier, du comité central de l'association médicale du Loiret, méd. cant. de la circonscript. de Fleury-aux-Choux (Loiret), aux Aydes, près Orléans (Loiret).

DE LACROIX (Pierre-Paul) homme de lettres, membre de la Société archéologique de la Charente, à Cognac (Charente).

DU SEIN (A.), ✻ professeur à l'École navale impériale de Brest (Finistère).

DESPINE (Alphonse), ✠, homme de lettres, avocat et docteur en droit, membre de la Société florimontane d'Annecy, memb. corresp. de l'Acad. imp. de Savoie, à Chambéry, de la Société impér. des antiquaires de France, à Annecy (Haute-Savoie).

FLEURY (Paul-François-Édouard-Amand, marquis de), ✻, h. de let., préfet des Vosges à Epinal.

LEMALE (Alexis-Guislain), membre correspondant de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, membre associé de l'Académie des sciences de Caen, au Havre (Seine-Inférieure).

HAHN (Alexandre), homme de lettres, membre des Sociétés pour l'instruction élémentaire, et Philotechnique, sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise, à Luzarches (Seine-et-Oise).

HALLEZ (le comte Théophile), juge au tribunal civil, à Digne (Basses-Alpes)

LOUISE (Théophile), professeur d'histoire, membre de plusieurs sociétés savantes, secrétaire de la section d'histoire et de littérature de la Société impériale de Valenciennes, à Château-Thierry (Aisne).

LUCY (Hugues-Fitz-Gérald-Armand), ancien receveur particulier à La Châtre (Indre).

MÉTHIVIER (l'abbé Jos.), memb. de la Soc. Asiat. de Paris, curé-doyen à Olivet (Loiret).

NETTANCOURT (le marquis Constantin de), au château de Moustoirlan, en Marquirac, près de Napoléonville (Morbihan).

PY (Edmond), professeur d'histoire à l'école de Sorèze, à Sorèze (Tarn).

Membres correspondants de l'Étranger.

S. M. VICTOR-EMMANUEL, roi d'Italie, à Florence.

MM.

BORGNANA (l'abbé Charles), prélat de la cour du Pape, docteur en théologie, en droit civil et canonique, secrétaire de la Cong. de la S. V. chanoine de St-Jean-de-Latran, *Pastore Arcadico*, memb. de l'Ac. *Gioenia* (de Catane), à Rome.

BRIZI (le colonel Oreste), ✠, chevalier de plusieurs ordres, président de l'Académie Pitiglianese, vice-président hon. de la Société universelle d'encouragement de Londres, député de la Bibliothèque royale d'Athènes, conseiller et inspecteur militaire de la République de Saint-Marin, à Arezzo. (R. d'Italie.)

CAGNOLA (Jean) ✠, ancien député au Parlement italien, à Milan. (R. d'Italie.)

CANTU (Cesare), ✠, homme de lettres, auteur de l'Histoire Universelle, publiée en italien, en français et en espagnol, ancien député au Parlement italien, à Milan. (Royaume d'Italie.)

COPPI (A.), homme de lettres, auteur des Annales d'Italie, faisant suite à celles de Muratori, membre de l'Académie pontificale tibérine, à Rome.

DELUCA (Joseph), homme de lettres, professeur d'histoire et de géograp. à l'Université de Naples. (Royaume d'Italie).

DENTONI LITTA (Joseph-Vincent), ✠, *cameriere di spada e cappa* de S. S., membre de plusieurs Académies, a Parme. (Royaume d'Italie.)

FERNANDES DE PEINHEIRO (le chanoine), homme de lettres, membre de l'Institut historico-géographique du Brésil, à Rio de Janeiro (Brésil).

FORBES-SKEENE, à Édimbourg (Ecosse).

GRECO (Louis-Marie), secrétaire perpétuel de l'Académie Cosentine, Cosenza. (Royaume d'Italie.)

MM.
GERLIN, le chevalier (Jean) ✠, ancien député, ancien secrétaire de Manin, président de la République de Venise, à Venise (royaume d'Italie).
MAHON DE MONAGHAN (Eugène) ✻, ✠, chevalier des ordres de Saint-Sylvestre, de la Couronne de Chêne des Pays-Bas, membre des académies de Bordeaux, de Metz, de Reims, et de la Société royale d'archéologie du grand-duché de Luxembourg, homme de lettres, consul de France, à Eich (grand-duché de Luxembourg).
MASSERANO (Giovani), homme de lettres à Biella (royaume d'Italie).
MELZI D'ERIL (le comte Jean), ✠, homme de lettres à Milan (royaume d'Italie).
PONTINI DE QUERO (Joseph de), ✠, homme de lettres, à Rome.

MM.
RAFFAELLI (le marquis Philippe), secrétaire de l'académie de Cingoli, membre de l'Académie des quirites de Rome, membre de la députation sur l'Étude de l'histoire nationale à Cingoli (royaume d'Italie).
RANGHIASCI-BRANCALEONI (le marquis François), ✠, antiquaire, possesseur d'un musée numismatique et d'une galerie de tableaux à Rome, à Gubbio (royaume d'Italie).
TOLA (le chevalier Dom Pascal) ✠, conseiller à la Cour royale d'appel, à Gênes (roy. d'Italie).
VANDEER-MAELEN (Ph.), ✠, fondateur et directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles (Belgique).
VENTIMILLE, comte et marquis de Geraci, prince de Castelbono, Palerme (royaume d'Italie).

DEUXIÈME CLASSE.

(*Histoire des Langues et des Littératures.*)

Bureau.

MM.
BARBIER, ✻ ✠, président.
ALIX ✻, vice-président.
BONNET-BELAIR, vice-président adjoint.

MM.
DÉRISOUD, secrétaire.
DENIS, ✻ ✠, secrétaire adjoint.

Membres résidants.

MM.
ALIX, ✻, ancien chef de bureau au Ministère de l'instruction publique.
BARBIER (Jules), ✻ ✠, conseiller à la Cour de cassation de Paris.
BERTHIER (Ferdinand), ✻, doyen des professeurs à l'Institut impérial des Sourds-Muets, à Paris.
BONNET-BELAIR (Jean-Jacques), ✻ homme de lettres, ancien conseiller à la cour impériale de la Martinique, juge honoraire au tribunal civil de Nantes, membre de la Société philotechnique et de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.
DE BÉRANGER (l'abbé Casimir-Alexandre-Henri), curé de Noisy-le-Sec (Seine).
DENIS (Ferdinand), ✻ ✠, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
D'EPAGNY (F.-V.), ✻, homme de lettres.
DÉRISOUD (Charles-Joseph), avocat à la cour imp.
DE SAINT-JULIEN (Charles), ✠, homme de lettres, conseiller de cour de S. M. l'Empereur de Russie, membre correspondant de l'Université impériale de Saint-Pétersbourg.
DESCHAMPS (Emile), ✻, homme de lettres.

MM.
DURANTIN (Anne-Adrien-Armand), avocat à la cour impériale de Paris, homme de lettres.
GRANGE (le marquis de La), ✻ ✠, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien représentant du peuple, sénateur.
JUBINAL (Achille), O. ✻, C. ✠, homme de lettres, député au Corps législatif.
LAMARTINE (Alphonse de), ✻ ✠, de l'Académie franç., anc. memb. du Gouvern. provisoire de la Républ., anc. ministre et représent. du peuple.
LAURENS (P.-V.), homme de lettres, directeur de l'Institution Charlemagne au Raincy (Seine).
LEROY (Onésime), ✻, homme de lettres.
MICHAUX (Clovis), ✻, homme de lettres, juge honoraire au Tribunal civil de la Seine.
PATIN, ✻ ✠, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
PONGERVILLE (de) C. ✻ ✠, de l'Acad. française.
PULLÈS (l'abbé), curé à Bondy (Seine).
TORRES CAICEDO (m. h.), ✻, homme de lettres, anc. chargé d'affaires de Vénézuela en France.
VIAL (Antoine-Alexandre), ✻ ✠, commandant le fort de Bicêtre (Seine).
VIENNET (J. L. G.), O. ✻, de l'Académie française.

Membres correspondants des Départements.

MM.
BALTET (Gaston), m. h., homme de lettres, membre de la Société d'horticulture et de la Société industrielle et agricole de l'Aube à Troyes (Aube).

MM.
BARONCELLI-JAVON (le comte Félicien de), ✻, et chevalier des ordres de l'Immaculée Conception, du Portugal, du Sauveur de Grèce et du Medjidié

MM.

de Turquie, auteur dramatique, capitaine en retraite, au Château de la Mézarde, près Orange (Vaucluse).

BARTHELEMY, maître de langues, à Nancy (Meurthe).

BOUSSI (N.), ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante, avocat, à Bressuire (Deux-Sèvres).

CHERVIN (Noël-Michel), chef d'institution, à Thizy (Rhône).

DUCHÉ, principal du collége à Lagny (Seine-et-Marne).

DUCIS (l'abbé), archéologue, professeur d'histoire, à Annecy (Haute-Savoie).

HILAIRE (Léon), ✠, chevalier des ordres de Charles III d'Espagne et de Grégoire le Grand de S. S., membre de l'Académie espagnole d'archéologie et géographie et de l'institut d'Afrique, homme de lettres, à Toulouse (Haute-Garonne).

LABADIE (Polydore de), anc. vérificateur de douanes, à Bordeaux (Gironde).

LE BAUBE (Julius), avocat, homme de lettres au Havre (Seine-Inférieure).

MILLET SAINT-PIERRE, homme de lettres, président de la Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).

PAPION DU CHATEAU, ✱ (le baron), homme de lettres, à Tours (Indre-et-Loire).

SIMONIN père (le docteur), directeur de l'école secondaire de médecine, à Nancy (Meurthe).

Membres correspondants de l'Étranger.

MM.

AMARAL (José-Maria), ✠ ancien ministre du Brésil à Paris, au Paraguay.

AMARAL (Angelo-Thomas), homme de lettres, au Ministère des affaires étrangères, à Rio de Janeiro (Brésil).

AMARAL (Don Joaquim-Thomas), (m. h.) C. ✠, commandeur de l'ordre impérial de la Rose, de l'ordre de François Ier de Naples, directeur au minist. des affaires étrangères, à Rio de Janeiro (Brésil).

BASI (l'abbé), académicien de la Crusca, chanoine de la basilique Laurentine à Florence (R. d'Italie).

CENTOFANTI, (Silvestre), ✠, professeur à l'Université de Pise, sénateur du royaume d'Italie.

FABI DE' CONTI MONTANI (François), ✠, secrétaire de l'Académie arcadienne et de l'Académie tibérine, chanoine de la basilique libérienne, à Rome.

KOHLER (Xavier), homme de lettres, professeur au Collége de Porentruy (Suisse).

LAMAS (Andrès), ministre plénipotentiaire de la république de l'Uruguay à Rio de Janeiro (Brésil).

MAZUY, homme de lettres, à Naples (Royaume d'Italie).

MM.

MÏTRE (le général), (m. h.) président de la Confédération Argentine, à Buenos-Ayres (Plata).

MUONI (Damien), ✠, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare et d'Isabelle la Catholique, homme de lettres, secrétaire ministériel de 1re classe aux archives nationales, collecteur d'autographes, possesseur de documents, de médailles et d'antiquités, membre ordinaire de l'académie physio-medico-statistique de Milan, membre honoraire de l'Académie *Cingolana* des *Inculti* à Cingoli, et correspondant de la Commission sur les études d'histoire nationale à Turin, à Milan (R. d'Italie).

NICOLAS (Jean-Baptiste), homme de lettres, drogman de la mission de France à Téhéran (Perse).

ORTMANS HAUSEUR, chimiste, à Verviers (Belgique).

ROJAS (José-Maria), de la République de Vénézuela, consul du Chili à Caraca, homme de lettres et publiciste, à Caraca (Chili).

VINAGERAS (Antoine), ✠, homme de lettres, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, de Matanzas (Ile de Cuba), à Madrid.

WENTWORT-DILKE, Esqre, rédacteur en chef de l'*Athenæum*, à Londres (Angleterre).

TROISIÈME CLASSE.

(*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*)

Bureau.

MM.

CARRA DE VAUX, président.
PARINGAULT, ✻, vice-président.
JORET-DESCLOSIÈRES, vice-président-adjoint.

MM.

VAVASSEUR, secrétaire.
DE CHAMPEAUX, secrétaire adjoint.

Membres résidants.

MM.

BEAUMONT (Élie de), C. ✻ ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Collége de France et à l'École impériale des Mines, sénateur.

BALCARCE (Mariano), (m. h.), de Buénos-Ayres, ministre plénipotentiaire de la république Argentine à Paris, membre de l'Institut historico-géographique du Brésil et de plusieurs sociétés savantes.

BOUILLAUD (le docteur J. J.), O. ✻, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

BROGLIE (le duc de), G. O. ✻, ancien ministre, ancien représentant à l'Assemblée législative, membre de l'Académie française.

CAFFE (le docteur), O. ✻ ✠, ancien prés. de la Société médicale d'émulation, ancien chef de clinique de l'Hôtel-Dieu de Paris, président de la Société médicale du 1er arrondissement de Paris, membre de la Société anatomique, chevalier de l'ordre du Christ et officier de l'ordre civil et militaire des SS. Maurice et Lazare, etc.

CAILLOUÉ, avocat à la Cour impériale de Paris.

CARNOT, ancien ministre de l'Instruction publique, ancien représentant du peuple, député au Corps législatif.

CARRA DE VAUX (le baron), ✻ juge au tribunal de première instance de la Seine.

DELANGLE, G. O. ✻, procureur général à la cour de cassation, anc. premier président de la Cour impériale, anc. ministre de la Justice, sénateur.

DENYS, chanoine honoraire de Montpellier, curé de Saint-Éloi (Paris).

DE CHAMPEAUX, avocat à la Cour imp. de Paris.

DUCLOS (l'abbé), premier vicaire de la Madeleine.

DUFOUR (E.), avocat à la Cour impériale de Paris.

EPAILLY (Alexandre-François-Gabriel), anc. chef de section au Ministère de la guerre.

FOULON (Auguste), ✻, homme de lettres.

GAUTHIER LA CHAPELLE (Émile), avocat à la Cour impériale de Paris.

GOUMAIN (Cornille), secrétaire, chef des bureaux de la mairie du Panthéon, 5e arrond. (Paris).

JORET-DESCLOSIÈRES (Gabriel), avocat à la Cour impériale de Paris.

LAVEÏS (Antony), avoc. à la Cour impér. de Paris.

MM.

LERUSTE (Félix), avocat à la Cour impériale de Paris, membre des Sociétés archéologiques de la Touraine et de l'Orléanais.

MARIE, ancien membre du Gouvernement provisoire, ancien Ministre, ancien représentant du peuple, avocat à la Cour impériale.

MARTIN DE MOUSSY (Victor) ✻, docteur en médecine, homme de lettres.

MASSON (Pierre), docteur en droit et avocat à la Cour impériale de Paris.

MOULIN (Ernest) avocat à la cour impériale.

MURAY (Gervais-Joseph-Optot), avocat à la Cour impériale de Paris, docteur en droit.

NASCIMBENE (Ange-Louis), ingénieur.

NIGON DE BERTY, ✻, officier de l'instruction publique, ancien chef de la 1re division à l'adm. des Cultes.

ORSINI (l'abbé), ✻, aumônier des Invalides, homme de lettres.

PARINGAULT (Jean-Charles-Eugène) ✻, professeur honoraire à la faculté de Droit de Nancy, ancien procureur impérial à Beauvais, membre de la Société philotechnique, secrétaire de la Société pour l'instruction élémentaire, membre de l'Académie de législation de Toulouse, de l'ac. Stanislas de Nancy, etc., etc.

PILLORE (Bernard), docteur-médecin.

RICORD (le docteur), O. ✻ ✠, chirurgien en chef de l'hôpital du Midi.

PONCELET, G. O., ✻, membre de l'Académie des sciences (Institut).

RANZI (Marcello), ✠, homme de lettres, chev. de SS. Maurice et Lazare et de l'ordre du Christ du Portugal.

ROUQUETTE (l'abbé G.), prédicateur, chanoine honoraire de Bordeaux.

SAINT-ALBIN (Marie-Philibert-Hortensius de), O. ✻ ✠, conseiller à la Cour impériale de Paris, membre de la Société philotechnique, ancien membre de la Chambre des députés et de la Constituante de 1848.

SAVIGNY (Charles de), docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Paris.

VALDÈS-Y-MARTINEZ, docteur-médecin.

VAVASSEUR (A.), avoc. à la Cour impériale à Paris.

Membres correspondants des Départements.

MM.

AUBRY (Charles), professeur à la Faculté de droit de Strasbourg (Bas-Rhin).

BOITEL (l'abbé), curé doyen de Montmirail, chanoine, à Châlons-sur-Marne (Marne).

MM.

CAMOIN DE VENCE, docteur en droit, avocat général près la cour impér. de Poitiers (Vienne).

CARRO, homme de lettres, rédacteur en chef du *Journal de Seine-et-Marne*, bibliothécaire de la ville, à Meaux (Seine-et-Marne).

MM.

CAUMONT (Aldrik), avocat au barreau du Havre, membre de la Société havraise, et de l'Académie de législation de Toulouse, collaborateur du *Moniteur des Tribunaux*, au Havre (Seine-Inférieure).

CHAPPUS (le docteur Ernest), à Volvic (Puy-de-Dôme).

COUTIN (Thomas), professeur d'histoire naturelle au Collége, à Aire-sur-l'Adour (Landes).

DELPON, conservateur des hypothèques, à Figeac (Lot).

ESTÈVE (le vicomte Paul), homme de lettres, à Sainte-Lucie, près Pau (Basses-Pyrénées).

HOUPERT (l'abbé), aumônier à l'hospice Sainte-Anne, par Albertroff (Meurthe).

LECERF (Théodore), avoué près la Cour impériale de Caen, membre de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen (Calvados).

LE MERLE DU PORZOU (C.-N.), directeur des contributions indirectes du département des Landes, à Mont-de-Marsan (Landes).

PEROT, homme de lettres, directeur de la Caisse d'escompte, à Lille (Nord).

MM.

RAMEAU (François-Saint-Edme), à Adon, par Châtillon-sur-Loing (Loiret).

RAUDOT (Claude-Marie), ancien magistrat, ancien représentant du peuple à l'Assemblée nationale, à Orbigny, par Avallon (Yonne).

ROFFIAC-LALANDE (l'abbé Antoine-Félix-Raymond de), ancien principal de collége, officier de l'Université, curé à Gillonnay, arrondissement de Vienne (Isère).

SÉMERIE (Henri), à Biot (Alpes-Maritimes), près d'Antibes.

TIPOT (Eugène-Joseph), ingénieur civil au Caire (Egypte).

TROMPETTE (l'abbé M. F. F. J.), ancien principal du collége à Epinal, curé à Lamarche (Vosges).

TUVACHE (Aristide), notaire à Honfleur (Calvados).

VALAT (Jacques-Pierre), ancien élève de l'Ecole polytechnique, agrégé ès sciences physiques et mathématiques, ancien président de l'Académie de Bordeaux, ancien recteur de l'Aveyron, etc., à Bordeaux (Gironde).

VINCENT (l'abbé), homme de lettres, curé à Serves, par Tain (Drôme).

Membres correspondants de l'Étranger.

MM.

BELTRANI-MORELLO (Martin), homme de lettres, secrétaire chef du cabinet de M. le ministre de l'instruction publique du royaume d'Italie à Florence (Roy. d'Italie).

BERNARDI (le docteur Jacopo), vicaire à Pignerol (Royaume d'Italie).

BIXIO (Henri), homme de lettres, avocat à Gênes (Royaume d'Italie).

BONAINI, professeur de droit et bibliothécaire à la Faculté de Pise (Italie).

CASTELNUOVO (le docteur, baron), C. ✠, ancien 1er médecin du Pacha de Tunis, médecin honoraire consultant de S. M. le roi d'Italie et de sa royale famille, à Florence (R. d'Italie)

CERRI (Mgr. Dominique), ✠, camérier secret de S. S., missionnaire apostolique, chanoine, théologien, chevalier de plusieurs ordres, à Turin (Royaume d'Italie).

COSTA (le chevalier Gabriel) ✠, de Naples, député, au Parlement italien, fondateur et directeur de l'Académie des aspirants naturalistes de Naples, président de l'Académie royale des sciences, membre de l'Institut d'encouragement et de l'Académie *Pontaniana* de Naples (Roy d'Italie).

DE GORI (le comte Auguste), de Sienne, ✠, sénateur du royaume, premier assesseur du Xe congrès scientifique des Italiens, président de l'Académie royale des *Fisiocritici*, membre de la Société d'économie politique italienne et de l'Acad. de *Georgofili*, à Sienne (Roy d'Italie).

DE LUCA (Ferdinand), ✠, membre de l'Académie des sciences de Naples (Roy. d'Italie).

DELLA CASA (le docteur Laurent), de Lugo, professeur de physique à l'Université royale de Bologne, membre pensionné de l'Académie de l'Institut royal des sciences de la même ville, membre de plusieurs autres académies, à Bologne (Royaume d'Italie).

DELPUNTA (le chevalier Louis, ✠, de Florence, président du collége royal médico-chirurgical-pharmaceutique de Florence, membre de plusieurs sociétés savantes, à Florence (Roy. d'Italie).

MM.

DORIA (le P. Gaétan), membre honoraire, ministre provincial et commissaire général des mineurs conventuels de la province de Lorette, docteur es-beaux-arts et en théologie, professeur émérite à Cingoli (Royaume d'Italie).

FABRI-SCARPELLINI (Erasme) de Rome, astronome aspirant à l'Observatoire astronomique de l'Université de Rome, au Capitole, à Rome.

FAGGIONI (l'abbé Pietro), professeur de théologie, ancien professeur de philosophie, chanoine à Sinigaglia. (Royaume d'Italie.)

GHIRELLI (le chevalier Jean-Philippe), ✠, major commandant le 1er bataillon du 68e d'Infanterie de l'armée d'Italie à Turin (Royaume d'Italie).

GHIRELLI (le comte Louis), substitut du procureur du roi d'Italie, près le tribunal de l'arrondissement de Naples (Roy. d'Italie à Naples).

LOMBARDI (le chev. Pierre), docteur en médecine et en chirurgie, de Venafro, demeurant à Turin (Royaume d'Italie).

MICCHELINI (le comte Jean-Baptiste), ✠, de Ciantallo, député au Parlement italien, membre de la Société des économistes de France, de l'Acad. littéraire de Fossano, à Florence (Roy. d'Italie).

PANATTONI (le chevalier Joseph), ✠, de Florence, avocat, député au Parlement italien, membre de l'Athénée italien et d'autres sociétés savantes, à Florence. (Royaume d'Italie.)

PUCCINOTTI (François Urbin) ✠, ancien président du Xe congrès scientifique des Italiens, sénateur, professeur d'hist. de la médecine à l'Institut royal de perfectionnement, à Florence (Roy. d'Italie).

PASSERINI (François), de Pise, docteur ès sciences naturelles, membre de deux précédents congrès scientifiques des Italiens, à Pise (Roy. d'Italie).

MM.
PELLIZZARI (le chevalier Georges), ✠, de Florence, professeur d'anatomie pathologique à l'Institut royal de perfectionnement de Florence, chirurgien en chef du grand hôpital de la même ville, représentant du collége de médecine et de la société médico-physique au congrès scient. des Italiens, à Florence (R. d'Italie).
QUESADA (don Vicente), avocat à Buenos-Ayres (Plata).
QUETELET (J. A. C.), ✠, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
RINIERI DE' ROCCHI (Albert), de Sienne, avocat, professeur d'économie politique à l'Université roy. de Sienne, à Sienne. (Roy. d'Italie).
ROSSI (Galgano), de Sienne, ancien médecin militaire, docteur-médecin en chef de l'hôpital de la ville, à Sienne (Royaume d'Italie).
SALA (le chanoine Aristide), professeur de littérature italienne, au lycée de Saluzzo (Royaume d'Italie).

MM.
SCLOPIS (le comte Frédéric), ✠. ancien président du sénat, à Turin (Roy. d'Italie).
SILVANI (Mgr. Emidio), ✠, de Sienne docteur en théologie et en droit canonique, protonotaire apostolique, professeur émérite à l'Université royale de Sienne, chanoine dans e séminaire de Saint-Georges, membre de l'Académie royale des *Fisiocritici*, à Sienne (Royaume d'Italie).
SUGANA (le comte Joseph), ✠, homme de lettres, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, à Florence (royaume d'Italie).
TROMPEO (le docteur B.), ✠, commandeur et ancien président de l'Académie royale médico-chirurgicale de Turin, à Turin (R. d'Italie).
VAN VLIET, économiste, à La Haye (Hollande).
VILLA PERNICE (le docteur chevalier Angelo), député au Parlement italien, vice-président de la Chambre de commerce de Milan, président des Salles d'asile pour l'Enfance, à Milan (Royaume d'Italie).

QUATRIÈME CLASSE.

(*Histoire des Beaux-Arts.*)

Bureau.

MM.
ROSSIGNOL, président.
COGNIET, ✳, vice-président.
DE MONTLAUR, vice-président adjoint.

MM.
MARCELLIN, secrétaire.
RAYMOND, secrétaire adjoint.

Membres résidants.

MM.
BONNEFONS (Georges), homme de lettres.
BRETON (Ernest), ✳ ✠, homme de lettres, chev. de la Légion d'honneur, du Sauveur, de saint Sylvestre et des SS. Maurice et Lazare, membre de la Société impériale des Antiquaires de France, etc.
COGNIET (Léon), O. ✳, de l'Académie des beaux-arts (Institut), peintre d'histoire, professeur à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole des beaux-arts.
DESTOUCHES (Adrien-Aimé), archéologue.
JUMELIN (Paul), architecte du département de Maine-et-Loire (Angers).
LENOIR (Albert), ✳, architecte.
LONGPÉRIER (Adrien de), O. ✳ ✠, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur des antiquités du Musée du Louvre.

MM.
MARCELLIN, architecte.
MONTLAUR (le marquis Eugène de), maire de Cognat (Allier), membre du Conseil général de l'Allier, correspondant du Comité de la langue française et des monuments au Ministère de l'instruction publique, de la Commission de colportage, de la Chambre consultative d'agriculture, etc.
RAY (Auguste), homme de lettres.
RAYMOND, architecte.
ROSSIGNOL, ✳, anc. conservateur-adjoint des musées impériaux, archéologue.
VARCOLLIER (A.), ✳, Conseiller de préfecture du département de la Seine.
VIOLLET-LE-DUC, ✳ architecte de la Ville.

Membres correspondants des Départements.

MM.

ALBRESPY (André), artiste peintre, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

ALLONVILLE (le comte Pierre d'), membre de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques et de la Société des sciences naturelles de Vitry-le-Français, à Somsois, par Vitry-le-Français (Marne).

BODINIER, ✠, artiste peintre d'histoire, membre corresp. de l'Académie des beaux-arts (Institut impérial), chevalier de la Légion d'honneur, à Angers (Maine-et-Loire).

BONNEMAIN (l'abbé Félix), chanoine honoraire, archéologue à Troyes (Aube).

BORDES (Auguste), de Riom, architecte à Bordeaux (Gironde).

CORBLET (l'abbé Jules), antiquaire, vicaire de Saint-Germain, chanoine de la cathédrale, historiographe du diocèse, à Amiens (Somme).

GUIGOU (Victor), homme de lettres, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MM.

HARDOUIN (Henri), ancien avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État, conseiller à la Cour impériale à Douai (Nord).

JACQUEMIN, archéologue, membre de l'Académie des Arcades de Rome, à Arles (Bouches-du-Rhône).

MOREL (Jean-Pierre-Marie), membre de plusieurs sociétés scientifiques, à Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

PARROT (Paul-Armand), peintre d'histoire, membre de la Société académique de Maine-et-Loire, de la Société française d'archéologie et de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Angers (Maine-et-Loire).

PIERRET (l'abbé), docteur en théologie, archéologue, archiprêtre de Réthel, membre de plusieurs sociétés savantes, à Réthel (Ardennes).

VANIER (Alexandre-Élie), avocat à la Cour impériale, à Rouen (Seine-Inférieure).

Membres correspondants de l'Étranger.

MM.

S. M. I. DON PEDRO II, empereur du Brésil, membre protecteur, à Rio-Janeiro.

S. A. I. R. LÉOPOLD II, ancien grand-duc de Toscane.

ADRIANI (G.-B.), C. ✠, des SS. Maurice et Lazare, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de *S. Giacomo della Spada* de Portugal, archéologue, professeur d'histoire et de geographie au Collége militaire de Racconigi, membre de la commission royale sur les études d'histoire nationale, correspondant de l'Acad. roy. des sciences de Turin, des Acad. d'Aix et de Dijon, etc., à Turin (Roy. d'Italie).

BICHI-BORGHESI (le commandeur Scipion), C. ✠, de Sienne, sénateur du royaume, membre ordinaire de l'Académie royale des *Fisiocritici* de Sienne, assesseur du Xe congrès scientifique des Italiens, à Sienne (Royaume d'Italie).

BONCOMPAGNI LUDOVISI (Balthasar), prince de Piombino ✠, mathématicien, à Rome.

CASUCCINI (Pierre), ✠, de Chiusi, archéologue, propriétaire d'un Musée de monuments étrusques à Chiusi, à Sienne (Royaume d'Italie).

CITTADELLA (Louis-Napoléon), ✠, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, archéologue, membre de l'Académie des beaux-arts dite de Saint-Luc, de Rome, des Académies de Florence, Venise, Parme, Modène, Bologne, Ravenne, Pérouse; des Quirites, des Arcades, de l'Ac. Tibérine de Rome, de la Commission royale d'histoire nationale de l'Italie et de la Société des antiquaires de France; ancien secrétaire de la commune, conservateur des Archives municipales, biblioth. de Ferrare, commissaire pour la conservation des monuments d'art (Roy. d'Italie).

MM.

MALVEZZI (l'abbé Louis), professeur, archéologue, membre de l'Académie physio-médico-statistique de Milan (Roy. d'Italie).

POLETTI (le commandeur Louis), architecte ingénieur, président honoraire et professeur d'architecture dans l'Académie de Saint-Luc, inspecteur et membre des arts; architecte directeur de la basilique de Saint-Paul, à Rome.

SMITH (Williams-James), Esqre, ✠, chevalier de l'ordre de Charles III et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, consul général de Turquie en Toscane, à Livourne (Royaume d'Italie).

TAGLIANETTI (Vincent), homme de lettres, docteur en médecine et en chirurgie, à Salvia (Auletta par Salvia, Basilicate), anciennes Deux-Siciles (Royaume d'Italie).

TERROSI (le chevalier Joseph), ✠, archéologue, gonfalonier de Sinalunga, à Sinalunga (Roy. d'Italie).

TOLOMEI (le comte Bernard), ✠, archéologue, gonfalonier de la ville de Sienne, à Sienne (Royaume d'Italie).

VIMERCATI SOZZI (le comte Paul), archéologue, membre des athénées de Bergame et de Bassano, de l'Académie Valdarnense del Poggio, de la Société italienne d'archéologie et beaux-arts, de la Société lombarde d'économie politique, vice-président d'honneur de l'Institut d'Afrique, membre de la commission pour la conservation des monuments et objets d'art dans la province de Bergame, associé-fondateur de l'Académie historique et archéologique de Milan, correspondant de la Société philotechnique de Turin, etc., possesseur d'un musée de peintures, antiquités, numismatique, minéralogie, autographes, etc., à Bergame (Roy. d'Italie).

WATT, artiste graveur de sujets d'histoire, à Londres.

LISTE DES PRÉSIDENTS DE L'INSTITUT HISTORIQUE

DEPUIS SA FONDATION (1833) PAR ORDRE DE LEUR ÉLECTION.

MM.
1834-36 MICHAUD, de l'Académie française, décédé.
1837 DOUDEAUVILLE (le duc de), décédé.
1838-39 LE PELLETIER D'AUNAY (le comte) décédé.
1840 TAYLOR (le baron), de l'Académie des Beaux-Arts (Institut).
1841 PASTORET (le marquis de), de l'Académie des Beaux-Arts (Institut), décédé.
1842 DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le marquis) décédé.
1843 MARTINEZ DE LA ROSA, décédé.
1844 LE PELLETIER D'AUNAY (le comte) décédé.
1845 MOSKOWA (le prince de la), de l'Académie des Beaux-Arts (Institut), décédé.
1846 TAYLOR (le baron).
1847 MARTINEZ DE LA ROSA, décédé.
1848 DE LAMARTINE, de l'Académie française.
1849 TAYLOR (le bar.) de l'Acad. des Beaux-Arts.
1850-52 PASTORET (le marquis de), décédé.
1853-55 DE BRIGNOLE SALE (le marquis de), décédé.
1856-57 REINHARD (le comte).
1858-60 DE BRIGNOLE SALE (le marquis de), déc.
1861 NIGON DE BERTY.
1862 BARBIER (Jules).
1863 BRETON (Ernest).
1864 DE SAINT-ALBIN (Hortensius).
1865 DE PONGERVILLE, de l'Académie française.
1866 J. BARBIER.
1867 PATIN, de l'Académie française.
1868 E. BRETON.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.
1837 MICHAUD, de l'Académie française décédé.
1840 DOUDEAUVILLE (le duc de), décédé.
1846 MOSKOWA (le prince de la), décédé.
1848 MARTINEZ DE LA ROSA, décédé.
1856 BRIGNOLE SALE (le marquis de), décédé.
1858-65 REINHARD (le comte).
1866 DE PONGERVILLE, de l'Académie française.
1868 PATIN, de l'Académie française.

AVIS.

Les membres résidants et correspondants qui auront des réclamations à faire à propos de cette liste sont priés de les adresser *franco* à l'administration, rue Bonaparte, 47. — Une nouvelle liste des membres de l'Institut historique sera publiée chaque année pour reproduire les noms des Membres admis.

L'Institut historique a dû rechercher, dans les lois en vigueur, le moyen d'empêcher les personnes dont le nom ne figure pas sur cette liste, de prendre un titre qu'elles n'ont pas le droit de porter. A cet égard, l'article 67 des statuts approuvés par le gouvernement est ainsi conçu : « Tout membre qui, par démission volontaire ou par quelque motif que ce soit, cessera de faire partie de l'Institut historique, est tenu de restituer son diplôme et de s'abstenir de porter le titre de membre de la Société, à partir du jour de sa radiation du contrôle général. »

Le membre Administrateur, A. RENZI.

LISTE

DES PRINCIPAUX MEMBRES DE L'INSTITUT HISTORIQUE DÉCÉDÉS.

MM.

AGUADO, marquis de LAS MARIMAS, banquier.

ALLONGUE, chef d'institution, à St-Tropez (Var).

ALLONVILLE (le comte Armand d'), homme de lettres, à Metz.

AMPÈRE, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien fondateur de l'Institut historique.

ANTOMMARCHI (le docteur), médecin de Napoléon à Sainte-Hélène.

ALLOU (C. N.), ingénieur en chef des mines.

AUDIBERT, docteur en médecine.

AUGER (l'abbé J.-B.-A.), ancien curé de Compiègne, chanoine de Beauvais et de Bayeux.

BADICHE (l'abbé), vicaire à Saint-Louis en l'Ile, Paris.

BALLANCHE, de l'Académie de Lyon.

BALTARD (Louis), architecte, professeur à l'Ecole des beaux-arts.

BALZAC, homme de lettres.

BARANTE (le baron), de l'Académie française.

BARBOZA (le chanoine, Januario da Cuna), secrétaire perpétuel de l'Institut historico-géographique du Brésil.

BARDIN, général de division.

BASSE-MOUTURIE (Levêque de la), de Lille.

BARTALINI, président la cour royale de Florence.

BERANGER, poëte.

BÉRENGER (le comte Raymond de), ancien pair de France.

BERLINGHIÉRI (le commandeur), ministre de Toscane à Paris.

BERTON (Henri-Montan), de l'Académie des beaux-arts, professeur au Conservatoire de musique.

BLANDIN (P. J.), prof. à la Faculté de médecine.

BLOUDOFF (le comte), président de l'Université impériale de Russie, à Saint-Pétersbourg.

BLUMM (G.), secrétaire de l'ambassade de Suède et de Norwége à Paris.

BOIELDIEU (A.), compositeur de musique, membre de l'Académie des beaux arts.

BONA (l'abbé Bartholomeo), professeur à l'Université royale de Turin, député au parlement italien (Royaume d'Italie).

BONAPARTE (S. A. I. le prince JÉROME NAPOLÉON).

BONDY (le comte de), ancien pair de France.

BONTEVILLE (l'abbé comte HAY de), chanoine honoraire de Rennes.

BONUCCELLI (le P. Angelo), recteur du Collége Nazaréen de Rome.

BORELLI (P.), de l'Académie royale des sciences de Naples.

BORY DE SAINT-VINCENT (le colonel J. B. C. M.), de l'Académie des sciences.

BOTTIN (Sébastien), homme de lettres.

BOUCHARLAT (J.-J.), profes. de mathématiques

BRIGNOLE SALE (le marquis de), anc. ambassadeur de Sardaigne, anc. sénateur du royaume d'Italie, président hon. de l'Institut historique.

BROUSSAIS (Casimir), professeur à la Faculté de médecine.

MM.

BUCHEZ (J.-B.), docteur-médecin, h. de lettres, anc président de la Constituante 1848, anc. vice-prés. de l'Institut historique, déc. le 8 août 1865.

BULLY (Victor), de l'Académie de médecine.

BURDETT (sir Francis), m. du Parlement anglais.

BUSTAMENTE, prés. de la République du Mexique.

CAHEN, directeur de l'école israélite de Paris.

CAMBRAY (le comte de), maire de Florence.

CAMPAGNOLLES (Antonin-DRUDES de), homme de lettres.

CANCRINE (le comte de), ministre de Russie.

CARNOT (J.-J.-A.), de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien ministre de la guerre sous la première République, etc.

CARDEZO DE MENEZES, docteur en médecine à Rio de Janeiro (Brésil).

CARPEGNA (le comte Gabrielli de), conservateur du Musée d'artillerie.

CASSINI (le comte de), de l'Académie des sciences, ancien directeur de l'Observatoire de Paris.

CATRUFO, maître compositeur de musique.

CELLIER DU FAYEL, ancien notaire.

CHARLET (N. G.), artiste peintre, professeur à l'École polytechnique.

CHASLES DE LA TOUCHE (T.), m. correspond.

CHATEAUBRIAND (le vicomte François-Auguste), de l'Académie française.

CHAUMIER (Siméon), homme de lettres.

CHERUBINI (L.-C.-Z.-R.), directeur du Conservatoire de musique de Paris.

CHOISEUL (le duc de), ancien pair de France.

CLERC-BIRON (l'abbé), peintre et curé, à Versonnex (Ain).

COLOMBAT DE L'ISÈRE (Marc), doct.-médecin.

COLETTI (le général), ministre du roi de Grèce.

CORDIER (du Jura), ancien député.

CORMENIN (le comte de), ancien député.

COURVOISIER, ancien garde des sceaux.

COURTARVEL (le comte de), anc. pair de France.

CROIZET (l'abbé), curé à Neschers.

CUNEO D'ORNANO (le marquis), homme de lettres de la Corse, décédé à Oran (Algérie).

CURMER, éditeur-libraire.

CUSTINE (le marquis de), homme de lettres.

CUVIER (A.), prof. d'hist. natur. au Jardin des Plantes, pasteur de la confession d'Augsbourg.

DARDÉ, avoué du trésor public, suppléant du juge de paix à Carcassonne (Aude).

D'ARTOIS (le général de division du génie).

DARU (le comte), ancien pair de France.

D'AUSSY (de Saint-Jean d'Angely), homme de lettres, ancien sous-préfet.

DE BRIÈRE, archéologue.

DECAZES (le duc), ancien grand référendaire de la Chambre des pairs.

DELACROIX (Eugène), artiste peintre, membre de l'Académie des beaux-arts (Institut.)

DELAROCHE (Paul), artiste peintre de Paris.

DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le marquis Gaétan), ancien président de l'Institut historique, décédé le 14 avril 1863.

MM.

DELSART (Aug.), anc. stén. en chef du *Moniteur*.
DERMONCOURT (le général baron).
DEBRET (J.-B.), artiste peintre, fondateur de l'École des beaux-arts, à Rio de Janeiro (Brésil).
DESFOSSES (le vicomte), de l'Académie des beaux-arts de Florence, ancien maire, à Saint-Vaade-Langmann-Verberie (Oise).
DESTOUCHES, architecte du gouvernement.
D'OSTEIN (baron général Leclerc).
DOUDEAUVILLE (le duc de La Rochefoucauld), ancien pair de France, ancien président de l'Institut historique.
DRAULT, ancien représentant du peuple.
DUFOUR, artiste peintre, à Moulins.
DUMAS (le général comte Mathieu), anc. cons. d'État.
DU MERSAN (Marion), du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.
DUPIN (Philippe), avocat.
DUPUY, colonel d'état-major en retraite, membre correspondant, à Toulouse.
DUFEY, de l'Yonne, avocat.
DUVAL (le docteur), de l'Académie de médecine.
DUVIVIER DE STRÉES (l'abbé Ch.), curé de Saint-Jean, à Liége (Belgique).
ÉLOY (Pierre-Laurent), homme de lettres, à Paris.
ELPHISTONE (l'honorable M. Stuart), membre du Parlement anglais.
ELSLEY (Ch. Heneage), recorder de la ville d'York et de la bourgade de Richmond, M. A. de l'Université de Cambridge, homme de lettres à Mill-Mount-York (Angleterre), décédé le 3 août 1865.
EYNARD (J.-G.), à Genève, premier secrétaire du roi Louis-Philippe.
FABRONI D'AREZZO (Toscane), pr. d'archéologie.
FAIN (le baron A.-J.-F.), ancien conseiller d'État.
FALKENSTEIN, bibliothécaire de la Bibliothèque royale de Dresde.
FERRI-PISANI (le comte), ancien conseiller d'État.
FISSIAUX (l'abbé), directeur du Pénitencier agricole et industriel de Marseille.
FLAMMAND-GRETRY (L.-V.), homme de lettres.
FONTAINE (Pierre), professeur à l'Institut des Sourds et Muets, à Paris.
FORTIS (le comte de), ancien magistrat.
FRISSARD, inspecteur génér. des ponts et chaussées.
FOYATIER (Denis), artiste statuaire, président de la 4e classe, auteur du *Spartacus*, ancien fondateur de l'Institut historique.
GALLIX, curé à Charny-sur-l'Ource, de Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or).
GALLOIS (Léonard), historien.
GARDENER (William), hom. de lettres, à Londres.
GARRUBA (le docteur Michel), chanoine de l'église métropolitaine de Bari (Royaume d'Italie).
GAUTHIER-STIRUM, ancien maire, à Seurre (Côte-d'Or).
GAZZERA (Constance), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Turin.
GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (Isidore), de l'Académie des sciences (Institut), professeur au Muséum d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes.
GOETHAL-PECSTEEN (le comte), de Gand.
GOUJON (Emile), astronome à l'Observat. de Paris.
GUIGNES (L.-T.), ancien résident de France à Canton, memb. corresp. de l'Académie des sciences.
GUILLON (Mgr), évêque de Maroc.
HERMANN (le baron de), compositeur de musique.
HITTORFF, architecte de la ville, membre de l'Académie des beaux-arts (Institut), à Paris.

MM.

HUSSON (Aristide), artiste statuaire, à Paris.
HUVÉ (J.-J.-Marie), de l'Académie des beaux-arts (Institut), architecte.
INGRES (J.-A.-D.), artiste peintre, membre de l'Académie des beaux-arts (Institut), ancien directeur de l'Acad. des beaux-arts, à Rome, sénateur.
ISAMBERT, conseiller à la Cour de cassation, ancien représentant du peuple.
IZARN (Joseph), ancien inspect. général des études.
JARRY DE MANCY, professeur d'histoire au Lycée Bonaparte.
JASMIN, poëte, à Agen (Lot-et-Garonne).
JOHANNEAU (Eloi), conservateur des monuments de la Couronne.
JOHN O'CONNEL, anc. memb. du Parlem. anglais.
JOMARD, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut).
JOUBERT DE L'HYBERDERIE, capit. en retraite.
JOUY (de), de l'Académie française (fondateur).
JULIEN, de Paris (Marc-Antoine), fondateur de la Revue encyclopédique.
KERGARIOU (comte de), membre correspondant.
LABORDE (le comte Alexandre de), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien vice-président de l'Institut historique.
LABOUDERIE, chanoine de la cathédrale de Paris.
LÉRITIÉ (C.-R.), artiste statuaire.
LAMBEL (le général baron de).
LAREVELLIÈRE (Victorin), ancien député.
LA ROCHE-AYMON (le général comte de), ancien pair de France.
LA ROCHEFOUCAULD (le comte Alex. de), ancien pair de France.
LAS CASES (J.-E.-A.-D. de), ancien député, compagnon de Napoléon à Sainte-Hélène.
LAS CASES (le comte Emmanuel de), compagnon de Napoléon à Sainte-Hélène, sénateur.
LASTEYRIE (le comte C.-P. de).
LEBAS (L.-H.), membre de l'Institut, Académie des beaux-arts, architecte, à Paris.
LEHOT, ingénieur des ponts et chaussées.
LEMERCIER (L.-Nepomucène), de l'Acad. franç.
LAMENNAIS (l'abbé), homme de lettres.
LE PELLETIER D'AUNAY (le comte), ancien président de l'Institut historique.
LE MESLE DU PORZOU, maire de Paimpol (Côtes-du-Nord).
LENOIR (le chevalier Alexandre), fondateur du Musée des monuments français.
LUSCOMBE (très-révérend évêque de).
MAIZIERE, professeur de mathématiques.
MANET (l'abbé), curé à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
MARCHAND (d'Orléans), avocat, ancien conseiller, secrétaire général de la préfecture d'Orléans.
MARCHAND-ENNERY, grand rabbin de la synagogue consistoriale de Paris.
MARTINEZ DE LA ROSA, anc. présid. de l'Institut historique, anc. député aux Cortès, anc. ministre, anc. ambas. d'Espagne, à Paris et à Rome, présid. du Conseil royal et des Cortès, en 1862, à Madrid.
MATAFLORIDA (le colonel marquis de), membre correspondant.
MECHIN (le baron), ancien préfet.
MENNECHET, homme de lettres, professeur.
MERCIER (Théophile), homme de lettres.
MERLIN (le comte), de l'Académie des sciences morales et politiques.

MM.

MEYRONNET DE SAINT-MARC (le baron), conseiller à la Cour de cassation.

MÉRY (le comte Victor-Amédée de), membre correspondant, à Rennes.

MICHAUD (J.), de l'Académie française (fondateur), premier président de l'Institut historique.

MOLÉ (le comte), de l'Académie française, ancien ministre, ancien représentant du peuple.

MONTMORENCY (le duc de), anc. pair de France.

MONTVALON (le comte de), de l'Académie d'Aix (Bouches-du-Rhône).

MONGAILLARD (le comte Maurice de), homme de lettres.

MOREAU DE DAMMARTIN, archéologue.

MOSKOWA (le général Napoléon-Joseph Ney, prince de la), anc. présid. de l'Institut historique, ancien pair de France, ancien représentant du peuple, sénateur.

MOUTHINO DE LIMA (le commandeur), ancien ambassadeur du Brésil, à Rome.

MURAT (le prince Achille), membre correspondant, aux États-Unis.

MURAT (le comte de), ancien préfet.

NOAILLES (le duc de), ancien pair de France.

NODIER, bibliothécaire de l'Arsenal.

NOEL (François), anc. inspect. génér. des études.

NOEL, notaire honoraire, avocat à la Cour impériale à Nancy.

NOUGAREDE DE FAYET (le baron).

NORVINS (de), auteur de l'Histoire de Napoléon et de la grande armée.

OLIVIER (d'Angers), de l'Académie de médecine.

OTTAVI (J.-M.), professeur d'histoire à l'Institut historique et à l'ancien Athénée.

OSTROWSKI (le général comte), polonais.

OUTREPONT (Charles d'), homme de lettres.

PAER (Ferd.), compositeur, membre de l'Académie des beaux-arts, professeur au Conservatoire de musique.

PAPIN (l'abbé), mort à l'armée de Crimée.

PASTORET (le marquis Amédée de), de l'Acad. des beaux-arts, sénat., présid. de l'Inst. histor.

PELET (le général J.-J.-G.), sénateur.

PELLION (G.) général de division, commandant la 20e division militaire, membre du conseil général de la Haute-Loire, au Puy.

PEQUIGNOT, ancien landamman, lieutenant-colonel à l'état-major général de la confédération Suisse, à Delemont (Suisse).

PERNETTY (le gén. comte de), anc. pair de France.

PIERI PECCI (le comte Jean de Sienne), membre de l'Académie royale des *Fisiocritici* de Sienne (Royaume d'Italie).

POIX, Juste de NOAILLES (le duc de).

PUCHE Y BAUTISTA, ancien membre aux Cortès d'Espagne.

REY, de la Société des antiquaires de France.

REIFFENBERG (le baron de), directeur de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

REINHARD (le comte de), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris.

RIGNY (le général vicomte de), ancien commandant du département du Nord, à Lille.

RIS (le comte Clément de), ancien pair de France.

ROMAGNESI (A.-G.), compositeur de musique.

ROUJOUX (Prudence-Guill., bar. de), anc. préf.

ROUZÉ-MATHON, banquier à Lille (Nord).

ROYER-COLLARD (Paul), professeur à la faculté de Droit, à Paris

MM.

S. M. CHARLES-ALBERT, roi de Sardaigne, m. protecteur.

S. M. ABDUL-MEDJID, empereur de Turquie, membre protecteur.

S. M. MAXIMILIEN II, roi de Bavière, memb. protecteur, anc. fondateur de l'Institut historique.

S. M GUILLAUME Ier, roi de Wurtemberg, m. protecteur, anç fond. de l'Institut historique.

S M. LÉOPOLD Ier, roi des Belges, m. protecteur, m. le 10 décembre 1865.

S. A. R. le prince Auguste de Prusse.

S. A. R. le prince Henri de Prusse.

S. A. R. le comte de Syracuse, de Naples.

S. A. RECHID-PACHA, grand-visir de S. M. l'Empereur de Turquie.

SAINTE-ALDEGONDE (le comte François de), de Lille (Nord).

SAINTE-CROIX (le marquis RENOUARD de).

SALUCES (le chevalier César de), de l'Académie royale des sciences de Turin.

SAMSON, médecin en chef à l'Hôtel-Dieu.

SANTAREM (le vicomte de), ancien ministre d'Etat de Portugal.

SAPPEY, artiste statuaire, à Grenoble (Isère).

SAVAGNIER (Auguste), de l'Ecole des Chartes, ancien professeur d'histoire.

SELLON (le comte de), m. corresp., en Suisse.

SERVATIUS, général de gendarmerie.

SHREWSBURY (le comte de), président de la Société catholique de Londres.

SIMEON (le comte Jos. Jér.), de l'Académie des sciences morales et politiques.

SIMEON (le vicomte Joseph-Balthasar), de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie des sciences morales et politiques.

SCHICKLER (le baron), banquier.

SIGAUD (le docteur), méd. de l'empereur du Brésil.

SOMMERARD (du), ancien conseiller, maître à la Cour des comptes.

SPENCER-SMITH (J.), memb. corresp., à Caen.

STASSART (le baron de), de l'Acad. roy. de Belgique.

STROLZ (le général baron A.), ancien député.

TALLEYRAND PERIGORD (le prince duc), anc. min. de Napoléon Ier, et sous la restauration, memb. de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres.

TERLECKI (le comte Ignace), polonais, homme de lettres, voyageur (Paris).

THIERRY (Augustin), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

THOMAS-LATOUR, magistrat, à Toulouse.

TISSOT, de l'Académie française.

TORRENO (le comte de), anc. ministre d'Espagne.

TRACY (le comte DESTUTT DE), anc. ministre de la marine, anc. fondateur de l'Institut historique.

TROUVÉ (le baron C.-J.).

TROUGUET (l'amiral comte), anc. pair de France.

VALDEGAMAS (le marquis de), Donoso Cortes, ambassadeur d'Espagne, à Paris.

VALERY, biblioth. de la Biblioth. de Versailles.

VANIER (Élie), correspondant à Honfleur.

VANDERBACH (le chevalier), docteur-chirurgien en chef de l'armée.

VILLENAVE (père), prof. d'hist. littér. de France.

VINCENT, ancien censeur des études.

WARDEN (D.-B.), corr. de l'Académie des sciences.

WESTREENEN DE TIELLANDT (le baron de), à La Haye (Hollande).

WINS (Camille), avocat et président de la Société des sciences de Mons (Belgique).

L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

a été fondé le 24 décembre 1833 et constitué le 6 avril 1834.

EXTRAIT DES STATUTS

APPROUVÉS PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, LE 30 AOUT 1846.

L'Institut historique est fondé pour encourager et propager les études historiques en France et à l'étranger.

Il se compose de membres résidants et de membres correspondants divisés en quatre classes savoir :

1re classe : ***Histoire générale et Histoire de France.***

2e classe : ***Histoire des langues et des littératures.***

3e classe : ***Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.***

4e classe : ***Histoire des beaux-arts.***

L'Institut historique publie le bulletin mensuel de ses travaux.

Il ouvre tous les ans un Congrès historique.

Plusieurs prix sont distribués à l'ouverture de ce Congrès.

Des cours publics et gratuits sont professés tous les jours par des membres de la Société.

Tous les membres français et étrangers payent 20 fr. de cotisation par an, ou une cotisation à vie de 400 fr.; ils versent en outre le prix de leur diplôme, qui est de 20 fr.

Tous les membres français et étrangers reçoivent gratuitement le journal.

L'année pour tous les membres commence le 1er janvier qui précède leur admission; c'est à partir dudit jour, 1er janvier, que leur cotisation est exigible.

Les sommes offertes à l'Institut historique, en dehors de la cotisation, par des membres ou par des personnes étrangères à la Société, sont acceptées à titre de dons. Les noms des donateurs sont publiés, s'ils ne s'y opposent pas.

ADMISSION DES CANDIDATS

MODIFICATIONS A L'ARTICLE 46 DES STATUTS,

Adoptées par le vote de l'assemblée générale, à la séance du vendredi 24 avril 1868, avec les modifications accessoires des articles 3, 5 et 47 des mêmes statuts, également ratifiées par ce vote.

ARTICLE 3. — L'Institut historique se compose : 1° de membres *titulaires*, résidants ou correspondants; 2° de membres *libres*, ainsi qu'il sera expliqué en l'article 46.

Tout membre résidant habite nécessairement Paris ou le département de la Seine.

ARTICLE 5. — Le nombre des membres est fixé, pour chaque classe, à cent membres résidants et à deux cents membres correspondants.

Le nombre des membres *libres* est illimité.

Les classes qui comptent, soit dans la catégorie des membres résidants, soit dans la catégorie des correspondants, un nombre de membres supérieur à celui qui est fixé ci-dessus, s'abstiendront de toute admission dans cette catégorie, jusqu'à ce que, par suite d'extinctions, il y ait lieu de procéder à des nominations nouvelles, sans dépasser les limites déterminées par le premier paragraphe du présent article.



Article 46. — Pour être admis à faire partie de l'Institut historique, comme membre *titulaire*, il faut être auteur d'un ouvrage imprimé ou d'une œuvre d'art publiée rentrant dans la spécialité de l'uue des quatre classes.

Indépendamment des membres *titulaires*, résidants ou correspondants, pourront être admises à faire partie de l'Institut historique, à titre de membres *libres*, les personnes qui en feront la demande en vue de concourir au progrès des études historiques. Le candidat au titre de membre *libre* est dispensé de la condition exprimée ci-dessus, d'être auteur d'une œuvre imprimée ou publiée.

Le membre *libre* dont un mémoire aura été inséré dans l'*Investigateur,* ou qui, depuis son admission, aura publié une œuvre, pourra, sur sa demande, devenir membre *titulaire.* Cette demande sera immédiatement soumise au vote de l'assemblée générale.

Article 47. — Dans la demande d'admission, qui doit être faite par écrit au président, le postulant indique ses nom et prénoms, âge, lieu de naissance, qualité et domicile, la classe à laquelle il désire appartenir, soit comme membre résidant, soit comme membre correspondant, soit comme membre libre, et les titres qu'il peut faire valoir.

DÉMISSION

Art. 67 et dernier des statuts. — Tout membre qui, par démission volontaire ou par quelque motif que ce soit, cessera de faire partie de l'Institut historique, est tenu de restituer son diplôme et de s'abstenir de porter le titre de membre de la Société, à partir du jour de sa radiation du Contrôle général.

S'il refuse de se conformer à ces dispositions, LA RADIATION MOTIVÉE SERAIT PUBLIÉE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DU JOURNAL.

Le membre Administrateur, RENZI.



LISTE
DES ACADÉMIES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES L'INSTITUT HISTORIQUE EST EN RAPPORT.

Académie française (Institut impérial de France).
Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut impérial de France).
Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de *Bordeaux* (Gironde).
Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de *Toulouse* (Haute-Garonne).
Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de *Rouen* (Seine-Inférieure).
Académie impériale des sciences et belles-lettres de *Dijon* (Côte-d'Or).
Académie des belles-lettres et arts de *Clermont-Ferrand* (Puy-de-Dôme).
Académie des sciences, lettres et arts de la Savoie à Chambéry (Haute-Savoie).
Société philotechnique, *à Paris*.
Société ethnologique de *Paris*.
Société libre des beaux-arts, *à Paris*.
Société impériale des Antiquaires de *France*, *à Paris*.
Société de géographie (*Paris*).
Société maritime, *à Paris*.
Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de *Valenciennes* (Nord).
Société d'agriculture, sciences et arts d'*Angers* (Maine-et-Loire).
Société académique des Hautes-Pyrénées, *à Tarbes* (Hautes-Pyrénées).
Société des Antiquaires de *Picardie*, *à Amiens* (Somme).
Société nationale du département du *Gard* (Nîmes).
Société libre d'agriculture, sciences et arts de l'*Eure* (Évreux).
Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'*Aube* (Troyes).
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la *Marne* (Châlons-sur-Marne).
Société archéologique de *Touraine*, *à Tours* (Indre-et-Loire).
Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, *à Tours*.
Société d'agriculture, sciences et arts de *Meaux* (Seine-et-Marne).
Société des sciences, belles-lettres et arts du département du *Var* (Toulon).
Société d'émulation d'*Abbeville* (Somme).
Société impériale archéologique du midi de la France, à *Toulouse* (Haute-Garonne).
Société des Antiquaires de la Morinie, à *Saint-Omer* (Pas-de-Calais).
Société nationale des sciences, lettres et arts de *Cherbourg* (Manche).
Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du *Puy* (Haute-Loire).
Société archéologique de *Béziers* (Hérault).
Société archéologique de *Soissons* (Aisne).
Société industrielle d'agriculture, d'horticulture, d'histoire, des sciences et arts d'*Angers* et du département de Maine-et-Loire, *à Angers*.
Société d'émulation de Montbéliard, à Montbéliard (Doubs).
Société académique de Maine-et-Loire, à Angers (Maine-et-Loire).

Académie impériale des sciences de Russie (à Saint-Pétersbourg).
Académie royale des sciences et belles-lettres de Belgique (*Bruxelles*).
Académie royale des sciences de *Naples* (Royaume d'Italie).
Académie royale des sciences de *Munich* (Bavière).
Académie royale Aretina des sciences, belles-lettres et arts, à *Arezzo* (Toscane). Roy. d'Italie.
Académie des sciences, belles-lettres et arts du Val d'Arno (*Toscane*). Royaume d'Italie.
Académie R. *della valle Tiberina Toscana* (Roy. d'Italie).
Association centrale des comités historiques et archéologiques de l'*Allemagne* (Hanovre).
Commission royale sur les études de l'histoire nationale, à Turin (Roy. d'Italie).
Institut royal *Lombard* des sciences, lettres et arts, à *Milan* (Royaume d'Italie).
Institut historico-géographique *du Brésil*, *à Rio-Janeiro* (Brésil).
Institut d'Essex, *à Salem* (États-Unis d'Amérique).
Institution smithsonienne (Smithsonian institution) de *Washington* (États-Unis).
Musée germanique (le), à *Nurnberg* (Bavière).
Société des Antiquaires de *Zurich* (Suisse).
Société d'histoire de Massachusetts, *à Boston* (États-Unis).
Société des Antiquaires du nord de l'Amérique, *à Boston* (Etats-Unis).
Société royale des antiquaires du Nord, *Copenhague* (Danemark).
Société des sciences de la Haute-Lusace, *à Goërlitz*, régence de Liegnitz, province de Silésie (Prusse).
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, *à Mons* (Belgique).
Société jurassienne d'émulation de *Porentruy* (Suisse).
Société historique de la Basse-Saxe, *à Hanovre* (Allemagne).
Société historique de la Styrie, *à Gratz* (Autriche).
Société lombarde d'économie politique à Milan, (Royaume d'Italie).
Société siennoise d'histoire municipale à Sienne (Royaume d'Italie).
Société des sciences naturelles, et association nationale italienne de secours mutuels des savants, des littérateurs et des artistes, à Naples (Roy. d'Italie).

Imprimerie de L. TOINON et Cie, à Saint-Germain.

EXTRAIT DES STATUTS.

ADMISSION DES CANDIDATS.

Pour être admis à faire partie de l'Institut historique, il faut être auteur d'une œuvre imprimée rentrant dans la spécialité de l'une des quatre Classes. Un rapport sur l'œuvre présentée et sur les conditions d'admission du membre donne lieu à un vote au scrutin, qui décide de son admission. Le postulant, en adressant sa demande au Président, doit indiquer ses nom et prénoms, âge, lieu de naissance, qualités et domicile, ainsi que la Classe à laquelle il désire appartenir. La demande d'admission doit être appuyée et signée par deux membres résidants ou correspondants de l'Institut historique.

DÉMISSION.

ART. 67 DES STATUTS. — Tout membre qui, par démission volontaire ou par quelque motif que ce soit, cessera de faire partie de l'Institut historique, est tenu de rendre son diplôme et de s'abstenir de porter le titre de membre de la Société, à partir du jour de sa radiation du contrôle général. S'il refusait de se conformer à ces dispositions, LA RADIATION MOTIVÉE SERAIT PUBLIÉE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DU JOURNAL.

L'Institut historique de France correspond avec les Sociétés savantes françaises et étrangères.

Il publie le recueil de ses travaux.

Tous les membres, français ou étrangers, payent 20 fr. de cotisation par an, ou *une cotisation à vie de* 400 *fr.* Ils versent, en outre, la première année, le prix de leur diplôme, qui est de 20 fr. L'année, pour tous les membres, commence le 1er janvier qui précède leur admission.

Titres d'admission. *(Voyez la page intérieure.)*

Les sommes offertes à l'Institut historique en dehors de la cotisation, par des membres ou par des personnes étrangères à la Société, sont acceptées à titre de don par le Conseil; les noms des donateurs sont publiés, s'ils ne s'y opposent pas.

Les membres de l'INSTITUT HISTORIQUE, français et étrangers, reçoivent gratuitement le journal.

Ce journal (**L'INVESTIGATEUR**) paraît une fois par mois.

Le prix d'abonnement par an est, pour	Paris,	20 fr.
	les départements et l'étranger,	25

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Le prix de la collection entière, devenue très-rare, contenant 22 tomes ou 11 volumes grand in-8° des 1re et 2me séries, de 1834 à 1850.	350
Plus, dix tomes de la 3me série, ou 5 volumes, de 1851 à 1860.	200
Plus, les tomes Ier, IIe, IIIe, IVe, Ve, VIe, VIIe et VIIIe de la 4e série, années 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868, ou quatre volumes	160
Total de la collection des 40 tomes, ou 20 volumes.	710 fr.

Imprimerie L. TOINON et Cie, à Saint-Germain.



